

---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-QUATRIÈME LÉGISLATURE

## Journal des débats



**COMMISSION SUR L'AVENIR  
POLITIQUE ET CONSTITUTIONNEL  
DU QUÉBEC**

**Présidents: MM. Michel Bélanger et Jean Campeau**

**Sherbrooke, le jeudi 6 décembre 1990**

**No 16**

**Publié sous l'autorité du président de l'Assemblée nationale,  
M. Jean-Pierre Saintonge**

---

**QUÉBEC**

**Note de l'éditeur:**

Une traduction des débats qui se déroulent à la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec est aussi disponible.

Abonnement: 250 \$ par année pour les débats des commissions parlementaires  
70 \$ par année pour les débats de la Chambre  
Chaque exemplaire: 1,00 \$ - Index: 10 \$  
(La transcription des débats des commissions parlementaires est aussi disponible sur microfiches au coût annuel de 150 \$)

Chèque rédigé au nom du ministre des Finances et adressé à:  
Assemblée nationale du Québec  
Distribution des documents parlementaires  
1060, Conroy, R.-C. Édifice "G", C.P. 28  
Québec, (Québec)  
G1R 5E6 tél. 418-643-2754

Courrier de deuxième classe - Enregistrement no 1762

Dépôt légal  
Bibliothèque nationale du Québec  
ISSN 0823-0102

## Table des matières

Minute de silence observée	1155
<b>Auditions</b>	<b>1155</b>
Groupe de femmes de l'Estrie	1155
Association de comté du Parti Égalité de Brome-Missisquoi	1161
Association des Townshippers	1166
Mme Heather Keith Ryan	1171
Audition des groupes autochtones	1176
Regroupement des étudiants à la maîtrise et au doctorat de l'Université de Sherbrooke	1176
Centre pour femmes immigrantes de l'Estrie	1182
Coopérative de travail des jeunes de l'Estrie	1188
M. Robert B. Steele	1194
Syndicat des professeurs de l'Université de Sherbrooke	1197
Student's Representative Council of Bishop's University	1203
Fédération québécoise anti-pauvreté	1210
Consistoire Québec-Sherbrooke de l'Église unie du Canada	1216

## Intervenants

M. Michel Bélanger, président

M. Yvon Vallières

Mme Rosette Côté

M. Louis Laberge

Mme Louise Bégin

Mme Carmen Juneau

M. Guy Bélanger

M. Guy Chevette

M. Jean-Pierre Hogue

M. André Ouellet

M. Robert Libman

M. Gilles Duceppe

M. Gil Rémillard

M. Jacques Brassard

Mme Jeanne L. Blackburn

M. Charles-Albert Poissant

Mme Diane Drouin

M. Serge Turgeon

M. Roger Nicolet

M. Liguori Liberatore

M. Ghislain Dufour

M. Marcel Beaudry

M. Robert Benoît

M. Roger Paré

Mme Christiane Pelchat

Mme Carmen Juneau

M. André J. Hamel

M. Gérald Larose

M. Cosmo Maciocia

(suite à la page suivante)

## Table des matières (suite)

- \* Mme Marie Maiavoy, Groupe de femmes de l'Estrie
- \* Mme Jacinthe Lambert, idem
- \* Mme Lorraine Jobin, idem
- \* Mme Rita Baillargeon, idem
- \* Mme Andrée Robert, idem
- \* M. Ashley Sheltus, Association de comté du Parti Égalité de Brome-Missisquoi
- \* M. Ken Tannahill, idem
- \* M. Graham Neil, idem
- \* Mme Marjorie Goodfellow, Association des Townshipers
- \* M. Karl Kuepper, idem
- \* Mme Della Goodsell, idem
- \* M. Pierre Larrivée, Regroupement des étudiants à la maîtrise et au doctorat de l'Université de Sherbrooke
- \* M. Patrice Langevin, idem
- \* M. Pierre Bénéard, idem
- \* M. Grégoire Leclerc, idem
- \* Mme Teresa Bassaletti, Centre pour femmes immigrantes de l'Estrie
- \* Mme Tchier Fairouch, idem
- \* M. Alain Hébert-Croteau, Coopérative de travail des jeunes de l'Estrie
- \* M. Jacques Anctil, Syndicat des professeurs de l'Université de Sherbrooke
- \* M. Claude Charbonneau, idem
- \* Mme Louise L. Renaud, idem
- \* M. Bernard Colin, idem
- \* M. Pierre Barbeau, Student's Representative Council of Bishop's University
- \* Mme Éleine Paquin, idem
- \* M. Vincent de Grandpré, idem
- \* M. Patrick Lacroix, idem
- \* Mme Meredith Cudney, idem
- \* M. Robert Tremblay, Fédération québécoise anti-pauvreté
- \* M. Roger Le Clerc, idem
- \* M. Martyn Sadler, Consistoire Québec-Sherbrooke de l'Église unie du Canada
- \* M. Ken Johns, idem
- \* Mme Vivianne Galanis, idem
  
- \* Témoins interrogés par les membres de la commission

Sherbrooke, le jeudi 6 décembre 1990

## Audition d'organismes et de personnes

(Quatorze heures quatre minutes)

## Auditions

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Je déclare ouverte cette séance de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec. Je vous rappelle que le mandat de la Commission est d'étudier et d'analyser le statut politique et constitutionnel du Québec et de formuler, à cet égard, des recommandations.

Aujourd'hui, la séance sera consacrée à l'audition des groupes ou personnes suivantes: d'abord, le Groupe de femmes de l'Estrie; ensuite, l'Association de comté du Parti Égalité de Brome-Missisquoi, l'Association des Townshippers, Mme Heather Keith Ryan, le Regroupement des étudiants à la maîtrise et au doctorat de l'Université de Sherbrooke, le Centre pour femmes immigrantes de l'Estrie, la Coopérative de travail des jeunes de l'Estrie, M. Robert B. Steele, le Syndicat des professeurs de l'Université de Sherbrooke, le Student's Representative Council of Bishop's University, la Fédération québécoise anti-pauvreté et le Consistoire Québec-Sherbrooke de l'Église Unie.

Le choix des mémoires à être entendus ayant fait quelque bruit dans cette région, je souligne que le choix des mémoires est fait par le comité directeur, qui comprend des représentants du parti formant le gouvernement, des représentants du parti formant l'Opposition officielle, un représentant des autres membres, ainsi que les présidents. Dans tous les cas, le choix des mémoires a été fait par consensus sans qu'il y ait eu besoin de dégager une majorité ou de prendre un vote. Je vous rappelle également que pour des présentations d'une demi-heure, les temps de parole sont ainsi divisés: 5 minutes pour la présentation du mémoire, 5 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 5 minutes pour le groupe parlementaire formant l'Opposition officielle et 10 minutes pour les membres inscrits auprès de la présidence, chacun des membres disposant de 5 minutes.

## Minute de silence observée

Avant que nous commençons plus formellement nos travaux, je vous rappelle qu'aujourd'hui, le 6 décembre, c'est l'anniversaire d'un événement tragique qui a marqué l'histoire de notre société. Je vous prie donc tous de garder une minute de silence à la mémoire des 14 jeunes femmes qui ont été assassinées à l'École polytechnique, en témoignage de notre espoir commun de voir disparaître les causes de pareils drames.

Nous commençons maintenant notre séance. Le groupe que nous entendons, je crois que Mme Malavoy est le porte-parole. Je vous prie donc, madame, de présenter votre groupe et ensuite, de faire la présentation du mémoire.

## Groupe de femmes de l'Estrie

**Mme Malavoy (Marie):** Je vous remercie. Je vous présente donc, à ma gauche, Andrée Robert et Jacinthe Lambert; à ma droite, Rita Baillargeon, Lorraine Jobin et Manon-Ann Blanchard.

MM. les Présidents, Mmes et MM. les commissaires, en cette journée du 6 décembre, permettez-moi tout d'abord de rappeler à notre mémoire celles qui ont été tuées à l'École polytechnique il y a un an. Ce douloureux anniversaire nous renforce dans l'idée que nous devons prendre la parole au nom des intérêts des femmes. Le nouveau Québec ne saurait se construire sans nous, sans la défense de nos droits ni des valeurs qui nous animent. Nous voulons que le débat constitutionnel soit aussi un débat sur les fondements de la société québécoise et nous voulons que, dans cette société, les hommes et les femmes partagent un statut d'égalité.

Nous sommes donc un groupe de femmes de différents milieux. La seule chose qui nous rassemble, c'est que nos analyses et nos actions se feront toujours à travers le prisme des intérêts des femmes, et nous croyons que nous représentons les intérêts des femmes, et donc de plus de la moitié de la population du Québec, puisque nous en sommes la majorité.

Ce que nous demandons, c'est que toute modification au plan constitutionnel vise à la fois à maintenir et à promouvoir l'exercice du pouvoir par les femmes dans toutes les sphères de la vie, tant privée que publique.

Nous pensons qu'il est temps, dans notre société, de revoir nos moeurs qui, comme le dit Marilyn French, représentent nos vraies valeurs et nous croyons que nous devons rechercher de nouveaux modèles de vie en société plus fondés sur la coopération que sur la concurrence, sur le respect des différences que sur l'uniformisation, sur le partage que sur la réussite personnelle. En ce sens, notre mémoire s'inspire d'une vision féministe.

Nous abordons, dans notre mémoire, deux grands thèmes. Le premier, celui de l'intégrité physique. Nous voulons tout d'abord, concernant l'intégrité physique, resituer l'avortement dans un contexte de soins de santé. C'est pourquoi

nous demandons que l'avortement ne soit pas criminalisé et que des services de santé pour les femmes soient accessibles dans toutes les régions du Québec.

Quant à la question de la violence entre les hommes et les femmes, et dont nous venons, malheureusement, de rappeler un triste épisode il y a quelques secondes, nous voulons que nous nous attaquions aux causes de cette violence. Il nous semble que l'actuel chevauchement des juridictions dans ce domaine, entre les différents paliers de gouvernement, contribue à alourdir le processus et laisse des situations sérieuses sans traitement réel. Nous voulons également, concernant le traitement de la violence, que le droit criminel soit débarrassé de ses connotations sexistes. Nous pensons que lorsque le gouvernement du Québec récupérera les compétences en matière de droit criminel, c'est peut-être la première tâche qu'il aura: débarrasser ce droit de toute connotation sexiste.

Deuxième grand thème que nous abordons dans notre mémoire, celui de l'autonomie financière des femmes. Nous le regardons d'abord sous l'angle de l'accès au travail. Là, nous posons un certain nombre de questions et nous prenons un certain nombre d'orientations. Nous nous orientons d'abord vers une politique de plein emploi. Nous pensons que ce type de politique assurera une vision à long terme et que seul un gouvernement qui accepte une politique de plein emploi réussira à répondre aux aspirations des femmes.

Toujours dans le thème de l'accès au travail, nous parlons de formation professionnelle et nous voulons que soit élaborée une politique cohérente en formation professionnelle. De la même manière, nous voulons que la volonté politique qui a commencé de s'exprimer en matière de programmes d'accès à l'égalité, aille plus loin et soit assortie de mesures très concrètes.

Concernant les congés parentaux, nous voulons des mesures plus équitables pour toutes les femmes, et nous voulons, concrètement, que l'on remplace 90 % du revenu pour les salariés et les travailleuses autonomes qui sont en congé de maternité.

Autre question, celle du retrait préventif, qui ne donne pas les mêmes droits aux femmes selon qu'elles travaillent dans des organismes relevant du fédéral ou du provincial. Nous voulons que le gouvernement du Québec établisse, pour toutes les Québécoises enceintes ou allaitant et travaillant au Québec, le droit au retrait préventif.

Quant aux services de garde, nous croyons qu'ils doivent être plus accessibles et que le Québec doit rapatrier et utiliser le mieux possible les sommes d'argent qui, actuellement, sont versées par le gouvernement fédéral.

En matière d'équité salariale, nous voulons que l'on reconnaisse le travail des femmes qui, malheureusement, gagnent encore environ 66 %

du salaire des hommes. Nous voulons que ce travail ne soit plus considéré seulement comme un salaire d'appoint ou comme une prolongation des tâches domestiques. Nous voulons donc que la question de l'équité salariale soit mise à l'ordre du jour de façon importante.

Nous abordons également une autre grande question, celle de la pauvreté et de la dépendance. Nous nous prononçons en faveur d'une politique visant l'autonomie financière. Nous recommandons que le Québec fasse preuve de créativité et adopte une politique de sécurité du revenu acceptable pour tout le monde, orientée autant que possible vers l'atteinte de l'autonomie financière, soit par un emploi ou par un revenu minimum adéquat. Dans la même ligne, nous voulons que l'on développe une politique plus généreuse d'aide financière pour le soutien aux enfants et nous voulons que nous garantissons aux femmes un régime de retraite universel.

Enfin, concernant les femmes immigrantes, nous demandons que l'on mette en place des structures d'accueil leur permettant de s'intégrer le plus rapidement possible à la société québécoise. Et nous demandons pour les femmes autochtones le respect des droits de ces femmes et de leurs enfants.

En conclusion, nous abordons trois questions qui traversent toutes celles que je viens d'énumérer de façon un peu trop rapide. Nous abordons d'abord la question du financement des groupes de femmes. Nous sommes persuadées que les groupes de femmes complètent de façon heureuse l'intervention de l'État et que ces groupes ont besoin d'un financement adéquat. Nous voulons nous assurer que toute modification dans le statut constitutionnel du Québec ne risquera pas de priver ces groupes de femmes d'un soutien essentiel. Autre question essentielle à l'affirmation du pouvoir des femmes c'est celle de leur pouvoir, justement, et de leur représentation.

Nous demandons donc que toute nouvelle institution politique, juridique ou autre prévoie l'égalité de représentation des femmes et des hommes. Et nous avons une autre recommandation qui vise la révision du mode de scrutin actuel en faveur de la représentation proportionnelle. Enfin, dernière question que nous abordons et qui traverse toutes les autres, c'est celle des engagements internationaux qui protègent les droits des femmes dans lesquels le Québec s'est engagé à côté du Canada. Nous voulons nous assurer que ces droits internationaux demeureront respectés.

Concernant la question qui est propre à la présente Commission, nous nous prononçons en faveur de la souveraineté du Québec, parce que nous pensons que c'est la solution qui risque de donner les meilleures chances aux femmes et aux intérêts qu'elles défendent, de trouver une solution juste et adéquate.

Enfin, permettez-moi de dire que nous

chercherons à nous assurer que le cheminement du Québec aille vraiment de pair avec celui des femmes, car nous ne sommes pas un groupe de pression parmi d'autres, nous sommes plus de la moitié de l'électorat québécois.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Merci, madame. Avant que nous passions à la période de questions, M. Vallières, je crois, aurait deux mots à nous dire.

**M. Vallières:** Oui. Alors, M. le Président, Mmes, MM. les commissaires ainsi que les collègues, mesdames, messieurs, en mon nom personnel de même qu'au nom du caucus ministériel de l'Estrie, il m'est particulièrement agréable de vous souhaiter la plus cordiale bienvenue en Estrie et souhaiter à toutes ces personnes qui auront à présenter des mémoires, de même qu'aux participants et participantes de l'extérieur ou d'ici, les meilleures délibérations possibles, j'ose dire le meilleur travail possible à l'intérieur de ces défis qui nous attendent. Je vous remercie, M. le Président.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Merci, M. Vallières. Nous commençons avec les questions des membres. Mme Côté, qui sera suivie de M. Dufour.

**Mme Côté:** Oui, M. le Président. En ce 6 décembre, j'unis ma voix à celle de toutes les femmes pour commémorer le 6 décembre. J'ai deux questions. Vous avez énuméré un ensemble de droits qui doivent être reconnus dans le nouveau projet dont le Québec devra se doter lorsqu'il sera souverain, et vous parlez d'enchâssement dans la constitution de droits pour les femmes. Même si on ne peut pas enchâsser les structures mentales, on peut au moins enchâsser certains droits. Lesquels pensez-vous qu'il serait important d'enchâsser, autres que le droit à l'égalité pour les hommes et les femmes? C'est ma première question. Vous parlez aussi de la réforme du mode de scrutin dans le sens d'une proportionnelle. Comment voyez-vous ça? Parce que je ne suis pas sûre que juste une proportionnelle peut amener une équivalence de représentation hommes-femmes, qu'il n'y aurait pas d'autres mesures à regarder. Alors, est-ce que vous avez réfléchi à cette question-là?

**Mme Malavoy:** Je vais commencer à répondre; mes collègues sont aussi là pour compléter. Je pense que s'il y a un droit qui nous apparaît fondamental, c'est tout ce qui concerne le droit au travail avec tout ce que nous avons essayé d'y ajouter si vous voulez. Droit au travail donc, ce qui fait que nous défendons une politique de plein emploi, droit au retrait préventif pour les femmes qui allaient parce que c'est une condition particulière de cette population, droit à des services de garde, des droits qui, dans le fond,

aident les femmes à être de plain-pied sur le marché du travail parce que nous sommes convaincues que le problème majeur des femmes, c'est un problème de pauvreté et de dépendance et que, s'il n'y a pas un certain nombre de droits qui viennent, ou de mesures plutôt qui viennent confirmer ce droit, les femmes continueront à gagner un tiers de salaire de moins que les hommes, continueront à avoir un travail précaire, continueront à avoir un travail à temps partiel, etc. Rapidement dit, je mettrais donc l'insistance sur tout ce qui touche au travail.

**Mme Côté:** Et le droit à l'intégrité physique et psychologique.

**Mme Malavoy:** Le droit à l'intégrité physique et psychologique nous en avons fait un deuxième thème comme étant une espèce de base absolument inaliénable.

**Mme Lambert (Jacinthe):** Par rapport à la violence faite aux femmes, nous, ce qu'on dit, c'est: La violence faite aux femmes ne sera jamais éliminée si nous ne pensons pas à un niveau économique rentable et équitable face aux femmes.

**Mme Côté:** Et le scrutin?

**Mme Malavoy:** C'est madame Lorraine Jobin qui va répondre à cette question.

**Mme Jobin (Lorraine):** En ce moment, cette question... c'est sûr qu'on aurait pu penser aussi à un parti de femmes. Pour nous, il nous semble plus important de se joindre à des groupes ou à des partis qui défendent les droits sociaux, qui défendent une plus grande justice sociale, et je pense qu'on devrait, dans ce sens-là, plus favoriser les alliances avec d'autres partis. Maintenant sur la question des partis, ce qu'on reproche, nous, dans les grands partis, il y a très peu de femmes qui accèdent à des postes de pouvoir, de direction. Donc, on suggère plutôt le mode de scrutin proportionnel ou qui fait en sorte que les petits partis vont peut-être avoir plus de chances d'être représentés, donc les demandes des femmes, plus de chances d'être portées à des niveaux de direction.

**Mme Côté:** Merci bien.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** M. Dufour avait été inscrit par erreur sur cette liste. C'est monsieur Laberge qui sera le suivant, suivi de monsieur Poissant. Monsieur Laberge. M. Dufour a passé parce qu'on l'avait inscrit sur la mauvaise liste. La parole est donc à vous M. Laberge.

**M. Laberge:** Merci, M. le Président. Mesdames, en lisant votre mémoire, je voyais

quelque chose de très familier parce que ce sont des revendications que nous faisons à la FTQ depuis déjà un bon bout de temps. Moi, je suis bien d'accord que, pour régler le problème de l'équité salariale et le droit au travail, ça prend un gouvernement qui aura le courage politique de nous doter d'une politique de plein emploi. Et pour arriver à une politique de plein emploi, je suis d'accord avec vous que ce serait plus facile si on a tous les pouvoirs au Québec et rapatrier tous les pouvoirs. Vous êtes au courant sans doute qu'il y a un organisme qui a été présidé par monsieur Claude Béland, le Forum sur l'emploi, qui est arrivé avec ce genre de recommandation.

Où ça devient un peu nouveau et rafraîchissant c'est quand vous parlez des femmes immigrantes. Il y a une expérience vécue dans votre région qui a donné des résultats très tangibles, est-ce que vous connaissez d'autres expériences comme celle-là qui auraient été vécues ailleurs?

**Mme Malavoy:** Là-dessus, écoutez j'aurais envie de vous répondre que les femmes immigrantes vont elles-mêmes venir déposer un mémoire, et qu'elles seraient mieux placées que nous pour parler de leurs propres réalités. Et, j'aimerais mieux qu'on leur laisse la parole, si ça ne vous ennuie pas.

**M. Laberge:** O.K. Alors, je réserverai cette question-là pour elles.

**Mme Malavoy:** Mais je suis heureuse de savoir que vous avez trouvé des choses rafraîchissantes dans notre mémoire.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Pas d'autre question, M. Laberge?

**M. Laberge:** Non, j'ai une autre question. Il est bien évident, que tant et aussi longtemps qu'on aura un chômage de 10 %, que le nombre d'emplois sur lesquels on pourra essayer de faire des représentations, et essayer d'obtenir l'équité, ça sera toujours des emplois précaires, à temps partiel, dans des zones moins bien rémunérées.

Est-ce que vous êtes au courant que lors des dernières négociations dans le secteur public, il s'est fait quelque chose d'assez intéressant et que, pour la première fois, dans la grille d'évaluation des tâches, l'expérience des femmes à la maison comme mères, donc comme éducatrices, comme blanchisseuses pour les femmes qui font le lavage, comme... dans des emplois qu'elles ont dans le secteur public, ça servait, ça leur donnait des points pour acquérir une plus haute classification? C'est la première fois qu'une telle chose est reconnue. Puis Dieu, sait que, il me semble que quelqu'un qui a travaillé, je ne sais pas moi, 10 ou 15 ans là-dedans, il connaît ça. Ça aurait dû être reconnu avant.

Alors moi, je suis bien heureux de votre mémoire. Je l'endosse pleinement. Ma question: Est-ce que vous seriez très désappointées si on procédait par étapes, c'est-à-dire, nous autres, en tout cas à la FTQ, on n'a pas voulu tout rajouter dans notre mémoire, les revendications, en disant allons-y carrément, prenons tous nos moyens, tout ce dont on a besoin pour faire quelque chose. Et là, bien sûr, on le fait, on ne le fait pas pour le plaisir de faire un changement constitutionnel, mais bien pour se doter d'une politique de plein emploi etc.

**Mme Baillargeon (Rita):** Alors, ce que je comprends, c'est que vous n'avez pas de vision spécifique pour les femmes, et vous avez une vision globale sur le plein emploi, c'est ça que je comprends?

**M. Laberge:** Non, mais enfin c'est la meilleure façon d'y arriver en même temps pour les femmes, pour nos programmes d'équité et puis tout le reste.

**Mme Baillargeon:** Ah oui. C'est évident que pour nous, l'autonomie financière des femmes passe par l'emploi. Et si on veut que les femmes aient accès à l'emploi, il faut qu'il y ait de l'emploi, et donc ça prend une vision de société qui est basée sur une philosophie de plein emploi. Et se joignent à ça aussi des programmes qui vont faire en sorte que, quand il va y avoir de l'emploi, les femmes vont pouvoir y avoir accès, parce qu'elles vont avoir eu la formation adéquate. Et effectivement, je trouve intéressant qu'on parle de reconnaissance des acquis, parce qu'il y a énormément de femmes qui ont des temps d'arrêt, et ces temps d'arrêt là ne sont pas valorisés, et par contre, ce sont des temps d'arrêt qui sont fondamentaux pour la survie de notre société québécoise.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** M. Poissant.

**M. Poissant:** Je m'excuse, je n'avais pas donné mon nom ce...

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Ah! Bien vous aussi vous êtes une victime d'une erreur de début de séance. Alors, je m'excuse M. Poissant. On va passer aux questions de la représentante du parti du gouvernement, Mme Bégin.

**Mme Bégin:** Merci M. le Président. À mon tour j'aimerais vous souhaiter la bienvenue au sein de notre Commission. J'ai lu votre document et il est excellent. Vous identifiez bien les problèmes de la femme actuelle. Même, vous innovez comparativement à d'autres groupes de femmes qu'on a reçus. Vous avez innové entre autres quand vous parlez de programmes de formation pour les juges face à la violence que

les femmes peuvent subir dans la vie. Et c'est le premier mémoire qui en fait état. Vous abordez votre document sur deux aspects: l'intégrité physique de la femme et son autonomie financière. À ce stade-ci, vous me permettez de vous dire que c'est sûr que tout n'a pas été fait au niveau de l'autonomie financière mais je pense qu'on est à même de constater que, depuis ces dernières années, beaucoup a été fait.

Qu'on pense, entre autres, aux services de garde, du moins à l'énoncé de politique de Mme Gagnon-Tremblay qui a l'intention de mettre sur pied 60 000 nouvelles places en garderies d'ici les sept prochaines années. On a aussi la prime à la naissance, des choses qui se sont faites, qui sont concrètes et qui, au niveau de l'autonomie financière, est un pas. Sauf que vous dites que les femmes ne sont pas assez impliquées au niveau des institutions financières publiques et parapubliques. Et vous parlez d'un nouveau mode de scrutin où vous privilégiez la représentation proportionnelle. Moi, la question est la suivante: En quoi pensez-vous que la représentation proportionnelle va aider la femme à prendre sa place dans les institutions politiques? Parce que Mme Côté a abordé la question mais vous m'avez laissée sur mon appétit et c'est un peu pour ça que je reviens à la charge et j'aimerais...

**Mme Malavoy:** Très bien. Je vais demander à la même personne d'essayer d'assouvir votre appétit. Lorraine?

**Mme Jobin:** Bon, il est sûr que... Si je reprends, entre autres, le programme du Parti québécois il y a quelques années, le Parti québécois avait, dans ses politiques, le mode de scrutin proportionnel. Une fois rendu au pouvoir, ça semble être quelque chose qu'on ne veut pas remettre de l'avant. On pense que ce serait plutôt dans les petits partis qu'on pourrait avoir notre porte-parole plus près des groupes qui veulent des changements. Je pense que, pour nous, c'est la seule façon d'y arriver, ne défendant pas, entre autres, un parti uniquement de femmes, mais défendant plutôt avec les autres groupes qui veulent ces changements-là, qui ont des revendications pour les droits sociaux, pour une justice sociale. Je pense que c'est notre seule alternative: d'être là, d'être présentes et d'avoir notre porte-parole.  
(14 h 30)

**Mme Bégin:** Si vous permettez, moi, quand vous avez abordé ce sujet-là, je m'y suis identifiée. Prenons un exemple: la région Chaudière-Appalaches. Je suis de la région Chaudière-Appalaches, où on a huit comtés. Il va y avoir une liste; chacun des partis politiques, d'après ce que je comprends, va avoir une liste, huit candidats chacun. Si la région favorise à 60 % un parti politique, vous allez chercher 60 % des candidats, mais qui va vous assurer que dans les huit candidats comme tels, vous avez au moins quatre

femmes? Je pense que le problème ne se situe pas au niveau de la représentation. Je peux vous dire, en tant que parti, je pense que les partis politiques ont de la difficulté à aller chercher les femmes. Et c'est là le problème. Je ne pense pas, et j'aimerais que vous me repreniez là-dessus, que le problème se situe au niveau du mode de scrutin, mais il se situe beaucoup plus au niveau de la base. C'est que les femmes, pour des raisons économiques, je pense, pour des raisons familiales, ont de la difficulté à percer.

Je ne pense pas, et là-dessus je veux vous entendre, que ce soit au niveau du scrutin comme tel que réside le problème, mais bien plus au niveau de la base, parce que les femmes, bien souvent, sont soutiens de famille et n'ont pas... peut-être que les garderies ne sont pas encore assez développées, quoiqu'on fasse beaucoup d'efforts pour en développer au niveau de la province pour permettre à la femme de s'épanouir. Je ne vois pas — je vais être franche avec vous, c'est un peu pour ça que je voulais revenir — comment un mode de scrutin différent pourrait favoriser une femme au niveau de l'institution politique. Au niveau d'organismes publics et parapublics, la loi peut le faire, mais au niveau politique comme tel, je ne crois pas.

**Mme Malavoy:** Il y en a deux qui sont prêtes à répondre...

**Mme Bégin:** Oui.

**Mme Malavoy:** ...Lorraine, peut-être encore un peu, et puis Andrée aussi.

**Mme Jobin:** Je suis d'accord avec vous quand vous dites qu'il y a quelque part des changements de mentalité, et là, j'en suis. Il y a aussi un besoin de formation, bon, un besoin de scolarisation des femmes, de prise de pouvoir, elles-mêmes des femmes. Je ne dis pas qu'on est toujours exclues parce que les hommes nous excluent. Je dis qu'il y a un problème quelque part et qu'il faudrait le voir dans un sens de changement de mentalité, mais aussi par rapport à une façon légale de nous voir représentées à des postes de direction.

**Mme Robert (Andrée):** Je complérais tout simplement en disant qu'il y a peu de femmes qui s'identifient aussi aux grands partis actuels, et que les femmes, de par le projet de société qu'on présente, vont s'identifier à de plus petits partis et des partis possiblement qui vont naître bientôt, où les valeurs seront plus rattachées au type de société que nous désirons. Alors, à ce moment-là, dans une représentation proportionnelle, même si ce sont de petits partis, ces femmes-là, si elles ont 10 % à 20 % du vote à l'intérieur de la région, pourront avoir un siège et s'identifier aux valeurs qu'elles ont prônées jusqu'à maintenant.

**Mme Bégin:** Mais j'espère que vous ne favorisez ...

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Votre temps est écoulé, Mme Bégin. Nous passons maintenant à la représentante du parti de l'Opposition officielle, Mme Juneau.

**Mme Juneau:** Merci beaucoup, M. le Président. J'en profite pour souhaiter la bienvenue à vous deux, MM. les Présidents, et aux membres de la Commission dans notre belle région de l'Estrie. Dans le coeur des Estriens, comme dans le coeur de tous les Québécois et Québécoises, nous ressentons vivement l'importance du processus de la Commission Bélanger-Campeau. Nous sommes persuadés, ici en Estrie comme ailleurs au Québec, que cette Commission est un moment historique pour le Québec et pour chacun et chacune de nous.

Le mémoire que nous venons d'entendre est un bel exemple de détermination et de volonté de faire avancer la cause des femmes, non seulement ici en Estrie mais au Québec, et vous nous l'avez démontré très clairement, en exposant les problèmes vécus par les femmes.

M. le Président, je voudrais vous faire part aussi que ma formation politique, notre chef, M. Parizeau, a nommé sur la Commission trois hommes et trois femmes. Donc, les femmes sont bien représentées au niveau de notre formation politique.

Vous avez, à l'intérieur de votre mémoire, des bons éléments pour construire notre projet de société. Dans l'hypothèse qu'il y aurait un oui au référendum, s'il y en a un, bien sûr, comment voyez-vous les modalités d'établissement pour le processus qui va suivre?

**Mme Malavoy:** Oh! C'est une grande question. Je pensais que c'était votre devoir, comme commissaire, de répondre à ça. Nous, on peut peut-être essayer de vous donner des grandes lignes, mais disons qu'on s'est comme entendues pour dire: Ce qui est important, c'est de vous affirmer que, compte tenu de tous les droits et tous les intérêts des femmes que nous défendons, nous pensons que le Québec doit rapatrier les pouvoirs et nous pensons que le Québec doit se définir dans le cas d'une souveraineté-association.

Qu'est-ce qui va se passer exactement après? Vous parlez d'une étape référendaire que plusieurs personnes semblent accepter d'emblée comme étant une confirmation de ce qui se passe et ce qui se pense au Québec actuellement. Quand vous dites: Qu'est-ce qui va se passer après? Vous parlez des mécanismes eux-mêmes à travers lesquels on va pouvoir mettre en place, par exemple, les choses dont nous parlons ici. Moi, je peux peut-être commencer à répondre, mais j'aimerais que mes collègues complètent. Dans à peu près tous les dossiers que nous avons

abordés de façon presque un peu superficielle, compte tenu du contexte un peu rapide auquel on est condamnés ici, mais dans presque tous ces dossiers, nous, on serait capables de remplir un pointillé et de dire, par exemple, pour telle question il faudrait voter une loi qui assure de telles choses.

Prenons, par exemple, une chose qui est mineure, comme le droit au retrait préventif. Actuellement, on sait qu'il y a des organismes qui ne peuvent pas permettre cela parce que ce n'est pas dans la loi. Ce n'est pas dans la loi, à la fois pour le fédéral et pour le provincial. Il y a des choses concrètes comme ça qui pourraient être changées. Nous, on a l'impression qu'il y a au plan législatif, dans beaucoup de dossiers, des conséquences qui pourraient être retenues pour aller plus loin par rapport à plusieurs des thèmes que nous abordons ici.

Il y a des questions qui sont beaucoup plus vastes et on en est conscientes. Quand on parle d'une politique de plein emploi, ce n'est pas comme parler de services de garde. On a mis ça un peu sur le même pied, mais la politique de plein emploi, dans le fond, c'est plus une vision de société qui suppose aussi une vision économique, globale et, en conséquence, une politique de plein emploi. Il y a des choses qui seraient plus accessibles pour les femmes. Mais d'autres choses sont beaucoup plus précises, en termes de formation professionnelle, en termes d'accès au travail, d'équité salariale. Il nous semble qu'il y a des lois, des règlements ou des mesures concrètes qui pourraient venir encadrer ce qui se ferait pour les femmes.

**Mme Juneau:** Si je comprends bien, les femmes souhaitent être plus près des gouvernements et de s'associer à des mesures extrêmement importantes et valables pour l'avancement des femmes, dans les domaines que vous avez mentionnés dans votre mémoire.

**Mme Malavoy:** Oui. On pourrait le dire comme ça. On aimerait être plus présentes et avoir plus de parole dans le contexte de ces décisions.

**Mme Juneau:** Dans un Québec souverain, j' imagine que vous seriez intéressées à davantage faire partie... beaucoup plus que nous le vivons présentement dans le processus.

**Mme Malavoy:** Ça aurait l'avantage que, pour certaines questions, on aurait un interlocuteur. Je vais prendre un exemple qui est dans le mémoire - je n'ai pas pu en parler tout à l'heure - l'exemple de la pornographie, où trois paliers de gouvernement interviennent. Vous savez que, pour de nombreux groupes de femmes, c'est une question qui est très importante. Ce n'est pas une question secondaire, ça réfère à toute l'image des femmes sur la place publique

dans la société, et pas seulement sur la place publique, aussi dans des places très privées. Pour s'attaquer à la pornographie, il faut en référer, pour certaines choses, au fédéral; pour d'autres, au provincial et, pour d'autres, au municipal. Plus on a d'interlocuteurs, plus c'est compliqué et moins on a de chance qu'un dossier avance dans une droite ligne.

**Mme Juneau:** Et la grande question: D'après vous, est-ce que le référendum doit se tenir à très courte échéance? Quand pensez-vous que ce serait le mieux pour tenir le référendum au Québec?

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Le temps étant écoulé, ça va vous prendre une brève réponse, madame.

**Mme Juneau:** Une brève réponse.

**Une voix:** Une brève réponse. Rapidement.

**Mme Malavoy:** Si je peux donner une brève réponse, je dirais que les femmes aiment bien battre le fer quand il est chaud.

**Mme Juneau:** Merci.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**Des voix:** Bravo!

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Je n'avais pas eu l'occasion de faire mon préambule sur les applaudissements. Je vous rappelle que cette Commission étant une commission parlementaire élargie, les gens qui sont ici sont, par esprit, dans les galeries du Parlement, où les règles interdisent depuis toujours d'applaudir les débats qui se font en bas. Par conséquent, je prie l'assistance de ne pas applaudir. C'est une règle qui va de soi, que nous avons adoptée, et ce serait bon qu'on s'y tienne. Je vous rappelle aussi, sans vouloir en abuser, que le président a tous les pouvoirs de faire évacuer la salle, au cas où les règlements ne seraient pas suivis.

Ceci dit, merci à ce Groupe de femmes de l'Estrie, de femmes d'esprit de l'Estrie. Merci à Mme Malavoy, à Mme Blanchard, Mme Jobin, Mme Baillargeon, Mme Lambert et Mme Robert. Si vous voulez bien, maintenant, quitter la table, puisque le groupe suivant doit l'occuper, et c'est l'Association de comté du Parti Égalité de Brome-Missisquoi. Nous avons maintenant l'Association de comté du Parti Égalité de Brome-Missisquoi. M. Sheltus, je crois, est le porte-parole du groupe. Voulez-vous s'il vous plaît présenter vos collègues et ensuite prendre cinq minutes pour présenter l'essentiel de votre mémoire.

#### **Association de comté du Parti Égalité de Brome-Missisquoi**

**M. Sheltus (Ashley):** M. le Président, je représente le Parti Égalité dans la circonscription électorale de Brome-Missisquoi. À ma droite, M. Graham Neil, professeur à l'Université McGill et notre candidat dans l'élection passée. À ma gauche, M. Ken Tannahill, professeur à la polyvalente Massey-Vanier et à ma gauche encore, M. Lawrence Moreau, un homme d'affaires de Cowansville.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** O.K. Go ahead.

**M. Sheltus:** Si possible, je commence avec une description très brève de la méthode que nous avons employée pour trouver les opinions dans notre parti. En mai, nous avons eu un "think tank". En juin, une réunion générale avec 50 ou 60 personnes pour discuter des idées, et après, des consultations entre l'exécutif de notre parti, les membres et d'autres personnes dans le comté.

La présentation que je vais faire maintenant sera de cinq minutes en anglais parce que, malheureusement, nous n'avons pas eu le temps d'en faire une bonne traduction. Après la présentation, nous répondrons aux questions en anglais et en français.

The citizens of Brome-Missisquoi have, we believe, a lesson to teach all of Canada about getting along with neighbors. It is not something that we developed or studied. We have a spirit of cooperation and a friendship that grew out of 200 years of living together. We have an ingrained respect for the opinions of others and their rights to defend. Some of our friends may disagree with parts of our paper, some of them in the french speaking community, but they defend our right to explain and even fight for what we believe in.

In Brome-Missisquoi, we use both languages to communicate regardless of the speaker's mother tongue. Each party uses words that best convey ideas without regard to whether they are english or french words. We come in this spirit of tolerance to present ideas that may be controversial but which our neighbors agree, we have the right to put forward.

Like our party, we believe that federalism works. We believe that it was good for Québec and it will remain so in the future. We reject to being counters who only check bottom lines and if the totals in favour of Québec, decide that federalism is good for now. We also reject those who claim that since Québec is no longer a have not province, it is time to separate. There are good reasons for separation, there are good reasons for federalism. And those who only seek purely financial reasons show at least to us that they are unfit to lead because they are

mere accountants.  
(14 h 45)

Both the ideas of a Canada sea to sea and of an independent Québec are dreams that have and always will inspire men and women. I would rather say to a prize winning poet: Your poem is très intéressant, than to utter the phrase "profitable federalism". In our views, the growth of separatism in Québec stems from having too many poets on the separatist's side and too many accountants on the federalist side.

Can federalism change to accommodate Québec? Federalism is an everchanging process, or an everending process of change. We do not ask if a separate Québec is economically viable. We leave that to people who will rack the imagination to find better reasons for their views. Our paper explains our concerns, not only about a theoretical independent state, but for a potentially inhospitable Québec. We do not seek agreement, we merely ask that you see that there is some basis for concern.

Commission members must know that whatever they recommend, change must be negotiated. As Quebeckers, we hope that the process will be fruitful. We are not persuaded that they will be if some participants persist in insulting English Canada.

Listening to those in favour of separation or some kind of sovereignty, we must believe these speakers think that the mood of English Canada is of no concern. We insist that even a debate on how to create a new nation be done with restraint. We wish to say that the oratorical leaders that English Canada is listening, but they are beginning to listen selectively, hearing only things that reinforce their biases. Our paper tries to show one potential cost to Québec that must be discussed soon.

If Canadians sense that as a result of a new accommodation with Québec, their country's survival is put at risk, no elected official will there make such an accommodation. And I am sure that Mr. Peterson, ex-premier of Ontario, would confirm. The goodwill of Canadians and the survival of Canada is something that should be of concern to every Quebecker who seeks major constitutional change.

Some say it makes no sense for Canada, as an example, if Québec were to separate, for the rest of Canada to start boycotting the products of an independent Québec. Those same people also said it did not make sense for millions of North-Americans to boycott the Californian grapes, so that immigrant Mexican workers could have a few more dollars. Once a leader emerged, Senior Chavez, and he made people mad at the growers, the boycott worked. Unfortunately, in the mood today, all that the potential anti-Québec forces outside of Québec need is one articulate leader.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** The time

is about up, could you perhaps reach... to the conclusion?

**M. Sheltus:** Yes. After debate and consultation, our Association wishes to make three statements: That the French culture is better protected within Canada than outside it and the Federal system we have is worth saving; that participants in the debate on both sides consider the sensibility of their opponents and remember that any enemy they make now is likely to be sitting opposite them in some future constitutional conference; and finally, that in the case of separation, the need for Québec to remain friend with Canada and Canada's need to remain a geographically united country be taken into account by some sort of a territorial concession to Canada by Québec. Merci, monsieur.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Thank you. Maintenant, on passe aux questions du parti gouvernemental. M. Guy Bélanger.

**M. Bélanger (Laval-des-Rapides):** Bonjour, messieurs. J'ai lu votre mémoire avec beaucoup d'attention et je suis un petit peu choqué. J'ai de la difficulté à retenir ça d'ailleurs, parce que vous y tenez des propos... En tout cas, je vais essayer quand même de contenir tout ça et de comprendre derrière les mots quelles sont les intentions. Mais vous dites des choses là-dedans qui me fatiguent. Sortant des images du FLQ: "Des meurtres du FLQ démontrent jusqu'à quel point des personnes déséquilibrées iront, encouragées par un silence permissif..." Qui avait été permissif dans notre société, à cette époque-là? Moi, je ne me rappelle pas l'avoir été et je ne pense pas que nos dirigeants l'aient été non plus, bien au contraire. J'ai probablement été plus meurtri et plus choqué que vous des gestes du FLQ à cette époque et je les ai condamnés autant que vous. Croyez-moi, ils m'ont fait mal personnellement, parce qu'ils ont touché à ma fierté d'être Québécois.

Vous dites aussi, à une autre place: "Ceci étant dit, il est également vrai que le Québec français ne comprend pas le Canada anglais. Les deux groupes réagissent différemment à des signaux identiques. Brûler des drapeaux, par exemple. Le Québec français souvent, ne s'aperçoit pas du nationalisme paisible mais puissant que les Canadiens ressentent pour leur pays. Ils ne comprennent pas l'impact émotif sur Brockville." Moi, quand j'ai vu les gens de Brockville se servir de mon drapeau comme d'un paillason, je n'ai pas aimé. Ça m'a fait mal. Mais j'ai vu aussi à la Saint-Jean-Baptiste des Québécois briser le drapeau du Canada, je n'ai pas plus aimé ça. C'est des attaques à des symboles, à des objets de fierté qu'on doit respecter. Ce n'est pas plus acceptable ni d'un bord ni de l'autre. Mais vous illustrez bien l'incompréhension qui peut exister de part et d'autre. Moi, à toutes ces

images-là de crainte ou d'agressivité que vous soulevez, je vous opposerais peut-être l'image qu'on a eue le lendemain de la Saint-Jean-Baptiste, la journée de la Saint-Jean-Baptiste qui était le lendemain de l'échec de Meech. On évaluait à 60 000 ou 70 000 les Québécois qui ont descendu dans la rue et qui ont manifesté d'une façon extraordinairement paisible. Ça été leur réponse à l'échec de Meech qui leur avait fait mal, qui nous a fait mal, qu'on a vécu comme un rejet, comme une incompréhension de notre société distincte et de ce qu'on désirait. Et cette réaction-là a été extrêmement sereine et empreinte d'une fierté colossale, et je pense que c'est ça le message qu'on veut donner au reste du Canada, cette capacité que nous avons de vivre les choses, de les accepter et de composer avec et de réagir avec force et avec fierté. C'est ça que nous sommes les Québécois. Vous nous proposez dans votre document un Canada très centralisé. J'aurais deux petites questions à cet égard-là à vous poser. Dans les 30 dernières années, combien de demandes le Québec a placées au fédéral que vous jugez comme étant des demandes légitimes?

**M. Sheltus:** Je n'ai pas entendu la question exacte, monsieur. Voulez-vous répéter?

**Le Président (M. Michel Bélanger):** On va la reprendre bien lentement. Dans les 30 dernières années, since 1960 in Québec, how many requests from the Québec Government to Ottawa are very legitimate? How many did you consider like legitimate requests from the Québec?

**M. Sheltus:** C'est très difficile. Mais pour moi, toutes les demandes d'un gouvernement qui était élu démocratiquement étaient acceptables. Normalement, peut-être comme dans une affaire de syndicat dans une compagnie, le syndicat demande 2 \$ l'heure d'augmentation et la compagnie dit 0,50 \$ d'augmentation. Les deux côtés avaient le droit de faire la demande. Mais on a négocié et peut-être qu'on arrive à une somme de 1 \$. Toutes les provinces avaient le droit de demander certains pouvoirs d'Ottawa, c'est normal. Le gouvernement est élu pour protéger les droits et les intérêts des citoyens et si le Québec ou une autre province demande le contrôle peut-être du tourisme, pourquoi pas? Pour moi, toutes les demandes que le Québec a passées aux fédéralistes à Ottawa... Peut-être M. Tannahill avait un autre son.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Brièvement, monsieur.

**M. Tannahill (Ken):** Merci. Juste un petit point. Si vous nous posez cette question-là comme à des comptables, on ne peut pas répondre, mais comme M. Sheltus a dit, et c'est bien évident, n'importe quelle question, n'importe

quelle demande qui était faite au gouvernement fédéral est légitime.

**M. Bélanger (Laval-des-Rapides):** J'accepte votre réponse. Si vous permettez, M. le Président...

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Nous passons maintenant...

**M. Bélanger (Laval-des-Rapides):** Si vous permettez, M. le Président.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Oui. On part bien mal l'après-midi en permettant des extra, mais Sherbrooke c'est un endroit agréable.

**M. Bélanger (Laval-des-Rapides):** Combien de fois encore, les Québécois, devons-nous nous faire dire non à nos demandes légitimes pour finir par comprendre?

**Le Président (M. Michel Bélanger):** On passe maintenant aux questions du parti de l'Opposition officielle, monsieur Chevrette.

**M. Chevrette:** Voici, M. le Président, comme je n'ai lu que la version anglaise et qu'on vient de m'apporter la version française, j'espère que mes questions ne détonneront pas. Je voudrais vous demander dans un premier temps... Mais je viens de l'avoir, c'est pas de votre faute à vous autres, je viens de l'avoir.

**M. Sheltus:** Vous avez eu une copie en français avant votre délibération in camera.

**M. Chevrette:** Bien moi, pas moi.

**M. Sheltus:** Pour vous et tous ceux de la Commission...

**M. Chevrette:** Oui, je comprends.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** ...n'ont pas nécessairement les copies, mais vous les avez déjà, on vient de les avoir.

**M. Chevrette:** M. le Président, votre question, ma première question. Vous dites que, à la page... en tout cas, notre vision de l'indépendance, là. Il n'y a pas de numérotation, donc vous allez à: "Notre vision de l'indépendance." Votre première phrase, vous dites qu'une bonne partie de la rhétorique économique prétend qu'un Québec indépendant va invariablement prendre de bonnes décisions économiques, et évitera les mauvaises, prises actuellement par le Canada. Vous ne pensez pas que, si au moins on a la chance d'en prendre des décisions, on ne blâmera pas les autres, on pourra se blâmer nous autres mêmes? On pourrait se développer à notre façon.

**M. Sheltus:** J'espère que je comprends le sens de votre question, mais, c'est simplement de dire que les hommes et les femmes avec un MBA, les économistes, n'ont pas une... en anglais leur profession est nommée "the dismal science", parce qu'elle n'est pas notée pour les bonnes décisions. Et, dans le débat actuel, du moment où, au Québec, on parle d'avoir la puissance de contrôler toutes les affaires financières... O.K. Mais si vous avez une union avec les Canadiens, et moi je ne suis pas un économiste, je ne connais pas les méthodes...

**M. Chevette:** Est-ce que vous croyez que le Québec a suffisamment de compétences, a suffisamment de gens formés maintenant pour être capables d'administrer correctement les impôts des Québécois?

**M. Sheltus:** O.K. M. Tannahill.

**M. Tannahill:** Il n'y a pas de question. Je pense que le seul point qu'on voulait montrer, c'est peut-être que c'est une inquiétude de notre part, et d'autre part, c'est le fait qu'on n'est pas des économistes, mais c'est évident qu'une structure qui fait affaire avec un autre secteur d'un continent, si on n'avait plus de gouvernement entre ces secteurs du continent, c'est plus difficile à faire affaire. Il n'est pas question du tout de la compétence, ici à Québec. On est tous fiers d'être Québécois.

**M. Chevette:** Donc, croyez-vous qu'on a aussi la capacité? Si on a les compétences, et vous les reconnaissez, croyez-vous qu'on a la capacité de s'administrer soi-même, tout son portefeuille.

**M. Tannahill:** C'est pas une question, certainement.

**M. Chevette:** Vous êtes d'accord avec ça?

**M. Tannahill:** Sauf que, comme j'ai dit, je pense que dans la situation où on est, on est plus efficaces.

**M. Sheltus:** À l'heure actuelle, monsieur, je pense que j'ai dit que les experts du gouvernement du Québec, et les experts du gouvernement du Canada avaient le même droit de faire les mêmes erreurs...

**M. Chevette:** Pourrait-on se penser aussi fins, et puis penser qu'on pourrait en éviter à la lumière du passé? Une question que je veux vous poser aussi, reconnaissez-vous au peuple québécois le droit de s'autodéterminer?

**M. Sheltus:** Oui, oui.

**M. Chevette:** Merci.

**M. Sheltus:** Comme c'est dit clairement dans notre papier. Mais je veux insister que c'est nécessaire pour le Québec d'avoir le droit, Québec avait le droit de déterminer son futur. Mais comme le dit M. Pablo Casals, il n'est pas convenable de marcher sur les pieds de notre voisin. Le Canada avait le droit aussi, Québec avait le droit absolu de déterminer son futur, mais pas complètement, si l'indépendance du Québec a pour résultat de détruire le Canada. (15 heures)

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Alors, nous passons maintenant aux questions des membres. M. Hogue, qui sera suivi de M. Ouellet.

**M. Hogue:** Merci, M. le Président. Messieurs, je ne commenterai pas votre rapport, votre présentation, votre mémoire. Je vais reculer un peu dans le temps et au référendum on a trouvé plus de non que de oui, au Québec. On a trouvé aussi un certain nombre de promesses, beaucoup peut-être. Il y a eu ensuite le rapatriement de la Constitution à laquelle opération finale le Québec n'a pu être présent à la signature. Il y a eu 1984, il y a eu Meech et son échec et le Parti Égalité était contre l'entente et aussi contre des demandes jugées minimales du Québec. Alors, à partir de cette trame très rapide et de deux phrases que je prends dans votre texte: We have a view of history that appears to be, etc., vous savez? Et votre dernière ligne lorsque vous recitez MacLellan...

**M. Sheltus:** Quelle page vous avez?

**M. Hogue:** Page 2 là, la première page au tout commencement: In Brome-Missisquoi we have a view of history. Bon. Et vous vous définissez comme... And we suspect, you are saying, from the rest of Canada. Do you have a better view? You are in a better position, quote, unquote. C'est ce que je lis et à la fin vous terminez avec "mutual respect and love". M'assoyant, me basant sur ces deux énoncés, comment le Parti Égalité peut-il contribuer d'une part à refaire ou à réparer les ponts dont certains sont actuellement brûlés? Alors je ne regarde pas le passé mais quelle est la contribution du Parti Égalité pour refaire ou réparer les ponts ou des ponts dont certains, ça va de soi, sont brûlés?

**M. Neil (Graham):** I would like to respond to that question if I could. Je pense qu'il y a plusieurs choses et je pense que les dangers qu'on a soulignés dans notre mémoire c'est pour montrer des choses qu'on pense que dans le passé ont causé des problèmes, qui, maintenant aussi, causent des problèmes. On ne peut pas répondre... We cannot answer for the Equality Party completely because we do not represent the Equality Party, just a riding association in that respect. And what we are underlining are

the dangers of the present process that seem to cause a lot of problems in our community. Brome-Missisquoi...

**M. Hogue:** Juste un instant. Je l'ai lu votre mémoire. Je ne veux pas le commenter, je l'ai dit. Alors si je ne veux pas le commenter je préférerais que vous ne le commentiez pas. Je ne veux pas savoir ce qu'il y a dans votre mémoire. Je voudrais que vous puissiez nous répondre comme l'association Brome-Missisquoi. Qu'est-ce que vous, étant dans une situation dite privilégiée...

**M. Neil:** I think that...

**M. Hogue:** Qu'est-ce que vous vous pouvez faire pour...

**M. Neil:** I...

**M. Hogue:** ...demain, après-demain, bâtir des ponts ou réparer ceux qui ont été brûlés...

**M. Neil:** On essaie de...

**M. Hogue:** ...mais pas de "motherhood statements" là, et je ne dis pas ça de façon péjorative.

**M. Neil:** Non, non, non...

**M. Hogue:** Des factuels.

**M. Neil:** What I think we are trying to do is to bring the people together instead of to divide the people. English and French, whatever group they happen to be, to try to get them to work together as a group of people trying to stand up for individual rights, for federalism, for these kinds of fundamental issues, to try to have people working together instead of finding ways and pointing out our differences and why we should be separate, but rather finding ways in which we have similarities. And that is what this memoir is about. Trying to show you from in Brome-Missisquoi the kinds of things that are done, that have been done, or continue to be done. And our suggestion is that if we can do more of those kinds of things we would have less of these concerns about what has Québec not got from the federal picture and from the other side Canada saying things about Québec. It is how we can work together, how we can enjoy and create a good living, happy environment.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** M. Ouellet?

**M. Ouellet:** Merci, messieurs. J'ai lu votre version préliminaire et dans votre version préliminaire à la page 3, vous disiez: Nous allons examiner les problèmes géographiques qui sur-

viendraient dans le cas d'une séparation du Québec du Canada. Or, j'ai reçu la version finale. J'ai tenté de trouver cet examen que vous nous disiez que vous feriez, je ne l'ai pas trouvé, sauf que dans les conclusions, à la page 15, vous dites que vous demandez qu'en principe, si jamais le Québec se séparait, le Canada retienne une bande de terre au sud du Saint-Laurent pour lier l'Ontario au Nouveau-Brunswick.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Ouellet:** Pourquoi faites-vous cette demande? Sur quoi vous basez-vous pour faire une telle demande?

**M. Sheilus:** Parce que, comme je l'ai dit il y a quelques minutes, c'est nécessaire pour un Québec libre, associé ou dans le Canada complètement, d'avoir de bons voisins en Ontario et au Canada. Il y a un des premiers ministres, je pense que c'était le premier ministre du Nouveau-Brunswick, qui disait, il y a deux mois peut-être, que si le Québec était séparé complètement, totalement, il serait nécessaire pour le groupe des provinces maritimes de discuter avec les Américains pour se joindre aux États-Unis. Si les Maritimes sont américaines, pas canadiennes, avec Terre-Neuve et les autres, le Canada perd toute la disponibilité vers le marché européen. Il n'a pas de côte est. Il y a des partis séparatistes aussi dans l'Ouest, maintenant. Présentement juste un petit groupe, pas avec une grande force contre les politiques canadiennes, mais si le pays commence à se briser, tous les groupes régionaux vont commencer à renforcer leur opinion ou leur projet. Et c'est possible. Je ne dis pas que c'est sûr, mais c'est possible, si le Québec se séparait complètement, de diviser le pays, et c'est possible que le pays se brise. Pour moi, c'est une chose tragique et je suggère l'idée d'un corridor d'un certain terrain, juste pour protéger mon pays, le Canada, et aussi pour protéger ma province, le Québec.

**M. Ouellet:** Est-ce que vous voulez dire quelque chose?

**M. Tannahill:** Oui, si je peux ajouter quelque chose là-dessus. Une chose qu'il faudrait qu'on dise, qui serait très claire, c'est ceci: C'est la dernière option, c'est qu'il faudrait qu'on voie que pour que le Canada continue d'exister et ne soit pas divisé comme le Pakistan et le Bangladesh, il ne peut pas fonctionner avec un chemin entre l'Ontario et le Nouveau-Brunswick. Ce n'est pas pratique. Il faudrait qu'il y ait un corridor, quelque chose qui puisse fonctionner. Et peut-être qu'il va le demander. Peut-être que ce serait une demande pour que le Canada puisse continuer d'exister. Franchement, la réaction que j'ai eue la première fois que j'ai entendu cette

idée-là, j'ai ri aussi. Ça ne se peut pas. Mais, d'autre part, pour avoir la paix, peut-être qu'on sera dans cette situation-là. Quand cette idée-là a été présentée à notre "Think tank" et aussi aux forums d'idées, en juin dernier, franchement, c'est la perception de plusieurs personnes que ce n'était pas drôle.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Alors, ceci termine à peu près votre temps, mais je pense qu'il vous reste 30 secondes, M. Ouellet. Voulez-vous les utiliser?

**M. Tannahill:** J'aimerais, s'il vous plaît juste remercier mes confrères qui ont si bien fait l'effort de parler en français pour accorder la grâce à tout le monde d'entendre leur présentation. Merci beaucoup.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Ceci termine le temps pour cette présentation. Merci, M. Neil, M. Sheltus, M. Tannahill, M. Moreau. Thank you for having presented this brief to our Commission.

(Suspension de la séance à 15 h 5)

(Reprise à 15 h 12)

**Le Président (M. Michel Bélanger):** À l'ordre, s'il vous plaît!

Nous attendons maintenant le Townshippers' Association. Le groupe sera présenté par Mme Goodfellow. Madame.

#### **Association des Townshippers**

**Mme Goodfellow (Marjorie):** Bonjour. Thank you, Mr. Chairman. I will present my colleagues. On my right is John Castle, member of the Board of Townshippers. He lives in Magog. Next to him, Marisa Tessier, vice-president. She lives in Sherbrooke. Susan Mastine is the executive director. She lives in Kingsey Falls. On my left, Karl Kuepper, who is the secretary. He lives in Lennoxville. Della Goodsell is a past president, member of the executive committee and she lives in Beebe. As you said, I am Marjorie Goodfellow. I live in Sherbrooke.

We appreciate the opportunity to appear before this Commission. I would like to express my regrets that Peter Turner who lives in Dunham is unable to be with us today.

On peut compter 51 000 personnes d'expression anglaise dans les Cantons-de-l'Est qui forment 10 % de la population de la région. Ici, les relations entre les groupes de langues françaises et anglaise demeurent cordiales. De nos jours, les tensions linguistiques, ailleurs dans la province, semblent bien loin des gens dans leurs occupations de tous les jours. Des voisins et des confrères de travail se rencontrent socialement et s'entraident dans les moments

difficiles, peu importe leur langue.

Malgré l'atmosphère de tolérance et de respect mutuel qui émane de la communauté, des Québécois d'expression anglaise ont subi des pressions créées par les lois et les politiques du gouvernement provincial qui semblent viser la promotion de la langue et de la culture française aux dépens de la langue et de la culture anglaise. À plusieurs reprises, l'Association des Townshippers a suggéré des façons pour protéger la langue et la culture française en utilisant des moyens positifs qui ne restreignent pas les libertés des autres langues et cultures. Entre autres, nous avons suggéré d'utiliser de façon innovatrice le réseau Radio-Québec, d'augmenter le financement des bibliothèques scolaires et municipales et de donner un meilleur support aux auteurs, éditeurs et artisans de cinéma, et j'en passe.

Selon nous, une telle approche rejoindrait ce que nous croyons être la responsabilité du gouvernement quant à la promotion de la langue et de la culture française. Ainsi, les lois restrictives sur l'affichage, la signalisation routière et le cinéma et autres mesures similaires seront éliminées. Alors, la communauté anglophone sera rassurée sur sa place dans la société québécoise.

Il est important que nous vous fassions part des résultats de plusieurs assemblées communautaires qui ont impliqué 150 personnes de la région. Ces résultats ne sont pas mentionnés dans notre mémoire parce que la plupart de ces rencontres ont eu lieu après le 2 novembre. Les assemblées communautaires ont permis de mettre l'emphase sur les besoins suivants: la continuité et l'amélioration des efforts pour assurer le bilinguisme des Québécois d'expression anglaise, l'abolition de la clause "nonobstant", la promotion des institutions de langue anglaise comme celle du réseau des services de santé et services sociaux, de l'éducation et de la culture, la division anglaise des services gouvernementaux et ceux de santé et services sociaux, l'enchâssement des droits des minorités et des individus dans une constitution révisée, un meilleur accès aux emplois dans la fonction publique pour les Québécois d'expression anglaise; la signalisation bilingue routière pour la sécurité. Les délibérations de ces gens ont été réfléchies et positives. Nous sommes heureux de vous en faire part.

Pour revenir à notre mémoire, vous avez pu constater que l'Association a examiné plusieurs options constitutionnelles. Le conseil d'administration de l'Association recommande l'option qu'il préfère: une nouvelle entente sur une confédération. Nous la définissons comme une entente démontrant de la générosité envers tous les éléments composant le pays et fondée sur la liberté. Tous les niveaux de gouvernement doivent préserver et promouvoir les composantes qui contribuent à la spécificité du Canada comme une nation bilingue et biculturelle. Il est aussi

essentiel de prévoir des dispositions généreuses pour les aspirations des autochtones. Si on utilise cette formule et que le peuple du Canada est consulté de façon extensive, l'Association des Townshippers croit que nous pourrions faire face au défi constitutionnel avec succès. Thank you, Mr. Chairman.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Thank you. You made just about the five minutes by your nose. Nous passons maintenant aux questions du représentant du parti de l'Opposition officielle, M. Chevette.

**M. Chevette:** Merci, M. le Président. Je me permettrai tout d'abord un commentaire. Ensuite, j'aurai trois questions à vous poser. Dans un premier temps, j'ai lu votre mémoire et vous vous inquiétez sur la qualité des services de santé, et vous vous inquiétez également au niveau scolaire. Je voudrais vous donner quelques statistiques pour l'Estrie, parce que je me les ai fait sortir avant de venir ici.

En Estrie, en vertu de la loi 142 et de la loi 101, il y a neuf hôpitaux de la région qui doivent donner des services en anglais, et six CLSC doivent donner des services en anglais. Il doit y avoir également six centres d'accueil, ou centres d'accueil et de réadaptation, et un CSS qui doivent, en vertu des lois, au Québec, donner des services en anglais. Au Québec, si on regarde la proportion, c'est 31 % des hôpitaux, 57 % des CLSC, 21 % des centres d'accueil et de réadaptation, et 64 % des CSS qui doivent donner des services dans la langue maternelle anglaise à ceux qui le demandent.

Au niveau scolaire, 3500 étudiants environ, dans la région de l'Estrie, pour onze écoles élémentaires, deux écoles secondaires, au moins un collège et une université.

Ma question est la suivante: Avez-vous fait des comparaisons avec les minorités des autres provinces pour évaluer la qualité des services au Québec par rapport à la qualité des services pour les minorités des autres provinces? Je vais vous poser mes trois questions et vous y répondrez parce que c'est court, cinq minutes.

Ma deuxième question. À la page 14 de votre mémoire, vous dites qu'au point de vue économique, le Québec devrait assumer une partie du déficit national, tout en continuant à subventionner des services dans la province auparavant payés par le gouvernement fédéral, advenant la souveraineté. Et vous continuez: Au point de vue linguistique, la culture et la langue française seraient plus vulnérables sans le Canada comme temporisateur. Je vais vous poser deux petites questions sur ce paragraphe-là. Avez-vous l'impression que le Canada paye l'argent avec les autres Canadiens pour les services qu'on se donne ici, ou si ce n'est pas avec l'argent des Québécois que nous payons Ottawa qui nous revient ici?

Et la dernière question: Êtes-vous bien sérieuse quand, sur le plan linguistique, vous pensez que c'est le Canada qui nous aide, sur le plan du français?

**Mme Goodfellow:** Pour répondre à votre dernière question, oui, je suis très sérieuse parce que je suis impliquée dans le domaine des programmes de langues officielles au Canada depuis plusieurs années. Je sais que le gouvernement fédéral dépense plusieurs sommes d'argent dans ce domaine, pas seulement ici au Québec pour les minorités anglophones, mais aussi pour les minorités francophones à l'extérieur du Québec. Je pense que ces sommes sont bien investies et je pense que c'est un pas en avant pour les francophones hors Québec.

Deuxième question. It was about a buffer, was it? The buffer zone for...

**M. Chevette:** La zone temporisatrice pour le français. Vous dites: Au point de vue linguistique, la culture et la langue française seraient plus vulnérables sans le Canada. Je vous ai demandé si vous étiez bien sérieuse.

**Mme Goodfellow:** Oui, je suis aussi sérieuse avec cela. C'est bien évident que lorsque je rencontre les représentants des groupes francophones hors Québec, qu'ils reçoivent des services aussi bien que des sommes d'argent du fédéral et qu'ils les emploient de façon positive dans leur communauté. C'est évident que les services reçus par des minorités francophones à travers le Canada varient d'une province à l'autre. Les cas du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario sont bons, je pense. Les cas des autres provinces sont moins bons, mais il y a là un défi à relever.

**M. Chevette:** Vous savez, madame, il y a à peine cinq provinces canadiennes qui donnent certains services à leur minorité et encore là, c'est avec la clause: "là où le nombre le permet ... le justifie". Est-ce que vous êtes au courant de ça?

**Mme Goodfellow:** Oui, je suis au courant. Je ne suis pas ici pour défendre les programmes gouvernementaux évidemment. Je veux simplement dire que, it is not a good idea to reduce everything to a common lower denominator. It is better to try to rise to a higher level for everybody. I fail to see that it is going to do the francophones outside Québec any good at all if we, anglophones, are not receiving good services. I do not see that comparisons do any good in this situation. We should all try to give a better service to the minority language group.

**M. Chevette:** Si je...

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Passons

maintenant aux questions des autres membres. J'ai plusieurs demandes. Les trois premiers sont M. Libman, M. Dufour et M. Duceppe. M. Libman.

**M. Libman:** Merci, M. le Président. J'accueille chaleureusement la présence de Townshippers'Association aujourd'hui. Effectivement, je suis devenu membre de cet organisme il n'y a pas longtemps.

My question today is... Well before getting to my question, I would like to underline a commitment of the Townshippers' Association, not only to the english speaking community in this area but their commitment to working with the majority, creating mutual understanding as well as their strong commitment to Québec and to Canada. I think that has to be mentioned. That this organization has been very faithful to those commitments for a long time.

My question is on the following lines: One of the keys to achieving linguistic harmony or linguistic peace in Québec is to establish that fine line between, on a one hand collective aspirations over the protection and promotion of the french majority language which is a minority in North America, versus protection of individual rights on the other. And you make a very interesting point on page 4 in your brief where you say that your association has suggested ways that the french language and culture could be fostered using positive means which do not restrict the freedom of other languages and cultures. And I think that's a very important thing to underline.

Now, my question is a fact that many of the groups that have appeared before this Commission, whether preaching sovereignty or renewed federalism, have spoken of the importance of the english speaking minority within the renewed Québec, whatever renewal that may be. They are very rarely willing to concede some of the legitimate concerns of the anglophone community, whether it is healthcare guarantees, whether it is school board guarantees, whether it is the presence of a notwithstanding clause. So what do you feel must be done to establish this two way dialogue? How do you think that point which you make in your brief on page 4 can be heard louder, can come across and can establish a proper two-way dialogue instead of a one-way dialogue?

**Mme Goodfellow:** I am glad that you underlined it because that is one way that it can be heard. There are people watching this on television and they will know that we have been suggesting these means at levels of Government for a number of years. One of the things that I regretted the most was the dismantling of the Radio Québec network because not only was it a way of preserving the language and culture of the French-speaking majority in this province, it was also a way for the French-speaking people

to hear about the existence and the reality lived by the English-speaking minority and the outlet in Sherbrooke televised many programs about English speaking minority here. I think that is one way of contributing to the dialogue and contributing to a better understanding.

**M. Libman:** Il y a une autre question. Dernière question, M. le Président. There is another point that has been brought up in some other briefs by anglophone groups, the fact that right now, 23.1a of our Canadian Charter allows language of education in a minority language to mother tongue English. But in Québec, English education is only available to people whose parents were educated in Canada in English. Now, by act of the National Assembly, the National Assembly can opt into that clause, meaning that immigrants, for example, to Québec from the United States or England would be able to be educated in English in Québec. Presently, that represents about 10 000 students which is only 1 % of the French sector and a much needed 10 to 15 % of the English sector. Do you feel that will be a valid recommendation by this Commission to the National Assembly to opt into section 23.1a of the Charter, to give a much needed boost to the diminishing enrollment in English schools?

**Mme Goodfellow:** We have always maintained that access to English school should be open to English-speaking people, whatever their national origin. That has been part of many briefs that we have put forward on education.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Nous passons maintenant à M. Dufour.

**M. Dufour:** Merci, M. le Président. Je voudrais d'abord remercier l'Association des Townshippers pour son mémoire et sa réflexion. J'aurais deux questions, une sur la question de la division des pouvoirs et l'autre sur la clause "nonobstant", deux choses qu'on trouve dans votre mémoire. Je n'ai que la version anglaise. Je fais une traduction littérale. Vous dites, à un moment donné, que la division des pouvoirs entre le fédéral et le provincial est un sujet délicat auquel on doit s'attarder. Vous savez, en ce qui nous concerne, notre position. Nous ne sommes pas pour le statu quo, nous ne sommes pas non plus pour l'indépendance. Je vous pose la question suivante: Dans un compromis qu'on pourrait faire dans les deux positions qui circulent au Québec actuellement, pouvez-vous m'identifier cinq pouvoirs qui vous sembleraient tout à fait correct d'être gérés par le Québec?

**M. Kuepper (Karl):** On peut commencer peut-être. Certainement tous les pouvoirs qui se relient à la culture doivent être dans la région du gouvernement du Québec. Je suis sûr aussi

que l'immigration fait partie, dans un sens secondaire, peut-être de ces pouvoirs. Il y en a probablement d'autres qu'il faut discuter, mais...

**M. Dufour:** Vous êtes sûrement d'accord avec le rapatriement total du dossier de la main-d'oeuvre?

**M. Kuepper:** Il faut qu'on m'explique exactement quelles conséquences ça a. Mais il y a des "concerns" de la majorité francophone qu'il faut reconnaître, je crois.

**Mme Goodfellow:** There is already considerable contracting out by the federal Government to the provincial Government in this field and I would think that it is wise to avoid duplication of efforts.  
(15 h 30)

**M. Dufour:** Il serait peut-être intéressant, en continuant votre réflexion, que vous identifiiez un certain nombre de ces pouvoirs que le Québec devrait, de toute façon - ce n'est pas "pourrait" - devrait récupérer et qui nous permettraient de cheminer entre ces deux extrêmes que l'on retrouve. En tout cas, moi, je les recevrais avec plaisir. Deuxième question, vous vous attardez à la page 16 à la clause "nonobstant" et là vous allez beaucoup plus loin que ce qu'on a entendu à ce jour autour de la table. Vous dites: "A basic condition must be the revoking of the notwithstanding clause in the Canadian Constitution." Une condition de base doit être de révoquer la clause "nonobstant" dans la Constitution canadienne. Moi, je peux comprendre que les anglophones n'aient pas été d'accord avec l'utilisation de la clause "nonobstant" au Québec dans le cas de la loi 178. Est-ce que c'était assez important ou pas assez important pour utiliser la clause "nonobstant"? On peut faire le débat et il s'est fait de toute façon. Mais vous allez beaucoup plus loin. Là vous demandez qu'on retire simplement la clause "nonobstant" dans la Constitution canadienne. Je voudrais comprendre parce que, pour bon nombre de personnes, c'est une clause vraiment de sécurité que le Québec a utilisée à tort ou à escient. On pourrait vous entendre justifier cette proposition-là.

**Mme Goodfellow:** Un de nos membres l'a justifié d'une façon que je trouve remarquable. Il nous a dit que le bon Dieu est la seule personne qui pourra avoir un accès juste et équitable à une clause "nonobstant". Il faut protéger des libertés d'individus. Il y a des cas où on a un accès justifié à une clause "nonobstant" comme les services pour les personnes handicapées, par exemple. Je pense que le gouvernement pourra relever le défi de trouver un autre moyen de rendre des services justes et équitables à ces gens.

**M. Duceppe:** Mais n'êtes-vous pas d'accord...

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Maintenant, M. Duceppe.

**M. Duceppe:** Je tiens à vous féliciter pour votre participation. Je trouve important que la minorité anglophone participe à ces débats. Vous rejetez dans votre mémoire le statu quo, l'indépendance et aussi ce que vous appelez le "loose federalism". Vous parlez d'une nouvelle entente constitutionnelle; quant à moi, je parle de constitution d'un Québec souverain. Peu importe que ce soit une nouvelle entente ou un Québec souverain. J'aimerais savoir si les droits de la minorité anglophone, selon vous, doivent être enchâssés dans une telle entente un peu comme les nations autochtones, un groupe d'autochtones a demandé hier pour les premières nations. Donc, je vous pose la question, les droits de la minorité anglophone quant aux services sociaux, quant aux écoles, quant à la langue, est-ce que, selon vous, ça devrait être enchâssé dans une constitution d'un Québec souverain ou dans une nouvelle entente constitutionnelle canadienne?

**Mme Goodfellow:** Si j'ai le choix, je préfère une nouvelle constitution canadienne fédérale, mais je vous dis que nous sommes très près d'accepter un tel enchâssement dans un pays du Québec indépendant futur entre nous pour bien accepter cela, mais nous ne sommes pas d'accord avec l'indépendance comme option. C'est pas notre point de vue.

**M. Duceppe:** Si je comprends bien, à ce moment-là, vous êtes d'accord pour l'enchâssement de droits collectifs de la minorité anglophone. J'en déduis que vous devriez être d'accord avec l'enchâssement de droits collectifs de la majorité francophone.

**Mme Goodfellow:** Mais, moi, je n'interprète pas cela comme les droits collectifs. Ce sont les services pour les gens. Une constitution doit parler d'un certain nombre de choses, mais les droits des individus doivent être protégés aussi.

**M. Duceppe:** D'accord, mais quand je vous pose la question à savoir si les droits collectifs de la minorité anglophone doivent être enchâssés dans la constitution, vous me répondez oui. Donc, ça ça me semble être du domaine des droits collectifs, non?

**Mme Goodfellow:** J'ai répondu, oui, parce que j'ai pensé que vous auriez une vision générale pour une minorité avec une constitution québécoise.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Alors, nous passons maintenant aux questions du

représentant du parti gouvernemental, M. Rémillard.

**M. Rémillard:** M. le Président, first of all I want to thank you for having accepted to testify today. I have read your brief carefully with, I should say, great interest. I think you pointed out some very important elements we should have in mind when we want to discuss Québec constitutional future. You refer to your position concerning Meech lake accord, page 8 of your brief, and you explain quite frankly I should say, why you were at that time against Meech, and I want to express my high consideration for the work of your Association, for better relationship between francophones and anglophones in the Eastern Townships. I know that you are deeply involved in the social, cultural, and economic development of the Eastern Townships, and when you write down in your brief that it's your home, I think quite frankly it's your home. You are here, and it's your home. I can understand that quite well.

You, vous refusez le statu quo, vous refusez aussi l'indépendance, vous semblez nous proposer une nouvelle entente sur la Confédération, vous vous référez à des principes qui me sont très importants à moi, comme le respect des droits et des libertés fondamentales. Vous voulez modifier le Sénat, je trouve qu'on devrait plutôt l'abolir maintenant. Remarquez, ça serait peut-être plus facile et efficace. Mais à part ça, vous vous référez à des points très intéressants. Je ne les partage pas tous, mais c'est intéressant.

Mais ma question est celle-ci. On a demandé cinq conditions qui étaient des plus raisonnables. Vous-mêmes, votre groupe, étiez contre. Vous avez vos raisons, et je respecte les raisons que vous mentionnez, mais maintenant vous voulez refaire une confédération, donc sur une nouvelle entente. Comment pourrions-nous, d'une façon très réaliste là, comment expliquer aux Québécois que nous pourrions aller négocier une telle entente, une nouvelle entente pour la Confédération avec le reste du Canada?

**Mme Goodfellow:** Je pense que c'est possible de faire un autre processus, avec beaucoup plus de consultations auprès des personnes à travers le Canada, préparation des personnes, des opinions des individus à l'avance. Nous avons parlé de la Confédération depuis plusieurs années, Confederation of Tomorrow Conference, is one forum that I remember following. Nous avons plusieurs opinions écrites qui seraient valables pour les groupes d'étude à travers le Canada.

Je pense que le processus du lac Meech était trop élitiste. Tous les... all of the work was left to Government leaders. The public felt shut out from the process. I think that if there is going to be a heartfelt and better attempt at a new confederation, the process has to be much

more populist. People have to be involved. Their hearts have to be engaged in the process. At that point, I think that there would not be the rancour that existed around lake Meech, but there would be a spirit of cooperation which would sweep the country, and I don't believe I am being trop idéaliste.

**M. Rémillard:** Vous proposez d'abolir la clause "nonobstant". Mais vous savez que la clause "nonobstant", ce n'est pas le Québec qui l'a demandée.

**Mme Goodfellow:** Oui, je sais.

**M. Rémillard:** Vous le savez. Ce n'est pas nous qui l'avons demandée.

**Mme Goodfellow:** Oui, je sais.

**M. Rémillard:** Ce sont les provinces de l'Ouest, et c'est M. Trudeau qui l'a inscrite dans la Constitution. Est-ce que vous lui avez dit, à M. Trudeau, que vous n'en vouliez pas de cette clause-là, quand elle a été faite, d'une façon aussi franche que vous nous parlez maintenant pour d'autres choses?

**Mme Goodfellow:** Je n'étais pas assise devant M. Trudeau, comme je suis devant vous.

**M. Rémillard:** Est-ce que son procédé était élitiste lui aussi?

**Mme Goodfellow:** Mais il faut rappeler que, avec la Constitution du Canada de 1982, nous avons changé beaucoup notre mode de gouvernement. Avant cela, c'était un, it was a situation of parliamentary system, avec la Constitution de 1982, on a acquis une Charte des droits et des libertés. This changed a great deal for the message of governing. We became less under the parliamentary system at that moment and more under a greater involvement of the population in the decisions. I think that since the eight years have gone by, since 1982, the people have greater expectations than involvement as a result of the 1982 effort.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Ça...

**Mme Goodfellow:** I would like just to give a chance to Mrs Goodsell who wants to say something.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Please go ahead.

**Mme Goodsell (Della):** I would just like to say that I commend this whole Commission for initiating a process that I would like to see continue for more than just a few months or a few weeks. It is a process that I would like to

see across Canada and I have to confess that I am an idealist but I love Québec and I love Canada. I think that this whole exercise could be repeated across Canada with very good results. I think that Canadians would come to understand Quebecers much better and we would understand them much better. I think we have to remember that we are dealing with a small population Canada-wise and a large territory. If we could only be generous of spirit with one another and continue this dialogue and I notice Mr Gérin is in the room. I already proposed that to him sometime ago. I have proposed it to every federal politician that I have been able to talk to and I present it here. We need to talk much longer. Québec is worth it, Canada is worth it, we are worth it as human beings who should be aiming at the highest possible aspirations for all people of Canada no matter where they come from. Thank you.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** This closes this presentation and I think we should thank you particularly Mrs Goodfellow for your bringing up the fact which is not often enough mentioned in our debate that 1982 meant somewhat the end of parliamentary Government. Not quite but we moved to something more American. Anyway, thank you, Mr Castle, Mrs Tessier, Mrs Mastine, Mrs Goodsell, Mr Kuepper and Mrs Goodfellow and thank you to the association for having presented this brief to our Commission.

**Mme Goodfellow:** Thank you.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Would you now be kind enough to move away from the table so that the next one could come in?

(Suspension de la séance à 15 h 40)

(Reprise à 15 h 44)

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Mme Heather Keith Ryan, si vous voulez bien prendre place à la table et si les membres de la Commission veulent bien regagner leur siège, nous allons maintenant procéder à cette autre présentation.

Si vous voulez bien, Mme Ryan, présenter ceux qui vous accompagnent et, ensuite, prendre cinq minutes pour la présentation de l'essentiel de votre mémoire. La parole est à vous, madame.

Est-ce que je pourrais demander à la salle de faire silence, nous avons quand même une séance en cours. Madame.

**Mme Heather Keith Ryan**

**Mme Ryan (Heather Keith):** Thank you, Mr. Bélanger. I would like to present two of my five children who are accompanying me today. I think you can state that I have done my bit for the

demography of Québec. I think it is up to the rest of you to make sure that they stay here in Québec.

Je suis une Québécoise dont la langue maternelle est l'anglais, mais qui compte parmi mes ancêtres le seigneur de Trois-Pistoles. J'ai fait et je continue à faire des efforts afin de m'intégrer dans la société québécoise. Mes enfants ont étudié aux écoles primaires et secondaires françaises. J'ai été présidente du comité d'école. Je siège comme conseillère municipale, et j'ai déjà consacré sept ans à cette tâche. Je me suis présentée aux élections provinciales, en septembre 1989, comme candidate indépendante. Malgré tout ça, mon origine anglaise est souvent vue comme une tache noire, un défaut perpétuel dans mon ascendance.

Ce comité a été fondé à la suite de la mort de l'accord du lac Meech, un événement qui me laisse ambivalente. Même si l'accord avait été adopté et le Québec avait été réintégré dans la famille canadienne, je crois que le présent débat serait quand même essentiel. La Constitution canadienne, comme telle ou amendée, donne des droits avec une main et les enlève avec l'autre, via cette fameuse clause "nonobstant".

Le Canada est un pays extraordinaire, qui n'est pas parfait mais qui nous offre tous un niveau de vie confortable. Il attire l'envie d'autres nations pour plusieurs raisons, dont son égard envers ses minorités et sa dualité linguistique. Malgré sa population relativement faible, le Canada jouit d'un statut prestigieux sur la scène internationale. Si le Québec se déclare un État souverain, je crois que ni le Canada ni le Québec ne seront aptes à jouer ce même rôle. Face aux changements en Europe et dans le bloc communiste, au Québec nos actions reflètent notre préoccupation avec le passé plutôt qu'avec le futur. Souveraineté pure et dure, souveraineté-association, indépendance ou n'importe quelle autre dénomination descriptive ne régleront pas la majeure partie des problèmes auxquels font face les Québécois. Nous avons ignoré trop longtemps les dossiers importants communs à tous les Nord-Américains, à cause de la crise de nerfs concernant les questions linguistiques et constitutionnelles. On a accordé beaucoup trop de temps au débat philosophique qui a permis à la langue de devenir la nouvelle religion du Québec. Oui, il est essentiel d'assurer l'avenir de la langue française. Il est également important de mettre l'accent sur une forte économie, mais que faire concernant le contrat social, que faire pour les gens d'ici, pour les enfants négligés et battus, pour les pauvres, les personnes âgées, les autochtones, les immigrants, les anglophones, les femmes? Aujourd'hui, à l'anniversaire des événements terribles à la Polytechnique, comment pouvez-vous ignorer les obligations sociales de cette société distincte?

Depuis la mort du lac Meech, j'entends continuellement des références au Canada anglais,

ce qui fait supposer que le Québec et, par extension, les Québécois, ne sont que d'expression française et, quant au reste du Canada, les gens ne sont que d'expression anglaise. C'est faux. Ni le Québec ni le Canada n'est une société monolithique.

Je suis québécoise. Ma langue maternelle est l'anglais. Je suis catholique. Oui, elle existe cette espèce. Je parle français. Je suis femme. Je visionne "Les filles de Caleb". Je suis même membre d'une caisse populaire depuis 1967. Mais vous, vous ne me reconnaissez pas. Je ne suis pas prête à changer mon nom ou à nier mon héritage afin d'être reconnue par la majorité.

L'auteur montréalais Hugh MacLennan est décédé il y a quelques semaines. Son oeuvre la plus renommée au Québec est "Deux solitudes", "Two solitudes". Mr. MacLennan opened his book with a quote from which he took the title. It is a positive message which we might do well to consider: "Love consists in this, that two solitudes protect and touch and greet each other." Alors, gens du pays, c'est à notre tour de nous laisser parler d'amour ensemble au Canada. Merci.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Merci, madame. Le premier intervenant sera M. Libman.

**M. Libman:** Merci, M. le Président. Mrs. Ryan, vous nous faites allusion dans votre mémoire aux racines. Quote you are saying in your brief that I have deep root here. This is my home. Je pense qu'il faut souligner ça, M. le Président, c'est très important de réaliser le fait que les anglophones du Québec se sentent Québécois. C'est vrai qu'il existe une mer anglophone et nous représentons 2 % dans cet ensemble de 250 000 000 de personnes. Mais il ne faut pas oublier ce fait que les anglophones du Québec se sentent comme Québécois. Nos racines ne sont pas au Texas, nos racines ne sont pas à Toronto, mais elles sont ici au Québec et la grande majorité des anglophones qui restent au Québec veulent rester au Québec, quoi qu'il arrive. J'avais besoin de souligner ce point, je pense, qui est très important.

Ma question est la suivante. Dans la deuxième page de votre mémoire, vous dites: "In my opinion, a French language and culture has progressed more in the last 20 years than in the previous 100. I think several factors have accounted for that strengthened position, not the least of which is Québec's place within the Canadian Federation."

I would like to elaborate on that issue. Can you make this brief statement? I would like to hear a bit of it more in depth.

**Mme Ryan:** The fact that I am here today and I presented my mémoire in French is a sign of that. Twenty-five years ago, I believe we, anglophones, would have had the guts to present

the mémoire in English only.

Je regrette beaucoup de ne pas avoir été capable, je n'en avais pas les moyens, de faire une traduction et de l'envoyer à temps. Comme individu, j'apprécie beaucoup être ici.

Je regarde autour de moi, je regarde le fait qu'on discute l'avenir du Québec ensemble, ça démontre qu'on a évolué beaucoup. J'espère que ça va continuer à évoluer, et toujours dans le sens positif. Ce n'est pas nécessaire de prendre des mesures négatives pour promouvoir le français; on peut faire des choses positives. Mes enfants ont assisté aux écoles françaises et je peux vous dire qu'il y a des lacunes dans les écoles françaises vis-à-vis de la promotion du français, mais je sais, il me semble... Écoutez, on regarde le nombre d'anglophones ici, notre pourcentage, notre puissance diminuent continuellement. Alors, selon moi, il me semble que le français est en bien meilleur état qu'il était il y a 20 ans.

**M. Libman:** Dernièrement, il y a eu beaucoup de discussions à cette Commission, sur la possibilité de la rédaction d'une constitution québécoise, que ce soit dans un Québec souverain ou même dans un renouvellement de la Fédération. S'il y avait une constitution du Québec dans une nouvelle fédération, comme il en existe, en fait, aux États-Unis, où ils ont leur propre Constitution, quels droits pour la communauté anglophone devraient être enracinés dans cette constitution québécoise? Est-ce qu'il y a des droits spécifiques?

**Mme Ryan:** L'Association qui m'a précédée a parlé tantôt des libertés individuelles et c'est important. Je pense que c'est très difficile de voir le futur, mais je pense que l'esprit des Québécois est assez ouvert, puis on va trouver quelque chose pour protéger les individus et les droits individuels, alors je laisse ça... Mais je veux participer avec vous, gens du pays, à faire la rédaction de cette constitution. Je veux participer au processus.

**M. Libman:** Vous voyez certaines autres choses...

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Je crois que votre temps est presque épuisé, M. Libman, est-ce que vous pourriez y aller brièvement?

**M. Libman:** Sur la question des soins de santé et des services sociaux, est-ce que vous voyez ça comme des... Est-ce que vous faites une recommandation?

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Si on continue à en discuter, son temps sera sûrement expiré. Allez-y, M. Libman, rapidement.

**M. Libman:** En dernier lieu, sur la question

de l'enchâssement des soins de santé et de services sociaux, est-ce que vous croyez qu'il y a une place dans une constitution québécoise pour l'enchâssement de ces droits?

**Mme Ryan:** Probablement.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Nous passons maintenant à M. Laberge, qui est l'intervenant suivant.

**M. Laberge:** Merci, M. le Président. Madame Ryan, j'ai lu votre mémoire avec beaucoup d'attention, surtout qu'il n'était pas très long, c'est plus facile, et je dois vous dire que je déplore énormément les quelques expériences que vous avez eues, quand quelqu'un vous demandait si vous croyiez que vous étiez chez vous au Québec, et vous répondiez oui, et s'ils vous prennent pour une Québécoise, qu'ils disent non. Si ça peut vous consoler, j'ai eu dans ma vie à aller un peu partout à travers le Canada. Quelquefois, je me suis fait dire de parler "white". Dépendant de la grosseur du gars, l'argument était court ou long. Enfin, ça, c'est des extrêmes. Malheureusement, des têtes chaudes, il y en a partout. Moi, je crois que ce que la grosse majorité veut, c'est un Québec ouvert, un Québec ouvert sur le monde.

Est-ce que vous êtes au courant, madame, que tout le monde semble, ici, se rallier alentour d'au moins deux consensus? Le premier, c'est que le statu quo, ça n'existe plus, c'est fini. Le deuxième, c'est que l'indépendance pure et dure, comme on dit, ça non plus personne n'en veut. C'est de la souveraineté, puis avec association, bien sûr, mais de la souveraineté d'abord. Est-ce que vous êtes au courant de ça?

**Mme Ryan:** Oui, mais j'ai bien des difficultés à comprendre toutes les expressions. Je n'ai pas étudié à fond le mot pour le comprendre exactement. Et je pense qu'il y a beaucoup de confusion partout à savoir ce que ça veut dire, souveraineté-association. Je n'ai aucune idée de ce que ça peut amener...

**M. Laberge:** Enfin, rapatrier les pouvoirs au Québec tout en gardant des relations avec les autres.

**Mme Ryan:** O.K. Est-ce que je peux dire que j'ai entendu tantôt, quand vous avez mentionné que les femmes au foyer vont être créditées avec du temps d'emploi. Avec cinq enfants, évidemment, j'ai passé du temps au foyer et j'apprécie beaucoup qu'on évolue de cette façon.

**M. Laberge:** Dernière chose, M. le Président. Bon, malheureusement un autre mémoire parfait de construire une espèce de passage à travers le Québec pour le lien libre. Je ne sais

pas si c'est un passage pris avec des "skyhooks" mais un passage... On vient de détruire le mur de Berlin et il y en a qui viennent nous suggérer une idée aussi absurde. Vous n'y croyez pas vraiment, vous, à ça, au passage?

**Mme Ryan:** Moi, je veux passer le reste de mes jours ici. Si je vais à l'hôpital à 75 ans et que je suis prête à mourir, j'espère qu'il y a quelqu'un qui pourra me parler dans ma langue.

**M. Laberge:** Certainement.

**Mme Ryan:** Je pense que ces choses sont importantes pour n'importe qui habite la société québécoise. Ce que je n'aime pas, c'est le ton malin, les "innuendoes" qui passent un peu partout vis-à-vis de la communauté anglophone. Et je trouve que les médias ont une certaine responsabilité dans cela aussi. Quant à la fameuse loi 178, ça a été un message clair et net aux anglophones aussi, qu'on a reçu, que notre langue est pire que la pornographie sur les affiches publiques. Et ça, ce sont des choses qui devraient être corrigées.

**M. Laberge:** Mais, est-ce que vous croyez vraiment, madame, que la langue d'affichage est un de nos droits essentiels? Dans tous les pays du monde que je connais on a légiféré, défendre la pornographie, défendre la propagande haineuse, mais Mon Dieu! est-ce que vous n'êtes pas hypersensible là-dessus?

**Mme Ryan:** Il y a deux cours de la province de Québec qui ont dit que c'est un droit fondamental. Même la Cour suprême du Canada. Alors, quand trois cours jugent que ce sont des droits fondamentaux, je pense que c'est un droit fondamental.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Nous passons maintenant au représentant du parti gouvernemental, M. Rémillard. (16 heures)

**M. Rémillard:** Mme Ryan, first of all, I want to welcome you to the Commission, you and your daughter and your son. I should say that I have been impressed by your brief. It is sincere. And when you write in your brief that, and I quote: "I have deep roots here. This is my home", on comprend très bien que c'est votre sentiment le plus profond, et vous avez raison d'avoir ce sentiment-là. Et quand je dis que je viens à la Commission et que j'apprends tous les jours, des gens qui viennent témoigner devant nous et des groupes, des gens comme vous, me font apprendre. Et je suis particulièrement heureux de vous accueillir parce que vous exprimez une idée, qu'on la partage ou qu'on ne la partage pas, que d'autres Québécois certainement partagent et vous l'exprimez ici, à la Commission. Et je suis particulièrement touché

que vous soyez ici avec votre fille, votre garçon. C'est particulièrement éloquent et je vous en remercie.

Mme Ryan, on a essayé avec Meech de faire reconnaître — et je peux vous dire très sincèrement qu'on a essayé très fort — on a essayé de faire reconnaître la dualité canadienne. Pour la première fois, dans Meech, il y avait la reconnaissance juridique des anglophones au Québec comme des francophones à l'extérieur du Québec. Et vous connaissez le sort de Meech. Meech n'a pas été tué seulement par M. Wells ou M. Filmon, mais c'est la majorité des Canadiens qui ont dit non. Croyez-vous qu'on peut revenir et qu'on peut réussir? Qu'est-ce qui aurait changé dans l'espace de quelques mois qui nous permettrait maintenant de réussir?

**Mme Ryan:** Quand le monde dit que le Canada anglais a rejeté le Québec, je pense que ce n'est pas correct. Je pense que Meech avait des vices. Je pense que la clause "nonobstant", pour la communauté anglophone, était un vice. Une suggestion pour la clause "nonobstant" que j'ai entendue et je pense que c'est une bonne suggestion, c'est de limiter ça à une période de six mois. Par contre, je suis contente d'une certaine façon que Meech ait échoué, parce que si le Québec avait accepté et signé Meech, on aurait toujours un certain courrant en dessous de tout qui veut forcer ce débat qu'on a présentement. Et le débat, je pense que c'est très important qu'on l'ait, ouvertement, en public et que tout le Québec participe. Je suis bien contente d'avoir été choisie pour présenter le mémoire parce que, comme anglophone, c'est important que ma communauté et les individus de la communauté soient entendus. Mais le débat était essentiel.

**M. Rémillard:** Mme Ryan, votre réponse me touche beaucoup, parce que tout à l'heure, l'Association des Townshipers et vous-même, vous venez de me dire que vous avez été contre Meech parce que vous étiez contre la clause "nonobstant", alors que la clause "nonobstant" n'est pas dans Meech, c'est M. Trudeau qui l'a mise en 1982 dans sa Constitution qui nous cause maintenant les problèmes que nous avons. La clause "nonobstant", ce n'est pas le Québec, Mme Ryan.

**Mme Ryan:** Je sais.

**M. Rémillard:** La clause "nonobstant", c'est M. Trudeau, dans sa Constitution de 1982. Ne me dites pas que vous avez été contre Meech à cause de ça.

**Mme Ryan:** Non, Meech ne touchait pas la clause "nonobstant". Si Meech avait amendé la clause "nonobstant", je l'aurais appuyé, mais vu que ça n'a pas touché...

**M. Rémillard:** Vous voulez me dire que si Meech avait réparé les erreurs faites en 1982 par M. Trudeau, là vous auriez été plus sensible?

**Mme Ryan:** S'il n'y avait pas une clause "nonobstant" qui donne les pouvoirs à n'importe quel gouvernement au Canada, soit provincial, soit fédéral, d'enlever certains droits, dont le droit qui est cité dans la Charte des droits au numéro 2, je trouve que ce n'était pas une bonne chose de l'avoir dans notre Constitution. Et c'est pourquoi je suis ambivalente. Oui, ce serait bon si Québec était signataire. Mais s'il était signataire, on n'aurait pas ce débat. Et je trouve que le débat est important.

**M. Rémillard:** Mais votre option maintenant, qu'est-ce que vous suggérez? Vous avez vos enfants avec vous. Vous nous dites que c'est "your home". Comment devrions-nous procéder, selon vous? D'une façon bien réaliste.

**Mme Ryan:** Comme je l'ai dit tantôt, si on développe une constitution pour le Québec, je veux être certaine que les pouvoirs ici... Et je dois mentionner, étant donné que je suis femme, je sens que j'ai autant de pouvoirs que les anglophones; comme anglophone et femme, je me sens un peu laissée de côté. Mais je veux que si ou quand vous développerez une constitution pour le Québec, que vous considériez les minorités comme une partie intégrante du débat.

**M. Rémillard:** Thank you, madame.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Nous passons maintenant à M. Brassard pour le parti de l'Opposition officielle.

**M. Brassard:** Merci Mme Ryan. Dans la foulée de ce que vient de dire le ministre, il faut quand même que vous sachiez qu'on ne considère pas, nous, que c'est une erreur, la clause "nonobstant". C'est à peu près le seul élément intéressant dans le coup de force de Trudeau de 1982 parce que... Pardon? Je vais parler plus fort pour M. Laberge.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Il faut noter la galanterie de M. Laberge et vous demander de continuer.

**M. Brassard:** Bon, alors je continue. Mais je tiens à dire que s'il y a une chose qui nous a permis d'assurer la protection du français et des dispositions de la loi 101 au Québec, c'est la clause dérogatoire, c'est la clause "nonobstant". Ça c'est certain, par exemple, que Trudeau, quand il l'a introduite là, ce n'était pas pour ça qu'il l'avait mise là. Il cédait d'ailleurs à des requêtes pressantes des provinces de l'Ouest.

C'est les provinces de l'Ouest qui voulaient la clause dérogatoire. Alors, je dis ça parce que les propos de M. Rémillard me semblent un peu ambigus. Il a l'air de dire que c'est un héritage de 1982 et que c'est une erreur la clause "nonobstant" et qu'on n'en aurait pas besoin bien au contraire. Je lui rappelle des discours en Chambre très clairs, très fermes, très limpides en faveur de la clause dérogatoire, en faveur de la clause "nonobstant". Je pense qu'il faut être clair. Je ne sais pas s'il cherche à gagner des appuis dans la communauté anglophone en prévision de certains événements, je ne sais pas trop, mais...

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Brassard:** Ceci étant dit, Mme Ryan...

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Je vous suggérerais d'arriver à une question M. Brassard.

**M. Brassard:** Moi, je suis d'accord avec vous et je suis content quand vous dites que vous êtes une Québécoise, et je suis d'accord, et ma formation politique est pleinement d'accord même si je sais que vous ne souhaitez pas un Québec souverain, mais ma formation politique est pleinement d'accord pour protéger et garantir les droits historiques de la communauté anglophone et même aller jusqu'à l'enchâssement dans la constitution. Mais je voudrais cependant que vous me précisiez quels sont, selon vous, les droits historiques de la communauté anglophone qu'on devrait enchâsser dans une constitution d'un Québec souverain ou ayant un autre statut, mais dans une constitution québécoise?

**Mme Ryan:** Mais je trouve que c'est important surtout d'avoir le droit à nos écoles. Les écoles comme toutes les études le démontrent, ça c'est le coeur d'une communauté. Je pense que nos écoles ont également un devoir de bien donner des classes en français qui assurent que nos finissants sont bilingues et aptes à travailler ici au Québec. Je pense qu'il faut avoir certains droits vis-à-vis des services sociaux. La communauté anglophone malgré l'impression de bien du monde ce n'est pas une communauté riche. Il y avait une partie de la communauté riche, comme une partie de la communauté française était riche. Mais surtout mon père a travaillé pour le chemin de fer et il n'était pas une personne qui dirigeait une multinationale ou quelque chose comme ça. Alors c'était important que les services pour les personnes qui sont un peu défavorisées soient donnés pour qu'elles puissent se sentir comme faisant partie de la communauté québécoise et il y a beaucoup de travail à faire à ce stade-là. Je ne suis pas capable et je suis pas une constitutionnaliste, alors je ne veux pas dire plus, mais ça c'était une couple de choses qui me venaient à la tête.

**M. Brassard:** Mais je peux vous dire qu'on n'aurait pas de problèmes avec ça, nous, quant à nous. Et même de ça, je peux vous dire que les droits scolaires qu'on vous accorderait et je suis prêt, moi, à voir intégrer dans une constitution d'un Québec souverain, il n'y aurait pas l'expression "là où le nombre le justifie" comme c'est le cas dans la Constitution canadienne à l'égard des minorités des communautés francophones hors Québec. Ce serait de pleins droits scolaires comme ceux que vous avez déjà parce que vous devez reconnaître que c'est déjà le cas présentement, mais on est prêts quant à nous à vous en offrir la garantie constitutionnelle dans une constitution d'un Québec souverain. Alors vous voyez que les Québécois, même dans un Québec souverain, sont tout à fait accueillants et ouverts à ce que la communauté anglophone demeure au Québec et se considère comme appartenant au peuple québécois.

**Mme Ryan:** Mais des promesses sont des promesses.

**M. Brassard:** Mais les faits sont là.

**Mme Ryan:** Et ne sont pas toujours tenues.

**M. Brassard:** Les faits sont là, madame. Les faits sont là.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Sur ces paroles, le temps que nous avions prévu pour cette présentation est maintenant terminé. Sans vouloir entrer dans les débats de points d'ordre, M. Brassard, j'ai cru comprendre que M. Rémillard aurait voulu dire que si on avait eu la possibilité d'avoir des choses comme celle-là, qu'il n'avait pas invoqué bien sûr la paternité de la clause dérogatoire, parce qu'il l'avait attribuée à M. Trudeau, mais qu'il n'avait pas non plus protesté contre, si j'avais bien compris. Je vous dis juste ça comme une petite explication en passant.

Et madame, maintenant je vous remercie de vous être présentée devant nous avec ce mémoire très intéressant, ainsi que les gens qui vous accompagnaient, de votre famille.

Et je prie maintenant les membres de la Commission de ne pas occuper le centre de la pièce, pour que le prochain groupe puisse venir à table, et que nous puissions procéder sans trop de perte de temps. Alors, le Regroupement des étudiants à la maîtrise et au doctorat de l'Université de Sherbrooke, est prié de se présenter à la table.

(Suspension de la séance à 16 h 12)

(Reprise à 16 h 13)

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Si vous

voulez bien, s'il vous plaît, reprendre vos sièges. Avant que nous commençons avec cette présentation du Regroupement des étudiants à la maîtrise et au doctorat de l'Université de Sherbrooke, je vais profiter du temps d'antenne pour vous faire la brève lecture d'un petit communiqué que nous avons émis il y a quelques minutes au sujet de la question des forums avec les autochtones.

#### **Audition des groupes autochtones**

Alors, le communiqué se lit comme suit: "A sa réunion du 30 novembre dernier, le comité directeur de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec a décidé d'entendre, dans le cadre des audiences publiques, tous les groupes autochtones ayant fait parvenir un mémoire et ce, avant d'envisager de tenir un forum sur les autochtones et l'avenir constitutionnel.

Par ailleurs, le programme des travaux pour la période du 11 décembre 1990 au 23 janvier 1991, adopté par la Commission à sa séance de travail du 5 décembre à Hull, ne prévoit pas la tenue d'un tel forum. Cependant, le comité directeur de la Commission réexaminera cette question après avoir entendu tous les groupes autochtones ayant soumis des mémoires à la Commission." Ceci termine le commercial, messieurs, et nous revenons à vous.

Nous allons maintenant entendre le Regroupement des étudiants à la maîtrise et au doctorat de l'Université de Sherbrooke. M. Larrivée, je crois, va agir comme porte-parole et présenter le groupe d'abord, ensuite cinq minutes pour présenter le mémoire.

#### **Regroupement des étudiants à la maîtrise et au doctorat de l'Université de Sherbrooke**

**M. Larrivée (Pierre):** Merci M. le Président. Alors comme vous avez pu le constater à la lecture de notre mémoire, notre mémoire est divisé en différentes sections et c'est un plaisir pour moi de vous présenter les gens qui ont participé à l'écriture de ce mémoire. Alors, à l'extrême gauche complètement, M. Éric Martel qui s'est chargé de la section des coopératives; M. Patrice Langevin qui s'est chargé, lui, de la section sur l'économie; à ma gauche, M. Grégoire Leclerc, vice-président aux affaires externes du REMDUS qui s'est chargé de la section éducation, recherche et développement; à l'extrême droite complètement, M. Jean-François Comeau qui s'est chargé de la section sur l'environnement; à ma droite, M. Pierre Bénard, vice-président aux affaires internes du REMDUS, qui s'est chargé de la section sur les autochtones et qui a également travaillé sur la section sur l'éducation, recherche et développement, et, enfin, moi-même, Pierre Larrivée, président du REMDUS, je me suis chargé de la section sur le statut constitutionnel, également sur la section

au niveau juridique.

Alors, MM. les Présidents, membres de la Commission, Québécois et Québécoises, c'est avec grande fierté aujourd'hui que les étudiants de maîtrise et de doctorat de l'Université de Sherbrooke se présentent devant vous afin de discuter du Québec, le pays de demain. Nous sommes conscients du rôle que nous avons à jouer et nous considérons essentiel que les groupes étudiants participent au présent exercice de consultation. Nous tenons à remercier sincèrement la Commission de nous laisser l'opportunité d'exprimer nos opinions aujourd'hui. Le mémoire que vous avez devant vous est le fruit d'une réflexion approfondie et d'une consultation démocratique.

En effet, chacune des associations représentant les différents programmes de maîtrise et de doctorat de l'Université de Sherbrooke a été appelée à se prononcer par l'entremise de son exécutif. Par conséquent, notre forum de discussion est multidisciplinaire. Les étudiants de maîtrise et de doctorat qui viennent du secteur des sciences humaines, des sciences pures, des sciences sociales, des sciences appliquées et des sciences de la santé ont des méthodes de réflexion différentes mais toutes ces idées convergent vers le même objectif, le même projet: la souveraineté du Québec.

Notre conception de la souveraineté du Québec est le pouvoir exclusif pour l'Assemblée nationale de faire ses lois, de lever ses impôts et taxes et de signer des traités internationaux. La souveraineté du Québec permettra au Québec de travailler efficacement à la réalisation des objectifs des Québécoises et des Québécois. Nous n'avons pas insisté dans ce mémoire sur l'histoire du fédéralisme canadien puisque la plupart d'entre vous avez déjà participé à cette histoire et que nous croyons que cette tâche revient à d'autres intervenants. Notre constat est l'insatisfaction des Québécois vis-à-vis du système fédéral actuel. Nous ne voulons plus revenir sur les éternelles querelles constitutionnelles. Nous désirons proposer une souveraineté positive.

Nous croyons dans la force socio-économique d'un Québec souverain. À travers ce mémoire, nous proposons un projet de société basé sur des principes respectant les droits et libertés fondamentaux des individus, ainsi que ceux des collectivités. Ce projet de société traduit les priorités des étudiants de maîtrise et de doctorat de l'Université de Sherbrooke. Nous pensons qu'en redéfinissant le statut constitutionnel du Québec, il est nécessaire de se questionner et de réévaluer les différents secteurs de la société québécoise. Notre délégation comprend une personne ressource pour chaque partie de notre mémoire. Je vous les ai présentées avant mon exposé, et je tiens à les remercier de leur participation. Je tiens également à souligner la précieuse contribution à ce mémoire de Mme Linda Trudel et de M. André-Claude Veillette,

ainsi que de toutes les associations qui ont participé à l'élaboration de ce mémoire.

On nous dit souvent, à nous les étudiants, que nous représentons une part importante de la société de demain. Voici donc ce que le leadership de demain vous demande aujourd'hui. Nous savons que vous jouerez un rôle important dans l'histoire. Nous vous envions même d'occuper les chaises où vous êtes assis, mais de grâce, faites donc en sorte que nous n'ayons pas à occuper ces mêmes fauteuils dans 20 ans. C'est à vous de nous permettre de réaliser pleinement le Québec, le pays de demain.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Alors, nous passons maintenant à la période de question. Le premier intervenant est le représentant du parti gouvernemental, M. Vallières.

**M. Vallières:** Oui, alors je vous remercie, M. le Président. M. Larrivée, de même que les différentes personnes qui vous accompagnent. En premier lieu, je voudrais vous féliciter pour la présentation de votre mémoire et vous indiquer, évidemment, que quelques questions se posent à la suite de cet énoncé. Vous me permettez, en premier lieu, puisque vous mentionnez que la souveraineté du Québec passe nécessairement par l'économie, de vous poser une première question, afin de savoir si vous avez évalué la façon dont pourrait se faire le partage, par exemple, du déficit canadien dans la proposition de république québécoise dont fait mention votre document.

**M. Langevin (Patrice):** On sait que le Québec compte pour 25 % de la population du Canada. Eh bien, ça pourrait être logique que le Québec accapare ou paie 25 % de la dette actuelle au fédéral, mais ces questions-là sont des questions techniques. On s'est arrêtés plutôt à la façon d'arriver à la souveraineté du Québec. Bien entendu, je crois que c'est clair, on est tous prêts à payer la part qui nous revient et à négocier cette part-là avec le reste du Canada.

**M. Vallières:** M. le Président, dans le même ordre d'idées ou à peu près, je tiens à aller chercher une précision qu'on ne voit pas dans votre mémoire non plus. Comme vous le savez, plusieurs experts ont publiquement exprimé leur préférence pour une monnaie commune canadienne, même dans un Québec souverain. Quels avantages particuliers voyez-vous à votre proposition d'une monnaie québécoise qu'on retrouve dans votre mémoire?

**M. Langevin:** Ici, quand on parle de solution optimale, c'est dans le sens plus politique et économique, mais aussi dans le sens politique, à savoir qu'on peut contrôler, qu'on peut décider, entre autres, le loyer de l'argent. C'est une solution optimale. Il faut le voir dans ce sens-là. Mais il ne faut pas souffrir non plus de nihilis-

me, dans le sens qu'il faut tout détruire et recommencer à zéro, parce que créer une monnaie, ça comporte des délais, bien entendu. Dans ce sens-là, le partage d'une monnaie avec le reste du Canada, c'est une solution pratique, je dirais même pragmatique.

Pour compléter ce partage-là, il faudrait que les Québécois et Québécoises puissent avoir une voix à la Banque centrale du Canada. Encore là, c'est une technicalité. Je ne dis pas que ce n'est pas important, mais c'est une façon peut-être qu'on peut y arriver.

**M. Vallières:** M. le Président, je vais laisser les technicalités et passer à un autre point du mémoire qui n'aborde pas, d'aucune façon, le processus devant conduire à l'autonomie complète du Québec non plus que les impacts de cette option. Croyez-vous en l'utilité, par exemple, d'un référendum pour clarifier ce type de question? Et pourquoi votre mémoire n'a pas abordé la question du processus devant conduire à l'indépendance?

**M. Larrivée:** Comme je l'ai mentionné tout à l'heure, notre mémoire, dans un premier temps, avait comme objectif de nous prononcer sur le statut constitutionnel du Québec et, dans un deuxième temps, de proposer un projet de société.

Il est bien évident, et ça, à la lecture complète et totale du mémoire, on s'aperçoit qu'il y a certains questionnements qui sont à régler, c'est-à-dire que tous les problèmes ne seront pas réglés du jour au lendemain, c'est évident.

Si vous prenez la page 11 de notre mémoire où on retrouve nos conclusions, à la fin des conclusions, le REMDUS recommande également "que la Commission propose au gouvernement une formule décisionnelle permettant à tous les Québécois de se prononcer sur leur avenir" par voie référendaire. Nous, au niveau du processus comment accéder à la souveraineté en tant que telle, nous sommes contre l'élection référendaire. Nous sommes pour une formule d'un référendum, c'est-à-dire de consulter toutes les Québécoises et tous les Québécois avec une question claire et précise, à savoir quel est le voeu des Québécois face à leur avenir constitutionnel?

**M. Vallières:** Vous proposez là, entre autres, de créer un palier de gouvernement intermédiaire entre l'Assemblée nationale et les élus municipaux. Est-ce qu'il s'agirait d'un gouvernement élu ou nommé?

**M. Bérnard (Pierre):** Dans cette section-là, on ne voulait pas négocier à la place des autochtones. Ce qu'on a voulu donner comme exemple, c'était ce que nous on verrait comme possibilité pour les gouvernements autochtones, mais sans vouloir être paternalistes et négocier à

leur place.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** C'est maintenant le temps de parole de la représentante de l'Opposition officielle, Mme Blackburn.

**Mme Blackburn:** Merci, M. le Président. Messieurs, bonjour. Je dois dire qu'en vous voyant tout à l'heure, je me suis dit j'aurais aimé voir des femmes dans votre groupe, bien que j'ai apprécié, lu et relu votre mémoire. Il est fort intéressant, mais vous m'avez rassurée en disant qu'il y en avait une qui avait participé aussi à votre réflexion et à la rédaction.

Votre message est clair. Vous invitez la Commission à ne pas recommencer ou tenter de recommencer, encore une fois, à redéfinir un Canada nouveau et vous dites que vous envisagez un certain nombre de moyens pour réussir la souveraineté. Parmi ces moyens, vous placez l'éducation comme étant le plus important et je partage tout à fait cet avis. La meilleure façon d'être souverains, c'est encore d'avoir la connaissance et ça commence par l'autonomie personnelle et ensuite, le peuple est autonome. Mais un peuple ne peut jamais être beaucoup plus autonome que ses individus ne le sont, et je trouve que c'est capital. D'ailleurs, M. Lévesque, là-dessus, avait une parole qu'il est peut-être important de rappeler. Il disait: Un Québec souverain devra être excellent ou il ne le sera pas. Dans ce sens-là, je partage tout à fait votre inquiétude, vos propos et vos recommandations sur une bonne partie de votre texte touchant l'éducation, la recherche et le développement.

Vous dites: les étudiants, chercheurs et chercheurs, les moins du XXI<sup>e</sup> siècle. Ça fait référence, évidemment, à vos conditions de vie qui ne sont pas particulièrement... Vous ne roulez pas sur l'or, quoi. Mais vous savez aussi que, actuellement, en raison des chevauchements qui existent entre le fédéral et le provincial et que la part du Québec en matière de recherche et de développement – il nous manque annuellement entre 280 000 000 \$ et 300 000 000 \$ que nous aurions si nous n'avions seulement que la part proportionnelle à notre population. C'est quasiment catastrophique.

Sur ce volet, il y a une question que j'aimerais que vous élaboriez un peu. Vous dites, à la page 4 de votre mémoire: l'uniformisation des diplômes de maîtrise et doctorat. Cette idée-là, moi, je dois dire qu'elle me laisse un peu songeuse. Est-ce qu'il serait souhaitable qu'on uniformise des diplômes de deuxième et de troisième cycle alors que, de façon traditionnelle et à travers le monde, je pense, on a reconnu ce qui s'appelle la liberté académique et l'autonomie universitaire pour donner des qualités particulières à la formation des élèves, des étudiants. Alors, qu'est-ce qui vous amène à penser qu'on devrait uniformiser?

**M. Bénard:** Ce point-là, à notre section éducation, faisait partie de notre mémoire préliminaire, celui qu'on avait écrit avant qu'il soit soumis pour consultation à toutes nos associations, puis les associations se sont prononcées. C'était très controversé dans ce sens-là.

**Mme Blackburn:** O.K. Alors, ça n'a pas été maintenu.

**M. Bénard:** Ça n'a pas été maintenu.

**Mme Blackburn:** Très bien. Oui?

**M. Larivée:** Pour compléter, Mme Blackburn, pour donner un élément d'information, si vous ne retrouvez pas de candidate ici, à cette table, devant vous, ce n'est pas qu'on n'a pas fait d'effort. Même au sein de notre association, présentement, au sein de l'exécutif de l'association de deuxième et de troisième cycle, nous ne retrouvons pas de candidate, présentement, et nous faisons des efforts dans ce sens.

**Mme Blackburn:** En fait, c'est ce que je voulais vous dire tout à l'heure, je regrette qu'il n'y ait pas de femme qui s'intéresse à ce genre de question, parce que c'était la conclusion à laquelle j'en étais arrivée quand j'ai vu qu'elles étaient absentes.

Une question brève. La souveraineté étatique, dites-vous, c'est la même chose que la souveraineté, dans le fond. Bien. Dans votre mémoire, vous suggérez qu'on puisse signer des traités internationaux, notamment en matière économique. À part le traité de libre-échange – d'ailleurs, c'est reconduit automatiquement au moment des successions d'État – vous souhaitez la continuité mais, normalement, ça va se continuer: Est-ce que vous pensez qu'il y a des associations possibles, associations économiques, avec le reste du Canada? Beaucoup d'intervenants sont sceptiques à cet égard. Qu'est-ce que vous en pensez?

**M. Langevin:** Moi, je crois bien qu'il y a une théorie économique des avantages comparatifs, eh bien, le Québec en possède, le reste du Canada en possède, les Américains aussi en possèdent et éventuellement le Mexique. Il y a la formation des blocs économiques, c'est une réalité, actuellement, une réalité économique et sociale. La CEE actuellement l'exerce et je crois que ce serait souhaitable que le Québec souverain et le reste du Canada anglais, ainsi que d'autres partenaires, un jour aussi, arrivent à ce genre de solution-là.

**Mme Blackburn:** Mais voyez-vous des raisons qui empêcheraient le Canada de négocier de telles ententes avec le Québec?

**M. Langevin:** Moi personnellement, non, je ne vois pas de raisons qui pourraient l'empêcher. Je voyais, au contraire, des raisons qui seraient nécessaires pour qu'on puisse faire ce genre d'entente. On sait que le Canada, c'est un marché commun. Il fonctionne plus ou moins à cause des disparités politiques. Ça, c'est une chose. Et l'économie, il y a question de rentabilité et d'efficacité du système. Alors, ça aussi, c'est une autre chose. Et je pense qu'un Québec souverain peut amener cet objectif-là et aussi collaborer ou s'entendre avec le reste du Canada.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Nous passons maintenant aux questions des membres. J'ai beaucoup de demandes d'intervenants. Je pense pouvoir en passer trois, peut-être quatre et si elles sont brèves, peut-être plus. Je commence avec M. Hogue, qui sera suivi de M. Poissant et de Mme Drouin.

(16 h 30)

**M. Hogue:** Merci, M. le Président. Vous avez parlé de théories économiques. Je voudrais juste prendre une notion que vous connaissez très bien, celle des rendements décroissants. Et dans cette optique-là, je vais vous demander très rapidement: Qu'est-ce que vous entendez par souveraineté étatique? Ma deuxième question se porte à la page 6, le deuxième et le troisième paragraphe. Mais j'aimerais que vous commentiez en utilisant le deuxième et le troisième paragraphe, que vous commentiez le troisième où le Québec devra composer selon sa taille et sa force au sein de l'économie internationale. Je pense que c'est majeur dans votre position, qui est intéressante. Mais à la page 6 aussi, vous dites que ce n'est aucunement dans l'intérêt économique de la nation québécoise d'aller à l'encontre, etc., des blocs économiques et en même temps vous faites un mouvement de retrait tout en vous positionnant sur des blocs. C'est-à-dire que vous sortez de la réalité canadienne pour former un bloc qui s'appellerait le Québec et vous supportez quand même dans votre retrait la nécessité des blocs.

**M. Larrivée:** Oui. Alors, pour répondre à votre première question, pour être très clair, pour nous, la souveraineté ou la souveraineté étatique ou l'indépendance c'est la même chose. C'est-à-dire que le Québec devient un pays souverain selon la définition de ce que c'est la souveraineté au niveau du droit international.

**M. Hogue:** Étatique.

**M. Larrivée:** C'est ce que je vous dis. Pour nous la souveraineté étatique et la souveraineté c'est la même chose à l'intérieur de notre mémoire. D'accord? Maintenant au niveau du retrait, comme vous mentionnez, avant de passer la parole à Patrice. Au niveau du retrait, pour

nous il n'est pas question au niveau de la souveraineté de prendre le Québec, de prendre une "chain saw" et d'aller le porter dans l'Atlantique. C'est pas la question. Il est bien évident qu'au niveau territorial le Québec demeure au même endroit. Sauf qu'en obtenant sa souveraineté, le Québec peut décider lui-même de son économie, de ses pratiques économiques et dans cette optique-là, naturellement, il a les pouvoirs de faire des ententes avec ses voisins économiques. Alors, je laisserai Patrice compléter là-dessus.

**M. Langevin:** Vous disiez que le Québec devra composer avec sa taille et avec sa force. C'est évident dans le sens que... on regarde l'écu au niveau de la CEE, c'est un panier de devises, là-bas, et le pays qui possède le PNB le plus fort, l'économie la plus forte, a un pourcentage plus élevé. C'est dans ce sens-là que le Québec devra composer. On ne pourra pas arriver et décider unilatéralement: Bon, on décide ceci. On va y aller avec notre taille et notre force, et on a confiance en cette taille-là et en cette force-là. On a confiance envers les Québécoises et les Québécois.

**M. Hogue:** Merci.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Nous passons à M. Poissant qui sera suivi de Mme Drouin.

**M. Poissant:** Merci, M. le Président. Quand j'ai lu votre mémoire au chapitre des coopératives et imaginez-vous donc, messieurs, qu'il y a 40 ans j'avais moi, comme étudiant, la même chose que vous. Il faut refaire le système coopératif au Québec et au Canada. Et quand vous nous dites, M. Larrivée, que vous espérez ne pas revenir ici dans 20 ans, moi j'espère que vous reveniez ici dans 20 ans, parce qu'imaginez-vous, on n'a pas tout fait ce que je voulais faire.

Ceci étant dit, vous soulevez des points dans votre rapport qui étaient intéressants. Tout de même, ce que vous soulevez, j'aimerais que ça puisse se faire de la manière que vous indiquez. Toutefois, quand on voit un gars comme moi, qui est maintenant dans l'université de la vie et qui a appris bien des choses depuis le système coopératif que j'enseignais dans le temps que vous étiez là aussi, c'est qu'on se rend compte, à l'évidence, que ce n'est pas aussi facile qu'on voudrait le faire. Vous dites, entre autres à la page 6 de votre rapport: Il serait absurde de ne pas respecter le traité de libre-échange. Imaginez-vous donc, messieurs, que même si on voulait le respecter, si nos voisins disent non, ce n'est pas à nous de décider. On ne peut pas arriver et dire: Le traité du libre-échange s'applique dans un État souverain aussi facilement qu'on voudrait le faire.

Mais la question la plus importante, c'est quand vous soulevez la question du contrôle de la Banque du Canada. Là je me demande, est-ce que vous voulez dire... non, la Banque centrale, je m'excuse. D'ailleurs faut-il dire qu'on ne peut la contrôler, la Banque du Canada? Si on parle d'une banque québécoise, il faudra parler d'une monnaie québécoise. Et si vous parlez d'une monnaie québécoise, évidemment il y a eu à fortes manchettes au début de cette année, un écrit de Merrill Lynch qui disait que la séparation du Québec pouvait peut-être, n'empêchait pas... Si vous voulez, je vais vous lire tout simplement: Selon la plus importante firme de courtage américaine, Merrill Lynch, la cote des crédits d'un Québec souverain ne serait pas très différente de la cote actuelle de la province. Les journaux en ont fait les manchettes, ça aidait beaucoup. Toutefois, je me suis renseigné. Est-ce qu'il s'agissait d'une monnaie commune ou d'une monnaie québécoise? Alors, j'ai eu la réponse, hier et Merrill Lynch me dit que: Il est évident que j'assumais, dans le rapport que j'ai fait, qu'il s'agissait d'une monnaie commune. Donc, on a un problème et je vous soumets la question. Quand vous voulez contrôler la Banque du Canada ou la banque centrale ou la banque centrale québécoise, comment est-ce qu'on va y arriver?

**M. Langevin:** C'est certain qu'il faut vivre avec la situation économique que le Québec ne contrôle pas. C'est la situation mondiale. C'est la globalisation des échanges, etc. Quand on parle de contrôle, c'est plus une présence, un genre de droit de veto à la banque centrale, à la Banque du Canada, dans le sens qu'on sait très bien que les taux d'intérêts ont augmenté à cause d'une surchauffe en Ontario. Et les autres régions du Canada, les autres provinces payent le prix. Et ça ne reflète pas nécessairement la réalité économique de ces provinces-là, entre autres du Québec. C'est certain qu'il ne peut pas y avoir deux, trois taux d'intérêts, mais par contre, on pourrait envisager, c'est une voie possible... On soumet ici un genre peut-être d'un plan. Ce n'est rien de coulé dans le béton, mais on suggère peut-être que certaines personnes, des délégués du Québec, peu importe, soient à la Banque du Canada pour surveiller les intérêts, entre autres, du Québec.

**M. Poissant:** M. le Président, ce qui est greffé à cette question-là... Il y a déjà deux représentants de la Banque du Canada, de la province de Québec, de la province d'Ontario, et un pour chacune des autres provinces. Dieu sait qu'ils ne réussissent pas bien. Il reste la seule solution. C'est qu'on ait le droit de veto. Mais comment va-t-on penser que le reste du Canada va nous donner un droit de veto à la banque centrale?

**M. Langevin:** Écoutez, le reste du Canada...

Je crois que c'est à son avantage de négocier avec le Québec et cette question-là, aussi, ferait partie des négociations. Je ne peux pas lui répondre actuellement dans le sens que, là, ça prend toute une logistique en arrière, mais comme je disais tout à l'heure, c'est un plan et c'est peut-être une des voies à suivre. Ce n'est peut-être pas la seule. Il y a peut-être d'autres solutions encore plus efficaces, mais ce qui est clair, c'est qu'on veut que le Québec ait son mot à dire.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Mme Drouin, suivie de M. Turgeon.

**Mme Drouin:** Merci, M. le Président. Nous recevons aujourd'hui un groupe d'étudiants de l'université et, depuis le début de l'après-midi, on a rappelé à quelques reprises un bien triste événement. Alors j'aimerais, si vous me permettez, comme représentante du secteur de l'éducation, comme femme et comme mère d'une fille qui étudie en génie, mais à l'Université de Sherbrooke, vous dire que je suis très sensibilisée et que je m'associe de tout coeur à tous ceux et celles qui vivent, aujourd'hui, un bien douloureux souvenir. Ceci étant dit, je voudrais vous féliciter pour votre mémoire. Je trouve qu'il est très bien fait. C'est complet, vous abordez plusieurs sujets. Je vous ramènerais au sujet de l'éducation, bien sûr. Ce chapitre-là, en page 4, où dans les solutions que vous proposez, vous vous interrogez sur l'avenir des cégeps. Je ne sais pas si... Vous nous dites qu'il devient pertinent de s'interroger sur leur impact sur l'ensemble des études postsecondaires. Cette réflexion devrait tenir compte des avantages et aussi des incidences potentiellement négatives des cégeps sur l'université. Je ne sais pas si vous pourriez développer votre pensée un petit plus sur ce sujet-là?

**M. Bénard:** Ça été l'objet d'un assez vif débat, d'ailleurs, au sein du REMDUS. C'est que certaines personnes pensent que le cégep... Ce système n'existe pas en Ontario, par exemple. Le fait que les cégeps n'existent pas en Ontario implique que l'équivalent du cégep est donné en partie au secondaire et en partie aussi lors d'une quatrième année de formation générale, typiquement au niveau universitaire. Le fait que ces étudiants sont intégrés au niveau universitaire augmente, premièrement, la population étudiante de façon significative et implique nécessairement que le corps professoral à l'université est plus grand. Donc, certains étudiants pensent que, peut-être... Une solution pour augmenter le nombre de diplômés universitaires au niveau maîtrise-doctorat serait peut-être d'envisager la scission du cégep d'une telle façon. Mais, cependant, je dois vous avouer que cette question est très controversée au sein du REMDUS, parce que plusieurs étudiants aiment beaucoup le

cégep, ont beaucoup apprécié l'existence des cégeps, comme particularité du Québec, et trouvent que c'est, pour eux, une expérience qui a été essentielle au niveau personnel et au niveau de l'accessibilité des études également, parce que les cégeps sont gratuits, comme vous le savez. Donc, comme il n'y a pas de consensus vraiment sur cette question-là, on s'est mis d'accord vraiment pour demander qu'on fasse une espcde d'étude d'impact des cégeps sur le réseau universitaire et aussi sur l'accessibilité des études, et voir, finalement, si on ne peut pas trouver quelque chose qui aiderait les universités un peu à travers ça. Ou encore si l'impact... On trouve que l'impact n'est pas assez important si on peut finalement garder le système actuel. Ce sont des questions qu'on se pose, nous, et dont on aimerait avoir les réponses parce qu'on ne les a pas.

**Mme Drouin:** Vous n'avez pas regardé les avantages que ça pourrait apporter aux étudiants d'éliminer le palier de cégep?

**M. Bénard:** Pour les étudiants de maîtrise et de doctorat, il y aurait peut-être certains avantages, mais on n'est pas sûrs. Présentement, il y a des avantages pour les étudiants. Ils nous l'ont dit, ils ont beaucoup apprécié l'épanouissement personnel qu'ils ont vécu à travers le cégep. Donc...

**Mme Drouin:** Donc, de l'éliminer ça pourrait...

**M. Bénard:** L'intégrer ou l'éliminer, on ne le sait pas. Donc, ce qu'on aimerait avoir, c'est la réponse à nos questions là-dessus.

**Mme Drouin:** O.K. Merci. Ça va.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Monsieur Turgeon.

**M. Turgeon:** Merci beaucoup, M. le Président. Vous êtes des gens très articulés. Vous avez fait un bon travail. C'est beau. Je n'ai pas de problèmes, moi, avec votre option, mais il y a une petite affaire qui me chicote. C'est que dans votre argumentation, dans votre démonstration de la souveraineté, il y a une grande absente. C'est la culture. Il n'y a pas de dimension culturelle là-dedans. Ça m'inquiète d'autant plus que vous dites - et vous avez raison - que vous êtes une part importante de l'élite québécoise de demain. Il y a peut-être parmi vous de futurs ministres. Il y a peut-être un futur premier ministre parmi vous. Vous savez qu'aujourd'hui, on déplore le fait que nos dirigeants n'aient pas compris que 1 % du budget de l'État consacré à la culture, c'est un minimum décent dans une société comme la nôtre. La façon dont on a sabré, hier, dans une institution comme Radio-Canada et la façon

dont on l'a fait, c'est vraiment de l'inculture. Alors moi, ce que je voudrais savoir, c'est que dans le Québec souverain que vous proposez, dans votre Québec, ça va être quoi, pour vous, la préoccupation culturelle?

**M. Leclerc (Grégoire):** La culture, c'est un bien grand mot. Je pense que nous, on a considéré la culture pas comme quelque chose de séparé, mais comme quelque chose d'inhérent. Donc, pour nous, un diplômé, c'est quelqu'un qui a étudié soit en sciences pures, appliquées ou bien quelqu'un qui a étudié en sciences humaines, en philosophie. Ces gens-là, à tous les niveaux, sont les acteurs de demain et, par exemple, en philosophie, on a besoin de gens qui vont réussir à développer un Québec économiquement viable. Donc, ce n'est pas juste uniquement le côté - comment je pourrais dire - le côté artistique, par exemple, ça peut être un côté... La culture est incluse à ce moment-là dans tous les paliers de décision. Donc, c'est pour ça qu'on l'a pas séparée explicitement comme ça.

**M. Turgeon:** La seule place où vous en parlez, vous reliez ça à la gestion de la flore et de la faune alors...

**M. Leclerc:** Ah! D'accord.

**M. Larrivée:** Il est évident, si je peux me permettre, il est évident, monsieur Turgeon, que pour nous, la culture du Québec fait partie inhérente de ce qui est fondamental aux Québécois. Et dans tous les domaines et dans tous les secteurs d'études, il est important et capital que dans un Québec souverain, on fasse la promotion de la culture québécoise à tous les niveaux, que ce soit artistique ou que ce soit encore dans l'enseignement, la recherche également. Il est évident aussi pour nous que quand on veut faire du français la langue officielle, ce n'est pas seulement de protéger un langage, mais c'est également de protéger une source d'un peuple, et la culture fait partie, à travers la langue française, de ces racines-là du peuple québécois. Alors, à ce moment-là, il est évident pour nous que la culture doit prendre une place importante et capitale. D'autant plus que le Québec en Amérique du Nord est une minorité culturelle pas seulement au niveau de la langue française. Notre distinction fondamentale n'est pas seulement au niveau de notre langage...

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Je crois, monsieur Larrivée, que nous avons à la fois épuisé le temps, et vous n'avez pas l'air convaincu quand vous parlez à monsieur Turgeon.

**M. Turgeon:** C'est ça que je voulais vous entendre dire. C'est très bien.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Alors

nous avons maintenant épuisé le temps prévu pour cette présentation. Je vous remercie... J'avais une belle colle pour votre futur représentant à la Banque du Canada, mais le temps ne nous le permet pas. Je vais la garder en réserve. Je remercie monsieur Comeau, monsieur Bénéard, monsieur Larrivée, monsieur Leclerc, monsieur Langevin, monsieur Martel et le Regroupement des étudiants à la maîtrise et au doctorat de l'Université de Sherbrooke. Je vous prie de libérer le centre de la table le plus tôt possible, s'il vous plaît, pour que puisse venir y prendre place les représentantes du Centre pour femmes immigrantes de l'Estrie que j'invite à se rendre au centre prendre place.

(Suspension de la séance à 16 h 45)

(Reprise à 16 h 49)

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Si vous voulez bien reprendre vos sièges, s'il vous plaît. Nous continuons la séance avec la présentation du Centre pour femmes immigrantes de l'Estrie. Mme Bassaletti va présenter ses deux compagnes, et ensuite fera la présentation de cinq minutes qui est prévue pour présenter l'essentiel du mémoire du groupe. Alors Mme Bassaletti, la parole est à vous.

#### **Centre pour femmes immigrantes de l'Estrie**

**Mme Bassaletti (Teresa):** Bon, tout d'abord je suis très contente d'être ici parmi vous, car c'est une problématique qui nous tient à coeur. Le fait de mettre en lumière beaucoup de cas dont souffrent les femmes immigrantes. Malheureusement, notre groupe vient tout juste d'être divisé, parce qu'il y a un membre du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration qui vient tout juste d'offrir un poste à notre conseiller juridique au conseil d'administration de la chambre de commerce de Sherbrooke. Alors, c'est drôle qu'après avoir été tant d'années sans travail, qu'il travaille pour la cause des immigrantes maintenant; il vient d'avoir une possibilité. Maintenant, avant que je montre mon mémoire, alors je le trouve vraiment mal fait. Merci!

Cependant, je tiens quand même à lire ce que j'ai à dire aujourd'hui. Vous excuserez mon accent, parce que je me suis mariée au Chili, et puis j'essaie de parler le français, et j'essaie de parler aussi l'anglais.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Alors, bienvenue en Canada madame, et allez-y s'il vous plaît. Vous présentez vos compagnes d'abord s'il vous plaît, pour qu'elles soient connues des membres.

**Mme Bassaletti:** D'accord. Je vais présenter

à ma droite, O.K., à ma droite, Mme Aïda Assouri, membre du conseil d'administration, d'origine libanaise, à ma gauche Nutan Kalevar, membre du conseil d'administration du Centre pour femmes immigrantes, d'origine hindoue. Ensuite de ça, Mme Tchier Fairouch, membre du Centre pour femmes immigrantes, d'origine algérienne, et puis Me Méhu, qui malheureusement n'aurait pas voulu que je dise cela publiquement. Bon.

Alors, je vais parler surtout des propos intempestifs sur la place des minorités dans les professions et les institutions politiques du Québec de demain. Alors, le 30 avril 1981, le gouvernement... du... Parti québécois changeait le nom du ministère de l'immigration du Québec en celui du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration. Comme affirmait le ministre responsable de l'époque, Gérald Godin, dans la présentation de l'énoncé de politique officielle à l'intention des communautés culturelles intitulé "Autant de façons d'être Québécois". Cette double décision venait confirmer, s'il en était encore besoin, la prise de conscience par le gouvernement du Québec de la diversité culturelle de notre société, et les impératifs que cette réalité nous impose. Pour le gouvernement du Québec, le souci d'affirmer le caractère francophone n'a jamais été dissocié de la reconnaissance du caractère pluraliste de notre héritage culturel. Est-ce que vous me comprenez?

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Oui, oui, très bien, madame.

**Mme Bassaletti:** Merci. Le gouvernement actuel semble, je m'adresse au ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration seulement, le gouvernement actuel semble avoir pris à son compte les grandes lignes de ce plan d'action, qui a donné naissance comme on le sait, au Conseil des communautés culturelles et de l'immigration. Nous ne pouvons qu'adhérer au principe d'une société ouverte, attentive au respect d'autrui et au dialogue des cultures. Mais cette conception, pour être crédible, doit inspirer des politiques et donner lieu à des programmes centrés sur les besoins concrets des communautés culturelles. Il doit aussi s'insérer dans un processus de société pluraliste, qui dit à chaque groupe, qui permet à chaque groupe d'apporter sa contribution au développement du Québec au moment où la majorité francophone s'ouvre de plus en plus sur le monde, et où émerge dans les communautés ethniques un intérêt croissant pour la langue et la culture de la majorité. C'est à cette condition que peut s'opérer une convergence des efforts de toutes les citoyennes et de tous les citoyens du Québec, pour réaliser nos projets culturels collectifs et définir ensemble notre avenir sous le plan politique et constitutionnel.

Nous déplorons ensuite l'absence, quand

cette Commission-là s'est établie, qu'elle ait été faite sous le signe d'une double exclusion soit celle des Amérindiens et des groupes ethnoculturels et raciaux du Québec. Les anglophones non plus n'étaient pas présents. ...Les dirigeants syndicaux qui, par les commentateurs de la vie politique québécoise, rappellent étrangement les conditions dans lesquelles le compromis constitutionnel du lac Meech avait été élaboré. Malgré les représentations qui ont été faites en vue de faire valoir les intérêts d'autres groupes que ceux des peuples fondateurs ainsi que les intérêts spécifiques des femmes dans le contenu de l'accord, les dispositions prévues dans ce texte demeurent inchangées. Il a fallu qu'un député autochtone du Manitoba opposât son veto à la ratification de l'accord pour que les revendications des premières nations du Canada commentent à être prises au sérieux dans les débats sur l'avenir du pays. Il semble qu'on n'ait pas voulu tirer toutes les leçons des péripéties qu'a connues cet accord depuis son acceptation par les premiers ministres de l'époque jusqu'à l'échec de l'accord du lac Meech le 23 juin dernier. Bon. Les arguments invoqués par le gouvernement québécois pour justifier l'absentéisme des minorités ethniques disaient, comme celle des autochtones, qu'on était des groupes minoritaires. Mais il ne faut pas se cacher des yeux non plus que le milieu artistique n'était pas une grosse majorité au Québec et ensuite de ça, tout le monde sait que chez les artistes il y en a des fédéralistes, il y en a aussi des séparatistes. Alors nous n'avalons pas ça.

Il ne fait pas de doute que plusieurs dossiers importants qui seront traités au sein de la Commission concernent au plus haut point les autochtones et les communautés ethniques. Plus particulièrement pour ce qui concerne notre organisme, les femmes immigrantes sont directement concernées par les questions qui se rapportent à l'immigration, l'apprentissage de la langue et la formation professionnelle, domaines dans lesquels le Québec voudrait obtenir une compétence exclusive. Pour ce qui concerne l'apprentissage du français et l'intégration au marché du travail, les femmes sont souvent très défavorisées. On sait même qu'il y a sous-représentation chez les femmes immigrantes quand elles doivent faire du travail de manufacture. Pour 22 % des femmes immigrantes qui sont en train de faire du travail de manufacture et de textile et de la bonneterie, il y a moins de 6 % de femmes québécoises qui le font. Ce sont là autant de problèmes qui touchent des questions de nature constitutionnelle et qui concernent directement les femmes immigrantes, et leur statut de groupe minoritaire ne devrait pas les priver de leur droit de participer aux débats concernant l'avenir politique du Québec où elles ont choisi de s'établir de façon durable.

En conclusion, nous aimerions souligner que les femmes immigrantes font face à un double

problème. Le premier c'est qu'en tant que femmes leurs droits ne sont pas tellement reconnus et qu'elles doivent lutter avec d'autres femmes pour pouvoir devenir des citoyennes à part entière. Le deuxième c'est que les femmes immigrantes sont issues d'une société différente de celle du pays d'adoption. Malgré que plusieurs femmes soient peu scolarisées - elles ne parlent ni l'anglais ni le français - les femmes immigrantes possèdent un dynamisme et un potentiel créateur qu'elles n'ont que rarement la possibilité de mettre en valeur.

Alors, le Centre pour femmes immigrantes est le seul organisme à vocation sociocommunautaire dont la préoccupation est l'intégration et la promotion sociale et économique des femmes issues de l'immigration. Il dessert des femmes provenant d'une soixantaine de pays différents. Il est donc, par le fait même, en position d'identifier la problématique, par expérience, reconnaître les besoins spécifiques des femmes immigrantes établies dans la région de l'Estrie. À ce titre, l'audience et les ressources dont il dispose doivent être à la hauteur de sa mission. Merci beaucoup.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Merci, madame. Nous passons maintenant pour débiter aux questions de la représentante du parti de l'Opposition officielle, Mme Blackburn.

**Mme Blackburn:** Merci, M. le Président. Bonjour, mesdames. Je voudrais d'abord, tout de suite, vous rassurer. Vous parlez un excellent français, et j'ai l'impression que personne, ici, n'a perdu un seul mot de votre présentation qui, d'ailleurs, est excellente. Vous faites état de la situation des francophones... des femmes immigrantes dans la région, et vous faites également état dans votre mémoire, vous ne l'avez pas lu là, d'un programme d'intégration des femmes immigrantes sur le marché du travail, qui est particulièrement intéressant. Je voudrais retenir quelques éléments de votre mémoire. Vous dites: Il ne s'agit pas pour le gouvernement de seulement s'aligner sur la politique de M. Godin, qui dit, dans son document d'orientation intitulé "Autant de façons d'être Québécois": "Il faudrait que le présent gouvernement se donne les moyens de ses politiques et que cette conception, pour être crédible, doit inspirer des politiques et donner lieu à des programmes centrés sur les besoins concrets des communautés culturelles." Mais comme vous connaissez bien le dossier, vous savez aussi qu'en dépit de tous les efforts que l'actuel gouvernement a faits pour signer l'entente Québec-Canada qui aurait permis au gouvernement du Québec, au ministère de l'Immigration, de récupérer l'argent nécessaire à l'actualisation, à la mise en oeuvre d'une politique d'immigration, ça ne s'est toujours pas fait. Et c'est dû en particulier, vous le notez bien, au chevauchement, à la double juridiction en matière

d'immigration et de formation professionnelle.

En dépit de tout cela, je pense qu'il faut reconnaître que la ministre de l'Immigration a déposé, hier ou avant-hier, une politique qui me semble fort intéressante. Mais vous savez, c'est 30 000 000 \$ de plus que le Québec devra déboursier, si tant est que le Canada ne signe toujours pas son entente. Et vous savez que la seule raison qui justifie que l'entente ne soit pas signée au moment où nous nous parlons, et ça je le tiens de députés conservateurs bien placés pour le dire, c'est que M. Mulroney attend simplement qu'une autre province vienne aussi signer une entente sur l'immigration, de manière à ne pas laisser l'impression qu'il favorise le Québec, ce que je trouve infiniment déplorable. Mais en même temps, ça pénalise lourdement le Québec.

(17 heures)

Moi, j'aimerais que vous me disiez, parce qu'au tout début de votre mémoire, vous dites: On ne veut pas se prononcer sur le statut. Mais comme ç'a une incidence particulièrement majeure par rapport aux maîtrises des programmes et des politiques en matière d'immigration, est-ce que vous pensez que le Québec devrait détenir les pleins pouvoirs en matière d'immigration, de formation professionnelle et de sécurité du revenu?

**Mme Bassaletti:** Si je comprends bien, vous êtes en train de me faire choisir entre deux maris: un qui porte un habit rouge, et un autre qui porte un habit bleu.

**Mme Blackburn:** Ha!

**Mme Bassaletti:** Moi, je vais choisir le mari qui va respecter mes droits, et qui va aussi permettre que tous mes enfants, qu'ils soient crépus ou aient des cheveux lisses, puissent manger au même niveau.

**Mme Blackburn:** Oui.

**Mme Bassaletti:** Le mari rouge, c'est le fédéral et le mari bleu, c'est le Québec. Alors, pour nous, la question la plus importante c'est de savoir quelle est la place que la minorité ethnique va avoir. Quelle que soit sa constitution, et que le Québec soit souverain ou qu'il soit membre de la Confédération, pour nous, le plus important est de savoir quelle va être notre place.

**Mme Blackburn:** Mais est-ce que l'idée de la souveraineté du Québec avec les politiques, entre autres la politique que je dois reconnaître qui m'apparaît une bonne politique, qui a été déposée hier, est-ce que la souveraineté du Québec vous effraie?

**Mme Bassaletti:** Écoutez, les bonnes politi-

ques, moi, je n'ai rien contre ces politiques. Le seul problème de ces politiques, on ne réussit jamais à les mettre en application dans la réalité parce que ça fait 15 ans que je suis immigrante. Finalement, ces politiques, moi, si je peux vous donner une observation, ça me fait penser aux maisons qui ont été dessinées ou ça a l'allure, comme on dit ici au Québec.

**Mme Blackburn:** Oui.

**Mme Bassaletti:** Sauf que si on l'examine de plus près, il manque la porte pour entrer et sortir parce que, quand on voit qu'ils vont promettre pour les immigrants l'accès à l'emploi, l'accès au logement et tout et tout, alors, je ne vois pas où sont les échanciers et pour moi, les échanciers sont très importants pour pouvoir entrer ou pour pouvoir sortir.

Ensuite de ça, si je continue avec l'idée de la maison, je pense que cette maison est en train de flotter dans l'air parce qu'on est 63 groupes de femmes au Québec, et puis, nous, on est des dames, on n'a même pas été consultées.

**Mme Blackburn:** Vous avez tout à fait raison. Il y a des problèmes. Juste le COFI, c'est plus de six mois d'attente, des listes d'attente de 500 personnes à Montréal, juste pour apprendre le français. Vous savez, il y a des aberrations totales, absolument inacceptables en matière d'immigration.

Mais est-ce que vous reconnaissez que la double juridiction, qui empêche le Québec de prendre ses décisions en matière d'immigration et d'établir ses propres programmes, ça la merci qu'il est des subventions du fédéral, ça pose un problème d'actualisation des programmes? Indépendamment, parce que vous êtes en rouge, moi, je suis en noir...

**Mme Bassaletti:** Je peux parler, oui. O.K. Écoutez, moi, j'ai mis rouge parce que j'aime la couleur rouge; c'est la couleur de l'amour. J'aime la couleur bleue parce que c'est la couleur du ciel.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**Une voix:** On a déjà entendu ça.

**Mme Bassaletti:** Moi, je crois honnêtement que ce qu'on a mangé, nous, les immigrantes, et qu'est-ce que les femmes immigrantes ont eu comme action collective d'intégration à l'emploi, ça a été justement le programme de projet d'intervention professionnelle dans lequel nous, on a été les maîtres d'oeuvre, et c'est la première fois dans l'histoire de Sherbrooke qu'on a réussi à rentrer 10 femmes immigrantes appartenant à la minorité visible avec un revenu de moins de 6000 \$ par année et puis, ces femmes-là sont en train de s'intégrer maintenant. Ce

n'est pas juste une question linguistique. C'est une question de possibilité de se faire valoir et de pouvoir devenir autonome.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Nous passons maintenant aux questions des membres. M. Nicolet.

**M. Nicolet:** Merci, M. le Président. Bienvenue, mesdames. Je me réfère à votre mémoire, à la page 6, où vous faites mention des difficultés que vous rencontrez et j'aimerais en lire juste une phrase. "On a également établi qu'à l'exception du COFI et du SANC qui sont voués à l'adaptation des Néo-Québécois, aucun des organismes ayant fait l'objet de notre enquête n'a pris en considération, ni pour l'admission aux programmes, ni pour les activités de formation, la spécificité des femmes immigrantes de l'Estrie."

Il me semble que cette affirmation contient deux éléments. Premièrement, évidemment, vous faites un constat des insuffisances des programmes actuellement en place, mais ce qui me semble, quant à moi, plus sérieux, vous relevez des insuffisances quant à l'accueil en région. Étant donné que l'accueil des familles immigrantes en région est, pour le Québec, une dimension très importante, je me demande comment, dans votre perspective, vous voyez que devraient évoluer les programmes et les structures d'accueil pour faciliter cet accueil. Et, en corollaire, si vous voulez bien, est-ce que les municipalités ou le palier local auraient un rôle accru à jouer?

**Mme Bassaletti:** Bien sûr. C'est très important. Je pense que si vous partez en Chine et si vous trouvez... Vous êtes en Chine et vous cherchez un emploi, vous cherchez un logement et vous êtes le seul Québécois, il n'y a aucun autre Québécois nulle part pour vous aider. Je pense que c'est évident que s'il y a des manques ou des carences, c'est parce que les minorités ethniques de la région ne sont nulle part. Alors, j'insisterais pour régler la situation: que l'accueil en devienne vraiment un, que l'emploi en devienne vraiment un, que la langue devienne vraiment la langue... Il faudra permettre aux minorités ethniques d'avoir une participation dans la définition de la problématique, parce que personne ne peut mieux connaître une problématique que celle qui la vit, et personne ne peut mieux défendre un dossier que celui qui est complètement concerné.

**M. Nicolet:** Vous parlez de problématique, mais je voudrais vous amener aux solutions. Est-ce que, effectivement, il est concevable ou désirable d'étendre au palier local toutes les fonctions d'accueil et d'encadrement des nouveaux arrivés?

**Mme Bassaletti:** Écoutez, moi, je n'ai pas de

talon de chèque, mais s'il fallait que j'en donne un, je ne le donnerais pas signé en blanc. Alors, il faudra beaucoup de conditions parce que, comme je vous le dis, tout est arrangé sur le papier, la Charte canadienne et la Charte québécoise existent, mais pour que ce soit vraiment une réalité pour nous, le principe des droits et libertés de la personne, il faudra que quelqu'un s'engage à faire respecter ces principes.

**M. Nicolet:** Est-ce qu'il me reste un peu de temps?

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Il vous reste une minute et quelques...

**M. Nicolet:** Madame, je ne suis pas aux grands principes, je suis tout simplement aux mécanismes d'application très immédiats sur le terrain. Qui peut vous aider?

**Mme Bassaletti:** Je pense que quand on appartient à une famille, on a un père et une mère; c'est la responsabilité de tous les deux d'assumer la charge, parce que je ne suis pas une enfant d'un monoparental.

**M. Nicolet:** Merci, M. le Président.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Nous passons à M. Liberatore.

**M. Liberatore:** Merci, M. le Président. Savez-vous, madame, je suis justement le fils d'un immigrant. Ma mère est une immigrante, elle était une immigrante, elle n'est plus de ce monde maintenant. Vous êtes très jeune, donc, je peux vous dire que je réalise que ça a pris beaucoup de courage pour, justement, présenter un mémoire comme celui que vous avez présenté.

Je dois aussi vous avouer que ma mère, comme vous, croyait que la seule façon qu'elle pouvait réussir c'était en s'intégrant. Encore plus, elle m'a poussé, moi, à m'intégrer en me disant: Tu vis parmi des Québécois, tu vis parmi des Canadiens, donc, tu dois apprendre à vivre avec eux, tu dois apprendre à les connaître, à les respecter et à exiger le même respect d'eux. Donc, j'ai essayé de faire cela du mieux que j'ai pu, et je peux vous dire que vous avez absolument raison. La façon dont vous allez réussir, ici, c'est en reconnaissant les valeurs des autres et en vous intégrant de la façon dont vous voulez le faire.

Ma question est la suivante: Qu'est-ce que nous pouvons faire, comme Québécois et comme Canadiens, pour vous aider, justement, à vous intégrer et à préparer le chemin pour vos enfants afin qu'ils puissent, eux, s'intégrer et avoir accès à ces possibilités de travail que chaque Québécois et que chaque Canadien recherchent?

**Mme Bassaletti:** Je crois qu'une preuve que j'essaie de m'intégrer, c'est que ma langue maternelle c'est l'espagnol, et je suis ici avec vous autres en train d'essayer de parler français. C'est une preuve d'intégration. Une autre preuve, c'est que ça fait sept ans que je travaille pour un organisme qui, au début, avait 5000 \$ par année comme seule subvention et on offrait des services de 9 heures à 5 heures. Je pense que c'est une autre manière de s'intégrer.

Notre organisme a fait un peu de recherche. On a fait un projet d'intégration professionnelle pour les femmes immigrantes. C'est une autre preuve qu'on veut s'intégrer. La seule chose qu'on vous demande, c'est de nous reconnaître en tant que groupe indépendant et seul, faisant partie de votre famille, et qu'on puisse avoir la possibilité qu'il y ait un représentant des minorités ethniques qui pourrait jouer davantage le rôle d'intégration mais pas d'assimilation.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** M. Dufour.

**M. Dufour:** Merci, M. le Président. Je voudrais juste, au départ, souligner que la description que vous faites du programme d'emploi des bénéficiaires dans votre document est très bien faite. Mais j'ajoute que c'est un programme qui a été financé par Emploi et Immigration Canada, ce qui est très bien aussi.

Deuxième chose, je voudrais dire que bon nombre des préoccupations que vous avez dans votre mémoire sont en partie solutionnées par l'énoncé de principe de Mme Gagnon-Tremblay, cette semaine, notamment quand vous parlez de l'intégration. Tout l'énoncé de la politique du gouvernement est axé sur l'intégration et je pense que ça répond en partie à certains de vos problèmes. Ma question est la suivante: En portant votre habit bleu et en regardant le fédéral rouge, quel pouvoir souhaiteriez-vous demain – un ou deux pouvoirs – pour vous sentir vraiment très à l'aise dans la société canadienne?

**Mme Bassaletti:** Quels pouvoirs? Je pense qu'on n'est pas très ambitieuses parce que la seule chose qu'on aimerait, c'est un partage des pouvoirs et des dossiers qui concernent l'immigration. C'est tout.

**M. Dufour:** Mais de façon plus particulière, quand vous représentez votre groupe, que vous vivez certains des problèmes que vous décrivez, quels pouvoirs le Québec n'a pas et qui, s'il les avait, solutionneraient ces difficultés que vous identifiez?

**Mme Bassaletti:** Bon, c'est au Québec de négocier pour le Québec et c'est au Canada de négocier pour le Canada. Moi, je suis ici en train de dire que nous, en tant que groupe minoritaire,

on a besoin d'être écouté des deux côtés. C'est lui, je vous dis. Je prendrai le mari qui va garantir des droits pour tous mes enfants. Alors, je ne peux pas faire un mariage inconditionnel. Maintenant, j'ai quand même... j'ai mûri un peu, comprenez-vous?

**M. Dufour:** Vous êtes très habile et je comprends que, dans la situation actuelle, vous n'êtes pas si malheureuse.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Dufour:** Je voudrais, si j'ai le temps, M. le Président, juste vous demander...

**Le Président (M. Michel Bélanger):** ...temps, s'il vous plaît.

**M. Dufour:** ...et ça poursuit dans la question de M. Nicolet. On a toujours l'impression que ce sont les grands centres, Montréal ou Québec, qui attirent les immigrants. On essaie d'en envoyer en régions et ils nous reviennent presque automatiquement. Qu'est-ce qu'on pourrait faire pour les retenir, justement, en régions?

**Mme Bassaletti:** Excellente question, parce qu'on sait que l'immigration, ici à Sherbrooke, c'est un processus durable, progressif et irréversible. C'est-à-dire que si on veut vraiment que la régionalisation, comme vous dites, soit une vraie régionalisation, il faudra qu'il y ait des politiques qui l'accompagnent. Parce que cela ne sert à rien qu'un immigrant qui reçoit un chèque de bien-être social à Montréal vienne recevoir un chèque de bien-être social à Sherbrooke. Alors, il faudra qu'il y ait des politiques qui garantissent l'accessibilité à l'emploi. Et nous, on est prêts à collaborer avec qui que ce soit si on peut être maîtres des lieux pour définir la problématique, faire des études de marché, voir où est la pénurie et voir aussi comment nos femmes peuvent s'intégrer à la société québécoise, pas à titre d'objets mais de sujets.

**M. Dufour:** Merci.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Nous passons maintenant aux questions de la représentante du parti gouvernemental, Mme Madeleine Bélanger.

**Mme Bélanger:** Permettez-moi d'abord de vous souhaiter la bienvenue parmi nous et de vous féliciter pour le mémoire qui est fort à propos, d'ailleurs. Tout au cours de la tournée de cette Commission, on a beaucoup parlé de l'exode des régions et l'Estrie n'est pas exempte de cet exode. On a aussi parlé de l'importance d'attirer les immigrants dans les régions et de la possibilité de les voir participer au rayonnement de la

société québécoise et du français. D'ailleurs, de nombreux groupes de femmes nous ont formulé des recommandations semblables. Le son de cloche que vous nous faites entendre cet après-midi s'inscrit bien dans la lignée de ce que l'on a entendu jusqu'ici.

Comme vous le dites si bien à la page 4 de votre mémoire: Il est bien évident que l'insertion des femmes immigrantes dans la population active de la région constitue la voie privilégiée de l'adaptation et de l'intégration des nouveaux immigrants. Cela étant dit, j'aimerais que vous preniez le temps de m'expliquer comment se vit la réalité du parrainage qui assujettit souvent les femmes à leur conjoint ou à leur frère pendant des années. Comment vivez-vous cette dépendance face au conjoint ou à quelqu'un qui parraine votre arrivée au Québec?

(17 h 15)

**Mme Bassaletti:** Je pense que votre question tombe pile parce que moi-même j'ai été une femme parrainée. Parce que quand on a immigré, moi et mon mari, c'est lui qui a été le parrain et moi qui suis entrée dans sa poche. Alors, je trouve que c'est une loi sexiste qui met la femme en dépendance envers l'homme. Mais que, en même temps, finalement c'est une loi qui permet à beaucoup de femmes d'immigrer quand elles ont des problèmes de persécution politique, raciaux ou autres. Parce que vous savez que la situation planétaire à l'égard des femmes. Alors, avec les politiques gouvernementales, il y a des cotes à remplir, si vous avez plus de scolarité vous avez plus de chances, si vous avez plus de diplômes vous avez plus de chances, même si ces diplômes ne sont pas applicables ici. Mais, alors que les femmes, on n'a jamais eu accès à la scolarisation, on n'a jamais eu accès au perfectionnement, à la politique encore moins, c'est une possibilité aussi qu'ont les femmes de pouvoir immigrer. Mais je pense qu'il y aurait lieu de transformer cette politique de parrainage parce qu'on aimerait plutôt avoir le marrainage. Mais finalement je ne suis ni pour l'un ni pour l'autre, mais peut-être le raccourcir de façon à permettre à la femme de respirer plus librement avant 10 ans, parce que moi j'ai pu... O.K. C'est à moi maintenant, mais il a fallu que j'attende dix ans et pendant dix ans il faut être très sage, autrement on se fait déporter.

**Mme Drouin:** Je comprends que ça ne doit pas être très agréable d'être dépendante pendant 10 ans, mais est-ce que vous connaissez des moyens qui pourraient mettre fin à cette dépendance, pendant 10 années, une fois que vous êtes immigrées ici au Canada?

**Mme Bassaletti:** Il y a des solutions certaines. La première solution serait d'avoir une représentativité des minorités ethniques qui siègerait au dossier de l'immigration. Parce

qu'une fois que les immigrants seront en haut et en bas il va y avoir plus de sensibilisation et ça va être plus facile de faire jouer les causes en notre faveur. Comprenez-vous?

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Allez, madame, je croyais que vous aviez fini. Ceci termine le temps prévu pour cette présentation. Mais si vous voulez compléter, je vous en prie, allez-y.

**Mme Bassaletti:** J'aurais voulu donner la chance à mes consœurs québécoises canadiennes de s'exprimer.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Allez, je vous en prie.

**Mme Fairouch (Tchier):** Je suis ici pour représenter premièrement une femme, deuxièmement une femme immigrante et troisièmement une femme qui aime s'intégrer ici, mais la société québécoise ne lui a pas donné la chance. Malgré ma scolarité qui a été toujours un handicap pour les immigrants mais qui ne l'est pas pour moi, malgré la langue qui n'est pas du tout un handicap pour moi, je parle français et anglais, malgré ça le seul travail que j'ai pu avoir au Québec c'est la recherche à temps plein d'un travail. Ça fait trois ans... Je précise que j'ai une maîtrise et malgré ça, comme j'ai dit, le seul travail que j'ai pu avoir c'est la recherche à temps plein pour un travail. N'importe quel travail. Bien sûr qu'il soit honorable et qu'il respecte mes valeurs. Merci.

**Mme Bassaletti:** Je pense que, en conclusion, il y aurait une recommandation à faire, si vous êtes d'accord. On n'est pas très ambitieuses, il y en aura seulement une qui est que les femmes immigrantes puissent être représentées dans tous les dossiers qui concernent l'immigration. Merci beaucoup.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Merci mesdames de cette présentation. Merci surtout de ce dernier élément que vous avez souligné. Si vous êtes en recherche permanente d'emploi, c'était un bon forum pour le dire, madame. Et j'espère que ça réussira. Merci, mesdames, et je vous prierais, je prie les membres de la Commission d'avoir la discipline de vous attendre à côté, et non pas d'aller boucher la table, pour que le prochain groupe puisse venir s'installer. S'il vous plaît, mesdames, passez de ce côté-là y compris Mme Blackburn, veuillez les entraîner un peu plus loin, s'il vous plaît!

Nos commissaires ne sont vraiment pas disciplinés.

Je prierais la Coopérative de travail des jeunes de l'Estrie de venir prendre place à la table immédiatement, s'il vous plaît. Puis M. Alain Hébert-Croteau va présenter son groupe et

ensuite présenter, en cinq minutes, l'essentiel du mémoire.

### **Coopérative de travail des jeunes de l'Estrie**

**M. Hébert-Croteau (Alain):** Alors, bonjour, Mmes et MM. les commissaires. Aussi, il devait y avoir d'autres personnes, d'autres membres de la Coopérative qui devaient se présenter, mais comme ce sont des étudiants, malheureusement, ils ont été retardés comme nous sommes en fin de session. J'aimerais cependant vous présenter Joël Hébert-Croteau qui est un membre de la Coopérative.

Alors, la Coopérative de travail des jeunes de l'Estrie a été créée le 31 mars 1990 par un groupe de 11 personnes dont les âges varient entre 16 et 30 ans. Elle a pour but de procurer aux jeunes des emplois permanents ou à temps partiel. La Coopérative fournit des emplois à une soixantaine de camelots éparpillés tant à Sherbrooke qu'en région. Elle prépare actuellement d'autres projets dans les domaines de l'encartage, de la récupération et des écoles de conduite. Les jeunes de la Coopérative ne s'intéressent généralement pas à la politique fédérale parce qu'ils la perçoivent comme très éloignée de leurs préoccupations. Les secteurs qui concernent les jeunes, telles l'éducation, la santé et les affaires sociales, sont de compétence provinciale. Les domaines de juridiction fédérale qui s'adressent aux jeunes, tels le travail et l'assurance-chômage, semblent peu ajustés à nos besoins. Les membres de notre Coopérative se prononcent donc en faveur d'un Québec souverain, absolument maître de ses législations et de ses accords avec les autres pays. À l'intérieur de ce mémoire, nous tenons à exprimer les raisons qui nous ont amenés à rejeter le statu quo et le néo-fédéralisme canadien et à vous soumettre des recommandations qui favoriseront, à l'intérieur de la nouvelle constitution du Québec, le plein épanouissement de tous les Québécois.

Non au fédéralisme canadien! En créant une coopérative de travailleurs, nous étions conscients que cette façon de procéder était spécifique à nos besoins en tant que jeunes Estriens, mais aussi en tant que Québécois. Les valeurs que nous avons tenté d'inclure à l'intérieur de notre coopérative découlent de notre passé, de notre culture, de notre façon propre d'évoluer. Nous n'avons pu compter sur le soutien fédéral pour l'implantation de notre coopérative, mais bien sur celui de deux institutions québécoises: Le Syndicat de l'enseignement de l'Estrie, qui a versé les fonds indispensables, et la Coopérative de développement de l'Estrie, qui nous a apporté son appui aux niveaux technique et organisationnel. En instaurant sa TPS, le fédéral nuit considérablement à la stabilité de notre jeune coopérative. La livraison des hebdomadaires nous a été confiée à cause des prix compétitifs que nous

pouvons offrir. En ajoutant la taxe sur les services, il y aura majoration des coûts. Une fois de plus, la nouvelle réglementation concernant l'assurance-chômage désavantage les jeunes. À cause de la précarité des emplois, les jeunes sont les premiers mis à pied lorsqu'il y a une récession, restructuration ou manque de travail. Ils n'ont guère le temps de se bâtir le droit aux prestations de l'assurance-chômage, d'autant plus qu'on augmente encore la durée de travail essentielle à l'obtention des allocations tout en raccourcissant le nombre de semaines de prestations.

La dette fédérale s'accroît de 30 000 000 000 \$ par an. C'est effarant. Nous ne souhaitons pas nous maintenir à l'intérieur d'une Confédération gérée majoritairement par les membres d'une autre culture. Nous considérons excessifs les frais exigés par la double administration, inéquitables et inefficaces les projets et les lois gérés par une double juridiction, intolérable la constante ingérence fédérale à l'intérieur des champs de compétence québécoise.

Sise à l'orée des frontières américaines, l'Estrie doit nécessairement entretenir des relations importantes en quantité et en qualité avec son voisin du sud. Dans la conjoncture actuelle de libre-échange qui s'établit progressivement entre le Québec et les États-Unis, des mesures adéquates de protection doivent être instaurées pour agrémente une relation souhaitable, mais non symétrique. Nous nous inquiétons des répercussions que ces relations, non régies par nous, auront sur notre économie, sur notre langue et notre culture. Le gouvernement canadien aura toujours tendance à sacrifier les aspirations de sa minorité pour le mieux-être de sa majorité.

Oui, au Québec souverain! Le Québec pour décider de son avenir politique et constitutionnel devra se préoccuper de l'avis des jeunes de ceux-là mêmes qui feront le pays de demain. Le Québec n'a réellement jamais été favorisé par son appartenance au Canada. Après trois siècles de désaccords jamais réglés, après l'humiliant échec du lac Meech, nous comprenons mal l'intérêt qui pourrait nous maintenir au sein du Canada.

Nous sommes surtout convaincus, à l'exemple d'institutions prestigieuses telles Merrill Lynch, l'institution canadienne C.D. Howe, le Mouvement Desjardins, que nous pouvons aisément évoluer et progresser en tant qu'indépendants, parce que nous possédons un territoire propre et une culture bien établie, parce que nous avons d'excellents contacts avec nos voisins et avec le reste du globe.

Pour que les priorités des jeunes Québécois soient instaurées à l'intérieur de l'État souverain du Québec, nous préconisons les mesures suivantes. Que le Québec se dote d'une constitution propre et qu'il rapatrie tous les pouvoirs et toutes les juridictions dans tous les domaines, y

compris le choix de ses accords avec les autres pays. Que le Québec souverain se préoccupe de créer des mesures favorisant l'éclosion du sentiment de fierté des Québécois, grâce à l'amélioration de l'enseignement de l'histoire du Québec, à la création d'un hymne national et à l'instauration de la cérémonie de la levée du drapeau. Que le gouvernement du Québec dote le Conseil permanent de la jeunesse et son président de pouvoirs effectifs et significatifs, lui permettant d'intervenir dans tous les domaines reliés à la vie et aux besoins des jeunes. Que le Québec se dote d'une politique de travail axée sur la richesse...

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Est-ce que je pourrais vous demander d'activer la lecture, peut-être en vous en tenant aux têtes de chapitre et diverses recommandations, parce qu'on va dépasser de beaucoup le temps?

**M. Hébert-Croteau:** D'accord. Alors, essentiellement, c'est ça. C'est la recherche interactive entre les secteurs, une politique de protection adéquate contre le libre-échange. Évidemment, une protection de l'environnement et que cette protection soit enchâssée dans la constitution, et finalement, que l'on favorise, qu'on mette sur pied des mesures incitatives pour la création de coopératives de travailleurs. Alors, finalement, les membres de la coopérative insistent pour que la rédaction de la nouvelle institution que se donnera le Québec se fasse avec la participation des jeunes.

Le Québec souverain, c'est notre patrie. C'est celle que nous bâtissons ensemble.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Alors, nous passons immédiatement aux questions des membres. M. Beaudry, qui sera suivi de M. Libman, et M. Liberatore.

**M. Beaudry:** Merci, M. le Président. J'ai pris connaissance de votre mémoire, que je trouve bien articulé et intéressant. Il y a des choses là-dedans qui nous démontrent que vous êtes insatisfaits de la situation actuelle. La jeunesse ne semble pas être reconnue, avoir les pouvoirs suffisants. Et à cette fin-là, à la page 7 de votre mémoire, vous nous dites: "Que le gouvernement du Québec dote le Conseil permanent de la jeunesse et son président de pouvoirs effectifs et significatifs." Vous entendez quoi? Quel genre de pouvoirs verriez-vous accordés au président de ce conseil?

**M. Hébert-Croteau:** Oui, alors présentement, le Conseil permanent de la jeunesse brille par son absence. On ne le voit pratiquement jamais. Ça a été mis sur pied, mais on ne le voit pratiquement jamais. Et on voit aussi que récemment, il y a plusieurs décisions importantes qui ont été prises, touchant le quotidien des

jeunes, la hausse des frais de scolarité et ces décisions-là. Alors ce que l'on aimerait, c'est que le président puisse vraiment intervenir. Je ne dirais pas qu'on n'a pas les technicalités de cela, mais qu'il puisse vraiment intervenir, qu'il puisse avoir une tribune où intervenir, ou, je dirais, exprimer l'avis des jeunes. Et qu'il puisse avoir une influence certaine sur les décideurs actuels.

**M. Beaudry:** Ce qu'il n'a pas actuellement.

**M. Hébert-Croteau:** Actuellement, il semble que non.

**M. Beaudry:** Il y a un autre point qui m'intéresse particulièrement, c'est celui où vous parlez du libre-échange. Il y a des mémoires qui nous ont été présentés, à venir jusqu'à présent, et certains des mémoires disaient que dans le contexte d'un Québec souverain, ce que vous préconisez, il y aurait lieu de reconduire le traité de libre-échange qui existe présentement entre le Canada et les États-Unis. Et d'autres disent: Bien, il faudrait peut-être le renégocier. Vous, dans votre texte, vous dites que le Québec établisse rapidement une politique de protection adéquate au traité, au sein du libre-échange. J'aimerais vous entendre là-dessus. Ça veut dire quoi, ça, une politique de protection adéquate?

**M. Hébert-Croteau:** C'est-à-dire l'établissement... voyez-vous, comme les États-Unis ont certainement une population très grande et que le Québec n'a que 6 000 000 d'habitants, il est certain que le libre-échange en soi n'est pas automatiquement bénéfique. Je veux dire ce n'est pas vrai que les Américains vont être là; ils ne pénétreront pas notre marché. Ils vont certainement essayer de pénétrer notre marché, de nous envahir avec leurs produits. Donc, je pense qu'il faut mettre sur pied des mesures qui vont aider les Québécois à exporter aux États-Unis, aider les jeunes entreprises à exporter aux États-Unis, aider à commercialiser leurs produits. C'est très important, sinon j'ai vraiment l'impression qu'on va se faire écraser par les Américains. Et c'est d'aider aussi des structures comme la nôtre, qui sont originales, et je dirais d'éviter qu'elles soient écrasées, emportées par la vague, de les protéger un peu sur ces aspects-là.

**M. Beaudry:** Est-ce que vous ne croyez pas qu'en établissant une politique protectionniste de cette nature-là, les États-Unis pourraient faire exactement la même chose, et dire: Bien, nous autres, on n'importera pas vos produits parce que vous tentez d'empêcher les nôtres d'entrer chez vous?

(17 h 30)

**M. Hébert-Croteau:** Non, ce n'est pas nécessairement une politique protectionniste. C'est de mettre sur pied un certain nombre de mesures visant à prendre de l'expansion. Au contraire ce

ne sont pas des mesures protectionnistes, ce sont des mesures qui permettent aux gens de s'adapter à la nouvelle situation. Mais il faut le faire sinon, si on laisse ça aller comme ça va présentement, on n'a pas l'impression que le libre-échange va être si bénéfique que cela.

**M. Beaudry:** En d'autres mots, vous trouvez que le libre-échange actuel n'est pas bénéfique pour le Québec, il ne l'est pas pour le Canada puisqu'il est signé avec le Canada. Ce que vous recommandez c'est de renégocier finalement le traité du libre-échange dans le contexte d'un Québec souverain puisque vous n'en êtes pas satisfait?

**M. Hébert-Croteau:** Non, je ne dirais pas que je ne suis pas satisfait du libre-échange. Je crois que le libre-échange est nécessaire et je ne pense pas qu'on va pouvoir renégocier avec les Américains ce libre-échange. Il est certainement un pacte énorme, qui est immense. Mais je pense qu'un gouvernement souverain peut certainement, et les Américains ne se gênent pas pour le faire à l'intérieur, donner des subventions ou les aider d'une façon indirecte. Le gouvernement québécois peut certainement prendre des initiatives visant à aider les partenaires économiques du Québec.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Alors nous passons maintenant à M. Libman.

**M. Libman:** Merci M. le Président. Vous dites non au fédéralisme pour certaines raisons qui effectivement ne sont pas tout à fait exactes. Premièrement, dans votre mémoire vous dites: Désenchanté par l'aventure fédéraliste, un Québec souverain est nécessaire pour favoriser le sort des Québécois et l'épanouissement des jeunes. Je pense que les 30 dernières années ont montré que nous pouvons nous épanouir dans le régime fédéral. Deuxièmement, vous dites: La Confédération a toujours défavorisé le Québec. Troisièmement, vous dites: Le gouvernement canadien aura toujours tendance à sacrifier sa minorité pour le mieux-être de sa majorité. Je pense que ça aussi c'est tout à fait inexact. Vous mentionnez à la fin: La culture, la langue française et les pouvoirs d'un peuple sont tellement soumis aux assauts des médias et de la culture anglophones. Je pense que ça aussi est tout à fait inexact. Mais vous devez...

Si vous pouvez dire "non" au fédéralisme, vous devez être capable aussi de reconnaître certains avantages du fédéralisme. La Fédération canadienne nous donne l'occasion de participer dans un plus grand ensemble de ressources et de richesses; une stabilité économique existe à cause de la diversité des régions dans notre fédération; il y a une meilleure protection des minorités et aussi une chose qui est sous-estimée ici à cette Commission est le fait que tous les liens économiques qui sont souhaités par la souveraineté-

association existent déjà dans la Fédération canadienne.

En conclusion j'arrive à la question. Il me semble que vous voulez la souveraineté et malheureusement vous essayez de justifier l'échec du fédéralisme avec des clichés qui ne sont pas tout à fait exacts. Alors dans votre conception d'un Québec indépendant, dans votre projet d'un Québec souverain, est-ce que vous préconisez la création de postes douaniers, un bureau de poste pour le Québec, des forces armées, la monnaie québécoise et aussi un passeport québécois? Est-ce que vous préconisez la création de ces cinq domaines?

**M. Hébert-Croteau:** Voyez-vous, nous n'en sommes pas rendus à ce stade. Nous, notre démarche a été essentiellement de regarder le fédéralisme, de voir surtout actuellement le gouvernement fédéral, c'est en fait surtout le gouvernement fédéral parce que le reste du Canada, parfait, ils s'arrangeront. Le gouvernement fédéral nous est apparu maintenant, présentement, comme un boulet. On tirait ce boulet-là, il était toujours derrière. Mais on n'a pas développé la souveraineté du Québec, est-ce qu'on devrait avoir une armée ou pas? Est-ce qu'on devrait avoir un échange commun ou pas? On préfère laisser ça aux spécialistes, aux gens qui décideront si, oui ou non, dans l'état actuel des choses, on a besoin de ces différents secteurs-là. Mais on n'a pas élaboré davantage sur un projet.

**M. Libman:** En terminant, est-ce que vous pouvez admettre aujourd'hui que dans les 30 dernières années, il y a eu un épanouissement incroyable de la société québécoise toujours dans le régime fédéral?

**M. Hébert-Croteau:** Oui, mais ce n'était certainement pas dû au régime fédéral.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Je vous en prie, nous vous rappelons notre petit "speech" sur les applaudissements. Vous êtes dans les galeries de l'Assemblée nationale en théorie et vous n'applaudissez pas. Merci.

**M. Libman:** Est-ce que vous êtes prêt à dire que le régime fédéral n'a pas entaché l'épanouissement du Québec ces 30 dernières années?

**M. Hébert-Croteau:** C'est-à-dire que maintenant il l'empêche.

**M. Libman:** O.K. Effaçons.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Je m'excuse M. Libman mais votre temps est

vraiment épuisé maintenant. Nous passons à monsieur... Bien peut-être une brève réponse, oui, quand même. À la dernière brève question que vous avez posée, une brève réponse.

**M. Hébert-Croteau:** Bien c'est qu'on a... Évidemment, je ne pourrai pas entrer dans les détails, mais on a vraiment l'impression que maintenant, le fédéral est quelque chose qui nous freine constamment, que les Québécois ne peuvent pas s'émanciper à leur mesure.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** M. Liberatore?

**M. Liberatore:** Merci, M. le Président. Savez-vous, je dois vous féliciter pour ce rapport qui est vraiment exceptionnel. Je trouve, à l'intérieur de ce rapport-là, un dynamisme extraordinaire. Je vois que vous allez, dans le fond, être les hommes d'affaires de l'avenir, ceux qui vont probablement assurer ma pension. Donc j'ai lu ça attentivement mais en même temps, je trouve des contradictions qui m'inquiètent un peu. D'un côté, vous êtes très agressifs et vous voulez aller au bout du monde et d'un autre côté, vous voulez vous restreindre et être protégés. Donc, la question est la suivante – et j'ai en tête mon père qui, probablement, voyait très clair et qui me disait: Tu vas apprendre le français parce que tu vas transiger en français avec les francophones et tu vas apprendre l'anglais parce que tu vas faire aussi des bonnes affaires en anglais avec les anglophones.

Donc, il avait un peu raison. Cette dualité, cette division, n'est-ce pas ce qui nous permet, jusqu'à un certain point, de pouvoir nous épanouir? – Est-ce que, selon toi, tu vas pouvoir réussir davantage si tu ouvres tes horizons face à un monde qui change, un monde qui devient de plus en plus petit, un monde qui est de plus en plus accessible pour faire des affaires, que ce soit au Québec, au Canada, aux États-Unis et aussi en Europe et en Asie? Ou est-ce que tu crois que ton avenir va être plus extraordinaire si tu vois ça d'une façon restreinte, avec le gouvernement qui va te protéger, qui va assurer ta job, qui va pouvoir te permettre de protéger ta petite job parce qu'on va empêcher les exportations, on va empêcher la productivité? Comment vois-tu ton avenir?

**M. Hébert-Croteau:** Et bien, je pense que le gouvernement... c'est-à-dire le fait que le gouvernement nous garantisse des postes et tout ça, je pense que c'a été essayé dans les dernières années et ce n'est pas un échec mais ce n'est pas non plus un succès retentissant. On a vu que le taux de chômage chez les jeunes est toujours très élevé, que depuis la crise de 1980, ils sont souvent au chômage. Alors, c'est certain que dans la formule actuelle, ils ne sont pas gagnants; ils ne sont pas du tout gagnants. Ils

perdent tout le temps et plus ça va, plus on a l'impression que la précarité d'emploi chez les jeunes est, de toute façon, un fait actuel et quotidien. Alors, il faut certainement proposer des changements dans la mentalité, que les gens se prennent en charge. Essentiellement, le message c'est que les gens n'attendent pas que les autres le fassent pour eux mais qu'ils le fassent pour leur compte, pour eux-mêmes. Et ainsi, je pense qu'il va y avoir une grande prospérité économique et culturelle aussi.

**M. Liberatore:** En d'autres mots, ce que tu dis, c'est: Je veux réussir et, pour réussir, je dois pouvoir m'adapter à d'autres, pouvoir négocier avec d'autres, pouvoir arriver à des ententes avec d'autres. C'est la façon dont je vais pouvoir réussir tout en réalisant que le gouvernement n'est pas parfait, parce qu'il est fait par des hommes. Et toi, étant jeune, tu vas pouvoir changer ces choses là à l'avenir pour t'assurer, justement, que les possibilités de réussite sont ouvertes à chaque citoyen. Donc, est-ce que, selon toi, il n'est pas plus possible de réussir dans un environnement ouvert que dans un environnement fermé et perfectionniste comme tu le mets dans ton rapport?

**M. Hébert-Croteau:** C'est-à-dire que les jeunes veulent se développer. Ils veulent se maintenir à un certain niveau de vie. Le niveau de vie des jeunes, actuellement, on a l'impression qu'il va en pente descendante. Mais ça ne veut pas dire non plus qu'on doit sacrifier la culture. Quand vous parlez d'horizons, ça ne veut pas nécessairement dire qu'on doit tout balancer et dire: On va s'adapter, on va négocier. C'est sûr qu'on va devoir s'adapter et négocier. Et quand je parlais de mesures, ces mesures-là visent justement à assurer que la culture se maintienne, demeure. Mais ça ne veut pas dire non plus qu'on doit se refermer sur soi-même.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Une question, maintenant, par le représentant du parti gouvernemental, M. Benoit.

**M. Benoit:** Merci d'être ici avec nous aujourd'hui et bravo pour le travail que vous faites dans le domaine de la coopérative. Moi aussi, j'ai lu votre mémoire, comme d'autres intervenants avant moi. Il y a des bouts où je me disais, comme a dit notre ami Laberge hier: "C'est fort en ketchup". Il y a d'autres bouts où j'étais totalement d'accord avec vous et je vais vous les souligner. Je vais y revenir d'ailleurs un peu plus tard.

Quand vous parlez de l'environnement, quand vous nous parlez de la participation des jeunes dans la rédaction d'une nouvelle constitution, quand vous nous parlez des valeurs qui ont fait que vous avez créé cette coopérative, de votre passé, de votre culture, je suis d'accord

avec tout ça, moi. C'est fantastique. Par contre, quand j'arrivais à des chapitres complets, et je cite une phrase: "La Confédération"... Et je n'essaie pas d'être le défenseur de la Confédération mais je vous cite parce que, le pays qu'on va essayer de bâtir, on ne le fera pas à coups de clichés. Ça va prendre énormément d'objectivité, de part et d'autre, et j'ai essayé d'inculquer ça à mes enfants, comme mon père avait essayé de me l'inculquer. Et si je pouvais vous convaincre ce soir que l'objectivité, dans les mois à venir, va être bien importante et ce ne sera pas à grands coups de clichés qu'on va faire quelque chose de positif...

Ceci dit, quand vous dites, par exemple, la Confédération a toujours défavorisé le Québec, c'est fort en ketchup! Quand vous dites que le libre-échange - écoutez-la bien, celle-là - le fédéral a tendance à toujours sacrifier sa minorité, en parlant du libre-échange, alors que le premier ministre et le chef de l'Opposition étaient pour le libre-échange, ici, au Québec, c'est bien difficile à prendre. Quand tu vois ça, tu te dis que c'est des clichés qui ne se tiennent pas.

Ceci dit, je pense qu'au total votre mémoire est très valable et vous avez beaucoup de mérite d'être ici aujourd'hui. Je vous remercie d'être venus. Je dois avouer que je suis impressionné de votre présentation.

À la page 8 de votre mémoire, vous nous parlez d'une charte de l'environnement qui serait dans la constitution future du Québec. J'aimerais que vous m'en parliez un peu.

**M. Hébert-Croteau:** Bien, essentiellement, à peu près tous les jeunes maintenant sont conscientisés aux valeurs environnementales. Ils savent que s'ils veulent continuer à avoir leur niveau de vie actuel, ils ne peuvent pas se passer de l'environnement. Alors, essentiellement, on a repris ce thème qu'à peu près tous les jeunes maintenant défendent et qu'il sera important maintenant de considérer l'environnement comme étant aussi fondamental que l'économie ou la culture parce que l'environnement est détruit avec une telle vitesse et, des fois, on dirait avec un tel laisser-faire que c'en devient inquiétant. Donc, simplement, dans la constitution, inscrire ces principes-là et qui laisseront...

**M. Benoit:** Jusqu'où vous iriez dans cette charte de l'environnement?

**M. Hébert-Croteau:** Bien, c'est certain qu'il faut arrêter la dégradation aussi rapide et aussi massive de l'environnement. C'est certain que c'est une destruction systématique qui fait peur. Quand on regarde ça sur une période de 10 ans, le nombre d'espèces d'animaux, le nombre d'espèces d'écosystèmes qui disparaissent en si peu de temps, c'est certain qu'on ne peut pas maintenir ça dans l'état actuel des choses. Il

faut inscrire un certain nombre de principes généraux où on dit que l'environnement est quelque chose qui est primordial, que l'on doit protéger et que, à l'occasion, des fois si un intérêt économique et un intérêt environnemental entrent en conflit, et qu'il y a sur l'environnement un impact catastrophique, à ce moment-là, il faut que l'environnement ait préséance à ce niveau-là.

**M. Benoit:** Une dernière question. Vous dites aussi que la nouvelle constitution devra être équitable envers les gens. Quels droits que vous voyez dans cette constitution pour qu'elle soit équitable envers les jeunes? Qu'est-ce que vous voyez? On va l'écrire tous ensemble. Vous nous demandez d'ailleurs, dans votre document, de participer à l'écriture. Il y aura un colloque de jeunes. Les coprésidents ont annoncé ça cette semaine. Il y aura un colloque de jeunes. Qu'est-ce que vous voulez voir dans cette constitution pour les jeunes?

**M. Hébert-Croteau:** Bien, essentiellement, les jeunes ce n'est quand même pas une classe à part de la société. Ils font partie intégrante de la société. Ce qu'on demande aux gens plus âgés, c'est de les consulter avant de prendre une décision. Avant de prendre une décision qui va les affecter directement, c'est de les consulter et de ne pas les considérer comme une portion négligeable.

Donc, avant de prendre une décision, allez voir, surtout si ça affecte directement les jeunes, si ça vient briser des avantages qu'ils avaient avant, de venir les consulter et voir l'impact réel que ça va avoir sur eux.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Nous passons maintenant aux questions du représentant de l'Opposition officielle. M. Robert Paré.

**M. Paré:** Robert, c'est mon frère.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Robert? Votre père n'a pas la parole. C'est vous, M. Roger Paré, qui avez la parole.

**M. Paré:** Merci, M. le Président. Je vous souhaite la bienvenue et je dois dire que vous représentez, en étant ici cet après-midi, deux forces majeures au Québec, deux forces très importantes: D'abord la jeunesse et ensuite, le mouvement coopératif.

Vous savez, beaucoup de gens ont mentionné qu'on vit un anniversaire très malheureux par rapport à ce qui s'est passé l'an passé à la même date à Montréal. Mais il y a un événement heureux aussi qu'on peut souligner aujourd'hui, c'est le 90e anniversaire de fondation du Mouvement Desjardins et les coopératives, on peut s'apercevoir que non seulement c'est un mouvement important, c'est l'institution la plus impor-

tante au Québec, 90 ans plus tard. Donc, je dois dire que ce que vous représentez comme force ici, aujourd'hui, c'est très important. Et je vous félicite parce que vous avez mentionné dans quelle direction allait votre coopérative, qui est une entreprise, une institution. Vous avez parlé de récupération, d'école de conduite, des choses d'actualité, tellement d'actualité que le débat à l'Assemblée nationale, hier soir, puis ça doit se poursuivre aujourd'hui, probablement, c'est sur les coopératives, entre autres. Donc, vous êtes très d'actualité.

Moi, très rapidement, parce qu'on n'a pas grand temps, je voudrais aller sur deux volets: d'abord, le volet coopérative, ensuite, sur le volet des emplois parce que, pour vous autres, c'est majeur lorsqu'on lit votre mémoire. Vous revenez... Puis vous n'êtes pas le seul, je dois le dire, je trouve ça intéressant, vous êtes le deuxième groupe de jeunes à se présenter ici, aujourd'hui. Il y avait, avant vous, le Regroupement des étudiantes et étudiants à la maîtrise et au doctorat de l'Université de Sherbrooke. Dans ce qu'ils disaient, il y avait même un secteur particulier sur les coopératives. Donc, les jeunes, vous avez vraiment, je pense, ce contenu et cette culture québécoise par rapport au développement. Vous n'y allez pas par quatre chemins, vous y allez franchement. Vous rejetez le fédéralisme - j'y reviendrai dans ma deuxième question - vous proposez la souveraineté pour vous autres, étant donné l'importance du mouvement coopératif au Québec, présentement, puis vous voulez, vous aussi, le développer en termes de création d'emplois. Dans un Québec souverain, quelle serait la place des coopératives pour vous autres? Est-ce que c'est un pilier qui serait aussi important que le secteur privé, le secteur public, auquel se joindrait un autre pilier fondamental, le secteur coopératif?

(17 h 45)

**M. Hébert-Croteau:** Oui. Le secteur coopératif m'apparaît vraiment comme ayant beaucoup d'avenir en fait de... Évidemment, on le voit avec le Mouvement Desjardins. Je pense que cette institution-là prend sans cesse de l'importance. On a même vu que, maintenant, le Mouvement Desjardins essaie de développer des coopératives dans d'autres secteurs que les domaines où il y a toujours des coopératives, comme la transformation du lait, la Coopérative des travailleurs agricoles. Elle essaie maintenant de tisser des liens dans d'autres secteurs développés ailleurs. Et je pense qu'effectivement, dans un Québec souverain, beaucoup de coopératives vont se développer dans tous les secteurs: secteur des services, secteur de la fabrication, et que même ces coopératives-là pourront probablement exporter aussi aux États-Unis.

La Coopérative de travail des jeunes - je dirais qu'il y en a pas beaucoup au Québec, je n'en connais pas vraiment d'autres - est une tentative, justement, pour développer les coopé-

ratives au Québec. Prendre des créneaux qui sont souvent un peu délaissés par l'entreprise privée traditionnelle.

**M. Paré:** Ma deuxième question. Vous indiquez dans votre mémoire que le gouvernement fédéral est loin des préoccupations des jeunes et, en plus, qu'il a ralenti le développement dans le passé puis, maintenant, il nuit au développement économique du Québec. Je dois dire que je ne partage pas nécessairement l'opinion de certaines personnes qui ont passé avant moi, en disant qu'effectivement, dans un grand pays où, à un moment donné, les décisions doivent se prendre en fonction des besoins et des particularités, de temps en temps, à cause de la grandeur et des différences qu'on retrouve dans les besoins des différentes régions du Canada... De temps en temps, non seulement le développement d'une région va amener des décisions qui vont totalement à l'opposé des besoins d'une autre région... Le meilleur exemple, c'est ce qui s'est passé au cours des derniers mois et des dernières années: une politique qui fait en sorte de ralentir la surchauffe à Toronto quand, à Montréal, c'est l'appauvrissement et la pauvreté qui sont en train de s'installer avec le tiers de la population considéré comme pauvre, selon les statistiques.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Est-ce que vous arrivez à la question, M. Paré?

**M. Paré:** Oui. J'arrive à la question. Au cours des dernières années, beaucoup de gens de tous les milieux se sont réunis pour se donner une véritable politique globale en matière d'emploi: le plein emploi au Québec. Les gens continuent à travailler sauf que, malheureusement, la mise en place semble impossible du fait qu'on n'a pas tous les outils. Est-ce que vous pensez...

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Tout en y arrivant, M. Paré, pourriez-vous y arriver plus vite?

**M. Paré:** Pas en partiel... Est-ce que vous pensez que c'est possible, présentement, dans le système actuel, de se donner au Québec une politique de plein emploi?

**M. Hébert-Croteau:** Une politique de plein emploi, on en parle effectivement depuis très longtemps et les gens ont eu beaucoup de difficultés à définir ce que c'était. Tout simplement, je dirais à propos de la politique de plein emploi, parce que ça englobe tellement d'intervenants: l'éducation évidemment, le gouvernement et bien d'autres, mais qu'on devrait laisser plus de place à des initiatives comme la Coopérative de travail des jeunes. Des formes alternatives qui, lorsque les gros programmes gouvernementaux très lourds et qui manquent souvent de

souplesse ne fonctionnent pas... dans le fond, laisser les gens se prendre en main, mais favoriser cette prise en main-là. Dès qu'on essaie de démarrer une coopérative, l'argent est tellement rare. Avoir des fonds, par exemple, pour essayer d'obtenir un permanent, c'est tellement difficile. Les programmes ne sont pas conçus pour ça, etc. Alors, quand on veut mettre sur pied une nouvelle forme de développement et créer de l'emploi... donc, ça serait une petite partie de la politique globale de l'emploi au Québec. C'est très difficile. Alors, simplement pour dire que la politique au Québec devrait laisser plus de place à des formes originales.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Merci, M. Hébert-Croteau. Vous vous êtes défendu fort bien devant toutes ces questions, malgré votre jeune âge. Merci à celui qui vous accompagne aussi, et la Commission est très heureuse d'avoir pu considérer le mémoire de la Coopérative de travail des jeunes de l'Estrie. Je vous demanderais maintenant de bien vouloir céder la place à M. Robert Steele, que nous allons maintenant entendre.

M. Steele, you have sent your brief in English. I suppose you would prefer to proceed in English or would you proceed in French?

**M. Steele (Robert B.):** Yes. I would like to thank the Commission for its courtesy in receiving my submission and for allowing me to give my presentation in English.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Go ahead. You have 5 minutes for the brief presentation and then you answer the questions.

**M. Robert B. Steele**

**M. Steele:** Thank you very much Sir. I don't have any set speech prepared like the previous presenters and I will just make a few comments, sort of... general nature. I would like to apologize for the length of my report. It is sort of... like exploring a new country, something I could have written in 500 pages longer easily, but I had to keep it as short as possible. For the benefit of the audience, my report is titled: "Designing a New Constitution for Québec".

In this report I have described the design of a new structure of government which could be applicable to basically any political system which might arrive in the future. So it is not based on any ideology, or any political party. I am not representing a federal point of view or a sovereign point of view. It is something that could apply basically to any future option in Québec, with the exception of the option of the status quo. This is because, of course, in the status quo, the Québec Constitution is a part of the Canadian Constitution. It is contained in sections 58 to 87 of the British North America

Act, 1867. Or it is now called the Constitution of Canada Act.

Therefore, what I reported on would not be acceptable to the status quo. However, I believe that there are four fundamental political options for the future of Québec and these I can quickly summarize as the status quo, increased powers, such as the Meech Lake Agreement would have provided, the third one would be sovereignty association and the fourth one would be independence. And the constitution I proposed would not be acceptable to the status quo option, it would be acceptable to the increased power option and to the sovereignty association and to the independence options.

I would like to add something additional to this report in that in essence wherever reported on you might notice on page 10 I have set out a structure. This would only be a part of the Constitution. I would like to borrow the terminology applied in the Constitution of Canada Act 1982 regarding schedules and if it could be classified in this way, this report would be schedule B which is the structure of the Government; schedule A would be the Declaration of Independence of Québec and this would be applicable to the Independence option. The other schedules are: C which is the Québec Charter of Human Rights and Freedoms, which is already in existence; schedule D would be the division of powers between the Federal, Provincial and Municipal Governments; schedule E would be the Election Act and the elections in general and I referred to that in a column voting day in this report; schedule F would be the amending process to the Constitution and all amendments; schedule G would be the articles of Confederation with the individual aboriginal nations.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** You have just about exhausted the five minutes. May I have the concluding sentence?

**M. Steele:** No. I think that will conclude.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** O.K. So we will start the questions period. The first intervenant is the representative from the Government party, madame Pelchat.

**Mme Pelchat:** Will it be possible for me to speak French? Do you think...

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Sure.

**Mme Pelchat:** Because it is very specialized so I am not too sure if I am going to be able to use the good terms. Anyway. You correct me if I am wrong. First of all I would like to thank you to have accepted to come here. I have read your brief even if it is quite long as you said and my first question: When I read your brief, I was wondering if you thought that the problem we

have right now in Canada and in Québec was due to the political system like our institutional system instead of our federalism system or you know... That is my first question.

**M. Steele:** The problem, the real central problem is that the Federal Constitution is a model mess and everybody is confused, they don't know how to amend it, there is no agreement on amending. It's just a hopeless deadlock. Nobody can do anything. Of course, we had recently Mr. Mulroney proposing to study the amendment process but it's just hopeless. And, as I said in my opening remarks, the Québec's constitution is contained within the Canadian constitution.

**Mme Pelchat:** But Mr. Steele, what I want to know, I think that the problem we have right now is not, certainly you are right, the amending formula, the Constitution right now, we have some problems with it. But I am not too sure, if we have problems with the parliamentary system, the voting system, I think we have more problems in Québec to see our place right now, our place right now in that federation system. Not particularly concerning the parliamentary system. Do you agree with me?

**M. Steele:** So, you are interested more in not so much in the processes of the mechanic, but more in the appearances I think.

**Mme Pelchat:** Exactly.

**M. Steele:** Yes, well this is absolutely true, because I think that the drafting of a new constitution for Québec would allow Quebecers to see themselves as unique within Canada, particularly if it proceeds to a republican system as I proposed. This would actually be a sort of a beginning of a revolution actually, a peaceful revolution, in which there is a complete changeover of ideas on how people see their country. And this is what is so remarkable about your Commission, is that this is the only hope I think Québec and Canada have of achieving any sort of political change, of any constitutional change.

**Mme Pelchat:** Because of the lack of time I have to ask you another question. Do you think, what your proposition will be better in a federation or for Québec in a sovereign...

**M. Steele:** Yes, well this boils down to federal versus sovereign. As I said, there are four options and I don't think sovereignty-association would be very easy to obtain, because you would not have the cooperation of the other provinces. It would probably be easier actually to become independent. And I prefer to use the words, "independent, absolute independence",

because it is clear.

(18 heures)

**Mme Pelchat:** So, will your model be... will fit independence?

**M. Steele:** It would fit in any of the three options I mentioned, namely the increased powers, or the sovereignty... association, or absolute independence. It would be quite satisfactory for either of those three.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Mme Juneau.

**Mme Juneau:** Merci, M. le Président. Comme mon anglais est tellement déficient que vous auriez de la difficulté à traduire, vous me permettez de poser des questions en français.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Le problème est entre vous et monsieur, Madame, s'il y en a un.

**Mme Juneau:** J'espère que vous allez comprendre. De toute façon, je ne peux pas faire la traduction.

**M. Steele:** Je peux parler le français un peu mais pour des sujets complexes, peut-être, il faut avoir un traducteur.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Je suggérerais, Mme Juneau, de poser vos questions un peu plus lentement et M. Steele pourra vous répondre en anglais pas trop vite et ça ira assez bien.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Steele:** Oui, O.K. Merci.

**Mme Juneau:** C'est un très bon arrangement. Merci, M. le Président. Vous dites dans votre mémoire qu'il faut mettre sur pied des mécanismes de démocratie participative, tels des référendums. C'est dire que vous reconnaissez la pertinence et l'utilité...

**Une voix:** Oui.

**Mme Juneau:** ...du référendum comme outil démocratique. Est-ce que vous reconnaissez, à ce moment-là, le droit du peuple québécois à l'autodétermination, notamment par voie de référendum?

**M. Steele:** Oui, absolument. Perhaps, I better carry on in English. Yes. The only way this constitution could be broadened for us would be through a referendum.

Il faut avoir un référendum pour avoir la constitution. Pour l'indépendance, oui absolument, il faut un référendum pour avoir l'indépendance,

à mon avis. La Constitution canadienne ne dit rien concernant les référendums.

There is nothing in the Constitution Act concerning referendums. They are outside.

Les référendums sont en-dehors de notre Constitution présentement. Mais, à mon avis, la puissance du peuple semble absolue.

They are above any Legislature, or judges, or lawyers, or anything. It is absolute. So that nobody could set aside a referendum decision.

**Mme Juneau:** Est-ce que, à ce moment-là, vous reconnaissez que le peuple du Québec a droit à l'autodétermination?

**M. Steele:** Oui, absolument.

**Mme Juneau:** Vous reconnaissez ça?

**M. Steele:** Oui, Madame.

**Mme Juneau:** Ça va être tout, M. le Président. Je vous remercie.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Merci. Nous passons à M. Libman. You are given the language of your choice, Mr. Libman.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**Le Président (M. Michel Bélanger):** It is getting late, I am getting mischievous.

**Une voix:** I hope. I hope.

**M. Libman:** M. Steele a suggéré...

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**Une voix:** Celle-là est bonne.

**M. Steele:** I can understand your English accent, Mr. Libman.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Libman:** O.K. You are recommending in your paper a constitution for Québec regardless of what constitutional status Québec opts for, be it sovereignty, or renewed federalism, or whatever, similar to the United States, where many States have their own constitution within the federal frame of the entire country. In fact, the youth wing of our party had that same recommendation and hope fully they will be appearing before this Commission, also recommending a constitution for Québec, but within the federal framework. Their position is that the Québec constitution be compatible with and subordinate to the Canadian Constitution. So, my question to you is: How do you see this compatibility? Do you... in areas where there may be conflicts,

existing side by side with the Canadian Constitution? If, in fact, Québec decides to opt for a Québec constitution but, still, while being part of the Canadian Federation, how do you see that duality? Areas of conflict... How do you see the two living together?

**M. Steele:** Well, as I have outlined in this structure, you can see immediately that Québec would become a republic and this would not be compatible, at first glance, with the monarchical system presently in place in the federal system. But essentially, the new Québec constitution would be strictly internal and the only problem that would arise would be the problem of the office of the lieutenant-governor, which I propose should be merged with the office of the Prime Minister into a single elected head-of-state, head-of-government office of the State President. And that is really the only conflict with the present constitution because of the section 41 a). That is why you would have to have a referendum to essentially override section 41 a).

**M. Libman:** And how about ultimate judicial recourse? Would it be subject to the Canadian Supreme Court or there would be a Supreme Court set up for Québec?

**M. Steele:** I could easily see a Supreme Court of Québec, but whether you would have recourse to the Supreme Court of Canada would depend entirely on the particular option chosen by Québec, namely status quo, increase of powers, etc.

**M. Libman:** Would you recommend eliminating the link to the monarchy completely?

**M. Steele:** Absolutely, totally. Also for the other provinces of Canada and also for the federal government of Canada.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Alors, ceci termine nos séances de l'après-midi. Je vous remercie, M. Steele, de cette présentation. La séance est maintenant levée et nous reprenons à 19 h 30.

(Suspension de la séance à 18 h 7)

(Reprise à 19 h 33)

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Si Mmes et MM. les commissaires voulaient bien prendre leur place s'il vous plaît. Nous reprenons nos travaux en recevant le Syndicat des professeurs de l'Université de Sherbrooke. Si vous voulez bien présenter le groupe et ensuite présenter l'essentiel du mémoire en cinq minutes s'il vous plaît.

**Syndicat des professeurs de  
l'Université de Sherbrooke**

**M. Anctil (Jacques):** M. le Président, Mmes, MM. les commissaires, il me fait plaisir de vous présenter à mon extrême droite, Mme Louise Renaud, professeure de droit, à ma droite, M. Claude Charbonneau, professeur de psychologie, à mon extrême gauche, M. Bernard Colin, professeur de statistiques et à ma gauche, M. Jean Goulet, professeur d'informatique.

M. le Président, mesdames et messieurs, le Syndicat des professeurs de l'Université de Sherbrooke faisait parvenir, le 1er novembre 1990, son mémoire provisoire au secrétaire de la Commission parlementaire sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec. Nous remercions la Commission d'avoir accepté de nous entendre sur la foi des engagements pris dans ce mémoire. Nous nous sommes engagés, M. le Président de l'assemblée, Mmes et MM. les commissaires, par le biais d'une démarche que nous avons voulu situer au-dessus de toute partisanerie politique, à révéler à la Commission la vision particulière des universitaires de notre région quant à leur devenir et à déterminer quelles devraient être les structures les plus adéquates pour permettre aux universités d'assumer pleinement leur rôle dans la formation des citoyens et citoyennes de demain.

Nous voulions que tous nos membres s'interrogent sur le rôle joué actuellement par le gouvernement fédéral au moyen des mécanismes de transfert aux provinces et sur les effets à court et à long termes de son désengagement graduel. Nous voulions de plus que chacune et chacun de nos membres s'interroge, comme toute citoyenne ou tout citoyen qui a à coeur les meilleurs intérêts de son groupe sur certains domaines de la vie en société, soit le politique, l'économique, le culturel, le social et le religieux.

Le résultat de l'élaboration de notre questionnaire n'est malheureusement pas conforme à tous nos désirs et il nous a fallu être plus modestes que prévu dans notre démarche. Nous sommes néanmoins restés fidèles à notre désir d'impartialité et nous avons concentré nos interrogations sur les aspects qui, dans les circonstances, nous semblaient le plus susceptibles d'intéresser la Commission. Dans notre mémoire provisoire, nous rappelons à la Commission que nos objectifs ne pourront peut-être pas mener à un consensus impressionnant, ni à l'établissement d'un commun dénominateur. Comme nous l'écrivons, ce rôle reste dévolu à la Commission et aux moyens de notre démarche. Nous cherchons plutôt à rassembler toutes les données essentielles qui pourraient aider les commissaires à mieux comprendre ce que notre groupe de professeurs réclame de leur gouvernement provincial et le support que nos membres peuvent lui procurer dans la conjoncture actuelle.

Le Syndicat des professeurs de l'Université

de Sherbrooke regroupe des professeurs, femmes et hommes, de disciplines très diverses. Le comité chargé d'élaborer le questionnaire a décidé de les interroger sur le financement de la recherche, sur le domaine économique et sur les domaines social et culturel. La consultation écrite qui a alors été faite comportait plusieurs questions. Ces questions étaient précédées d'une problématique propre à chacun des domaines. La réponse des professeurs au questionnaire a été très spontanée. Sans qu'il n'y ait eu aucun rappel, plus de 65 % des personnes atteintes ont retourné le questionnaire dûment complété.

À la suite de l'analyse des réponses reçues de ses membres, le Syndicat des professeurs de l'Université de Sherbrooke souhaite que la Commission parlementaire, lorsqu'elle sera rendue à l'étape de la rédaction du rapport qu'elle remettra au président de l'Assemblée nationale et qu'elle rendra public, prenne en considération ce qui suit: Premièrement, en ce qui concerne les domaines social et culturel, les membres du Syndicat des professeurs de l'Université de Sherbrooke estiment très majoritairement que pour l'avenir de la société québécoise, il est important que le Québec exerce un contrôle exclusif sur ses politiques en matière d'immigration, de communications, de langue, de main-d'oeuvre et d'environnement. Deuxièmement, en ce qui concerne le domaine économique, les membres du Syndicat des professeurs de l'Université de Sherbrooke estiment, très majoritairement que, pour le développement économique du Québec, la plupart des politiques commerciales, monétaires et fiscales devraient être la responsabilité du Québec.

En ce qui concerne le financement de la recherche, les membres du Syndicat des professeurs de l'Université de Sherbrooke estiment majoritairement que, dans leurs domaines de recherche, le Québec est désavantagé par rapport à certaines autres provinces quant à l'apport des fonds attribués par les organismes fédéraux.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Merci. Nous passons d'abord à un représentant du parti de l'Opposition officielle. M. Brassard.

**M. Brassard:** Merci, M. le Président. Merci, madame, messieurs, d'avoir accepté de venir témoigner devant la Commission. C'est un mémoire intéressant, d'autant plus que vous avez pris soin et vous avez jugé utile de consulter vos membres et de les questionner sur un certain nombre de sujets. C'est là-dessus, évidemment, que mes questions vont porter. J'espère en poser le plus possible. J'y vais d'ailleurs très rapidement.

En ce qui concerne, par exemple, le financement de la recherche, vous en arrivez à la conclusion que le Québec est défavorisé par rapport aux autres provinces dans l'attribution des fonds fédéraux en matière de recherche.

Premièrement, comment expliquez-vous une telle situation? Est-ce que vous avez une explication à cette situation? Est-ce qu'elle est réelle d'abord, parce que vos membres disent qu'ils croient, finalement, qu'ils estiment que c'est ça. Mais est-ce que c'est une situation réelle et comment l'expliquez-vous?

**M. Anctil:** M. Charbonneau va répondre à cette question.

**M. Charbonneau (Claude):** Vous demandez si c'est réel. Les chiffres qui vous ont déjà été présentés dans d'autres mémoires – et qui sont du domaine public – révèlent que, effectivement, les universités québécoises ne retirent pas leur part des subventions fédérales, de l'aide fédérale à la recherche dans certains domaines, surtout le domaine des sciences naturelles et du génie de même que celui des contrats de recherche.

Je pense que, quand les professeurs de notre groupe, nos membres jugent que dans leur domaine, ils ne reçoivent pas leur part, il est probable que la majorité de ceux qui répondent ça sont dans la vérité et font état d'une situation de fait réelle.

Pour ce qui est de l'explication, il semble généralement que plusieurs facteurs peuvent être en cause. Historiquement, la recherche a été plus longue à se développer dans certains secteurs au Québec. Certaines infrastructures de recherche en sciences naturelles et en génie sont moins bien développées dans nos universités que dans d'autres universités canadiennes; ça nuit à l'obtention de contrats de recherche. Ça nuit au recrutement de jeunes chercheurs, ça nuit à ... Ça nous empêche d'attirer les meilleurs chercheurs sur le marché. Je pense que différentes raisons expliquent pourquoi les subventions sont moins... l'aide fédérale est moins abondante dans les universités québécoises.

**M. Brassard:** Dans vos deux premiers sujets, vous avez un questionnement qui vise à demander à vos membres, s'il y a lieu, de rapatrier ou de récupérer, de ramener à Québec, un certain nombre de pouvoirs et de juridictions: en matière culturelle, par exemple, les communications, la langue, la main-d'oeuvre, l'environnement. Même chose, également, pour les politiques commerciales monétaires et fiscales puis, curieusement, en matière de recherche: Vous leur demandez s'ils se jugent défavorisés, mais vous ne leur demandez pas si cette compétence-là ou ce domaine-là devrait être géré exclusivement par Québec. Pourquoi?

**M. Charbonneau:** De fait, on leur a demandé. On avait une question qui disait: Pour le développement de la recherche universitaire au Québec, croyez-vous préférable que le financement de la recherche demeure une responsabilité

partagée par le provincial et le fédéral ou croyez-vous préférable que le Québec en assume seul la responsabilité? Donc, la question a été posée, je pense, d'une façon assez claire. La réponse est beaucoup moins claire. Seulement 54% des répondants estiment que la responsabilité, pour le développement de la recherche, au Québec, devrait être exclusivement du Québec. Plusieurs hypothèses peuvent être faites pour expliquer ça, si vous me demandez de l'expliquer. Je présume que oui?

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Brassard:** Oui. Effectivement.

**M. Charbonneau:** Alors, si vous me demandez de l'expliquer...

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Oui, puis c'est la dernière question de M. Brassard.

**M. Brassard:** Vous m'enlevez les mots de la bouche, M. Charbonneau. Allez-y.

**M. Charbonneau:** Évidemment, ce sont des hypothèses qui n'engagent que moi. On peut penser que les professeurs d'université, depuis quelques années, depuis presque dix ans maintenant, ont été victimes de coupures budgétaires qui les ont mis dans des situations de travail parfois difficiles. Et il est probable, à mon jugement, que plusieurs redoutent que si le financement de la recherche était uniquement la responsabilité du Québec, l'enveloppe totale de l'argent disponible pour la recherche pourrait être diminuées, et donc, le financement de la recherche universitaire pourrait être moins abondant que maintenant, toutes sources confondues.

(19 h 45)

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Nous passons maintenant à M. Poissant.

**M. Poissant:** Merci, M. le Président. Mes questions seront en ligne avec celles de mon intervenant avant moi. Je suis arrivé au même résultat parce que quand vous dites, à certains endroits, que ça a été une très grande majorité à la recherche, vous êtes arrivé tout simplement à une majorité. Et quand je fais le décompte de 63 % et là, vous venez de nous dire 54 %. Et la question est la suivante: Quelle a été la progression, s'il y en a eu une, de la recherche qui est arrivée du fédéral, disons, dans les derniers 10 ans? Est-ce que vous avez ces chiffres-là?

**M. Charbonneau:** Je pense que la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec vous a soumis un mémoire dans lequel ces chiffres-là sont présents. Je pourrais actuellement fouiller dans mes dossiers et les retrouver. Grosso modo, je pense que dans certains

domaines, particulièrement en sciences biomédicales et en sciences sociales ou sciences humaines, la part du Québec a été croissante au cours des dernières années, tandis qu'elle a été relativement plafonnée dans le domaine des sciences naturelles et du génie, pour ce qui est des subventions octroyées par le CRSNG. Dans le domaine des contrats de recherche, je pense que le financement a été décroissant et que la part du Québec a été réduite de presque de moitié dans les dernières années.

**M. Poissant:** Comment ça correspond avec les autres universités en dehors du Québec, disons? Est-ce que l'apport a été décroissant également ailleurs?

**M. Charbonneau:** Pendant que notre part des contrats de recherche, semble-t-il, passait de 20 % à 10 %, celle de l'Ontario passait de 40 % à 47 %, ou quelque chose comme ça. Je vous donne des chiffres un peu de mémoire.

**M. Poissant:** Je pense que je suis d'accord avec vous. Donc, il y a une lacune assez importante à ce niveau-là. Quelle a été votre réaction à vous, les gens de l'université, surtout quand on parle de recherche, quand l'Institut Pasteur a décidé de faire ses recherches exclusivement en anglais, et que nous, dans la culture ici, on voudrait bien défendre le fait français en Amérique du Nord, et quand un institut aussi important que Pasteur décide de faire ses recherches exclusivement en anglais?

**M. Anctil:** M. le Président, en réponse à la question de M. Poissant, moi, je veux mettre de façon très claire que nous sommes ici non pas comme exécutif du Syndicat des professeurs, non plus comme conseil syndical ou organisme du conseil d'administration. Nous sommes ici pour rendre un témoignage sur une consultation qu'on a faite de nos membres sur des points bien précis. Je pourrais demander à mon collègue, spécialiste des statistiques pour savoir si la consultation qu'on a faite nous permet de répondre à cette question.

**M. Poissant:** Vous n'avez pas posé la question à vos membres?

**M. Anctil:** Non, on n'a définitivement pas posé la question à nos membres. Je constate en regardant les mémoires que les gens ont entre les mains que certains ne semblent pas avoir la petite étiquette rouge ici, qui est le mémoire définitif. Vous, vous l'avez, alors c'est très bien. Vous voyez là-dedans que cette question n'était définitivement pas là.

**M. Poissant:** Non, mais c'est parce que...

**Le Président (M. Michel Bélanger):** ...Les

autres avec les étiquettes rouges, vous pourriez les envoyer au secrétaire et au président, ça nous serait utile éventuellement.

**M. Anctil:** Mais, M. le Président, je le rappelle, on l'a fait à temps.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Je n'en doute pas mais la copie que j'ai n'a pas d'étiquette.

**M. Anctil:** On a envoyé 100 exemplaires...

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Je retire ce que j'ai dit. Mon collègue Campeau en a un avec l'étiquette rouge. Il n'y a pas de problème.

**M. Anctil:** Merci.

**M. Poissant:** Juste un petit détail, je me demandais même s'il n'y en avait pas un autre avec une autre étiquette parce que dans le mien, on parle de 63 %, vous avez dit 65 % tout à l'heure. On a le droit d'évoluer, évidemment.

**M. Anctil:** Il y a toujours des professeurs qui répondent après la période de compilation.

**M. Poissant:** Vous avez un seul mot qui a retenu mon attention dans votre mémoire. Vous êtes le seul des mémoires qui fait allusion à cela. Évidemment, vous n'en parlez pas... pour répondre aux questions, mais vous parlez dans certains domaines - et ça, ça m'a plu jusqu'à un certain point - domaine de la vie en société, soit le politique, l'économie, le culturel, le social et - j'ai souligné de trois lignes rouges - le religieux. On n'a pas entendu beaucoup parler de valeurs morales ici dans les mémoires. Beaucoup de culture, beaucoup d'économie, mais le reste ce n'est pas bien important. Avec la nouvelle constitution ils devraient probablement tous être traités mais le reste ne compte pas. Merci, M. le Président.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** J'ai compris que vous aviez eu votre réponse. Nous passons maintenant à M. Turgeon.

**M. Turgeon:** Merci, M. le Président. Vous dites dans votre mémoire que vous avez voulu vous situer au-dessus de toute partisanerie politique et je pense que ça vous honore, c'est très bien, mais vous ne vous prononcez pas, évidemment, d'un côté ou de l'autre. Est-ce que c'est parce que vous considérez que se prononcer pour une option c'est être partisan, politiquement parlant pour commencer? Deuxièmement, vous avez questionné un petit peu sur la pointe des pieds. Tant qu'à questionner pourquoi ne pas avoir posé clairement la question: Êtes-vous pour ou contre la souveraineté, comme beaucoup d'autres groupes l'ont fait? Ce sont mes deux

premières questions et j'en aurai une troisième si on a le temps.

**M. Anctil:** Je pense, M. Turgeon, que chacun d'entre nous à la table pourrait répondre à cette question-là. On l'a étudiée et c'est en toute connaissance de cause qu'on ne l'a pas posée. Et on espère vous convaincre qu'on avait raison de ne pas la poser. On a chacun une explication. Peut-être que Mme Renaud, dans un premier temps, qui a travaillé sur le questionnaire pourrait donner une explication. Je me réserve le droit moi aussi de répondre si la présidence a encore du temps, mais il faudrait peut-être aussi laisser à monsieur Colin la possibilité de tirer des conclusions.

**M. Turgeon:** ...

**Mme Renaud (Louise L.):** M. le Président, Mmes et MM. de la Commission. J'aimerais profiter de l'occasion qui m'est offerte de vous offrir peut-être la vision particulière des professeurs touchant justement aux objectifs et à la méthode qu'on a utilisée pour faire cette consultation. Je dis bien consultation. On ne voulait pas faire un sondage, c'était bel et bien une consultation neutre, objective. On s'est rencontrés, tous les membres du comité, pour opter pour une formule, une vision qui nous semblait la meilleure dans les circonstances, compte tenu du laps de temps qui nous était offert. Quelques semaines, quoi. Deux à trois semaines et finalement, je pense qu'une métaphore pourrait peut-être aider à comprendre rapidement, pour ne pas prendre trop de temps, ce qu'on avait en tête au moment où on a organisé cette consultation.

Si on envisage l'avenir politique et constitutionnel du Québec comme étant un long et grand voyage, il fallait opter en faveur de deux possibilités: La destination, et aussi un moyen de transport. La destination, je pense que vous l'avez trouvée dans les résultats. Et c'est la qualification du résultat, justement, qui m'entraîne à vous dire qu'il s'agit bel et bien d'une destination. Ça fait appel à de beaux grands rêves, ça fait appel à un potentiel de pensées assez facile à concevoir. Mais lorsqu'il s'agit d'un moyen de transport, c'est parfaitement le contraire qui s'opère sous nos yeux et nous avons réfléchi beaucoup. Tous les membres du comité, nous avons réfléchi sur la possibilité d'interroger nos membres sur un moyen de transport beaucoup plus complexe qui entraîne, justement, un mécanisme, une structure mentale, un corps de réflexion très différent. Et dans la mesure où on saisit que c'est très complexe de choisir ce moyen de transport parce que ça fait appel à des peurs qu'on peut avoir, à des frustrations, à des besoins... Enfin, si vous me permettez de continuer dans ma métaphore je peux vous parler, par exemple, d'un simple paquebot...

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Mais il faudrait que vous arriviez quelque part parce qu'on va épuiser tout le temps de monsieur Turgeon.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**Mme Renaud:** Oui, tout simplement je vous dis qu'il y a beaucoup plus de considérations dans le mécanisme du choix, du moyen de transport. Et je pense qu'une fois qu'on obtient la destination, c'est plus important de fixer la destination avant même de parler de moyens de transport. Je pense qu'à ce moment-là il y a une autre étape à traverser, et cette étape-là, il faudra y venir un jour. Mais nous, on a opté, dans le court laps de temps qui nous était offert, de vraiment vérifier si on voulait aller tous au même endroit.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Je passe à un autre ordre de questions, puisque le temps est écoulé. Mais il est possible que les questions suivantes vous permettront de donner les réponses que vous auriez pu donner à celles d'avant, on ne sait jamais.

**M. Turgeon:** À titre d'observation, M. le Président, je peux passer toute ma vie à vouloir aller à Paris, mais si je ne veux jamais réfléchir à la question de savoir si je vais prendre l'avion ou le bateau, je vais rester à la même place. Je ne bougerai pas.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Puis si vous choisissez le bateau, vous avez une chance de ne pas y aller souvent.

**Mme Renaud:** Mais ça n'empêche pas ...les ... M. Turgeon.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Enfin, ceci dit, on passe à M. Hogue.

**M. Hogue:** Merci, M. le Président. Je veux vous féliciter grandement pour la qualité de ce court mémoire. Vous l'avez bien positionné il me semble et vous avez décidé de rester à l'intérieur de vos paramètres. Je trouve ça extrêmement satisfaisant. Sans ouvrir de débat, seulement pour replacer le mémoire de mon collègue le psychologue, en 1988-1989, Québec 713 000 000 \$, et l'Ontario, en mettant, cela va de soi, la Capitale nationale de côté, 787 000 000 \$, mais je ne veux pas toucher à ça. Ce qui est important à mes yeux, c'est le commentaire visant que les provinces les plus développées au niveau de la recherche reçoivent une part plus importante. Et je pense que dans cette phrase vous voulez nous dire que le Québec est en montée quant au développement de la recherche et il entre dans les provinces qui reçoivent ce qu'elles doivent recevoir.

Mais je voudrais, M. le Président, poser une question d'un autre ordre. La démarche que le Québec a entreprise met en lumière certains facteurs psychologiques, tant sur le plan individuel que sur le plan de la dynamique de groupe – et on n'a pas abordé ça souvent, à date, et l'occasion est peut-être rêvée – qui sont des avantages comme des désavantages quant aux positions que les Québécois devront prendre. Est-ce que vous accepteriez de commenter sur cette question?

**M. Charbonneau:** Vous parlez de dynamique de groupe.

**M. Hogue:** Oui, bien individuelle comme de groupe, dans cette démarche vers plus d'autonomie, plus de prise en charge de soi, plus de reconnaissance, plus de fierté, etc. Il y a sûrement des avantages, il y a sûrement des désavantages et ça pourrait être utile d'entendre quelques commentaires de votre part.

**M. Charbonneau:** Bien écoutez, on pourrait disserter longtemps là-dessus, entre psychologues...

**M. Hogue:** Oui.

**M. Charbonneau:** ...j'en suis sûr.

**M. Hogue:** Non, non. Ne faites pas... seulement quelques commentaires.

**M. Charbonneau:** Un commentaire, on est dans une société qui est individualiste et c'est sûr que la prise en charge et l'autonomie sont des valeurs très importantes. Or donc, pour moi, c'est clair que toute démarche qui consiste à poursuivre une plus grande autonomie, une plus grande prise en charge est actualisante dans notre société.

**M. Hogue:** Alors là, vous parlez de l'avantage, le développement et l'actualisation et...

**M. Charbonneau:** Oui, c'est vous qui avez parlé de ça.

**M. Hogue:** ...est-ce qu'il y a en même temps, parce qu'il y a toujours un envers à une médaille, est-ce qu'il y a en même temps quelques désavantages?

**M. Anctil:** Est-ce que, M. Hogue, vous auriez objection si, pour revenir à notre questionnaire, on donnait la parole à M. Colin qui pourrait peut-être donner un éclairage et atteindre davantage la finalité qu'on se proposait?

**M. Hogue:** Aucun doute.

**M. Anctil:** Merci.

**M. Colin (Bernard):** M. le Président, mesdames et messieurs de la Commission. En quelques mots, je vais vous indiquer les résultats de l'analyse de cette consultation. On a utilisé des méthodes statistiques dûment éprouvées et je vous passe sous silence évidemment les détails techniques pour venir à l'essentiel. Comme le questionnaire le démontre, nous avons considéré trois domaines qui nous touchaient particulièrement en tant que professeurs d'université, à savoir le financement de la recherche, le domaine économique et le domaine socioculturel.

À la lumière des résultats, on peut constater une chose, c'est que pour l'ensemble des professeurs de l'Université de Sherbrooke, il y a essentiellement deux domaines qui sont prépondérants, à savoir le financement de la recherche et le domaine socioculturel. Et peut-être que ça peut apporter un élément de réponse à M. Hogue, en disant que la dynamique de groupe, les professeurs de l'Université de Sherbrooke sont loin d'y être étrangers, parce que si on peut concevoir que le domaine de la recherche est quelque chose d'essentiellement individuel, au niveau des variables socioculturelles, il est à remarquer, et notre analyse le démontre, que les professeurs, par exemple, qui sont en faveur d'un rapatriement du financement de la recherche au Québec, sont également en faveur d'un rapatriement des responsabilités en matière de main-d'œuvre, de communications, d'immigration, de langue et d'environnement. Alors, je pense que ce qui est fondamental et ce qui est très intéressant dans cette étude, c'est de montrer justement le lien et l'association étroite que font les professeurs entre ce domaine de la recherche et ce domaine des variables socioculturelles. Ils n'ignorent pas cependant le domaine économique mais je dirais que, et encore une fois c'est l'analyse qui le démontre, à l'intérieur des variables économiques, essentiellement il y a deux groupes.

Il y a les variables que je qualifierais d'individuelles c'est-à-dire, si vous avez le questionnaire sous les yeux, les variables qui ont trait à la lutte à l'inflation, au soutien du dollar canadien, qui sont des variables individuelles dans le sens où elles touchent plus précisément le portefeuille de ces membres de notre communauté et par ailleurs, vous avez les variables qui se démarquent des précédentes et qui sont le libre-échange et la TPS, qui sont perçues comme des variables, entre guillemets, plus sociales, c'est-à-dire dont les effets à court et à moyen terme sont probablement moins facilement "appréhendables". Alors, essentiellement, j'espère que j'ai été suffisamment clair sur le sujet et si vous désirez des précisions, je me ferai un plaisir d'y répondre.

(20 heures)

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Alors,

nous passons maintenant au représentant du parti gouvernemental, M. Hamel.

**M. Hamel:** Merci, M. le Président. Vous comprendrez bien, M. le Président, qu'étant député de Sherbrooke, c'est avec grand plaisir que j'ai constaté que votre Commission, que vous coprésidez, que la Commission dis-je, tiendrait ses audiences ici. Alors, Sherbrooke étant la capitale de l'Estrie, nous en sommes tous très fiers. Ceci étant dit, je suis aussi très heureux qu'un deuxième groupe de l'Université de Sherbrooke puisse s'exprimer ce soir. Nous avons entendu cet après-midi un groupe d'étudiants de maîtrise et de doctorat et ce soir, nous accueillons le Syndicat des professeurs. Je pense que votre contribution à nos travaux se situe bien dans la particularité universitaire de notre région. Et je vous félicite aussi, de cette idée d'avoir tenu une consultation assez large auprès de tous vos membres.

Maintenant, vous disiez tantôt M. Anctil... Bon, vous apportiez un témoignage, mais j'aimerais aussi avoir un peu d'opinion, là, si vous me permettez. Je me suis davantage arrêté à la conclusion, ou au résultat de votre consultation, de la page 9, qui concerne le domaine économique. Et peut-être pour tenter de cerner un peu ce que peut représenter l'idée d'indépendance, dans un monde bien différent aujourd'hui de ce qu'il était il y a 100 ou 200 ans, j'aimerais vous citer un extrait du mémoire de l'Association des économistes québécois, qui dit ceci – et ensuite j'aimerais avoir votre opinion là-dessus – alors je cite, chers amis: "Il est clair que l'État moderne ne dispose que d'un pouvoir partagé. Au lendemain de l'Accord du libre-échange avec les États-Unis, le développement d'un espace économique nord-américain, le rôle des échanges extérieurs, le poids des sociétés multinationales, l'importance des mouvements des capitaux sont autant de facteurs qui limitent non seulement les politiques fiscales et monétaires, mais également le cadre de réglementation et des politiques industrielles et commerciales." Est-ce que vous êtes d'accord avec cette opinion de l'Association des économistes?

**M. Anctil:** M. Hamel, avant de répondre à votre question, j'aimerais prendre quelques minutes pour répondre un peu en débit ou en crédit. Ça dépend où on se situe sur le plan comptable...

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Faites comme si vous répondiez à M. Hamel, et dites ce que vous avez à dire. Ça vous prend une phrase de liaison. Mais n'oubliez pas la réponse à sa question cependant.

**M. Anctil:** Absolument. M. Hamel vous avez travaillé à l'Université de Sherbrooke, on était heureux de vous avoir comme collègue, et les

professeurs de l'Université de Sherbrooke sont des spécialistes. Chacun est spécialiste dans son domaine. La Commission en entendra à titre individuel; la Commission en a même entendu à titre de présidents d'organismes un peu partout au niveau de la province. Lorsque nous avons décidé de consulter nos membres, on avait le choix soit entre s'aventurer et produire un mémoire de 500 pages – vous savez comment c'est avec les spécialistes – ou en arriver à quelque chose d'essentiel, en arriver à quelque chose, à un consensus.

Là-dessus, je ne veux rien suggérer à la Commission, mais il y a une chose certaine: Si on veut en arriver à un consensus sur quelque chose, il faut faire des compromis. Il faut cibler certaines questions, les clarifier. Et l'objectif qu'on poursuivait – et je vous avoue qu'en tant que président du Syndicat des professeurs j'ai été très fier de la participation si considérable de mes membres – et à ce moment-là, si ce résultat-là a pu être atteint, c'est parce qu'on a fait des choix. C'est parce qu'on a voulu cibler certaines questions. La question que vous me posez, et j'y répond: Il est absolument évident que, parmi mes membres, je vais en trouver qui vont être d'accord, et je vais en trouver d'autres aussi qui ne seront pas d'accord, parce qu'il y a un département d'économie qui existe à l'Université de Sherbrooke. Et je pense que vous allez être d'accord avec moi que c'est une question qui peut aussi être partagée.

**M. Hamel:** Ça va. C'est une réponse universitaire.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Ça vient d'un collègue. Donc, on vous laisse l'apprécier.

**M. Hamel:** La question s'y prêtait aussi, je l'avoue.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Il me reste à remercier les...

**M. Hamel:** Ah! C'est déjà fini!

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Bien!

**M. Hamel:** Ah! Bien, voilà.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Ah! Bien, vous avez une...

**M. Hamel:** Ah! Non, très bien. Ça va.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Une petite. Il est encore tôt.

**M. Hamel:** Non, non. Ça va. Bien, qu'est-ce que vous pensez de l'idée d'une association

politique continentale pour le Québec?

**M. Anctil:** ...au nom des professeurs et je n'ai pas mandat pour répondre à cette question-là.

**M. Hamel:** Alors, on ne veut pas se prononcer personnellement, si je comprends bien.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Alors, je vous remercie, MM. les représentants... pas représentants, parce que vous avez dit que vous ne représentiez pas, mais enfin, ceux qui avez eu, comme membres du Syndicat des professeurs de l'Université de Sherbrooke, la bonne idée de faire un sondage et de nous en communiquer les résultats. Je vous en remercie. Je vous remercie de votre présentation. Alors, merci à Mme Renaud, M. Goulet, M. Charbonneau, M. Colin et vous, M. Anctil.

Je vous prierais maintenant, avant que vous soyez assaillis de félicitations, de libérer la table pour que le prochain groupe puisse vous remplacer.

Nous recevons maintenant le Student's Representative Council de l'université Bishop? M. Barbeau va présenter le groupe, ensuite, on présentera, en cinq minutes, l'essentiel du mémoire. M. Barbeau.

#### Student's Representative Council of Bishop's University

**M. Barbeau (Pierre):** Merci beaucoup, M. le Président. J'aimerais remercier la Commission de bien vouloir entendre ce soir le conseil étudiant de l'université Bishop. Je suis aussi heureux d'être accompagné ce soir de Mlle Éline Paquin, de M. Patrick Lacroix, de Mlle Meredith Cudney et aussi de M. Vincent de Grandpré. J'aimerais également souligner que c'est notre première expérience à tous d'une Commission parlementaire élargie.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Nous avons quelque chose en commun tous les deux. Nous aussi c'est notre première expérience.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Barbeau:** Les points d'intérêt que nous allons vous présenter ce soir concernent l'éducation. L'université Bishop a été fondée en 1843. L'université, depuis sa fondation, a conservé la vocation d'offrir une éducation libérale. C'est une petite université avec une population étudiante très diversifiée. Nous avons des étudiants venant d'à travers le Canada et aussi venant de 25 pays différents.

We would like to address you tonight in both French and English, in a better effort to represent the students of Bishop's University. I have with me, if some of the Commission

members are interested, an English version of our brief. Alors, sans plus tarder, nous vous présentons les recommandations suivantes.

**Mme Paquin (Éline):** Voici notre première recommandation: que le Québec favorise un climat d'ouverture aux étudiants et aux professeurs de toutes les provinces canadiennes et d'ailleurs, ainsi qu'aux étudiants québécois désirant entreprendre leurs études universitaires de premier cycle en anglais au Québec. On croit que, pour que le Québec offre la meilleure éducation possible à ses étudiants, c'est-à-dire s'il veut continuer de former des gens d'affaires, de sciences ou même des artistes qui sont bien informés des affaires internationales, nationales ou même provinciales, le Québec doit augmenter les interactions ou du moins préserver les contacts que les étudiants ont avec l'extérieur. Ces liens ont une valeur incalculable tant pour les étudiants que pour le Québec.

**M. de Grandpré (Vincent):** I left residence, last year, and I now live in a house in Lennoxville. The interesting thing about it is that four of the people whom I lived with, one guy is from British Columbia, one person is from Prince Edward Island and somebody else is from Connecticut. Now, at Bishop's, we think this is very, very valuable and this is what we want to promote, this openness. This quality of education, we want to make it accessible. We want to make it accessible for people like me, who come from this province and who can get in touch with these people to learn the English language or just to receive an education, but also for people outside Canada, outside the province, all around the world.

We would like to talk about tuition fees of course. One example is: One student came up to me - he comes from Ontario - and he said: Would this Commission recommend that I pay international fees because I come to this school? We said: No, that is not something we want. We want to keep education as liberal, as open as possible. We are talking also about equivalences between programs. We want to be sure that even at the undergraduate level, we can go study elsewhere and people can come into this province and stay as well. We want to be sure also that we can keep all those professors, at Bishop's, who actually come from all over Canada and some of them from Europe and from the United States.

C'est pour ça qu'on dit, M. le Président, que l'éducation universitaire québécoise doit maintenir son accessibilité, sa grande qualité. Nous entendons par accessibilité, autant l'élément financier que le maintien de normes communes avec les autres universités canadiennes, sinon internationales et nord-américaines.

**M. Lacroix (Patrick):** La troisième recom-

mandation se lira comme suit: Que peu importent les recommandations que fera cette Commission, la population en général soit clairement informée à propos des options qui s'offrent au Québec ainsi qu'à propos des coûts et bénéfices associés à ces options. Cela afin d'empêcher que s'installe un climat d'insécurité. Dans cette recommandation, nous voulons nous assurer que toutes les options soient clairement définies et expliquées, apportant ainsi les bénéfices et les coûts de chaque option à la population. En expliquant ces options, les intervenants de la scène gouvernementale vont ainsi éclairer les différents choix qui s'offrent au peuple québécois.

**Mme Cudney (Meredith):** En conclusion, l'expérience éducative au Québec exposée par les étudiants et étudiantes à l'Université Bishop est vraiment unique. Nous espérons que le Québec de demain va promouvoir et aussi encourager les étudiants et étudiantes dans tout le Canada à continuer leurs études dans cette province. This diversity and positive learning experience we share together are key to the success of our liberal art education. We wish to see this open forum grow and flourish in Québec. Merci beaucoup.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Alors, nous passons maintenant aux questions des membres de la Commission. M. Dufour qui sera suivi de M. Nicolet et de M. Duceppe. M. Dufour. (20 h 15)

**M. Dufour:** Merci, M. le Président. Je voudrais d'abord remercier les étudiants de Bishop pour leur mémoire. Je voudrais signaler que c'est un peu différent de ce que l'on a entendu cet après-midi avec vos collègues d'une autre université. Ils affichaient peut-être plus d'optimisme que vous ne semblez en afficher. Mais je dois dire que je ne rallie probablement plus à votre mémoire. J'aurais deux questions. Ce ne sont pas des questions. Je voudrais que vous disiez davantage de choses sur deux extraits de votre mémoire. Vous vous préoccupez autant des professeurs que des étudiants, ce qui est tout à votre honneur. À la page 3, vous dites: Des changements politiques importants au Québec pourraient entraîner le développement de conditions de vie défavorables pour les professeurs anglophones. Parmi ceux-ci se trouvent certains des professeurs les plus qualifiés au Canada. La possibilité qu'ils soient graduellement éliminés des rangs du personnel enseignant du Québec aurait un impact très négatif sur la qualité de l'éducation offerte aux étudiants de la province. J'aimerais vous entendre le dire dans des mots.

**M. de Grandpré:** Est-ce que je peux vous répondre, monsieur?

**M. Dufour:** Oui.

**M. de Grandpré:** J'aimerais vous dire d'abord qu'on n'est pas ici pour parler au nom des professeurs de l'Université Bishop. Mais une des qualités de l'Université Bishop, c'est qu'on a un contact assez intense avec les professeurs. Alors, c'est une chose à laquelle on est sensible, un professeur qui vient se joindre à l'université ou qui en disparaît. On a des petites classes, les professeurs habitent à Lennoxville, on les connaît bien, on les voit en dehors des classes.

Les conditions de vie défavorables, disons que le mot peut être un peu fort, en effet, mais je peux vous dire que... Par exemple, j'avais un professeur en économie, l'an dernier, qui avait fait ses études au Canada mais qui, malheureusement, était Irlandais. Vu l'abondance de professeurs, et tout, c'est quelqu'un qui cherchait un travail ici, dans la province, au Canada. Et évidemment, à cause de mesures administratives, c'est une personne à qui on a dit: Écoutez, monsieur, si on ne peut pas trouver quelqu'un d'équivalent ici, fort bien, vous êtes le bienvenu pour enseigner chez nous. Mais dans d'autres circonstances, on va faire d'autres enquêtes avant. C'est le genre peut-être de question sur laquelle on se préoccupe un peu. On veut garder cet espèce de visage multiculturel de Bishop et on est intéressé à ce que des mesures administratives, que ce soit, par exemple, lié à l'immigration, empêche de...

**M. Dufour:** Mais vous avez peur qu'ils quittent. Vous dites "graduellement éliminer".

**M. de Grandpré:** Davantage qu'ils quittent qu'ils ne soient éliminés. Ce qu'on voulait dire peut-être là-dedans c'est qu'on est en face évidemment de gens... L'Université Bishop c'est une institution qu'on a dit qui dépasse les frontières de la province du Québec. Les gens ont besoin d'être informés et on a surtout besoin de créer un climat favorable. On a besoin encore de se montrer accueillants et il ne faudrait pas que des changements politiques laissent croire qu'on l'est moins. Et ça c'est notre message.

**M. Dufour:** O.K. Maintenant, je vous amène sur votre propre terrain, c'est plus facile. Vous avez, à la page 8, une référence aux étudiants comme tels. Les étudiants de l'extérieur du Québec désireux de poursuivre leurs études dans nos universités s'avèrent un apport important pour la province. Repousser les étudiants venant d'autres provinces en amenant des changements majeurs au niveau politique et constitutionnel ne serait pas dans le meilleur intérêt du Québec. Vous croyez que des changements constitutionnels pourraient repousser des étudiants des autres provinces?

**M. Barbeau:** Si je pouvais répondre à votre question... Premièrement, j'aimerais simplement vous dire que nous avons envoyé deux copies de

notre mémoire et je crois que vous avez la copie originale, si vous voulez, préliminaire. Je viens juste de le réaliser, je m'excuse.

**M. Dufour:** C'est marqué "Version finale", je regrette.

**M. de Grandpré:** Nous avons envoyé un mémoire...

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Simple-ment pour clarifier, je pense qu'il y a eu deux versions finales, parce que la mienne est marquée "Version finale" estampillé et "définitive" en dessous, alors c'est peut-être ça la source du problème.

**M. Dufour:** Disons qu'au moment où vous avez écrit celui-là vous pensiez à quoi?

**M. Barbeau:** Le point que j'essaie de faire, que ce soit le premier ou que ce soit le deuxième mémoire, c'est que dans la traduction du premier mémoire, encore nous avons eu certains problèmes et que les points sortent du mémoire que vous venez de citer deux fois un peu plus gravement que ce qui était notre intention. Ce qu'on croit c'est qu'il est important, surtout pour une université comme l'Université Bishop, qu'on offre, si vous voulez, aux étudiants, autant de la province de Québec et aussi du reste du Canada et également de l'extérieur du pays comme on le connaît maintenant, la chance de venir étudier dans une institution comme l'Université Bishop. Nous pensons que certains changements, encore comme M. de Grandpré l'a souligné par avant, que peut-être certains changements, pas drastiques, mais plutôt graves – non pas graves non plus – mais de toute manière que certains changements politiques pourraient faire une situation où les étudiants de l'extérieur...

**M. Dufour:** Je conclus, M. le Président en disant que...

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Vous ne concluez pas, le temps est déjà épuisé et je voudrais en passer trois autres, si possible, avec un peu de vitesse. M. Nicolet, M. Duceppe, et M. Larose.

**M. Nicolet:** Merci, M. le Président. J'aimerais, à l'instar de mon collègue, M. Dufour, me référer à votre texte et vous demander d'élaborer sur deux citations que je vais vous lire. À la page 2, tout d'abord, vous dites: "Au nom des étudiants de l'Université Bishop, nous croyons que l'éducation devrait être ajoutée à la liste des objectifs de la Commission, puisque c'est un sujet d'une importance capitale." Est-ce que vous y voyez une connotation de projet de société ou est-ce que davantage vous pensez qu'il s'agit d'un projet de société qu'il faut élaborer

et développer? C'était la première question. La deuxième, et je me réfère à la page 4 de votre texte, deuxième paragraphe qui se lit comme suit: "De plus, il est probable qu'un problème surgisse au niveau des équivalences entre les universités du Québec et des autres provinces canadiennes." J'aimerais vous demander d'expliquer pourquoi vous arrivez à cette conclusion, lorsque justement, quelqu'un tout à l'heure faisait référence à la Conférence des recteurs des universités du Québec qui sont venus nous dire que, de façon générale et très large, les universités du Québec avaient établi des relations directes avec leurs homologues tant canadiens qu'américains et que les relations universitaires se faisaient à un niveau complètement apolitique.

**M. Barbeau:** Pour répondre à la première question, vous me demandez si c'est un projet de société, si ça devrait être un projet de société que le Québec devrait entreprendre, si je comprends bien, ou si vous voulez...

**M. Nicolet:** Essentiellement, il y a deux niveaux de préoccupation, je pense que cette Commission retient. Le premier, bien sûr, a trait de façon très directe à l'avenir constitutionnel du Québec et à ce moment-là, je pourrais vous demander: Est-ce que vous parlez de l'éducation dans un cadre constitutionnel éventuel de la province de Québec ou est-ce que davantage vous vous adressez à une préoccupation plus large d'un concept d'une vision du Québec de demain qu'on devrait bâtir ensemble?

**M. Barbeau:** Je crois que notre argument est bâti sur notre université, sur la situation dans laquelle elle existe. Comme étudiants de l'Université Bishop, nous trouvons que l'expérience que nous vivons tous les jours à rencontrer des étudiants de différents secteurs et cultures est extrêmement avantageuse pour nous. Si vous me demandez si ça devrait être une vision pour le Québec comme tel, encore, je reviens au point qu'on a dit tout à l'heure, c'est que certainement le Québec doit offrir ou encore si vous voulez, maintenir un certain climat d'ouverture qui va inciter l'échange de cultures entre le Québec et le reste du monde.

**M. de Grandpré:** Pour profiter de la question des équivalences, monsieur, je peux dire que non, ce n'était pas un fait. Je veux dire: Ce n'est pas purement spéculatif parce que je peux vous dire qu'il existe, d'expérience, parce que j'ai essayé de faire transférer des crédits... Il existe mille et un trucs administratifs pour empêcher des transferts de crédits pour rendre moins attrayante la possibilité pour quelqu'un d'ailleurs de venir ici ou pour quelqu'un d'ici d'aller ailleurs. Et si on ne s'est pas penchés sur les règles précises qui existent, souvent elles ne sont pas écrites. Il faut trouver les

cours exacts qui correspondent d'une université à l'autre. C'est plus purement au point de vue administratif qu'au point de vue sur papier. Je pense qu'il y a encore beaucoup de travail à faire de ce côté-là.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** M. Duceppe.

**M. Duceppe:** M. le Président, essentiellement deux questions. Moi, j'étais vice-président à l'Union générale des étudiants du Québec en 1967 et j'ai négocié des équivalences au Québec même et je ne comprends absolument pas, sur la question des équivalences, en quoi un changement de statut constitutionnel au Québec pourrait provoquer des problèmes de reconnaissance d'équivalences avec des universités, tant aux États-Unis qu'au Canada et qu'en Europe. Et j'aimerais vraiment vous expliquer ça. Et l'autre point, vous affirmez: Le développement... des changements politiques importants au Québec pourraient entraîner le développement de conditions de vie défavorables pour les professeurs anglophones. Et ça, j'aimerais que vous expliquiez ça. Ça me semble grave comme affirmation, et j'imagine que vous êtes capables d'apporter des raisons, des preuves à ce genre d'affirmation. Donc, j'aimerais les entendre.

**M. de Grandpré:** Je peux adresser la question des équivalences, d'accord. À l'intérieur de la province évidemment ...

**M. Duceppe:** ... adresser la question ...

**M. de Grandpré:** Pardon?

**M. Duceppe:** Vous pouvez quoi, vous avez dit?

**M. de Grandpré:** ...adresser la question des équivalences.

**M. Duceppe:** ... vous répondre à la question.

**M. de Grandpré:** Répondre à la question, je m'excuse, monsieur.

**M. Duceppe:** Merci.

**M. de Grandpré:** Pour ce qui est de la question des équivalences, comme j'ai dit, c'est essentiellement pour avoir certains... J'ai parlé à des gens sur les questions. Ce sont essentiellement des procédures administratives, parce qu'il faut trouver des cours qui fonctionnent d'une province à l'autre. Je crois que se pencher sur la question technique ne tient pas l'esprit général de notre mémoire, qui essaie de parler d'un climat d'ouverture. Pour ce qui est des conduites défavorables, je pense que la meilleure chose qu'on ait à dire, c'est ce qui a amené la recom-

mandation numéro 3 de notre mémoire. On est en contact avec des gens de partout, partout au Canada, qui ont besoin d'être informés, qui ont besoin de savoir ce que le Québec veut et à quel prix, et jusqu'à quel point. Pour eux, cette insécurité-là, ce n'est pas bon.

Ce n'est pas bon, et on croit que dans le cadre de notre éducation libérale, on parle de ça parce que le but de Bishop c'est d'offrir, de mettre les gens en contact avec des étudiants de partout.

**M. Duceppe:** Oui, mais vous ne répondez pas à la question, parce que vous affirmez qu'il y aurait développement de conditions défavorables. Et à la première question sur les équivalences, vous dites que ce sont des problèmes administratifs. Et j'en conviens. Mais, vous dites pourtant: Un changement de statut constitutionnel ferait en sorte que ces problèmes-là seraient pratiquement insolubles.

**M. de Grandpré:** On ne voudrait certainement pas que les problèmes se posent.

**M. Duceppe:** Mais vous dites qu'ils se posent déjà.

**M. de Grandpré:** Dans certains cas, non. Dans certains cas où ça se pose en ce moment, nous craignons que les problèmes puissent se poser. Et nous voulons simplement dire que lorsqu'une commission comme celle-ci doit faire ses recommandations, et nous leur demandons de tenir compte de cette circulation d'étudiants, qu'on croit qui est très, très bénéfique pour la province, autant que pour nous.

**M. Lacroix:** Encore une fois, je ne sais pas si vous avez le premier mémoire qu'on a envoyé, ou la version définitive, parce que, comme nous, elle se lit, nous disons: "Des changements politiques importants au Québec pourraient entraîner le développement de conditions de vie défavorables pour les professeurs anglophones." C'est ça, c'est nous ...

**M. Duceppe:** C'est ça que j'ai.

**M. Lacroix:** O.K. Mais, comme nous, vous parlez... On peut voir ça de deux façons, genre: Est-ce qu'ils vont sortir, ou l'ouverture? Comme nous, si le Québec est mal vu internationalement, on spécule encore là-dessus là, mais ...

**M. Duceppe:** Vous affirmez, là. Vous affirmez.

**M. Lacroix:** Elle pourrait... elle pourrait entraîner. Est-ce que c'est une affirmation?

**M. Duceppe:** Bien oui. C'est une hypothèse, il va sans dire.

**Une voix:** ... une hypothèse.

**M. Lacroix:** Une hypothèse. Plusieurs scénarios peuvent survenir...

**M. Duceppe:** Pouvez-vous m'expliquer cette hypothèse?

**M. Barbeau:** Si je pouvais... je pense que je vais adresser la question.

**Une voix:** Répondre à la question.

**M. Barbeau:** Comme je suis certain... répondre à la question... comme je suis certain, il y en a plusieurs qui sont au courant que, présentement, le Canada a beaucoup de misère à garder la majorité. Ou encore, comment est-ce que je pourrais dire, il y a beaucoup des professeurs anglophones du pays, de la province également, qui ont tendance à aller enseigner dans d'autres pays, sous d'autres conditions. Et nous, encore, étant étudiants d'une université anglaise, il est important pour nous de savoir que nos professeurs qui, évidemment, nous enseignent en anglais, seront et demeureront dans la province de Québec. Et tout ce que nous voulons dire, c'est que nous espérons que la Commission prendra en ligne de compte, quand elle fera ses recommandations... Et que la situation, si vous voulez, sera maintenue pour que ces professeurs soient, si vous voulez, à l'aise à éduquer des étudiants comme nous à l'Université Bishop.  
(20 h 30)

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Alors nous passons maintenant à M. Larose.

**M. Larose:** Merci, M. le Président. Il est évident que la présence en sol québécois de trois institutions majeures, McGill, Concordia, Bishop, est un acquis très important pour notre société francophone en Amérique du Nord. Il est clair que, comme société, on investit beaucoup dans ces institutions-là. En moyenne, c'est 10 000 \$ par étudiant. Les étudiants de l'extérieur qui viennent profiter de ces installations, je pense que c'est une contribution normale comme société adulte. Nous devons consentir, comme on s'attend à ce que la pareille nous soit rendue dans les autres provinces et dans les autres pays... Par contre, il faut bien se rendre compte que les anglophones du pays ont plus de chance de venir au Québec étudier dans leur propre langue que les francophones ont la chance d'aller à l'extérieur pour étudier dans leur propre langue. Alors, je pense, quand vous faites la proposition que dans un Québec souverain – vous ne prenez pas le terme, mais disons qu'on va parler avec cette seule hypothèse qui circule depuis un bout de temps – nous devrions maintenir les tarifs, qui sont les plus bas au Canada, soit dit en passant, il me semble qu'on devrait s'attendre à ce qu'au

minimum on puisse négocier des accords de réciprocité. C'est-à-dire, il est tout à fait pensable que pour les Ontariens qui veulent venir dans nos universités payer le prix domestique, et bien que nos francophones, même s'ils sont proportionnellement moins nombreux, en allant en Ontario, puissent payer le prix domestique et je dirais, sous quelque prétexte que je ne devine pas, qu'on devrait s'engager à ne pas traiter d'égal à égal. Alors, c'est que je voudrais que vous m'expliquiez ce que c'est.

**M. Barbeau:** M. Larose, vous faites le point sur le fait que la province de Québec a trois institutions anglophones sur son territoire. Je suis entièrement d'accord avec vous. C'est un avantage autant pour la province en général et son développement que pour les étudiants qui, si vous voulez, désirent étudier en anglais. Quel avantage d'étudier en anglais? C'est proche de chez moi et puis aussi, c'est un avantage pour la province de Québec d'avoir des étudiants de l'extérieur qui viennent étudier sur le territoire québécois, parce que ces étudiants-là, pour le temps qu'ils étudient qui est d'environ trois à quatre ans, vous citez que le gouvernement paie 10 000 \$ par étudiant...

**M. Larose:** Entre 9 000 \$ et 10 000 \$ par année par étudiant universitaire...

**M. Barbeau:** ...à...

**M. Larose:** ...alors quelqu'un qui fait un bac, c'est 30 000 \$, quelqu'un qui fait un doctorat, on peut calculer que c'est jusqu'à 65 000 \$.

**M. Barbeau:** D'accord.

**M. de Grandpré:** M. Larose? Si je peux répondre à votre question. C'est une question que j'ai posée au vice-recteur à l'administration de l'Université Bishop, sur ce qui était des... S'il y avait des ententes, en ce moment, entre les étudiants de chacune des provinces... et il semble qu'en ce moment, les accords sont simplement des accords entre ministères. Lui semblait dire que d'abord, ce sont les transferts de fonds pour l'éducation supérieure. C'est extrêmement complexe au Canada. C'est un sujet qu'on ne voulait pas aborder, mais tout de même que pour le moment, c'était tout à fait réciproque que selon, je crois même, les données du CREPUQ, c'est tout à fait honnête. Quant à savoir si oui ou non, il y aurait moyen de négocier des accords de réciprocité, encore une fois, je ne voudrais pas parler au nom de nos représentants administratifs, mais nous, ce qu'on veut, c'est permettre cette circulation. C'est tout.

**M. Barbeau:** Est-ce que je pourrais ajouter une dernière chose à ça, M. Larose? Ce que j'étais en train de vous dire, tout à l'heure,

c'est qu'à l'Université Bishop, qui est une des universités qui reçoit le moins d'argent du gouvernement du Québec, on estime à environ 6000 \$ par étudiant à temps plein l'équivalent. Alors, et si je prends un article qui a paru dans La Tribune – je crois que c'est au mois de septembre – on estime qu'un étudiant de l'extérieur contribue environ 10 000 \$ par année à l'économie, lors de ses études. Alors, en d'autres mots, c'est avantageux...

**M. Larose:** Oui.

**M. Barbeau:** ...durant leurs études. Et à long terme, si vous voulez, si je veux utiliser le terme "relation", le "p.r.", si on veut, une université comme l'Université Bishop amène des gens de l'extérieur qui viennent au Québec, qui comprennent le Québec après trois ou quatre ans, qui ont eu l'expérience de vivre au Québec, qui ont fait des connaissances, des relations dans la province de Québec, ils retournent chez eux, et cela peut seulement marcher à l'avantage de notre université et également de la province en général.

**M. Larose:** ...je veux simplement insister, c'est que je ne voudrais pas qu'on crée l'impression que les étudiants qui viennent étudier chez nous, en provenance de l'extérieur, viennent faire la charité...

**M. Barbeau:** Non.

**M. Larose:** ...ils viennent ici pour tirer un profit et nous contribuons à ce profit. Tout ce que je dis, c'est que j'aimerais que la réciproque existe et dans des pays adultes, qui se respectent, il doit certainement y avoir moyen d'avoir semblable accord qui fait qu'il n'y a pas de palissades autour de chacun des pays. C'est plutôt une libre circulation.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Alors, nous passons maintenant à un représentant du parti gouvernemental, M. Benoit.

**M. Benoit:** M. Barbeau et votre équipe, merci d'être ici ce soir. Il y a maintenant cinq semaines qu'on vit ensemble, nous les gens de la Commission, et j'ai bien aimé votre mémoire. Je l'ai aimé parce qu'il y a une ouverture d'esprit extraordinaire. Vous représentez une institution, vous en êtes fiers, vous venez nous dire qu'en 1834 cette institution-là a été créée. Vous venez nous dire que vos enseignants viennent de 20 pays différents, que vos étudiants viennent de 25 pays différents. C'est une ouverture que le Québec aura, et à vous regarder on l'a déjà.

Vous nous dites aussi que l'éducation qu'on vous donne dans cette école-là c'est une éducation libérale – vous comprendrez qu'on aime ça, de ce côté-ci de la table – axée sur le dévelop-

pement humain, et ça aussi c'est très bien et je vais vous lire un passage qui va dans le même sens que ce que vous avez dit. Nous avons reçu le mémoire aujourd'hui. Ce matin on nous remettait le mémoire de votre recteur, qui ne pourra pas être lu par lui. Je me permets de vous citer un de ses passages, qui va dans le même sens que ce que vous nous avez dit: "L'université demande à la Commission de se déclarer sans équivoque en faveur d'une société qui va demeurer ouverte, autant aux gens et aux idées en provenance non seulement de notre continent, mais du monde entier."

Ça fait du bien d'entendre des messages comme ceux-là, alors que le Québec est à une croisée des chemins, qu'on réalise qu'on ne sera jamais une île, qu'on ne sera jamais seuls, et qu'il y aura des gens à travers le monde qui vont nous regarder aller, qui vont nous juger et qui vont vouloir nous aider, même.

Je vais vous poser ma première question. Dans vos conclusions, vous nous recommandez, à la troisième conclusion, peu importe les recommandations que fera cette Commission, que la population en général soit clairement informée, etc. de ce qu'on fera au Québec. Pour vous, "clairement informée", ça veut dire quoi? Ça veut dire que si on devait avoir un référendum il faut le faire dans bien des années, ça veut dire qu'il faut acheter de la publicité pour expliquer les différentes options, qu'est-ce que ça veut dire, "clairement informée," pour des étudiants de Bishop?

**M. Lacroix:** Non, ce qu'on veut, suivant tout ce qu'on a dit à date dans notre mémoire, c'est que ce soit ouvert et que tout le monde ait la chance de savoir sur quoi... On ne se prononce pas si ça doit être un référendum ou si ça doit être... On ne peut pas spéculer là-dessus, ça va être nos dirigeants gouvernementaux qui vont décider ça, et la Commission va présenter une résolution qui va donner cette aide-là à nos représentants gouvernementaux, mais on veut être certains que les deux côtés, ou les multitudes d'options qui vont être débattues, j' imagine, dans l'avenir, concernant l'avenir du Québec – parce qu'il n'y en a pas seulement deux, en fin de compte, il y en a plusieurs – on veut être certains que les gens se prononcent sur quelque chose qu'ils connaissent et si ces gens-là savent de quoi ils parlent, ils vont être, de plus, beaucoup plus intéressés, non pas au processus gouvernemental, mais à leur avenir et à la place qu'ils vont avoir dans les différentes solutions qui vont être apportées par le gouvernement.

**M. Benoit:** Les étudiants qui viennent de ces 25 pays, qu'est-ce qu'ils vous disent quand vous leur dites que le Québec, qui est le onzième pays au monde pour le niveau de vie, pourrait être décidé à devenir autonome, pourrait devenir

souverain, indépendant? Qu'est-ce qu'ils disent, ces gens-là qui viennent de ces 25 pays? Se réjouissent-ils, y voient-ils des problèmes? Quelle est la réaction de ces gens de l'extérieur de notre province?

**M. Barbeau:** Comme on peut évidemment le voir dans le mémoire qu'on a présenté à la Commission, il y en a plusieurs qui ont fait le point tout à l'heure, il y a évidemment des soucis, des inquiétudes, si vous voulez. Et tout ça, si vous voulez encore peut-être être rallié au point que M. Lacroix a mentionné tout à l'heure, c'est que, si vous voulez que les étudiants viennent de l'intérieur ou de l'extérieur du pays, nous voulons savoir exactement ce qui se passera, définir exactement les termes savoir: Bien coudon à quoi va-t-on s'attendre après tout ça? Je crois que c'est un sentiment qui est partagé par la plupart des étudiants de l'Université Bishop, qui viennent étudier au Québec, et je voudrais mentionner ce point en passant, qu'ils viennent étudier au Québec de leur propre volonté. Il n'y a personne qui leur dit de venir ici. Ces étudiants-là, évidemment, ont fait le choix, ont consciemment fait le choix de venir étudier dans la province, et la même chose s'applique aux étudiants de la province qui décident d'étudier dans les institutions anglophones. Et je crois encore que tout cela mis ensemble peut seulement être à l'avantage de la province de Québec à long terme.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Nous passons maintenant à une représentante du parti de l'Opposition officielle, Mme Blackburn.

**Mme Blackburn:** M. le Président, messieurs, mesdames, bonsoir. Je dois vous dire d'entrée de jeu que je n'ai pas le goût d'être condescendante; j'ai toujours estimé que c'était une façon de mépriser les jeunes que de l'être. Votre mémoire n'est pas très rigoureux malheureusement. Il est plus émotif et fondé sur des perceptions que sur une bonne information. Je trouve ça malheureux, je vous le dis. Vous partez d'un questionnaire qui a été distribué auprès de vos collègues, et vous tirez un certain nombre de conclusions qui vous amènent à penser que l'information ne circule pas très bien dans votre milieu. Il y a des choses qui doivent être dites parce qu'on ne peut pas laisser circuler un certain nombre de choses sans corriger les informations.

Je dois vous dire aussi que vous aurez probablement l'occasion d'échanger avec de nombreux jeunes du Québec à l'occasion d'un forum qui va être organisé par la Commission et qui devrait normalement se tenir les 21 et 22 janvier prochains. Ça vous permettra peut-être de nuancer un peu vos affirmations.

J'en prends quelques-unes. Vous dites que vous craignez les conséquences que pourront

avoir des changements constitutionnels sur la qualité de l'éducation, les coûts et l'accès à l'éducation. D'abord, une première chose, la qualité de l'éducation. Vous le dites dans votre mémoire, l'éducation, ça relève du Québec, c'est de juridiction provinciale et vous êtes heureux de la qualité de votre formation. Je ne vois pas pourquoi ça changerait. Deuxième chose, les coûts de l'éducation. Les politiques de transfert qu'on appelle le financement des programmes établis par Ottawa... Au cours des 10 dernières années, ils ont coupé le transfert à l'enseignement supérieur de 2 000 000 000 \$, Ottawa. Ça, c'est Québec qui a assumé ça et il y a eu évidemment l'accroissement des frais de scolarité.

Mais pour l'accès à l'éducation, je partage avec vous la préoccupation que vous avez. Moi, j'estime qu'on devrait maintenir des frais de scolarité les plus bas possible. Je pense que ces choses-là devaient être dites.

Par rapport aux craintes qui surgissent quant aux équivalences et la possibilité d'aller d'une université à l'autre, ce qui fait la qualité d'une université, c'est l'originalité de son programme, des curriculums de son programme. Vous en savez quelque chose, votre programme est, je pense — et ça m'a été dit chez vous — unique au Québec, particulièrement intéressant, original et unique. Ça ne vous a jamais empêchés d'aller faire un deuxième cycle dans d'autres universités, pas à ma connaissance. Donc, je ne vois pas sur quoi ça repose.

Et vous parlez de la différence des systèmes d'éducation. Écoutez, j'ai peine, encore une fois, à vous suivre. Vous parlez de la fuite des étudiants étrangers qui viendraient étudier au Québec. Écoutez, le Québec — disons-le tout de suite, c'est important qu'on ne véhicule pas ce genre de chose-là — c'est un pays ouvert, c'est un pays accueillant, réceptif et extrêmement tolérant. Nous subventionnons les étudiants ontariens chez vous depuis de nombreuses années. Comprenez-vous? Et vous le dites vous-mêmes. Ils viennent au Québec parce que ça coûte moins cher. Bien, vous savez ce que ça veut dire. Entre les 1200 \$ qu'ils paient actuellement, parce que ce n'était même pas 1200 \$, c'était 700 \$, 570 \$, si ma mémoire est fidèle, et les 6000 \$ que ça nous coûte et les 2500 \$ qu'ils paieraient chez vous, savez-vous que c'est 2000 \$ que le Québec finance pour les étudiants ontariens? Alors, si on n'appelle pas ça de l'ouverture d'esprit! Je trouve ça un peu triste que vous n'ayez pas plus de rigueur là-dedans. Alors, moi, je dis...

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Vous voulez sans doute finir par une question.

**Mme Blackburn:** Oui. Sans doute, M. le Président. Mais je trouve qu'ils sont jeunes et on ne peut pas se permettre d'être condescendants à leur endroit parce qu'ils sont jeunes. Ce n'est

pas leur rendre service.

Alors, moi, j'ai une question. Que vous disiez que les étudiants qui viennent ici retournent dans leur province, ayant acquis un certain nombre d'avantages et de qualités... J'espère bien, s'ils font trois ans d'études chez vous. Mais est-ce que vous ne croyez pas qu'il serait plus important, au moins tout aussi important - ne disons pas plus parce que j'apprécie le réseau de l'enseignement supérieur au Québec - extrêmement important qu'on ait de véritables politiques d'accueil pour les étudiants francophones hors Québec qui, eux, précisément, n'ont pas d'université ou pratiquement pas, à part celle d'Ottawa et l'autre, la Laurentienne à Toronto? Il n'y en a pas plus que ça. Ne pensez-vous pas qu'on devrait plutôt se donner une politique de soutien aux francophones hors Québec?

**M. de Grandpré:** Je ne crois pas plutôt, mais je crois aussi. Je crois que, sur plusieurs points... Vous avez parlé entre autres d'information et je crois que vous avez fort raison sur la question de l'information. Vous dites que vous ne croyez pas que l'information circule à Bishop. Enfin, vous savez, nous, on a quand même consulté beaucoup de gens pour ça et on en a parlé beaucoup. Et, oui, on s'est rendu compte que l'information n'est pas toute là. C'est d'ailleurs l'essence de notre troisième recommandation.

C'est d'ailleurs pour ça, en passant, que je pense que l'Université Bishop est une université dynamique qui, durant ces années-ci, est en train vraiment de s'ouvrir à la province à travers des mouvements comme les jeux du commerce, comme les liens avec les autres universités. On a un club de High Fac très, très dynamique et on a beaucoup d'activités qui sont rapatriées sur le campus, justement. Je crois que votre point sur l'information est tout à fait juste. Vous avez mentionné aussi, lors de votre... Vous avez parlé de fuite de capitaux du Québec...

**Le Président (M. Michel Bélanger):** M. de Grandpré, je ne voudrais pas vous empêcher de répondre le plus possible, mais comme on a déjà dépassé le temps, tâchez de concentrer.

**M. de Grandpré:** Certainement, M. le Président. Oui, Mme Blackburn, on devrait, en effet, travailler sur des structures d'accueil dans les autres provinces pour permettre aux étudiants québécois d'aller dans les autres provinces. Vous avez parfaitement raison. Quand même, dans la province, on veut aussi que ça devienne ouvert. Je vous remercie.

**Mme Blackburn:** Vous avez raison aussi.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Malheureusement, le temps est épuisé. Je vous

remercie, les représentants du Student's Representative Council of Bishop's University, d'avoir bien voulu venir nous présenter votre mémoire. Merci à M. Lacroix, Mme Cudney, Mme Paquin, M. de Grandpré et M. Barbeau. Je vous prie maintenant de laisser la place à ceux qui vont vous remplacer, qui sont la Fédération québécoise anti-pauvreté.

(Suspension de la séance à 20 h 45)

(Reprise à 20 h 48)

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Nous recevons maintenant la Fédération québécoise anti-pauvreté. M. Robert Tremblay, président, accompagné de M. Roger Le Clerc. M. Tremblay, si vous voulez bien... Messieurs les membres de la Commission, si vous voulez bien reprendre vos sièges. Et M. Tremblay, si vous voulez bien commencer la présentation verbale, pendant cinq minutes, de l'essentiel de votre mémoire.

Allez-y, M. Tremblay, s'il vous plaît. Le système de son est excellent, on va vous entendre même si les gens reprennent leur siège.

#### Fédération québécoise anti-pauvreté

**M. Tremblay (Robert):** Merci beaucoup. M. le Président, mesdames et messieurs les commissaires, la Fédération québécoise anti-pauvreté et ses 16 régionales sont heureuses de vous soumettre le résultat d'une réflexion de milliers de leurs membres qui, au cours des 15 dernières années, ont connu la pauvreté et la misère et ont tenté d'y trouver des solutions. Au-delà des statistiques, la pauvreté au Québec qui mène vers la misère et la déchéance est une réalité sociale à laquelle la Fédération et ses régionales font face depuis des années. Alors qu'il était question de pauvreté, il y a 5 ou 10 ans, il est maintenant de plus en plus question de misère. Et il est de plus en plus difficile pour les démunis, d'y échapper.

Le document que nous vous présentons n'a pas été conçu en fonction de ces débats sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, mais résulte d'un constat que nous faisons de l'échec des solutions traditionnelles de lutte à la pauvreté. Nous croyons qu'elles échoueraient encore dans un Québec autonome, parce qu'elles véhiculeraient toujours cet aspect de dépendance des citoyennes et des citoyens envers un État pourvoyeur de programmes sélectifs.

À la presque unanimité, les sondages d'opinion actuels faits autour de la question de la souveraineté du Québec, font en sorte que le premier travail de réflexion de la Commission est presque achevé. Notre mémoire porte donc sur le modèle du Québec que nous voulons privilégier. Selon nous, le peuple québécois est en attente de la part de ses parlementaires d'un résultat plus

profond, d'une démarche plus globale. Le peuple du Québec attend de notre réflexion à toutes et à tous des résultats plus enthousiasmants et des politiques assurant une meilleure justice sociale. Ce peuple s'attend à un projet de société. C'est à ce niveau de discussion, que nous vous convions, à la présentation de ce mémoire sur le RAGUI, le revenu adéquat garanti universel indexé.

Dans le manifeste qui accompagne notre mémoire et qui s'intitule: "Pour que disparaisse la misère au Québec", vous trouverez les détails d'application et la philosophie du RAGUI. L'application du RAGUI est la concrétisation de la souveraineté économique des Québécoises et Québécois et de l'État du Québec. Facile d'application, simple à instaurer, simpliste à première vue mais réaliste et souhaitable après analyse des calculs, ce mécanisme de financement de l'État et de redistribution équitable de la richesse permettra aux Québécoises et aux Québécois de contribuer, selon leurs moyens, à l'instauration d'un Québec nouveau. Quant à la souveraineté politique du Québec, il nous semble logique que celle-ci soit entière. Dans l'esprit même du RAGUI, il y a une volonté de prise en charge individuelle, d'une autonomie personnelle, qui dicte le chemin à suivre pour notre pays.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Est-ce que je pourrais vous suggérer, M. Tremblay, d'activer peut-être un peu, puisqu'on approche du temps permis.

**M. Tremblay:** Il me reste une page.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Allez.

**M. Tremblay:** Ce chemin d'un Québec à bâtir passe, selon nous, par l'abolition de toute forme d'impôt et d'évasion fiscale, l'abolition de plusieurs mesures sociales de complément de revenu connues actuellement, l'instauration d'une taxe générale à la consommation de 10 % sur tous les produits et services transigeables, l'instauration d'une taxe aux entreprises de 1 % de leur chiffre d'affaires. Les deux mesures conjointes rapporteraient plus de 68 000 000 000 \$ par année à l'État et lui permettraient d'éliminer son déficit, de gouverner adéquatement et de procéder à l'instauration d'un revenu adéquat garanti, universel et indexé qui assure, de la naissance à la mort, un revenu hebdomadaire à toutes les Québécoises et tous les Québécois indépendamment de leur situation familiale et de travail. Notre but, l'abolition de la misère et la diminution de la pauvreté, implique pour sa réalisation des actions politiques et sans aucune partisanerie. Nous offrons notre collaboration à tout parti politique et à toute coalition qui voudrait inclure le RAGUI à son programme. En terminant, M. le Président, pour que disparaisse la misère au Québec, nous serions

tentés de suggérer à la Commission, qui risque fort de conclure ses travaux en recommandant au gouvernement la tenue d'un référendum, de poser la question suivante: Êtes-vous en faveur d'un Québec souverain dans lequel toutes les citoyennes et citoyens bénéficieraient d'un revenu adéquat garanti, universel et indexé, oui ou non? Merci, M. le Président.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Nous commençons avec des questions d'un représentant du parti gouvernemental, M. Maciocia.

**M. Maciocia:** Merci, M. le Président. M. Tremblay, je vous remercie de participer à nos travaux et en même temps d'avoir présenté un mémoire que je trouve très original. Vous comprenez que vous dites dans votre mémoire que la question du statut politique et constitutionnel du Québec est à toutes fins pratiques réglée parce que les sondages d'opinion et la presque unanimité vis-à-vis de la souveraineté a déjà réglé ce problème-là. Il faudrait plutôt maintenant s'attaquer à définir ce qu'il est le Québec souverain. Et là, vous faites un plaidoyer autour de l'établissement du fameux RAGUI, qui est un revenu hebdomadaire indexé et qui est régulièrement versé à vie à tout individu, indépendamment de sa situation, de son travail ou de sa situation familiale. Et là, vous dites à partir de 50 \$ jusqu'à l'âge de six ans, en allant jusqu'à 150 \$ de 18 ans et plus. Vous comprenez que ma première question est celle-ci: Pourriez-vous expliquer quel en serait l'effet sur l'incitation au travail ainsi que sur la motivation à demeurer aux études?

**M. Le Clerc (Roger):** Si vous voulez, je vais répondre. L'incitation au travail, c'est que vous prenez pour acquis que le seul moyen d'inciter quelqu'un à retourner au travail, c'est de lui offrir une rémunération. Nous croyons plutôt que les gens sont en activité et nous préférons parler plutôt de politique d'activité que de politique d'emploi. Et nous prenons pour acquis que les individus, quels qu'ils soient, même s'ils sont à l'extérieur du marché du travail conventionnel comme plus de 20 % de la population à l'heure actuelle au Québec, ce sont quand même des personnes actives. Nous pensons que le montant qui leur serait versé qui, somme toute, est insuffisant pour assurer une bonne qualité de vie, mais quand même suffisant pour assurer une qualité raisonnable, inciterait au contraire ceux qui sont actuellement exclus du marché du travail et qu'on empêche par nos différentes mesures sociales, soit l'aide sociale ou l'assurance-chômage, qu'on empêche effectivement d'aller participer à des créations d'emplois ou de travailler à temps partiel.

Nous pensons que l'instauration du RAGUI aurait comme effet de changer les 20 % de personnes actuellement hors du marché du travail

et de les rendre productives dans la dignité et productives dans des domaines qu'il leur appartiendra de déterminer. En ce qui concerne l'incitation aux études, je vous ferais remarquer que plusieurs étudiants, à l'heure actuelle, quittent les études, faute de revenus. Le RAGUI, s'il est instauré permettrait à ces étudiants non seulement d'avoir un revenu régulier et suffisant, mais leur permettrait en plus de quitter les études sans dettes et d'affronter la vie beaucoup mieux armés.

**M. Maciocia:** Oui, mais en sachant d'avance déjà que le montant maximum qu'ils pourraient avoir, c'est autour de 150 \$ à vie, est-ce que, d'après vous, cela les inciterait vraiment à rester aux études?

**M. Le Clerc:** Les 150 \$ à vie sont donnés à tout individu, Québécois ou Québécoise, qui réside sur le territoire, mais c'est les moyens de base que nous préférons assurer à des citoyens pour leur permettre d'aller en gagner davantage. Si vous lisez plus loin le mémoire, nous parlons surtout du financement de l'État qui serait assuré par une taxe à la consommation. Nous vivons dans un système capitaliste, et loin de nous l'idée de le changer, au contraire. Si l'État se finançait par une taxe à la consommation, celui-ci serait assuré. Plus je dépenserais, plus ses revenus à lui seraient augmentés. Et les 150 \$ qu'on donnerait à tout citoyen et citoyenne du Québec sont loin de représenter un pactole. Il serait très étonnant que les gens s'assoient dessus.

**M. Maciocia:** Dois-je comprendre que vous êtes d'accord avec la TPS?

**M. Le Clerc:** Nous sommes en principe d'accord avec l'idée de la TPS. Nous trouvons stupide la façon dont on l'applique actuellement à cause de sa non-universalité, parce qu'elle se rajoute à un système d'impôt qui est complètement débalancé et complètement tordu, et qu'elle vient, effectivement, comme elle est appliquée au Canada, puiser dans les poches de ceux qui sont déjà surtaxés. Mais si la TPS, parce que c'est ce que nous proposons, était appliquée comme nous le proposons conjointement avec le RAGUI, la TPS serait une bénédiction des dieux.  
(21 heures)

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Nous passons maintenant à des questions d'un représentant du parti de l'Opposition officielle, M. Roger Paré.

**M. Paré:** Merci, M. le Président. Eh bien, je vous souhaite la bienvenue à la Commission. Je trouve très important que vous soyez présents pour représenter un nombre considérable de gens, les plus démunis de la société, non structurés, non regroupés, mais très nombreux sur tout le

territoire.

C'est sûr que c'est important, parce que si on veut se donner un pays, ou si on veut modifier des structures ou une constitution, il ne faudra jamais oublier que c'est pour le monde et que dans notre société il y a effectivement des centaines de milliers de gens qu'on dit plus pauvres, plus démunis. Vous nous dites maintenant qu'ils sont dans la misère. Quand on regarde les rapports de la Commission des affaires sociales "Deux Québec dans un" on se rend compte qu'effectivement, au Québec, malheureusement, se développe la misère. Quand on pense seulement aux régions qui se vident, et puis ça, les membres de la Commission en ont entendu parler passablement lors de leur tournée, qu'on pense aux sans-abri.

Dans votre mémoire, vous allez très loin. Vous donnez beaucoup de chiffres, entre autres sur les effets et les conséquences du sous-emploi et de l'appauvrissement: Qu'est-ce que ça coûte à l'État et qu'est-ce que ça coûte aux individus? Parce que, effectivement on démobilise beaucoup de gens, et vous dites, et vous avez raison – puis de toute façon je pense qu'on est pas mal tous d'accord – le Québec est un pays très riche, et pourtant il y a de plus en plus de pauvres, et ceux qui sont pauvres sont de plus en plus pauvres. Il y a un problème très grave et on doit absolument en tenir compte ici. S'il est vrai, et moi je pense que c'est vrai, les décisions politiques qui seront prises et les structures que l'on se donne comme société ont des effets, vont faire en sorte qu'il va y avoir un meilleur partage de la richesse, ou ça va faire en sorte qu'au Québec les riches vont être plus riches et les pauvres vont être plus pauvres.

Donc il faut absolument qu'on prenne des décisions. Vous parlez dans votre mémoire, et je l'ai lu deux fois... Je trouve très intéressant, entre autres où on dit: Il faut se donner un projet de société. Ce n'est pas tout de se donner une structure politique, il faut se donner un projet de société, et puis vous nous dites: Dans le partage de la richesse, de ne pas laisser de côté 1 500 000 Québécois.

Moi la question que je veux vous poser, il y a un problème. Le problème c'est des gens qui ne travaillent pas et qui n'ont pas de revenus, donc qui sont dans la misère. Mais s'ils travaillaient, ils ne seraient pas dans la misère ou, en tout cas, moins, s'ils avaient des conditions salariales, des bons salaires.

On dit que quand quelqu'un est malade, ce qu'il faut faire c'est enlever la maladie. On peut donner des médicaments, mais on peut essayer d'enlever la maladie. Si la maladie c'est le sous-emploi, et vous en parlez dans votre rapport, vous parlez de deux choses, le plein emploi et ensuite un peu plus loin, vous faites aussi allusion à des mesures de développement régional. Si on développe les régions, parce que le Québec c'est aussi et d'abord un pays de régions, et si

on se donne une structure de plein emploi, ça prend une volonté, ça prend des moyens. Probablement qu'avec le plein emploi, on aura combattu à la source finalement ce qui amène les gens dans la misère.

Est-ce que vous pensez que, dans le système actuel, on peut se donner un bon programme de développement régional. et est-ce qu'on peut se donner comme société une politique de plein emploi?

**M. Le Clerc:** Il y a 10 ans, en 1982, il y a 8 ans je m'excuse, nous travaillions conjointement avec d'autres sociologues et d'autres intervenants sociaux sur l'établissement au Québec d'une politique de plein emploi. Personnellement je me suis promené à travers le Québec pour faire la promotion d'une politique de plein emploi. Huit ans plus tard, on attend toujours des résultats. Huit ans plus tard, il y a de plus en plus de pauvres. Il y a trois ans à Montréal, il y avait 3000 itinérants, on les évalue maintenant à 15 000. Et ce n'est pas parce que le gouvernement n'y met pas d'argent. Quand on dit dans notre document: Il y a un échec du système du partage de la richesse, ça a été la base de notre réflexion.

Cette réflexion nous a amenés à constater qu'il y avait un échec fondamental dans le financement de l'État. Le RAGUI n'est pas venu au monde d'une illumination. Il est venu au monde de la volonté de faire disparaître la misère. Et il est faux de prétendre, dans notre société, en 1990, que la seule source de revenu possible, maintenant et à moyen ou à court terme, est le travail. Le Québec est un pays riche. Le Québec est un pays qui s'enrichit d'année en année. Le produit intérieur brut augmente d'année en année au Québec depuis plus de 13 ans, sauf tout dernièrement où il y a eu une légère baisse. Et le Québec a de plus en plus de pauvres. 30 % de la population vit sous le seuil de la pauvreté et laissez-moi vous dire que 30 % sous le seuil... Il y en a qui vivent à la moitié du seuil de la pauvreté. Les coûts sociaux de la pauvreté au Québec, c'est le Forum pour l'emploi qui se tenait à Montréal il y a un an et demi environ, où les industriels, les entreprises elles-mêmes évaluaient à 38 000 000 000 \$ par année le coût de 10 % de chômage au Québec. Ceci n'a pas changé. Le RAGUI, s'il était appliqué, coûterait 32 000 000 000 \$ au Québec. Nous pensons que ce serait faire de la médecine préventive...

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Nous passons maintenant...

**M. Le Clerc:** ...au lieu de faire de la médecine curative.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** ...aux questions des membres. Mme Côté suivie de M.

Beaudry.

**Mme Côté:** Oui, M. le Président. Je pense que c'est important, le message que vous nous livrez, parce qu'on ne peut pas faire comme si on n'avait pas entendu, étant donné que vous représentez un nombre important de groupes qui viennent de tout le Québec. Moi, je pense que le fait que vous fassiez le portrait de toute la dégradation du tissu social et que vous mettiez en évidence certains chiffres bouleversants et surtout toutes les pathologies sociales qui découlent de la misère de la société, il faut qu'on l'entende. Et il ne faudra pas qu'on l'oublie après avoir décidé quel type de statut constitutionnel on veut donner au Québec.

Moi, le deuxième message que je comprends, qu'on ne devra pas non plus oublier - moi, je n'appartiens pas aux partis politiques donc je peux me permettre de dire ça - c'est qu'il faudra une politique de sécurité du revenu. Cependant, lorsque je lisais vos propositions, au-delà du fait que je crois que vous avez raison quand vous dites qu'il faut avoir le courage d'innover, je me demandais pourquoi vous aviez laissé quand même le principe de toute la progressivité de l'impôt sur le revenu. Parce qu'il me semble - je ne suis pas fiscaliste, je ne suis pas économiste, finalement je peux me permettre cette question - que c'est un principe qui a été établi. Il aurait peut-être mieux valu regarder la possibilité de diminuer le taux tout en gardant la progressivité et faire en sorte que, comme vous dites, on récupère les impôts sur les entreprises, bon, etc. Ça me questionnait parce que j'ai rarement lu dans les milieux les plus innovateurs, dans les recherches les plus novatrices, ce principe-là.

**M. Tremblay:** Le principe de l'impôt sur le revenu qui est plus haut pour les gros salariés et plus bas pour les petits salariés est faussé par les exemptions. On a tellement d'exemptions de toutes sortes aujourd'hui que le mot de la loi est faussé. Si tu veux continuer...

**M. Le Clerc:** En fait, nous croyons qu'en finançant l'État par une taxe à la consommation, l'équilibre se fera. L'individu qui gagnera 50 000 \$ par année et qui en dépensera 40 000 \$ paiera une taxe de 4000 \$, alors que l'individu qui en gagnera 20 000 \$ et qui en dépensera 20 000 \$ paiera une taxe de 2000 \$. Cette taxe à elle seule serait inadmissible dans notre esprit, dans notre moralité, si elle n'était pas couplée avec le revenu adéquat, garanti, universel et indexé. En fait, ce que nous - et les chiffres dans l'étude vous le démontrent - nous constatons, c'est que si le RAGUI était appliqué, pour tout noyau familial - et là je n'emploie pas le mot "famille" mais pour tout noyau familial - le revenu serait doublé ou davantage. Que la taxe de 10 % m'enlève 1 \$ sur un repas

de 10 \$, ça va. Mais l'individu qui se paiera un souper à 100 \$ en paiera 10 \$. Et le partage, là, se fera. Parce que cette taxe étant applicable sur tout bien échangeable, personne n'y échappera. Le problème avec le système d'impôt, ce n'est pas la variation des taux, ce sont les exemptions fiscales dont je peux bénéficier si j'ai les moyens de me les payer. Si je peux m'acheter un REA et un REER, je paierai moins d'impôt et me préparerai une retraite dorée. Je n'ai pas d'objection mais quand on est pauvre, on n'achète pas de REA et de REER, et on paie l'impôt.

**Mme Côté:** Excusez-moi, mais il y a eu quand même... Avez-vous regardé l'hypothèse de la réforme de la fiscalité? Parce qu'il y a eu, entre autres, la solidarité populaire au Québec, tout le regroupement à Montréal, toute une recherche autour d'une réforme réelle de la fiscalité qui contrevient à ce que vous dites par rapport aux évasions fiscales et qui a fait aussi une certaine unanimité autour des groupes qui vivent aussi la misère au jour le jour.

**M. Le Clerc:** Ça fait 20 ans que, personnellement, je travaille dans le milieu social. Robert a un petit peu plus d'ancienneté que moi. Demander une réforme de la fiscalité au Québec c'est un combat plus acharné et plus long qui demande une guerre de tranchées tellement forte que nous ne pouvons pas la faire. Nous avons osé établir des calculs, et ça a été difficile parce que nous ne sommes pas fiscalistes et n'avons pas les moyens d'en avoir, mais nous préférons oser quelque chose d'innovateur qui est pour nous, non seulement un gage d'équilibre du partage de la richesse, mais qui est aussi porteur de dignité, de respect pour les individus, et qui redonne à chacun et surtout à chacune l'autonomie qui lui sera nécessaire pour faire face aux problèmes de sa vie.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Nous passons maintenant à M. Beaudry, suivi de M. Larose.

**M. Beaudry:** Merci, M. le Président. Dans vos conclusions, vous nous mentionnez en particulier l'abolition de plusieurs des mesures sociales de complément au revenu connues actuellement. Lesquelles de ces mesures-là verriez-vous abolies?

**M. Le Clerc:** Nous souhaitons la disparition et même de nos mémoires de cette fameuse sécurité du revenu qui s'appelle l'aide sociale, la disparition de l'assurance-chômage, la disparition des prêts-bourses étudiants, la disparition des allocations familiales et la disparition des suppléments de rentes aux personnes âgées.

**M. Beaudry:** Les pensions de vieillesse

également.

**M. Le Clerc:** Le Régime des rentes du Québec reste, puisqu'il s'agit d'un régime privé que les employés et les employeurs se paient. L'assurance-chômage, selon nous, devrait disparaître, quitte à ce que les employeurs puissent s'offrir ces services.

**M. Beaudry:** Vous n'avez pas besoin de me dire pourquoi, vous me les avez nommés.

**M. Le Clerc:** Oui.

**M. Beaudry:** Dans l'autre conclusion, vous nous dites également: L'instauration d'une taxe générale à la consommation de 10 %. Dans votre mémoire, à un moment donné, vous dites: 1 %, une taxe sur le chiffre d'affaires des entreprises.

**M. Le Clerc:** Exact.

**M. Beaudry:** L'entreprise qui perd 10 000 000 \$ par année après que ses opérations ont été coupées par je ne sais pas quoi, un marché qui est mou, ou... elle paie une taxe quand même. C'est basé sur le chiffre d'affaires, pas basé sur les profits?

**M. Le Clerc:** Exact.

**M. Beaudry:** C'est ça.

**M. Le Clerc:** Oui.

**M. Beaudry:** Vous allez la mettre en faillite, automatiquement, cette entreprise-là. Elle n'arrive pas, déjà, là.

**M. Le Clerc:** D'abord, il faudrait dire comme il n'y a plus d'assurance-chômage, il n'y a plus d'aide sociale, la contribution de l'employeur disparaît...

**M. Beaudry:** Non, mais je ne vous dis pas, là...

**M. Le Clerc:** Je vous explique pourquoi il aurait quand même les moyens de payer 1 %.

**M. Beaudry:** Je vous dis qu'il ne les a pas, moi, là. Je prend l'hypothèse qu'il ne fait pas d'argent. En tenant compte du fait qu'il ne paie pas d'assurance-chômage, pas de mesures sociales, il ne paie rien, mais il perd encore de l'argent.

**M. Le Clerc:** Bien, à ce moment-là, oui il va fermer ses portes, mais ce n'est pas la taxe de 1 % qui va le faire fermer, c'est son déficit de 10 000 000 \$.

**M. Beaudry:** Et dans le cas d'une récession,

comment faites-vous pour indexer les salaires garantis à vos personnes qui vont le recevoir quand les compagnies sont en récession, quand votre volume entre en moins grande quantité parce que le chiffre d'affaires est moins élevé, en présumant qu'on le garde, mais votre revenu garanti est indexé, selon le rapport que vous nous faites. Alors, ce revenu garanti là augmente d'année en année...

**M. Le Clerc:** Oui.

**M. Beaudry:** ...alors que quand vous tombez en récession vous vous ramassez avec des profits qui diminuent d'année en année, ou de mois en mois. Comment faites-vous pour équilibrer ça?

**M. Le Clerc:** Si vous pouvez me laisser répondre, monsieur, ça va me faire plaisir.

**M. Beaudry:** O.K.

**M. Le Clerc:** D'abord, il faut dire que le revenu de l'État va être indexé, puisque le revenu de l'État est basé sur une taxe à la consommation qui suivra le taux d'inflation. Et ça, ça peut être suivi à la semaine. En période de récession, vous savez, les récessions ça provient beaucoup du fait que je n'ai pas d'argent pour consommer. Je n'ai pas d'argent pour acheter. Imaginez l'impact de redistribuer, à partir de lundi matin, 32 000 000 000 \$ dans les poches d'individus qui n'ont pas d'argent. Imaginez l'impact sur la création d'emplois au Québec. Sans doute qu'à court terme, l'impact serait tel qu'on manquerait de main-d'oeuvre. Alors, les dangers d'une récession sont moins...

**M. Beaudry:** Sont éliminés d'après vous.

**M. Le Clerc:** ...ils ne sont pas éliminés, ils sont moins élevés.

**M. Beaudry:** J'ai juste une petite dernière question, parce que ça me touche personnellement. Dans votre rapport, vous dites: Les entreprises 1 %, et vous avez inclus les professionnels aussi, alors que les autres individus n'en paient pas. Pourquoi les professionnels, ce n'est pas une entreprise comme telle?

**M. Le Clerc:** Les travailleurs autonomes. Quand on parlait des professionnels, on parlait des... bons... avocats, notaires, etc. qui eux sont comme des petites entreprises.

**M. Beaudry:** Et je dois vous féliciter pour une remarque dans votre rapport aussi. Vous avez mentionné dans votre rapport qu'il y en a plusieurs qui se rendaient coupables de fraude fiscale, mais vous n'avez pas nommé les avocats là-dedans et je pense que vous aviez raison.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**Le Président (M. Michel Bélanger):** M. Larose. On a déjà dépassé le temps un peu, mais si vous pouviez quand même procéder rapidement. (21 h 15)

**M. Larose:** Oui, écoutez, d'abord je suis très content qu'on ait un petit mémoire qui ait seulement quelques pages et dans lequel il y a pas mal de stock. On pourrait pratiquement élever sa famille à réfléchir sur ces questions-là, mais je confiais à mon ami Hogue, tantôt, qu'élever la TPS de 7 % à 10 %... Les sénateurs sont mieux d'aller s'acheter des sacs de couchage. Rien qu'à sept, ça hurle féroce.

Moi, je veux vous reprendre sur la question d'une politique de plein emploi. Ça existe, une politique de plein emploi. Pas chez nous malheureusement, mais dans des sociétés qui s'y sont attaqués de façon systématique. Elles ont réussi à en avoir une et dans les plus graves crises économiques, elles, quand elles ont frappé un taux de chômage à 2,5 %, c'est le bordel total. Il me semble que ce n'est pas parce qu'on n'a pas réussi qu'on ne devrait pas poursuivre, parce que j'aurais une petite différence avec vous quand... j'allais dire le sens de l'existence... C'est pas vrai que les gens vont aimer avoir un revenu sans qu'il y ait une possibilité de produire de quelque façon que ce soit. J'entends qu'on peut avoir plusieurs façons de produire, mais comme projet de société, à mon avis, il faut poursuivre l'objectif que les gens puissent s'accomplir, s'épanouir dans une certaine activité de production. Ça s'appellera le travail et donc, oui, je pense qu'il faut viser à une mécanique. J'avoue que je n'ai pas évalué la vôtre encore, une mécanique d'un revenu décent adéquat, mais on sera toujours placés face au défi de faire en sorte que les gens puissent s'épanouir dans le travail. Je ne sais pas si on partage ce même point de vue là.

**M. Le Clerc:** Entièrement, et j'espère que tout le monde a bien compris que nous étions loin d'être en désaccord avec une politique de plein emploi. Nous y avons travaillé, nous y croyons toujours et nous attendons qu'un gouvernement ait le courage politique de l'instaurer, mais en attendant, il y a 30 % de la population qui vit sous le seuil de la pauvreté. La question que nous vous posons en fait, ce soir, c'est: Est-ce que dans le Québec à bâtir, ce sera encore 30 %? Que le chèque qui me détruit socialement à cause de toutes les épithètes qui y sont accolées me provienne de n'importe quel palier gouvernemental, l'effet est le même. Madame parlait des pathologies sociales. On pourrait s'étendre abondamment sur les coûts de ces pathologies sociales.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Je regrette de vous interrompre, M. Le Clerc, mais

ceci met fin au temps dont nous disposions pour cette intervention. Je dois dire que votre présentation d'un nouveau système de taxation et de revenu présenté pour lutter contre la pauvreté me paraît, à moi, devoir profiter — je m'excuse de vous dire ça comme ça — mais d'abord aux riches parce que si vous éliminez... la façon dont vous proposez d'éliminer l'impôt sur le revenu, si votre système était en vigueur depuis 10 ans, moi, je ne serais pas ici ce soir. Je serais en train de me chauffer la "couenne" quelque part, ayant accumulé des sommes absolument fabuleuses en évitant de payer des impôts, parce que je vois que le système m'aurait amené à payer seulement les 10 %. Et par conséquent, je ne veux pas remettre en doute vos calculs, mais je pense qu'il ne faudrait pas garder à l'esprit qu'il y a là une solution facile. Il y a une solution extrêmement intéressante qui peut mener à quelque chose de fort bien, si on poursuit la discussion des chiffres et des alternatives, mais tel quel, il y a un petit bout qui aurait joué d'abord en ma faveur et pas en faveur de celui qui en a besoin, ce qui, je pense, n'est pas le but que vous poursuivez. Ceci dit...

**M. Le Clerc:** C'est que vous seriez au soleil...

**Le Président (M. Michel Bélanger):** La commission marcherait peut-être mieux, remarquez. Ce n'était pas ça, le point que je voulais faire.

**M. Le Clerc:** Non. Vous seriez au soleil et nous en serions très heureux, mais les 30 % de la population qui sont dans la misère au Québec pourraient manger, et nous n'avons aucune objection au soleil.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Ça, je suis tout à fait d'accord avec ça. Non. J'ai aucune objection à cette partie-là, au contraire. On n'aurait pas pu se rendre là à cause de l'autre morceau. Mais enfin, peu importe! Il ne faut pas aller plus loin, on a déjà dépassé le temps. Je vous remercie de votre présentation, et si vous voulez maintenant laisser la place au Consistoire Québec-Sherbrooke de l'Église unie.

Nous recevons maintenant le Consistoire Québec-Sherbrooke de l'Église unie du Canada. M. Sadler, je crois, sera le porte-parole du groupe. La parole est à vous, d'abord pour présenter vos collègues, ensuite, en cinq minutes, or within five minutes, to make a brief summary of your presentation.

#### Consistoire Québec-Sherbrooke de l'Église unie du Canada

**M. Sadler (Martyn):** M. le Président, MM. et Mmes les commissaires, je vous présente les autres intervenants. À mes côtés, David Munn,

ancien président du Consistoire, un homme retraité de Brome; Vivianne Galanis, qui est bénévole à temps plein, ici, à Sherbrooke, surtout parmi les immigrés; et Ken Johns, ingénieur, qui vient de North Hatley. Moi, je suis pasteur de l'Église unie, ici, à Sherbrooke, et président actuel du Consistoire.

Our brief is quite short. We want to ask you to keep in mind, as we move towards new constitutional forms, the participation of all Quebecers, the poor, First Nations, immigrants, all the marginalized. We feel that the quality of society is more important than the structures. Any structure, for example, will not solve problems of regional disparity, or the integration of immigrants.

In brief, we accept that changes are coming and we hope, above all else, to see the process towards a new constitution, and that constitution itself, designed to encourage full participation by all in society. And now, for a somewhat fuller presentation, I pass the microphone to Ken Johns.

**M. Johns (Ken):** M. le Président, mesdames, messieurs. Vous avez, comme pour plusieurs groupes, une nouvelle version encore, ce soir, de notre mémoire. J'espère que vous regarderez la version du 6 décembre, que vous avez supposément reçue. Dans cette première page, qui est numérotée 2, nous voulions d'abord souligner, par la description géographique du Consistoire, que nos gens sont, pour la plupart, anglophones, vivant une situation de minorité partout sur le territoire. Tout en étant assez bien intégrés à la réalité contemporaine, ils sont nombreux à être inquiets et soucieux de leur avenir ici.

On souhaitait aussi attirer votre attention sur certaines prises de position de notre Église, dont la première est listée et est très importante: Notre Église a reconnu le droit à l'autodétermination des peuples du Canada, sans préjuger à l'avance des structures éventuelles ou des résultats constitutionnels, mais sans, bien sûr, porter atteinte aux droits des minorités. Vous avez deux autres positions traditionnelles concernant les services sociaux, le rôle de l'État devant les plus démunis et la position de l'État dans le monde. J'ai la version originale de cette affirmation sur l'autodétermination, si vous le souhaitez. À la deuxième page, c'est-à-dire page 3, nous disons que, quelles que soient les propositions mises de l'avant quant à l'avenir des structures politiques du Québec, les priorités suivantes doivent être soulignées et respectées.

Primo, un nouvel engagement de nos dirigeants politiques visant la pleine participation de tous les Québécois et Québécoises, incluant les autochtones, les allophones et les anglophones, dans le processus du changement, afin que l'on puisse ensemble façonner un avenir commun, un avenir où les générations futures de toutes les communautés se sentiront chez elles. On

parle donc ici surtout du processus. On s'est dit que la Commission doit non seulement recommander une destination pour le Québec, mais peut-être les moyens pour y arriver. Et on insiste ici sur la plus grande démocratie, peut-être voire même une certaine lenteur pour permettre à tout le monde d'embarquer, de recruter le plus largement au processus. Embarquer, c'est-à-dire les anglophones, nos paroissiens, les autochtones et les allophones. Et je souligne la présence de Mme Galanis ici, qui a une expertise certaine et une vision de cette intégration des Néo-Québécoises.

Le deuxième point parle de certaines garanties constitutionnelles pour les droits collectifs de la communauté anglophone, afin de promouvoir le maintien de sa présence et son développement futur, surtout dans les régions du Québec où elle a des racines profondes et historiques. Et si on essayait, sans prétendre avoir une expertise particulière, de voir s'il n'y a pas une perspective qui nous permettrait de sortir de l'impasse du concours entre les droits collectifs et les droits individuels. Et si les droits collectifs des anglophones pouvaient d'abord être définis par des juristes et ensuite inscrits dans une constitution, ça serait très rassurant pour beaucoup de gens et on pourrait peut-être freiner ou même renverser l'exode auquel on assiste des gens de notre communauté, surtout des jeunes.

Vous voyez aussi nos préoccupations 3 et 4, notamment sur les plus démunis de la société et surtout pour un Québec – et je pense que nous allons tous être d'accord sur ça – un Québec qui ne se referme pas, mais qui participe sur la scène mondiale, qui continue de participer.

Et on termine par un appel à la communication et la confiance entre les partenaires hors Québec. Et on s'est permis de demander à nos gens de prier pour vous, messieurs et mesdames les commissaires. Et je ne sais pas si c'est un accident, M. le Président. Je ne sais pas si c'est parce qu'on a terminé avec une petite bénédiction que vous nous avez inscrit en dernier ce soir, mais c'est tout à fait approprié.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Ah! Ça prouverait les pouvoirs du Seigneur qui pense à nous tous. Nous allons maintenant commencer par des questions du représentant de l'Opposition officielle, M. Chevette.

**M. Chevette:** Merci, M. le Président. Ordinairement, quand j'entends d'aussi bons propos, je dis que ce sont des propos de gens d'église. Et dans votre cas, c'est loin d'être une farce, c'est véritablement des propos du monde de l'église. J'ai lu avec beaucoup d'attention votre court mémoire, qui ne tranche pas en faveur d'une option politique ou d'une autre, et qui se veut un message, à mon point de vue – c'est de même que je l'interprète – de

mise en garde vis-à-vis des droits individuels que vous reconnaissez, ou que vous voulez voir reconnaître dans la Constitution, qu'elle soit canadienne ou québécoise, dépendant de l'option qu'on choisira tous ensemble pour le Québec de demain. Mais vous avez une phrase dans votre mémoire, à la page 2. Vous dites: L'autodétermination des peuples du Canada. Je crois avoir la version du 6 décembre, donc je suppose que j'ai la bonne. Le numéro un. Notre église a reconnu le droit à l'autodétermination des peuples du Canada, sans préjuger des structures éventuelles, etc. Est-ce à dire que vous reconnaissez le droit à l'autodétermination du peuple québécois? Et quels sont les autres peuples à qui vous reconnaissez ce droit?

**M. Sadler:** To a certain extent, what you have is an abbreviation. If I could read the original phrase, it might help: "Ils doivent affirmer clairement le droit de chacun des plus importants groupes ethniques et linguistiques et se dissocier l'un de l'autre." Et on est en train de parler des communautés francophone et anglophone. That is when the Church passed this motion, it was clearly thinking of anglophone and francophone. At that point it was not thinking of native people of other groups.

**M. Chevette:** Merci. Mon autre question: je voudrais que vous m'expliquiez avec beaucoup plus de précision quelles garanties constitutionnelles vous souhaitez pour la communauté anglophone du Québec.  
(21 h 30)

**M. Johns:** Merci. M. le Président, c'est clair que nous sommes à l'extérieur de notre domaine de compétence et je le dis tout de suite. C'est donc sous toute réserve, mais si vous me demandez ce qu'on entend de nos gens, ce qu'ils disent, ce qui commence à être défini, on parle donc d'une idée un peu nouvelle pour notre communauté, qui a été très forte sur la notion des droits des individus. Et là, on commence à se définir comme collectivité à l'intérieur du peuple québécois et c'est clair que les gens parlent de l'éducation, des services sociaux, du contrôle de l'administration de ces choses-là, de l'accès à la justice, des contacts avec l'administration publique dans leur langue. Et on se demandait si on définissait les droits collectifs d'une minorité anglophone à l'intérieur du Québec dans la nouvelle constitution, si on ne pourrait pas s'y référer à l'avenir pour certaines questions touchant la survie de la communauté. On parle d'une communauté qui représente 4 % de la population dans certaines régions, qui était pourtant là depuis deux siècles dans certains cas, et peut-être...

**M. Chevette:** Pourriez-vous m'expliquer, ça me tracasse depuis le début de la Commission, quand on parle des droits collectifs des Québécois?

cois qui auraient dû être enchâssés dans la Constitution canadienne, les communautés anglophones, des groupes d'anglophones qui ont défilé devant nous se sont tous objectés à ce qu'on ait la clause "nonobstant", par exemple, ou presque tous, pour défendre notre droit collectif sur le plan linguistique. Quand il s'agit de défendre leurs droits, ils demandent qu'ils soient enchâssés dans la Constitution québécoise. J'aimerais vous demander pourquoi, si c'est bon pour eux sur le plan québécois, pourquoi ce n'est pas bon pour nous sur le plan canadien.

**M. Johns:** Peut-être qu'il s'agit d'une minorité qui commence réellement à s'identifier comme minorité et qui commence à prendre des choses de la majorité québécoise. Peut-être que vous nous avez servi des leçons.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Nous passons maintenant à monsieur Hogue qui sera suivi de monsieur Dufour.

**M. Hogue:** Je vous remercie pour votre mémoire et je voudrais juste une précision avant d'aller plus loin. Dans le texte français nous lisons: L'Église unie du Canada, et son consistoire Québec-Sherbrooke. Mais vous parlez au nom du consistoire Québec-Sherbrooke.

**M. Johns:** Uniquement oui.

**M. Hogue:** C'est ça. C'est "within" The United Church of Canada. Bon. Merci. Est-ce que vous voudriez élaborer ou faire des commentaires sur deux questions? Pensez-vous qu'au lieu de parler de droits individuels on puisse commencer à insister aussi sur les devoirs individuels et collectifs comme groupe, et vous plus spécifiquement? Et ma deuxième question: En plus d'avoir, trop souvent il me semble, des "motherhood statements" si vous me passez l'expression, y a-t-il possibilité que vous qui êtes d'un milieu bien identifié, puissiez, sur le plan pratique, donner des conseils en ce qui a trait à cette réconciliation qui nous apparaît nécessaire?

**M. Johns:** C'est clair pour nous, je pense, et c'est clair dans le mémoire. Si vous regardez le mémoire, oui, il faut commencer à parler de droits collectifs et de droits individuels, mais il ne faut pas laisser de côté des droits individuels...

**M. Hogue:** De devoirs aussi.

**M. Johns:** De devoirs oui. Ça, c'est peut-être une piste à explorer qui peut-être extrêmement riche.

**M. Hogue:** La deuxième question?

**Mme Galanis (Vivianne):** Parlez-vous de

moyens de réconciliation?

**M. Hogue:** What advice would you have? But you know specific advices not only motherhood statements.

**Mme Galanis:** Pour que les différents groupes vivent ensemble.

**M. Hogue:** Vous savez, on peut facilement parler de fierté et d'unité, mais c'est peut-être préférable de parler de différences individuelles que de parler d'unité. Chacun de nous ici parle de ces différences. Il va falloir un jour qu'on les accepte.

**Mme Galanis:** Moi, ça me rappelle quelque chose que Mme Blackburn a dit tout à l'heure plus tôt dans la soirée. Elle a parlé d'une société ouverte. Pour moi, c'est ça l'essentiel, que si les minorités qui vivent au Québec présentement, soit les allophones, les anglophones, les autochtones, sentent qu'ils vivent une réalité d'une société nouvelle. Une société qui n'impose pas certaines règles de conduite, soit de coutumes, soit de langue à 100 %, mais qui a une ouverture d'esprit. Comme vous avez appris tout à l'heure, je travaille beaucoup avec les immigrants qui, évidemment, doivent apprendre éventuellement la langue française et essayer de vivre ici en français, mais sans oublier qu'ils amènent toujours avec eux, au moins la génération qui immigré, un bagage qui ne peut pas se nier. Un bagage culturel, de coutumes, de moeurs que la société d'accueil, les Québécois et Québécoises de souche, doit se rappeler que la société va changer à cause des gens qui arrivent. Et que, plutôt que d'essayer d'intégrer les gens, qu'on essaie d'atteindre une sorte d'ajustement mutuel pour atteindre, on pourrait peut-être dire une société nouvelle, mais en reconnaissant que ces gens-là ne peuvent pas changer. Même s'ils veulent vivre ici, ils veulent vivre en français, mais que n'étant pas francophones de souche, Québécois de souche, la société va changer par l'impact de leur arrivée et, dans le sens des anglophones, dans le cas des anglophones, de leur vécu.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** M. Dufour.

**M. Hogue:** Juste une seconde.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** C'est fini. Une seconde?

**M. Dufour:** Oui.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Alors ça vaut la peine de voir ça.

**M. Hogue:** Vous nous offrez la bénédiction,

could you spread the good word?

**Le Président (M. Michel Bélanger):** M. Dufour.

**M. Dufour:** Merci M. le Président. Deux questions. La première réfère au terme lenteur que vous avez utilisé tout à l'heure en présentant votre première priorité. Tous les groupes très nationalistes qui se présentent devant nous disent que le référendum, avec la question bien sûr qui est la leur, doit se faire le plus tôt possible. Dans un geste plutôt de sagesse de votre part, vous disiez tout à l'heure qu'il fallait que non, que les gens prennent vraiment connaissance des définitions de termes, des dossiers, etc. Et vous avez fait appel à la lenteur. Est-ce que je pourrais vous entendre à nouveau là-dessus?

**M. Johns:** Merci, M. le Président. Je pense que le consensus nous paraît précieux. Ça n'a pas de prix. S'il fallait attendre, si les nationalistes doivent attendre deux ans de plus pour faire l'indépendance ou si nous devons prendre quatre ans pour faire notre projet de société, si on finit la période de quatre ans, tous ensemble, ayant fait des compromis, etc., et ayant bâti quelque chose qui nous appartient, il nous semble que ça vaut la peine, plutôt que d'escamoter des étapes et passer, par exemple, à un référendum, avec une question que les gens ne comprennent pas...

**M. Dufour:** Merci.

**M. Johns:** C'est juste ça.

**M. Dufour:** J'apprécie beaucoup votre appel à la prudence. À la fin de la page 3, vous dites que vous allez communiquer directement avec les premiers ministres du Canada pour exprimer un certain nombre de choses. Est-ce qu'on peut vous demander, de façon plus précise, quel sera ce message à nos premiers ministres Wells et Filmon?

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Sadler:** It would be very difficult for us to...

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Sadler:** ...to write charitably to all of the prime ministers, but we will certainly try to write a common letter which will express our commitment to Québec and certainly will call them to greater attention to the minorities, especially Francophone minorities within their provinces.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** M.

Larose. Sur le temps de la présidence, pratiquement.

**M. Larose:** Je vous remercie de votre générosité.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Coutumière.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Larose:** Je veux reprendre ce que monsieur nous disait des droits collectifs et des droits individuels, qui a été un débat assez actif depuis le début de la Commission ici. Je suis heureux d'entendre un groupe qui reconnaît que si on n'est pas protégés par des droits collectifs dûment reconnus, ce sont les droits individuels eux-mêmes qui vont sauter. Et ça me rappelle un autre groupe aussi d'anglophones - c'est dans la Montérégie - qui nous disait qu'une des caractéristiques de la société canadienne a toujours été, jusqu'à 1982, la reconnaissance implicite des droits collectifs de ses différentes composantes, mais l'introduction de la charte des droits individuels, qui est une importation des États-Unis, a fait sauter le caractère canadien de cette société et aujourd'hui, je dirais, a fait sauter la société canadienne tout court. Et eux, ce qu'ils nous disaient, c'est que: de grâce, reconnaissez des droits collectifs pour qu'au moins au Québec, on puisse être Canadiens dans ce sens-là. Est-ce que les droits collectifs ça demeure, je dirais, le droit des minoritaires, à l'époque des Canadiens, aujourd'hui des francophones, mais avec l'ensemble de ces composantes?

**M. Johns:** C'est certainement vrai que la notion pour nous, presque culturellement influencés comme nous sommes par notre background anglo-saxon depuis l'importation de notion américaine, la notion même de droits collectifs est difficile pour nous. Mais, ça commence à faire son chemin. Et moi je partage personnellement votre analyse. En tant qu'Église, c'est très difficile de...

**M. Larose:** Et peut-être que le temps presse plus que M. Dufour dit, là, pour se protéger.

**M. Johns:** Je suis sur un terrain très glissant.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Alors, pour le parti gouvernemental, M. Guy Bélanger.

**M. Bélanger (Laval-des-Rapides):** Merci, M. le Président. J'ai, moi aussi, lu avec un très grand intérêt votre mémoire, et ce que j'en ai particulièrement retenu, c'est qu'à l'instar de la majorité des autres mémoires qu'on a reçus

jusqu'à maintenant — plus d'une centaine je pense — en tout cas, où on se situait au niveau politique et constitutionnel, et où on essayait de parler de droits, de pouvoirs, de partage, etc., vous avez décidé de situer le débat à un niveau plus élevé. C'est-à-dire à un niveau de l'éthique des relations entre les deux communautés, et ça m'apparaît être le niveau où devrait se faire une grande partie du débat, en tout cas. Et dans ce sens-là, je vous remercie, non seulement de rehausser la qualité de nos travaux, mais de porter notre réflexion à un autre niveau. J'ai toujours une certaine crainte, comme manifestait un peu mon collègue Larose tout à l'heure, de voir des droits enclâssés dans une constitution ou dans une charte. Depuis qu'on a les chartes, les avocats font fortune, mais on a tout plein de problèmes, par exemple. Quand on règle un droit à quelque part, une partie d'un droit d'une communauté, il y a toujours quelque chose qui retousse ailleurs, qui donne prise à un autre et ça devient très compliqué.

Il y a quelques années, le juge en chef de la Cour suprême américaine disait qu'il faudrait réviser cette idée de charte, parce qu'on en était rendu à des abus et à des exagérations au nom de l'interprétation qu'on faisait de certains aspects de cette charte. Alors, j'ai toujours peur quand on met un problème d'éthique dans une loi. La meilleure preuve pour moi, c'est l'avortement. Et dans le cas de l'avortement, c'est encore pire. Pour le rentrer dans nos normes, pour qu'il devienne un cas fédéral, on l'a mis dans le Code criminel, en plus, parce que s'il avait été dans le Code civil, il n'aurait pas été de juridiction fédérale. Il aurait été de juridiction provinciale. Ce qui fait qu'ils l'ont mis dans le Code criminel.

Fondamentalement, on n'a rien réglé avec ce débat-là qui revient avec une récurrence absolument incroyable. Pourquoi? Parce que c'est un problème de valeurs, c'est un problème d'éthique et ça regarde les individus. C'est difficile de statuer collectivement sur des valeurs qui doivent exister dans chacun des individus.

Moi, la question que j'aimerais vous poser... et elle ne va pas du tout dans le sens des recommandations que vous faites là. Je prendrais vos mêmes recommandations de reconnaître ce droit de chacun. Mais comment on pourrait, au niveau des valeurs, faire passer ce message-là pour qu'il devienne vécu et qu'on ne soit pas obligés de se fier sur des chartes pour arriver à le vivre comme société, mais qu'il soit quelque chose d'intégré dans nos valeurs, qu'il devienne nos balises de société? Croyez-vous que c'est utopique de penser comme ça?

**M. Johns:** Non, ce n'est pas utopique. On est habitués, nous, à l'église, de parler du royaume du ciel, et je pense qu'on n'est pas loin quand...

**M. Bélanger (Laval-des-Rapides):** Mais pas en politique. Ceux qui en ont parlé, ça leur a porté malheur.

**M. Johns:** C'est clair que c'est un problème d'éducation, mais c'est un problème parce que nous partageons tous, quelle que soit notre option personnelle... Il me semble que les excès de langage, c'est le temps que ça finisse. La vraie communication, le respect mutuel, c'est un appel à ces notions-là qui nous ont très bien servis depuis des siècles ici. Et ça, il faut insister sur la très grande qualité de vie au Québec, la vie démocratique, les privilèges que nous partageons tous. Je pense que c'est assez fondamental. Ce ne sont pas des choses étrangères à la culture québécoise que vous évoquez là. Je pense qu'il faut puiser là-dedans et rappeler au monde que c'est là et c'est là depuis longtemps.

**M. Bélanger (Laval-des-Rapides):** Si M. Poissant était ici, il vous dirait: Pourquoi on ne le fait pas plus? Pourquoi on ne tient pas plus ce langage-là? Je pousse mon rêve, mon utopie ou mon religieux, je ne le sais pas.

**M. Johns:** Une toute petite contribution très anecdotique, M. le Président. À Hatley, au sud d'ici, il y a un petit village de moins de 500 personnes. À Kingscroft, il y a un autre village, à 10 kilomètres plus loin, de moins de 500 personnes. Il y a une grande église catholique là-bas. Notre petite Église unie, on s'est décidés, après le désastre du lac Meech, qu'il fallait se parler et on a été tout bonnement voir la paroisse francophone catholique pour dire: Écoutez, faisons quelque chose, n'importe quoi ensemble, parce que ça va mal, on ne se parle plus. Bon. Les gens étaient ravis. Ces gens-là viennent à Hatley ce dimanche matin partager le culte. L'oecuménisme, pour nous les gens d'Église, est une des voies, et ça marche à merveille. Ça, si on pouvait faire ça au niveau des clubs de curling et au niveau de n'importe quoi, il me semble que ça manque un peu et ce serait le "fun".

**M. Bélanger (Laval-des-Rapides):** J'aurais le goût de terminer avec votre petite prière à la fin quand vous dites: May God bless you and your hand over! Ça va en faire sourire certains, parce que je ne suis pas connu pour ma ferveur religieuse, mais je pense qu'en toute sincérité, quand on parle de valeurs, il me semble que, souvent, à cette Commission, on a oublié ce niveau-là, et c'est peut-être le niveau qui est le plus important. Mme Blackburn fait souvent référence à une phrase que M. René Lévesque aurait dite: Que le Québec, s'il doit devenir souverain, devra être excellent. Moi, je dis que l'excellence, ça va se mesurer par ses valeurs, en particulier; c'est ce qui va faire aussi sa distinc-

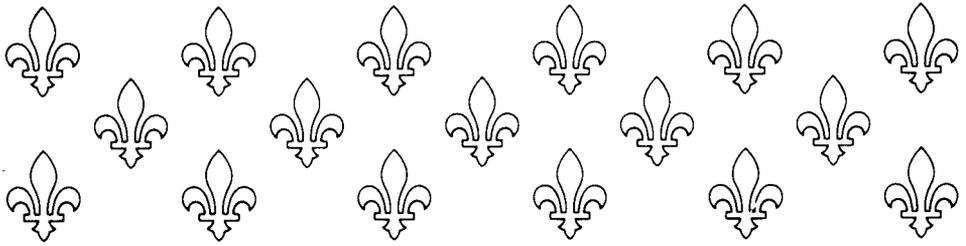
tion. Enfin, je m'arrête là.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Il nous reste à remercier les représentants de l'Église unie d'avoir donné un ton presque oecuménique et même presque ecclésiastique aux derniers intervenants. Merci de cette excellente présentation. Ceci termine notre réunion pour aujourd'hui.

Je rappelle aux membres du comité directeur qu'il y a une réunion demain matin, à huit heures, à la salle Rivière-Coaticook. La séance est maintenant levée.

(Fin de la séance à 21 h 48)





---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-QUATRIÈME LÉGISLATURE

## Journal des débats



**COMMISSION SUR L'AVENIR  
POLITIQUE ET CONSTITUTIONNEL  
DU QUÉBEC**

**Présidents: MM. Michel Bélanger et Jean Campeau**

**Sherbrooke, le vendredi 7 décembre 1990**

**No 17**

**Publié sous l'autorité du président de l'Assemblée nationale,  
M. Jean-Pierre Saintonge**

---

**QUÉBEC**

**Note de l'éditeur:**

Une traduction des débats qui se déroulent à la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec est aussi disponible.

Abonnement: 250 \$ par année pour les débats des commissions parlementaires  
70 \$ par année pour les débats de la Chambre  
Chaque exemplaire: 1,00 \$ - Index: 10 \$  
(La transcription des débats des commissions parlementaires est aussi disponible sur microfiches au coût annuel de 150 \$)

Chèque rédigé au nom du ministre des Finances et adressé à:  
Assemblée nationale du Québec  
Distribution des documents parlementaires  
1060, Conroy, R.-C. Édifice "G", C.P. 28  
Québec, (Québec)  
G1R 5E6 tél. 418-643-2754

Courrier de deuxième classe - Enregistrement no 1762

Dépôt légal  
Bibliothèque nationale du Québec  
ISSN 0823-0102

## Table des matières

Hommage à M. Jean Duceppe M. Serge Turgeon	1223
Auditions	1224
Mouvement estrien pour le français	1224
Québec Farmers' Association	1230
Membres dissidents de la Société Saint-Jean-Baptiste de Sherbrooke	1239
Association Québec-Libre Estrie	1246

## Intervenants

M. Michel Bélanger, président

M. Marcel Beaudry  
M. Charles-Albert Poissant  
M. Gérald Larose  
Mme Claire-Hélène Hovington  
Mme Carmen Juneau  
M. Robert Benoit  
Mme Monique Gagnon-Tremblay  
M. Guy Chevette  
M. Jacques Brassard  
M. Serge Deschamps  
M. Liguori Liberatore  
M. Roger Nicolet  
M. Ghislain Dufour  
M. Robert Libman  
M. André Ouellet  
Mme Pauline Marois  
M. Robert Libman  
M. Jean-Pierre Hogue  
M. Cosmo Maciocia  
M. Roger Paré

- \* M. Roger Charlebois, Mouvement estrien pour le français
- \* M. Rodrigue Larose, idem
- \* M. Peter Riordon, Québec Farmers' Association
- \* M. Angus MacKennon, idem
- \* M. Steve Gruber, idem
- \* M. Marc Nadeau, membres dissidents de la Société Saint-Jean-Baptiste de Sherbrooke
- \* M. Christian Hébert-Croteau, idem
- \* M. Sylvain Harper, idem
- \* M. Robert Gagné, Association Québec-Libre Estrie
- \* M. Gilles Roy, idem
- \* M. Maurice Bernier, idem
- \* M. Jean-Claude De l'Orme, idem
  
- \* Témoins interrogés par les membres de la commission



Sherbrooke, le vendredi 7 décembre 1990

## Audition d'organismes

(Neuf heures trente-deux minutes)

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Si messieurs et mesdames les membres de la Commission voulaient bien prendre leur siège, nous allons commencer dans quelques secondes. Je déclare cette séance de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec ouverte. Je vous rappelle que le mandat de la Commission est d'étudier et d'analyser le statut politique et constitutionnel du Québec et de formuler, à cet égard, des recommandations.

Aujourd'hui, la séance est consacrée à l'audition des organismes ou personnes suivantes: Le Mouvement estrien pour le français, Québec Farmers' Association, un groupe de membres dissidents de la Société Saint-Jean-Baptiste de Sherbrooke et l'Association Québec-Libre Estrie. Je vous rappelle également que, pour les présentations de 30 minutes, les temps de parole sont divisés ainsi: 5 minutes pour la présidence, 5 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 5 minutes pour le groupe parlementaire formant l'Opposition officielle, 10 minutes pour les membres inscrits auprès de la présidence, chacun des membres disposant d'au plus 5 minutes, et 5 minutes pour la présentation du mémoire.

Avant de passer la parole au groupe qui est devant nous, un de nos membres, M. Serge Turgeon, m'a demandé de pouvoir prendre quelques moments pour vous entretenir d'un événement très récent. M. Turgeon.

**Hommage à M. Jean Duceppe****M. Serge Turgeon**

**M. Turgeon:** Je vous remercie, M. le Président. C'est le coeur dans l'âme, vraiment, que nous avons appris, au cours de la nuit de ce 7 décembre, que la mort venait d'arracher à la vie un homme qui, par son métier mais surtout par sa nature d'artiste, de créateur véritable, a porté à bout de bras les rêves, les joies et les peines de ceux et celles qu'il savait être un peuple. Notre camarade et ami Jean Duceppe n'est plus. Il est décédé cette nuit, à l'hôpital Saint-Luc de Montréal. Il était le père de sept enfants dont notre camarade Gilles Duceppe qui siège avec nous depuis quelques jours sur cette Commission.

C'est le Québec tout entier qui est en deuil aujourd'hui. Il est en deuil de l'un de ses enfants les plus beaux, les plus vrais, les plus grands et qui ne l'a jamais déçu. Si Jean Duceppe restera toujours présent à la façon des immortels dans le coeur et dans l'imaginaire québécois, c'est qu'il

aura incarné pour chacun et chacune d'entre nous le type de ce héros québécois.

De rôle en rôle, c'est pour lui que nos plus grands dramaturges ont écrit quelques-uns de leurs plus beaux textes. Jean Duceppe était devenu ce héros et, j'oserais le dire, pour certains, cet anti-héros, incarnant plus souvent qu'autrement ces victimes dont la conscience et la détermination seules pouvaient grandir. Pensez à tous ces textes écrits sur mesure pour lui par Gratien Gélinas, Marcel Dubé, Françoise Loranger, Mia Ridez et tant d'autres. Le Québec s'est identifié à Jean Duceppe qui sera demeuré jusqu'à la fin l'homme des grands combats, des grandes luttes. Son immense talent de comédien, le sens si profond qu'il avait de la communication, aura fait de lui un extraordinaire porteur de joie et d'enthousiasme. Quand Jean Duceppe riait, c'est que c'était drôle, et il nous faisait rire avec lui. Quand il pleurait, c'est un homme qui ne cachait pas et qui ne se cachait pas pour pleurer. Sa peine devenait la nôtre et son infinie tristesse nous envahissait.

Ce que Jean Duceppe était sur la scène, il l'était dans la vie: généreux, inquiet, profondément humain, passionnément et raisonnablement québécois. Il aura été et demeurera l'inspiration de plusieurs d'entre nous. Son public, c'était tout le Québec. Homme et artiste engagé, ne craignons pas de le dire, politique au sens le plus noble du mot, Jean Duceppe aurait pu se présenter devant cette Commission comme expert, bien sûr, mais il l'aurait surtout fait comme témoin, témoin et acteur d'un mouvement qui sera parti d'aussi loin que ce que nous avons été, pour nous amener aussi près que ce que nous sommes. C'est un peu l'héritage qu'il nous laisse et que nous retrouverons toujours dans le souvenir de ses grands yeux bleus qui trahissaient bien son audace et son intelligence si vive, comme ses craintes et son envie irrésistible de vivre.

Permettez-moi, en terminant, M. le Président, de rappeler à sa femme Helen, son Anglaise, comme il l'appelait, à ses enfants Gilles, Claude, Pierre, Louise, Monique et Anne, et à ses petits-enfants surtout, que comme l'a si bien dit le poète que nous avons joué ensemble: "Il n'y a pas de pays sans grand-père." Jean Duceppe n'est pas tout à fait mort. Il est bien vivant avec ce qu'il nous aura laissé de plus précieux: une fierté acquise et partagée. Je vous remercie.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Merci, M. Turgeon. Les sympathies et les condoléances de tous les membres de la Commission vont à Gilles Duceppe.

### Auditions

Nous allons maintenant entendre le Mouvement estrien pour le français. Le groupe sera animé par M. Roger Charlebois, qui va présenter les gens qui l'accompagnent et ensuite prendre 5 minutes pour présenter l'essentiel de son mémoire. M. Charlebois.

#### Mouvement estrien pour le français

**M. Charlebois (Roger):** Merci, M. le Président, Mmes, MM. les commissaires, bienvenue. C'est un honneur et un immense plaisir pour notre groupe de pouvoir nous présenter devant vous. Nous vous remercions. Nous comptons, le Mouvement estrien pour le français... je vais vous expliquer un petit peu, ce n'est pas simplement un groupe de café. Nous comptons dans nos rangs, en plus d'un bon nombre de membres à titre individuel, plusieurs groupements, dont on a quelques représentants ici. J'ai à ma gauche, M. Jacques Laplante, président du conseil des travailleurs et travailleuses de l'Estrie, FTQ, M. Gérard Messier, président du Syndicat de l'enseignement de l'Estrie; Rodrigue Larose – je crois qu'il a un parent ici – qui est représentant du Mouvement souverain. Et à ma droite, André Goulet, enseignant; Jeannine Manseau, enseignante; et moi-même, professeur à l'Université de Sherbrooke.

M. le Président, en rédigeant notre mémoire, notre intention était de retourner aux sources pour comprendre pourquoi nous nous retrouvons toujours, et encore aujourd'hui, dans cette galère. Nous n'allons pas reprendre ici ce matin le filon historique. Nous voulons plutôt justifier, trouver un rationnel à notre option à travers l'argument que je qualifierais de spatio-démographique. Pendant un siècle environ, après la naissance de la Confédération en 1867, la politique canadienne s'inspire du principe des deux peuples fondateurs et de la dualité linguistique et culturelle: anglophone et francophone. Mais, à partir de l'arrivée au pouvoir du gouvernement Trudeau, en 1968, cette notion de dualité, comme catégorie politique, est peu à peu tombée en déclin au profit du modèle multiculturel. Et nous nous expliquons.

Un glissement de population s'est établi ainsi: Premièrement, il y a moins de francophones hors du Québec, ce qui représente 5 % des Canadiens. Deuxièmement, il y a moins d'anglophones au Québec, 9,2 % des Québécois, ce qui équivaut à des concentrations ethniques Québec francophone, Canada anglais. Troisièmement, ajoutons à cela une forte émergence de la composante allophone – 30 % des Canadiens – maintenant, concentrée surtout à l'extérieur du Québec. Quatrièmement, faut-il encore, dans ce portrait canadien, ignorer l'incidence nouvelle des peuples autochtones? Or, ce passage du modèle biculturel au modèle multiculturel rend la

politique du bilinguisme intégral instituée par le gouvernement fédéral de plus en plus utopique, à la lumière des nouvelles polarisations ethniques. Même si le gouvernement fédéral est bien conscient de ce glissement, il continue néanmoins à perpétuer la tradition officielle du bilinguisme pancanadien. À preuve la loi C-72, la dernière, votée en 1988 sous Brian Mulroney, qui s'inscrit dans le droit fil de son prédécesseur, nihil novi, ce qui se traduirait librement: Plus ça change, plus c'est pareil.

Ici, nous en profitons pour répéter comment nous contestons vigoureusement ce genre d'intrusion du fédéral, qui sert à déstabiliser la politique linguistique au Québec, au moyen de ce pouvoir qu'il s'arroge de dépenser. Ce qui s'illustre en plusieurs exemples, ici, en Estrie. C'est dans ce contexte nouveau, d'une répartition territoriale, Québec francophone, Canada anglais, que la plupart des francophones, après avoir longtemps vécu les ratés de ce modèle du bilinguisme pancanadien, se tournent maintenant vers un nouveau modèle défini d'abord par référence au Québec. Celui-ci est désormais considéré comme une sorte d'espace privilégié, identifié à la culture francophone comme élément ethnique dominant.

Bien sûr que ces nouveaux facteurs démographiques ne peuvent expliquer, à eux seuls, les conflits séculaires du Québec francophone avec le reste des anglophones du Canada, mais ils sont une nouvelle réalité que les définitions politiques de l'espace canadien ne peuvent plus ignorer. Si on n'en tient pas compte aujourd'hui, c'est-à-dire à l'occasion de l'exercice que nous faisons, nous au Québec, tôt ou tard, d'importants réaménagements sont à prévoir, dont nous ne devons pas être dupes cette fois.

En fait, le problème qui se pose à l'État canadien, dont nous faisons partie, n'est pas exceptionnel. C'est la question de la gestion des différences, ou comment faire cohabiter le pluralisme ethnique et culturel dans un même espace sociopolitique. L'observation des bouleversements politiques des dernières années, voire même des derniers mois, sur la scène internationale, nous fait voir des exemples de sociétés politiques pluriethniques qui doivent autrement se résigner, se réaligner pardon – résigner serait aussi bon – qu'en référence à un passé commun et surtout à une culture uniforme.

Pour compléter ce tableau, nous nous en voudrions de ne pas préciser le type de rapport que nous voulons continuer d'établir avec les 17 % de non-francophones québécois. Or, le concept qui reflète le mieux la réalité et les tendances présentes au Québec, est celui d'une intégration dans le pluralisme.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** M. Charlebois, nous épuisons presque le temps. Vous pourriez peut-être sauter à la conclusion.

**M. Charlebois:** Nous espérons que les expériences, bref ce que nous voulons nous autres... Nous vous soumettons ces quatre demandes sur lesquelles il ne peut y avoir de compromis, et que nous voudrions voir inscrites dans une prochaine constitution.

Premièrement, le français est la langue officielle de l'État du Québec, et la langue commune de la société québécoise.

Deuxièmement, l'État du Québec est le seul maître d'oeuvre de la politique linguistique sur son territoire.

Troisièmement, les efforts entrepris en matière de langue au Québec par les pouvoirs publics de tous ordres ont pour fin principale et unique la francisation du Québec et, quatrième-ment, l'État du Québec est garant de la sécurité linguistique des minorités sur son territoire. Merci, M. le Président.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Merci, M. Charlebois. Nous passons maintenant aux questions de membres de la Commission. M. Beaudry qui sera suivi de M. Poissant et M. Larose.

**M. Beaudry:** Merci, M. le Président. J'ai lu avec intérêt votre mémoire. Il y a des questions qui me troublent quelque peu et je vous réfère en particulier à la page 8 de votre mémoire où vous nous dites, au niveau du pouvoir juridique... Et j'aimerais que vous me donniez des explications à cet effet. Vous dites: Dans cette lutte engagée entre les deux pouvoirs politiques, un nouveau pouvoir, celui-là juridique, est venu s'ajouter qui déséquilibre davantage le rapport des forces entre le fédéral et le Québec. Et c'est cette partie-ci qui est importante: "En rapatriant la Constitution et en y enchâssant la charte des droits, le pouvoir d'Ottawa, nos compatriotes Trudeau et Chrétien en tête, a renforcé le juridique au détriment de la suprématie du Parlement." Voilà la belle affaire. Les politiciens pourront désormais se défilier car "Dura lex, sed lex", la loi c'est la loi.

Et dans le deuxième paragraphe vous ajoutez ceci: "Ce qui est évident, c'est qu'à partir du moment où le gouvernement du Québec adoptera des mesures qui, à ses yeux, seront nécessaires pour protéger ce caractère distinctif, la minorité anglophone aura recours aux tribunaux."

Ça me laisse penser ça que vous, vous étiez contre le fait, lors du rapatriement de la Constitution, d'enchâsser dans la Constitution la Charte canadienne des droits. Ceci a eu pour effet qu'on a donné primauté à cette charte-là et les gens qui pouvaient s'en servir allaient devant les tribunaux et le Parlement perdait sa suprématie. Est-ce que je dois comprendre de ça que, dans le contexte d'une nouvelle constitution québécoise, vous seriez contre le fait que dans cette constitution-là on incorpore la Charte des

droits et libertés de la personne telle que connue ou amendée ou modifiée ou renforcée de telle sorte que les minorités au Québec ne pourraient plus avoir recours à cette charte-là, puisqu'elle n'est pas enchâssée dans la constitution? Elle deviendrait ni plus ni moins qu'une loi ordinaire qui pourrait être modifiée. Je vous dis ça parce qu'il y a plusieurs groupes qui sont venus devant la Commission à venir jusqu'à présent et qui ont insisté sur le fait que la Charte des droits et libertés soit enchâssée dans la Constitution. Vous semblez dire exactement le contraire dans ce que vous rapportez dans votre texte. J'aimerais vous entendre là-dessus.

**M. Charlebois:** En fait, votre question, c'est: Est-ce qu'on devrait enchâsser dans une constitution, ou bien si on devrait le faire simplement par une loi? C'est ça votre...

**M. Beaudry:** C'est la première question. Mais le fait d'enchâsser, comme vous le savez, ça donne plus de pouvoirs, ça donne plus de sécurité, particulièrement aux minorités. Vous semblez blâmer le gouvernement fédéral d'avoir enchâssé la Charte des droits, parce que des individus peuvent y avoir recours et, en conséquence, les lois parlementaires n'ont pas suprématie.

**M. Charlebois:** Bien, écoutez, c'est un peu la démonstration qui a été faite, depuis qu'on a cet enchâssement des droits et libertés dans la Constitution canadienne. Dès qu'on veut contester une loi québécoise, bien, on s'annonce à la Cour suprême et puis on conteste. Et puis comme la Cour suprême, eh bien, je le dis dans mon texte, comme le pouvoir juridique priorise souvent non pas la majorité québécoise mais la minorité anglaise, eh bien, ce qui arrive, c'est qu'on est toujours devant rien. C'est comme ça qu'on a vu déchiqueter la loi 101. Mais le pouvoir politique, lui, n'a plus rien à dire. On s'adresse à la Cour suprême. D'ailleurs, M. Mazankowski lui-même s'est éclaté un jour, en disant... Quand on a accordé à la GRC, à quelqu'un qui voulait porter le turban plutôt que le casque de poil que portent les officiers, eh bien, il a obtenu de porter son casque. Justement, la liberté des individus... et c'est la Cour suprême qui lui a obtenu ça. Alors, M. Mazankowski a dit: On n'a plus rien à faire, nous autres, au Parlement, c'est la Cour suprême qui décide.

**M. Beaudry:** Alors, ce que vous me dites, dans les faits, là, c'est que vous, vous êtes contre le fait que dans une nouvelle constitution québécoise on y incorpore cette Charte des droits et libertés que l'on connaît ici, au Québec. C'est ça qu'est votre conclusion: Vous n'avez rien compris. C'est ce que vous me dites.

**M. Charlebois:** Je n'ai rien compris de quoi?

**M. Beaudry:** Non, je vous avais bien compris.

**M. Charlebois:** Ah bon!

**M. Beaudry:** Je ne vous dis pas que vous, vous n'avez rien compris. Je vous dis qu'on s'est compris tous les deux. Ha, ha, ha!

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Charlebois:** Ce que je veux vous dire, c'est qu'il ne faut pas se rendre prisonnier. Parce que tout le monde veut mettre ses contenus dans la constitution pour être sauf de sa liberté. Mais je me demande si, à ce moment-là, eh bien! on va être saufs de nos libertés ou bien si on ne se tiendra pas tous prisonniers dans une constitution où on va rigidifier les choses au lieu de les assouplir.

**M. Beaudry:** Il y a un autre... Je prends note de votre remarque...

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Je pense que vous avez épuisé votre temps, M. Beaudry.

**M. Beaudry:** J'ai fini.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Nous passons maintenant à M. Poissant.

**M. Poissant:** Merci, M. le Président. Je vous félicite de prendre la position de renforcer le français. Je voudrais toutefois vous citer quelques cas, parce que quand on veut parler de français, c'est une langue de communication. On voudrait quand même avoir l'appui de cette grande francophonie dans le monde, et surtout la France.

Je vais vous citer quelques faits. Le président d'IBM international, un Français, vient à Montréal il y a quelques années. Il fait son discours exclusivement en anglais. Un peu plus tard, le président de la Régie d'électricité de France vient à Montréal, fait son discours dans un très mauvais anglais. Nous rencontrons 42 présidents de l'industrie des pâtes et papiers à Montréal cette année, et il y a là des Français, il y a des Anglais, des Suédois et des Norvégiens. Nous sommes 42 à Montréal. On décide d'avoir la traduction simultanée. Le seul intervenant qui a parlé français, c'est celui qui vous parle maintenant. Les Français, pas un seul mot de français. C'est bien beau! Je vais représenter une compagnie d'édition de livres québécois en France. C'est intéressant. On veut que nos livres puissent avoir un peu de marché. Par l'entremise de la Maison du Québec à Paris, j'ai rencontré les grandes maisons d'édition. On m'a dit: Poissant, on a tellement d'écrivains français que les livres québécois, on ne peut pas les prendre, malheureusement. Et je vais voir les grandes bo-

tes. On en passe un de temps en temps parce que ça ne fait pas de mal. Il faut bien avoir un petit peu de publicité. L'Institut Pasteur, récemment, décide de faire sa recherche en anglais.

Je pense que votre mémoire, il est bon et je me demande finalement si vous n'auriez pas été le type pour aller présenter ce mémoire-là à M. Rocard, parce que si nous faisons des efforts pour parler français et si nous n'avons pas l'appui de cette France-là, vous savez que votre combat à vous et à moi va être excessivement difficile, et c'est pour ça, je pense, que la question se pose plutôt dans ce domaine-là de venir nous aider, s'il vous plaît.

Je vous pose la question. Comment est-ce qu'on peut faire, nous, ce petit peuple-là, dans un immense réservoir anglophone, pour essayer quand on n'a pas la France qui vient nous appuyer?

**M. Charlebois:** Ah! M. Poissant, je me rappelle toujours l'allégorie de votre piano, hein?

**M. Poissant:** Voilà. Vous étiez là, alors.

**M. Charlebois:** Vous savez, quand un piano a des fausses notes et que, à force de le réparer, il est toujours à sonner faux, qu'est-ce qu'on fait? Je m'en rappelle. Chez nous, mon père a acheté un piano neuf, à un moment donné... Dans le cas que vous me présentez, je suis bien d'accord avec vous. J'ai été, moi, en France, je suis allé étudier deux ans en France, et les Parisiens étaient tout à fait étonnés de ne pas m'entendre parler pointu comme eux. Mais ils me pardonnaient bien, parce qu'ils disaient: Vous parlez très bien l'anglais. C'est votre langue, ça, vous. On ne savait pas ici qu'au Québec, qu'au Canada, parce que le Québec, c'est... Non, on ne le connaissait pas beaucoup. On connaissait le Canada, mais c'est un pays anglophone, le Canada. Si c'est l'image qu'on a projetée chez les Français, qui doivent être les plus près de nous, que, nous autres, on est un pays d'anglophones, y a-t-il un bon travail qui se fait par nos maisons qui sont là-bas pour nous représenter? Pour dire: Écoutez, il y a des Français chez nous? Je comprends qu'avec 25 % de rapport de population on n'a pas grand-chose à dire dans nos maisons canadiennes. On nous représente comment, pour dire qu'il y a des Français chez nous? C'est pour ça qu'on veut être représentés. On veut se représenter nous-mêmes. À ce moment-là, quand les Français, les Allemands viendront chez nous, qu'ils auront eu une relation avec une maison du Québec, en Allemagne ou en Scandinavie, eh bien! quand ils arriveront chez nous, ils seront prévenus qu'ici on parle français et non pas anglais. C'est ma réponse, M. Poissant.

**M. Poissant:** M. Charlebois... Si vous me le permettez, M. le Président, je...

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Je pense que vous avez également épuisé votre temps, M. Poissant. Nous passons à M. Larose.

**M. Larose (Gérald):** Merci, M. le Président. Je voudrais faire une petite correction. On dit que l'institut Pasteur ne fait que de la recherche en anglais. Je voudrais préciser qu'elle ne produit, qu'elle ne publie ses recherches que dans une version anglaise, ce qui est un petit peu une différence. C'est une question de marché. Je pense qu'on sait très bien ce que sont les limites d'un marché pour un petit pays comme le nôtre.

Je vous amène à la page 10 de votre mémoire. Ce qui m'intéresse, c'est la démarche. Quand vous dites: "S'il n'en tient qu'à nous, nous croyons que le temps est venu de donner au Québec un régime où les Québécois seront les uniques décideurs." Est-ce que, pour vous, le choix que le Québec a à faire regarde le Canada, d'une certaine façon, ou si c'est seuls les Québécois et les Québécoises qui ont à disposer de cette décision-là?

**M. Charlebois:** Bon, j'aimerais que vous précisiez, peut-être, votre question, mais je vais vous répondre comme je la comprends, M. Larose. C'est bien sûr que, d'une part, dans la première partie de votre question, ça regarde le Canada, mais je pense que ça ne les regarde pas assez pour qu'ils bougent, encore. Dans cette perspective-là, notre option, la seule qu'il nous reste, c'est que, nous autres, on doit bouger, et dans le sens que ça nous convient. Et on n'a pas de permission à demander à personne. L'autodétermination d'un peuple, ça, il n'y a pas besoin... Il n'y a personne qui a donné - j'ai entendu ça, ici à la Commission, et j'accepte ça - il n'y a personne, il n'y a aucun peuple qui a donné à un petit peuple ou à un autre peuple sa liberté. Il faut la prendre. Et la liberté, on la prend. Un adolescent, chez lui, à un moment donné, va prendre la liberté dont il a besoin pour s'épanouir. Souvent les parents sont trop protecteurs. L'enfant... On a vu ça, nous autres, dans nos évolutions. On a dû prendre certaines libertés et on n'avait pas besoin de le demander. Celui qui la demande c'est un peureux, à mon avis.

**M. Larose (Gérald):** Est-ce que cette décision est conditionnelle au comportement que le Canada peut avoir à notre endroit?

**M. Charlebois:** Vous avez en tête, par exemple?

**M. Larose (Gérald):** Bien, est-ce qu'il faut négocier la décision avec le Canada? Est-ce que...

**M. Charlebois:** Il n'en est pas question, écoutez. Ne me demandez pas de négocier. Vous

voulez aller négocier quand, vous? Il faut aller négocier avec un pouvoir! Vous n'allez pas encore mimer sur une autre négociation! Voyons! Mais, il faut se donner des pouvoirs...

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Nous avons maintenant épuisé la période de questions pour les membres et nous allons à une question de la représentante du parti formant le gouvernement, Mme Hovington.

**Mme Hovington:** Merci, M. le Président. M. Charlebois et votre équipe, merci au nom du gouvernement d'être venus nous présenter un mémoire ici, ce matin. Un mémoire que je trouve intéressant, mais avant d'y toucher, permettez-moi de faire quelques petites mises au point, des rectifications.

Vous avez dit que... ou vous posez la question, en fait: Quel travail les maisons du Québec à l'étranger peuvent faire pour dire que le Québec est francophone? Moi, je peux vous dire que les maisons du Québec à l'étranger font un excellent travail. J'ai eu l'occasion de représenter, d'être à la tête d'une mission en 1984, lors des fêtes 1534-1984, et j'ai fait le tour de la France. Et je peux vous dire que les Français savent très bien qu'au Québec, nous parlons français. Je pense que le problème ne se situe pas là. Le problème se situe, si vous permettez, M. Charlebois, je pense qu'il peut y avoir une espèce de snobisme de la part de certains Français de parler en anglais. Et quand vous allez prendre l'avion à Charles-de-Gaulle ou à Roissy, à droite dans un grand champ, et c'était encore là cet hiver, vous avez une immense affiche pour annoncer un parc industriel et c'est marqué: "Commercial Park". Alors, ça c'est en France, à Paris. Je pense qu'il y a un petit peu de snobisme. Ce n'est pas un manque de travail, parce que notre délégation du Québec, que ce soit à Paris, que ce soit à Londres ou dans n'importe quel pays, fait un excellent travail.

Et là-dessus, M. Charlebois, j'aimerais vous parler un petit peu de votre mémoire qui m'apparaît centré sur des problèmes linguistiques, c'est sûr. Vous amenez presque le lecteur, en fait, à la conclusion que sans une récupération totale des pouvoirs en matière de langue, d'éducation et d'immigration, le Québec court au suicide. Moi, je vous soulignerai que la situation politique et constitutionnelle actuelle au Québec dure depuis quand même 1867 et qu'on est toujours bien vivants au Québec. Alors, je vous demanderais peut-être: Pourquoi dramatisez-vous autant en parlant de suicide du Québec? J'aimerais vous entendre là-dessus. Et aussi à la page 8 de votre mémoire. Vous écrivez en gros caractères: "C'est la francisation totale qu'il nous faut". Moi je vous demande, en matière d'affichage, comment cela s'exprime-t-il? En matière de droit à l'éducation, dans le secteur de la santé, comment cela s'exprime-t-il? En d'autres

mots, quelle garantie constitutionnelle êtes-vous prêts à donner à la minorité anglophone au Québec?

**M. Charlebois:** Vous avez plusieurs questions.

**Mme Hovington:** Oui. C'est parce que notre temps est court. Peut-être que vos réponses seront longues. Et vu que le temps des réponses est comptabilisé dans nos temps de questions, j'aime autant vous les poser toutes. (10 heures)

**M. Charlebois:** Pour commencer, je vais répondre à celles que j'ai retenues, votre début. Vous dites, vous, que les maisons québécoises font du bon travail. Ça, je n'en suis pas. Je n'ai pas eu le temps, en fait, de préciser ça. Je sais, pour connaître des gens déjà qui ont été à la maison à Paris, qu'ils font un excellent travail. Peut-être que M. Poissant, je ne sais pas, étant plus âgé, a déjà connu d'autres générations où le Québec... Ça ne fait pas tellement longtemps que le Québec est installé...

**Mme Hovington:** Il voyage quand même encore!

**M. Charlebois:** Maintenant, pour la question de suicide. Eh bien! vous avez un M. Charles Castonguay qui est venu vous dire que le temps presse. Vous voulez que je vous développe toute la statistique qui fait que le temps presse, qu'on s'en va vers un suicide à cause de la conjonction de certains facteurs, en particulier, le trop bas taux de natalité qu'on a au Québec. Avant ça, quand on faisait 20 enfants, 10 enfants par famille, il n'était pas question... l'immigration allophone qui s'en allait du côté anglophone, ça ne nous dérangeait pas. Mais aujourd'hui, avec les pourcentages d'anglicisation, en fait, de notre immigration, on ne peut pas avec 1,6 %, qu'on a dit...

**Mme Hovington:** Depuis la politique qu'on a mise en place d'allocation à la naissance, le taux de naissance est monté de 1,2 % à 1,6 % au Québec.

**M. Charlebois:** Je peux peut-être vous corriger sur ça, Mme la députée...

**Mme Hovington:** Ce n'est pas encore assez, mais on est en bonne voie, monsieur...

**M. Charlebois:** Écoutez, je vais vous dire, ça me fait rire, moi, quand je vois dans le journal et que je vous entends...

**Mme Hovington:** C'est Statistique Canada qui le dit, M. Charlebois.

**M. Charlebois:** Oui, mais que je vous

entends dire que c'est dû à la politique libérale du Québec.

**Mme Hovington:** C'est Statistique Canada qui l'a dit, grâce à la politique du gouvernement Bourassa.

**M. Charlebois:** Statistique Canada, pour moi aussi, je peux le discuter. Mais rencontrez les petites madames et demandez-leur si les sous que le Québec donne parce qu'elles ont fait des enfants...

**Mme Hovington:** Ça n'a peut-être pas nuit, monsieur. Mais on ne commencera pas ça ce matin. J'aimerais que vous répondiez à mes questions.

**M. Charlebois:** Ça ne vous a pas stimulée non plus vous, hein?

**Mme Hovington:** J'aimerais que vous répondiez à mes questions, M. Charlebois, quand même.

**M. Charlebois:** On est rendu à laquelle de vos questions?

**Mme Hovington:** J'aimerais que vous répondiez: Quelle garantie constitutionnelle vous donnez à la minorité anglophone? Parce que vous dites: C'est la francisation totale qu'il nous faut. Je voudrais savoir, en matière d'affichage comment cela s'exprime, autant au niveau de la santé, de l'éducation? Comment vous traitez notre minorité anglophone du Québec à ce moment-là?

**M. Charlebois:** Au moment où on...

**Mme Hovington:** Vous dites: C'est la francisation totale qu'il nous faut.

**M. Charlebois:** Oui, c'est la francisation totale qu'il nous faut. Écoutez, je pense que c'est de tradition au Québec que notre minorité anglophone, ici, elle est bien traitée. Pourquoi changerions-nous? On reconnaît aux minorités anglophones le droit d'avoir, au Québec, leurs propres institutions scolaires, du primaire à l'université.

**Mme Hovington:** ...donc... ce traitement-là de notre minorité anglophone à l'intérieur de la Constitution?

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Ceci épuise le temps de ce bloc de questions. Nous passons maintenant à une représentante du parti formant l'Opposition officielle, Mme Juneau.

**Mme Juneau:** Merci, M. le Président. En réponse à madame, c'est que la France étant majoritaire et autonome, cela ne l'inquiète pas

beaucoup d'afficher en anglais, sauf que nous, au Québec, on est minoritaires dans une mer d'anglophones et on n'est pas encore, pour le moment, séparés du Canada, d'une part. Et, d'autre part, dans vos recommandations vous dites: Les efforts entrepris en matière de langue au Québec, par les pouvoirs publics de tous ordres, ont pour fin principale et unique la francisation du Québec. Est-ce que vous croyez que pour les nouveaux arrivants, les réfugiés, les immigrants, il n'y aurait pas lieu de faire un message clair lorsqu'ils choisissent la terre du Québec comme pays d'adoption? Et qu'est-ce que vous croyez que nous pourrions faire en ce sens pour améliorer la situation?

**M. Charlebois:** Bien, écoutez, moi je dis qu'il faut d'abord avoir un message clair, et l'affichage concourt à cela, l'affichage extérieur, et aussi l'attitude de nos gens. Il faut avoir un message clair. Puis aussi il faut que nos institutions participent, de cet effort qu'on peut avoir, qu'on veut que les allophones se francisent quand ils arrivent chez nous. Moi, je dis qu'il y a deux types de citoyens, au Québec. Il y a le citoyen de droit, celui qui paie ses taxes, qui paie ses impôts, qui répond aux exigences légales, qui peut se réclamer de tous les droits concédés à un citoyen, point, c'est tout. Après ça, il fait sa petite affaire. L'anglophone, l'allophone peut faire ça, puis il y a des francophones qui peuvent faire ça. Mais il y a aussi des citoyens que j'appellerais, moi, le citoyen réel. C'est celui qui, plus que s'impliquer - c'est le mot qui me venait - s'intègre à la communauté francophone, à la communauté majoritaire, qui s'intègre à la vie commune qu'on développe ici, dans un pays. Si je m'en allais en Chine, moi, je ne voudrais pas implanter un ghetto, faire mes petites affaires, mes petites institutions et installer un mur autour de moi. Or, ici, au Québec, j'aimerais que les gens comprennent qu'il faut d'abord s'intégrer. Ce n'est pas simplement s'impliquer, ça, s'impliquer dans un club de baseball, le payer 10 000 000 \$ puis s'en aller avec 100 000 000 \$. On peut s'impliquer de cette façon-là, mais on se fout bien de la gueule des gens. On peut s'en fouter, mais s'intégrer, c'est autre chose...

**Le Président (M. Michel Bélanger):** J'aimerais mieux que vous vous en teniez au sujet, M. Charlebois.

**M. Charlebois:** Mais s'intégrer... Ce sont des exemples que je donne, M. le Président.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Oui, mais vous donnez des exemples qui sont un peu trop personnels, à mon point de vue. Je vous prie de continuer.

**M. Charlebois:** Merci. Ce que je veux, c'est

que les gens comprennent bien que, en arrivant chez nous, il faut s'intégrer. Mais il faut les aider, aussi, à s'intégrer. S'intégrer, ça veut dire quoi? C'est un grand mot, mais Slavson Old dit, dans son volume: S'intégrer, c'est un peu perdre son identité, c'est un peu perdre temporairement quelque chose de soi pour aller vers un autre, pour s'identifier à un autre. Temporairement, c'est ça, s'intégrer, ce n'est pas s'assimiler. S'assimiler, c'est perdre tout. Le Canadien français n'a jamais voulu s'assimiler. Je comprends les anglophones qui ne veulent pas s'assimiler et qui ont peur de s'assimiler, actuellement. Mais je leur demanderais de s'intégrer à la communauté, de comprendre ce qui se fait ici, de participer à la vie commune, et non pas de s'isoler dans leurs institutions.

**Mme Juneau:** Dans un autre mémoire que nous n'avons pu entendre ici mais que j'ai lu attentivement, qui a été présenté par le comité Vivre le français, de l'école Le Triolet de Sherbrooke, on dit: Le comité Vivre le français appelle la souveraineté qui donne les pleins pouvoirs de déclarer officiellement le Québec territoire francophone et, en conséquence, de fonder l'école sur la langue plutôt que sur la religion. Comment verriez-vous ça, vous?

**M. Charlebois:** Écoutez, je n'ai pas compris votre question, je suis dérangé ici par deux commissaires qui passent leur temps à discuter ensemble. Je n'ai pas compris, là.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** M. Charlebois, je pense que vous avez parfaitement le droit de pouvoir entendre les questions dans la tranquillité, et d'y répondre, mais la Commission fonctionne déjà depuis un certain temps, et nous n'avons pas eu ces problèmes-là jusqu'à date. Voulez-vous répéter la question, Mme Juneau?

**Mme Juneau:** Oui. Dans un mémoire que j'ai lu mais qui n'a pas été présenté ici, le comité Vivre le français, de l'école Le Triolet, appelle la souveraineté qui donne les pleins pouvoirs de déclarer officiellement le Québec territoire francophone et, en conséquence, de fonder l'école sur la langue plutôt que sur la religion. J'aimerais connaître vos impressions là-dessus.

**M. Charlebois:** Je ne sais pas si... Rodrigue, tu pourrais répondre à ça?

**M. Larose (Rodrigue):** Il va de soi, je pense, que lorsque le Québec aura récupéré tous ses pouvoirs, il fera du Québec un territoire francophone, et il ira de soi que les institutions qui fonctionnent sur ce territoire-là seront également francophones, et ce sera reconnu par tous, et en particulier par les allophones qui, lorsqu'ils mettront les pieds au Québec, n'auront plus

d'hésitation quant à la nature de l'école qui existe au Québec. Et ça évitera peut-être les problèmes que l'on a rencontrés et que l'on continue à rencontrer encore dans la région de Montréal. Ce sera un des premiers effets. Un deuxième, ce sera de sensibiliser également les administrations scolaires à la nature de l'école qu'elles ont entre les mains. À l'heure actuelle, souvent on croit que le français va de soi dans les écoles, et ce n'est pas si vrai que ça, quand on regarde le vécu quotidien des écoles.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Alors merci. Merci, messieurs du Mouvement estrien pour le français, d'avoir soumis un mémoire à la Commission et de vous être prêtés à la présentation et à l'interrogatoire. Merci à Mme Manseau, M. Messier, M. Laplante, M. Goulet, M. Larose et vous aussi, M. Charlebois. Je vous prierais maintenant d'évacuer les lieux avec une certaine célérité, pour que nous puissions passer au suivant.

Nous recevons maintenant le Québec Farmers' Association. M. Grapes est le porteparole du groupe.

**M. Riordon (Peter):** No.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** No. Mr...

**M. Riordon:** Riordon.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Then you have the floor. Would you please introduce your colleagues, and then make your presentation?

#### Québec Farmers' Association

**M. Riordon:** Merci, M. le Président. Nous avons dans notre groupe ce matin, à votre droite, ma gauche, M. Angus MacKennon, jeune agriculteur; M. Warren Grapes, ancien président de la Québec Farmers' Association; moi, je suis Peter Riordon, président; sur l'autre côté, M. Steve Gruber, secrétaire général de notre organisation et Jeannie Neveu, directrice de Québec Farmers' Association.  
(10 h 15)

M. le Président, mesdames, messieurs. Nous sommes heureux d'avoir l'opportunité de présenter notre point de vue, de la part de la Québec Farmers' Association. Comme introduction, la Québec Farmers' Association est une association provinciale de volontaires anglophones de fermes familiales. Nous avons 10 succursales à la grandeur du Québec, partant de Pontiac jusqu'à la Gaspésie. Nos objectifs majeurs sont de fournir des informations et de créer des opportunités d'éducation pour les producteurs agricoles, représentant notre communauté auprès du gouvernement et des autres organisations, ainsi que le développement social et économique de

nos communautés rurales. Comme vous avez pu le lire dans notre mémoire – et je ferais une petite addition, il y a un erratum qui a été distribué, et j'espère que tout le monde l'a parce que c'est une erreur technique, et je voudrais vous laisser avec la correction. C'est à la page 12, je crois, et c'est distribué. J'espère que tout le monde a une copie. Les préoccupations majeures de notre association concernant le futur du Québec sont les perspectives d'avenir du secteur agricole ainsi que l'existence de la communauté rurale anglophone. Vous avez sans doute remarqué notre support pour un fédéralisme canadien renouvelé dans lequel Québec demeurerait un partenaire à part entière. Durant ces quelques minutes, je voudrais souligner deux questions concernant notre position. La première est l'opinion répandue ces jours-ci, dans quelques quartiers, que si le Canada anglais ne peut accepter les conditions du Québec pour l'accord du lac Meech, comment pouvons-nous espérer un fédéralisme renouvelé?

Ici, je voudrais être très clair en précisant que cet argument plutôt simpliste ne concorde pas avec les faits. Plus de 80 % des participants, dans les débats du lac Meech, ont accepté l'accord. Comment alors pouvons-nous considérer ce débat comme un rejet massif? Ceci est vraiment incompréhensible pour quiconque a suivi les procédures. Deuxièmement, la plupart de ceux qui ont rejeté l'accord du lac Meech n'ont pas ignoré les besoins du Québec, mais se sont plutôt objectés aux procédures par lesquelles les gouvernements ont tenté d'obtenir leur accord ou pour ce que l'accord ne mentionnait pas, particulièrement des droits des autochtones, des femmes et des minorités.

En aucun cas, nous n'avons pu discerner un rejet complet, "per se", des droits constitutionnels du Québec. Lorsque nous considérons le sujet dans cette perspective combinée avec le récent appel du premier ministre Mulroney pour un fédéralisme renouvelé, nous croyons en la possibilité de satisfaire aux besoins du Québec d'être entendu et de recevoir une considération adéquate des autres provinces dans toute future discussion constitutionnelle.

Le second point que nous aimerions considérer aujourd'hui est que même si nous étions prêts à accepter un standard de vie plus bas, comme coût de l'indépendance du Québec, que gagnerions-nous réellement du point de vue constitutionnel, par l'indépendance ou la souveraineté-association, que le Québec ne possède pas présentement, ou ne pourrait demander ou obtenir de façon réaliste par négociation dans un fédéralisme renouvelé? Premièrement, nous demanderions aux Québécois de considérer les pouvoirs souverains que Québec possède actuellement sous l'article 92 de l'Acte de la Confédération de 1867. Il existe plus de 15 points-clés, où le Québec possède un pouvoir décisionnel incluant la santé, la justice et l'éducation.

Nous possédons des pouvoirs de taxation et

la responsabilité de nos terres et ressources depuis 1867. Nous possédons le pouvoir de rédiger et amender notre propre constitution provinciale, et d'emprunter de l'argent au besoin. Québec peut diriger et vendre ses propriétés publiques, incluant les arbres et les forêts qui poussent sur ses terres. Québec peut établir et maintenir ses propres institutions sociales et de santé. Toutes les institutions municipales au Québec tombent sous la juridiction provinciale. Québec est responsable pour les échanges de propriétés et autres matières civiles. Nous possédons nos propres cours et juges, ainsi que la responsabilité pour l'imposition d'amendes et pénalités pour mettre en force nos lois provinciales.

Ceci ne représente que quelques exemples de domaines où le Québec jouit d'une entière souveraineté sous le système fédéral actuel. Peut-être pouvons-nous désirer faire des ajustements constitutionnels, contrôler d'autres aspects des juridictions, tels que l'environnement ou l'immigration, par exemple, mais soyons réalistes. Même dans un état indépendant, nous devrions encore siéger avec nos voisins et négocier ces différents points en présumant que les Québécois voudraient encore vendre leur énergie au Vermont ou en Ontario ou avoir la possibilité de voyager en toute liberté en dehors du Québec. Nous proposons la déclaration d'indépendance pour obtenir ces pouvoirs hors de toutes proportions économiques et de coûts sociaux.

Du point de vue de l'agriculture, nous voyons clairement que les options d'indépendance ou de souveraineté-association demanderaient d'importants sacrifices de la part de plusieurs producteurs agricoles. Une grande portion de notre secteur laitier reçoit d'importants bénéfices. En fait, il est dépendant du marché garanti fourni au Québec par le reste du Canada grâce au système de gestion de l'offre canadienne.

Je pourrais ajouter que de penser, pour quelques instants, que nous pourrions retenir notre part de marché actuel dans ce système grâce aux négociations, si le Québec devait se déclarer indépendant, est vraiment très peu réaliste. D'autres producteurs agricoles, par exemple, les producteurs de volaille, reçoivent aussi des bénéfices comparables comme résultat de leur statut actuel au Canada.

Finalement, quel que soit le futur constitutionnel du Québec, nous désirons attirer l'attention des commissaires sur deux préoccupations critiques de notre communauté: Les producteurs agricoles anglophones du Québec et leurs communautés rurales ont aidé au développement du Québec comme pionniers dans plusieurs régions rurales de notre province depuis plusieurs générations.

Durant cette période, nous avons établi, grâce à nos travaux, plusieurs de nos propres organisations de santé et de services sociaux qui

sont vitales au maintien de notre communauté. La juridiction de ces institutions est maintenant passée dans les mains du gouvernement du Québec. Toutefois, nous espérons sincèrement que, quel que soit le niveau du gouvernement auquel cette responsabilité appartient, il verra à continuer à fournir les fonds nécessaires pour que les services soient fournis en anglais et considérera ceci comme une obligation.

De la même façon...

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Ceci épuise à peu près le temps que nous avons pour la présentation. Vous continuez brièvement.

**M. Riordon:** De la même façon, nous sommes à l'écoute des préoccupations des francophones du Québec en ce qui concerne leurs écoles. Nous aussi, sommes préoccupés pour notre communauté à ce sujet et demandons que, quelle que soit la forme du futur du Québec, les communautés anglophones puissent garder leurs garanties constitutionnelles et leur droit de maintenir et d'avoir accès aux fonds équitables pour garder leur système scolaire sous le contrôle local et direct.

MM. les Présidents, nous sommes fiers d'être Québécois et Québécoises et nous sommes très fiers d'être Canadiens et Canadiennes. Merci.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Maintenant, puisqu'il s'agit d'une présentation qui peut durer jusqu'à une heure, les temps de parole sont de 10 minutes pour les deux groupes parlementaires, de 25 minutes pour les membres, toujours avec un maximum de 5 minutes chacun, et nous commençons par les représentants du parti formant le gouvernement. D'abord, M. Benoit.

**M. Benoit:** Merci, M. le Président. M. le président du Québec Farmers' Association, si vous n'avez pas d'objection, je vais commencer avec le plus jeune de votre équipe; je vais lui poser quelques questions personnelles. Je vais essayer de comprendre ce qu'a été l'agriculture chez les anglophones, au Québec, et la dimension sociologique.

M. MacKennon, est-ce que vous travaillez sur une ferme, en ce moment, ou si vous travaillez avec l'association des agriculteurs anglophones?

**M. MacKennon (Angus):** J'habite sur une ferme à Coaticook.

**M. Benoit:** Dans l'introduction de votre document, vous nous dites que les anglophones sur les fermes, ici, ont hérité de leurs ancêtres. Est-ce que, dans votre cas, ça fait plusieurs générations que la famille est propriétaire de cette ferme?

**M. MacKennon:** Oui, je suis la sixième génération.

**M. Benoit:** Alors, il y a eu beaucoup de MacKennon avant vous qui ont travaillé sur cette ferme-là.

**M. MacKennon:** Oui, plusieurs.

**M. Benoit:** Dans l'introduction, au chapitre B, vous nous parlez du futur de l'agriculture au Québec dans les familles anglophones, pourriez-vous m'en parler? C'est quoi, pour un jeune agriculteur qui est de la sixième génération sur une ferme de MacKennon, le futur, pour lui, au Québec, comme agriculteur anglophone? Comment voyez-vous ça?

**M. MacKennon:** Je vois le futur de l'agriculture en général le même pour le francophone que pour l'anglophone. Ce qui me concerne, quand ça vient aux questions des anglophones, c'est le futur de notre langue dans un contexte où le Québec est français, français. Pour parler des collègues de mon âge de ma région, nous sommes peu; je peux en compter trois ou quatre. Avant, il y en avait 20 ou 30. Le futur, pour moi, dans l'agriculture, d'abord que j'ai des garanties constitutionnelles pour ma culture, dans un Québec futur, je serais confiant que la prospérité de mon agriculture soit bonne.

**M. Benoit:** Merci. Je vais revenir à votre président. M. le président, un récent sondage rendu public par l'UPA indiquait que 80 % des agriculteurs pensent que le Québec est pénalisé par les politiques agricoles fédérales. Dans votre mémoire, quand vous parlez des produits laitiers, de la volaille, vous dites à peu près exactement le contraire. Moi, je n'ai pas de ferme, je ne m'y connais pas dans l'agriculture; je représente, d'autre part, un bon nombre d'agriculteurs de mon comté et j'aimerais comprendre, entre le point de vue des agriculteurs francophones et votre point de vue, où se situe la vérité dans ce débat-là. Est-ce qu'on y perd ou si on y gagne, advenant une souveraineté du Québec?

**M. Riordon:** Nous savons tous que la population du Québec représente à peu près 25 % ou 26 % de la population du Canada. Dans le secteur laitier, le Québec possède 48 % du marché canadien pour le lait de transformation, c'est-à-dire le lait qui fait du beurre, de la crème glacée, du fromage, etc. Maintenant, il y a d'autres provinces, comme la Colombie-Britannique, les Maritimes ou d'autres provinces de l'Ouest, qui voudraient très fortement avoir une meilleure proportion de ce marché des produits laitiers parmi leurs producteurs agricoles. Vous pouvez comprendre facilement que nous avons une tranche de marché qui représente à peu près 20 % du marché canadien, en plus de ce que

nous devrions avoir à cause de notre population. (10 h 30)

Je suis en bon contact avec des producteurs en dehors du Québec. C'est peut-être plus facile pour moi parce que je parle couramment l'anglais. Je voyage un peu en dehors du Québec et je suis en contact avec les gens sur le marché fédéral des produits laitiers. Je vous assure, sans aucun doute, que si le Québec se sépare ou même peut-être avant qu'il se sépare, si le reste du Canada croît bien que ça vient, les autres provinces vont s'ôter du système de marché partagé pour les produits laitiers et le Québec va perdre un marché d'à peu près 450 000 000 \$ en produits laitiers. Ça va nous frapper très fortement dans la poche. Aujourd'hui, nous perdons à peu près quelque cent producteurs laitiers au Québec par année, même avec les conditions de marché qui existent. Je peux vous dire sincèrement qu'il n'y a aucun doute que, pour les producteurs laitiers de la province de Québec, ce serait un désastre si on perdait ce marché-là.

**M. Benoit:** Merci.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Je vais demander à Mme Gagnon-Tremblay...

**Mme Gagnon-Tremblay:** Merci, M. le Président. Avant de m'adresser à vous, j'aimerais, M. le Président... vous me permettez de faire une mise au point quant à l'immigration, car je ne voudrais pas qu'on perpétue le mythe voulant que les allophones s'assimilent aux anglophones. Alors qu'en 1951, 50 % de nos immigrants, des nouveaux arrivants, connaissaient le français, selon le dernier recensement de 1986, 70 % de ces nouveaux arrivants connaissaient le français, ce qui est une hausse de 20 %. Et je voudrais aussi souligner le fait que l'usage de la langue française est une mesure très fiable, bien sûr, pour pouvoir réussir à s'intégrer à la société majoritaire. Cependant, ce n'est pas uniquement la seule mesure. L'emploi est aussi une mesure importante, la pleine participation à la vie politique, économique, sociale et culturelle du Québec. Et lorsqu'on arrive... le degré ultime de l'intégration, c'est celui de la vie politique. Et je suis heureuse de constater justement que nous avons des Québécois d'autres origines qui siègent avec nous aujourd'hui, d'où une intégration très réussie.

Alors, je voudrais, bien sûr, à la lecture de votre mémoire, mentionner ce que j'ai constaté. C'est que vous vous dites préoccupés de l'impact négatif que pourrait avoir la rupture des liens constitutionnels entre le Québec et le Canada. Croyez-vous que le régime fédéral canadien pourrait être renouvelé de manière à tenir compte des aspirations du Québec? Et comment envisagez-vous la reprise des négociations entre notre province et le reste du Canada alors qu'on a dit non aux demandes minimales du Québec

l'été dernier?

**M. Riordon:** Vous demandez si on pourrait recommencer et comment est-ce qu'on pourrait recommencer les discours sur les amendements constitutionnels vers les besoins du Québec. Je suis convaincu, comme nous avons dit, que c'est possible. C'est possible parce que nous avons peut-être appris quelque chose avec les essais jusqu'à date. Nous savons tous que la manière qui a précédé le débat du lac Meech n'était pas acceptable à une grande partie de la population du Canada. Ça a été en arrière des portes fermées. Il n'y avait presque aucune implication de la population. Il y avait 11 personnes derrière des portes, cachées, qui ont décidé de passer quelque chose. Si ça avait été un débat un peu plus ouvert, ça aurait donné peut-être un peu plus de confiance aux citoyens canadiens pour un amendement constitutionnel. On avait des questions sur ce qu'ils voulaient dire sur certains points de l'accord du lac Meech. Ce n'était pas clair.

On a même vu M. Mulroney et M. Bourassa dire qu'une telle clause disait deux choses différentes. Est-ce que ça, c'est un moyen d'écrire une constitution? À mon avis, non. Il faut que tout le monde soit clair sur ce que ça veut dire, et sur ce que ça implique. Une constitution, c'est un document très important. Et pour moi, une constitution, c'est un document qui contrôle les pouvoirs d'un gouvernement en faveur des citoyens. C'est un document des citoyens; ce n'est pas un document du gouvernement, qu'il faut que les leaders du gouvernement, peut-être, prennent le leadership de préparer. Mais il faut que ce soit discuté. Il faut que le monde supporte et appuie, c'est ce qu'on fait.

Autre point. Je crois que, dans le reste du Canada, il y avait, non seulement une mauvaise compréhension de ce qui se passait au Québec – et pourquoi – mais il y avait aussi des doutes sur la sincérité du Québec. Je crois qu'aujourd'hui cette situation a beaucoup changé. Il n'y a aucune question, dans le reste du Canada, que la majorité anglophone comprenne bien qu'il y a un malaise au Québec, vis-à-vis du Canada, et que des changements doivent venir. Et je suis convaincu qu'il y a une ouverture aujourd'hui pour les politiciens courageux de recommencer le débat. Et ça prendrait un courage, parce qu'on s'est peinturés dans le coin. Il faut marcher un peu sur la peinture.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Nous passons maintenant à des questions des représentants du parti de l'Opposition officielle, M. Chevrette.

**M. Chevrette:** Oui, M. le Président. Je commencerai par des commentaires. Tout d'abord, je voudrais réfuter l'allégation de M. le président Riordon, quand il dit que ça a été accepté, Meech,

par 80 %. Immédiatement après Meech, on faisait des sondages scientifiques au Canada anglais et 82 % des citoyens canadiens rejetaient littéralement l'entente de Meech. On a essayé de mettre ça sur la faute de M. Harper et de M. Wells, mais M. Rémillard, lui-même, en cette Commission, à 20 reprises au moins, a affirmé que le Canada anglais avait bel et bien rejeté Meech et que c'était la population, à la base, qui rejetait cela. Donc, je n'accepte pas qu'on dise que c'était tout accepté. C'est faux.

Deuxièmement, vous insistez beaucoup pour garder vos services sociaux, vos services de santé, et à bon droit; mais à compter de janvier prochain, il y aura 1 200 000 000 \$ de coupés par le fédéral en matière de santé. J'espère que vous ne direz pas que c'est de la faute du Québec, si jamais les services québécois étaient affectés. Je voudrais également vous dire que je trouve très drôle que vous mêlez des conventions dûment signées entre producteurs, des conventions de marché, vous mêlez ça au statut constitutionnel, et que c'est à peine un chantage économique voilé vis-à-vis des producteurs québécois, dans le débat constitutionnel que vous faites. C'est un chantage à peine voilé, chantage économique, qui s'orchestre bien, d'ailleurs, dans ce qu'on s'attend comme réplique.

Dans votre mémoire, vous mettez l'emphase sur un élément du système agricole, les offices de gestion de l'offre. Je m'attendais que vous abordiez les politiques fédérales en agriculture, dans une perspective beaucoup plus globale, et notamment le soutien massif d'Ottawa depuis 1984 aux céréaliers de l'Ouest. Depuis 1984, le gouvernement de M. Mulroney a versé plus de 17 000 000 000 \$ aux producteurs de céréales de l'Ouest, financés en bonne partie par nos impôts, puisqu'on en paie au moins 25 %, de tout ça – et ce, par la multiplication des programmes spéciaux d'aide à la production, aux producteurs, alors qu'aux producteurs du Québec, ça a été, pour la même époque, 1 500 000 000 \$, à raison, à peu près de 250 000 000 \$ par année – alors que le Québec donne à peu près 350 000 000 \$ par an dans le domaine agricole.

Nous représentons 25 %, à peu près, de la population. Nous représentons à peu près 16 % de toute la production canadienne et on reçoit 7 % de subventions d'Ottawa. J'aimerais savoir si vous appuyez l'UPA, l'Union des producteurs agricoles québécois, qui dit qu'il y a iniquité la plus complète dans les politiques fédérales en matière agricole. Est-ce que vous êtes d'accord avec ça?

**M. Riordon:** Ce que vous dites au sujet des marchés de grains de l'Ouest, c'est sûr que le marché international est en distorsion depuis quelques années, et c'est pourquoi on a eu tant de problèmes avec les discussions du GATT à Bruxelles, tout récemment, même cette semaine. Il faut, pour tout le monde, partout, que les

subventions sur l'exportation des produits agricoles soient diminuées, parce que le payeur de taxes, agriculture ou non agriculture, ne peut pas supporter des subventions si énormes, comme on a jusqu'à date, tout récemment, sur l'exportation des grains, des céréales surtout. Ce n'est pas une question d'Ottawa ou de Québec, ce qui se passe sur le marché international des céréales, c'est une question qui est adressée par le GATT, et puis je suis heureux de vous confirmer que M. Jacques Proulx, président de l'UPA, qui est notre organisation aussi, nous représente à Bruxelles, a supporté la position sur l'échange de produits agricoles dans le GATT. Nous voulons garder le système de gestion de l'offre et puis nous voulons diminuer les subventions pour l'exportation. On n'est pas en désaccord sur ça avec M. Proulx.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** M. Brassard.

**M. Brassard:** M. le Président, si je vous comprends bien, dans l'éventualité où le Québec devient un État souverain, ce que vous nous dites, c'est que le Canada aurait intérêt à casser le marché des produits agricoles, à le scinder, à le diviser en deux, et à faire en sorte que les exportations québécoises de produits agricoles, en particulier dans le secteur du lait puis de la volaille, où on dépasse notre autosuffisance, que ces exportations-là soient en quelque sorte, que le marché canadien soit fermé à ces exportations-là. Quand vous dites qu'il y a un danger, il y a une menace que l'on perde une bonne partie des quotas de lait, en particulier, donc que le marché canadien se fermerait à nos produits agricoles, mais êtes-vous conscient aussi qu'il y a une contrepartie à ça, c'est que le marché québécois se fermerait aux produits agricoles canadiens? Il y en a des produits agricoles canadiens qui sont vendus également sur le marché québécois. Les fruits et légumes ontariens, le boeuf de l'Ouest, les céréales de l'Ouest. On est autosuffisants dans le boeuf à peine à 20 %. Le reste, il vient d'où? Il vient de l'Ouest! On est un marché aussi pour les producteurs agricoles du Canada.

Ce que vous nous dites, c'est que si le Québec devient souverain, puis que le marché canadien se ferme, se ferme aux produits québécois, ça va nous faire du tort, grandement, c'est évident. Mais vous êtes conscient que la contrepartie, ça va être du tort aussi aux producteurs canadiens, parce que le marché québécois, il va se fermer aux produits canadiens également. Vous ne pensez pas que, finalement, le bon sens, le bon sens économique, de part et d'autre, dans l'éventualité où le Québec devient un pays, un État souverain, c'est de maintenir les échanges tels qu'ils sont sur le plan des produits agricoles, puis de maintenir aussi les conventions, les plans de gestion de l'offre avec lesquels tout le monde

est d'accord? Ce que vous nous dites, c'est que ça va être tout bouleversé, ça, parce que le Québec devient souverain, puis que et les Canadiens et les Québécois, ensemble, joyeusement, par masochisme, on va se faire un tort immense.

(10 h 45)

**Le Président (M. Michel Bélanger):** M. Brassard, il reste peu de temps pour la réponse. Allez.

**M. Riordon:** Bon, vous parlez des pommes et des oranges. Le marché laitier est contrôlé par une gestion d'offres et puis il y a une grosse inégalité du point de vue des producteurs hors du Québec. Je suis certain que ça changerait, il n'y a aucun doute, absolument aucun doute. Au point de vue du boeuf, au point de vue des céréales, c'est un marché ouvert. Ceux qui vendent au meilleur prix, ils vont vendre.  
Je donnerais la parole à M. Gruber.

**M. Gruber (Steve):** The question that you have posed is assuming that we are being asked to enter into an arrangement with the rest of Canada, that would be mutually beneficial. To enter into something like that would assume that we have two equal things to exchange. We do not. What we have now, under the federal system, to Québec's advantage, is a guaranteed market that it will be, that agricultural producers of Québec will be asked to give up. The markets that you have referred to, those of beef etc. operate on a free enterprise system. The producers in Alberta are only too well aware, if you are "au courant" with the developments in those sectors out there. They are already searching, knowing that they do not have a guaranteed market in Québec, they are looking to Japan and United States to sell their produce right now, knowing that there will not be an opportunity perhaps in 10 years from now, to continue shipping into Québec the way they have done in the past. We are... Independence would ask Québec producers to give up a guaranteed market that we enjoy now, with no guarantee of anything in return.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Alors, ceci épuise le temps pour cette période de questions. Nous passons à des questions des membres. M. Deslongchamps, qui est le substitut de M. Proulx, et qui sera suivi de M. Liberatore, et de M. Nicolet.

**M. Deschamps:** M. Deschamps, Deschamps.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Pourquoi ai-je écrit Deslongchamps. C'était une vocation agricole... je m'emportais. Je m'en excuse.

**M. Deschamps:** Je vous excuse. Mais Deschamps est encore plus agricole.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Oui, mais c'était long...

**M. Deschamps:** Merci, M. le Président. J'avais préparé plusieurs questions. Je trouve votre mémoire intéressant. M. Chevrette a posé une question sur la question de l'iniquité des transferts fédéraux. J'aurais aimé entendre une réponse plus explicite à cette question. Manifestement, vous n'avez pas répondu à la question. Je ne m'étendrai pas davantage sur ce sujet, compte tenu qu'un document signé par le gouvernement du Québec, par la Coopérative fédérée et par l'UPA, en 1988, démontrait clairement une iniquité dans les transferts fédéraux, pour le Québec, en agriculture, au cours des années 1980. Je m'arrête là.

Je vais plutôt répliquer à... et ensuite vous poser une question relativement à votre évaluation du désastre, et c'est le mot que vous avez employé, dans le cas de l'industrie laitière, dans le cas d'une éventuelle souveraineté. Vous savez que le congrès de l'UPA s'est terminé hier, à Québec. Sur 441 délégués présents, très majoritairement, avec seulement 3 votes négatifs, les producteurs ont accepté la résolution proposant que le Québec devienne une nation souveraine. Sur ces 441 délégués, plus des trois quarts sont des producteurs laitiers. Et malgré ça, les producteurs ont choisi cette avenue. Et ce que... Vous connaissez sans doute les dispositions du GATT. Vous savez que des règles existent dans le cas d'un système de gestion de l'offre qui permet à un pays ayant un système de gestion de l'offre d'appliquer des contrôles frontaliers. C'est ce que le Canada a mis en place vis-à-vis des importations étrangères, dans le lait, en aviculture, dans les oeufs de consommation. Et par ce contrôle frontalier, on peut gérer l'offre et maintenir des prix raisonnables.

Si le Québec devient souverain, il aura aussi le droit de se prévaloir de ces dispositions du GATT et de mettre des quotas douaniers. Le Canada également vis-à-vis des systèmes de gestion de l'offre. Or, les systèmes de contrôle doivent être en relation avec les importations des cinq dernières années. Donc, le Québec aurait un marché garanti au Canada basé sur ses exportations des cinq dernières années.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** M. Deschamps, il faut vraiment laisser un peu de temps pour la réponse. Il faudrait arriver à la question.

**M. Deschamps:** Je m'excuse, M. le Président. Je comprenais qu'il n'était pas facile de poser une question qui permettrait d'avoir une réponse éclairée sur le sujet. J'aimerais avoir vos réactions par rapport à cette situation-là. Est-ce que vous en avez tenu compte dans votre évaluation pour dire que ce serait éventuellement un désastre pour l'industrie laitière?

**M. Riordon:** Bon, si je peux répondre sans prendre trop, trop de temps. Premièrement, au sujet de la résolution qui a été appuyée par l'UPA hier ou avant-hier, vous avez peut-être oublié de mentionner qu'il y avait un amendement qui a été accepté, si je comprends bien, que tout ça soit la position des membres s'il n'y avait pas de pénalité fiscale ou économique. À mon point de vue, ça, c'est un amendement assez important. Deuxièmement, vous parlez des droits acquis entre pays. Québec n'est pas un pays maintenant au point de vue des lois internationales au moins, et je n'ai aucune confiance qu'on reconnaitra un droit acquis entre pays vers le sujet du marché laitier au Canada. Vous savez aussi bien que moi, M. Deschamps, que la Colombie-Britannique s'est déjà retirée du plan national du marché du lait et ils ont été convaincus de rentrer seulement avec des négociations longues et dures et d'autres - le mot en français m'échappe - mais ils ont reçu d'autres bénéfices. Ils ne sont pas contents encore et ils ne sont pas les seuls. On a demandé si le gouvernement canadien coupera le système du marché du lait. Non, ce ne sera pas le gouvernement, ce seront les producteurs agricoles et leur fédération du marché du lait à travers le Canada qui le couperont et couperont très vite.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Nous passons maintenant à des questions de M. Liberatore. Je vous rappelle que même si c'est une période de questions qui peut être assez longue, nous avons beaucoup d'intervenants. Si possible, allez le plus rapidement possible à la question pour qu'on ait les réponses.

**M. Liberatore:** J'ai eu l'occasion de lire votre mémoire et je dois vous avouer que, premièrement, par la voie de votre mémoire et par la voie de vos réponses, vous nous confirmez ce que vous dites clairement: qu'il y a toujours eu une bonne entente entre les agriculteurs francophones et les agriculteurs anglophones du Québec et que, malheureusement, vous subissez, comme nous les citoyens, ce dilemme qu'est ce débat futile, politique, qui ne nous mène nulle part. Je dois aussi vous dire qu'heureusement que nous avons encore des gens de bon sens qui font que les choses réelles, la complémentarité entre le Québec et le reste du Canada peut fonctionner. Et vous allez très, très loin. Vous dites: Nous sommes prêts à nous adapter à un nouveau Québec tout en respectant les francophones. La question est la suivante: Jusqu'où êtes-vous prêts à aller pour appuyer ces revendications-là de façon telle qu'on évitera ce qu'on sait qu'un divorce apporte: la souffrance de la mère, la souffrance du père et la souffrance de l'enfant, sans considérer le prix qu'il faut payer financièrement? Donc, pouvez-vous nous dire jusqu'à quel point vous êtes prêts à aller pour éviter ce qui pourrait être une catastrophe, parce que

nous n'avons pas aujourd'hui la preuve en main que c'est financièrement et aussi humainement possible de se séparer sans un dialogue constructif?

**M. Riordon:** Je veux dire deux choses au début. Premièrement, vous avez parlé des différences entre francophones et anglophones et je dois dire que, presque sans exception, à mon avis, nos membres ont des voisins francophones avec lesquels ils ont des relations très, très bonnes, très coopératives. Ils travaillent ensemble, ils jasant ensemble, ils se visitent entre eux, ils sont de bons amis. Ce n'est pas un problème entre nos voisins francophones et nos membres anglophones. C'est un problème au point de vue philosophique, des politiques, peut-être à un niveau éloigné de nos fermes. En tout cas, c'est comme ça qu'on le voit dans les quartiers.

L'autre point que je veux dire, c'est que je n'ai pas de doute que le Québec pourrait survivre comme un État indépendant. Nous avons plusieurs pays au monde avec une population pas plus forte que le Québec. Québec est un endroit riche en ressources. C'est une société bien avancée qui pourrait survivre. Il n'y a aucun doute à mon avis. Est-ce qu'on pourrait survivre aussi bien comme une partie du Canada? Là, je vois une différence. À mon avis, étant partie d'un Canada "A mari usque ad mare", ça nous donne beaucoup au point de vue économique, et à mon point de vue, dans le cœur aussi. Je ne sais pas si ça répond...

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Nous passons maintenant à une question de M. Nicolet, qui sera suivi de M. Dufour et de M. Libman.

**M. Nicolet:** Merci, M. le Président. Il semble ce matin se développer un certain malentendu et certaines contradictions qu'il y aurait peut-être avantage à clarifier, et vous me permettez de le faire en préambule à ma question, parce que je crois qu'il faudrait quand même replacer certaines choses. Mon voisin de table qui, lui, était présent au congrès en tant que secrétaire général de l'UPA, me glisse le texte de la résolution amendée qui a été présentée et à laquelle M. le président faisait allusion, et qui se lit comme suit: "Le congrès général de l'UPA demande à la confédération de travailler activement et sans partisanerie politique à l'édification d'un Québec souverain et d'y impliquer toutes les structures de l'Union; de s'assurer de l'enchéassement dans la constitution du Québec de la Charte des droits et libertés en y insérant un article spécifique sur l'égalité entre les hommes et les femmes; de s'assurer que l'agriculture du Québec se développe de façon harmonieuse sur la base des quatre piliers de l'agriculture, à savoir, etc."

Donc, je m'excuse, mais étant périphérique à l'agriculture, je me permets quand même de

constater, vu avec un certain recul, que vous partagez fondamentalement des préoccupations que vos homologues francophones partagent également. Dans votre mémoire – et je viens à ma question – vous touchez également au problème de la décentralisation comme étant un élément important pour sécuriser la communauté anglophone au Québec. Là aussi, je me permets de souligner que c'est un souci que vous partagez largement avec de nombreux Québécois. Dans cette perspective, pourriez-vous élaborer? Vous avez parlé de décentralisation en affaires scolaires, mais est-ce que pour toute l'administration future des institutions importantes pour la communauté anglophone – je pense aux services de santé – pour vous, la décentralisation est un élément important de cette société que nous devons développer, quel que soit l'avenir constitutionnel du Québec? Et dans un deuxième temps, j'aimerais... Enfin, je vais vous laisser répondre à cette question et si j'ai encore un peu de temps, je reviendrai au deuxième aspect de mon interrogation.

(11 heures)

**M. Riordon:** Bon, si je comprends bien, ce que vous demandez au sujet des institutions de notre communauté anglophone, la vie de nos communautés anglophones dépend sûrement de l'existence de certaines institutions qui sont disponibles à nos membres, qui sont peut-être moins capables de s'exprimer en français que moi. Ça veut dire surtout les institutions d'éducation, de santé et puis, pour que ces institutions-là soient vraiment valables à notre communauté, il faut qu'elles soient sûrement sous un certain contrôle par notre communauté. Il faut que le savoir de ces institutions, surtout l'éducation, soit adapté aux anglophones.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Je pense que je vais vous couper la suite, M. Nicolet. On est très serrés pour le temps et je voudrais passer le plus de gens possible, avec votre permission. Vous me permettez de passer? Merci.

**M. Nicolet:** ...la présidence.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** C'était dur à refuser, hein? M. Dufour, suivi de M. Libman et de M. Ouellet.

**M. Dufour:** Merci, M. le Président. Je voudrais remercier l'Association pour la présentation de son mémoire. On peut tenter de discrediter certains de vos chiffres que vous avancez, mais il reste que c'est un mémoire qui vient livrer certains bienfaits du fédéralisme et vous vivez ces bienfaits du fédéralisme. Bien sûr, ceux qui ne partagent pas votre thèse peuvent en interroger certaines données.

Pour ma part, je les accepte. Je ne reviens pas sur le dossier de la volaille et du lait dont nous parlait M. Benoit au tout départ. Je veux

juste ajouter, ça me semble beaucoup moins contestable, un autre argument que vous apportez à la page 7. Lorsque vous dites, par exemple, que dans le domaine des programmes de développement industriel régional, le département de l'Industrie, Sciences et Technologie Canada a donné 20 subsides en 1988-1989 et 18 auraient été accordés aux entreprises du Québec, ça m'apparaît un pourcentage absolument élevé et je ne pense pas, à tout le moins, que ces statistiques-là soient contestables.

Vous nous avez dit, comme bon nombre d'autres groupes, à toutes fins pratiques comme tous les groupes, qu'un Québec souverain serait un Québec viable. Je pense qu'il n'y a personne qui conteste ça. Sauf que, en ce qui nous concerne, on a une préoccupation qui est beaucoup supérieure à celle-là. On veut maintenir le niveau de vie, et je pense que l'ensemble des Québécois veulent aussi l'améliorer. Ce n'est pas purement de le maintenir, c'est parce qu'on a tous des attentes dans ce domaine-là.

À la page 8 de votre mémoire, vous dites, dans le sommaire, si vous n'aviez plus les subsides, les programmes, les quotas du fédéral, des mesures d'aide qui se compareraient seraient difficiles à obtenir d'un Québec entièrement seul. Donc, ça suppose que, même si c'est viable, le maintien comme tel de ce niveau de vie que vous avez aujourd'hui serait difficile. J'aimerais ça vous entendre exprimer davantage votre point de vue là-dessus.

**M. Riordon:** Je crois, M. Dufour, que c'est peut-être vous-même qui apportez des chiffres démontrant que le bénéfice net au Québec vient d'Ottawa. Si on prend tous les transferts des taxes de Québec à Ottawa et les fonds qui nous reviennent, nous sommes bénéficiaires au Québec. Je crois que, même si les chiffres sont peut-être moins forts aujourd'hui qu'ils ne l'étaient il y a quelques années, nous sommes encore bénéficiaires. Et je ne vois aucun moyen, aucune situation où nous pourrions nous trouver d'avantages sans ce transfert net d'Ottawa qui est supporté par les Canadiens hors Québec. C'est assez clair pour moi.

**M. Dufour:** Ce que vous dites, c'est qu'un tiens vaut mieux que deux tu l'auras.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** M. Dufour, nous sommes pressés un peu par le temps. Vous n'avez pas tout à fait écoulé vos cinq minutes, mais presque. Me donnez-vous les 30 secondes pour le suivant?

**M. Dufour:** Ah! oui, oui, avec plaisir.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Bon. M. Libman, suivi de M. Ouellet.

**M. Libman:** Merci, M. le Président. J'ai

beaucoup apprécié, en effet, votre analyse de l'échec de Meech. Il faut toujours faire aussi la distinction entre la version finale de Meech et les cinq conditions minimales, mais tous les opposants de Meech, même les opposants les plus farouches, ont accepté les cinq conditions initiales et, à la fin, ce qui a tué Meech, a été l'interprétation de la clause de la société distincte et son impact potentiel sur la Charte des droits et libertés. Il faut réaliser ça. En effet, les conditions initiales du Parti libéral du Québec étaient la reconnaissance du Québec comme société distincte de se retrouver dans un préambule où il ne peut pas avoir cet impact sur la Charte. Alors, c'est très important de souligner les différences entre les cinq conditions minimales et Meech. Et je vais demander à M. Chevrette, après, de me fournir ce sondage qu'il a lu; moi, j'ai vu ce sondage, et ce chiffre de 82 %, je ne l'ai vu nulle part. Alors, je vais le lui demander.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Avez-vous une question pour... Je m'excuse, mais!

**M. Libman:** Oui. Ma question est la suivante: You mention, you talk about the negative economic consequences of the Québec independence. I happen to agree with you, and I think it is courageous on your part to come before us and speak truthfully about the fact that you are concerned about economic consequences of an independent Québec, and there are many other organizations that should also have the courage to express those specific concerns. But, instead of speaking of some of these risks, can you elaborate, someone, on some of the positive advantages that the vast Canadian Federation has given to your industry over the past 123 years?

**M. Gruber:** It would be unfortunate if you were to consider our presentation purely as a negative aspect towards independence. We prefer to see the institutions and the regulations, that we have referred to, within the supply management and what have you as the positive aspect of federalism without that federal system and an opportunity to have negotiated such advantageous regulations for Québec. Then, we would not have the development of agriculture that we have today in Québec. We do not say: This is what would be lost. You may see that as negative for the fact that we have, in the first place, a positive outlook on federalism to our mind.

**M. Libman:** O.K. Another thing you mentioned is that if Québec transforms its educational system from confessional board to linguistic board, you are asking for specific constitutional guarantees for linguistic boards. Do I understand what you said?

**M. Gruber:** We are asking for specific constitutional guarantees for whatever school system we have for our constituency, regardless of what of the school basis is or what the constitutional basis of government is.

**M. Libman:** Merci.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** M. Ouellet.

**M. Ouellet:** Merci, M. le Président. Mesdames, messieurs, je veux vous féliciter pour votre mémoire qui apporte un éclairage, à mon avis très important, sur l'agriculture québécoise, qui a une spécialité que tout le monde reconnaît dans le domaine laitier, tant pour le lait nature que le lait industriel. Et, en particulier dans le domaine du lait industriel, je rejoins les propos de M. Benoit qui parlait tout à l'heure de l'importance du fait que 48 % de tout le lait industriel au Canada vient de la province de Québec.

J'aimerais que vous élaboriez un peu, non pas sur ce que ça représente comme revenu annuel, cette part importante du marché, mais que vous élaboriez sur l'autre aspect, c'est-à-dire la valeur de ces quotas de lait parce qu'ils ont une valeur, ces quotas-là? Qu'est-ce que ça représente? Je pense que vous en parlez un peu dans votre mémoire, mais ce sont des chiffres que le public qui nous écoute n'a pas eu l'occasion de lire, et je pense que ce serait important que vous les lui référeriez.

**M. Riordon:** Le quota pour produire du lait coûte aux producteurs agricoles alentour de 360 \$ le litre par jour à produire. Ça, c'est pour le lait de consommation. Le lait de transformation, la formule est un peu plus compliquée, parce que c'est basé sur le taux de gras. Ce n'est pas trop loin d'être équivalent. En tout cas, discutons de 360 \$ parce que c'est plus facile à comprendre. Je vous demande, je demande à n'importe qui, qu'est-ce qui arrivera avec la valeur de ce quota-là si les producteurs laitiers du Québec perdaient le marché de 20 % du lait canadien, qui représente l'excédent de l'autosuffisance au Québec? Ça représente le fonds de retraite pour la plupart des cultivateurs dans le domaine laitier. Et c'est un autre point de vue sur le désastre dans l'industrie laitière au Québec. Je peux vous dire que le nombre de producteurs laitiers tomberait avec une grosse chute, assez vite, si on coupe les liens avec le Canada.

**M. Ouellet:** À la page 6, vous dites que: Les fermes laitières du Québec, à elles seules, détiendraient plus de 2 000 000 000 \$ en valeur de quota. Ça veut dire que sur le marché, actuellement, parce que c'est un marché contingenté comme vous avez expliqué tout à l'heure à

M. Brassard, qui est bien différent du libre marché dans le domaine des produits comme les légumes, la viande, etc. Mais ce marché contrôlé, évidemment, a une valeur parce qu'il est contrôlé à l'intérieur du Canada. Et évidemment, si vous perdiez ce marché-là, la valeur des quotas ne serait plus la même. Ça pourrait représenter une perte de combien?

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Une dernière réponse, M. Riordon.

**M. Riordon:** Bon. Je n'ai pas de chiffres en main pour cette question-là mais ça serait des centaines de millions de dollars.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Alors, vous ne confirmez pas nécessairement le chiffre de M. Ouellet mais vous dites que c'est un chiffre important.

**M. Ouellet:** La valeur actuelle est de 2 000 000 000 \$. Maintenant...

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Oui, la valeur. Parce que demander une évaluation des quotas, rapidement comme ça, c'est un peu juste pour le témoin.

**M. Ouellet:** ...alors, évidemment, si les quotas perdent leur valeur, ils ne vaudront plus 2 000 000 000 \$. Ils vaudront quoi?

**M. Riordon:** Bon. Je peux dire, après des calculs dans ma tête, que l'on perdrait certainement 400 000 000 \$. Ça peut être regardé d'un peu plus près mais d'un premier estimé, c'est à peu près ça.

**M. Ouellet:** On devrait peut-être regarder ça, hein?

**M. Riordon:** Peut-être.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Bon. Ceci termine le temps que nous avons pour cette présentation. Je remercie le Québec Farmers' Association, M. Riordon, M. Gruber, Mme Neveu, M. Grapes, M. MacKennon de cette présentation. Thank you for the brief that you have submitted to this Commission.

Je prierais maintenant M. Bertrand Nadeau, M. Sylvain Harper, M. Marc Nadeau et M. Christian Hébert-Croteau de se rendre à la table.  
(11 h 15)

Nous recevons maintenant M. Nadeau, M. Harper – je n'ai pas tout à fait... je m'excuse, je n'ai pas vérifié avec vous – qui sont des membres dissidents de la Société Saint-Jean-Baptiste de Sherbrooke. Comme leur mémoire est identifié à ce titre, la Société Saint-Jean-Baptiste de Sherbrooke nous a priés de bien vouloir noter que ce n'est pas un mémoire qui représente les

vues de la Société Saint-Jean-Baptiste de Sherbrooke, que seule, bien sûr, la Société Saint-Jean-Baptiste de Sherbrooke peut utiliser son nom, mais il s'agit de membres qui ont soumis un mémoire à titre personnel et s'identifiant comme étant des dissidents de cette société. M. Nadeau, est-ce vous qui allez présenter vos confrères?

**M. Nadeau (Marc):** C'est M. Hébert-Croteau.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** M. Croteau.

**M. Hébert-Croteau (Christian):** C'est cela.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Allez, je vous en prie.

**M. Hébert-Croteau:** MM. les commissaires...

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Présentez vos deux collègues d'abord; ensuite...

**M. Hébert-Croteau:** Ça va suivre.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Allez.

#### **Membres dissidents de la Société Saint-Jean-Baptiste de Sherbrooke**

**M. Hébert-Croteau:** MM. les commissaires, si la Société Saint-Jean-Baptiste du diocèse de Sherbrooke existe depuis septembre 1939, elle s'est séparée de la Fédération nationale en 1969, lorsque le Mouvement national des Québécois s'est prononcé en faveur de l'indépendance du Québec. Nous sommes les trois jeunes dissidents de la SSJB de Sherbrooke. Permettez-moi de vous les présenter: à ma droite, Marc Nadeau, qui est en secondaire V et qui a 16 ans; à ma gauche, Sylvain Harper, qui est en cégep I et qui a 17 ans; et moi-même, Christian Hébert-Croteau, je suis en secondaire V et j'ai 16 ans.

Nous avons joint la SSJB de Sherbrooke parce que la Société avait pour objectif principal la sauvegarde et l'épanouissement des traditions, des institutions et de la langue des Canadiens français. À la fin de septembre dernier, les membres du conseil diocésain de Sherbrooke avaient résolu de présenter un mémoire à la commission parlementaire, nous étions du même avis. M. Gilles Geoffroy, notaire du Danville, avait alors été élu président responsable de la rédaction du mémoire et 12 personnes avaient été nommées pour l'assister, dont nous trois, ici présents, à cause de notre grand intérêt pour l'avenir du Québec. Majoritairement, le comité s'était prononcé en faveur d'un mémoire à teneur nettement nationaliste. Lors de sa présentation, le 31 octobre dernier, le mémoire a été rejeté par 12 des 15 membres présents du conseil diocésain, sans qu'il y ait consultation préalable des 15 000 membres. Appuyés par le directeur

Bertrand Nadeau, qui a démissionné sur le champ, nous avons alors décidé de faire nôtre ce mémoire pour lequel nous avons tant travaillé. Le voici.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Je vous rappelle que l'ensemble de la présentation ne dépasse pas 5 minutes, y compris le temps que vous venez de prendre. Allez.

**M. Nadeau:** Au cours de leur courte histoire, les Québécois francophones ont constamment dû se défendre contre la volonté assimilatrice du Canada anglophone. Ils ont bien vite réalisé que leurs droits étaient sans cesse grugés. Le gouvernement fédéral, par des lois, par des accords, par des discussions unilatérales, s'approprie constamment les pouvoirs du Québec. Lors du référendum québécois en 1980, Ottawa avait promis une juste place aux Québécois au sein de la Confédération. Pourtant, on a trahi cette promesse en rapatriant la Constitution canadienne, sans la participation du Québec. L'échec de Meech démontre que la majorité anglophone refuse d'accepter la spécificité québécoise, même lorsque les exigences sont minimales. Nous avons cessé de croire aux mensonges d'un gouvernement fédéral, majoritairement anglophone. Nous voulons rapatrier toutes nos juridictions et tous nos pouvoirs. Nous voulons construire un pays qui nous ressemble. Il faut faire vite, parce que nous perdons chaque jour de notre force et nous risquons de l'assimilation.

Nous sommes convaincus qu'à la conclusion de la présente Commission, il y aura un consensus qui préconisera l'indépendance du Québec. Nous suggérons qu'on organise, dans les plus brefs délais, un référendum comportant une question simple sur la souveraineté.

Nous n'avons aucune connaissance spécifique en économie. Nous croyons cependant qu'un Québec souverain saurait mieux qu'un autre protéger ses intérêts. Nous croyons aussi que nous ne sommes pas plus bêtes que les autres et qu'il y a parmi les Québécois d'excellents économistes et des spécialistes de toutes sortes qui pourront très bien administrer notre pays.

La famille québécoise n'est plus comme autrefois. Il y a diminution des mariages, diminution des enfants, augmentation du nombre des divorces et augmentation des familles monoparentales. Cependant, nous ne favorisons l'immigration qu'à la condition qu'elle puisse être absorbée au sein de la population québécoise et qu'elle devienne francophone. L'immigration doit servir à supporter la démocratie québécoise, uniquement en fonction des besoins du Québec. Aux frontières des États-Unis, l'Estrie est, plus que d'autres, soumise à l'américanisation. Elle est davantage menacée de perdre son identité. Nous sommes convaincus qu'un Québec souverain est seul capable de sauvegarder la famille, fondation

de la société québécoise.

Après le refus du lac Meech, après deux siècles d'efforts stériles, nous croyons que le reste du Canada ne comprendra ni ne supportera jamais le peuple québécois. Nous avons l'immense avantage de posséder un territoire défini et une culture propre majoritaire au Canada. Nos manuels d'histoire nous enseignent que les francophones comportent plus de membres que toute autre ethnie, y compris les peuples d'origine britannique.

**M. Harper (Sylvain):** Pour que le Québec puisse rapidement devenir souverain, nous recommandons que l'État rapatrie immédiatement tous les pouvoirs relatifs à la famille et à l'immigration, surtout le pouvoir de taxer; qu'il alloue aux familles des allocations familiales beaucoup plus généreuses. Quand nous serons des parents, nous voulons être assurés que le fait d'avoir des enfants ne nous mènera pas nécessairement à l'appauvrissement et à la misère. Que toutes les dépenses reliées à l'éducation et à l'entretien des enfants ne soient pas uniquement soutenues par les seuls parents. C'est d'ailleurs toute la société québécoise qui profite de l'apport important constitué par la venue des enfants. Que les services de garde du Québec soient accessibles pour tous les parents. Que le Québec souverain se dote de tous les services, de tous les organismes d'aide qui pourront permettre aux jeunes familles québécoises de se développer et d'avoir les enfants qu'elles souhaitent: support au niveau de l'habitation, du transport, des loisirs; services pour la famille, couples ou enfants en difficulté. Seul un Québec souverain peut adéquatement protéger la famille québécoise sur un territoire dont la langue de travail et d'éducation est le français, à l'intérieur d'une Amérique dont la population est 50 fois la nôtre.

Pour terminer, nous demandons à cette Commission qu'elle veuille à ce qu'il y ait la participation des jeunes lors de la création de la constitution du Québec. Nous aimons le Québec. Nous vous prions de prendre les moyens nécessaires pour nous transmettre intégralement notre langue, notre culture et nos institutions dans un pays souverain, mais il faut agir vite. Nous vous remercions.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Nous commençons les questions par une représentante du parti formant l'Opposition officielle, Mme Marois.

**Mme Marois:** Merci, M. le Président. Bienvenue à nos travaux. Je veux souligner sûrement, compte tenu de votre jeunesse, votre audace et votre courage, que ça nous rassure quant à notre avenir. Vous dites dans votre mémoire que ça presse. Vous l'avez répété dans votre présentation et vous parlez particulière-

ment, bien sûr, de la culture, de la langue et de la famille. Je vais commencer par la culture et la langue. En quoi pensez-vous que le projet de souveraineté peut être utile pour protéger et faire progresser notre culture et notre langue sur notre territoire?

**M. Hébert-Croteau:** Avec un projet de société comme l'indépendance du Québec, on va pouvoir rapatrier tous nos pouvoirs, puis on va pouvoir gérer nous-mêmes la langue, la culture. On va pouvoir investir de l'argent ou investir quoi que ce soit dans nos priorités, c'est-à-dire la langue, qui en est une, la culture, pour nous protéger, en fait. C'est essentiellement pour ça qu'on devra rapatrier nos droits.

**Mme Marois:** Puisque vous parlez de la famille, j'aimerais revenir, peut-être, sur un commentaire qui se fait souvent autour de la table, avant de vous poser une question, sur une information surtout qui est donnée à cette table et qui concerne le taux de fécondité des Québécoises en 1989. On dit que des politiques de natalité ont fait augmenter le taux de fécondité, c'est-à-dire une allocation au troisième enfant. Or, il ne faut pas faire dire, je pense, aux chiffres ce qu'ils ne disent pas actuellement, puisque si le taux de fécondité a augmenté, c'est dû à la naissance d'un enfant de premier rang, et on saura si la politique a effectivement un effet quant à l'augmentation des taux de fécondité, donc du troisième enfant, seulement d'ici quelques années, lorsqu'on verra si, effectivement, il y a ou non naissance d'un troisième enfant. Ça, c'était pour une information qu'il m'apparaissait important de remettre à point.

Dans votre document, vous parlez de ce projet de société largement tourné autour de la famille. Qu'est-ce qui vous apparaît être les pouvoirs essentiels ou les éléments de base devant constituer ce nouveau projet de société, et que nous apporterait les pouvoirs rapatriés d'Ottawa dans un Québec souverain, pour faciliter ce projet-là?

**M. Hébert-Croteau:** C'est ça. Nous croyons que la famille, c'est le fondement de la société, puis en rapatriant certains pouvoirs comme la famille, on pourrait le faire facilement. Nous allons pouvoir gérer la famille d'une façon concrète, d'une façon qui nous ressemble. Parce que le Canada gère d'une façon globale, puis regarde surtout la majorité anglophone du Canada, ce qui fait que ses programmes ne vont pas pour nous; ils ne sont pas faits pour nous autres. On est différents, en réalité. Ça fait que les programmes ne peuvent pas être, pour nous, efficaces. C'est pour ça qu'en rapatriant ces pouvoirs-là, nous allons pouvoir la gérer de notre façon, de la façon qui nous ressemble. C'est pour ça qu'il est très important de rapatrier ces pouvoirs-là.

**Mme Marois:** Vous avez 16 ans, vous avez 17 ans, vous participez à un milieu scolaire, à un milieu de loisirs, est-ce que vous avez l'impression de représenter un peu le point de vue des jeunes, desquels vous faites partie finalement, peu importe les milieux d'où vous venez, où vous étudiez, où vous participez?

**M. Hébert-Croteau:** Oui. J'ai l'impression qu'on leur ressemble. D'ailleurs, c'est ce qui est très important. Oui, j'ai réellement l'impression qu'on leur ressemble.

**Mme Marois:** Que vous... oui, allez-y.

**M. Nadeau:** Oui, c'est ça. Comme mon collègue vient de mentionner, c'est certain qu'on vient de milieux, comme vous dites, peut-être différents. Mais, je pense qu'il y a un large consensus parmi la jeunesse qui favorise l'indépendance, parce que c'est nous autres qui allons diriger le pays de demain. Alors, c'est nous... On veut participer à sa construction, parce que ça va être le nôtre. Et c'est pour ça, dans un certain sens, que la jeunesse, dans une très grande majorité, prône l'indépendance. Pour avoir un pays à eux, et pouvoir diriger eux-mêmes leur pays.

**Mme Marois:** D'accord, merci.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Merci madame. Ce sont maintenant des questions des membres. M. Libman, M. Hogue, M. Nicolet, M. Beaudry. Si on peut aller rapidement, on va pouvoir passer tous les quatre.

**M. Libman:** Merci, M. le Président. Quand je lis certaines choses dans ce mémoire, comme "...l'animosité des anglophones envers la minorité québécoise..." ou "...les francophones n'ont jamais été perçus par l'élément anglophone comme l'un des peuples fondateurs, mais plutôt comme des dominés, des immigrants. Peuple vaincu..." Quand je lis, "...un pays à notre image...", ou je lis, la minorité importante et homogène qu'est le peuple québécois, comme anglophone québécois ça m'insulte un peu, M. le Président. Mais quand je lis à la page 4, la phrase suivante: "On tente de promouvoir le multiculturalisme, parce qu'il affaiblit l'identité des francophones au Québec", je voudrais poser une certaine question. Est-ce que vous croyez vraiment qu'il y a cette conspiration pour promouvoir le multiculturalisme, parce que, strictement, ça va affaiblir l'identité québécoise francophone au Québec? Et si oui, qui est responsable de ça?

**M. Hébert-Croteau:** Il y a une certaine partie qui est vraie là-dedans. Le responsable, c'est sûrement le gouvernement fédéral. De plus, l'immigration qu'il choisit n'est pas faite pour le Québec. Les points, sur lesquels il choisit pour

faire venir des immigrants, ne sont pas les points que le Québec devrait avoir. Il choisit bien pour le Canada. Ça c'est bien pour le Canada, mais ce n'est pas bien pour nous. Parce que les points sur lesquels il les choisit, ne sont pas faits pour nous. On est différents du reste du Canada, et ça il va falloir s'en apercevoir. On est différents, on est une autre nation.

**M. Libman:** Nous avons le ministre de l'Immigration ici parmi nous. Je dois reposer la question. Est-ce que vous croyez vraiment que le multiculturalisme est fait pour affaiblir l'identité québécoise francophone? Est-ce que c'est vraiment ce que vous croyez?

**M. Hébert-Croteau:** En partie, il le fait. C'est certain qu'on s'affaiblit. Si les gens ne nous ressemblent pas, c'est certain que ça va nous affaiblir.

**M. Libman:** Deuxièmement, qu'est-ce que vous croyez qui va arriver avec les francophones hors Québec, si un jour le Québec devient souverain? Est-ce que vous croyez que l'assimilation des francophones hors Québec est inévitable, si le Québec devient indépendant du reste du Canada?

**M. Nadeau:** Premièrement, M. le Président, j'aimerais rappeler que vous avez mentionné que vous trouviez ça un peu "non correct" de dire que les Québécois n'étaient pas perçus comme un peuple fondateur du Canada. Je ne sais pas si vous vous rappelez... Je ne sais pas si vous êtes au courant que M. Durham, Lord Durham, dans son rapport après la Rébellion de 1837, nous traitait de peuple sans culture, et disait que c'était une charité que de faire de nous des anglophones. Alors, je dois dire que nous...

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Je me permets de rappeler à l'auditoire que les règles que nous avons adoptées sont telles, que nous sommes ici comme si nous étions à l'Assemblée nationale, et qu'à l'Assemblée nationale on n'applaudit pas dans les galeries. Alors, je vous prierais, par conséquent, de faire comme si vous étiez à l'Assemblée nationale, et de ne pas applaudir. Par ailleurs, je vous rappelle aussi qu'à l'Assemblée, en cas de doute, on fait évacuer la salle, ce que nous, bien sûr, nous ne voudrions jamais faire. Donc, s'il vous plaît, n'applaudissez pas. Allez-y. M. Libman, votre question.

**M. Libman:** O.K. Juste finalement, vous dites ici à la page 5, un référendum comportant une question précise, et votre question que vous suggérez, "Êtes-vous pour ou contre la souveraineté du Québec?" Alors, pour moi, si je dis

oui, je suis pour et contre la souveraineté du Québec, et si je dis non, je ne suis ni pour, ni contre. Alors, est-ce que vous pouvez préciser ce que vous voulez dire par ça?  
(11 h 30)

**M. Nadeau:** Je voulais juste mentionner... Ce que vous voulez dire, somme toute, c'est que vous trouvez qu'une question simple ne serait pas assez précise pour le référendum. Est-ce que c'est ça que vous voulez mentionner? On n'est peut-être pas des constitutionnalistes mais, je veux dire, j'aimerais savoir exactement ce que vous voulez dire par ça.

**M. Libman:** Là, vous dites ici, votre question que vous précisez: Êtes-vous pour ou contre la souveraineté du Québec? Alors si la question est formulée avec une réponse de oui ou non, si je dis oui, ça veut dire que je suis pour et contre et si je dis non, je ne suis ni pour ni contre, alors si vous essayez de trouver...

**Une voix:** M. le Président...

**M. Hébert-Croteau:** M. Libman, vous répondez par...

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Je viens de dire à la salle qu'on doit se comporter ici comme dans les galeries de l'Assemblée nationale. Moi, j'y tiens. On s'est bien tous entendus? Voulez-vous répondre maintenant, s'il vous plaît?

**M. Hébert-Croteau:** Vous répondez par: Est-ce que vous êtes pour ou contre, c'est simple. Vous cochez pour ou contre.

**M. Libman:** Alors, ce ne sera pas oui, non, ce sera pour, contre. Merci.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Nous passons maintenant, puisque votre temps est terminé, à des questions de M. Hogue qui sera suivi de M. Nicolet et de M. Beaudry.

**M. Hogue:** Tout à l'heure dans votre présentation, sans vous citer au texte, vous dites: Nous sommes convaincus qu'à la suite de la Commission, il y aura un référendum et que le peuple votera pour la souveraineté. On retrouve d'ailleurs cet énoncé à la page 5 de votre premier texte: Le résultat devra être majoritaire. Et advenant que le résultat ne soit pas majoritaire et advenant que le vote ne soit pas un vote pour la souveraineté, qu'est-ce que vous allez faire vous trois? Allez-vous reformer une autre alliance, un autre groupe pour repartir ou si vous allez accepter le vote de la majorité et l'appartenance à une société?

**M. Hébert-Croteau:** Moi, ça me surprendrait personnellement que le vote soit...

**M. Hogue:** Non, mais je fais l'hypothèse. Voulez-vous répondre à l'intérieur de l'hypothèse?

**M. Hébert-Croteau:** Oui, c'est ça. Par hasard, s'il advenait par malchance, ça me surprendrait encore beaucoup, que le vote soit minoritaire, ce que nous allons faire, on va être obligés d'assumer le vote. Je ne vois pas autre chose.

**M. Hogue:** Dans votre mémoire à la page 2, vous élaborez certains points concernant la question très importante de la famille québécoise qui, à vos yeux, est menacée par la démographie, etc. Et lorsqu'on lit vos constatations et vos recommandations, on pourrait en déduire qu'il y a dans votre démarche un certain planning familial. C'est ça?

**M. Hébert-Croteau:** Oui, certain. On veut faire un plan. Il y a un plan qui doit être effectué pour aider la famille.

**M. Hogue:** Alors, il y aurait un certain planning familial dans un Québec français?

**M. Hébert-Croteau:** Dans un Québec souverain français.

**M. Hogue:** Et si des minorités comme j'en connais, si des minorités font beaucoup d'enfants, des minorités, donc des groupes qui sont au Québec, comme il y en a dans le comté d'Outremont, qui font beaucoup d'enfants, qu'est-ce qu'on va en faire de ces familles-là? Est-ce qu'on va les entrer dans du planning familial?

**M. Hébert-Croteau:** Certainement, on va essayer de les intégrer.

**M. Hogue:** A la page 4, sous votre titre "Indépendance", vous faites état des juridictions et des pouvoirs qui sont à rapatrier et vous dites: Depuis plus de 200 ans, les Québécois se sont expliqués. Est-ce que vous voulez dire: se sont compromis ou bien se sont compris, ont toléré? Vous voulez dire qu'ils se sont compromis ou qu'ils ont joué des compromissions?

**M. Hébert-Croteau:** On a compromis et on a aussi toléré. On a fait les deux, enfin.

**M. Hogue:** Et vous, vous avez décidé, avec la société de laquelle vous étiez membre, de ne plus faire de compromis?

**M. Hébert-Croteau:** C'est ça, nous en tant que membres étudiants, on commence à être réellement tannés de se faire marcher sur le dos...

**M. Hogue:** Bon. Et ma dernière question, M.

le Président, c'est le dernier paragraphe de la page 4: Nous devons faire table rase, etc., ce qui nous unit suivant notre conception et nos valeurs. C'est bien ça?

**M. Hébert-Croteau:** C'est ça.

**M. Hogue:** Est-ce que ce sont les valeurs des quatre personnes ou les valeurs de tous les citoyens du Québec?

**M. Nadeau:** C'est-à-dire, M. le Président, que je pense que les quatre personnes ont véhiculé ces valeurs-là, mais je pense qu'à la suite d'un Québec souverain on va consulter les gens, on va vérifier leurs valeurs et on va vérifier ce qu'ils veulent et ce qu'ils veulent de ce pays-là parce que ça va être le pays de tous les Québécois. Alors, c'est certain que, nous quatre, on représente une partie de la population, mais on va consulter la population pour ce qui est de toutes les valeurs futures du pays.

**M. Hogue:** Si les valeurs n'étaient pas tout à fait...

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Je m'excuse, M. Hogue...

**M. Hogue:** Merci.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Nous avons déjà, à toutes fins pratiques, écoulé tout le temps, mais il reste deux autres inscrits que je voudrais bien passer. Alors, M. Nicolet, ensuite M. Beaudry, en vous suggérant la brièveté, mais en vous laissant latitude.

**M. Nicolet:** Je vous remercie, M. le Président. Donc, rapidement, vous parlez à la page 6 de votre texte de pouvoirs régionaux. Je présume qu'il s'agit de la région administrative dont vous parlez.

**M. Hébert-Croteau:** Ces régions-là ou bien des régions... Voir les types de régions, si une région est bonne en agriculture, ce serait les pouvoirs concernant l'agriculture. Tout dépend du type de région.

**M. Nicolet:** Mais est-ce qu'on parle d'un Québec divisé en 16 grandes régions, ou est-ce qu'on parle de plus petites régions?

**M. Hébert-Croteau:** Là-dedans je ne suis pas un spécialiste. Mais ce serait voir les...

**M. Nadeau:** Excusez, moi je pense que pour compléter l'idée de mon collègue, écoutez, c'est certain que le Québec comporte 16 grandes régions, les plus belles régions du monde, certainement. Écoutez, dans un Québec souverain, je pense qu'il y aurait de la place encore pour

16 régions administratives et qu'on pourrait facilement s'organiser avec 16 régions. Si on réussit actuellement à s'arranger avec ça et à les regrouper autour de tables de discussion, je pense qu'on réussirait à la suite d'un Québec souverain aussi.

**M. Nicolet:** Est-ce qu'il s'agirait de créer un gouvernement régional avec un... qui serait un palier électif avec son propre pouvoir de taxer, etc...

**M. Hébert-Croteau:** Non, non, ce ne serait pas ça.

**M. Nicolet:** Merci, M. le Président.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** M. Beaudry.

**M. Beaudry:** M. le Président, une remarque tout d'abord. À la page 5 de votre rapport, vous semblez reprocher au premier ministre du Québec d'avoir fait connaître l'orientation dans laquelle il dirigeait son idée quant à l'avenir constitutionnel du Québec. Vous êtes sans doute au courant que le Parti québécois également, dans son mémoire et par ses membres, a déclaré qu'il était souverainiste et que, quelle que soit l'option ou les recommandations de la Commission, cette option ne changerait pas, qu'il demeurerait souverainiste. Je vois dans une phrase à la page 5 que vous nous dites: Nous espérons que dans la présentation de leur rapport les membres de la Commission sauront dépasser tout esprit de parti, tout intérêt personnel. Je vois là, sans doute, pour la troisième fois dans un mémoire souverain, une invitation au Parti québécois de faire preuve d'objectivité dans ses négociations et dans l'analyse qu'il fait des mémoires.

Ma question se rapporte cependant à la page 9 de votre mémoire qui concerne le comité permanent. Vous dites qu'avant d'arriver à ce statut d'indépendance, il y aurait lieu, après la fin du mandat de la présente Commission, qu'un comité permanent soit mis sur pied pour analyser toutes les implications possibles d'une scission avec le reste du Canada. Est-ce que je comprends par là que, malgré le fait que vous préconisez la souveraineté du Québec, vous demandez à la Commission qu'avant de prendre des mesures quelconques et d'aller au référendum – parce que votre phrase subséquente est la suivante: afin que notre population puisse y obtenir les informations requises et s'assurer d'une opinion éclairée advenant un référendum – est-ce que vous recommandez à la Commission qu'avant d'aller à un référendum, si c'était le choix de la Commission, qu'une autre approche soit faite, qu'une autre étude, que d'autres informations soient données au niveau de la population du Québec?

**M. Hébert-Croteau:** Lors de l'indépendance, lorsque l'indépendance sera déclarée, ce conseil permanent-là va étudier les questions qui vont être restées en suspens, comme la dette nationale, comment elle va être divisée, comment...

**M. Beaudry:** Mais est-ce que vous déclarez l'indépendance avant de demander...

**M. Hébert-Croteau:** Oui.

**M. Beaudry:** ...à la population si elle veut avoir l'indépendance?

**M. Hébert-Croteau:** Non, on fait le référendum, après on déclare.

**M. Beaudry:** Oui, mais là vous parlez de renseigner les gens avant le référendum.

**M. Hébert-Croteau:** Oui, mais ça, ça ne sera pas le conseil permanent qui va faire ça. Le conseil permanent va étudier, dans une scission, qu'est-ce qu'il va avoir, la dette nationale va être divisée comment. Ce sont ces questions-là.

**M. Beaudry:** Avant le référendum.

**M. Hébert-Croteau:** Avant, durant et après.

**M. Beaudry:** Mais vous parlez advenant le référendum, avant le référendum.

**M. Hébert-Croteau:** Pourriez-vous répéter la question?

**M. Beaudry:** Je ne sais pas si le président me donne la... Vous dites dans...

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Mais brièvement.

**M. Beaudry:** Pardon.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Brièvement.

**M. Beaudry:** Oui, vous dites dans votre conclusion qu'avant un référendum, vous suggérez qu'un comité soit mis en place pour informer la population...

**M. Hébert-Croteau:** Oui.

**M. Beaudry:** ...des conséquences, des implications possibles d'une scission avec le reste du Canada. Si je comprends bien votre conclusion, c'est que vous dites: Même si vous recommandez qu'un référendum soit tenu, ne tenez pas ce référendum-là avant que la population ait été bien renseignée sur toutes les conséquences que pourrait entraîner une scission avec le Canada. C'est ça que vous nous dites?

**M. Hébert-Croteau:** Oui, c'est ça.

**M. Beaudry:** Bon. C'est bien.

**M. Hébert-Croteau:** C'est certain qu'il ne faut pas prendre de risque.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Nous passons maintenant au dernier intervenant qui sera une représentante du parti gouvernemental, Mme Gagnon-Tremblay.

**Mme Gagnon-Tremblay:** Merci, M. le Président. Pour le bénéfice des téléspectateurs de tout le Québec, il conviendrait peut-être de dire que la Société Saint-Jean-Baptiste de Sherbrooke, que je connais bien, fait partie d'un groupe de cinq sociétés régionales et qui, au contraire de celle de Montréal, par exemple, n'a pas pris la même voie politique que leurs homonymes du reste du Québec. Et c'est à ce titre que le mémoire d'aujourd'hui est présenté comme dissidents de la Société Saint-Jean-Baptiste de Sherbrooke.

Je voudrais, bien sûr, d'abord vous remercier de porter votre point de vue à l'attention des membres de la Commission, et aussi, je vous félicite d'avoir le courage d'exprimer publiquement une position dissidente de celle de l'organisme auquel vous appartenez.

Quant au contenu de votre mémoire, je dois dire que l'esprit général de ce qui s'en dégage m'inquiète un peu. Et là, je m'explique. Je voudrais, à cet égard, illustrer mon propos sous deux aspects. Le premier, ce sera le lien avec le reste du Canada et le deuxième, peut-être, sur l'immigration, si j'en ai le temps tout à l'heure.

À la page 4 de votre mémoire, vous affirmez et je cite: "Nous devons faire table rase de tout ce qui nous unit avec le reste du Canada afin de pouvoir construire un pays à notre image, suivant notre conception et nos valeurs." Qu'entendez-vous par "table rase de tout ce qui nous unit avec le reste du Canada"? Ne croyez-vous pas que, dans le cadre du nouveau statut que le Québec choisira de se donner, quel qu'il soit, il serait dans l'intérêt du Québec, en cette ère d'interdépendance, de conserver des rapports étroits avec le Canada, notamment dans le domaine économique, par exemple?

**M. Hébert-Croteau:** Oui. Peut-être que "table rase" est un grand mot. En effet, nous avons pensé qu'il devrait y avoir des accords en commun qui pourraient ressembler peut-être au libre-échange au point de vue économique. Il pourrait y avoir des accords avec la monnaie. D'ailleurs, ce serait dans l'intérêt des deux parties, j'imagine. "Table rase", peut-être que c'est un gros mot, mais on va quand même avoir des accords comme dans tous les pays. La CEE a des accords. Nous autres aussi, on en fait.

**Mme Gagnon-Tremblay:** Oui. Et peut-être que tout à l'heure, pour faire une mise au point, vous disiez que le fédéral choisit ses immigrants en fonction des besoins du Canada et non pas en fonction du Québec. Là, bien sûr, je sais fort bien que vous n'êtes pas tout à fait au courant des techniques de sélection du Québec. D'ailleurs, je vous réfère à la page 26 de l'énoncé de politique que j'ai annoncé récemment pour vous dire qu'en vertu de l'entente Cullen-Couture, qui a déjà été signée avec le Québec, le Québec sélectionne et choisit, entre autres, la catégorie de ses indépendants en fonction de ses besoins et, par contre, le Québec a aussi un rôle humanitaire à jouer. Il veut jouer ce rôle vis-à-vis des réfugiés, et aussi, vous avez des Québécois, membres des communautés culturelles, qui veulent faire venir aussi leur famille dans les divers pays.

Pendant, à la page 7 de votre mémoire, vous affirmez que l'immigration ne doit servir que de facteur de complémentarité pour l'assise de la démographie québécoise et ce matin, lors de votre énoncé, j'ai cru comprendre que vous alliez un petit peu plus loin même. Vous mentionniez non pas deux facteurs, mais uniquement un facteur. Donc, ne pensez-vous pas, par exemple, que nous avons un rôle humanitaire aussi à jouer envers les plus démunis de la terre, ceux qui sont victimes de guerre et ce, sans égard à la langue parlée par ces gens qui sont en détresse?

**M. Hébert-Croteau:** Je suis humanitaire. C'est certain qu'on ne pourra pas faire venir toute l'Afrique du Sud ici. Je suis humanitaire, mais il ne faut pas l'être trop non plus.

**Mme Gagnon-Tremblay:** Mais ne croyez-vous pas aussi que l'immigration peut et doit aussi contribuer non seulement au redressement démographique, mais bien aussi à la prospérité économique, à la pérennité du fait français, parce que l'immigration peut servir aussi à la pérennité du fait français, de même qu'à une plus grande ouverture du Québec sur le monde.

**M. Hébert-Croteau:** D'après ce que j'ai pu en comprendre, vous nous demandez peut-être si, dans notre projet, on voudrait faire une ouverture un peu internationale, plutôt que plus rapprochée du côté de la francophonie concernant notre économie. Est-ce que c'est ça que vous voulez mentionner?

(11 h 45)  
**Mme Gagnon-Tremblay:** Dans votre mémoire, je sens que l'immigration doit servir uniquement, ou presque, au redressement démographique, alors qu'on sait que l'immigration sert à plusieurs égards. Elle peut servir à la pérennité du fait français, elle peut servir à la prospérité économique, elle peut servir aussi à l'ouverture sur le monde; permettre, justement, de ces liens avec

d'autres pays pour faire du développement.

**M. Hébert-Croteau:** Principalement, c'était pour combler le manque de natalité, le manque d'enfants. Je n'en disconviens pas que c'était pour l'internationalisme, mais c'est surtout pour combler le manque de Québécois.

**Mme Gagnon-Tremblay:** Alors, pour vous, l'immigration, c'est davantage dans un but du redressement démographique. Et que pensez-vous, par exemple, comme on est tous ici d'une région, de l'immigration en régions? Est-ce que vous croyez justement, que, par l'immigration, on pourra augmenter la population dans cette région de l'Estrie et que l'immigration aiderait, justement, au redressement démographique de la région de l'Estrie?

**M. Hébert-Croteau:** L'immigration peut le faire, mais encore mieux nos enfants. C'est certain que l'immigration peut le faire, puis c'est même bien de mettre ça dans des régions pour ne pas concentrer ça à Montréal, mais nos enfants aussi peuvent le faire.

**Mme Gagnon-Tremblay:** Ne croyez-vous pas, par exemple, que, sans l'immigration, on peut également avoir un problème d'ici quelques années?

**M. Hébert-Croteau:** Non, c'est certain que l'immigration doit être là, mais on doit favoriser nos enfants avant. On doit favoriser notre peuplement nous-mêmes avant.

**Mme Gagnon-Tremblay:** En somme, ce que vous dites, c'est que l'immigration peut aider au redressement démographique, tout en permettant à une politique familiale, par exemple, de faire ses effets.

**M. Hébert-Croteau:** Elle le peut, si elle est absorbée et intégrée dans la société québécoise. Sinon, ça va causer, même, d'autres problèmes: des tensions sociales, des ghettos.

**Mme Gagnon-Tremblay:** Pour vous, comment voyez-vous ça, l'intégration? Je ne sais pas, vous avez peut-être des jeunes, des Québécois des communautés culturelles qui vont en classe avec vous trois ou... Comment voyez-vous ça l'intégration?

**M. Nadeau:** Ce qu'on voit, peut-être plutôt par l'intégration, c'est essayer de leur...

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Ce sera la dernière réponse de cette présentation.

**M. Nadeau:** Oui. Parfait. Merci, M. le Président. L'intégration, nous, de notre côté, on la voit comme leur donner la chance d'entrer

parmi nous, d'entrer dans notre Québec, c'est-à-dire ne pas les laisser tout seuls dans un coin et dire: Vous êtes des immigrants, on vous laisse là. Nous, ce qu'on préconise par l'intégration, c'est de faire d'eux des nôtres, quoi. C'est qu'ils soient des Québécois à part entière, comme nous.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Alors, merci, M. Hébert-Croteau, M. Nadeau et M. Harper de cette présentation. Vous avez eu de nombreuses questions, vous y avez répondu. Je vous prie maintenant de céder la place à l'Association Québec-Libre Estrie qui sera notre dernier groupe ce matin.

Nous recevons maintenant l'Association Québec-Libre Estrie. M. Robert Gagné fera la présentation du groupe. Je vous rappelle que vous avez cinq minutes pour faire une présentation de l'essentiel de votre mémoire qui a déjà été reçu et vu par les commissaires. M. Gagné.

#### Association Québec-Libre Estrie

**M. Gagné (Robert):** Alors, mesdames, messieurs les commissaires, MM. les Présidents, un grand merci pour l'opportunité que vous offrez à l'AQLE, l'Association Québec-Libre Estrie de présenter son mémoire devant la Commission. Laissez-moi tout d'abord vous présenter les gens qui sont avec moi, les gens qui sont membres de l'AQLE. À ma droite, M. Maurice Bernier et M. Gilles Roy. À ma gauche, M. Jean-Claude De l'Orme, Mme Denise Landry et Mme Francine Ash.

D'abord, l'Association Québec-Libre Estrie est un regroupement d'individus, membres ou sympathisants, qui ont une seule caractéristique en commun, c'est d'être souverainistes. L'AQLE est également un regroupement de personnes oeuvrant dans divers secteurs d'activité et nous nous sommes donné comme objectif de promouvoir la souveraineté du Québec au-delà de la partisanerie politique.

Enfin, nous voulons souligner aux membres de la Commission que nous ne sommes pas des experts constitutionnalistes, et que nous ne nous engageons pas à répondre à des questions de ce type. Nous sommes des citoyens ordinaires engagés dans notre milieu de travail et nous avons à coeur de nous doter d'un pays souverain. Nous comptons également une catégorie de membres honoraires et nous sommes heureux de compter l'un des membres commissaires parmi nos membres honoraires, qui est déjà venu nous entretenir de sa conception d'un Québec souverain et français.

L'Association Québec-Libre Estrie désire faire part à la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, de sa position claire et précise en fonction de sa propre orientation comme association et également en relation directe avec le mandat de la Commission.

Notre association a pour objet de promouvoir la souveraineté du Québec. Nous sommes tous et toutes convaincus que sans cette option le peuple québécois français est voué à une inévitable disparition dans un délai plus ou moins court. Tous les experts démographes, d'ailleurs, prédisent qu'à moins d'une véritable prise de conscience collective et d'un virage systématique dans nos relations avec nos voisins canadiens et américains, la société distincte québécoise française aura disparu en l'an 2025.

Dans un deuxième temps, nous avons pondu notre credo pour réaffirmer notre foi en un Québec. Donc, nous croyons en notre pays, le Québec. Nous croyons en notre langue, le français. Nous croyons en nos racines, riche patrimoine à préserver. Nous croyons en la richesse et la diversité des compétences des Québécoises et Québécois. Nous croyons à l'indispensable apport des communautés culturelles qui viennent enrichir le Québec. Nous croyons que le Québec doit être souverain pour assurer son propre destin. Nous croyons que le Québec doit détenir tous les pouvoirs nécessaires pour le contrôle optimal de son développement. Nous croyons que le Québec est suffisamment reconnu internationalement pour convenir avec ses partenaires des ententes nécessaires à sa sécurité, à son rayonnement et à son développement. Nous croyons à la nécessité d'un seul gouvernement souverain pour contrôler nos leviers économiques. Enfin, nous croyons que le peuple du Québec est prêt à faire le choix définitif de son statut de pays souverain.

La conjoncture qui nous amène ici devant la Commission, évidemment, fait référence à la première chance qui nous avait été offerte le 20 mai 1980. Une majorité de Québécoises et Québécois avait cru en un fédéralisme renouvelé, promis par des porteurs de l'option du non. Ils avaient, par conséquent, refusé de donner un mandat de négocier des accords différents au niveau des formules d'amendement de la Constitution canadienne. Des conférences stériles, des négociations de couloir, des tordages de bras, rien ne permettait de régler la situation qui a continué de se détériorer, vous le savez, jusqu'à la fin de mai passé, et jusqu'en juin par l'échec du lac Meech.

Dans la foulée des discussions constitutionnelles, nous avons pu constater le refus systématique du Canada de reconnaître les cinq conditions minimales visant à intégrer le Québec dans la Confédération. Le refus des provinces à se mettre d'accord a été plus qu'évident. Ce qui a, peut-être, le plus impressionné et en même temps secoué la fierté endormie des Québécois et des Québécoises, c'est le mépris pour le Québec dont nous avons été témoins au printemps dernier. Une réponse cinglante, et comment démonstrative, fut donnée lors de la fête nationale du Québec les 24 et 25 juin dernier à Montréal, à l'occasion des nombreuses manifesta-

tions. Et également par suite des annulations de la fête du Canada sur le territoire québécois. Comme le rappelait si bien à cette occasion Jean Duceppe, décédé cette nuit, président d'honneur de la fête nationale 90: Il revient désormais aux Québécoises et Québécois de décider seuls de leur avenir. Il concluait en disant, devant plus de 200 000 personnes: Nous n'avons qu'un pays, le Québec.

Notre recommandation, M. le Président: L'Association Québec-Libre Estrie souhaite ardemment que la présente Commission soit la dernière qui précède l'accession du Québec à un statut de pays souverain et invite les membres à indiquer à notre gouvernement que le temps d'un choix clair est venu. Pour l'Association Québec-Libre Estrie, la souveraineté est la seule voie qui peut assurer la survie de notre peuple. Le rapport de la Commission doit exprimer fidèlement le consensus observé au cours des audiances et ce, au-delà de la partisanerie. L'Association Québec-Libre Estrie s'attend à ce que la Commission exige du gouvernement qu'il donne suite à ses recommandations dans les plus brefs délais. Le Québec n'a qu'un choix: s'affirmer comme un pays souverain. Je vous remercie.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Nous commençons par les questions des membres. Il y aura trois intervenants, M. Dufour, M. Liberatore et M. Larose.

**M. Dufour:** Merci, M. le Président. Je voudrais d'abord remercier l'Association de la présentation de son mémoire, saluer de façon plus particulière M. Bernier, avec qui on a eu l'occasion de travailler plusieurs années. Moi, je dois dire au départ que, dans votre credo, je suis inscrit à plusieurs de vos énoncés. On oppose souvent – Gérard l'oppose souvent – souverainiste et fédéraliste – dans les croyances de base des Québécois, mais je pense que c'est vraiment souvent... Nous croyons à nos racines, riche patrimoine à préserver et nous croyons à notre langue le français, nous croyons à la richesse et la diversité des compétences des Québécois, nous croyons en l'indispensable apport des communautés culturelles qui viennent enrichir le Québec. Nous sommes au conseil l'un des plus grands promoteurs, justement, de cette immigration dont a absolument besoin le Québec pour assurer le développement économique.

Là où ça se gâte, c'est quand on parle d'économique, et c'est à la prochaine profession de foi à laquelle je ne peux pas accrocher. "Nous croyons que le Québec est suffisamment reconnu internationalement pour convenir avec ses partenaires des ententes nécessaires à son développement et à sa sécurité." Ma question, M. le Président, est la suivante: Moi, je veux bien que ça soit possible, mais je n'y crois pas plus qu'il ne faut. Nous sommes dans un contexte de libre-échange avec les États-Unis actuellement.

Vous êtes justement en périphérie de ces problèmes-là, la région de Sherbrooke. Beaucoup de nos entrepreneurs exportent justement là-bas. Comment le Québec pourrait avoir la force de négocier seul avec les États-Unis ou avec le Mexique, dans ce qui s'en vient, plutôt que de se retrouver avec le Canada? Je voudrais que vous me convainchiez de ça.

**M. Gagné:** M. le Président, si vous me permettez, comme nous sommes à la table plusieurs membres, nous allons nous déléguer les réponses. M. Roy, sur le plan économique.

**M. Roy (Gilles):** Sur le plan économique, écoutez. Vous venez de mentionner, M. Dufour – et j'en suis content – que nous nous rejoignons sur beaucoup d'affaires, beaucoup de notre credo, nous avons un credo commun. Pour ce qui est de l'économique, je pense que si le Canada a été capable de faire une entente avec les États-Unis, qui est un pays immense comparé au Canada, je ne vois pas pourquoi le Québec ne pourrait pas faire la même chose avec le reste du Canada, avec d'autres pays et avec les États-Unis, parce que la différence n'est pas si grande que ça. On représente le quart, finalement.

**M. Dufour:** Vous utilisez toujours l'argument à l'inverse lorsqu'il s'agit de la protection de la langue. Vous utilisez l'argumentation à l'inverse.

**M. Roy:** Moi, M. Dufour, je suis un homme d'affaires comme vous. Écoutez, ça fait 30 ans que j'oeuvre dans les affaires. J'ai été pendant 14 ans sur le conseil d'administration d'une compagnie canadienne. J'allais siéger à Toronto. Je n'ai jamais vu que les gens de Toronto ou les gens de tout le Canada... parce que je suis dans le déménagement, et dans le déménagement, on a des représentants qui sont aussi bien de Vancouver comme de Halifax, on a une représentation complète du Canada. Puis ces gens-là, ils ne voient aucun problème à faire affaire avec nous, au contraire...

**M. Dufour:** On ne doit pas rencontrer le même monde.

**M. Roy:** Ah non!

**M. Dufour:** Mais comme il y a beaucoup d'intervenants – M. le Président nous a demandé d'être rapides – qu'est-ce que vous voulez dire quand vous dites que le Québec est pris au piège, est prisonnier des institutions qu'il a lui-même créées? Est-ce que vous pensez à la Caisse de dépôt?

**M. Roy:** Sûrement pas.

**M. Dufour:** Ah! C'est quoi?

**M. Gagné:** Sur ce plan-là, nous avons donné, dans notre mémoire, quelques exemples d'institutions, et c'est beaucoup plus des institutions à caractère législatif ou à caractère parlementaire, et également judiciaire. On ne parle pas d'éléments à caractère économique. On parle du système de la "common law", on parle des institutions à caractère britannique, on parle de notre Sénat, qui actuellement, fait l'objet de contestations sur l'ensemble du territoire. Donc, ces institutions-là, pour nous, ne correspondent pas à la culture de type française. C'est simple.

(12 heures)

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Nous passons à M. Liberatore.

**M. Liberatore:** Merci, M. le Président. Je dois vous remercier, moi aussi, pour ce document, parce que, franchement, j'ai eu l'occasion de me renseigner sur l'histoire, parce qu'il est vraiment complet. Et aussi, je vois l'évolution religieuse, parce que dans le fond, je ne sais pas si c'est une coïncidence, mais votre credo, n'est-ce pas? Il a le même nombre que les 10 commandements. Aussi, vous me faites penser à mon père lorsque vous parlez d'éveil, parce que lui disait toujours: Il y a deux catégories de gens qui ne réussiront pas dans la vie: ceux qui se lèvent le matin et restent endormis ou ceux qui se réveillent et restent couchés.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Liberatore:** Et là où je commence à être un peu mêlé, et puis c'est la question, j'en ris effectivement, c'est que vous parlez d'un Québec libre. Et puis je me dis: Dans quoi le Québec va vraiment être libre, s'il doit absolument négocier des ententes avec les États-Unis et ses voisins? Et aussi si vous êtes apeurés par le fait, n'est-ce pas, que les programmes américains, la télévision, la radio, ils ont accès au Québec? C'est-à-dire, une vraie liberté, est une liberté de réalisation, donc d'ouverture d'esprit. Une réalisation de pouvoir aller beaucoup plus loin qu'on est aujourd'hui, avec une vision lointaine qui fait qu'on améliore notre système.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Alors M. Bernier.

**M. Bernier (Maurice):** Je ne sais pas si j'ai très bien compris le sens de votre question, M. Liberatore. En passant, je trouve que vous avez un très beau nom, Liberatore...

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Liberatore:** Merci, merci beaucoup, vous êtes bien gentils.

**M. Bernier:** Peut-être qu'on pourra dire la

même chose du Québec un jour, du moins je le souhaite. Je ne sais pas si j'ai compris le sens de votre question, mais vous parlez de peur. Pourquoi on aurait peur, nous, de préserver, ou de faire face à la culture américaine? Et pourquoi l'indépendance pourrait améliorer ou diminuer cette peur-là? Est-ce que c'est ça le sens de votre question?

**M. Liberatore:** Non, ce n'est pas ça. Ce que je dis, si vous préconisez un Québec libre, il faut avoir une vision à long terme qui fait que les citoyens du Québec vont pouvoir se réaliser, en étant libres. Maintenant, si vous instaurez des mécanismes de contrôle dans une société, nous perdons la liberté. Donc, si on partage que... On veut construire éventuellement un Québec libre. Il faut le faire en construisant des citoyens qui sont prêts, n'est-ce pas, à faire face à l'avenir avec beaucoup de confiance. Donc, avec une ouverture d'esprit exceptionnelle, tandis que je réalise, dans votre mémoire, qu'il est plutôt restrictif et protectionniste.

**M. Bernier:** Je ne vois pas en quoi vous voyez du protectionnisme dans notre mémoire. Au contraire, on parle d'ouverture sur le monde. On parle de la part des communautés culturelles, des gens qui peuvent venir de partout à travers le monde et participer à l'évolution du Québec. Et, nous on pense, bien humblement, qu'un Québec indépendant, sûr de lui-même, sera plus en mesure d'assumer ses responsabilités, sera plus en mesure de s'ouvrir au monde. Il faut faire une distinction entre la protection du caractère culturel du Québec, et M. Dufour, tantôt - je sais qu'il ne l'a pas fait de mauvaise foi sûrement - tente de mêler deux choses dans le fond, qui sont complètement différentes. Quand on mêle la culture et l'économie, les Québécois et Québécoises sont tout à fait favorables à l'ouverture sur le plan économique; et d'ailleurs, c'est au Québec que le libre-échange avait l'appui le plus fort lors des négociations avec les États-Unis. Donc sur ce plan-là, les Québécois, et on l'a prouvé dans différents domaines, sont tout à fait capables de s'assumer.

Sur le plan culturel, c'est différent. Tout le monde reconnaît, à moins de nier la réalité, que le Québec et que les francophones au Québec représentent une très petite minorité sur le continent nord-américain. On a besoin d'autant plus d'un gouvernement fort pour protéger cette identité culturelle là, ce qui ne nous empêche aucunement d'être ouverts aux autres communautés culturelles. Et l'indépendance du Québec, ce n'est pas un repli sur soi. Il faut arrêter de charrier dans ce sens-là et de voir, de laisser entendre que, le Québec faisant le choix d'être indépendant, c'est comme si on devait se replier sur soi-même. Au contraire, je crois que c'est pour mieux nous assumer afin de mieux nous comprendre mutuellement avec nos partenaires

canadiens, américains ou autres et de travailler ensemble.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** M. Larose?

**M. Larose:** M. le Président, je suis heureux d'entendre M. Dufour avoir évolué sur un aspect. La Commission n'est pas terminée, alors vraisemblablement les choses vont avancer. Moi, j'ai lu beaucoup de mémoires. On doit être rendus, devant la Commission, certainement autour de 100 et quelques, mais j'ai pratiquement doublé la somme. Les mémoires fédéralistes, invariablement, nous disent que le Québec tire des avantages sur plusieurs aspects. Ce matin, on nous disait: En matière agricole, bon, c'est nettement avantageux. L'assurance-chômage, c'est nettement avantageux. En éducation, en santé, bref, disons qu'on a, comme Québécois, un intérêt économique évident à demeurer dans la Fédération canadienne. Et je voudrais savoir, moi, si les Québécois tirent autant de profit, c'est quoi cette idée de se priver de ces profits? Deuxièmement, si le fédéral fait autant de charité, pourquoi cette énergie à ne pas nous larguer? Autrement dit, est-ce qu'on serait à la fois candidats pour le suicide, nous-mêmes comme Québécois, et le fédéral, masochiste au point où il veut faire la charité à du monde qui n'en veut plus? Qu'est-ce qui se passe dans ce pays-là?

**M. Gagné:** Dans un premier temps, M. Larose, on voudrait vous signaler qu'il y a une partie de notre mémoire qui parle d'un contexte économique actuel invraisemblable. Les structures à double palier fédéral-provincial, font en sorte qu'actuellement, c'est l'inertie totale, c'est la paralysie presque cérébrale du système économique actuel. Donc, quelqu'un qui veut dire qu'il y a des avantages ou des inconvénients dans un régime ou dans l'autre a raison. Parce que chacun tient son bout de couverte chacun de son bord et là: Ce n'est pas de ma faute c'est lui qui tient, et là: Ce n'est pas de ma faute, c'est l'autre qui tient. Et notre ministre délégué à l'Immigration ici, ces temps-ci fait une bataille pour aller chercher une entente qui ne se signe pas, mais pourtant qui était promise.

Notre ministre Charest nous a dit, dans un forum à la CDE de l'Estrie il y a un mois: Je vais tenir des états généraux sur la formation, au-delà de toutes les procédures permises parce qu'il faut que ça se fasse en Estrie. L'industrie de la formation c'est un des axes de développement en Estrie. Donc, les deux paliers de gouvernement, fédéral, provincial, sont toujours en train de paralyser la machine, parce que c'est lourd comme fonctionnement. Ce qu'on dit dans notre mémoire, ce n'est pas très très explicite, mais c'est pour ça qu'on a l'occasion de l'expliquer auprès de la Commission: il y a un palier de trop. On a un palier de gouvernements

et on fera à ce moment-là une entente au niveau municipal pour voir si ce sont les MRC ou un gouvernement régional. Ça, ce sont des discussions à faire dans la prochaine constitution québécoise. Mais on veut garder le palier local et un palier national qui est le Québec. Le fédéral, pour nous, là, est loin de nos préoccupations. Les programmes qui sont décidés à Ottawa ne correspondent pas dans l'application pratique et souvent le Québec est exclu dans l'application pratique des paramètres par lesquels ils sont faits.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Nous passons maintenant aux questions d'un représentant du parti gouvernemental. M. Maciocia.

**M. Maciocia:** Merci, M. le Président. M. Gagné je vous remercie de participer à nos travaux et d'avoir déposé un mémoire devant notre Commission. Je vous avoue au départ que je ne partage pas votre vision pessimiste de l'avenir - je ne dis pas votre option, mais votre vision pessimiste de l'avenir - quand vous dites à la page 2 que, "sans un virage systématique, notre société aura disparu en l'an 2025." Il faudrait renier les 123 années passées à l'intérieur de la Fédération. Sûrement qu'il faudrait nous assurer de notre continuité historique, de notre continuation historique. C'est sûr qu'il y a des choses à changer, mais de là à dire que la souveraineté est la seule option pour pouvoir nous sauver, je crois que c'est un peu fort. Le seul moyen... Si vous prenez en considération que le seul exercice que la présente Commission tient, prouve que nous avons les capacités et les moyens de décider de notre avenir, peu importe la structure politique du Québec de demain, et tant que nous pouvons garder notre capacité de décider de notre avenir, nous serons protégés.

Ma première question est à la page 8 de votre mémoire où vous semblez dire qu'avec un Québec souverain le prix de l'essence serait moins élevé, le coût de la vie cesserait d'augmenter et que la fonction publique, étant trop lourde, serait moindre que celle qu'on a actuellement. J'aimerais avant tout que vous m'expliquiez comment ça arriverait dans un Québec souverain. Et en même temps, mercredi dernier, on était à Hull, dans la ville de Hull, et tout le monde s'est posé des questions, à savoir comment sauver les 26 000 emplois des employés du Québec qui travaillent dans la fonction publique fédérale? Pouvez-vous nous dire quelle solution vous avez pour ces 26 000 fonctionnaires fédéraux qu'il faudrait rapatrier au Québec avec un Québec souverain?

**M. Gagné:** Alors, à votre question à double volet, je vous dirai que je viens tout à l'heure de répondre à la deuxième partie, ce qui est indiqué comme contexte économique invraisemblable à cause de la lourdeur des deux paliers de

gouvernement. Ça ne change pas les faits qui se passent actuellement au niveau du coût de l'essence, du coût de l'inflation qui augmente. Il reste quand même qu'il y a un laxisme au niveau gouvernemental qui fait que le contrôle des taux d'intérêts, ce n'est pas le Québec qui l'a, le contrôle de la banque...

**M. Maciocia:** M. Gagné.

**M. Gagné:** Non, je m'excuse. Mais le Québec souverain prendrait...

**M. Maciocia:** M. Gagné. Si vous permettez, M. Gagné, je n'ai absolument pas parlé de ça. J'ai dit seulement comment le prix de l'essence serait moindre, comment le coût de la vie cesserait d'augmenter et comment la fonction publique serait moins lourde, moins nombreuse. Quand on se pose la question dans une autre région du Québec, qu'il y a 26 000 employés du Québec dans la fonction publique fédérale et que tout le monde se pose comme question de rapatrier au Québec, et de quelle façon on va l'intégrer à la fonction publique québécoise avec un Québec souverain...

**M. Gagné:** Ah! Au risque de me répéter, nous n'affirmons pas que le coût de la vie, que les événements économiques vont changer du jour au lendemain. Quand on possédera les leviers pour maîtriser notre économie, on va sûrement s'entendre et faire des ententes universelles et mondiales à ce niveau-là, s'il y a des problèmes mondiaux sur l'économie.

Je voudrais laisser à M. De l'Orme l'occasion de répondre à la première partie de votre question sur la société distincte québécoise française.

**M. De l'Orme (Jean-Claude):** Oui. Alors, voici. Vous considérez notre mémoire plutôt pessimiste. De notre côté, on ne trouve pas qu'il y a du pessimisme là-dedans. On croit que c'est du réalisme. Vous avez raison. Ça fait 123 ans que nous y sommes. Ça fait 123 ans que nous essayons de survivre et maintenant, on a le goût de vivre. Je pense que c'est ça, la réalité fondamentale. Tout le débat actuellement... moi, je trouve que souvent on mélange deux volets: le volet culturel, d'un côté, et le volet économique, de l'autre côté. On sait très bien qu'au Québec, comme au Canada, il y a deux cultures, il y a deux sociétés distinctes. C'est bien prouvé qu'une culture, c'est quelque chose de dynamique, c'est quelque chose qui a besoin de progresser, d'évoluer, comme la langue d'ailleurs. C'est donc quelque chose qui doit également s'incarner dans des institutions et des institutions qui nous ressemblent. S'il n'y a pas d'institutions...

**Le Président (M. Michel Bélanger):** M. De l'Orme, je vous invite à être bref, puisque

nous épuisons presque le temps. Aviez-vous une dernière petite question, M. Maciocia?

**M. Maciocia:** Oui, M. le Président.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Allez.

**M. Maciocia:** C'est très important. Je crois que M. Gagné n'a pas répondu à ma question. Je laisse la réponse de M. De l'Orme, mais M. Gagné n'a pas répondu à ma question. Apparemment, c'est lui qui répondait à ma première question, celle des 26 000 employés fédéraux du Québec qui sont dans la fonction publique fédérale. De quelle manière allez-vous les intégrer à la fonction publique québécoise dans un Québec souverain?

**M. Gagné:** M. le fonctionnaire, à côté de moi, va vous aider.

**M. Roy:** Je ne répondrai pas à votre question, je vous le dis tout de suite, puisque je ne suis pas un spécialiste des structures gouvernementales. Non, mais je vais vous donner une réponse. Vous vous adressez actuellement à des gens qui sont de simples citoyens – non pas des citoyens simples, nécessairement – qui évoluent dans leur milieu.

Pour la question des fonctionnaires fédéraux, déjà le Parti québécois a pris une position là-dessus, qu'on voit dans les journaux d'aujourd'hui, probablement que, comme parti politique optant pour la souveraineté un jour, peut-être, vous allez faire la même chose. Quant à moi, je vous dis que, si vous laissez entendre que réintégrer 26 000 fonctionnaires, c'est parce que vous laissez entendre qu'il y en a trop pour les services dont les Québécois ont besoin, bien, vous faites la preuve que le fédéralisme n'est pas si rentable que ça pour le Québec. S'il y en a trop, on va fonctionner avec les fonctionnaires dont on a besoin. C'est sûr que les gens qui habitent la région de Hull, le jour où le Québec deviendra indépendant, probablement qu'on ne les laissera pas tomber. Comment ça va se faire? La mécanique de tout ça, je ne la connais pas.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Ceci, je pense, épuise cette période de questions. Nous passons à M. Roger Paré.

**M. Paré:** Merci, M. le Président. Très rapidement. Je dois dire que, premièrement, votre souhait est très clair, et on se rend compte, à la lecture de votre document...

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Oubliez les mots traditionnels de quelqu'un qui parle au nom du parti de l'Opposition officielle. Je vous laisse continuer.

**M. Paré:** Merci, M. le Président. Je recom-

mence. On se rend compte, à la lecture de votre document, que votre choix est très clair, et on s'aperçoit aussi que, en quelques mots et en quelques phrases, vous exprimez la situation actuelle et, en page 7, on y retrouve entre autres le dédoublement onéreux, les conflits de juridictions qui génèrent, finalement, l'inefficacité, un manque d'efficacité et un immobilisme, qui ont comme conséquences le taux de chômage élevé, la misère et la pauvreté. Dans les autres pages, vous revenez un peu plus fort sur le fait de l'importance de la souveraineté pour le français.

Ma première question c'est là-dessus. Vous dites que ça prend la souveraineté pour assurer la continuité et la force du français au Québec. Pourtant, on a entendu dernièrement des gens un peu partout, même à l'Assemblée nationale, qui disent qu'on est mieux protégés par la Charte canadienne et le gouvernement fédéral. Qu'en pensez-vous?

**M. Roy:** Alors, oui. C'est un discours qu'on entend souvent, ça, la protection qu'accorde d'abord le fédéralisme comme système de gouvernement. M. Ryan s'est prononcé là-dessus de façon très claire cette semaine. Également, c'est un argument utilisé par les fédéralistes, l'inclusion de la Charte des droits et libertés dans la Constitution, comme étant une mesure de protection. C'est vrai qu'une Charte des droits et libertés c'est un plus dans une société. Nous reconnaissons ça d'emblée. C'est vrai qu'un palier différent de gouvernement peut, je dirais... je mets ça au conditionnel, pourrait donner de meilleures chances aux citoyens d'être protégés sur le plan individuel. Il y a plusieurs systèmes qui existent à travers le monde, mais ce n'est pas une garantie.

Moi, je veux simplement donner deux ou trois exemples. Nous faisons partie du système fédéral, encore en 1970, quand des Québécois et Québécoises ont été emprisonnés durant les événements d'octobre. Nous étions toujours dans la Fédération canadienne quand M. Camilien Houde, je pense, qui a été maire de Montréal, a été emprisonné et interné pendant un certain nombre d'années parce qu'il s'était opposé à la conscription. Ça s'est fait à l'intérieur du système fédéral, tout ça, si ma mémoire est fidèle. Il y a sûrement des historiens qui pourront confirmer ou infirmer ce que je dis. Ceci étant dit, je veux dire également que je trouve ça personnellement un peu méprisant, pour les Québécois cet argument-là. Je pense que les Québécois et les Québécoises sont très ouverts et très tolérants face à l'ensemble des communautés. Je trouve ça, je le répète, méprisant de laisser entendre qu'un Québec indépendant serait un Québec plus "fascisant", entre guillemets. Je pense que les Québécois ne se voient pas de cette façon-là et j'ose espérer qu'on va laisser tomber ce discours-là le plus tôt possible.

**M. Paré:** Oui. Une autre question. On a entendu beaucoup de groupes anglophones venus ici, hier spécialement. Ils nous ont dit que, si j'essaie de résumer un peu et de condenser ce qui a été dit, les anglophones reconnaissent le droit à l'autodétermination des Québécois. C'était unanime. On a posé la question à peu près à tout le monde, et ils vont plus loin que ça en disant que si les Québécois décidaient de l'indépendance ou de la souveraineté du Québec, ils veulent, premièrement, y rester, parce qu'ils sont chez eux. Ce sont des Québécois d'origine anglophone et ils veulent y rester. Ils veulent être consultés dans la démarche, ils veulent y participer. Et une chose qui est très largement demandée - et je pense que c'est important qu'ils le demandent et ça nous permet de savoir ce qu'ils désirent - en fait, c'est que leurs droits acquis soient inclus dans la constitution. Donc, c'est ça qui est ressorti, à mon avis, de tout le débat d'hier. Ils acceptent qu'on se prononce et ils veulent y rester, sauf qu'ils veulent la garantie des droits qu'ils ont déjà. Quand je regarde, dans votre mémoire le crédo des souverainistes, il y a dix commandements effectivement. Est-ce que vous seriez prêts à en ajouter un onzième pour reconnaître ce droit-là, parce que vous faites allusion, au cinquième: "Nous croyons à l'indispensable apport des communautés culturelles qui viennent enrichir le Québec." C'est la seule place où finalement on traite des non-francophones de source. Est-ce que vous seriez prêts à faire un point particulier et précis pour reconnaître dans la Constitution des droits à la minorité anglophone?

**Le Président (M. Michel Bélanger):** M. Gagné, ce sera la dernière réponse de la présentation.

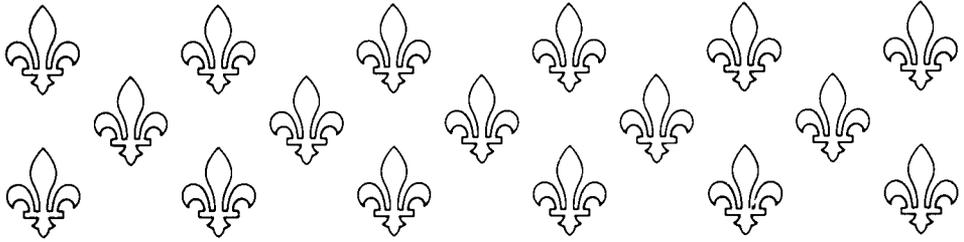
**M. Gagné:** Sur ce plan, M. le Président et MM. les commissaires, je pense qu'en Estrie on a fait la preuve que nous pouvions cohabiter avec les anglophones sur plusieurs plans. Dans ma propre municipalité où je suis conseiller municipal, je traite avec la Société de muséologie Lennoxville et Ascot; j'ai avec moi des anglophones et on travaille actuellement en priorité sur la protection du patrimoine qui est anglophone. Les premières églises, les premières petites écoles qui ont été restaurées, c'est dans ce secteur-là. Je pense que sur le plan de nos relations, sur le plan de notre vécu, il y a beaucoup de cheminement qui s'est fait. Nous n'avons pas d'objection, au contraire, nous avons prôné un Québec français et sans exclure qui que ce soit. Nous avons une largeur de vue, nous avons une tolérance, dans le sens où ce n'est pas chez nous que ça fait mal. C'est beaucoup plus de l'extérieur que les coups sont venus au niveau de l'intolérance. Alors, ici chez nous, en Estrie, c'est une belle région, elle est significative par sa qualité de vie et on se plaît bien. On travaille

bien ensemble, on collabore très bien avec tous les groupes anglophones du milieu. Alors, pour nous, c'est très clair.

**Le Président (M. Michel Bélanger):** Merci, M. Gagné, merci à votre association d'avoir présenté un mémoire à la Commission et à votre groupe, à M. Roy, M. Bernier, M. De l'Orme, Mme Landry et Mme Ash et vous aussi M. Gagné de l'avoir si bien défendu.

C'est la fin de notre journée qui s'est répartie sur deux jours, notre journée d'audiences dans la région de l'Estrie et au nom de la Commission, il faut souligner combien nous avons été heureux d'être ici. Je vous remercie tous de votre assiduité. Et la séance est levée. Nous reprenons à Trois-Rivières, mardi prochain.

(Fin de la séance à 12 h 22)



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-QUATRIÈME LÉGISLATURE

## Journal des débats



**COMMISSION SUR L'AVENIR  
POLITIQUE ET CONSTITUTIONNEL  
DU QUÉBEC**

**Présidents: MM. Michel Bélanger et Jean Campeau**

**Trois-Rivières, le mardi 11 décembre 1990**

**No 18**

**Publié sous l'autorité du président de l'Assemblée nationale,  
M. Jean-Pierre Saintonge**

---

**QUÉBEC**

**Note de l'éditeur:**

Une traduction des débats qui se déroulent à la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec est aussi disponible.

Abonnement: 250 \$ par année pour les débats des commissions parlementaires  
70 \$ par année pour les débats de la Chambre  
Chaque exemplaire: 1,00 \$ - Index: 10 \$  
(La transcription des débats des commissions parlementaires est aussi disponible sur microfiches au coût annuel de 150 \$)

Chèque rédigé au nom du ministre des Finances et adressé à:  
Assemblée nationale du Québec  
Distribution des documents parlementaires  
1060, Conroy, R.-C. Édifice "G", C.P. 28  
Québec, (Québec)  
G1R 5E6 tél. 418-643-2754

Courrier de deuxième classe - Enregistrement no 1762

Dépôt légal  
Bibliothèque nationale du Québec  
ISSN 0823-0102

## Table des matières

Présentation conjointe	1253
Société Saint-Jean-Baptiste de la Mauricie	1253
Société Saint-Jean-Baptiste du centre du Québec	1254
Centrale de l'enseignement du Québec	1260
Association des fabricants de meubles du Québec	1274
Coopérative fédérée de Québec	1287
Association provinciale de l'industrie du bois ouvré du Québec	1297
Ordre des agronomes du Québec	1306
M. Claude Rompré	1312
Municipalité régionale de comté de Bécancour	1319
Ordre des comptables agréés du Québec	1324
M. Guy Vachon	1331
Fédération des médecins omnipraticiens du Québec	1336

## Intervenants

M. Jean Campeau, président

M. Maurice Richard  
M. Jean-Pierre Jolivet  
M. Jean-Claude Beaumier  
M. Marcel Beaudry  
M. Richard B. Holden  
M. Michel Bélanger  
M. Guy Chevrette  
M. Jacques Brassard  
M. Charles-Albert Poissant  
M. Serge Turgeon  
Mme Diane Drouin  
M. Ghislain Dufour  
M. Lucien Bouchard  
M. Jean-Pierre Hogue  
M. Louis Laberge  
M. Gil Rémillard  
M. Paul Philibert  
M. Claude Béland  
M. Mark Assad  
Mme Lorraine Pagé  
Mme Jeanne L. Blackburn  
M. Cosmo Maciocia  
M. Jacques Baril  
M. Jacques Proutx  
M. Roger Nicolet  
M. Gérald Larose  
M. Robert Libman  
M. Robert Benoit  
M. Claude Dauphin  
M. Yvon Lemire  
Mme Claire-Hélène Hovington  
Mme Louise Bégin  
M. Guy Bélanger

(suite à la page suivante)

## Table des matières (suite)

- \* M. André Valois, Société Saint-Jean-Baptiste de la Mauricie
- \* M. Pierre Grondin, Société Saint-Jean-Baptiste du Centre du Québec
- \* M. Luc Dufresne, Société Saint-Jean-Baptiste de la Mauricie
- \* M. Paul-André Julien, Société Saint-Jean-Baptiste du Centre du Québec
- \* Mme Mariette F. Martel, idem
  
- \* M. Raymond Johnston, Centrale de l'enseignement du Québec
- \* M. Henri Laberge, idem
- \* M. Richard Langlois, idem
  
- \* M. Fernand Fontaine, Association des fabricants de meubles du Québec
- \* M. Benoît Godard, idem
- \* M. Normand Ricard, idem
  
- \* M. Alphonse-Roger Pelletier, Coopérative fédérée de Québec
- \* M. Mario Dumais, idem
  
- \* M. Jean-Louis Bonneville, Association provinciale de l'industrie du bois ouvré du Québec
- \* M. Jean Tremblay, idem
  
- \* Mme Angèle Saint-Yves, Ordre des agronomes du Québec
- \* M. Éric Marquis, idem
- \* M. Jean-Marc Paquet, idem
- \* M. Jean-Pierre Lachapelle, idem
  
- \* M. Roland Laquerre, Municipalité régionale de comté de Bécancour
  
- \* M. Jacques Levesque, Ordre des comptables agréés du Québec
- \* Mme Monique F. Leroux, idem
  
- \* M. Renald Dutil, Fédération des médecins omnipraticiens du Québec
- \* M. Georges Boileau, idem
  
- \* Témoins interrogés par les membres de la Commission

Trois-Rivières, le mardi 11 décembre 1990

## Audition d'organismes et de personnes

(Neuf heures trente-deux minutes)

**Le Président (M. Jean Campeau):** Je déclare la séance de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec ouverte. Je rappelle le mandat de la Commission qui est d'étudier et d'analyser le statut politique et constitutionnel du Québec et de formuler à cet égard des recommandations.

La séance d'aujourd'hui est consacrée à des mémoires de groupes et d'individus. À 9 h 30, nous recevons conjointement la Société Saint-Jean-Baptiste de la Mauricie et la Société Saint-Jean-Baptiste du Centre du Québec; à 10 heures, la Centrale de l'enseignement du Québec; à 11 h 30, l'Association des fabricants de meubles du Québec; à 14 heures, la Coopérative fédérée de Québec; à 15 heures, l'Association provinciale de l'industrie du bois ouvré du Québec; à 16 heures, l'Ordre des agronomes du Québec; à 16 h 30, M. Claude Rompré; à 17 heures, la MRC de Bécancour; à 19 h 30, l'Ordre des comptables agréés; à 20 heures, M. Guy Vachon, et pour terminer notre journée, à 20 h 30, la Fédération des médecins omnipraticiens.

## Présentation conjointe

Bienvenue aux membres de la Société Saint-Jean-Baptiste de la Mauricie et de la Société Saint-Jean-Baptiste du Centre du Québec. Vous avez chacun trois minutes et demie pour la présentation de votre mémoire et par la suite, nous passerons aux questions. La durée totale de l'audience est de 30 minutes. Je comprends que c'est M. Valois qui fait une des présentations, et M. Grondin qui fait l'autre. Je m'excuse, MM. les photographes, si vous pouviez juste vous avancer un peu, merci. M. Valois, pouvez-vous nous présenter les gens qui vous accompagnent.

**M. Valois (André):** Certainement, M. le Président. À ma droite, M. Paul Langlois, secrétaire de la Société Saint-Jean-Baptiste de la Mauricie, et à ma gauche, M. Luc Dufresne, directeur de la Société et président du comité social de notre Société.

**Le Président (M. Jean Campeau):** M. Grondin, pouvez-vous aussi nous présenter aussi ceux qui vous accompagnent?

**M. Grondin (Pierre):** Mme Martel, présidente de la Société Saint-Jean-Baptiste du Centre du Québec et M. Julien qui est économiste et membre de la Société Saint-Jean-Baptiste.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Ce que je

comprends, c'est que c'est M. Valois qui commence le premier?

**M. Valois:** Oui, monsieur.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Allez, M. Valois.

Société Saint-Jean-Baptiste  
de la Mauricie

**M. Valois:** Avant de commencer notre présentation, nous tenons à vous signaler que nous comprenons les difficultés avec lesquelles vous devez composer, en ce qui a trait à la gestion du temps, et qui expliquent sans doute le jumelage des deux sociétés Saint-Jean-Baptiste. Même si nous avons le même nom, les mêmes origines, nous devons être considérés comme deux organismes autonomes, ayant la responsabilité entière de nos positions respectives.

M. le président, Mmes et MM. les commissaires, nous tenons, en un premier temps, à vous remercier, au nom des 20 000 membres que nous représentons, de nous offrir l'occasion, dans un délai relativement court, de vous présenter notre position sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, fondée sur une expérience de 150 ans de présence régionale.

Notre mémoire ne vise pas tant à discrediter les formes d'intervention du gouvernement fédéral, qu'à souligner les problèmes de double juridiction inhérents à ce système, dont notre région supporte constamment les effets négatifs.

Nous avons retenu cinq domaines de préoccupations qui, selon nous, sont interreliés, avec lesquels nous sommes confrontés régulièrement et qui nous semblent plus pertinents pour notre région actuellement: communications, formation professionnelle, enseignement supérieur et recherche, environnement, développement économique régional.

Faut-il rappeler que, depuis plus de 30 ans, on cherche la formule magique qui permettrait de concilier les aspirations du Québec et celles du reste du Canada. Cette quête a pris toutes les formes: manifestations, commissions d'enquête, commissions parlementaires, conférences fédérales-provinciales, programmes de partis politiques. On n'en finirait pas d'énumérer les diverses formules qui ont été proposées, de la thèse des deux nations, jusqu'à celle de la superstructure à l'europpéenne.

La Société Saint-Jean-Baptiste de la Mauricie a la conviction profonde que si nous voulons être en mesure de bâtir l'avenir, d'avoir un développement conforme à nos aspirations en

tant que peuple, la souveraineté du Québec devient une nécessité. Cependant, un tel projet doit être absolument endossé par l'ensemble de la population québécoise. Pour ce faire, nous pensons que, suite aux travaux de la Commission parlementaire, il serait tout à fait dans l'ordre qu'elle propose à l'Assemblée nationale du Québec, une large consultation de toute la population québécoise, par voie référendaire, sur l'avenir constitutionnel du Québec. Ce référendum devrait porter exclusivement sur notre volonté d'accéder à la souveraineté.

Ainsi, nous croyons que si nous voulons mettre fin à ce gaspillage de ressources et d'énergies et orienter notre développement en fonction de nos intérêts, il nous faut éliminer dans les plus brefs délais, toutes les doubles juridictions fédérales-provinciales et confier au gouvernement du Québec l'ensemble des pouvoirs d'un État souverain. En janvier 1989, le Conseil des affaires sociales publiait "Deux Québec dans un". Un an plus tard il publiait "Agir ensemble". Notre souhait est qu'à la suite de la Commission sur l'avenir politique du Québec il y ait publication d'un rapport intitulé "L'urgence d'agir dans un Québec souverain".

**Le Président (M. Jean Campeau):** Nous passons maintenant à M. Grondin.

#### **Société Saint-Jean-Baptiste du centre du Québec**

**M. Grondin:** Mmes et MM. les commissaires, ainsi que tout le personnel rendant possible cette rencontre, nous souhaitons une bonne journée et espérons que votre séjour dans cette ville, ancien poste de traite fondé en 1634 par le Sieur de Lavolette, sera des plus agréables. Au nom des membres de la Société Saint-Jean-Baptiste du Centre du Québec, il nous fait plaisir de vous présenter les grandes lignes du mémoire qui vous a été transmis.

Nous sommes devant un choix fondamental qui ne peut plus être esquivé, que nous avons peut-être pour la dernière fois la possibilité de faire clairement. Nous nous trouvons dans une conjoncture éminemment propice mais terriblement pressante. Propice par le réveil de l'opinion, par une nouvelle prise de conscience, par une sorte de large accord des Québécois qui ressentent à la fois la possibilité et l'urgence de leur émancipation nationale. Pressante en raison de la montée accélérée des périls sur le plan démographique, sur le plan culturel et sur le plan linguistique.

Le moment est arrivé pour le Québec d'avoir en main les instruments majeurs de son développement, de ses choix internes et externes, de concevoir et d'appliquer ses politiques fondamentales dans les domaines social, culturel, économique et scientifique. Le Québec a tous les atouts essentiels à un pays souverain. Les milieux

financiers, internationaux aussi bien que canadiens, reconnaissent eux-mêmes la possibilité de l'indépendance sur les plans économique et financier. Le Québec a le devoir envers lui-même comme envers les autres peuples de préserver son identité et sa culture propres ce que seule, désormais, permet l'indépendance. Celle-ci ne se divise pas. Il n'existe pas de souveraineté culturelle distincte de la souveraineté politique et économique, chacune appelant et conditionnant l'autre.

Sur le plan interne, l'indépendance est l'unique moyen de conjurer les périls qui montent, de définir un projet global et de gérer notre développement. Sur le plan international, la recherche de cette indépendance s'inscrit dans le mouvement contemporain d'émancipation et de coopération. On ne peut être présent au monde, participer au dialogue des cultures que si d'abord on est maître de son destin. Enfin, seule l'indépendance réconcilie la double exigence d'efficacité et de dignité. Nous sommes sur la ligne de crête entre l'expansion, l'affirmation d'un côté, le déclin irrémédiable de l'autre. La question n'en est plus une de plus ou de moins, un Québec qui resterait dans la Fédération comme elle est ne sera toujours qu'une province parmi les autres. On ne saurait négocier à partir d'un statut de province, ce serait la permanente quadrature du cercle. C'est uniquement à partir de l'autodétermination exercée et de l'indépendance affirmée que le Québec pourrait engager de véritables négociations avec le reste du Canada. Ce n'est qu'alors qu'apparaîtraient les domaines d'intérêt commun à gérer ensemble.

Le gouvernement du Québec doit immédiatement préparer, appuyé par la majorité des Québécois francophones, l'accession à la souveraineté selon un échéancier de trois à cinq ans, engager des négociations bilatérales immédiates avec Ottawa pour récupérer dès maintenant la plénitude de la juridiction dans quelques secteurs vitaux qui, en principe, ressortissent déjà en tout ou en partie à la compétence des provinces.

Le Québec doit agir comme l'un des peuples fondateurs du Canada et offrir dès maintenant un nouveau pacte au Canada anglais, proposer une véritable confédération regroupant cinq États autonomes: le Québec, l'Ontario, la Colombie-Britannique, les Prairies et les Maritimes. L'ensemble canadien pourrait partager la même monnaie, la défense, la poste, instaurer un libre marché canadien. Les principes de réciprocité et la subsidiarité seraient les bases de cette entente confédérale.

Il nous reste un pays à bâtir. Le temps est venu d'accéder à la souveraineté nationale. Le choix est simple et dramatiquement clair entre l'assimilation dans les tensions, les conflits, l'amertume et un véritable développement que seule permet l'indépendance. Le fédéralisme renouvelé serait le pire des choix car, d'une part, il serait illusion et recouvrirait une im-

mense imposture. D'autre part, il nous engagerait forcément dans un autre cycle interminable et frustrant de négociations stériles.

Le Québec doit prendre l'initiative de se sortir de la circonvolution orbitale du fédéralisme canadien, d'accepter de se diriger vers un avenir plein de défis, de dialoguer directement avec les Canadiens anglais, et de bâtir avec le Canada un espace neuf, basé sur la synergie des idées et des réalités communes. En terminant, nous sommes tentés de conclure en espérant que le rapport de cette Commission nous permettra de dire: Regarde, le Québec fait du nouveau.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Merci, messieurs. Nous débutons la période des questions avec M. Maurice Richard.

**M. Richard:** Merci, M. le Président. Mesdames et messieurs vous me permettez, dans un premier temps, de souhaiter la bienvenue à mes collègues membres de la Commission et à chacun, et chacune des intervenants et des intervenantes qui vont présenter des mémoires à la Commission pour notre région.

Dans un premier temps je poserais une question à la Société Saint-Jean-Baptiste du Centre du Québec. À la page 30 de votre mémoire, vous proposez un remplacement du régime fédératif dans la création d'une véritable confédération qui regrouperait cinq États autonomes, que vous spécifiez: le Québec, l'Ontario, la Colombie-Britannique, les Prairies et les Maritimes. Qu'est-ce qui vous autorise, en fait, à croire que cette proposition serait acceptable au Canada hors Québec? En cas de refus quelles sont, en fait, les options qui sont offertes au Québec?

**M. Grondin:** Ce que nous avons mentionné, c'est que souvent on s'adresse au Canada anglais en passant par l'intermédiaire d'un gouvernement central, et les Canadiens anglais ne peuvent s'exprimer. Nous avons mentionné que si le Québec prend l'initiative de diriger son avenir, je crois qu'il pourra s'entendre avec le Canada anglais, et les Canadiens anglais des diverses provinces pourront voir et s'entendre sur le fait que la géopolitique canadienne est complètement transformée. Je crois que leur intérêt leur commandera de prendre des décisions qui iront dans ce sens.

**M. Richard:** Maintenant, j'aurais une question pour la Société Saint-Jean-Baptiste de la Mauricie. Dans votre mémoire, vous semblez prendre comme prémisses que les Canadiens anglophones veulent généralement un gouvernement central fort. Or, comment concilier cette position avec les demandes de plusieurs provinces, par exemple l'Alberta et la Colombie-britannique qui demandent, en fait, une décentralisation des pouvoirs?

**M. Dufresne (Luc):** C'est un peu une question d'interprétation. Si on a parlé beaucoup d'une volonté des Canadiens anglais d'avoir, de façon générale, un pouvoir centralisé, c'est que si on considère, par exemple, à l'occasion des débats sur le lac Meech, les réclamations qu'on a entendues à propos d'un Sénat élu de façon équitable, le sentiment très net qu'on peut retirer de ça c'est que les différentes régions canadiennes sont davantage préoccupées d'influencer surtout les politiques qui sont adoptées par le gouvernement fédéral que de rapatrier au niveau provincial des pouvoirs qui seraient actuellement au niveau fédéral. On pourrait développer ça sur plusieurs questions mais, essentiellement, c'est ça qu'on voit davantage au Canada anglais à l'occasion des débats sur l'accord du lac Meech. On n'a pas entendu les provinces canadiennes réclamer sérieusement une décentralisation des pouvoirs vers les gouvernements provinciaux.

**M. Richard:** J'aurais à nouveau une question pour la Société Saint-Jean-Baptiste du Centre du Québec. À la page 10 de votre mémoire, vous dites que l'accapement de l'argent est devenu une fin en soi qui, pour plusieurs, a préséance sur la morale et l'éthique. Vous dites aussi que l'emphase mise sur les chartes des droits de la personne en est une belle preuve. J'aimerais que vous m'expliquiez ce point et que vous me disiez s'il est de votre intention de suggérer éventuellement d'abolir les chartes?

**M. Grondin:** Nous savons que, depuis le début de la Confédération, il y a eu beaucoup de déviations qui se sont produites entre le pacte initial de 1867. Nous ne pensons pas que les chartes soient une chose mauvaise, au contraire. Elles protègent les individus devant un certain totalitarisme gouvernemental. Nous n'avons qu'à prendre, durant les années cinquante, l'action de Maurice Duplessis contre les témoins de Jéhovah. Il faut comprendre ce qu'on dit: L'emphase mise sur les chartes des droits de la personne en est une preuve. Dans certains cas, ce dont on se rend compte, à un moment donné, c'est qu'on a préséance sur ce que l'éthique et la morale nous commandent dans notre société québécoise. C'est peut-être quelque chose de moins fort aujourd'hui que dans les années, je dirais, soixante.

**M. Richard:** À un moment donné, vous dites, à la même page: "L'intérêt collectif national est subordonné aux intérêts personnels." Vous semblez nous indiquer votre désir que ce soit l'inverse. Voulez-vous, s'il vous plaît, donner quelques détails additionnels et ne croyez-vous pas que ça pourrait être dangereux?

**M. Grondin:** Ce que nous mentionnons, c'est qu'à l'heure actuelle, beaucoup de gens vont

privilégier leur intérêt personnel plutôt que penser à un avenir collectif. Je pense à certaines personnes. On n'a seulement qu'à mentionner que 5 % de la population québécoise vit présentement en Floride, pour ainsi dire. Ces gens-là, qui sont tous des gens de plus de 18 ans, vont sûrement, un jour, s'il y a un avenir du Québec, penser à leur intérêt personnel avant de penser à un intérêt collectif à long terme. C'est dans ce sens-là que notre vie communautaire s'effiloche de plus en plus au Québec.

**M. Richard:** Merci, M. le Président.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Merci, M. Richard, pour les questions brèves et précises. M. Jean-Pierre Jolivet.

**M. Jolivet:** Bonjour. J'aimerais d'abord vous saluer, aujourd'hui, vous dire bonne journée et, en même temps, vous rappeler que nous sommes, entre Québec et Montréal, le long du fleuve Saint-Laurent, une région très importante. Je suis sûr que les gens qui viendront le dire aujourd'hui inciteront l'ensemble des Québécois à connaître davantage notre région.

Je voudrais poser une question à la Société Saint-Jean-Baptiste de la Mauricie, d'abord. À la page 4 de votre mémoire, vous affirmez: "Notre intervention ne vise pas à discréditer les critères d'évaluation des programmes ou la qualité des interventions du gouvernement fédéral. Nous voulons simplement démontrer que ce dédoublement inimaginable de structures, d'organismes, de programmes, ralentit sinon empêche notre région d'avoir un développement en fonction de ses priorités et de ses objectifs." J'aimerais que vous développiez davantage ce que vous dites aux pages 14, 15 et 16 sur le thème des communications. Nous aimerions que vous nous donniez davantage d'exemples concrets de chevauchements politiques, administratifs entre le fédéral et le Québec dans le domaine des arts, de la culture et des communications.

**Une voix:** M. Dufresne.

**M. Dufresne:** C'est un sujet qui est passablement vaste. Une question relativement simple qui s'est posée récemment en matière de régionalisation des services, par exemple, de télévision, c'est la fermeture des postes régionaux de Radio-Canada. Je pense que là, on a un bel exemple d'une politique qui est pancanadienne et qui est conçue, effectivement, selon des critères qui ne sont pas nécessairement ceux que le Québec adopterait, j'imagine, si c'était le Québec lui-même qui était le maître d'oeuvre dans le domaine des communications et qui avait le contrôle, effectivement, de la télévision.

Une chose qu'on peut signaler, ici à Trois-Rivières, justement à ce sujet-là, c'est que si vous êtes un anglophone, vous pouvez bénéficier

de l'ensemble des services de CBC au sens où vous avez une station de retransmission de la télévision CBC dans la région, alors que si vous êtes un francophone, et on est dans une région où la population est au-delà de 90 %, vous n'avez pas de station de Radio-Canada de langue française. Ce qu'on obtient de Radio-Canada en langue française c'est ce que CKTM-TV, canal 13, par ailleurs une excellente station de télévision, mais qui est affiliée au groupe COGECO qui a tout le loisir de décider, finalement, ce qui, de la programmation de Radio-Canada, va nous parvenir ou pas. C'est un exemple où on peut effectivement se poser des questions sur la difficile compatibilité entre une vision québécoise et une vision canadienne des choses.

**M. Jolivet:** Une question que beaucoup de personnes se posent ces temps-ci, c'est dans le cas où le Québec, lors d'un référendum, dirait oui à la souveraineté politique du Québec, est-ce que quelqu'un parmi vous m'indiquerait quel serait pour le Canada, à ce moment-là, l'intérêt à négocier avec le Québec qui aurait défini sa souveraineté?

**M. Julien (Paul-André):** C'est une question d'habitude, en réalité. Fondamentalement, dans les échanges économiques, et traditionnellement, les échanges ont toujours été nord-sud. Et d'ailleurs, ils se continuent nord-sud. Si on regarde l'évolution du commerce international, du commerce continental, il y a une accélération des échanges avec les États-Unis, alors que les échanges interprovinciaux augmentent beaucoup plus lentement. Par contre, par habitude et à cause de la "national policy", à cause des frontières économiques qui ont été érigées depuis longtemps pour favoriser en particulier le développement économique de l'Ontario, il s'est créé des habitudes d'échanges. Et effectivement il y a une bonne partie de nos exportations et de nos importations qui se font avec l'Ontario. On suppose, d'une part, que les autres provinces seront intéressées à maintenir ces liens puisque toutes les parties en profitent. Et on pourrait ajouter aussi une considération politique; c'est que le reste du Canada aura beaucoup de difficulté à se localiser, à s'organiser, forcé par le mouvement souverainiste du Québec. Et pour maintenir sa propre cohérence, il devra probablement, ou à peu près assurément, vouloir négocier avec le Québec.

Il faut penser d'ailleurs qu'il y a une considération géographique. Les Maritimes étant à l'est du Québec et le reste du Canada à l'ouest, il y a un problème de cohérence. On peut parler de pakisthanisation - le Bangladesh par rapport au Pakistan. On pense que, normalement, uniquement pour cette considération, et encore plus pour des considérations économiques, mais au moins pour cette considération géographique, le Canada, au moment voulu,

sera à la table des négociations, et rapidement. Un peu comme ça s'est passé en 1905 avec la Norvège. La Suède a refusé la séparation de la Norvège et ça a pris trois semaines, au bout de trois semaines, la Suède s'est assise à la table des négociations avec la Norvège, ils ont conclu des accords et ils se sont développés par la suite.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Merci, M. Jolivet. La période est malheureusement écoulée. Nous passons maintenant à M. Jean-Claude Beaumier.

**M. Beaumier:** Merci, M. le Président. Je suis heureux de constater la saveur régionale des mémoires des Sociétés Saint-Jean-Baptiste. En régions, nous avons entendu parler de la couronne dorée de Montréal-Québec. On a entendu parler du corridor privilégié, mais avec les mémoires qui ont été présentés ce matin, on voit que dans la couronne il y a des trous et que même si on est entre Québec et Montréal, les gens ont plus tendance à passer qu'à demeurer. Donc, pour ça, je dois les remercier sincèrement et les féliciter, entre autres, la Société Saint-Jean-Baptiste de la Mauricie pour son excellent mémoire.

Ma question est la suivante. À la page 41, vous dites: La solution réside dans une décentralisation, et pourquoi pas une réappropriation des pouvoirs dans les régions – je parle, bien entendu, du mémoire de la Société Saint-Jean-Baptiste de la Mauricie – et pourquoi pas enfin, d'instaurer une politique répondant aux besoins régionaux, et ceci en concertation avec les MRC et les municipalités. Et je pourrais continuer. Moi, ma question est la suivante: Croyez-vous que les régions ont les mécanismes nécessaires pour se prendre en main? Et comment croyez-vous qu'on pourrait inclure dans une constitution, l'institutionnalisation d'une décentralisation politique au profit des régions?

**M. Valois:** Présentement, M. Beaumier, oui, nous croyons que les régions ont les outils nécessaires. Elles ont les outils nécessaires et ils sont en opération tant bien que mal, et tout irait très bien justement s'il n'y avait qu'un niveau décisionnel au point de vue gouvernemental, au point de vue d'élaboration de politique. Et les régions, selon nous, sont les meilleurs maîtres d'oeuvre pour toucher la population et mettre en oeuvre des politiques qui seraient cohérentes, des politiques uniques. La confusion présentement c'est que, dans plusieurs domaines, comme nous l'avons démontré tout au long de notre mémoire, il y a une double politique, qui devient une paperasserie épouvantable dans la mise en oeuvre de tous les programmes dont on parle, que ce soit au point de vue de la dépollution, au point de vue économique, au point de vue de l'éducation. C'est ce qui est malheureux,

ces doubles juridictions-là retardent, font mal et embêtent les gens dans la mise en place des politiques cohérentes.

**Le Président (M. Jean Campeau):** M. Beaudry.

**M. Beaudry:** Merci, M. le Président. Ma question s'adresse à la Société Saint-Jean-Baptiste du Centre du Québec et je veux revenir sur un point qui a été souligné tantôt par M. Maurice Richard. À la page 100 de votre mémoire, vous nous dites: "Dans le but de concilier sagesse et science politique et d'éviter des confrontations..." Et là, vous nous suggérez un conseil confédéral canadien, par des États constituants. Est-ce que je dois comprendre de cette suggestion-là que vous verriez un ensemble ou des négociations qui seraient faites avant toute autre mesure pour modifier le statut constitutionnel du Québec? Parce que, quand vous me parlez d'éviter des confrontations, il y en a qui nous disent, ou des mémoires nous ont dit antérieurement: Il faut d'abord déclarer notre souveraineté puis, par la suite, tenter de refaire des liens avec le reste du Canada. Vous semblez ici agir avec beaucoup plus de prudence, puis vous nous dites: Explorez donc d'autres avenues avant, pour voir s'il n'y aurait pas lieu de tenter de réorganiser une confédération canadienne. Est-ce que c'est bien là votre pensée?

**M. Grondin:** Pour la Société Saint-Jean-Baptiste du Centre du Québec, la finalité, c'est la souveraineté nationale du Québec.

**M. Beaudry:** Je comprends la finalité, mais avant d'y arriver?

**M. Grondin:** Le moyen, comme ça a été mentionné, c'est en consultant la population et, à l'intérieur d'un échéancier de trois à cinq ans, de bâtir un nouvel espace pour le Québec. Pour ce qui est...

**M. Beaudry:** Alors je vous saisis bien. Ce que vous dites, c'est de tenter d'établir des créneaux quelconques à d'autres niveaux pour voir de quelle façon on pourrait s'assurer des liens avec le reste du Canada?

**M. Grondin:** Oui, mais je crois aussi qu'il faut penser et agir un petit peu comme les gens d'affaires. Les gens d'affaires du Québec, quand ils communiquent avec des gens d'affaires de l'extérieur du Québec, que ce soit aux États-Unis ou dans le Canada anglais, bien souvent, ils ne passent pas par des personnes interposées. Si un directeur général d'une entreprise a à faire avec un directeur général d'une entreprise hors Québec, ils vont communiquer ensemble, ils vont se parler directement. Je pense que c'est là une des sources d'efficacité, d'efficience, dont il

faudrait peut-être tenir compte.

**M. Beaudry:** Une autre question. À la page 47, vous nous dites: "Nous prétendons à ce stade-ci que la Commission a déjà perdu sa crédibilité." Nous vous remercions beaucoup pour cette remarque...

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Beaudry:** Et vous allez plus loin en nous disant: Le seul choix des commissaires, s'ils sont honnêtes et libres comme l'a hautement proclamé un commissaire, c'est de suggérer aux Québécois de s'en remettre à un autre forum pour discuter démocratiquement de leur avenir. On ne parle pas uniquement de référendum, on parle d'un autre forum pour discuter. Quelle est la forme que vous voyez que devrait prendre un tel forum?

**M. Grondin:** Il y a beaucoup de solutions qui peuvent être mentionnées. Ça peut être des états généraux, ça peut aussi être aussi des mini-forums. Un des commissaires ici a mentionné qu'il avait rencontré un anglophone dans la région de l'Estrie, qui est arrivé avec un mémoire très simple de quatre pages. Ça peut aussi être des mini-forums aussi pour rencontrer des personnes âgées dans des foyers. La Commission peut se scinder pour rencontrer, se rendre dans des endroits peu accessibles, des endroits où les personnes qui arrivent pour se présenter devant un aréopage comme ici vont être passablement gênées aussi – les gens, je veux dire – des personnes âgées ou même des mères de famille. Je pense qu'on peut parler de mini-forums, on peut parler d'un forum encore plus élargi pour écouter les défavorisés. Et je crois que la Commission ne doit pas prendre cette partie-là du mémoire comme étant une attaque méchante...

**M. Beaudry:** Non, non, non.

**M. Grondin:** ...il faut le prendre comme une attitude ouverte.  
(10 heures)

**M. Beaudry:** C'était une petite farce. Mais en fait, vous, ce que vous suggérez, c'est, parallèlement, des expériences avec le reste du Canada et un forum additionnel avant que le Québec fasse toute démarche définitive au niveau de la souveraineté? C'est ça que vous suggérez dans le fond.

**M. Grondin:** C'est ce qu'on peut suggérer, mais c'est la Commission qui est le maître d'oeuvre à l'heure actuelle.

**M. Beaudry:** Non, non, je comprends, mais on écoute votre mémoire, là. Puis je veux bien le saisir.

**M. Grondin:** Exactement. Comme c'est mentionné, un forum élargi mais qui pourra aussi amener un nouveau forum, dans son rapport, pour avoir encore une meilleure vision du Québec, de tous les gens du Québec, des larges couches.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Merci, M. Beaudry, merci M. Grondin. Nous passons maintenant à M. Holden.

**M. Holden:** M. le Président, messieurs et mesdames, est-ce que vous seriez d'accord avec cette analyse de votre mémoire, surtout pour la Société Saint-Jean-Baptiste du Centre du Québec, vous dites: "Le système fédéral fait des Québécois un peuple écartelé entre deux centres de pouvoir dont les orientations sont souvent contradictoires". Est-ce que ça serait exact d'une partie de votre mémoire?

**M. Grondin:** O.K. C'est exact, c'est-à-dire qu'à l'heure actuelle, les Québécois sont écartelés. Moi j'ai 38 ans et depuis que je suis né, je regarde un petit peu la politique. Que ce soit sous Duplessis ou Lesage, nous avons toujours été écartelés. Les premiers ministres du Québec ont toujours été dans un rapport d'opposition avec le gouvernement fédéral. Je pense qu'il faut absolument changer ça, pour arriver peut-être un jour avec un État québécois, mais quand même avec des liens très étroits avec le Canada, avec un conseil confédéral.

**M. Holden:** Je dois vous avouer que la dernière fois que j'étais à Trois-Rivières, c'était pour les obsèques de M. Duplessis. Mais il y a eu beaucoup de changements depuis sans doute.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Grondin:** Nous vous souhaitons un bon retour.

**M. Holden:** Non mais, lorsque vous discutiez entre vous là, pour arriver à ces conclusions, est-ce qu'il y avait quelqu'un qui apportait des arguments en faveur des bienfaits du fédéral, et du fait que, depuis 25 ans, les Québécois sont de plus en plus une voix forte au sein du gouvernement fédéral. Est-ce que quelqu'un vous apportait des arguments de ce genre, ou si c'était complètement centré sur les questions référendaires et souverainistes?

**M. Grondin:** Toutes sortes de questions nous ont été posées. Vous dites justement que les Québécois sont de plus en plus présents à Ottawa. Possiblement, je veux dire, en termes de représentation, parce que le Québec est la province qui a été... à l'heure actuelle, le gouvernement est composé majoritairement de gens du Québec.

Mais je pense que si on en arrive aussi à notre analyse, si on prend l'évolution de la population québécoise au sein de la Fédération canadienne, en 1861 nous étions 35,4 % de la population et aujourd'hui, en 1981, selon les derniers recensements de Statistique Canada – on aura bientôt les derniers de 1991 – nous ne constituons plus que 26,45 % de la population. Et je pense que c'est un drame aussi. Quand j'avais présenté ce graphique-là aux étudiants, je leur disais toujours, retournez-le de cette façon-là, vous allez voir qu'un écart qui était minime dans le pacte fédératif de 1867, est devenu maintenant un écart considérable. Et il faudrait maintenant des changements drastiques.

**M. Holden:** Mais ça, ce n'est pas la faute du fédéral, s'il y a un changement dans la population.

**M. Julien:** En tout cas, actuellement je pense bien qu'on peut expliquer une faute fondamentale du fédéral. C'est la première fois, dans l'histoire économique du Canada, que le Canada a été en récession avant que les États-Unis soient en récession. Normalement on a toujours été à la remorque des États-Unis. On avait une récession à peu près trois mois, au cinq mois plus tard. Alors les avantages du fédéral, actuellement, on y goûte sérieusement. C'est la première fois à peu près dans notre histoire que, depuis cinq ans, l'écart entre le taux bancaire et le taux réel... Le taux réel est normalement à peu près de 2 % de plus que le taux d'inflation. Actuellement il est de plus de 5 %, il est de 7 %. Ça ne s'est jamais vu dans l'histoire du Canada.

Depuis une dizaine d'années on a ça systématiquement, et c'est le fédéral, gracieusement, qui nous rend ce grand service-là, d'avoir des taux d'intérêt énormes, d'avoir une monnaie très élevée, et nous, à Trois-Rivières, on y goûte sérieusement, puisqu'une partie de nos exportations, en particulier des pâtes et papiers, profite justement d'une monnaie qui est plus représentative des avantages et des désavantages économiques du Canada par rapport aux États-Unis. Or, actuellement, la monnaie est surévaluée et nos exportations sont très faibles. On a d'énormes problèmes et, en plus, les investissements ralentissent et continuent à ralentir beaucoup plus que dans le passé à cause de cet écart entre le taux d'intérêt sur le marché et le taux d'intérêt réel. Alors, si vous voulez parler des avantages de la Confédération dans notre économie, vous êtes un peu masochiste, je pense.

**Le Président (M. Jean Campeau):** M. Julien, merci. M. Holden, merci. Pour terminer l'audience de 30 minutes, je laisse la parole à mon collègue, M. Michel Bélanger.

**M. Bélanger (Michel):** Merci, M. le Prési-

dent. J'ai été particulièrement frappé par les pages 47, 48 et 49 de ce mémoire. Et je pense que vous devriez avoir la chance de dire que peut-être, si vous aviez à les réécrire, vous les réécririez différemment. Je voudrais vous donner cette chance-là. Est-ce que vous maintenez ces trois pages?

**M. Grondin:** Moi, je ne suis simplement que le porte-parole de la Société Saint-Jean-Baptiste.

**M. Bélanger (Michel):** Bon, alors, est-ce qu'il y a quelqu'un qui peut répondre à cette simple question. Est-ce que la Société Saint-Jean-Baptiste du Centre du Québec maintient ces trois pages qui disent entre autres que la Commission n'a aucune crédibilité, que l'Opposition est coupable, que le premier ministre s'est trompé, que les partis politiques sont irrémédiablement coupés de l'ensemble de la population, que le Québec d'aujourd'hui est bien différent de l'image que la Commission tente d'en donner, ce qui me paraît projeter très loin vers l'avenir? Je vous demande simplement: si vous aviez l'occasion de refaire ces trois pages, les referiez-vous différemment? C'est une façon très délicate de vous suggérer que je n'en pense pas grand bien.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**Le Président (M. Jean Campeau):** Est-ce que je vous sauve en disant que le temps est écoulé ou si je vous donne une minute?

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**Mme Martel (Marianne F.):** Même si vous n'en pensez pas grand bien, je pense que la personne qui a rédigé le mémoire y a pensé sérieusement et je ne crois pas que nous changerions notre position.

**M. Bélanger (Michel):** Alors, madame, je me vois forcé de vous répondre que vous n'avez aucune crédibilité devant moi alors que vos collègues de la Société Saint-Jean-Baptiste de la Mauricie ont un mémoire qui est particulièrement bien rédigé.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Alors, M. Julien, M. Grondin, Mme Martel, M. Langlois, M. Valois, M. Dufresne, merci d'être venus débattre devant nous des questions de l'avenir du Québec.

(Suspension de la séance à 10 h 8)

(Reprise à 10 h 11)

**Le Président (M. Jean Campeau):** Nous poursuivons les travaux. Nous recevons maintenant la Centrale de l'enseignement du Québec. Je souligne que la durée de l'audience est de

1 heure 30 et je vous rappelle les règlements de minutage durant une séance de 1 heure 30, soit 10 minutes pour la présentation du mémoire, 15 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 15 minutes pour le groupe parlementaire formant l'Opposition officielle et 40 minutes pour les autres membres inscrits, chacun des membres disposant d'un maximum de 10 minutes, et enfin 10 minutes pour la présidence. Je comprends que c'est M. Johnson qui présente le mémoire.

### Centrale de l'enseignement du Québec

**M. Johnston (Raymond):** Johnston.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Est-ce que vous pourriez présenter vos collègues, s'il vous plaît.

**M. Johnston:** Oui. À partir de la droite, Mme Solange Pronovost, vice-présidente de la Centrale, M. Henri Laberge, employé conseil à la Centrale, Mme Ghislaine Fleury, présidente du Comité de la condition des femmes de la Centrale, et Richard Langlois, économiste à la Centrale.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Vous avez 10 minutes pour la présentation de votre rapport.

**M. Johnston:** Merci. MM. les coprésidents, Mmes, MM. les commissaires, je voudrais d'abord prendre 30 secondes pour saluer la présence dans la salle d'une trentaine d'étudiantes et d'étudiants qui, conjointement avec leur enseignant, ont décidé de consacrer un peu de temps aujourd'hui pour prendre contact directement avec l'histoire en construction du Québec, à l'occasion du passage de la Commission.

J'aborderai succinctement notre mémoire, qui est assez long, en vous disant d'abord que la Centrale, et c'est connu du large public, avait dès le départ indiqué, il y a environ quatre ans, son désaccord avec les conditions minimales posées par le gouvernement pour réintégrer la Constitution canadienne. La Centrale avait maintenu son opposition à l'accord du lac Meech jusqu'à la fin. Avant même que soit connu le sort définitif de l'accord du lac Meech, nous avions procédé à un sondage interne qui indiquait une large adhésion de nos membres à l'indépendance du Québec et une large adhésion de nos membres à l'idée que la Centrale soutienne publiquement et milite activement en faveur de l'indépendance du Québec. Il n'y aura donc pas de surprise dans la lecture de notre mémoire à cet égard-là.

Je veux rappeler aussi qu'à l'occasion de notre dernier congrès, tenu en juin 1990, les représentantes et les représentants de l'ensemble des affiliés à la Centrale ont retenu une résolution fondamentale en quatre points, en faveur de

l'indépendance du Québec, en faveur du principe de la souveraineté populaire, souveraineté du peuple du Québec, en faveur de l'élaboration d'une Constitution québécoise démocratique et progressiste, et en faveur aussi de la convocation d'une assemblée constituante élue, largement représentative de la population, ayant le mandat de faire de l'animation autour d'un projet de constitution, sur le contenu d'un éventuel projet de constitution, d'élaborer le projet de constitution et de le soumettre enfin à la population du Québec. C'est donc à partir de ce cadre défini par notre congrès que le mémoire a été conçu. (10 h 15)

Donc, pas de surprise à ce que la Centrale indique dès aujourd'hui qu'étant favorable à l'indépendance nationale du Québec, elle réclame l'adoption immédiate, par l'Assemblée nationale, et la ratification par référendum en 1991 d'une loi fondamentale sur la souveraineté du peuple québécois, cette loi devant contenir l'attribution au gouvernement d'un mandat de négocier les aspects techniques de l'accession à l'indépendance ainsi que la convocation d'une assemblée constituante élue, représentative de toutes les composantes de la société. L'assemblée constituante aurait pour mission de susciter un large débat populaire puis de rédiger un projet de constitution démocratique qui serait soumis à la population lors d'un deuxième référendum. La ratification par le peuple québécois de cette constitution établirait l'acte de naissance de la république québécoise indépendante. Le temps est venu pour le peuple québécois de se donner sa propre constitution.

Pour la CEQ, le fondement du nouvel État québécois serait le principe de la souveraineté populaire. L'article 1er de la loi fondamentale pourrait être rédigé comme suit: «Sous réserve des droits aborigènes, des droits ancestraux des peuples autochtones et de leur droit à l'autodétermination, il n'y a au Québec d'autre souverain que le peuple québécois.»

On le sait, le partage des compétences entre le fédéral et les provinces a défavorisé le Québec. On le sait aussi, la Constitution canadienne, même dans les champs qui sont de compétence provinciale, contient un certain nombre d'entraves au plein exercice de ces compétences. Et on sait aussi que le gouvernement fédéral bénéficie d'une possibilité assez large de faire prévaloir ses législations sur les législations provinciales. Quant aux entraves constitutionnelles, notre mémoire évoque quelques questions: l'éducation, la question linguistique, on pourrait même parler du secteur de la santé et des services sociaux, compte tenu du droit d'intervention du fédéral par le Code criminel pour venir contourner le droit à l'avortement.

Donc on arrive, nous, à la conclusion que les politiques fédérales, non seulement sur la base de ses juridictions mais aussi en empiétant à l'occasion sur les juridictions provinciales,

freinent le développement économique et social du Québec. C'est le cas, par exemple, des interventions d'Ottawa concernant l'emploi, la formation de la main-d'œuvre, la fiscalité, les finances publiques, les questions linguistiques et, plus récemment, les communications. La pleine maîtrise des divers leviers économiques nous apparaît, à nous, comme une condition nécessaire à la poursuite d'un développement qui réponde vraiment aux aspirations de la population québécoise. C'est une condition mais ce n'est pas une condition suffisante en soi. Tout dépend naturellement des priorités retenues et des politiques mises de l'avant.

Néanmoins, il est temps, selon nous, de rapatrier les pouvoirs et les instruments qui nous permettront d'assurer pleinement notre développement et d'atteindre un meilleur équilibre entre les objectifs d'efficacité économique et les objectifs de justice sociale. De plus, le cadre constitutionnel canadien, notamment son caractère monarchique — même de monarchie constitutionnelle — fait obstacle à l'instauration d'une véritable démocratie au Québec. La Constitution canadienne est par ailleurs tout à fait étrangère à l'idée que le peuple québécois puisse disposer librement de l'attribution des compétences étatiques s'exerçant sur son territoire; notamment, il écarte toute possibilité de référendum décisionnel. Le Québec a besoin d'une indépendance réelle et complète et non d'une quelconque souveraineté purement théorique, assortie d'une délégation de nombreux pouvoirs à une instance supranationale. Nous croyons que le temps est venu d'accéder à l'indépendance qui doit se réaliser de façon démocratique et mener à un approfondissement des valeurs démocratiques.

Au cours du débat sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, la CEQ entend jouer son rôle comme organisation syndicale dans la lutte pour l'extension de la démocratie et pour l'obtention des droits économiques, sociaux et culturels pour l'ensemble de la population, notamment par des services publics accessibles, afin de répondre aux besoins des citoyennes et des citoyens. La Centrale entend poursuivre ce mandat, donc, en alliance avec les mouvements sociaux existant au Québec pour la conquête du droit à l'égalité, pour les femmes, pour les jeunes, pour les groupes minoritaires, pour le droit à l'environnement et à la paix, pour une meilleure intégration du développement économique et social et pour le développement de la solidarité internationale.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Est-ce que vous arrivez à vos conclusions, M. Johnston?

**M. Johnston:** Oui. J'achève. Nous voulons l'indépendance pour de multiples raisons, notamment et entre autres pour apporter une contribution originale à la politique internationale, pour disposer de tous les moyens nécessaires à la mise

en oeuvre d'une politique de plein emploi, pour doter le Québec d'un système de protection sociale cohérent, pour consolider les services publics, pour réduire efficacement les inégalités socio-économiques entre les régions, pour s'attaquer à la pauvreté et à l'appauvrissement, pour accroître le contrôle démocratique sur le développement économique, pour assurer une meilleure protection des droits syndicaux et sociaux, pour promouvoir les droits des femmes, pour harmoniser l'ensemble des interventions des pouvoirs publics en vue de favoriser un développement durable, pour établir une nouvelle entente avec les peuples autochtones et pour disposer de tous les pouvoirs nécessaires à la promotion du français et de notre culture. Je m'arrêterai là, M. le Président.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Merci, M. Johnston. Alors, nous allons d'abord au groupe parlementaire formant l'Opposition officielle. M. Jacques Brassard.

**M. Brassard:** M. Chevette d'abord.

**Le Président (M. Jean Campeau):** M. Chevette.

**M. Chevette:** Merci, M. le Président. Je voudrais tout d'abord féliciter la CEQ; ça fait toujours plaisir de les rencontrer. Je voudrais souligner que la CEQ, dès 1972, votait en faveur du droit à l'autodétermination; ça a toujours fait partie des congrès, par la suite. La CEQ a été de toutes les grandes réformes québécoises, s'est associée à toutes les grandes réformes québécoises et a toujours eu un grand souci pour l'équité et la qualité des services donnés à la population. Je suis heureux, ce matin, qu'on ait un mémoire substantiel qui s'attaque aux vrais problèmes, en plus de prôner une option politique claire, sans ambiguïté. Je pense que c'est bon de se faire rappeler par un groupe aussi bien structuré que, dans un Québec souverain, il y a quand même des valeurs qu'il faut véhiculer par la suite puis qu'il y a un contrat social à établir, un projet de société à bâtir démocratiquement. Ça, je voudrais vous en féliciter. D'autant plus que vous n'êtes pas sans savoir que des épouvantails à moineaux vont sortir, si ce n'est déjà fait, parce que, vendredi, j'apprenais personnellement qu'il y avait tout un plan stratégique pour essayer de rendre ambiguë la notion de souveraineté par rapport à l'association. J'apprenais également qu'on publierait d'ici peu des recherches pour essayer de menacer sur la partition du territoire. J'apprenais également qu'on ferait des sondages personnalisés auprès de personnes influentes pour essayer de semer la trouille chez les Québécois pour qu'ils ne puissent pas sereinement s'interroger sur leur avenir.

Ceci dit, je voudrais vous poser quelques questions. La semaine dernière, il y avait une

femme qui vivait au Québec depuis 14 ans et qui se considérait comme une immigrante. Ça m'a frappé. Je me suis demandé: Quand est-ce qu'on devient Québécois? Est-ce que c'est dû à l'approche du multiculturalisme fédéral canadien par rapport à la pluriethnicité dont vous parlez? J'aimerais vous entendre nous dire comment vous voyez les différences: Est-ce que c'est au niveau du message, au niveau des perceptions ou au niveau des programmes d'intégration?

**M. Johnston:** Mon collègue Henri Laberge va répondre.

**Le Président (M. Jean Campeau):** M. Laberge

**M. Laberge (Henri):** Je pense que ça tient peut-être aussi, une bonne part, à la réaction que les Québécois ont vis-à-vis des immigrants. Mais tout ça fait partie d'une histoire, d'un ensemble. Il nous semble, nous, que, dans la mesure où la société québécoise va vraiment se définir comme une société nationale, il y aura moins de chances que nous continuions à nous définir principalement à partir de nos caractéristiques ethniques particulières. C'est un des points qu'on a développés dans notre mémoire. C'est que le peuple québécois, ça ne veut pas dire les Canadiens français, ça ne veut pas dire les Québécois d'origine française et de langue maternelle française, c'est l'ensemble des personnes qui vivent au Québec. Or, dans notre histoire, on a eu une période d'à peu près 100 ans, à partir de l'Union de 1840 jusque vers 1960, où la majorité des Québécois se définissaient non pas en tant qu'appartenant à la société québécoise mais en tant qu'appartenant à l'ethnie canadienne-française. Et tout le discours nationaliste s'est développé autour de ça, la défense de l'ethnie canadienne-française et des valeurs particulières à l'ethnie canadienne-française. Alors, nous prétendons que dans un Québec qui serait plus conscient de sa réalité en tant que telle et où les gens se définiraient non plus à partir de leur appartenance ethnique mais en vertu de leur appartenance à la société québécoise, l'égalité serait plus grande entre les immigrants et les Québécois d'origine.

**M. Chevette:** Vous avez insisté d'une façon toute particulière sur le français langue de travail. Vous avez un bon chapitre là-dessus. Quels sont les amendements que vous verriez concrètement par rapport à ce qui existe présentement dans la Charte de la langue française ou dans la loi 101, pour améliorer cette situation au Québec?

**M. Laberge:** Bon, d'abord supprimer certaines difficultés qui proviennent non pas de la rédaction elle-même mais de l'interprétation qui en a été donnée par les tribunaux. Je donne un exemple. Je ne me souviens plus du numéro de

l'article, mais dans le chapitre de la Charte de la langue française portant sur la langue du travail, il y a un article qui dit: L'employeur s'adresse à son personnel en français. Il y a un tribunal qui a interprété que ça voulait dire les communications à l'ensemble du personnel mais que ça ne comprenait pas les communications avec chacun des membres du personnel séparément. Alors, étant donné cette interprétation-là, je pense que le législateur devrait maintenant préciser le sens de l'article qui est là et dire que ça comprend aussi le droit pour n'importe quel employé de recevoir toutes ses communications en français. Évidemment, ça ne veut pas dire... un droit ce n'est pas une obligation. Si la personne voulait recevoir une communication dans une autre langue, ça devrait être permis, mais le droit devrait exister pour tout travailleur, quelle que soit son origine. Il ne faudrait pas qu'on dise: Seuls les Canadiens français ont droit à ce que leur employeur communique en français. C'est un droit pour tout le monde.

Un autre exemple, c'est sur les programmes de francisation. C'est bien sûr qu'il fallait commencer par les plus grosses entreprises mais nous pensons que maintenant il faut descendre pour aller rejoindre les entreprises d'un moins grand nombre d'employés, pour que la francisation se fasse aussi dans les petites et moyennes entreprises. Et souvent, certaines de ces entreprises-là sont des entreprises de pointe qui ont un impact très important sur toute une série d'opérations qui se font par la suite.

**Le Président (M. Jean Campeau):** M. Brassard.

**M. Brassard:** M. le Président, mesdames, messieurs. Il y en a de plus en plus maintenant, depuis quelques jours ou une semaine, qui commencent à évoquer très sérieusement le regard sombre, la voix chevrotante, le dépeçage et le démembrement du territoire québécois. Alors là, le nord du Québec va dériver dans l'océan Arctique, il y a un corridor qui va se bâtir au sud du Québec, je ne sais pas si ça va être juste une route à deux voies ou une autoroute. Selon vous, est-ce que le droit à l'autodétermination de la nation québécoise... est-ce que l'exercice de ce droit présuppose non seulement la capacité de se constituer en État indépendant, souverain, mais est-ce que ça présuppose également, selon vous, l'intégrité complète et totale du territoire québécois, le droit à l'autodétermination présupposant des assises géographiques bien délimitées?

(10 h 30)

**M. Johnston:** Pour répondre simplement à votre question, je dirais d'abord oui. Mais sous réserve, tout de même, du droit que nous voudrions voir inscrit dans la constitution québécoise, du droit à l'autodétermination pour les peuples autochtones dans la perspective où on

essaierait tout de même de conclure avec ces nations-là des ententes qui préserveraient l'intégrité du territoire québécois et qui leur permettraient un contrôle des institutions, un contrôle sur un certain nombre de législations qui les concernent, dans leur territoire.

Je souligne à cet égard que nous avons, très tôt, l'automne dernier, demandé au gouvernement du Québec d'instituer une commission d'enquête publique sur les rapports avec les nations autochtones, une commission d'enquête publique qui était appuyée, d'ailleurs, par l'Association des premières nations, qui permettrait, à la limite, de voir quels sont les nouveaux rapports globaux et particuliers qu'on doit établir en terre québécoise, avec chacune des nations autochtones vivant ici au Québec et que nous distinguons de façon claire des communautés ethnoculturelles provenant de l'immigration depuis quelques décennies.

**M. Brassard:** Sauf que ce n'est pas de ça dont parlent les fabricants d'épouvantails ou de spectres. Ils parlent vraiment, à ce moment-là, d'une espèce de démembrement de parties importantes du Québec, sans référence aucune à ce que vous venez d'évoquer ou de mentionner, les droits des autochtones, cette espèce de dépeçage ou de démembrement territorial du Québec.

**M. Johnston:** À notre point de vue, la façon de résister à ça c'est d'asseoir le cheminement politique du Québec sur une claire détermination de la population québécoise. Et la démarche que nous proposons assure la légitimité démocratique de tout le processus et assure aussi l'incontestabilité de la décision de la population québécoise.

**M. Brassard:** Ce que vous voulez dire, c'est que le peuple du Québec ou la nation québécoise, comme vous l'appellez, si elle décide majoritairement et démocratiquement d'accéder à la souveraineté ou à l'indépendance, ça implique, à ce moment-là, le respect de l'intégrité du territoire québécois. Ça devient automatique en quelque sorte.

**M. Johnston:** Nous croyons qu'en vertu des règles internationales, nous serions très bien placés pour faire valoir le droit à l'intégrité territoriale.

**M. Brassard:** Est-ce qu'il me reste encore un peu de temps? Oui. Sur la question économique, vous êtes très sévère, évidemment, dans la critique du régime fédéral. Au fond, ce que vous nous dites, c'est que les dégâts économiques, on les subit maintenant comme collectivité, dans le cadre du régime fédéral et que la plupart de ces dégâts économiques que vous décrivez dans votre mémoire sont liés au régime fédéral et à la

façon de fonctionner du régime fédéral.

Je vous ai bien compris, parce qu'il y en a plusieurs également, depuis un certain temps, qui ont plus tendance à regarder leur boule de cristal pour évoquer les dégâts économiques futurs d'un Québec souverain, mais ils ont l'air d'être très myopes quant aux dégâts présents, actuels, que subit la société québécoise. Est-ce que je vous ai bien compris?

**M. Johnston:** Très bien.

**M. Brassard:** Je vous remercie.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Ça va? Vous avez encore...

**M. Chevette:** À la page 6 de votre mémoire, vous parlez de formule constitutionnelle contre... Je vais vous le citer au texte, pour ne pas me tromper. "Sous contrôle populaire", j'aimerais vous entendre là-dessus, expliciter davantage "une formule constitutionnelle sous contrôle populaire". Est-ce que ce sont des formules basées sur des référendums à répétition ou si c'est une formule qui prévoit des constitutions chaque fois qu'on veut modifier etc.?

**M. Johnston:** Je pense qu'il faut distinguer la première démarche qui est proposée, qui s'intègre dans la démarche d'affirmation de l'indépendance du Québec, une constituante pour élaborer une constitution formelle, écrite, qui rassemble l'ensemble des droits en même temps. Ça, c'est clair. Ce que nous proposons c'est que ça soit élaboré par une constituante élue, que ça soit soumis à un référendum. S'il doit y avoir des modifications, par la suite, à cette constitution, quand il s'agit de modifications qu'on peut considérer comme mineures, l'Assemblée nationale pourrait être habilitée, selon la proposition que nous faisons, à procéder à des modifications sans consultation de l'ensemble de la population, moyennant un accord des deux tiers des membres de l'Assemblée nationale, à moins que... Ou un groupe représentant au moins 15 % de l'Assemblée nationale revendique la tenue d'un référendum à moins que l'Exécutif, que nous distinguons clairement de l'Assemblée nationale, ne demande aussi la tenue d'un référendum sur ces modifications-là. Mais dès lors qu'il s'agit de modifications substantielles qui peuvent laisser croire qu'il s'agit en fait d'une réécriture assez vaste de la Constitution, ce que nous suggérons, c'est que, à ce moment-là, on devrait recourir de nouveau à une constituante et à un référendum.

**M. Chevette:** Ne considérez-vous pas que le processus que vous proposez quant à la démarche, la constituante, vous ne trouvez pas ça long? C'est l'impression qu'on a quand on lit le mémoire, c'est un processus lourd et long.

**M. Johnston:** Deux ans, c'est ce dont il est question dans notre texte. Deux ans pour déclencher le débat à l'étendue du territoire du Québec sur le contenu d'une constitution qui, non seulement définirait les institutions politiques, mais aussi redéfinirait en quelque sorte les droits des minorités, l'agencement des droits et libertés individuels et des droits collectifs, essaierait en quelque sorte de définir des nouveaux paramètres pour construire le Québec. Deux ans pour ça, on pense que, franchement, il y a de l'ouvrage pour une constituante à temps plein. Et pour arriver à un résultat acceptable et rassurant pour la population du Québec, nous pensons que cet espace-là, ce n'est pas trop grand. Ça permettra juste de raffermir le consensus sur les règles qui deviendront en quelque sorte les règles fondamentales du Québec.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Merci, M. Chevrette. Nous passons maintenant au prochain groupe de 40 minutes. La plupart des membres du prochain groupe, du prochain bloc, ont demandé la parole. Alors si chacun faisait sa part, peut-être qu'on pourrait passer tous ceux qui veulent poser des questions. Nous commençons par M. Poissant.

**M. Poissant:** Merci, M. le Président. Il y a des choses que j'aime beaucoup dans votre mémoire, surtout quand vous dites, aux pages 24 et 25, que le développement culturel d'un peuple doit également s'appuyer sur des objectifs de développement économique. Mes questions, évidemment, vont être orientées dans ce sens-là. À la page 25: "Les 30 dernières années ont vu le Québec accomplir d'énormes progrès au plan économique. Ainsi, de 1961 à 1989, le produit intérieur brut par habitant s'est accru de 138 % en termes réels pendant que le revenu des particuliers par habitant augmentait de 170 % sur la même base". Ça, c'est dans le contexte actuel du fédéral et la constitution du Québec.

Je vais vous poser une question. Évidemment, vous faites une distinction dans votre mémoire entre l'indépendance et la souveraineté du Québec. Je pense que vos remarques d'ouverture me l'ont indiqué, qu'il y avait une différence fondamentale, je pense, d'après vous en tout cas. Et je vais m'attarder, s'il vous plaît, à la page 95 de votre mémoire. Comme vous voyez, j'en saute plusieurs; peut-être qu'on y reviendra toutefois. Quand vous dites, avec une grande simplicité: "Voilà sans doute la principale raison qui confère à l'autre grande avenue un attrait non négligeable. En effet, l'hypothèse d'une monnaie distincte pour le Québec, bien que susceptible de créer à court terme une certaine incertitude chez les milieux financiers, pourrait devenir un atout majeur à moyen et long terme".

Si on lit votre mémoire avant ce paragraphe-là, on se rend compte que vous préféreriez

beaucoup avoir une monnaie québécoise. Vous avez un économiste parmi vous, M. Richard Langlois, je pense, qui a été présenté tout à l'heure. Est-ce qu'il pourrait m'expliquer, expliquer à l'audience, ici, comment on fait une monnaie québécoise? Qu'est-ce qu'on fait des dollars que nous possédons à l'heure actuelle? Est-ce qu'on va à une banque nouvellement formée, puis on va porter notre dollar, puis on dit: Échange-moi ça pour des dollars nouvelle couleur? Alors là, on a tout un phénomène qui semble facile à dire: on aura notre monnaie québécoise, imaginez-vous donc, mais tout ça là, quand on nous dit qu'on fait peur aux gens, bien ces choses-là doivent être expliquées aux Québécois. Demain, je voudrais savoir, quand on va arriver à nos conclusions, comment est-ce qu'on va arriver pour expliquer ça aux Québécois. Comment est-ce qu'on va faire une monnaie québécoise?

**M. Johnston:** Si vous le permettez, avant que Richard Langlois ne s'aventure sur le terrain technique qui est suggéré, je voudrais tout de suite mentionner que la position de la Centrale sur la question de l'union monétaire, d'une possible union monétaire, ou d'une monnaie québécoise, elle n'est pas fondamentalement très définie à l'intérieur de ça. Nous avons indiqué quelques axes; il reste encore de la réflexion à faire. Mais ce que je peux vous dire, c'est que ce que nous cherchons, c'est l'approche qui donnerait la plus grande marge de manoeuvre possible au Québec, tout en créant le moins d'insécurité possible. Puis, dans la perspective où des instances, les instances communes Québec-Canada ne devraient avoir, quant à nous, qu'une fonction administrative ou qu'une fonction d'application de politiques déjà définies, et non pas d'élaboration de politiques.

Là-dessus, Richard Langlois sur l'aplomb.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Avant, je tiens à dire qu'il est évident qu'on ne demande pas à votre Centrale de nous donner des réponses d'experts là-dessus. La Commission a prévu inviter des experts sur la monnaie et la banque, pour discuter de tous ces problèmes-là. Alors, allez-y si vous voulez, mais c'est bien sûr qu'on ne s'attend pas à ce que vous soyez un expert pointu dans le domaine.

**M. Langlois (Richard):** Ce que nous avons dit dans notre mémoire, c'est qu'il n'y a pas d'avenue qui soit préconisée plus qu'une autre. Il y a des scénarios, il y a des scénarios qui sont évoqués. Le premier serait un scénario où nous aurions une monnaie commune avec le reste du Canada, et nous en présentons possiblement les avantages et les implications. La deuxième grande avenue, la deuxième grande avenue est une avenue où nous aurions une monnaie distincte, comme ça se fait ailleurs dans le monde, et

évidemment qui impliquerait la création d'une espèce de banque centrale hypothétiquement québécoise. Nous disons que, dans ce scénario, il y aurait possiblement plus de marge de manoeuvre dans l'élaboration de notre propre politique monétaire, tout en admettant cependant – et je pense que là-dessus la majorité des experts s'entendent pour le dire – que lorsqu'il y a création d'une nouvelle monnaie, il est normal qu'il y ait une certaine période d'incertitude. Cependant, cette période d'incertitude peut s'estomper avec le temps, si on réussit justement à élaborer une politique monétaire qui soit suffisamment stable.

**M. Poissant:** M. le Président, il me reste encore un peu de temps, j'imagine? Dans votre mémoire, vous semblez indiquer que le fédéralisme actuel, surtout en ce qui concerne sa politique monétaire, défavorise le Québec. Je pense qu'en regardant sérieusement, je pense que je suis d'accord avec vous. Toutefois, je me pose de sérieuses questions. Comment est-ce qu'on pourrait avoir une politique monétaire régionale, qu'on aurait deux taux d'escompte au Canada? Je me pose sérieusement la question, quand vous soulevez ça.

**M. Johnston:** Écoutez, dans les options qui sont présentées là, il y a une option qui veut que, au Québec, État indépendant, il puisse y avoir une seule monnaie, avec une seule politique monétaire. C'est une des options qu'il faut regarder.

C'est évident que toute perspective d'union monétaire qui ne nous placerait pas dans une situation d'égalité ou de parité avec le Canada, au plan décisionnel, nous placerait en quelque sorte à la remorque des décisions qui seraient prises par le Canada quant à sa propre politique monétaire, donc, nous ferait vivre, continuerait de nous faire vivre des avantages quand il y en a, mais surtout les inconvénients de la politique monétaire canadienne.

(10 h 45)

C'est pour ça que nous disons qu'on doit rechercher la formule qui donne le plus de flexibilité politique possible sur la politique monétaire au Québec.

**M. Poissant:** M. le Président, j'aimerais vous poser... Est-ce que...

**Le Président (M. Jean Campeau):** Bien, je demande juste votre générosité, vu le nombre de membres, si vous prenez toutes vos 10 minutes là, les autres vont...

**M. Poissant:** Vont me chicaner?

**Le Président (M. Jean Campeau):** Non, mais ils vont penser de mauvaises choses de vous.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Poissant:** D'ailleurs, M. Langlois a encore une réponse à me donner.

**M. Langlois:** Je voudrais simplement préciser qu'il n'est pas question de régionaliser la politique monétaire dans le cadre fédéral actuel. On ne parle pas de ça. On dit même que ce n'est pas possible. Ce que nous disons, c'est que c'est possible d'avoir une politique monétaire distincte si nous devenons un pays distinct.

**M. Poissant:** Avez-vous l'impression, et c'est ma dernière question, M. le Président, qu'en supposant qu'on déclare unilatéralement notre indépendance, notre souveraineté, ça va être plus facile à négocier avec le Canada anglais? Et avec qui allons-nous négocier, le fédéral ou les autres provinces? Ce problème-là est important pour nous à la Commission de savoir.

**M. Johnston:** Bien, pour nous, avec l'option que nous présentons, nous ne venons pas voir la Commission pour dire à la Commission: Proposez un passage temporaire vers la souveraineté pour renégocier un nouvel arrangement avec le Canada. Ce que nous disons à cette Commission c'est qu'il faut recommander de mettre le Québec sur la voie de l'indépendance avec les deux phases que nous avons exprimées à l'intérieur de notre mémoire. On n'est pas dans le même corridor. Et pour nous, se dégagerait du premier référendum que nous proposons le mandat au gouvernement du Québec de négocier les arrangements administratifs pour régler potentiellement l'indépendance qui pourrait se concrétiser avec l'adoption de la Constitution québécoise. Il ne s'agit pas de renégocier un nouvel arrangement après que le peuple aurait voté en faveur de l'indépendance du Québec là.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Merci, M. Johnston. On passe maintenant à M. Serge Turgeon.

**M. Turgeon:** Merci, M. le Président, et comme je ne veux surtout pas qu'on pense le moindre mal de moi, je vais faire ça très brièvement.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Turgeon:** Vous allez voir. Je pense que votre mémoire fait preuve d'une dimension fondamentale. La culture est à la base de tout ça. C'est en tant que gens de culture, d'éducation que je voudrais vous entendre réagir à ces attaques qui visent à discréditer moralement et psychologiquement des gens comme vous qui tiennent le langage que vous tenez en ce moment. Et je fais référence à un papier qui paraît dans *La Presse*, aujourd'hui, qui est signé par Louis-Philippe Rochon qui est un économiste, qui se trouve être coprésident du groupe de travail

sur le fédéralisme canadien. Il prétend, lui, que les fédéralistes n'ont pas le droit de présenter des arguments devant cette Commission. Ça c'est son problème. Mais là où ça devient notre problème, c'est quand il dit que l'enjeu actuellement au Québec est devenu, pour plusieurs Québécois, beaucoup plus qu'une simple question de culture et de langue, qu'au centre de l'hégémonie et du discours séparatiste se situe une croyance en un caractère singulier du Québécois et en des caractéristiques profondes et inaltérables, c'est-à-dire l'idée même d'une race. Plus que ça. Il va jusqu'à dire que des propos comme ceux que vous tenez et que la façon dont ces propos sont rapportés par les médias – là, les journalistes sont concernés directement là-dedans – il va jusqu'à dire que la façon dont le débat se fait actuellement au Québec, ça mène tout droit ici à des craintes imaginaires d'abâtardissement, d'avatars culturels et de paraphrénie. Je ne sais pas si c'est un mot que vous employez souvent, vous, la paraphrénie. Moi, ce matin j'ai été obligé de consulter mon dictionnaire savant et "paraphrénie" ça se rapporte à psychopathe – on voit un petit peu où ça joue – et ça dit ceci: que la paraphrénie c'est une psychose délirante chronique caractérisée par le fantastique, la luxuriance des thèmes délirants alors – et c'est ça qui est important – que l'adaptation à la réalité est paradoxalement conservée. En somme, des gens comme vous, comme une bonne partie de cette table, comme des gens qui sont dans la salle et presque 70 % des Québécois, ce sont des fous qui ne savent pas qu'ils le sont. Ça c'est une façon de mener le débat. Et je vous pose la question à vous de savoir comment vous réagissez, vous, pour qui, de par la nature de vos professions, les mots doivent avoir un sens une fois pour toutes.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Johnston:** Non, je n'ai pas besoin d'un dictionnaire. Je voudrais simplement dire que dans ce genre de débat, il y a toutes sortes de façons, de la part des personnes, d'essayer d'influencer le débat et une façon d'influencer le débat c'est d'essayer d'étiqueter les personnes et de leur faire porter des mots qu'elles ne portent pas.

Nous sommes clairs dans notre mémoire. Pour nous, le peuple du Québec, la nation québécoise, ça ne s'identifie pas à la seule ethnie canadienne-française. Pour nous, le peuple du Québec c'est l'ensemble des hommes et des femmes qui résident au Québec en permanence, selon des règles qui resteraient à définir à cause des lois de l'immigration qu'il faudrait bien rafraîchir au Québec, mais il n'y a rien dans notre approche qui vise à essayer de laisser croire que le Québec n'appartiendrait qu'aux Canadiens français. Il n'y a rien dans notre mémoire qui vise à laisser le moindre doute sur

notre volonté de développer un Québec français, pluriethnique, ouvert, tolérant, et des accusations comme celles-là, si elles nous étaient adressées directement – elles nous le sont probablement indirectement – on pourrait peut-être y répondre à partir du texte même de notre mémoire et je pense que ce serait suffisamment éloquent.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Merci monsieur. Mme Drouin.

**Mme Drouin:** Merci, M. le Président. Votre mémoire prône, bien sûr, l'indépendance du Québec. J'aimerais vous amener, justement, à l'intérieur de ce Québec indépendant. Vous parlez un peu de décentralisation, un sujet qui a été abordé par plusieurs personnes, et je trouve que dans votre mémoire vous y faites très peu allusion, du moins trop peu. Vous dites, entre autres, en page 74, bon, vous parlez de décentralisation, là. Vous dites, dans un paragraphe: "Une absence totale d'uniformité fait obstacle au développement de la démocratie dans le cadre national. Une trop grande uniformité est source de sclérose démocratique. Il y a un équilibre à établir entre l'intérêt national et les intérêts régionaux".

J'aimerais savoir, quand on parle d'intérêt régional, un exemple comme on vit ici, dans notre région 04, où un individu comme Normand Maurice, qui est un des vôtres, qui a su bousculer des règles établies, qui a su s'associer à des grandes entreprises, à partir d'un projet éducatif bien précis. Il s'est associé à Cascades, il s'est associé au Mouvement Desjardins, à des institutions comme l'hôpital d'Arthabaska, par exemple, pour développer vraiment un projet régional, le CEFER, le Centre de formation en emploi et récupération. Est-ce que c'est ce genre d'intérêt régional qui pourrait être développé, et comment on pourrait, par exemple, établir cet équilibre que vous voulez entre les intérêts nationaux et les intérêts régionaux. Plusieurs groupes nous ont parlé de créer un palier intermédiaire régional, d'élus ou autrement. Vous ne développez pas du tout dans votre mémoire cette partie-là. Est-ce que vous pourriez élaborer là-dessus? Est-ce que ça irait dans vos visées ou si ce serait autre chose?

**M. Johnston:** Bon, dans l'exemple que vous citez, je pense qu'on est assez à l'aise, puisque la Centrale a déjà appuyé largement l'initiative de M. Normand Maurice. Quant au deuxième volet de votre question, je pense qu'il s'agit là d'une question qui est importante, mais aussi très complexe. Nous avons essayé de définir deux pôles dont il fallait tenir compte dans la discussion, mais notre réflexion n'est pas poussée assez loin pour que nous ayons été capables de proposer un modèle.

Mais peut-être pourrions-nous dire que, dans l'ensemble des courants qui parlent de

régionalisation, l'ensemble des groupes qui parlent de régionalisation ne le font pas nécessairement tous dans la même perspective. Certains le font pour renforcer des organismes qu'on peut qualifier de coordination, donc des organismes qui ne sont pas nécessairement des organismes élus; d'autres le font pour tenter de renforcer des institutions dont les membres sont élus de façon juste indirecte; et d'autres le font dans la perspective de se donner, dans les régions, un pouvoir d'intervention sur la gestion économique régionale.

Nous pensons que parler de définir des créneaux d'intervention régionaux dans l'intervention économique régionale, ça n'est pas nécessairement parler de décentralisation. C'est probablement parler, sous cet angle-là, de la création de nouveaux pouvoirs d'intervention qui collent aux problèmes et au potentiel des régions sur le plan de leur développement. Mais je vous le disais au point de départ, nous n'avons pas, à ce moment-ci, un modèle définitif à proposer. La réflexion n'est pas terminée là-dessus, même si notre mémoire est volumineux. On n'a pas pu creuser l'ensemble des aspects sur lesquels on aurait pu intervenir plus longuement.

**Mme Drouin:** Ça va, je vais laisser le temps aux autres.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Merci, Mme Drouin. M. Dufour.

**M. Dufour:** Merci M. le Président. Je voudrais d'abord m'adresser à vous avant de m'adresser à M. Johnston et vous dire à la blague que ma question ne sera pas téléguisée par le Conseil privé. Je voudrais remercier la CEQ de son mémoire; c'est un mémoire bien fait. Son contenu est bien structuré, j'utilise même l'expression qu'a utilisée Guy Chevrette, «un mémoire substantiel»; mais là s'arrête mon analyse. Au niveau, bien sûr, des contenus, surtout au niveau de la conclusion, car vous savez très bien que je ne partage pas nécessairement toute votre analyse, toute votre conclusion. J'aurais deux questions très rapides. En conclusion, alors qu'on nous demande à nous, commissaires, d'évoquer, vous nous dites: La CEQ restera indépendantiste quoi qu'il arrive: Indépendantiste hier, aujourd'hui et demain. Donc, quant à la position de la Centrale, elle est claire. Il n'est pas question pour vous de joindre d'autres qui auraient des propositions à vous faire.

**M. Johnston:** Ce qu'on veut vous dire par là, c'est que ce n'est pas une position stratégique, notre position. C'est notre position fondamentale. Si, dans le cours de l'histoire immédiate, on devait analyser des perspectives stratégiques, on les examinerait comme tout le monde et on prendrait nos positions à la lumière de l'éclairage des représentants de nos affiliés. Mais

notre position de fond, ce n'est pas un passage – comme je le disais tantôt – un passage temporaire à la souveraineté complète pour être capable de négocier autre chose. Notre position, c'est vraiment l'indépendance du Québec et la souveraineté populaire. Et à cet égard, ça nous aurait beaucoup surpris et étonné que vous partagiez cette analyse-là.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Dufour:** C'est vrai, c'était exprimé très clairement. Mais d'ailleurs, je dois vous féliciter pour une autre chose. Vous êtes à peu près le seul groupe qui utilisez carrément le mot «indépendance». Le mot «souveraineté» est un mot qui, souvent, prête à confusion. En tout cas, les gens donnent des contenus différents, tout au moins dans mon milieu. Alors, dans votre cas, c'est très clair. Je vais aller à l'économie parce que c'est ce qui nous intéresse le plus, vous savez, et je dois dire que c'est peut-être là que votre mémoire est le plus faible. Vous nous parlez beaucoup de plein emploi, vous nous parlez beaucoup de chômage. Et ça, je dois dire qu'on partage votre préoccupation. 12 % de chômage, ça n'a pas d'allure et on est d'accord avec vous. Vous proposez différentes mesures pour régler ce problème-là. Ne parlons pas de politique monétaire. On sait que ça a créé des problèmes au Québec, mais comme vous proposez la même monnaie avec une banque centrale, on aura toujours les mêmes problèmes.

Ça nous amène donc à discuter un peu des structures industrielles du Québec. Qu'est-ce que vous dites aux Québécois qui peuvent craindre – vous savez, la peur, des fois c'est positif – pour leur emploi? Je le dis sans aucune animosité, mais c'est beaucoup plus facile pour la CEQ qui est sûre de sa sécurité d'emploi – dans un Québec indépendant, il y aura toujours des profs – que pour les travailleurs de la FTQ ou des travailleurs du secteur privé qui, eux, pourraient voir remettre en cause leur emploi; en tout cas... J'aimerais que vous nous défassiez d'abord l'affirmation que ce n'est pas vrai qu'il y aurait sécurité d'emploi pour les profs dans un Québec souverain, mais ma question est plus fondamentale. Est-ce que vous pensez à une restructuration de l'économie? On sait qu'on a beaucoup de secteurs qui sont faibles. Est-ce que ces secteurs-là, textiles, meubles, qui sont dans la région ici, qu'est-ce qu'on ferait pour les renforcer, ces secteurs-là?  
(11 heures)

**M. Johnston:** D'abord, je veux souligner que vous avez droit à votre opinion sur la supposée faiblesse de notre mémoire sur l'économie. Elle n'est peut-être pas développée sous l'angle où vous l'auriez souhaité, mais elle est développée à partir de ce que nous percevons être les intérêts de la majorité des Québécoises et des Québécois. Parler du taux de chômage puis parler du taux

de pauvreté au Québec, parler de l'approfondissement de la pauvreté, ce ne sont pas des choses qui sont hors du débat actuel...

**M. Dufour:** Tout à fait d'accord.

**M. Johnston:** ...et ce ne sont pas des choses qui sont non pertinentes à une analyse économique.

**M. Dufour:** Tout à fait d'accord. D'ailleurs, ce n'est pas au niveau de l'analyse, elle est bien faite, c'est au niveau des suggestions.

**M. Johnston:** Je vais attaquer un deuxième point: la sécurité d'emploi des profs. Elle n'est pas constitutionnalisée dans le contexte canadien, puis elle ne sera probablement pas constitutionnalisée dans un contexte québécois non plus.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Johnston:** Pour répondre à l'autre volet de votre question, je vais demander à Richard Langlois d'y aller de quelques commentaires.

**M. Langlois:** Premièrement, je voudrais simplement dire, et revenir là-dessus, nous n'avons pas mentionné que nous options pour la monnaie commune. Ce n'est pas ce que nous avons dit tantôt. Nous avons évoqué des scénarios dans notre mémoire et ces scénarios-là nous mènent à dire que nous opterions pour, après évidemment une réflexion collective là-dessus, une option qui garantit le maximum de souplesse, le maximum de flexibilité.

Maintenant, au niveau de la politique industrielle de demain, je ne crois pas que nous allons, ici, ce matin, définir les grands paramètres des secteurs à favoriser ou à restructurer ou à transformer. Mais, chose certaine, c'est qu'il faudrait, à tout le moins au niveau macro-économique, laisser un peu la chance à l'économie de souffler un peu. Je pense que ça, vous en conviendrez facilement avec moi, il faut laisser les taux d'intérêt baisser plus rapidement qu'ils ne baissent à l'heure actuelle. Ça, je pense que ça va donner un souffle à tout le monde.

**M. Dufour:** Je termine par ce point d'accord avec la baisse des taux d'intérêt. Je pense que tous les groupes au Québec partagent cette analyse-là. Je pense qu'on pourrait même faire front commun vis-à-vis Ottawa.

**M. Langlois:** À l'heure actuelle, ça m'apparaît prêt à signer là-dessus.

**Le Président (M. Jean Campeau):** M. Lucien Bouchard.

**M. Bouchard:** M. le Président, j'ai eu la chance, à certaines époques de ma carrière, de

beaucoup pratiquer à la CEQ et d'entretenir avec elle des rapports qui ont été parfois mouvementés mais qui ne m'ont jamais empêché de voir à la CEQ ses membres, les enseignants, les enseignantes, des artisans indispensables et essentiels de l'édification du Québec moderne, des gens qui travaillent tous les jours sur l'avenir du Québec.

J'aurais deux questions rapides à poser. La première concerne un passage de la page 87 de votre mémoire où vous faites allusion à votre position sur le genre de structure que le Québec souverain pourrait se donner conjointement avec le reste du Canada. Vous dites que vous vous opposez à des délégations concernant des pouvoirs qui seraient exercés en commun. Et vous dites que, en particulier, vous vous opposez à la délégation d'exercice de pouvoirs politiques à un organisme supranational, surtout si ledit organisme est sous le contrôle majoritaire d'un autre État. Alors, je me suis accroché au "surtout". Vous avez éprouvé le besoin d'ajouter "surtout si ce pouvoir délégué est sous le contrôle majoritaire d'un autre État". Est-ce que vous auriez une position différente si l'État supranational ne plaçait pas le Québec en minorité, où le Québec se retrouverait, par exemple, dans une confédération d'égal à égal avec l'autre État, l'autre État étant le Canada anglais d'aujourd'hui? Ça me rappelle une proposition qui a été faite ici par M. Giroux et par M. Charbonneau. Ils ont appelé ça le compromis historique entre les deux partis qui existent présentement au Québec par rapport à l'acceptation d'un Parlement confédéral qui ne serait pas formé d'élus - ce serait la concession du Parti libéral provincial du Québec - mais qui existerait quand même à partir de gens qui seraient délégués par deux États souverains, l'État souverain du Québec, l'État souverain du Canada anglais, étant entendu, à ce moment-là, que, dans une Confédération, les décisions réelles seront prises par un Conseil des ministres délégués à part égale par les deux États nationaux, etc., et qu'on peut toujours se retirer d'une Confédération, on peut toujours refuser d'accepter une décision, puisque, les délégués étant nommés par les gouvernements nationaux, il n'y a pas d'interférence de deux niveaux d'élus. Si une proposition comme celle-là devait rouler sur la table à un moment donné, quelle serait la position de la CEQ?

**M. Johnston:** Je voudrais d'abord rappeler aux membres de cette Commission que le paragraphe auquel vous vous référez établit clairement la distinction entre pouvoir politique et compétence technique. Nous n'avons pas d'objection à ce qu'il puisse y avoir des accords pour maintenir des lieux administratifs, donc des lieux qui ont une compétence technique dans la mesure où le pouvoir politique demeure la propriété, en ce qui concerne le Québec, de l'État du Québec, de ses institutions démocratiques et de la

population.

Comment réagirions-nous devant tel ou tel scénario? On n'est pas venu ici pour faire de la futurologie. On est venu ici pour expliquer notre position, comment on pensait que ça devait aller. Et si jamais il y a des propositions de cette nature-là qui prennent forme, bien, on réagira le moment venu. Notre position, elle est vraiment, et je veux que ce soit clair, pour l'indépendance du Québec. Le partage possible, les accords possibles avec le Canada devraient se faire dans le cadre, devraient permettre plutôt la mise en place d'une espèce de forum administratif à compétence technique. C'est ça notre point de vue. Quand nous insistons, plus loin dans le paragraphe, pour dire "surtout que", c'est pour démontrer que si on crée des forums politiques avec des pouvoirs de décisions politiques, il est à peu près inimaginable que, dans l'état actuel de la politique au Canada, il puisse y avoir des lieux où il y aurait parité Canada-Québec dans des forums décisionnels sur des politiques qui s'appliqueraient à travers le Canada. Nous, on pense que c'est un peu rêver en couleur.

**M. Bouchard:** Rapidement une deuxième question, M. le Président, si vous me permettez.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Je vous en prie.

**M. Bouchard:** Concernant le processus que vous évoquez à la page 36 du mémoire – je pense que M. Chevrette y a fait allusion tout à l'heure – et qui concerne l'accession à la souveraineté et à l'indépendance. Pour moi, vous savez, la souveraineté ce n'est pas une notion ambiguë. M. Dufour dit que, pour les gens du monde des affaires, c'est une notion ambiguë. On se rappellera que M. Landry a été très clair là-dessus, lorsqu'il est venu paraître devant la Commission. Il a rappelé ce qu'il a appelé la trilogie, les trois éléments. Un pays souverain, un pays indépendant c'est un pays qui a trois choses: Qui a ses impôts exclusivement, qui signe des traités et qui passe ses lois. Je pense que, dans votre esprit, l'indépendance ça n'exclut pas de vivre dans le concert des nations, d'entretenir des relations économiques. Mais pour le processus d'accession à l'indépendance, au fond, c'est deux phases. On parle de trois mais c'est deux. Ce serait premièrement une loi de l'Assemblée nationale qui proclamerait en principe la souveraineté du Québec et qui déterminerait les modalités d'enclenchement de l'accession à la souveraineté. Tout ça devrait, bien sûr, être approuvé par un référendum. Et l'autre étape, c'est la création d'une assemblée constituante qui va arrêter les modalités, les structures de la constitution et qui, en même temps, s'accompagnerait d'une démarche gouvernementale pour définir les modalités techniques de l'accession à la souveraineté avec le reste du Canada, pour

questions monétaires, questions de transport, etc. Après il y aurait le référendum.

C'est l'intervalle, la transition, sur lesquels on peut s'interroger. Qu'est-ce qui se passerait après la première loi adoptée à la suite d'un référendum durant la période de transition? Il y aurait un gouvernement à Québec et il y aurait un gouvernement à Ottawa. Ce serait le statu quo à toutes fins pratiques, au point de vue des impôts, au point de vue des lois, au point de vue des traités, etc. Ça continuerait comme avant, jusqu'à ce que l'étape ultime soit atteinte, celle de la promulgation d'une constitution approuvée par l'assemblée constituante, et tout ça soumis à un référendum. Autrement dit, c'est le deuxième référendum qui déterminerait, en pratique, et d'une façon formelle, la mise en vigueur de la souveraineté.

**M. Johnston:** Je pense que, sur le dernier élément de la lecture de notre position, vous avez parfaitement raison. Toutefois – et je vous pardonne aisément parce que le texte est assez volumineux – je pense qu'il y a un élément que vous avez oublié. Dans la loi fondamentale qui devrait être proclamée par l'Assemblée nationale et soumise à un premier référendum, il y a, d'une part, le principe de la souveraineté du peuple du Québec, d'autre part, le principe que l'Assemblée nationale du Québec pourrait établir une préséance de sa législation sur la législation fédérale.

Mise en place immédiate de la constituante, avec le mandat d'élaborer une constitution et mandat au gouvernement du Québec de négocier des arrangements administratifs pour la réalisation de l'indépendance. Mais, effectivement, pendant une période de deux ans l'État fédéral demeurerait, l'État québécois demeurerait, et pour se mettre à l'abri des coups fourrés qui pourraient arriver durant cette période-là, nous suggérons que la loi fondamentale qui serait soumise au premier référendum donne la légitimité au gouvernement du Québec de pouvoir assurer la primauté de ses lois sur les lois fédérales. Donc, ça donne un mécanisme de souplesse pendant la période de deux ans, pour faire face aux difficultés qui pourraient éventuellement survenir, du fait qu'il y aurait des relations tendues entre le Québec et le Canada.

**Le Président (M. Jean Campeau):** M. Jean-Pierre Hogue... Juste une minute... Auparavant, avant ce bloc de questions-là, il reste 5 minutes. M. Jean-Pierre Hogue, vous avez la parole.

**M. Hogue:** Merci, M. le Président. M. Johnston, je sais qu'on ne doit pas dire ces choses, mais je vais les dire quand même. Je pense que jusqu'aux pages 30 environ, c'est le document qui, à date, m'emballerait le plus et je vous en félicite. Vous avez des paragraphes et des pages extrêmement sérieux. Nécessairement,

on ne partage pas la même idéologie. Vous le savez à date. Mais les pages 16, 18, 21, 22, 24, 34 sont... Et, avec 5 minutes, ça va de soi qu'on ne peut pas trouver le temps voulu pour traiter des sujets aussi importants.

Mais, aux pages 18 et 19, vous soulevez une question de territoire, vous soulevez une question d'appartenance. On retrouve la notion d'appartenance à la page 16. Et elle, si on la regarde – peut-être qu'on pourrait apporter des réponses très rapides – j'ai une certaine difficulté... je ne la conteste pas, je voudrais, puisque vous êtes allés tellement loin... on pourrait être un peu plus pointus, peut-être. Vous dites que l'appartenance à la nation ne repose pas sur les traits... – Vous connaissez ce dernier paragraphe? – "mais bien sur la volonté tacite de vivre ensemble", et j'ai l'impression que mes questions vont toujours aller dans le même sens. Cette volonté tacite, il faut qu'à un moment donné, on puisse l'exprimer. C'est comme de l'amitié, comme de l'amour, pour que le message passe, il faut qu'à un moment donné, ce soit plus que tacite.

**M. Johnston:** On vous écoute pour l'instant.

**M. Hogue:** C'est ça. Pour que cette volonté tacite de vivre ensemble... il faut qu'à un moment donné, elle soit extériorisée. Il faut qu'elle soit verbalisée. Oui, ça va.  
(11 h 15)

**M. Johnston:** Écoutez, on a entendu, nous, comme vous, des gens qui représentent des Québécoises et Québécois de langue anglaise qui sont venus dire devant cette Commission que, peu importe l'avenir politique et constitutionnel du Québec, ils demeureraient au Québec, ils demeureraient des Québécoises et des Québécois.

**M. Hogue:** Oui, mais j'ai bien dit, M. Johnston, que ce texte-là, je le trouve emballant. Vous avez répondu à un intervenant tout à l'heure et vous avez parlé de parallélisme. Il faut constater qu'il y a un parallélisme entre vous ou entre votre position et la mienne. Et il faut vivre avec ça, il faut l'accepter. Moi, je l'accepte. Alors, la page 18 entre dans cette dialectique et puis à la page 21, votre troisième paragraphe et la fin du deuxième, lorsque vous parlez de diversité ethnique, ce troisième paragraphe s'adresse tout autant au Québec qu'au Canada, le Québec étant comme un microcosme, le Canada étant plus gros, la nation étant... Le continent, et caetera.

**M. Johnston:** Je ne comprends pas le sens de votre question, s'il y a une question.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Johnston:** Vous avez l'air de faire de la lecture dirigée.

**M. Hogue:** Je vous demande si ce paragraphe-là – qui est un paragraphe auquel on ne peut pas dire non – il faut y souscrire. Je vous demande si cet énoncé-là s'applique dans une réalité plus petite comme dans une réalité plus grande.

**M. Laberge:** Est-ce que vous parlez du paragraphe qui commence par: "Ce dont le Québec a besoin...?"

**M. Hogue:** Non: "Nous ne croyons pas qu'il faille...", le troisième.

**M. Laberge:** Nous ne croyons pas. Bon, bien je pense que c'est très clair.

**M. Hogue:** C'est ça.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Laberge:** Nous ne...

**M. Hogue:** C'est ça.

**M. Laberge:** On n'a pas à répondre, alors?

**M. Hogue:** Oui, vous avez répondu, en disant que c'était très clair.

**M. Laberge:** Ha, ha, ha!

**M. Hogue:** Et à la page 25 et au dernier paragraphe de la page 24, et aux premières lignes de la page 25, là je pose une question spécifique: Est-ce que vous faites l'hypothèse que cette domination continue ou augmente? Ensuite, j'arriverai à la page 34.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Ensuite, votre temps va être écoulé.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Johnston:** Vous êtes à la page 25?

**M. Laberge:** Pages 24 et 25?

**M. Hogue:** Oui, c'est ça. Le dernier paragraphe et les trois premières lignes de la page 25.

**M. Laberge:** Non, j'ai l'impression qu'on n'est pas dans la bonne page. Je ne sais pas.

**M. Hogue:** Vous ne saisissez pas?

**M. Johnston:** Pouvez-vous formuler une question claire?

**M. Hogue:** Donc, vous faites l'hypothèse que cette domination... Je vous demande si vous faites l'hypothèse que cette domination continue

ou cette domination augmente?

**M. Johnston:** Vous parlez de la domination... Actuellement, la lecture qu'on fait, c'est qu'il y a effectivement une domination, dans le cadre fédéral actuel, qui s'accroît, non seulement à cause de la lourdeur des compétences fédérales mais aussi à cause de la façon dont ces compétences sont exercées.

**M. Hogue:** Très bien.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Le temps du bloc... Je regrette, monsieur, on vous reprendra tout à l'heure. Le temps du bloc de 40 minutes est maintenant écoulé. Je passe maintenant la parole à M. Rémillard.

**M. Rémillard:** Merci, M. le Président. M. Johnston, mesdames et messieurs, je veux tout d'abord vous remercier pour avoir accepté de venir témoigner devant nous aujourd'hui. Merci. Vous représentez près de 120 000 membres. Vous exercez l'un des plus beaux métiers du monde, celui de transmettre le savoir, de préparer nos jeunes pour relever le défi des années deux mille avec nous, faire ce Québec contemporain, moderne. Donc, votre témoignage est important, un témoignage qu'on reçoit avec beaucoup d'intérêt. J'ai lu votre mémoire, qui est un mémoire substantiel parce qu'il a plus de 110 pages. Il y a des éléments très intéressants, d'autres qui nous portent à nous questionner, bien sûr, c'est tout à fait normal.

À la page 26 en particulier, vous énumérez des faits qui font sérieusement réfléchir. Quand vous nous dites, par exemple: On dénombre encore aujourd'hui au Québec plus d'un million de personnes pauvres dont le tiers sont des enfants." Ça, c'est dur, c'est une réalité qui est très dure au Québec. Quand vous nous dites: "Le revenu moyen des femmes atteint à peine 60 % de celui des hommes; plus de la moitié des femmes gagnent moins de 15 000 \$ par année." Ça aussi, c'est une réalité qui est dure, qui est difficile à accepter. Vous dites: "Des milliers de familles à revenu moyen subissent aussi une autre forme d'appauvrissement: baisse du pouvoir d'achat en raison de la stagnation des salaires, etc." Vous nous dites qu'à Montréal... "Montréal représente le plus important bassin de pauvreté au pays. Avec ses 615 000 personnes sous le seuil de pauvreté..." Ça aussi, c'est dur, très dur de voir ça. Et vous nous dites: "À l'échelle du Québec, les disparités régionales s'aggravent..."

Mais dans votre mémoire, je n'ai pas vu beaucoup de chiffres qui puissent nous dire, en faisant l'indépendance, parce que c'est vraiment l'indépendance que vous nous proposez, ce n'est pas une souveraineté axée sur beaucoup d'éléments d'association, ce n'est pas une pleine autonomie du Québec, c'est vraiment une indé-

pendance avec très peu d'éléments finalement d'association. Parce qu'il y a, si j'ai bien compris votre mémoire, seulement la monnaie qui pourrait éventuellement, vous ne vous prononcez pas définitivement sur le sujet, mais la monnaie pourrait être commune éventuellement.

Donc, dans ce contexte-là, M. Johnston, comment en arrivez-vous à la conclusion que cette description que vous nous faites, qui est dure, on doit l'admettre, pourrait s'améliorer avec un Québec indépendant?

**M. Johnston:** Je crois que j'ai dit dans la présentation que j'ai faite au point de départ, du résumé de notre mémoire, que le rapatriement de tous les leviers d'intervention économique était nécessaire pour réaliser une meilleure articulation du développement économique et du développement social, une meilleure articulation du développement économique et des objectifs de justice sociale, mais nous avons dit en même temps que ce n'était pas une condition en soi suffisante.

Donc, il est clair, pour nous, que des conflits de juridictions entre le fédéral et le provincial, des chevauchements de juridictions, des politiques qui, à l'occasion, se contredisent, qui, à l'occasion, se renforcent, mais pour le pire. C'est tout ça qui nous a conduits à cette situation qu'on vit aujourd'hui. Bien sûr, l'accession à l'indépendance ne règlera pas d'un trait de plume, par l'adoption de la constitution québécoise, tous ces problèmes-là. Mais l'accession à l'indépendance, la conquête de tous les leviers d'intervention économique pour le peuple du Québec, peut permettre de développer des politiques plus cohérentes d'intervention sur ces questions-là; mais, je le répète, peut permettre de développer ça.

C'est pourquoi nous avons souligné, en conclusion de notre présentation, que l'indépendance ne disposerait pas de tout, que nous poursuivions des objectifs à travers l'indépendance, puis ces objectifs-là sont aussi liés à des politiques sociales et économiques qu'il faudra bien se résoudre à appliquer un jour, dans un Québec indépendant. Et nous en parlons maintenant, parce que nous considérons que c'est le moment d'organiser aussi le débat pour faire en sorte que les intérêts de la majorité de la population soient un peu pris en compte, au plan social, même dans ce débat de portée constitutionnelle.

**M. Rémillard:** Des choses comme le revenu moyen des femmes qui atteint à peine 60 % de celui des hommes, c'est un peu notre responsabilité à nous tous, peu importe le régime constitutionnel dans lequel on peut se situer. Je pense que vous en conviendrez avec moi, fort bien.

**M. Johnston:** Certainement.

**M. Rémillard:** Aussi que les disparités régionales s'aggravent. Je pense qu'on a eu un message très clair, nous, parce que nous terminons ici à Trois-Rivières notre tournée des régions, et on a eu un message très clair. Il va falloir repenser nos mécanismes en fonction du développement économique régional. Et ça, peu importe dans quel système constitutionnel nous allons travailler. Il reste une réalité à laquelle on peut faire face, peu importe le système constitutionnel.

**M. Johnston:** Oui, je pense qu'il faut distinguer les niveaux de problèmes. Il y a moyen de régler une partie de la différenciation du traitement salarial entre les femmes et les hommes par une intervention législative québécoise. Il y aurait moyen, par exemple, d'adopter une loi proactive sur l'équité salariale au Québec. C'est clair que c'est possible. Alors pourquoi votre gouvernement ne le fait pas? C'est la question que je vous renvoie.

**M. Rémillard:** Mais...

**M. Johnston:** Mais à l'égard du développement régional, là on tombe vraiment dans le champ où les compétences respectives des provinces et du fédéral empêchent une intervention cohérente. Il y a toutes sortes d'interventions contradictoires du gouvernement provincial et du gouvernement fédéral en matière de développement, et vous ne me ferez pas croire, M. le ministre, que l'abolition du transport dans les régions par le gouvernement fédéral facilite le développement des régions. Vous ne me ferez pas croire non plus que les décisions récentes de Radio-Canada de couper même les canaux de communication entre les populations dans les régions éloignées que c'est favoriser le développement. Il n'y a pas juste les compétences, il y a la façon de les exercer aussi.

**M. Rémillard:** M. Johnston, tout d'abord vous me permettez de vous dire que j'appartiens à un gouvernement qui a mis en application la Charte des droits et libertés de la personne en fonction de ses programmes pour justement abolir et favoriser l'égalité des hommes et des femmes et vous le savez très bien, nous avons discuté plusieurs fois ensemble, vous et moi. Alors, là-dessus, je pense bien que le gouvernement a fait beaucoup, et on a encore beaucoup à faire, je suis d'accord avec vous, et, simplement, ce que j'essayais de voir, ce sont les choses qu'on doit faire en fonction des pouvoirs que nous pouvons avoir maintenant et ce qu'on pourrait faire selon les pouvoirs que vous vous voulez avoir dans le plan que vous nous proposez. Et c'est pour ça que je m'interrogeais aussi, à la page 27, l'autre côté de la page - je viens de vous citer la page 26 - à la page 27, lorsque je lis dans votre dernier paragraphe, quatrième ligne, je lis: "Elles

mettent également en relief l'urgence de délaissier une politique économique axée avant tout sur la croissance économique sans égard à l'évolution de la situation de l'emploi." Qu'est-ce que vous voulez dire par là et comment reliez-vous ça à votre indépendance du Québec en fonction du plan de société? Parce que vous nous proposez aussi une constitution du Québec donc un plan de société que vous aimeriez qu'on développe.

**M. Johnston:** Vous conviendrez facilement avec moi, M. le ministre, que, dans le domaine de l'emploi, c'est probablement un des secteurs où les interventions du gouvernement fédéral et celles du gouvernement provincial, sous plusieurs angles, sont en compétition. Au niveau même des compétences, il y a déjà là une difficulté. Quand on dit, nous: Il faut mettre un frein au développement économique qui ne se préoccupe pas du développement social ou de développement de l'emploi, ce qu'on veut souligner, c'est qu'il est urgent de rapatrier au Québec tous les leviers qui permettent le développement d'une politique intégrée de plein emploi. Et à cet égard, lorsqu'on pourra intervenir dans le bon forum sur le contenu d'une Constitution québécoise, nous aurons des propositions à faire sur cette question.

(11 h 30)

**M. Rémillard:** Vous vous référez beaucoup au respect des droits et aux libertés fondamentales et vous avez bien raison. Il faut que la société québécoise soit la plus ouverte possible et en reconnaissance d'une société de liberté et de démocratie, et en particulier à la page 69, vous semblez nous dire que vous êtes contre la clause "nonobstant". Est-ce que je comprends vraiment bien votre mémoire en l'interprétant comme ça?

**M. Laberge:** Oui, on parle d'une clause "nonobstant" dans un Québec souverain, dans un Québec indépendant. Alors on dit qu'on s'opposerait à ce qu'il y ait une clause qui donnerait la liberté au législateur de s'exclure par simple mention. Bon, c'est sûr que notre position n'est pas dans tout le détail à ce moment-ci, parce qu'il faudrait sans doute prévoir des mécanismes pour des situations exceptionnelles qu'on ne peut prévoir au moment où on écrit une constitution et qu'on ne peut prévoir toutes les interprétations que les tribunaux vont donner à un article de constitution.

Il y a des choses de ce genre-là sur lesquelles il faut se laisser une certaine latitude pour que le législateur puisse intervenir. Mais ce qu'on dit, c'est qu'une clause "nonobstant", telle qu'elle existe dans la Constitution fédérale actuelle, on serait contre qu'elle se retrouve dans la constitution québécoise, où il suffit au législateur de voter comme dans les lois ordinaires. Il vote tout simplement pour que cette loi-là s'applique malgré la charte qui est dans la

constitution. Alors, on serait absolument contre ça.

**M. Rémillard:** Pour comprendre vraiment ce que vous me dites, si dans un Québec indépendant, il y a une cause qui est entendue par le tribunal de dernière instance au Québec, sa Cour suprême, et que la décision de cette Cour serait en fonction de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec, qui ferait partie de la constitution québécoise, selon ce que vous nous dites, un anglophone peut afficher dans sa langue, sans restriction, à ce moment-là vous n'utiliseriez pas de clause "nonobstant" pour l'en empêcher. Il n'y aurait aucune restriction. C'est ça que je comprends bien?

**M. Laberge:** C'est-à-dire qu'on serait contre une clause "nonobstant" du genre de celle qu'il y a dans la Constitution canadienne. Si on doit utiliser une façon plus rigoureuse pour obtenir la dérogation, bien on discutera ça dans le temps. Mais ce qu'on dit pour le moment, c'est que si le législateur peut tout simplement voter comme une loi ordinaire, le fait que ça déroge à la Charte des droits, on est aussi bien de ne pas avoir de Charte des droits. Maintenant...

**M. Rémillard:** Vous me dites finalement autre chose. Vous me dites qu'il y aurait une Charte des droits et libertés qui aurait prépondérance, mais qu'il y aurait toujours une clause "nonobstant" qui serait là. Est-ce que je comprends bien?

**M. Johnston:** La question que vous avez soulevée, notamment à l'égard de l'affichage, dans le contexte où on élabore une constitution québécoise, on la décrit ici au Québec avec la participation du peuple du Québec et une constituante québécoise élue, dans la mesure où on veut faire du Québec un Québec français et pluriethnique. Il y aurait moyen de prévoir, à l'intérieur même de la Constitution québécoise, des mécanismes qui évitent que ces questions se rééditent, mais ça ne dispose pas, au fond, de toutes les questions concernant la possibilité d'appliquer, de façon un peu plus réduite, certaines libertés.

Mon collègue Henri Laberge vous a dit tantôt que c'est un mode de radiation des droits pour les fins d'application d'une loi que nous remettons en question. Il y a des mécanismes qui pourraient être discutés sur la possibilité dans un contexte particulier, d'interpréter éventuellement ces droits, mais pas de les nier.

**Le Président (M. Jean Campeau):** M. Rémillard, il vous reste 30 secondes. Est-ce que vous les prenez ou est-ce que vous les passez à M. Philibert?

**M. Rémillard:** Peut-être simplement briève-

ment en terminant, si vous le permettez, je sais que vos membres ont toujours à la mémoire la fameuse piscine des 20 % des années 1981 ou 1982, 1982 si ma mémoire est bonne. Lorsque les économistes viennent nous dire que, dans la période de décision qui pourrait suivre, il pourrait y avoir — on pourrait être sensible au niveau économique — des conséquences au niveau économique des Québécois, est-ce que vos membres réagissent à ça?

**Le Président (M. Jean Campeau):** Rapide-ment, M. Johnston, s'il vous plaît.

**M. Johnston:** Écoutez, on se rappelle bien sûr la piscine de 1982-1983, comme on se rappelle la loi 160.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Permettez-moi juste une petite chose. On a oublié, en arrivant à Trois-Rivières, de mentionner que les applaudissements n'étaient pas permis à la Commission. Alors je sens juste un petit soupçon... avant que ça arrive, j'aime autant l'enlever. Alors M. Philibert, courte question.

**M. Philibert:** Alors merci, M. le Président. J'aimerais vous parler un peu d'autodétermination. On sait que l'autodétermination, en fait, c'est la capacité d'un peuple de choisir ce qu'il veut: les institutions qu'il va se donner, le statut politique qu'il va se donner. Alors donc, à mon avis, ça doit être un droit absolu qui ne peut être subordonné par les choix qu'on fait. Qu'on fasse le choix d'une fédération, d'une confédération, d'une souveraineté-association, il faut toujours conserver le droit à l'autodétermination. Ça m'apparaît le plus fondamental parce que c'est le droit de décider continuellement. Dans votre mémoire, à la page 78, vous proposez qu'on proclame le droit à l'autodétermination des autochtones. À la page 82, à l'article 1er de la Constitution du Québec, vous dites: "Sous réserve des droits aborigènes, des droits ancestraux des peuples autochtones et leur droit à l'autodétermination, il n'y a d'autre souverain que le peuple du Québec." Alors, en principe, je suis d'accord avec ça. Mais je trouve ça inquiétant en même temps parce que, comme c'est un droit absolu qui n'est pas aliénable, vous proposez, avant qu'on ait défini les droits des aborigènes, de limiter en quelque sorte la souveraineté du Québec. À ce niveau-là, parce que si on se retrouvait à la suite d'une discussion avec...

**Le Président (M. Jean Campeau):** M. Philibert, je me vois forcé de demander de poser votre question.

**M. Philibert:** Si on se retrouvait, à la suite d'analyses, avec la possibilité que les droits des aborigènes soient sur la moitié ou les quatre cinquièmes du Québec, quelle serait votre posi-

tion en ce qui a trait à l'autodétermination des peuples autochtones?

**M. Johnston:** Écoutez, il n'y a pas, que je sache, de telles revendications soutenables par les autochtones. Mais en même temps que je dis ça, je vais vous dire que reconnaître le droit à l'autodétermination des peuples autochtones, c'est aussi accepter le principe qu'on doit développer des rapports d'égalité avec les autochtones pour conclure de nouveaux arrangements avec eux dans un contexte qui soit plus favorable que celui qu'on vit présentement. Je ne peux pas rentrer dans tous les détails aujourd'hui mais il s'agit là d'un principe; et ce n'est pas nouveau, notre position là-dessus. En 1979, notre congrès affirmait déjà le droit à l'autodétermination des peuples autochtones et nous le soutenons toujours, malgré les difficultés qu'on a rencontrées au cours de l'été. Nous savons que, du côté de l'Association des premières nations du Québec, il y a des ouvertures à discuter avec toutes les organisations québécoises représentatives et les gouvernements québécois successifs sur l'établissement de leurs rapports, à discuter sur leurs droits territoriaux, sur leur droit à l'autogouvernement, la nature de ce droit-là, son étendue. Mais encore faut-il qu'il y ait cette reconnaissance initiale que cette négociation et ces discussions doivent se faire dans des rapports d'égalité.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Alors, merci, Mme Pronovost, M. Laberge, M. Johnston, Mme Fleury, M. Langlois. Merci à la Centrale de l'enseignement du Québec pour la profondeur de son mémoire et merci pour avoir fait avancer les travaux de cette Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec.

(Suspension de la séance à 11 h 39)

(Reprise à 11 h 43)

**Le Président (M. Jean Campeau):** Nous recevons maintenant l'Association des fabricants de meubles du Québec. Pour une audience d'une heure... Je demanderais le silence un peu partout dans la salle et je me permets de répéter les règles pour les auditions d'une heure: vous avez 10 minutes pour la présentation du mémoire; il y a 10 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 10 minutes également pour celui formant l'Opposition officielle, 25 minutes pour les autres membres. M. Fontaine, si vous voulez bien nous présenter les gens qui vous accompagnent.

#### Association des fabricants de meubles du Québec

**M. Fontaine (Fernand):** MM. les Présidents,

mesdames, messieurs, à mon extrême droite, M. Jacques Parent, responsable de l'entreprise à l'Association des fabricants de meubles du Québec; à ma droite immédiate, M. Benoît Godard, président sortant de l'Association des fabricants de meubles du Québec et président de Meubles Norbec ltée, de Sainte-Véronique; à ma gauche, M. Normand Ricard, membre du conseil d'administration de l'Association des fabricants de meubles du Québec, président du comité de promotion de l'industrie du meuble du Québec et président de Somex International dont le siège social est ici, dans la région de Trois-Rivières; et moi-même, Fernand Fontaine, président de l'Association des fabricants de meubles du Québec et président de Dutellier inc.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Allez, M. Fontaine, vous avez 10 minutes pour la présentation de votre mémoire.

**M. Fontaine:** L'Association des fabricants de meubles du Québec a l'honneur de présenter ici un mémoire à la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec. Le fait que les coprésidences aient été confiées à MM. Bélanger et Campeau, deux personnalités qui ont fait leur marque dans le domaine de l'économie, a incité l'Association des fabricants de meubles du Québec à faire valoir son point de vue sur ce sujet d'une importance capitale. L'Association des fabricants de meubles du Québec est une association sans but lucratif, fondée en 1942. Ses membres en titre, venant de tous les secteurs de l'industrie, soit meuble résidentiel, mobilier de bureau, literie, rembourrage, meuble de contrat, sont responsables de 75 % de la production du meuble fabriqué au Québec. Outre les fabricants de meubles, notre effectif se compose de fabricants de luminaires et de fournisseurs de biens et de services à l'industrie. Essentiellement, nos objectifs sont d'assurer le développement et la promotion de l'industrie québécoise du meuble et de défendre ses intérêts par une importante activité de représentation auprès des gouvernements et la promotion du meuble en tant que produit québécois.

(11 h 45)

L'Association des fabricants de meubles du Québec est aujourd'hui reconnue, tant au Québec qu'au Canada et à l'étranger, comme le porte-parole de l'industrie québécoise du meuble. L'industrie du meuble est importante au Québec. Elle y est enracinée depuis très longtemps partout à travers le territoire. Notre industrie est présente et importante en métropole comme en région. L'industrie est intégrée à la fois par son marché et par ses ententes avec d'autres associations de fabricants à travers l'espace économique canadien. De plus en plus, notre industrie, via les acquisitions et l'exportation, est intégrée à l'espace économique nord-américain. Toute évolution marquée pour le Québec affec-

tera l'industrie. L'Association des fabricants de meubles du Québec a donc décidé d'exprimer son point de vue qu'elle considère pertinent étant donné sa longue et profonde expérience du Québec. L'Association est consciente qu'une page importante de l'histoire du Québec et du Canada a été tournée avec la non-ratification de l'accord du lac Meech.

L'Association salue l'initiative du gouvernement et de l'Assemblée nationale du Québec de convoquer cette Commission parlementaire pour étudier avec soin les différentes options qui s'offrent au Québec et ce, à ce moment important de son histoire. Quelle que soit l'option retenue au bout de la ligne par le peuple québécois qui prendra la décision finale, il est important que ce choix suive l'établissement d'un inventaire des politiques, programmes et pouvoirs ainsi qu'une réflexion sur la manière de se servir de ceux-ci. L'option ou le modèle n'est qu'une coquille, l'important est ce qu'il y aura dedans.

L'Association considère qu'une décision, ou plutôt une orientation aussi importante doit être prise à partir de toutes les données possibles, afin de s'assurer que le Québec se dirige dans une voie qui respecte les besoins et les intérêts du plus grand nombre de ses citoyens, de leurs entreprises, de leur droit au travail et au commerce libre.

L'Association des fabricants de meubles du Québec est consciente qu'il n'y a pas de solution magique, ni de réponse ou de solution théorique qui répondraient à tous les besoins et aspirations du peuple québécois.

L'Association est également consciente que les questions politiques et économiques demeurent intimement liées et que les conditions politiques de l'évolution du Québec de demain auront un impact très important sur les conditions économiques. Il n'y aura pas de solution facile, et le simplisme n'a pas sa place dans un débat aussi fondamental. L'objectif de son mémoire est donc d'exprimer les intérêts et les besoins précis de son industrie pour continuer de contribuer à la richesse du Québec et à donner un emploi à des milliers de Québécois, souvent dans des régions où il y en a peu, notamment en régions périphériques. La mondialisation de l'économie a encore compliqué considérablement les règles du jeu pour nos entreprises. Une grande partie de la concurrence commerciale et industrielle qui se vit maintenant à la grandeur du monde, est liée aux conditions économiques, commerciales et fiscales sur lesquelles l'État exerce une influence considérable. La forme ou le statut constitutionnel que prendra l'État demain, sera déterminant quant à sa façon d'exercer ses influences sur les conditions de la concurrence de notre industrie. Mais cette forme ou ce modèle constitutionnel doit être déterminé à partir d'une évaluation de ce qu'on souhaite conserver, approfondir ou éliminer de la situation actuelle avec ce qu'elle comporte de solidarité et d'expérience.

Les États influencent le climat de la compétitivité. Bien des aspects des systèmes économiques nationaux affectent la concurrence internationale, notamment les politiques dites économiques, la structure des marchés des capitaux et de l'emploi, les crédits publics à la recherche, la méthode d'approvisionnement, la politique en matière d'éducation et de formation de la main-d'oeuvre, les régimes fiscaux, les politiques monétaires et fiscales, la politique en matière de commerce extérieur, les lois anti-trusts, etc. À venir jusqu'à maintenant, l'État fédéral et l'État provincial de notre système de fédéralisme traditionnel se sont partagé les responsabilités, parfois en coordonnant bien leurs efforts, souvent en ne coordonnant pas du tout leurs politiques, parfois même se contredisant délibérément.

L'Association des fabricants de meubles du Québec voit dans le présent exercice de révision constitutionnel une belle occasion de corriger certaines erreurs du passé. L'Association ne souhaite pas que ceci se fasse d'une manière radicale. La Commission doit viser à améliorer les conditions de vie de nos entreprises, de nos travailleurs et des Québécois en général, en renforçant les points forts de l'État du Québec, en approfondissant encore l'espace commercial et économique intégré que nous nous sommes donnés au cours des dernières décennies, et qui, dans une économie mondiale, demeure une entité de taille bien moyenne, pour ne pas dire petite.

L'association fera donc une contribution aux conditions économiques et à la façon de rendre ces services, que l'État devrait adopter, compte tenu des changements majeurs qu'a connus l'environnement international depuis 30 ans et la véritable accélération de l'histoire, que nous connaissons depuis 1989.

Cette contribution porterait beaucoup plus sur l'infrastructure du Québec de demain et des besoins des entreprises, que sur les superstructures qui devraient en découler. Celle-ci pourra alors être confiée à l'attention des grands experts politiques et constitutionnels qui vont nous suivre, selon le programme prévu des témoignages devant la Commission Bélanger-Campeau.

Le premier chapitre du mémoire décrit le portrait de l'industrie en termes de production au Québec, son évolution et ses progrès des dernières années. Ce portrait décrit aussi l'espace économique et commercial dans lequel évolue l'industrie et notamment l'importance du marché canadien.

Au chapitre 2, l'association donnera son point de vue sur le rôle de l'État dans l'économie contemporaine et établira un lien avec le statut constitutionnel du Québec. Un nouvel ordre international est déjà visible. Il est de nature économique et sa principale caractéristique sera dans la hiérarchisation technologique.

La mondialisation a entraîné une mobilité

extrême de l'économie et les rapports de force entre les grands espaces industriels en sont modifiés. Une nouvelle répartition internationale du travail et de la production est apparue. L'industrie du meuble vit ceci d'une manière vive avec la concurrence de l'Asie, celle des États du sud des États-Unis et celle des meubles haut de gamme d'Italie. L'État est, dans cette économie mondiale, un acteur primordial des concurrences commerciales et industrielles, un partenaire d'une entreprise qui, elle, est sur la ligne de front. On décrira ici, au plan de la philosophie et des moyens, les rôles différents de l'État, adoptés à Québec et à Ottawa au cours des dernières années, et qu'on attend au cours des années quatre-vingt-dix, qu'un État engagé, fiscalement responsable et judicieusement respectueux des choix des entreprises, soit un partenaire.

L'association exprimera ici ce dont l'industrie a besoin comme climat et conditions économiques, pour continuer à contribuer à la richesse du Québec. Souvent, dans les régions où il y a peu de richesses, et, à preuve, plusieurs de nos entreprises de fabrication de meubles, soit 50 %, sont situées dans les régions, souvent, dans des petits villages où il n'y a qu'une entreprise, c'est l'entreprise qui fabrique des meubles.

On se penchera donc sur les compétences de l'État dans le domaine, tels la main-d'oeuvre, les relations de travail, l'assurance-chômage, le transport, les marchés publics, l'économie, le commerce, la politique industrielle, la recherche et le développement et le développement régional.

Enfin, nous aborderons l'épineuse question monétaire, centrale au commerce international, à l'espace économique à maintenir et à la flexibilité à y introduire, en raison des besoins de certaines régions par rapport à d'autres régions. La Federal Reserve aux États-Unis permet, par exemple, des taux d'intérêt légèrement différents dans certains États.

Parmi les principaux facteurs de concurrence, la fiscalité joue un rôle déterminant dans la capacité de notre industrie de demeurer compétitive sur notre marché local et à l'exportation.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Vous arrivez aux conclusions, monsieur...

**M. Fontaine:** Dans deux minutes, M. le Président.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Il faudrait aller un peu plus rapidement.

**M. Fontaine:** Je vais aller plus rapidement. Le Québec a corrigé, au cours des dernières années, certaines anomalies qui nous pénalisaient considérablement par rapport à l'Ontario, notamment aussi par rapport à certains États du sud

des États-Unis. L'industrie américaine bénéficiant d'avantages, à la fois des plans de législation du travail, de technologie et de l'expérience de produire pour un très grand marché, a fait des gains importants. **Furniture Today**, hebdomadaire considéré comme la bible dans l'industrie du meuble, révèle dans son numéro du premier octobre dernier qu'entre janvier et juin 1989 et janvier et juin 1990, les entreprises américaines ont augmenté leurs exportations de meubles vers le Canada de 240 %. Et durant la même période, le Canada a perdu près de 300 000 000 \$ (entreprises qui sont fermées) de production de meubles, ce qui veut dire approximativement 3500 emplois.

Et sur son propre marché, plusieurs intervenants au niveau des États, des comtés et des municipalités, offrent des conditions fiscales et des prêts à taux d'intérêt bonifiés sans équivalent au Canada. Certaines entreprises d'ici ont profité de programmes très généreux offerts par certains États finançant de longues sessions de formation, de familiarisation avec la culture d'entreprises étrangères en s'installant chez eux. Notre industrie n'a reçu aucun programme de transition, pourtant considérés essentiels par la commission MacDonald et promis par le gouvernement fédéral.

Et nos entreprises qui s'installent dans d'autres régions du Québec ont beaucoup moins d'avantages que lorsqu'elles vont dans ces États où les structures d'accueil offertes par les villes, les comtés ou les États eux-mêmes sont exceptionnelles. On a vu le gouverneur venir personnellement à l'inauguration d'une usine d'un entrepreneur québécois en Virginie. Par rapport à Ottawa, le modèle québécois de développement économique répond davantage aux exigences de partenariat entre l'État et l'entreprise et aux exigences de l'économie mondiale dont l'industrie du meuble a besoin. Depuis 1960 au Québec, l'État a joué un rôle majeur dans la prise de contrôle de l'économie par les nôtres. D'abord en les formant mieux - l'éducation a joué un rôle considérable, notamment au chapitre des capacités de gestion et d'administration - mais aussi par la création d'Hydro-Québec et des entreprises qui ont crû grâce aux retombées de ces mégaprojets, grâce à la Caisse de dépôt et placement du Québec, à la Société générale de financement, à la Société de développement industriel, aux régimes d'épargne-actions, les SPEQ, et même le fonds de solidarité de la FTQ.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Je dois vous arrêter ici, monsieur. Ça va faire plaisir à M. Laberge, et vous pourriez continuer en répondant aux questions. Première intervention, M. Claude Béland.

**M. Béland:** Je vous remercie, M. le Président. Je vous remercie de votre mémoire parce que c'est toujours intéressant d'avoir des mémoi-

res de ce secteur d'activité, surtout comme le vôtre. Vous citez plusieurs pourcentages, dans votre mémoire, pour nous démontrer les variations dans les exportations et les importations. Et on remarque que c'est surtout dû aux conditions du marché, aux taux d'intérêts, à la valeur du dollar, etc. Nous, on a eu des chiffres ici, au cours de nos audiences, qui nous démontrent que les exportations manufacturières vers le reste du Canada, c'est d'environ 28 % et... Vers le reste du monde et vers le Canada, c'est 29 %, donc à peu près la même chose. Je sais que ce n'est pas comme ça dans le meuble mais les produits manufacturés en général, c'est 29 %, 28 %. Donc, 29 % avec un espace économique avec lequel on a des liens politiques et 28 % avec des espaces économiques avec lesquels on n'a pas de lien politique. Et ce qui me frappe, c'est que vous faites un gros plaidoyer en faveur du renforcement de l'espace économique canadien mais vous vous plaignez beaucoup des règles qui s'appliquent dans cet espace économique, les taux d'intérêts en particulier. Vous êtes assez sévère. Vous dites: La politique monétaire du gouvernement fédéral des dernières années a considérablement nuï à l'industrie du meuble. Alors, quand vous faites ce plaidoyer en faveur du renforcement de l'espace économique canadien, vous le faites à quelles conditions? J'imagine que vous voulez changer des choses puisque vous vous plaignez tellement. Alors, qu'est-ce que vous voudriez changer comme règles du jeu dans cet espace économique?

(12 heures)

**M. Fontaine:** Vous savez, notre industrie représente 140 membres manufacturiers de meubles, une centaine de membres associés et 200 membres affiliés qui sont des fournisseurs de l'industrie. Parmi tout ce monde-là, il y a autant d'opinions divergentes qu'il y en a certainement autour de la table de la Commission, ici. Ma position, comme président de l'Association des fabricants de meubles, n'est pas de dire à la Commission: Nous devons aller à l'indépendance, ou: Nous devons rester au Canada.

**M. Béland:** Mais ce n'est pas ça que je vous demande non plus.

**M. Fontaine:** Notre position est de dire: Il y a des irrégularités, il y a des politiques qui sont faites par le Québec, pour les entreprises du Québec, qui ne sont pas supportées par le Canada, ou des politiques divergentes au Canada, et nous voudrions que ce soit corrigé dans une nouvelle formule de fédéralisme.

**M. Godard (Benoît):** Pour vous donner un exemple, en 1987-1988, le gouvernement de l'Ontario a aidé à l'inflation au Canada, en faisant toutes sortes de projets qui étaient assistés par le fédéral. Ils ont dépensé des sommes astronomiques, puis ils ont créé l'infla-

tion, ils ont créé la surchauffe de l'argent. Puis dans le moment, on paie encore des taux d'intérêt trop élevés. On paie au-delà de 5 %.

**M. Béland:** Oui, ça, on est au courant. Mais comment corrige-t-on ça?

**M. Godard:** Comment est-ce qu'on corrige ça?

**M. Ricard (Normand):** Je pense que vous avez bien lu l'ensemble du mémoire. Ce qui est très clair, ce qui ressort de ça, c'est qu'on a besoin de l'État comme partenaire. Définir les structures, ce n'est pas notre rôle. Maintenant, ce qu'on a défini d'une façon très claire aussi, c'est que le meilleur partenaire qu'on ait eu à date, c'est le Québec. Et je pense que ce qui ressort aussi du mémoire, c'est qu'il y a des champs de juridiction qui devront être rapatriés, pour renforcer justement ce partenariat-là.

Maintenant, il y a un deuxième volet à ça qui est très important, c'est qu'il est très clair qu'une bonne partie de notre marché, c'est le marché canadien. Il ne faut pas nier cet aspect-là et rêver en couleur et strictement bâtir quelque chose sans tenir compte de ce marché qui est très important.

Donc, on dit ces deux choses-là en même temps. O.K. On n'est pas des spécialistes de la politique, on n'est pas des spécialistes de la Constitution. Ce qu'on dit, c'est qu'effectivement, oui, le marché canadien est un marché extrêmement important pour nous, industriels québécois du meuble, et qu'il faut faire attention, quand on va bâtir des structures tantôt, de tenir compte de cet aspect-là. Mais oui aussi, le meilleur partenaire qu'on ait eu à date, ça a été le Québec.

**M. Béland:** Merci.

**Le Président (M. Jean Campeau):** M. Laberge

**M. Laberge:** Merci, M. le Président. Bien, moi, j'ai lu votre mémoire avec beaucoup d'intérêt parce qu'on avait eu certaines divergences d'opinions sur la question du libre-échange, à un moment donné, et on a vu que votre Association, dans les derniers milles, a dit qu'on avait raison parce que le libre-échange n'a pas été en faveur des manufacturiers québécois, particulièrement dans votre industrie.

J'ai lu votre mémoire, et puis je le trouve très intéressant. Mon ami, Claude Béland, vous aviez dû avoir la patience de vous rendre jusqu'à la dernière page, tel que je vous connais, et pourtant, c'est bien dit: "Le Québec peut et doit assumer de nouveaux pouvoirs... Comme Association, nous soulignons que cette évolution doit se faire en respectant notre structure économique... etc." Mais ça dit, plus loin: "Nous appuyons l'État du Québec qui se veut partenaire de notre

industrie..."

Bon, plus de pouvoirs, l'État du Québec se veut de l'industrie. Vous critiquez, puis avec juste raison, les taux d'intérêt abominablement élevés, la "survalue" du dollar canadien, je veux dire... Juste parler peut-être de laisser en suspens une association ou une entente monétaire avec le Canada, si ça avait comme premier effet de le faire diminuer, on devrait peut-être commencer à en parler un peu plus fort. Ça aiderait un peu tout le monde, ça, parce qu'on a beaucoup de monde là-dedans, dans le meuble, on en a dans les pâtes et papiers, beaucoup de monde qui est affecté par la "survalue" du dollar canadien.

Alors vous vous dites, dans le fond: On ne veut pas se prononcer sur le genre d'association qu'il y aura. L'association économique avec le Canada, c'est très important pour nous parce que c'est un marché, mais le reste aussi c'est très important. On a besoin de notre marché avec les États-Unis et ailleurs. Et nous, tant et aussi longtemps que le Québec sera notre partenaire, on va marcher avec ses décisions. Dans le fond, c'est à peu près ça que vous dites.

**M. Godard:** M. Laberge, vous avez parlé du libre-échange. Si vous vous souvenez, l'Association des fabricants de meubles du Québec demandait 10 ans. Puis je ne sais pas pour quelle raison...

**M. Laberge:** Exactement.

**M. Godard:** ...on nous a coupé ça à cinq ans. Donc, une descente de 3 % par année, sur le 15 ou 16 % qu'il y avait. C'est très difficile à absorber. C'est pour ça que les importations américaines se situent au-delà de 240 % dans le moment. Ce n'est pas drôle pour la situation.

**M. Laberge:** D'ailleurs, on était à peu près dans le même bateau...

**M. Godard:** Oui.

**M. Laberge:** ...parce qu'on n'est pas contre le libre-échange, en principe. On était contre cet accord de libre-échange.

**M. Godard:** Si vous vous rappelez bien, c'était un "noui" qu'on avait donné dans le temps...

**M. Laberge:** Oui, oui, je me souviens bien.

**M. Godard:** ...c'était dans les journaux. Et encore on a été à Ottawa voilà deux semaines pour essayer d'avoir des crédits sur la TPS parce qu'on charge actuellement 13,5 % sur les meubles, la taxe fédérale qui est au gros. Et Ottawa crédite seulement 8,1 % ce qui donne une perte nette à tous nos marchands de 3,2 %. Ce qui

représente environ 20 000 000 \$ au Québec dans le moment. Et on a tout essayé, et il n'y a apparemment rien à faire. C'est drôle que, dans l'automobile par exemple, on crédite le plein montant et la plupart des automobiles viennent d'ailleurs que du Canada. Ça fait que je trouve ça aberrant. C'est pour ça qu'il y a des choses à corriger et ça presse.

**M. Laberge:** Et c'est peut-être le temps de se dire entre nous, gentiment, comme ça, il va falloir arrêter de dire des "noui" et dire "oui" carrément.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**Le Président (M. Jean Campeau):** M. Laberge, juste une question pour M. Godard. Au moment où vous voyez 10 ans, 5 ans, où est-ce que vous voyez le dollar canadien par rapport au dollar américain?

**M. Godard:** C'est une bonne question parce que, quand on parlait de 10 ans, le dollar était environ à 0,78 \$ et maintenant il est rendu à 0,86 \$, 0,87 \$. On a perdu tous nos avantages parce que les politiciens du temps, si je me souviens bien, c'était - d'abord ça a commencé par les politiciens ça ce libre-échange là, ce n'était pas nous - le marché de 250 000 000 \$ extraordinaire.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Oui, mais est-ce que ce n'est pas là, dans le dollar, que le problème est, plutôt que dans le reste?

**M. Godard:** Je pense que ça fait partie de...

**Le Président (M. Jean Campeau):** O.K.

**M. Godard:** ...le dollar et le 3 % chaque année. Encore le premier janvier 1991, vous avez une réduction de 3 % du tarif là-dessus. Ça fait qu'à toutes les années on perd.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Donc, une accumulation de facteurs?

**M. Godard:** Bien oui.

**Le Président (M. Jean Campeau):** M. Assad?

**M. Assad:** Merci, M. le Président. Votre Association, vous avez eu à travers les années, depuis 1942, beaucoup d'expérience dans les affaires et évidemment vos observations sont très importantes dans cette ligne-là. Je vous écoutais conter les différents problèmes que vous avez eus que ce soit les taux d'intérêt ou le manque d'harmonisation avec le gouvernement central et provincial. Il en ressort, par exemple, que vous trouvez qu'il y a des changements qui s'imposent. Ce n'est pas comme un mémoire précédent qui

disait que les règles du fédéralisme dans le moment sont irréformables, c'est-à-dire immuables. Je suis convaincu, comme vous, qu'il y a des changements qui s'imposent et que c'est fort possible. Exemple, les années de la dépression nous ont montré que les gouvernements n'ont pas agi et les conséquences étaient extrêmement néfastes pour l'ensemble du Canada. Dans vos observations que vous avez faites comme homme d'affaires, vous êtes dans l'exportation, et il y a beaucoup de votre exportation qui est faite à travers le Canada, quelle partie entre le gouvernement central et le gouvernement du Québec s'est améliorée? Est-ce que c'est dans le domaine de la formation professionnelle? Ou quel domaine trouvez-vous le plus important pour votre industrie de trouver un équilibre et qu'il n'y ait pas de conflit?

**M. Ricard:** En pratique, je pense qu'il y a plusieurs domaines, O.K.? Et ce qu'on fait ressortir, c'est plusieurs domaines dont évidemment, plus clairement, le domaine de l'éducation. O.K.? Et là-dessus le Québec a aussi une responsabilité d'avoir délaissé l'éducation professionnelle. Malheureusement, on a créé à l'intérieur de notre secteur d'éducation une mentalité que, si tu n'allais pas à l'université, tu n'étais à peu près rien. Et, malheureusement, ce que ça crée aujourd'hui, c'est qu'on a besoin de main-d'œuvre spécialisée dans le secteur du meuble et on n'en a pas parce que nos écoles du meuble n'ont pas de recrutement. C'est aussi clair que ça, aussi précis que ça. Donc, il y a une importance majeure à revaloriser ce secteur-là et ça ça relève du Québec. Au niveau fédéral, il y a tout le problème de la recherche et du développement. Dans le meuble, on n'est pas admissible à ça du tout. Pour eux autres, le meuble, le textile, la bonneterie, ça ne fait pas de recherche, ça ne fait pas de développement, ça ça... À moins d'être dans un secteur de pointe, ça n'existe pas la recherche et le développement dans notre secteur. Donc, on n'a accès à rien.

Alors tout ce secteur-là, il est très important qu'il soit redéveloppé et repensé. Évidemment, tout le secteur de la fiscalité. Il y a tout le secteur des taux d'intérêts sur lequel il est très clair qu'on est actuellement pénalisé d'une façon importante. Ce n'est pas dans notre domaine ni notre juridiction. Il y a tout le domaine des lois au niveau du transport où effectivement quand on coupe le transport... Actuellement, les États-Unis sont favorisés du côté du transport, alors il y a de ce côté-là un problème important. Et vous avez la liste de tous les secteurs finalement qui doivent être considérés. Maintenant, ce qu'on ajoute là-dessus, et c'est pour ça qu'on dit que le Québec doit rapatrier plusieurs secteurs, parce que notre partenaire immédiat et celui qui a le plus d'influence à l'intérieur d'une structure, je pense, qui va être importante au niveau du

Canada, c'est quand même le Québec. Il est très clair que, quand on a un gouvernement central qui doit penser pour l'ensemble de toutes les entreprises à travers le Canada, il y a des bons points qui vont relever de nous autres, mais le Québec a toujours été le partenaire le plus près et le plus approprié à répondre aux besoins de son industrie.

**M. Fontaine:** En complément de réponse, je dirai que ce qu'il y a à corriger dans la formule actuelle du Canada, de sa Confédération comme on la connaît, c'est simplement que les champs d'activités soient mieux définis. Si l'État doit être partenaire de l'entreprise, est-ce que c'est le gouvernement fédéral qui est partenaire d'une entreprise en région au Québec, ou si c'est le Québec même qui prend en main ce partenariat-là? Ça implique beaucoup de choses, beaucoup de lois qui sont différentes maintenant.

Et je donnerai comme exemple, strictement la fiscalité. Nous sommes des entreprises qui ne sont plus en compétition entre elles, qui sont en compétition avec le monde entier, avec l'Asie, avec les États-Unis, avec l'Italie. Le gouvernement de l'Italie subventionne lourdement ses fabricants pour exportation. Le gouvernement du Canada n'a jamais rien subventionné pour nous aider à exporter, sauf nous donner 2500 \$ pour qu'on aille se promener à New York, un APEX, quelque chose comme ça.

Les taux d'intérêt, ce n'est pas le Québec à ce jour qui les régit. Et le Québec représente 35 % de la population canadienne, mais a juste un droit de vote sur 11 partenaires, parce qu'il y a le gouvernement fédéral et dix autres provinces. Alors, moi, dans mon calcul, ça fait 11. Bien, les taux d'intérêt, la politique des taux d'intérêt a coûté très cher à l'industrie du meuble au Québec, a coûté encore plus cher à l'Ontario. Je pense que chacune des provinces, dans une nouvelle formule que vous aurez à définir, devra vraiment prendre en main toute la législation économique pour que ces entreprises résistent à la concurrence mondiale.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Merci. M. Assad, avez-vous une question rapide?

**M. Assad:** Bien. Je vais demander le nombre de ceux qui travaillent pour des fabricants de meubles au Québec, est-ce que vous avez un chiffre, c'est autour de combien?

**M. Fontaine:** Présentement 16 000 emplois directs, et là j'exclus tous les emplois des fournisseurs à l'industrie, etc. 16 000 emplois directs dans nos usines de fabrication.

**M. Assad:** Et quand était la dernière fois où vous avez fait des représentations auprès du gouvernement central concernant le manque d'aide ou de développement et de recherche?

**M. Fontaine:** Je crois qu'à ce moment-là, nous avons 22 000 ou 23 000 emplois directs dans l'industrie du meuble.

**M. Assad:** À l'époque.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Merci, M. Assad. Nous passons à Mme Pagé, qui sera suivie de M. Holden et de M. Dufour. (12 h 15)

**Mme Pagé:** Tout d'abord vous dire que j'ai été très contente de vous voir insister sur la nécessité de revaloriser la formation professionnelle. Je pense que c'est un mandat auquel il faudrait tous et toutes s'atteler, autant les entreprises que les grandes institutions publiques d'enseignement, que ce soit au niveau secondaire ou collégial, le ministère de la Main-d'oeuvre ou le ministère de l'Éducation. Il y a vraiment là un mandat déterminant qui nous attend, et je suis bien heureuse de voir qu'on pourra compter sur votre engagement derrière cette nécessaire revalorisation.

Assez rapidement, vous savez, depuis le début de la Commission, quand des groupes viennent nous parler d'accession à l'indépendance, rapidement la question qui vient, c'est: Comment allez-vous faire ça? Moi, je vais partir de votre mémoire. Vous nous dites: La politique monétaire a été catastrophique pour le Québec. Il faudrait donc se donner des moyens pour influencer la politique monétaire dans le sens des intérêts du Québec. On parle donc de rapatriement de pouvoirs ou, en tout cas, de nouveaux partages de pouvoirs. Vous parlez de plus de pouvoirs en matière d'immigration, de main-d'oeuvre, et on sait que quand on parle de main-d'oeuvre, on parle large, on parle de formation post-secondaire, on parle de recherche et de développement. Vous parlez de relations du travail, plus de pouvoirs dans le domaine des relations du travail. Vous abordez de façon incidente le transport. Ça fait beaucoup de pouvoirs à rapatrier.

Quand on regarde la situation, il n'y a pas bien des façons de fonctionner là pour réussir à négocier ce nouveau partage. La première c'est que le Québec adopte une loi de l'Assemblée nationale où il dit qu'il rapatrie tous ces pouvoirs-là. À votre avis, comment les pourparlers vont-ils s'entreprendre avec le fédéral si on procède comme ça?

Deuxième possibilité, on s'en va négocier tout seul avec le gouvernement fédéral. M. Bourassa a dit: C'est fini les négociations à 11. Tout seul avec le fédéral. Le fédéral nous a déjà dit que tout seul avec nous autres il n'était pas intéressé. Bon. Ça ne marche pas.

La troisième, c'est à 11. M. Bourassa dit qu'il n'irait plus à 11, mais admettons qu'il change d'idée et qu'il y va à 11. La première chose qu'il faut faire c'est s'entendre sur la formule d'amendement à la Constitution. Après

ça, s'entendre sur le partage des pouvoirs et vous nous dites dans votre mémoire: Ça presse. À votre avis, comment faisons-nous ça la renégociation du fédéralisme dans le sens de tous les partages que vous voulez voir rapatriés sous la pleine et entière juridiction du Québec?

**M. Ricard:** Je pense qu'on peut dire là-dessus: Ça va être votre rôle. Vous avez un défi énorme et on n'est pas des experts là-dedans. Je pense que vous avez à paver la voie de l'établissement d'une nouvelle structure qui va éviter des pièges importants et des pièges majeurs: celui du statu quo et celui de se centraliser uniquement sur la culture et la langue. Je pense que c'est deux pièges à éviter.

La force du Québec, dans le passé, ça a été de faire valoir nos aspirations comme société distincte, mais dans le respect de nos minorités des gens à l'intérieur du Québec et dans le respect de nos partenaires hors Québec, et c'est très important ça, je pense. Et c'est votre «job». Vous êtes 32 personnes je pense très compétentes, très influentes et ce n'est pas notre travail et on ne veut surtout pas... Nous ce qu'on demande c'est un partenaire efficace et compétent et on dit: Le Québec se doit d'être ce partenaire-là le plus rapidement possible, mais à l'intérieur d'une structure et on vous fait confiance et on vous souhaite d'ailleurs... parce que c'est un défi énorme d'en arriver à proposer et à paver la voie vers cette chose-là.

**Mme Pagé:** Vous comprenez que vous n'êtes pas particulièrement rassurant parce que vous n'êtes pas un expert en constitution et moi non plus, mais quand je regarde nos supposés experts qui ont essayé de s'entendre sur le rapatriement de la Constitution en 1982, ensuite sur l'entente du lac Meech, il me semble que les experts n'ont pas réussi à faire la preuve que notre fédéralisme était renouvelable.

**M. Ricard:** Ce qu'on peut dire là-dessus c'est que si on regarde la mondialisation des marchés, les entreprises qui ont très bien réussi font partie d'économies comme celles du Japon, de l'Allemagne, ces pays-là, où le partenariat entre l'"entrepreneurship", l'entreprise et l'État est très fort. Alors, nous ce qu'on dit, c'est: Donnez-nous la voie, vous allez voir qu'on va bouger comme entrepreneurs.

**Mme Pagé:** Et ce modèle-là de partenariat, il vous semble possible dans un Québec souverain ou indépendant selon les termes employés.

**M. Ricard:** Je pense qu'on ne veut pas se prononcer ni sur l'État indépendant, ni sur l'État souverain, ni sur l'État associé, sur la souveraineté-association ou sur ce que vous voulez. Nous, on dit comme entrepreneurs: Donnez-nous un partenaire très fort et très puissant, donnez-nous

la structure que vous allez trouver et vous allez voir qu'on va rouler.

**Mme Pagé:** Merci.

**Le Président (M. Jean Campeau):** M. Holden.

**M. Holden:** Merci, M. le Président. Je vois dans l'analyse que j'ai de votre mémoire... Vous dites que dans un cadre de libre-échange, le gouvernement fédéral n'a pas élaboré de programmes de transition. Il me semble qu'il y avait un comité de Grandpré qui s'en occupait. Qu'est-ce qui est arrivé avec ce fameux comité?

**M. Fontaine:** Je vous avoue que ce comité, concernant l'industrie du meuble, a été très silencieux. Il nous avait été promis, comme on le dit dans notre mémoire, des appariements de certaines de nos législations avec les États-Unis pour nous aider à avaler la pilule du libre-échange en cinq ans plutôt qu'en dix, parce qu'on n'était pas contre le principe du libre-échange, mais la commission à laquelle vous avez référé n'a absolument rien fait au niveau de l'industrie du meuble, sinon regarder la différence des tarifs du textile, parce que, en cinq ans, dans le meuble, les tarifs sont abolis, mais pour le textile, ça prend dix ans. Ils avaient oublié qu'il y avait du textile dans le meuble. Alors, ça, ils ont regardé ça. Mais, techniquement, on pense, comme industrie, que le gouvernement fédéral a oublié l'industrie du meuble dans tout son traité de libre-échange.

**M. Holden:** Dans l'idée du libre-échange, est-ce que l'effet, même si ça ne fait pas très longtemps, encore là, dans votre industrie augmente votre productivité ou avez-vous eu des effets positifs du libre-échange?

**M. Ricard:** Non. Ça a eu deux effets très clairs: il est disparu 300 000 000 \$ dans les 18 derniers mois. Ils sont disparus, donc, il est très clair qu'ils ne reviendront pas. Et c'est très clair que, à moyen terme, il est évident qu'on va devenir nettement plus compétitif; c'est une excellente chose. Je pense qu'on n'est pas venu ici brailler auprès des gouvernements; on est capable de se prendre en main. Ce qu'on ne veut pas, par exemple, c'est des bâtons dans les roues souvent et des planifications qui n'ont pas prévu certaines choses. On n'a aucun contrôle, nous, sur le dollar canadien, on n'a aucun contrôle sur un paquet de choses qui sont venues d'un coup sec, comme ça, défaire tout ce qu'on avait planifié faire comme industrie.

Finalement, on s'est ramassé en se faisant enlever 3 %, mais en se ramassant avec un total, au bout de la ligne, d'un dollar à 0,76 \$, monté à 0,86 \$. Avez-vous une idée de ce que ça donne comme impact au niveau de tous ceux qui exportent? Puis l'inverse est vrai aussi. C'est que

les Américains, maintenant, peuvent rentrer. Puis les augmentations sont claires, c'est 240 % d'augmentation au cours des 18 derniers mois. C'est une réalité bien précise et bien concrète.

**M. Holden:** Je crois que vos plaintes là-dessus sont générales à travers le Canada, pas uniquement...

**M. Ricard:** Oui, oui. On ne prétend pas qu'on est les seuls au Québec, mais on dit que c'est une réalité concrète qui n'a jamais été planifiée. On pense que le Québec pourrait peut-être planifier davantage, parce qu'il a plus le souci à l'intérieur de sa région, qui est où on est.

**M. Holden:** Merci, M. le Président.

**Une voix:** Si vous me permettez, monsieur...

**Le Président (M. Jean Campeau):** Merci, M. Holden, pour l'intervention courte. M. Dufour.

**M. Dufour:** Merci, M. le Président. Je voudrais d'abord remercier et féliciter l'Association des fabricants de meubles pour sa contribution à nos travaux. Je voudrais vous dire aussi qu'avec tout ce qu'on entend autour de la table, peut-être que vos problèmes avec un accord de libre-échange ne sont pas terminés, parce que quand on parle d'État souverain, on parle aussi de renégociation du libre-échange avec les États-Unis. Alors, on recommencera de la même façon.

Deux questions très rapides. La première est à la page 13. Vous dites: "La solidarité canadienne a été importante pour l'industrie de bien des manières." J'aimerais que vous me donniez deux ou trois exemples de cette solidarité qui a conduit à des plus pour votre industrie.

**M. Fontaine:** Vous savez, M. Dufour, M. Jutras étant quelque part, pris sur un avion, à Zurich, et étant le maître d'oeuvre de ce document, quand on parle de solidarité...

**M. Dufour:** Est-ce que je peux vous en suggérer?

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Fontaine:** Oui, vous pourriez. Vous savez, mon emploi comme président de l'Association est un emploi secondaire.

**M. Ricard:** Je pense que vous avez eu la négociation du libre-échange où on a fait front commun comme industrie canadienne dans le meuble pour déplorer un paquet de choses. Ça a été, effectivement... Ça n'a rien changé, mais ça a été un front commun important dans ce secteur-là.

**M. Dufour:** D'ailleurs, là-dessus, j'étais très heureux d'entendre M. Godard, tout à l'heure, faire une précision importante: L'industrie du meuble n'a jamais été contre le libre-échange. Vous avez demandé un échéancier de dix ans, vous ne l'avez pas eu, ça a été cinq ans, et votre problème est avec le taux du dollar. Parlant du taux du dollar, vous avez parlé tout à l'heure d'une possibilité de régionalisation dans le cadre du système fédéral actuel des taux d'intérêt. Et vous vous êtes référé à l'expérience des États-Unis où vous dites que justement ça existe. C'est tout à fait nouveau cette expression de point de vue-là et j'aimerais que vous alliez un petit peu plus loin. Autrement dit, ce que vous dites c'est que, si on n'avait pas toujours eu ce taux d'intérêt à travers le Canada, on aurait probablement pu passer à travers si ça avait tenu compte de certaines particularités économiques. Ça existe au États-Unis, donc on n'est pas obligé de défaire le Canada pour en arriver à avoir des taux d'intérêt différents. C'est ce que vous nous dites?

**M. Fontaine:** C'est exactement ce que je vous disais dans le préambule. Les États américains, par législation, peuvent décider d'un taux d'intérêt par le moyen de ce que l'on appelle en anglais, un "bond", qui est une émission quelconque qui est vendue au public et qui est un équivalent du REER. Alors, la Virginie par exemple, présentement, peut financer à long terme des entreprises à un taux de 7,5 % pendant que le "prime rate" américain est à 10 % et le nôtre est à 13,75 % présentement. Par contre, si vous allez en Californie, vous n'aurez pas cet avantage-là. Alors, les États, à l'intérieur des États-Unis, se sont donné des mécanismes pour contrer une politique monétaire qui pourrait, comme on l'a très bien vécu au Canada dans les deux dernières années, contrer la surchauffe. Ladite surchauffe en Ontario, on a élevé le taux d'intérêt partout. Des régions comme le Québec et d'autres régions au Canada en subissent les conséquences.

**M. Dufour:** Je vous remercie de ce témoignage et c'est sûrement un dossier qu'il faudra regarder davantage, M. le Président.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Merci, M. Dufour. Nous passons maintenant au groupe parlementaire formant le gouvernement. M. Gil Rémillard, qui sera suivi de M. Richard.

**M. Rémillard:** Merci, M. le Président. M. Fontaine, messieurs, bienvenu à la Commission et merci d'être avec nous ce matin. J'ai lu avec beaucoup d'intérêt votre mémoire et je constate, comme bien d'autres l'ont fait en vous posant leurs questions, que le message que vous nous livrez ce matin est le même que nos gens d'affaires nous ont livré aussi depuis le début de

nos audiences, que ce soit la Chambre de commerce du Québec, que ce soit le Conference Board ou l'Association des manufacturiers. Vous nous dites très clairement qu'avec les hauts taux d'intérêt, c'est la consommation qui diminue, on achète moins de meubles. Vous nous dites qu'avec la surévaluation du dollar, vous exportez moins parce que vos produits ne sont plus concurrentiels. En fait ce que vous nous dites c'est que la politique monétaire du gouvernement fédéral est en train d'étouffer radicalement l'économie québécoise. Et vous nous dites: Attention, il faut qu'on réagisse à ça.

Vous plaidez pour un fédéralisme renouvelé et vous nous dites, entre autres, à quel point c'est important pour vous d'avoir un marché économique garanti, que ce soit le marché canadien, que ce soit le marché américain. Entre autres, à la page 3, je lis votre deuxième paragraphe. "Les marchés extérieurs, principalement l'Ontario et les États-Unis, constituent un élément essentiel pour l'industrie, puisqu'ils absorbent plus de 65 % de ces expéditions. Mais, ce que j'ai beaucoup aimé – et je pense que c'est quelque chose de tout à fait spécial que vous soumettez aujourd'hui – si ma mémoire est bonne, c'est à la page 29, dans votre conclusion, lorsque vous écrivez, dans votre conclusion, le premier paragraphe: "Au lendemain de l'échec regrettable des accords du lac Meech, le Québec est lui aussi plongé dans une situation délicate, difficile, mais d'où pourra jaillir une synthèse créatrice et constructive." Vous donnez une note optimiste. Comment vous la voyez, cette construction, en particulier avec les problèmes que vous venez d'identifier, d'une façon tellement éloquente, précise?

**M. Godard:** Ça va être à des spécialistes... Vous allez en rencontrer après les fêtes, des spécialistes dans votre nouvelle... Je pense que nous, c'est assez difficile de nous prononcer là-dessus. Une chose que j'aimerais... Vous parlez du fédéral... qu'on n'a pas été aidé, mais le provincial aussi, il vient de nous donner une petite enjambée. Les 8 % de taxe sur les meubles qui reviennent le 1er janvier 1991, ça n'a pas aidé la situation. On a une situation assez tragique dans le moment.

**M. Rémillard:** Est-ce que vous pouvez nous dire combien coûte, en moyenne, la production, disons, d'un fauteuil ici, et la production du même fauteuil, par exemple aux États-Unis?

**M. Fontaine:** Je pourrais affirmer, parce que je suis déjà impliqué dans la fabrication du meuble, des deux côtés de la frontière et je peux vous affirmer – je pourrais vous montrer les documents – un minimum de 20 % d'économie. On retrouve ces 20 % au niveau, bien sûr, des économies de la main-d'oeuvre, de certaines politiques sociales que nous avons à payer au

Québec, que les Américains n'ont pas à payer. Je ne vous dis pas que je suis d'accord avec le fait que les Américains sont peut-être un peu rétrogrades dans leurs politiques sociales, je vous dis simplement les différences qui existent et surtout au niveau des matériaux. Il y a une grosse différence de prix des matériaux et des matières premières. Pourquoi? C'est facile à expliquer. Les arbres poussent plus vite au sud des États-Unis. Il y a moins de neige et l'été est plus long. Le marché est plus grand, donc, ils ont appris ce que c'est que des économies d'échelle, ce que nous, dans l'industrie du meuble au Québec, on a un peu de difficulté à connaître. Les économies d'échelle, dans un petit marché de 6 000 000 de population, au Québec, ce n'est pas facile de rencontrer ça.

**M. Rémillard:** Ce que vous nous dites, c'est qu'ici, le fauteuil que vous produisez au Québec coûte en moyenne 20 % de plus que celui qui est produit de même qualité, le même fauteuil, aux États-Unis?

**M. Fontaine:** Oui.

**M. Rémillard:** Si on fait la comparaison avec, maintenant, l'Ontario?  
(12 h 30)

**M. Fontaine:** L'Ontario est sensiblement au même niveau que nous autres, face aux fabricants américains. Et la preuve est que, dans les 300 000 000 \$ de chiffre d'affaires qu'on vient de perdre depuis les deux dernières années, 100 000 000 \$ ont été perdus au Québec et 200 000 000 \$ en Ontario aux mains des Américains qui ont connu 240 % d'augmentation de leurs exportations de meubles vers le Canada, dû à un petit jeu de politique monétaire associé à une diminution rapide des taux de douane.

**M. Rémillard:** Si je comprends bien votre mémoire, votre principal client à l'extérieur du Québec, votre principal client, c'est l'Ontario?

**M. Fontaine:** Dans l'industrie du meuble canadien, oui.

**M. Rémillard:** C'est l'Ontario? Vous exportez plus en Ontario qu'aux États-Unis?

**M. Ricard:** Actuellement, oui.

**M. Rémillard:** Et c'est pour ça que vous insistez pour qu'on puisse conserver la valeur du marché économique canadien?

**M. Ricard:** Je pense que c'est très clair. Il n'y a aucun homme d'affaires, il n'y a aucune entreprise, qui cherche à mettre en péril ses marchés. Il est évident qu'actuellement on est en train de faire croître notre marché américain,

parce que tout notre futur va passer par ce marché-là. C'est très clair. Mais on a une période de transition qu'on est en train de vivre. On va s'ajuster. Et je pense que, peut-être, la force de nos structures sociales, actuellement, va nous amener à développer des entreprises beaucoup plus performantes que les Américains, d'une façon très claire.

**M. Rémillard:** Est-ce que vous croyez qu'on pourrait développer encore plus notre libre marché avec les autres provinces canadiennes? Vous évoquez, par exemple, à la page 19, les marchés publics dans les autres provinces. Est-ce que vous favorisez une plus grande intégration économique, encore plus que ce que nous avons, avec les autres provinces canadiennes?

**M. Fontaine:** Je ne crois pas qu'une plus grande intégration économique avec les autres provinces canadiennes favorise notre marché, présentement. Il faut bien reconnaître ce qui se passe: l'évolution. On vous a dit, en préambule, que nous étions maintenant devenus non plus compétiteurs entre nous, comme nous étions il y a 20 ans, mais avec le monde entier. Alors, si c'est plus facile pour moi de vendre des meubles en Saskatchewan où il y a quelques millions de personnes, j'aime peut-être mieux en vendre plus aux États-Unis. Permettez-nous, avec les politiques qu'il faudra, qu'on aille percer ce marché-là, et non pas juste théoriquement en disant: L'accord du libre-échange vous donne accès à un marché de 250 000 000. Mais tout ce qui s'est passé après a donné accès au marché de 250 000 000, a donné accès au Canada. Leur tarification douanière a baissé beaucoup plus rapidement que la nôtre. Notre taux de dollar a monté en même temps. Ce sont les Américains qui sont venus nous envahir. Ce n'est pas la Saskatchewan ou le Manitoba qui va nous aider à relever l'industrie du meuble québécois. C'est la mondialisation de l'économie et il ne faut pas que ce terme demeure strictement dans les annales politiques. Il faut qu'il s'applique dans les structures de la nouvelle fédération, et ce sera votre mandat de trouver la nouvelle fédération.

**M. Rémillard:** Ce que vous nous dites, c'est vos deux principaux clients: d'une part, l'Ontario et, d'autre part, les États-Unis. Et pour compenser pour ces 20 % de plus pour produire ici, étant donné les mesures sociales et tout ce que nous avons, le genre de société que nous avons choisie, vous voulez le voir dans la valeur du dollar qui doit être en conséquence.

**M. Ricard:** On veut plus que ça. Je pense qu'on veut un partenariat beaucoup plus efficace qui va nous aider à devenir nettement plus productifs. Je pense qu'on est capable de le

faire. On a besoin de support, que ce soit au niveau de la recherche et du développement, que ce soit au niveau de la main-d'oeuvre, les programmes de formation. Il y a des choses qui ont été entreprises et bien faites. On vous demande d'aller beaucoup plus loin que ça parce que, effectivement, on parle de qualité totale, on parle de classe mondiale. Il ne faut pas juste que ça reste dans les livres, cette chose-là. Il faut que ça se concrétise dans des politiques qui vont aider les entreprises et les employés parce que, actuellement, vous savez que dans notre secteur, on est un des rares secteurs à avoir formé, finalement, un partenariat avec nos employés. On est à l'étude actuellement dans un CAMO sectoriel qui est en train de prendre en main notre industrie au niveau et travailleur et usine. Et de ça va se dégager énormément de demandes finalement concrètes et précises. Dans notre fonds de promotion de l'industrie du meuble, on a déjà d'ailleurs investi, nous, dans une période très difficile, 350 000 \$ comme pour développer notre secteur. Je pense qu'on fait notre job et on va demander au gouvernement d'être encore plus agressif.

**Le Président (M. Jean Campeau):** À vous, M. Richard.

**M. Richard:** À la page 27 de votre mémoire, on peut lire que vous souhaitez: "...que l'espace économique et commercial canadien soit encore davantage intégré qu'il ne l'est actuellement et non moins intégré dans la nouvelle réalité constitutionnelle de ce pays." Est-ce qu'on peut déduire que cette nouvelle réalité constitutionnelle, comme vous le mentionnez, soit un fédéralisme renouvelé et davantage centralisé, selon le document que vous nous présentez? J'aimerais que vous précisiez ça, s'il vous plaît.

**M. Ricard:** Je pense qu'il était clair qu'on n'a pas parlé d'un fédéralisme plus centralisé, au contraire. Je pense qu'il est très clair dans ce mémoire-là, il ressort très clairement que ce qu'on cherche, c'est avoir une structure où le Québec va reprendre plus d'autonomie au niveau des pouvoirs pour être un partenaire parce qu'il est le partenaire immédiat à côté de nous. Ce qu'on dit, c'est deux choses. C'est que ça prend une nouvelle structure, O.K.; elle se doit d'exister, cette structure canadienne là. Maintenant, il est très clair... Et le Québec n'est pas la seule province. Vous êtes venu faire le tour des régions. Vous l'avez dit. Vous avez entendu les régions vous dire: On veut, nous, comme régions, dans tel secteur avoir déjà plus de pouvoirs. Je pense que ce qu'on dit, c'est la même chose, c'est-à-dire que le Québec se doit de rapatrier plus de pouvoirs, mais dans une structure canadienne. Qu'est-ce qu'elle va être? Comment allez-vous la définir? Ce n'est vraiment pas notre rôle.

**M. Richard:** Aux pages 9 et 10 de votre mémoire toujours, vous dites: L'État ne doit pas nuire par ses réglementations ni par ses charges fiscales. Vous suggérez alors que le Québec rétrécisse l'écart de sa fiscalité envers les États-Unis. Vous avez exactement l'orientation des économistes qui disaient que l'indépendance perdait un peu de sa pertinence, puisque nous sommes liés à des contraintes continentales et même mondiales. Alors, je reprends ma question: Qu'est-ce que vous pensez que le Québec devrait faire?

**M. Fontaine:** Vous savez, c'est clair que nous ne sommes pas ici pour recommander à la Commission l'indépendance, et je vous l'ai dit au début, on représente plusieurs personnes, on ne recommandera ni l'indépendance, ni le fédéralisme dans la forme actuelle. On veut simplement vous dire: Il faut qu'il y ait du changement. Il faut que l'État québécois ait plus de pouvoirs. Il faut que l'État québécois soit capable de décider de sa politique monétaire, soit capable d'ajuster sa fiscalité à la fiscalité mondiale. En Virginie, présentement, la fiscalité, le taux d'impôt des particuliers, le taux marginal maximum est de 6 %. Comment dois-je engager un cadre pour diriger une usine en Virginie? Quel salaire dois-je le payer, comparativement au même cadre, ici au Canada, pour qu'il ait le même sou dans ses goussets, dans ses poches?

Alors tout ce que l'industrie du meuble demande ou veut laisser voir à la Commission, c'est qu'il y a des pouvoirs à rapatrier par l'État québécois, pour devenir encore plus partenaires de l'industrie, si vous voulez que cette industrie demeure. C'est 16 000 emplois directs, peut-être 30 000 emplois indirects, c'est le total des emplois québécois représentés par l'industrie du meuble québécois, et dans les conditions actuelles, je vous garantis qu'on a 300 000 emplois de perdus au Canada, dont 100 000 au Québec depuis un et demi et 100 000 000 \$ de chiffre d'affaires, je m'excuse, mais on a perdu 3500 emplois - je reviens - au Canada, dont le tiers de ça au Québec depuis à peine deux ans et si vous laissez aller de la même façon que ça continue présentement, il n'y aura plus d'industrie du meuble d'ici 15 ou 20 ans, comme l'industrie du textile, malheureusement.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Merci, monsieur.

**M. Richard:** C'est clair que vous êtes contre le statu quo.

**M. Fontaine:** Tout à fait opposés à toute forme de statu quo.

**M. Richard:** M. le Président.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Merci,

monsieur. Nous passons maintenant à M. Chevette, qui sera suivi de Mme Blackburn.

**M. Chevette:** Oui, M. le Président, j'ai lu avec beaucoup d'attention le mémoire. Puis notre mandat, c'est de questionner sur l'avenir constitutionnel. Je comprends que vous n'êtes pas obligés de nous répondre, mais notre devoir, c'est de venir voir ce que vous avez dans les tripes. Et c'est contradictoire, dans votre mémoire. À la page 20, par exemple, vous dites: On ne peut être pour une union économique forte et pour l'élimination de toute autorité politique commune. En soi, si je vous interprète, vous êtes pour un néo-fédéralisme, si je lis cette phrase-là, et j'essaie de me situer.

Par contre, vous dites à plusieurs endroits que le partenariat c'est l'État québécois, que vous voulez une économie forte, mais qu'on doit continuer à se développer fortement sur le plan social, économique et sur le plan, bon, politique, avoir des institutions fortes. Si bien, qu'à un moment donné, à la page 12, on se demande si vous ne voulez pas que le modèle québécois de développement économique réponde davantage aux exigences de partenariat.

Tantôt vous êtes en faveur de partenariat fort au Québec, vous maintenez un lien ou le cordon ombilical avec Ottawa. On ne sait pas où est-ce que vous vous en allez. Mais moi je voudrais vous poser des questions précises. Vous savez comment ça a marché depuis 30 ans avec le fédéral. Vous avez vécu Meech pareil comme nous autres. Vous savez ce qu'on demandait à Meech? Puis vous savez ce que vous nous demandez d'aller chercher au fédéral: toute la formation professionnelle, l'immigration, puis vous en mettez là: Continuez à accroître votre autonomie. Êtes-vous prêts encore à attendre 30 ans ou s'il n'y a pas urgence dans votre cas?

**M. Ricard:** Je pense que la réponse, elle est simple. O.K. Arrivez-nous, vous autres, à la table avec un consensus et l'unanimité sur une façon d'agir et je pense que nous, on pourra aussi vous arriver avec l'unanimité, parce qu'on représente, comme vous représentez, l'ensemble O.K. d'un tissu québécois important. Si vous me demandez à moi, personnellement, mon opinion et si vous demandez à chacune des personnes alentour de la table son opinion personnelle, ça va être différent.

Si vous nous demandez de nous prononcer comme association, on va vous retourner la question puis on va vous dire: Prononcez-vous dans un consensus vraiment fort vous autres ici. Vous êtes 32 personnes extrêmement brillantes, pas mal plus brillantes que nous autres, et vous réfléchissez encore pas mal plus que nous autres le tissu québécois. Entendez-vous, donnez-nous un consensus puis vous allez voir que, finalement, on va vous arriver nous autres aussi avec un

consensus.

Je pense que M. Rémillard a très bien souligné ce qu'on a marqué dans notre mémoire. C'est que le Québec a démontré dans le passé, hors de tout doute, qu'il est à l'avant-garde de l'imagination créatrice, qu'il est à l'avant-garde au niveau de trouver des formules qui permettent de respecter autrui, qui permettent de respecter les gens tant à l'intérieur qu'à l'extérieur et je pense que... pourquoi ne pas se faire confiance et être capables. Ça ça fait appel à toute l'imagination créatrice des gens alentour de la table.

**M. Chevette:** Oui, mais je voudrais vous citer, reciter votre phrase: On ne peut être pour une union économique forte et pour l'élimination de toute autorité politique commune. Quand le Canada a signé le traité de libre-échange avec les États-Unis, il n'y a pas de lien politique. Qu'est-ce qui empêcherait un Québec souverain de signer des traités de libre-échange, autant avec l'Ontario directement si c'est votre partenaire le plus proche, le plus immédiat, ou qu'avec le Canada ou les États-Unis ou avec d'autres pays du monde. Qu'est-ce qui nous empêche d'avoir des unions économiques fortes avec la mondialisation de l'économie sans structure politique?

**M. Fontaine:** Vous savez M. Chevette, on n'est pas après détruire, ici, avec notre mandat, l'idée complète de l'indépendance. On ne veut pas non plus détruire le Canada complètement. On vous dit simplement: Nous sommes contre toute forme de statu quo et le mandat de la Commission Bélanger-Campeau, c'est de présenter aux Québécois un consensus. Je mets des bénois parce que je ne suis pas sûr que ça va être possible.

**M. Chevette:** Non, pour ça, vous êtes réaliste.

**M. Fontaine:** Et à partir de ce moment, les Québécois auront à se prononcer. Et nous, de l'industrie, on vous dit: Il y a des distorsions. Il y a certains États américains qui aident les entreprises. L'État, le grand État américain qu'on appelle les États-Unis, eux aussi, aident les entreprises, vont dans la juridiction des affaires. Nous ici, au Canada, on a des politiques qui sont des fois un peu contraires, sauf dans le cas du libre-échange où Ottawa et Québec étaient d'accord sur le libre-échange. Mais la suite n'a pas été tout à fait ce qui avait été promis. Et là, on dit: Faisons quelque chose. On ne détruit pas l'indépendance. On ne veut pas détruire le Canada non plus. On ne veut surtout pas rester dans le statu quo. Il faut qu'il se passe quelque chose. Et messieurs, mesdames, malheureusement ou heureusement, c'est votre travail de nous soumettre quelque chose.

**M. Chevette:** Oui, et c'est votre travail de nous expliquer ce que vous avez voulu écrire, d'autre part.

**M. Ricard:** Oui, mais je pense que c'est très clair, ce qu'on a voulu écrire.

**M. Chevette:** À la page 20.

**M. Ricard:** Ce qu'on a voulu écrire, c'est très clair. C'est qu'on pense, que le Québec se doit de rapatrier des pouvoirs pour être un meilleur partenaire de l'entreprise. O.K. Ça, c'est très clair. Quelle forme ça va prendre? Quelle structure vous allez prendre? Ça, c'est plus votre travail. Nous, ce qu'on se dit, c'est qu'effectivement, le partenaire le plus immédiat et qui a démontré au cours des dix dernières années plus de sensibilité auprès de notre entreprise, c'est clair que c'est le Québec. Ça, c'est évident. O.K. Maintenant, est-ce que pour faire ça, il faut détruire le Canada? C'est votre travail et on pense... Et je maintiens ce que je viens de dire tantôt, et ça, c'est à titre personnel, c'est que le Québec a démontré dans le passé qu'il peut s'affirmer comme société distincte, mais en respectant à l'intérieur de sa structure et ses minorités et ses partenaires hors Québec, et c'est un défi d'imagination créatrice. Je pense qu'on l'a déjà prouvé dans le passé. Vous êtes 32 autour de la table pour pouvoir faire ça.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Mme Blackburn.

**Mme Blackburn:** Merci, M. le Président. Peut-être avant d'entreprendre l'échange, je voudrais corriger une information erronée qui est probablement... Il ne connaît pas le document. Je vais lui faire confiance. M. Dufour disait tout à l'heure que, dans l'hypothèse d'un Québec souverain, il faudrait renégocier l'accord de libre-échange. Ça, c'est faux puisque dans la Convention de Vienne, qui régit les successions d'État, il est dit que l'État successeur prend aussi les accords qui ont été signés au moment de la succession d'État. Alors, on n'a pas à renégocier, à moins qu'on décide de le renégocier. Je pensais que c'était important de le dire.

Je lis entre les lignes de votre mémoire, messieurs, que finalement, la souveraineté, ça ne vous effraierait pas plus que ça et que vous ne vous faites pas, contrairement à mes collègues, beaucoup d'illusions sur la capacité de négocier avec Ottawa. J'en veux comme exemple quelques phrases. J'en prends deux. La première, à la page 11, où vous dites: "Ottawa réagit si peu aux demandes même minimales tel le marquage..." On ne se fait pas beaucoup d'illusions. Le marquage, en fait, il s'agit d'indiquer la source de fabrication. Alors, ils disent: On refuse ça, imaginez pour le reste. C'est à peu près ça. Vous dites

également, à la page 12 de votre mémoire: "Le modèle canadien de développement économique ne satisfait plus personne."

Curieusement, vous savez, moi, ce qui me frappe dans les échanges qu'on a ici, à la Commission, on m'avait fait croire que le milieu des affaires était un milieu pragmatique et qu'il disait, une fois qu'il avait fait une analyse, il tirait des conclusions et il savait où était leur intérêt et, plus populairement, de quel côté était beurré leur pain. Le Conseil du patronat est venu nous dire que les facteurs qui expliquent le ralentissement économique sont essentiellement de juridiction fédérale: les taux d'intérêt, le taux de change, les politiques de dépense, la recherche et le développement, la formation professionnelle, bon, et là, vous les avez aussi soulignés. On se serait attendus que la conclusion, c'est: Organisons-nous nous-mêmes! Bien, non, il dit: Il faut renouveler le fédéralisme. Et c'est toujours ce qui me frappe, qu'on ne soit pas capable d'aller au bout de son analyse. Il me semble qu'un jour... il y a de plus en plus d'ailleurs de personnes d'entre vous qui allez jusqu'au bout, en disant: Il va falloir qu'on soit souverains pour maîtriser notre développement.

À présent, vous dites: On est prêts à aller avec vous. Puis vous avez même dit: Il faut se faire confiance. Moi, j'ai lu que ça pouvait aller assez loin, la confiance qui pouvait se faire entre nous. Vous dites: Il faudrait rapatrier une gamme de pouvoirs, sachant que le fédéralisme n'est, pour ainsi dire, pas renouvelable. Mais vous demandez une garantie, vous n'en demandez pas beaucoup, finalement, vous en demandez une, vous dites: Il faudrait protéger nos marchés extérieurs. J'imagine que l'Ontario va dire la même chose au Canada, parce que les livraisons manufacturières de l'Ontario vers le Québec, en 1989, c'est 8 % des livraisons ontariennes, c'est 10 000 000 000 \$. Je vous laisse faire le compte de ce que ça représente d'emplois en Ontario. Alors, j'imagine que l'Ontario va aussi être un peu intéressé à protéger le marché québécois. Est-ce que vous partagez cet avis?

**M. Fontaine:** Je partage entièrement l'avis mais, à jouer avec les chiffres, vous savez, on arrive avec toutes sortes de "ventures". Quand vous nous donnez des statistiques de l'Ontario, vous nous donnez des statistiques qui sont complètes de tous leurs produits manufacturés et, nous autres, on ne représente que le meuble. Alors, c'est bien sûr que si on devait faire l'analyse complète de tous les secteurs économiques, peut-être qu'on arriverait à des conclusions différentes de celles auxquelles on arrive ce matin. Nous autres, on a à défendre la position de l'industrie du meuble. Peut-être que l'Ontario criera auprès d'Ottawa, en disant: Protégez le marché du Québec. Je pense que, présentement, le marché du Québec est aussi ouvert à l'Ontario que le marché de l'Ontario est ouvert au Québec.

Ce n'est pas à l'intérieur de l'industrie du meuble que le drame se vit, c'est à l'intérieur d'autres secteurs industriels qui ont fait de la surchauffe en Ontario et toute l'histoire qu'on connaît.

**Mme Blackburn:** Le Conseil du patronat propose un front commun qui irait faire un pèlerinage à Ottawa. Croyez-vous que ça ait des chances de succès, compte tenu de l'histoire?

**M. Fontaine:** Il y a déjà eu des pèlerinages. Moi, je ne peux absolument pas prendre des responsabilités ou refuser ce que le Conseil du patronat peut dire. Tout ce que je peux vous dire, c'est que les pèlerinages à Ottawa, il y en a eu plusieurs avec les résultats qu'on connaît.

**Mme Blackburn:** Me diriez vous...

**Le Président (M. Jean Campeau):** 15 secondes, madame.

**Mme Blackburn:** 15 secondes. Sommairement, est-ce que la souveraineté du Québec, un Québec souverain qui, par le passé, a prouvé qu'il pouvait établir un partenariat avec des entreprises, est-ce que ce Québec vous effraie?

**M. Fontaine:** Moi, j'y vais à titre personnel, Fernand Fontaine, président de Dutailier. Je vous dis que dans un Québec souverain, où nous connaîtrons à l'avance toutes les lignes, toutes les données, je crois que c'est possible parce qu'il y a d'autres pays qui sont de la grandeur du Québec qui peuvent vivre. Mais, attention, il y a des pièges autour de ça, et je ne veux pas aller plus loin.

**Le Président (M. Jean Campeau):** À même le temps de Mme Blackburn, 15 secondes à M. Dufour.

**M. Dufour:** Écoutez, Mme Blackburn a fait référence au moins trois ou quatre fois à nos propres mémoires. Je veux dire que je trouve que c'est un peu pointu comme analyse. La seule chose que je veux dire à Mme Blackburn, c'est que tu ne défais pas un pays parce que, à un moment donné de l'histoire, les taux d'intérêt sont trop élevés.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Ça va. Alors, ceci écoute... Vous avez un commentaire de 10 secondes, madame.

**Mme Blackburn:** Non. C'est ce que j'allais me demander, s'il y avait de nouvelles règles, si on commençait à se répliquer les uns les autres. Moi, je dis non. Alors, je ne vois pas la nécessité.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Disons

qu'il y a des exceptions. Alors, M. Parent, M. Godard, M. Fontaine, M. Ricard, il y avait des gens autour de la table qui souhaitent revoir des gens d'affaires. On en avait vu au début, les chambres de commerce, le Conseil du patronat, le Mouvement Desjardins. Aujourd'hui, je pense qu'ils vont être satisfaits. Alors, merci pour votre contribution à l'avancement des travaux de cette Commission sur l'avenir du Québec.

(Suspension de la séance à 12 h 46)

(Reprise à 14 h 6)

**Le Président (M. Jean Campeau):** Mesdames et messieurs, si vous voulez prendre vos sièges. Cet après-midi, nous recevons la Coopérative fédérée de Québec. L'audience sera d'une durée d'une heure. M. Alphonse-Roger Pelletier, si vous voulez nous présenter les gens qui vous accompagnent.

#### Coopérative fédérée de Québec

**M. Pelletier (Alphonse-Roger):** À ma droite, M. Mario Dumais, secrétaire général de la Coopérative fédérée. À ma gauche, M. Paul Massicotte, premier vice-président, et M. Maurice Lalarme, membre de l'exécutif de la Coopérative fédérée.

**Le Président (M. Jean Campeau):** M. Pelletier, vous avez 10 minutes pour la présentation de votre mémoire.

**M. Pelletier:** Merci, M. le Président. M. le Président, Mmes et MM. les commissaires, merci de nous avoir invité, en tant que coopérative fédérée, à présenter le court mémoire que vous avez devant vous, à cette Commission parlementaire sur l'avenir constitutionnel. Le statu quo constitutionnel n'est plus envisageable et l'indépendance, sans lien économique avec le reste du Canada, n'est préconisée par personne. Une solution mitoyenne sera certainement proposée par le Québec, comportant une plus grande autonomie, pouvant aller jusqu'à la souveraineté, assortie d'une association dont le contenu exact n'est pas précisé à l'heure actuelle.

La Coopérative agricole, en tant qu'association de personnes aux opinions politiques très diversifiées, n'a pas de vocation ou de compétence particulière pour formuler une solution précise au dilemme constitutionnel auquel nous sommes confrontés. D'autant plus que l'Union des producteurs agricoles, qui regroupe l'ensemble des agriculteurs, y compris les coopérateurs agricoles, a pris position sur la question lors de son congrès. La coopération agricole reconnaît à l'Union des producteurs agricoles, le rôle de représenter l'opinion de l'ensemble des agriculteurs, sur des dossiers d'ordre général, comme la

question constitutionnelle.

Les coopérateurs agricoles ont eu l'occasion d'exprimer leur opinion à l'intérieur de leur union professionnelle. Par contre, nous voulons présenter à la Commission, notre perception des enjeux que soulève, pour l'industrie agro-alimentaire, le débat constitutionnel. De plus, nous signalerons la pertinence de la formule coopérative pour l'accroissement du contrôle par les Québécois de leur économie.

Premièrement, les enjeux pour l'industrie agro-alimentaire. Plusieurs aspects du régime constitutionnel canadien, et des interventions gouvernementales, soit fédérales ou provinciales, ont un impact direct pour fixer certaines règles du jeu qui prévalent au sein de l'industrie agro-alimentaire. Il importe, pour les industriels de notre secteur comme pour l'ensemble des autres intervenants économiques, que nous sachions, le plus rapidement possible, si de nouvelles règles du jeu devaient prévaloir, ce qu'elles seront. L'interdépendance des industries agro-alimentaires québécoises et canadiennes est considérable. Une association économique, entre le Québec et le Canada est souhaitable, indépendamment du choix que feront les Québécois sur le plan constitutionnel. Le Québec importe du reste du Canada principalement du boeuf, des oeufs, des grains et des fruits et légumes. Nous exportons principalement des produits laitiers, du porc, du poulet, des produits de l'érable et certains fruits et légumes. L'intérêt pour le reste du Canada d'accéder à notre marché est aussi considérable que l'est notre intérêt d'accéder au leur. C'est la base qui permet d'envisager la négociation fructueuse d'un projet d'association économique avec le reste du Canada dans notre industrie.

L'avenir des offices de commercialisation du lait, de transformation de la chair de volaille et des oeufs de consommation et d'incubation préoccupe les agriculteurs et les industriels qui sont présents dans ces secteurs. Alors que le Québec représente 26 % de la population canadienne, notre part des quotas nationaux s'élève à 48 % pour le lait de transformation, à 31 % du poulet de chair, à 29 % pour le dindon, à 16 % pour les oeufs de consommation, à 29 % pour les oeufs d'incubation du poulet à chair et à 13,4 % des oeufs d'incubation pour les poules pondeuses. Le maintien de ce système devrait constituer l'une des priorités à l'intérieur d'un projet d'association économique du Québec avec le reste du Canada. Les gouvernements fédéral et provinciaux exercent une juridiction partagée dans le domaine des politiques qui s'appliquent à l'industrie agro-alimentaire. Cette situation a historiquement donné lieu à beaucoup de duplications et de conflits. Les deux niveaux de gouvernement interviennent dans la recherche, la mise en marché, le financement, l'inspection et la protection des revenus, l'assurance-récolte, pour ne mentionner que ces exemples. Alors que le gouvernement québécois est intervenu d'une

façon plus marquée dans le secteur agricole depuis quelques décennies, il a souvent fallu mener des batailles rangées pour convaincre les autorités fédérales que des régions, autres que les Prairies canadiennes, avaient une vocation agricole.

La politique fédérale, en matière agricole, a trop souvent revêtu l'allure d'une politique de développement régional favorable à l'Ouest. Des institutions fédérales, telles la Commission canadienne du blé, la Commission canadienne du grain, la Loi de stabilisation des grains de l'Ouest, la politique fédérale de mise en marché des grains de provende, celle du transport du grain de l'Ouest, exemple Nid-de-Corbeau, de diversification de l'industrie agro-alimentaire dans les Prairies, de protection des revenus agricoles, sont des exemples de nombreux dossiers où les Québécois ont dû et doivent mener des luttes pour obtenir un semblant d'équité.

Ajoutons à cette liste impressionnante de matières à litiges l'évolution, au cours des années quatre-vingt, de la répartition régionale des dépenses fédérales en agriculture. En 1988, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, l'Union des producteurs agricoles et la Coopérative fédérée de Québec rendaient public un document dénonçant l'iniquité des dépenses fédérales en agriculture. La situation ne s'est pas corrigée puisqu'en 1988-1989, le Québec, qui représente 16 % des recettes monétaires agricoles canadiennes, ne recevait que 6,4 % des dépenses fédérales dans ce secteur. Il n'est donc pas étonnant que les agriculteurs, dans le cadre du congrès de l'an dernier de leur association professionnelle, l'Union des producteurs agricoles, se soient prononcés en faveur du rapatriement au Québec de tous les pouvoirs en matière de politique agricole.

Les responsabilités du gouvernement fédéral en matière économique sont considérables. Par contre, les résultats obtenus dans l'exercice de ces responsabilités sont décevants. Nous avons particulièrement en tête, à cet égard, le comportement des taux d'intérêt au Canada et le taux de change de notre devise. Dans le contexte de la libéralisation des échanges, le gouvernement canadien exhorte les entreprises à accroître leur compétitivité. Beaucoup d'entreprises agro-alimentaires canadiennes ont une performance opérationnelle de classe mondiale, mais le différentiel entre les taux d'intérêt canadiens et américains, sans mentionner le différentiel entre le taux canadien comparé à ceux qui prévalent en Suisse ou au Japon, alourdit considérablement les charges financières des entreprises fortement capitalisées de l'économie contemporaine.

À cet obstacle financier causé par la cherté du capital au Canada, il faut ajouter l'effet pervers qui en découle sur le taux de change de la monnaie canadienne. Il est bon pour une nation que sa devise se renchérisse si elle est en demande, à cause de la compétitivité accrue du

pays. Par contre, si le taux de change augmente parce que les taux d'intérêt sont anormalement élevés, ce qui incite les détenteurs de capitaux spéculatifs à faire des placements au Canada, comme c'est présentement le cas, la hausse du taux de change se traduit par une perte proportionnelle de compétitivité pour nos industries exportatrices.

**Le Président (M. Jean Campeau):** M. Pelletier, il vous reste 30 secondes.

**M. Pelletier:** Je vous ferai remarquer, en terminant, que la Coopérative fédérée de Québec exporte des marchandises d'une valeur approximative de 250 000 000 \$. Alors, on est lourdement pénalisés.

Alors, en conclusion, M. le Président, quel que soit le régime que les Québécois choisiront de se donner, il importe de s'assurer que les règles qui régiront notre économie nous permettront de continuer à croître, à nous développer et à assurer une maîtrise croissante des principaux centres de décision de l'économie québécoise. La question économique a souvent été présentée comme une contrainte sévère limitant le choix constitutionnel. C'est, selon nous, de moins en moins le cas. Le savoir-faire de notre population, les ressources naturelles et financières dont nous disposons, l'esprit d'entreprise que nous avons développé nous permettent d'envisager l'avenir avec sérénité quel que soit le choix constitutionnel que feront les Québécois. Merci, M. le Président.  
(14 h 45)

**Le Président (M. Jean Campeau):** Merci, M. Pelletier. Nous débutons les interventions de l'après-midi avec M. Maciocia.

**M. Maciocia:** Merci, M. le Président. Merci, M. Pelletier du mémoire que vous avez présenté devant cette Commission et vous me permettrez un commentaire simplement pour souligner que j'endorsse votre opinion à l'effet que la formule coopérative favorise l'accroissement du contrôle par les Québécois de leur économie. Et cela dit, votre premier paragraphe donne le ton à votre mémoire. Vous dites: "Le statu quo n'est pas envisageable et la dépendance sans liens économiques avec le reste du Canada n'est préconisée par personne." À la page 2, vous dites aussi que "l'association économique est souhaitable" et à la page 3, je vous cite: "L'intérêt pour le reste du Canada d'accéder à notre marché est aussi considérable que l'est notre intérêt d'accéder au leur. C'est la base qui permet d'envisager la négociation fructueuse d'un projet d'association économique avec le reste du Canada dans notre industrie."

Si vous me permettez, je vais vous citer un extrait du mémoire de l'Association des économistes du Québec. Ils nous disaient, entre autres, qu'il fallait se méfier d'un optimisme souvent

appuyé sur un critère de nationalité, et je vous cite un petit paragraphe, à la page 19 de l'Association des économistes du Québec, qui disait: "Bien qu'il soit clair que les deux parties ont tout à gagner en négociant un règlement rapide, rien n'indique, au contraire, que la raison et le bon sens auraient préséance advenant pareille situation." Ma question: Considérant ce que nous disent les économistes et votre souhait pour une association économique avec le Canada, est-ce que d'après vous on devrait définir avant le genre d'entente qui ferait notre affaire sans négociation et après la mise en place de l'association avec le reste du Canada ou d'y aller d'abord avec l'indépendance et après négocier ce que ça nous intéresse de négocier?

**M. Pelletier:** M. le Président, je ne crois pas être en mesure de répondre à une question aussi pertinente. Quand même, je crois qu'il faut un certain temps, il faut beaucoup de réflexion et c'est à ce sujet-là, je pense, que la Commission se réunit, pour entendre les différentes parties, et il me semble qu'il y a un travail considérable à amorcer avant de prendre une décision quant à une réponse à cette question-là.

**M. Maciocia:** Je pourrais vous poser une question un peu dans le même sens mais définie différemment. Vous faites référence, à la première page de votre mémoire, à une solution mitoyenne qui serait proposée par le Québec. Pourriez-vous préciser en quoi consiste une solution mitoyenne et à qui sera-t-elle proposée?

**M. Pelletier:** Vous faites référence à la première page. Quand vous parlez de situation mitoyenne, je pense qu'on dit...

**M. Maciocia:** Je crois que vous parlez entre le statu quo et l'indépendance. C'est ça? Une situation mitoyenne, ce serait quoi?

**M. Pelletier:** Oui. Je pense qu'on parle d'association, à ce moment-là.

**M. Maciocia:** Oui. O.K.

**M. Pelletier:** Alors, une association, à mon sens, qui reste à définir, aussi. Il y a différents points de vue qui sont émis autour de cette table ou à cette honorable Commission, et je pense qu'ensuite les commissaires vont se pencher et vont donner des indications, aider le gouvernement. Je pense que, ce qui est important, c'est d'en arriver à ce que le Québec soit assez unanime sur une orientation, parce qu'on dit, à un moment donné, quelque part, qu'une maison divisée contre elle-même périclète. Alors, il faudra trouver un moyen d'unité au Québec, pour arriver à quelque chose de concret puis de profitable pour l'ensemble de la population québécoise.

**M. Maciocia:** Est-ce que, d'après vous, ce serait plus facile de négocier ce qu'on a à négocier avec le reste du Canada avant de poser un geste aussi dramatique, aussi radical que pourrait être celui de l'indépendance pure et dure?

**M. Pelletier:** Je ne le sais pas. Personnellement, je crois que ça va être très, très difficile. On n'a qu'à se référer à l'accord du lac Meech qui a avorté. On était en négociations, là, et il y a eu un avortement. Comment peut-on reprendre des négociations pour en arriver...? Je ne le sais pas.

**M. Maciocia:** Est-ce que vous pensez que le contexte politique a changé depuis l'échec du lac Meech?

**M. Pelletier:** Oui. Le contexte politique évolue de jour en jour, je pense, et j'espère que cet échec-là va faire réfléchir tous les partenaires, les a fait réfléchir et va les faire réfléchir davantage. Pour moi, cette rencontre, ici, autour de cette table, va faire réfléchir les gens.

**M. Maciocia:** O.K. Dans un autre ordre d'idées, dans le cadre d'une association économique avec le reste du Canada, comme vous le préconisez, par quel mécanisme assurerez-vous la présence du Québec dans la gestion conjointe des offices de commercialisation?

**M. Pelletier:** Je pense que je vais passer cette question à mon secrétaire général, M. Dumais.

**M. Maciocia:** Parfait.

**M. Dumais (Mario):** En fait, à l'heure actuelle, les offices canadiens de commercialisation existent en vertu d'une entente de la part de chacune des provinces participantes. Chaque province participante a un office de commercialisation et, pour que l'office soit mis en place, elle doit donner son accord. Et lorsqu'une province ne donne plus son accord et désire s'en retirer, dans le système actuel, c'est déjà possible. Au moment où on signe, les provinces signent une entente pour dire: Nous allons dans le lait de transformation, ou dans la chair de volaille, ou dans les oeufs, mettre en place un organisme de gestion d'un office de commercialisation que nous voulons. Les cadres sont définis. C'est-à-dire qu'on amène des participants des divers paliers de l'industrie: les producteurs primaires, les transformateurs, les acheteurs, les distributeurs du produit final et on met en place un organisme qui diffère dans le lait, dont les modalités diffèrent un peu, dans le poulet, dans les oeufs, dans le lait, mais qui sont toutes un peu inspirées du même principe. Or, le système actuel d'opération des offices de commercialisa-

tion est un modèle qui pourrait fort bien être retenu comme un modèle qui pourrait être perpétué dans le cadre d'un nouvel arrangement entre le Québec et le reste du Canada.

Quant à moi, je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'inventer une formule radicalement différente de celle qu'on pratique, puisqu'il s'agit de provinces qui sont souveraines à cet égard-là, jusqu'à un certain point, et qui disent: On met ensemble nos responsabilités et voici comment on va gérer les choses à l'avenir. Ce ne serait pas facile dans le cadre d'un réaménagement constitutionnel, comme ça ne l'est pas non plus quotidiennement, aujourd'hui. Vous savez qu'il y a continuellement des discussions très virulentes sur le partage interprovincial des quotas. De temps en temps, des provinces insatisfaites se retirent de l'entente et y reviennent. Or, quant à nous, il ne nous apparaît pas qu'il faille penser à un modèle radicalement différent de celui qui existe présentement. Celui qui existe pourrait nous inspirer.

**M. Maciocia:** Parfait. Mon autre question est: Advenant, M. Pelletier, que la Commission recommande au gouvernement le rapatriement de certains pouvoirs, lesquels, d'après vous, le Québec devraient rapatrier et avoir l'exclusivité pour son épanouissement?

**M. Pelletier:** Je vous ai dit, je pense qu'on le souligne dans le mémoire, que l'organisme qui parle au nom de tous les agriculteurs québécois, c'est l'Union des producteurs agricoles. Je n'ai pas le goût, aujourd'hui, de commencer à établir des priorités, je pense qu'il y a des gens beaucoup plus compétents que nous pour établir ces priorités, et il y en a quelques-unes qui ont déjà été mentionnées. Je ne veux pas m'aventurer là-dedans.

**M. Maciocia:** Je comprends, mais est-ce que vous avez une idée, plus ou moins, lequel serait beaucoup plus important pour vous, en tant que Coopérative fédérée de Québec, pour que la Commission puisse être élucidée dans ses démarches à faire d'ici la fin du mois de mars?

**M. Pelletier:** Aujourd'hui, je n'ai pas le goût de me prononcer là-dessus.

**M. Maciocia:** Merci.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Nous allons maintenant à M. Bari.

**Une voix:** Non, M. Brassard.

**Le Président (M. Jean Campeau):** M. Brassard? Parfait.

**M. Brassard:** Merci, M. le Président. Merci d'abord à la Coopérative fédérée d'avoir bien

voulu venir témoigner devant nous. Votre conclusion me réjouit beaucoup et je la cite, même si vous l'avez lue tantôt: "Le savoir-faire de notre population, les ressources naturelles et financières dont nous disposons, l'esprit d'entreprise que nous avons développé nous permettent d'envisager l'avenir avec sérénité, quel que soit le choix constitutionnel que feront les Québécois." Fin de la citation. Je trouve ça intéressant, venant de la part d'une entreprise dont le chiffre d'affaires dépasse 1 300 000 000 \$, dont 250 000 000 \$ d'exportation. C'est une déclaration, je pense, qui a du poids, parce que ça vient dire, en quelque sorte, de bien du monde de mettre de côté toute forme de terrorisme ou de chantage économique, à l'occasion du débat qui est enclenché au Québec. Et ça repousse, avec sérénité, comme vous dites, cette espèce d'Halloween permanente que certains voudraient instaurer au Québec, sur le plan économique. Je trouve ça intéressant, une déclaration comme celle-là. Et je ne vous demande pas de vous prononcer sur le futur statut constitutionnel du Québec. Juste ça, ça me satisfait. Quand on a un chiffre d'affaires de 1 300 000 000 \$ et qu'on dit ça, je pense qu'il faut prendre ça au sérieux.

Pour ce qui est de la bataille de l'équité, d'après ce que je constate, les derniers chiffres, ça se détériore encore davantage. Je fais juste le constater. Parce que les dépenses fédérales étaient de l'ordre de 7 % ou 8 % dans le document que vous avez signé conjointement avec le gouvernement du Québec et l'UPA; là, c'est rendu à 6,4 %. Alors, ça se dégrade encore davantage en termes de parts qu'on retire en provenance du fédéral. Moi, j'en arrive particulièrement à votre phrase de la page 3 que je cite aussi. Ma question va porter là-dessus; après ça, mon collègue Baril va prendre la relève. "L'intérêt pour le reste du Canada d'accéder à notre marché est aussi considérable que l'est notre intérêt d'accéder au leur. C'est la base qui permet d'envisager la négociation fructueuse d'un projet d'association économique avec le reste du Canada dans notre industrie." Vendredi, les "farmers" sont venus nous dire: Attention, désastre, catastrophe, on risque de perdre beaucoup si le Québec décidait de devenir souverain, en particulier, ils ont cité évidemment l'exemple du lait. Vous le dites, d'ailleurs, 48 % du lait de transformation provient du Québec. Moi, ma question est simple: Pour en arriver à écrire ça, vous avez sans doute des données, des chiffres, des faits. Qu'est-ce qui vous fait dire que, si, nous, au Québec, on a intérêt à s'associer sur le plan économique dans le secteur des produits agricoles, qu'est-ce qui fait qu'eux, au Canada anglais, ont tout autant intérêt à faire de même? Avez-vous quelques chiffres, dans quelques secteurs, qui pourraient nous permettre d'illustrer ça?

**M. Pelletier:** D'abord, M. Brassard, je vous

remercie pour votre appréciation. Et les chiffres, prenez seulement le boeuf, par exemple. On sait que le boeuf est produit dans l'Ouest canadien, en particulier en Alberta. On importe de l'Alberta 750 000 000 \$ de boeuf au Québec. Donc, ils ont intérêt à conserver ce marché-là, c'est bien évident. On a intérêt, comme on le dit là-dedans aussi, à continuer d'avoir des liens économiques et commerciaux, autant avec le reste du Canada, si, comme avec les Américains, on regarde ce qui se passe au GATT actuellement, et enfin, on est devenu international, et vous le savez. Alors je pense qu'on a besoin, au niveau commercial, de commercer avec ce qu'il y a de plus près de chez nous d'abord, avant d'aller au plus loin.

**M. Brassard:** Donc, la conclusion, si je vous comprends bien, ce n'est pas juste le Québec qui a intérêt à rechercher une forme d'association économique avec le Canada, particulièrement dans le domaine qui vous intéresse, c'est aussi le Canada anglais qui a tout autant intérêt que nous à le faire.

**M. Pelletier:** Évidemment.

**M. Brassard:** Et vous pensez que le bon sens, dans tout ça, va finir par triompher.

**M. Pelletier:** Je pense que, au niveau de la Coopérative fédérée - on le signale dans le document, je pense que vous l'avez lu, je crois comprendre - on est plutôt de nature optimiste et, quoi qu'il arrive, on a vécu, on a développé le mouvement coopératif au Québec dans une fédération et on pense que, quoi qu'il arrive, on est capable aussi de continuer de se développer. Tout dépendra des gouvernements en place, s'ils veulent donner des lois qui font que le mouvement coopératif est traité avec équité avec les autres secteurs.

(14 h 30)

**Le Président (M. Jean Campeau):** M. Baril.

**M. Baril:** Oui, M. le Président, je vous remercie. J'ai lu avec beaucoup d'attention votre mémoire, qui renforce la position de l'Union des producteurs agricoles lors du dernier congrès qu'ils ont tenu la semaine dernière, puisqu'on sait que la Coopérative fédérée et l'Union des producteurs agricoles se partagent les mêmes membres, les mêmes producteurs. Pour continuer dans ce que mon collègue a commencé tout à l'heure, au niveau des... La Coopérative fédérée, il y a deux ans, était membre d'une sorte de coalition, l'UPA, la Coopérative fédérée et le ministère de l'Agriculture du Québec, qui avait démontré, sur l'équité, sur le partage, sur ce que le gouvernement du Québec, sur ce que l'agriculture québécoise recevait du gouvernement fédéral... Et des chiffres significatifs furent dévoilés sur l'important manque à gagner pour le Québec de sa part des investissements du gou-

vernement fédéral. À la page 5, vous soulignez en effet que le Québec, qui représente 16 % des recettes monétaires agricoles canadiennes, ne recevait que 6,4 % des dépenses fédérales. Avez-vous des chiffres, depuis deux ans, est-ce que l'écart s'est aggrandi, s'est maintenu ou s'est...?

**M. Dumais:** Oui. Le chiffre que vous avez ici dans le mémoire de la Coopérative fédérée est le tout dernier chiffre qui est disponible. Depuis trois ou quatre ans, il faut signaler une chose qui explique un peu le contexte de ce chiffre-là. Nous comprenons, nous admettons qu'à l'heure actuelle les Prairies canadiennes sont dans une situation de détresse considérable, au niveau agricole. On connaît l'état du marché mondial des grains, qui est extrêmement déprimé, à cause de la guerre commerciale qui prévaut entre les États-Unis et la Communauté économique européenne. Et, on sait que les dépenses fédérales, au cours des dernières années, ont augmenté très considérablement en direction des Prairies, à cause des sécheresses, et à cause des prix déprimés du marché mondial des grains. Or, il faut d'une certaine façon mettre dans un éclairage réaliste, la situation qui prévaut de ce côté-là.

Mais, il n'en demeure pas moins qu'à l'heure actuelle, au Canada, très souvent, nous devons nous battre comme des forcenés pour faire admettre au reste du Canada que notre façon d'organiser l'agriculture au Québec a du sens, que les offices de commercialisation, c'est une politique économique qui ne coûte à peu près rien au gouvernement en place, et qui permet aux agriculteurs qui en dépendent, de vivre raisonnablement.

Donc, on ne peut dire qu'à l'heure actuelle la situation se détériore encore, depuis quelques années, du point de vue des dépenses fédérales, elle est déjà extrêmement détériorée, en partie aussi à cause de la sécheresse. Cependant, ce qu'on peut dire de ce côté-là, c'est qu'il n'est pas facile de faire admettre au reste du Canada, que notre façon d'organiser l'agriculture au Québec est légitime et qu'elle sert les intérêts, non seulement des agriculteurs, mais aussi de la population en général, indirectement, dans ce sens où les payeurs de taxes ne sont pas obligés de mettre la main dans leur poche à tous les jours, pour permettre aux agriculteurs du Québec de survivre.

Donc, pour ce qui est d'avoir des chiffres plus précis, année après année, nous ne les avons pas en main ici. Nous pensons qu'il a pu y avoir une certaine évolution, depuis un an ou deux, mais qui n'est pas très significative. Notre part des dépenses fédérales continue de se maintenir dans l'ordre de 5 %, 6 %, 7 %, depuis maintenant trois ou quatre ans, alors que l'agriculture du Québec représente 16 % de l'agriculture au Canada.

**Le Président (M. Jean Campeau):** 30 secondes M. Baril.

**M. Baril:** Le temps passe vite. En 30 secondes, le gouvernement fédéral est actuellement en train de réviser ses politiques agricoles. Il y a un beau document qui a été déposé là, qui s'appelle "Partenaires dans la croissance". J'aimerais ça... comment est-ce que la Coopérative fédérée peut analyser ce document-là? Est-ce qu'il est dans l'intérêt du Canada, ou du Québec, ou de l'Ouest en particulier?

**M. Pelletier:** Je vais passer la parole à M. Dumais, qui a étudié le document.

**M. Dumais:** Il n'est pas facile en 15 secondes, ou en 2 minutes, de résumer tout ça, parce que vous savez que la révision de la politique agricole canadienne, à l'heure actuelle, porte sur des questions aussi compliquées que le transport du grain, les méthodes de protection des revenus, la politique laitière canadienne, la politique avicole, etc. Nous ne pouvons pas, honnêtement, à l'heure actuelle, faire un portrait de la situation en la résumant, en disant qu'il y a un complot au Canada de la part du gouvernement fédéral ou de la part des autres régions contre l'agriculture québécoise. Ce n'est pas l'interprétation qu'on fait de la révision de la politique agricole canadienne.

Cependant, ce qu'on peut souligner, c'est que les vieux problèmes de relations entre le Québec ou encore, aussi plus généralement, le secteur agricole organisé en offices de commercialisation et le secteur agricole des grains continuent d'avoir les mêmes problèmes qu'on a eus depuis plusieurs décennies. En particulier, le dossier du Nid-de-Corbeau est un dossier qui resurgit périodiquement. On connaît la bataille qui a été menée au Québec, là-dessus, et dans l'ensemble de l'Est du Canada. Le dossier du Nid-de-Corbeau est encore sur la table. Il y a encore des gens qui voudraient que la subvention soit payée de façon à augmenter la production animale dans l'Ouest et quant à nous, on se dit qu'il y a eu une spécialisation traditionnelle au Canada. Le grain était pour les Prairies. Quand le grain prospère du côté des Prairies, on est très content et on nous traite d'assistés, nous, dans les secteurs dans lesquels on est présents.

Par contre, à l'heure actuelle, c'est l'inverse. Ça va mal dans le grain et nous, ça va un peu moins mal que ça va dans le grain. Et on trouve encore le moyen de remettre en question nos systèmes de commercialisation. Alors, dans les divers comités de travail, qu'il s'agisse du lait, du poulet, du transport du grain ou de la protection des revenus, il y a des tensions qui se perpétuent à travers les diverses régions du Canada et, de temps en temps, on trouverait plus profitable de travailler à construire des choses, que de continuellement être en train de devoir

justifier notre façon de travailler, dans ces domaines-là qui sont notre...

**Le Président (M. Jean Campeau):** M. Baril, merci pour votre question. Nous passons maintenant au bloc de 25 minutes. Et le premier intervenant qui, apparemment, connaît ça, M. Jacques Proulx.

**M. Proulx:** C'est l'avantage que j'ai toujours quand des organismes agricoles se présentent. Merci, M. le Président. Moi, je reviens sur une question qui a déjà été posée mais que je pense qu'elle vaut vraiment la peine d'être beaucoup plus élaborée. Parce que vous l'affirmez très clairement que le reste du Canada a intérêt à faire des affaires avec nous. Vous avez commencé à répondre tout à l'heure mais je pense que... Cette question-là revient souvent parce que tout le monde a l'impression, en tout cas particulièrement autour de la table, beaucoup de gens ont souvent l'impression que, si jamais on changeait quelque peu la structure constitutionnelle du Canada, ce serait la catastrophe parce qu'on surproduit dans certaines productions, et ainsi de suite.

J'aimerais que, comme organisme qui fait du commerce justement — qui appartient aux producteurs mais qui fait du commerce et qui se spécialise davantage dans ça — que vous élaboriez autour de ça. Non seulement nous parler du lait parce qu'on est en surproduction mais nous donner, particulièrement à ceux qui sont autour de la table, plusieurs exemples, parce que vous vous êtes de plus en plus diversifiés au cours des dernières années. Vous êtes dans le maraichage à l'heure actuelle; vous êtes dans le porc; vous êtes dans le lait, ainsi de suite. Est-il possible de nous dresser un bon tableau qui va nous démontrer que les autres provinces ont avantage à commercer avec nous, quel que soit le statut constitutionnel?

**M. Pelletier:** Bien, M. le Président, je pense que c'est assez facile à démontrer que, dans le contexte où on vit actuellement, la Coopérative fédérée a déjà établi des marchés dans une trentaine de pays et, naturellement, avec les autres provinces du Canada. On l'a souligné tantôt. À ce niveau-là, peu importe — et on le souligne dans notre mémoire — peu importe le genre de constitution que l'on aura demain matin, en tout cas, nous autres, on n'a pas plus d'inquiétude, demain suivant la formule que prendra la Constitution ou la composition du Canada. Les besoins alimentaires de ce grand pays vont demeurer et je pense qu'il y a beaucoup d'intérêt pour les autres parties du Canada de s'approvisionner aussi dans les parties... Il va y avoir des ententes commerciales qui vont devoir exister. Donner des exemples précis, écoutez, peut-être que M. Dumais aurait des chiffres à donner. Moi, je n'ai pas de chiffres ici, mais le

commerce est très bien établi actuellement et, avec nos gens avec qui on commerce, il ne semble pas y avoir d'inquiétude à ce niveau-là.

**M. Proulx:** Vous me dites que vos partenaires ailleurs, partenaires ou ceux avec lesquels vous échangez, n'ont aucune inquiétude. C'est une question de commerce, une question de prix, une question de qualité. C'est ça que vous me dites?

**M. Pelletier:** En tout cas, on n'a pas perçu actuellement de ces inquiétudes-là. Quand on parle de Constitution ou de lac Meech, les gens avec qui on commerce... on n'a pas perçu qu'il y avait de l'inquiétude à ce niveau-là. Mais peut-être que M. Dumais pourrait compléter, si vous le permettez, M. le Président.

**M. Dumais:** Oui. Au-delà du chiffre peut-être le plus connu qui est celui du commerce interprovincial du boeuf au Canada, M. le Président l'avait déjà mentionné, je ne peux peut-être pas vous mettre instantanément des chiffres précis sur chacun des autres secteurs où nous importons du reste du Canada. Mais on peut quand même les identifier au niveau qualitatif, là. En particulier, on sait qu'on a traditionnellement acheté des grains du reste Canada au Québec. On en achète aujourd'hui beaucoup moins parce que notre propre production de grains a beaucoup augmenté. Cependant, là où notre production de grains a surtout augmenté, c'est dans l'alimentation du bétail. Pour la consommation humaine, nous continuons de nous approvisionner principalement des provinces des Prairies. Nous continuons quand même d'acheter des grains pour l'alimentation du bétail de l'Ontario et également, occasionnellement, des provinces des Prairies. Nous continuons d'acheter au Québec des pommes de terre de l'extérieur, principalement des Maritimes dans ce cas-là. On sait que du côté des fruits et légumes, nous achetons en abondance des produits, en particulier de l'Ontario en saison. Également, on peut mentionner que, du côté des oeufs de consommation, au Québec nous produisons environ 65 % des besoins de notre consommation intérieure, et les autres 35 % proviennent principalement de l'Ontario, à l'heure actuelle. Globalement, les données nous indiquent que dans le domaine agro-alimentaire, la balance commerciale, si on peut employer cette expression-là, entre le Québec et le reste du Canada est favorable au reste du Canada. Nous exportons dans les autres provinces et nous importons des autres provinces. Si on fait la somme de tout ce qu'on y exporte et de tout ce qu'on importe, le total de ce qui est importé est supérieur au total de ce qui est exporté vers le reste du Canada.

**M. Proulx:** Deuxième question, tout en étant

d'accord avec vous autres que... En tout cas, j'essaie de me convaincre qu'il n'y a pas de complot au niveau national au cours de années pour essayer de minimiser l'agriculture de l'Est ou, en tout cas, essayer de la restreindre jusqu'à un certain point. Pourriez-vous nous dire, comme entreprise agricole, toutes ces batailles-là quand même qu'on a eu à mener, parce que vous les avez menées avec les producteurs, à partir de 1974 en particulier sur les céréales, le Nid-de-Corbeau, toutes les autres questions, toute la refonte des politiques agricoles, comme entreprise agricole, êtes-vous en mesure de mesurer quand même, même si vous avez pris de l'expansion et ainsi de suite, comment ça vous a restreint, jusqu'à un certain point? Êtes-vous capable de me dire si ça vous a restreint?

**Le Président (M. Jean Campeau):** Je suis obligé de vous demander de répondre rapidement sur le temps de M. Proulx, s'il vous plaît.

**M. Pelletier:** Je pense qu'on n'est pas en mesure de répondre, là, de quelle façon ça nous a restreints. C'est possible que ça nous ait restreints, il est possible aussi que ça nous ait apporté certains avantages. Mais évaluer le pour et le contre, je ne suis pas en mesure de le faire.

**M. Proulx:** Alors, je comprends que la position prise par vos producteurs par le biais du congrès de l'UPA ne vous fait pas peur et que la souveraineté du Québec ne fera pas diminuer votre progression.

**M. Pelletier:** Non, à ce niveau-là, je pense qu'on n'a pas de crainte.

**M. Proulx:** Merci, M. le Président.

**Le Président (M. Jean Campeau):** M. Nicolet, qui sera suivi de M. Larose, et de M. Libman, ensuite.

**M. Nicolet:** Je vous remercie, M. le Président. J'aimerais, si vous le permettez, revenir brièvement sur toute cette problématique des marchés, parce que, effectivement, ça a fait l'objet de quelques échanges comme vous avez dû l'entendre vendredi dernier. Toute la problématique que nous abordons se situe dans une dynamique internationale, et je pense au GATT et à la reconnaissance des ententes du GATT dans les échanges nord-sud, Québec-États-Unis, qui va avoir, quelle que soit la lenteur de la progression des négociations du GATT, des incidences assez importantes sur tout le secteur agro-alimentaire québécois. Des modifications qui vont avoir pour effet de favoriser les échanges nord-sud peut-être en remettant les échanges est-ouest en second plan par rapport à la dynamique transfrontalière avec les États-Unis. Tout ça donc va

demander à l'industrie agro-alimentaire québécoise des ajustements à relativement brève échéance. Si on vient greffer à tout ce processus qui est déjà bien emmanché, l'évolution, le dossier constitutionnel avec comme éventualité une affirmation de souveraineté québécoise, comment évaluez-vous, dans cette éventualité, l'accélération de cette dynamique et de ce processus de conversion des marchés agro-alimentaires pour le Québec?

**M. Pelletier:** Écoutez, vous avez souligné les ententes du GATT. Tout ce qui se brasse au niveau international, ça va affecter le Québec, ça va affecter l'agriculture québécoise, ça va affecter le développement de la Coopérative fédérée, c'est possible. C'est possible que ça ait un impact, et il est très très important, à mon sens, en 1990, que les agriculteurs, que l'industrie québécoise, on regarde en avant, et il va y avoir, comme vous l'avez souligné, des ajustements à faire. On aura beau vouloir regarder en arrière, regretter le passé, c'est inutile. On s'en va en avant. Alors, peut-être que ça va nous donner un coup de pied dans le derrière, comme groupe, mais un coup de pied dans le derrière, j'ai jamais vu personne que ça faisait reculer. Ça fait avancer!

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Pelletier:** Alors, ça nous oblige à être sérieux, ça nous oblige à nous prendre en main, ça nous oblige à retrousser nos manches, à dire: On va de l'avant. Mais ça nous oblige à une solidarité québécoise. Pour moi, ça c'est excessivement important. Et dans notre domaine, le mouvement coopératif agricole, je dis que c'est la plus belle école. On apprend aux gens à être solidaires et à travailler ensemble pour défendre des objectifs communs. Et, moi, je crois, j'ai toujours cru à l'union des forces; pas à la division. C'est peut-être peu dire, ça ne va pas avec ce qu'on discute présentement.

**M. Nicolet:** L'interdépendance entre le Québec et le reste du Canada va aller en diminuant. Est-ce que c'est une évolution que vous appréhendez?

**M. Pelletier:** Écoutez, il y a eu tellement de choses qui se sont passées les 10 dernières années. Vous dire que, à ce moment-ci, il n'y a aucune appréhension, je pense que les gens qui n'ont aucune appréhension ne sont pas ici. Il y a certaines appréhensions, et il faut prendre les dispositions nécessaires pour y faire face. Il faut prendre les dispositions nécessaires pour qu'en l'an 2000 on soit plus forts qu'on l'est aujourd'hui.

**M. Nicolet:** Je vous remercie, M. le Président.

**Le Président (M. Jean Campeau):** M. Gérald Larose.

**M. Larose:** M. le Président, c'est un mémoire assez succinct, 12 pages. Je vous dirai que je trouve ce mémoire très clair et, contrairement peut-être à notre ami Dufour qui, ce matin, voulait se démarquer du Conseil privé, tout en ayant le discours du Conseil privé, vous, vous n'avez pas le discours de l'UPA. Vous dites que la réponse c'est l'UPA qui va la donner.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Larose:** Moi, j'ai un travail à faire en lisant les mémoires tels qu'ils nous sont présentés y compris entre les lignes. Ce que j'aime c'est — et il y a des intervenants qui l'on dit — le dernier paragraphe qui, à mon avis, a une portée politique très importante. Et ça donne peut-être tout le sens au mémoire à l'effet que "la question économique a souvent été présentée comme une contrainte sévère limitant les choix constitutionnels." Vous semblez nous dire: Nous ne sommes plus de cette ère, c'est dans une autre période.

Première question. J'aimerais ça que vous nous disiez: Avez-vous pris position en 1980? Quelle était-elle? Autrement dit, est-ce que vous avez une position en 1990 qui a cheminé par rapport à celle de 1980?

Deuxième question. Mon ami Dufour disait, avant de quitter pour dîner, qu'on ne défait pas un pays parce que les taux d'intérêts sont momentanément un peu élevés. Je voudrais savoir, à partir de ce que vous affirmez à la page 5, s'il faut se questionner sur un pays quand, de façon systématique, ce pays ou cette province vit 20 % à 25 % plus de chômage; quand, de façon systématique, on reçoit à peu près 15 % à 18 % des investissements en recherche et développement; quand, de façon systématique, les dollars du fédéral pour les biens et services sont au minimum 50 %, sinon 30 % de ce qui se donne ailleurs; quand, de façon systématique, oui, le surplus nous vient en bien-être social ou en chômage. Autrement dit, est-ce que votre cheminement des 10 dernières années, c'est des taux d'intérêts ponctuellement plus élevés ou bien donc, s'il y a eu un transfert systématique dans la gestion économique que vous jugez de façon assez sévère, notamment aux pages 4 et 5? Est-ce qu'il y a un problème qui s'est aggravé au niveau de la gestion économique dans ce pays et qui se fait au détriment — je le précise — pas rien que du Québec, mais des zones périphériques, et que s'il y avait un peuple à l'est de la province de Québec, ça se pourrait bien que lui aussi souhaite avoir son indépendance, mais comme il ferait partie de tout l'ensemble, il déciderait de continuer à voguer dans la même galère?

**M. Pelletier:** M. le Président, M. Larose a fait, a posé beaucoup de questions. D'abord, en 1980, à ma connaissance — je n'étais pas président — la Coopérative fédérée n'a pas pris position, n'a pas été appelée à prendre position. Vous dites: Est-ce que vous avez cheminé? Je pense que je dois vous répondre oui. Il y a du cheminement de la part de tout le monde. Je pense que ceux qui n'ont pas cheminé ne sont pas autour de cette table. Je pense que tout le monde a cheminé pour différentes raisons. Une raison particulière, et ce que je crois être une des raisons principales, c'est le refus au lac Meech de reconnaître les cinq conditions minimales par un certain nombre de premiers ministres qui ont tourné leur capot de bord. Ça, pour moi, c'est un coup important qui a fait que ça nous a donné un coup de pied au derrière, comme on dit. Alors, beaucoup d'autres questions ont été posées et je ne voudrais pas me compromettre davantage là-dessus. Je pense que la Coopérative fédérée que je représente ici est une entreprise économique et il n'y a pas beaucoup d'entreprises comme la Coopérative fédérée, dans le secteur agricole, où on est en compétition avec tout le monde de l'industrie, qui vont venir témoigner ici de la pertinence de telle ou telle chose au niveau constitutionnel.

**Le Président (M. Jean Campeau):** ... M. Pelletier, parce que le temps de M. Larose est épuisé.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**Le Président (M. Jean Campeau):** Alors, M. Libman.

**M. Libman:** Merci, M. le Président. C'est malheureux, des fois, d'avoir la dernière question dans un bloc de questions parce que souvent vos questions sont prises par les autres. C'est arrivé cette fois-ci. Alors, ma deuxième question.

Je vais prendre la relève un peu de M. Brassard et de M. Larose, mais je vais formuler ma question autrement. En effet, je fais référence à la dernière page de votre mémoire où vous dites: "La question économique a souvent été présentée comme une contrainte sévère limitant les choix constitutionnels. C'est, selon nous, de moins en moins le cas", de moins en moins onéreux. Alors, vous comparez, en effet, la conjoncture d'aujourd'hui, en 1990, avec les débats référendaires de 1980. Et il y a quelques membres autour de cette table qui n'aiment pas entendre certains de ces arguments de 1980. M. Brassard utilise les termes "terrorisme économique", "chantage économique". Mais moi, je vous pose la question quand même: Est-ce que vous croyez sincèrement qu'aujourd'hui, en 1990, l'impact économique du Québec qui procède vers la souveraineté, en sera un qui aura un impact

économique minimal? Rassurez-moi, s'il vous plaît, plus explicitement. C'est tout ce que je veux. Je veux une assurance. Quand vous faites une déclaration comme telle, est-ce que vous pouvez être un peu plus explicite?

**M. Pelletier:** M. le Président. Est-ce que votre question est: Quel impact économique ça aura pour les Québécois?

**M. Libman:** Si le Québec procède vers la souveraineté, est-ce qu'il y aura un impact économique minimal, comme vous suggérez, comme vous insinuez, dans votre mémoire? Et, si vous le croyez, est-ce que vous pouvez être un peu plus explicite pour me rassurer?

**Une voix:** Quant à vous rassurer, je n'en suis pas sûr.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Pelletier:** Je suis sûr d'une chose: Il y aura sûrement, pour certains secteurs, un certain impact économique qui pourra, dans certains cas, être positif et, dans d'autres cas, il y aura sûrement besoin d'ajustements. Mais, il n'y a rien qu'une chose, aujourd'hui, qui ne change pas: il faut s'habituer au changement. Il y a seulement le changement qui ne change pas. Tout le reste, ce qui était vrai hier n'est plus vrai aujourd'hui. Alors, il faut continuellement s'ajuster.

**M. Libman:** Mais, est-ce que vous pouvez être un peu plus explicite? Pourquoi la conjoncture est-elle tellement différente en ce qui concerne l'impact économique?

**M. Pelletier:** Je vais laisser à M. Dumais le soin de répondre à cette question, parce que M. Dumais est économiste et il va frapper dans le mille.

**M. Dumais:** Au fond, vous nous dites: S'il y a une démarche vers la souveraineté, pouvez-vous nous rassurer qu'il n'y aura pas de perturbation économique? Non. Nous ne pouvons pas vous rassurer à ce propos-là. Si on demeure à l'intérieur du cadre actuel, quelqu'un peut-il nous rassurer qu'il n'y aura pas de perturbation économique? Non. Personne ne peut le faire. Ceci étant dit, qu'est-ce qui nous fait voir l'avenir avec un peu d'optimisme? C'est que l'agriculture québécoise, premièrement, a des forces fondamentales qui sont là depuis très longtemps, qui ont vécu toutes sortes de régimes constitutionnels et de régimes commerciaux.

Remontons aussi loin qu'en 1850, où il y avait un traité de réciprocité entre ce qui était les provinces qui allaient conduire au Canada, à ce moment-là, et les États-Unis. Et, ce traité de réciprocité, les Américains en ont demandé le

rappel parce que, entre autres, l'agriculture canadienne de l'époque, qui était particulièrement centrée au Québec, avait une capacité compétitive sur le marché américain, que les Américains ne voulaient plus supporter à ce moment-là. Or, on a, au Québec, dans nos productions agricoles et agro-alimentaires – que ce soit le lait, que ce soit le porc, que ce soit la volaille, que ce soit de plus en plus la culture des grains, l'élevage – une expertise, des ressources naturelles, qui ne sont en rien liées au régime constitutionnel, actuel ou futur.

Quant à nous, nous vendons des quantités extrêmement importantes de viande porcine au Japon. Et nous sommes parfaitement convaincus que les avantages compétitifs qui nous permettent de vendre de la viande porcine au Japon vont être là l'an prochain et dans cinq ans, quel que soit le régime constitutionnel dans lequel on va vivre. C'est ce qui nous rassure, quant à nous.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Ça va? Alors, M. Jean-Claude Beaumier.

**M. Beaumier:** Merci, M. le Président. Moi, j'ai parcouru deux fois votre mémoire et j'ai essayé de retrouver, à l'intérieur du mémoire, un régime constitutionnel qu'on pourrait suggérer. Donc, je ne voudrais pas non plus reprendre... parce que la question a déjà été posée et tout simplement je vais avoir la même réponse que vous avez faite à quelqu'un d'autre.

J'avais pris, par exemple, à la page 2: "L'interdépendance des industries agro-alimentaires québécoises et canadiennes est considérable." Je me suis dit: Ils sont peut-être pour la souveraineté-association. Quand j'ai regardé à la page 3, en lisant que les agriculteurs étaient inquiets des offices de commercialisation, je me suis dit: Ils sont peut-être pour un fédéralisme un peu plus soutenu. Mais, vous arrivez à la page 12: Quel que soit le régime que les Québécois choisiront de se donner, il importe de s'assurer que les règles qui régiront notre économie nous permettront de continuer à croître et ainsi de suite. Je me demandais: D'après vous, lequel des régimes sera le meilleur pour que notre industrie agro-alimentaire continue à prospérer, mais vous ne voulez pas répondre.

**M. Pelletier:** Parce que ce genre de réponse-là, M. le Président, c'est après avoir fait la tournée de la province et avoir évalué tout ça ensemble que vous allez arriver à une conclusion autour de cette Commission parlementaire sur la constitution.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Alors, MM. Dumais, Pelletier, Massicotte et Lapalme, merci de votre implication dans les travaux de notre Commission sur l'avenir politique et constitution-

nel du Québec.

(Suspension de la séance à 15 h 1)

(Reprise à 15 h 4)

**Le Président (M. Jean Campeau):** Nous poursuivons maintenant avec l'Association provinciale de l'industrie du bois ouvré du Québec, pour une durée d'une heure. M. Jean-Louis Bonneville, si vous voulez nous présenter vos collègues.

**M. Bonneville (Jean-Louis):** À mon extrême gauche, Robert D'Amours, à ma gauche, Jean Tremblay; à mon extrême droite, M. Émile Morin, et à ma droite, M. Gaston Brouillette.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Vous avez 10 minutes, M. Bonneville, pour la présentation de votre mémoire.

#### **Association provinciale de l'industrie du bois ouvré du Québec**

**M. Bonneville:** M. Campeau, M. Bélanger, Mmes et MM. les membres de la Commission, au nom de l'Association provinciale de l'industrie du bois ouvré du Québec, nous désirons remercier les membres de la Commission d'avoir accepté de nous entendre. Consciente de l'importance du débat, notre association a voulu apporter sa modeste contribution à la plus importante consultation du siècle. Nous considérons que le sujet est fondamental. Le mémoire que nous avons déposé à la considération de votre Commission ne reflète pas une position individuelle, mais bien un consensus de notre industrie. Les membres de notre association représentent plus de 3000 travailleurs et, ensemble, nous nous impliquons dans l'économie du Québec pour un chiffre d'affaires de plus de 350 000 000 \$. Aujourd'hui, à travers notre association, nous représentons bien les citoyens du Québec par la taille, la diversité et par la localisation plutôt régionale que métropolitaine de nos entreprises dirigées par des gestionnaires représentant toutes les allégeances politiques. Pour vous présenter la position de notre association sur l'avenir constitutionnel du Québec, je demanderais à notre directeur général, M. Jean Tremblay, de nous faire son exposé.

**M. Tremblay (Jean):** M. le Président, Mmes et MM. membres de la Commission, notre exercice de réflexion et la décision qui nous a amenés à venir vous faire nos représentations sont tels que mentionnés au document, que je n'ai pas l'intention de lire, évidemment, et ont été motivés par l'échec de l'accord du lac Meech. Je sais que ça a été mentionné, mais, peut-être pas de la part d'une association de manufac-

turiers dont les membres sont éparpillés à travers tout le Québec. Nous n'avons évidemment pas une position unanime, une seule voix, on n'est pas un parti politique, nous sommes une association de membres qui sont entre eux des compétiteurs, qui sont souvent dans des régions plus ou moins en dehors des grands centres, de sorte qu'il nous est apparu, et il est apparu au conseil d'administration, important de se prononcer, parce que les membres, individuellement, nous en ont fait la demande, et qu'ils ressentent, un peu comme tous les citoyens et citoyennes du Québec, une certaine humiliation suite à l'échec d'une négociation où on demandait ce qu'on prétendait être un minimum.

Donc, c'est suite à l'échec du lac Meech que nous avons décidé de rédiger le document ici. Nous mentionnons à la page 6 qu'il serait dangereux de bâtir les structures d'un pays uniquement sur des bases émotives, et là-dessus je me réfère évidemment aux semaines et aux mois qui ont suivi le rejet de Meech où partout on entendait, dans la rue, à la radio, des gens qui étaient plus ou moins violent dans leurs opinions ou enfin... Et on s'est dit qu'il fallait être un peu plus rationnels, et à y réfléchir. Nous avons décidé de postuler que la réalité de l'espace géographique canadien devrait être maintenu. Enfin, nous pensons qu'il serait souhaitable que ce soit maintenu comme une entité géographique. Cependant, nous ne pouvons pas accepter non plus le statu quo et nous n'avons pas non plus de formule précise à vous présenter. J'écoutais ce matin les gens de l'Association des fabricants de meubles s'exprimer avec d'aucuns d'entre vous, sur la formule idéale. On n'en a pas de formule idéale. On escompte que tous ceux qui seront venus vous faire des représentations pourront vous suggérer la formule ou une des deux formules idéales à être présentée, probablement dans un référendum.

Cependant, l'importance des échanges commerciaux que nous avons avec l'Ontario d'abord, également avec l'Ouest canadien, un peu les Maritimes et très peu les États-Unis, nous suggère ce postulat. Par ailleurs, il est à prévoir que le Canada de demain ne sera pas celui de dix provinces, et quand je dis qu'il est à prévoir, j'oserais dire il est à souhaiter, puisque le Québec devrait, lui, s'assurer de rapatrier les instruments les plus importants pour son développement.

Quant aux autres, quant au reste du Canada, à ce moment-là, que ce soit trois régions, quatre provinces, ça n'a pas d'importance pour nous, sauf qu'il faudra s'assurer que le Québec ait une représentativité égale à son poids à toutes égards.

Nous pensons que le Québec doit avoir le plein pouvoir d'abord sur ses institutions financières. Vous comprendrez qu'en tant qu'association de manufacturiers, nous ayons d'abord des préoccupations économiques, et nous pensons que

les instruments économiques nous permettront de nous donner les moyens d'assurer tant notre spécificité que le niveau de services sociaux que nous désirons, ainsi que l'aspect culturel de la société québécoise. Et nous pensons que les institutions financières, qui sont un modèle pour le reste du continent, et nous avons cité, M. le Président: la Caisse de dépôt, le Fonds de solidarité, le décloisonnement des institutions financières, la force du dynamisme du Mouvement Desjardins et des compagnies d'assurance.

À cet égard, nous n'avons pu déterminer s'il serait souhaitable que le Québec déclare d'abord sa souveraineté, puis ensuite aille négocier. On n'est pas certains s'il faut une constitution, et vous comprendrez que les modestes moyens mis à notre disposition ne nous permettaient pas de consulter des spécialistes, que ce soit des professeurs en droit ou des firmes d'avocats ou, enfin, de toutes sortes. Nous avons donc préféré laisser tout le sujet à votre compétence, à votre sagesse. Et à cet effet-là, on prête le flanc à une certaine ambiguïté - je réfère encore à ce que j'ai vu ce matin des fabricants de meubles - j' imagine qu'on nous demandera si on est plutôt fédéralistes que souverainistes. Et on devra vous répéter qu'on souhaite que le Québec soit le plus souverain possible et qu'il y ait une entente avec le reste du Canada.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Vous pouvez passer aux conclusions. Il vous reste environ une minute, monsieur...

**M. Tremblay:** D'accord. Alors, je voudrais vous indiquer qu'à la page 9, il y aurait une correction importante. Au lieu de "5 % de notre production est vendue surtout en Ontario", il faudrait plutôt y placer un "3" en avant du "5". On doit parler de 35 %, ce qui change énormément la perspective dans laquelle... Alors, ce qu'on dit, c'est qu'on souhaite que la monnaie soit toujours la monnaie québécoise; que le taux d'intérêt ainsi que la valeur du dollar qu'on puisse, même si on souhaiterait que ce soit canadien, participer à des mécanismes d'intervention de manière à y exercer un certain contrôle; que des champs, comme la formation professionnelle, la recherche, le développement, soient rapatriés au Québec et que ce soit le plus clair possible. Et j'en viens, M. le Président, aux conclusions.

Le Québec doit sereinement décider et s'affirmer dans tous les champs de juridiction qui seront nécessaires à son plein épanouissement tant au plan économique, culturel que social. Le Québec doit s'assurer d'être très précis dans les compétences qu'il entend exercer exclusivement, de même que dans celles qu'il entend partager et aussi dans celles qu'il accepte de confier à d'éventuels partenaires. Tout le processus de consultation, de réflexion, de négociation devrait

être au-dessus des partis politiques et resté ouvert et transparent. La qualité de vie du Québécois doit demeurer un des objectifs importants de la démarche constitutionnelle. Nous pensons que le Québec doit s'affirmer le plus possible, en regard de sa spécificité, sans s'isoler. Nous prétendons qu'il faut maintenir l'espace canadien et s'assurer d'un marché de 24 000 000 de personnes, compte tenu de l'importance de nos liens économiques avec l'Ontario, également face à l'ampleur du marché américain, de la taille bien différente des entreprises du Québec et des États-Unis. Nous espérons que toute la démarche se fera dans la sérénité et surtout dans la plus grande célérité. Merci.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Merci, M. Tremblay. Nous débutons avec M. Jacques Baril.

**M. Baril:** M. le Président, je voudrais remercier les représentants de l'Association provinciale de l'industrie du bois ouvré du Québec pour s'être donné la peine de venir nous faire part de leurs préoccupations face à l'avenir du Québec. J'ai lu et relu votre mémoire et je n'ai pu déceler une position claire sur le devenir du Québec. Je ne sais pas si c'est parce que votre cheminement n'est pas fini, n'est pas terminé, ou si c'est parce que vous n'avez pas reçu de coups de pied, comme le président de la Fédérée nous faisait mention tout à l'heure, pour vous faire avancer davantage. Mais, de toute façon, vous vous interrogez sur l'opportunité pour le Québec de proclamer d'abord sa souveraineté.

Vous militez pour la préservation de l'espace économique canadien, tout en demandant de nombreux pouvoirs additionnels pour le Québec. Bien que vous disiez que le rejet de l'accord du lac Meech démontre l'impossibilité de renouveler le pacte constitutionnel de 1967, votre Association invite les hommes et les femmes politiques à régler le dossier constitutionnel très rapidement. À la page 11 de votre mémoire, vous commencez à faire un peu beaucoup le constat des vrais problèmes de l'industrie. Quand on fait rapidement la lecture de ça, vous commencez d'abord par parler du maintien du dollar trop élevé, vous parlez de l'incapacité du gouvernement fédéral d'assainir ses dépenses malgré sept années de prospérité, vous parlez de la TPS, vous parlez également, à la page 12, des taux d'intérêt qui vous apparaissent - et vous n'êtes pas les seuls - injustement trop élevés. À la page 13, vous parlez de rapatrier des pouvoirs en formation professionnelle; à la page 14, vous demandez plus de pouvoirs au niveau de la recherche et du développement et, au niveau des transferts technologiques, que ça devrait être sous la juridiction du gouvernement du Québec.

Vous dites également, toujours à la page 14: "Notre industrie travaille étroitement avec le

Centre de recherche industrielle du meuble et du bois ouvré qui fait la promotion de l'innovation technologique par des recherches précises appliquées à nos usines." On sait que c'est le gouvernement du Québec, avec les associations, qui ont mis cet organisme-là en place. À la page 15, vous parlez d'incertitude, parce que: "Malgré toute la célérité avec laquelle agiront les politiciens ou leurs mandataires, cette période sera trop longue de toute façon." En terminant, à la page 16, vous dites: "Nous comprenons que le processus pourrait impliquer un référendum afin de valider une démarche proposée mais nous exhortons nos élus à être clairs et précis." Pourriez-vous nous expliquer qu'est-ce que vous entendez en disant "en exhortant les élus à être clairs et précis"?

**M. Tremblay:** Tout d'abord, je vous remercie d'avoir si bien résumé, peut-être mieux que je ne l'ai fait, notre propre mémoire.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Tremblay:** On se rappellera... il a été question tout à l'heure du référendum, en 1980. On se rappellera que la question était longue, une demi-page, et tout le débat n'en a été un que de deux partis politiques, à tout le moins deux options politiques. Il y a fort à parier que la démarche qui vous amènera à déboucher sur un rapport qui sera fait au gouvernement - ce n'est pas évidemment à la Commission que ça s'adresse mais au gouvernement comme tel - l'incitera probablement à procéder à un référendum. Nous souhaiterions que le débat soit très clair, que la question où, s'il y a un choix de a, b ou c, en tout cas, que ce soit quelque chose de facile à comprendre pour tout le monde et que ce ne soit pas une page de réflexion pour se terminer par une seule question, oui ou non. C'est vraiment dans ce sens-là.

Nous sommes une association de manufacturiers, des gens d'affaires, des gens qui prennent des décisions rapidement, et voilà que pendant quelque vingt années, on a laissé aller les politiciens avec un problème qui nous dérangeait plus ou moins. On se plaignait de l'énergie qui était investie dans la question constitutionnelle alors qu'on pensait qu'il devait en être autrement et que les énergies auraient dû être peut-être plus centrées vers l'économie. Mais on s'en est accommodés jusqu'au jour où le partenaire avec qui on vit depuis quelque cent ans nous dit: C'est regrettable, mais plancher pas plancher, on n'accepte pas vos cinq conditions minimales. Et c'est à partir de ce moment-là qu'on se dit: Bien là, un instant, il y a un problème très grave, il faut le régler, il faudrait que ce soit le plus rapidement possible, le plus précis, le plus simplement possible.

Maintenant, des solutions miracles je n'en ai pas entendu ici, je n'en ai pas lu et je n'en

connais pas. Maintenant, le gouvernement a pensé que 32 personnes pouvaient l'éclairer. Je pense que vous devriez apporter effectivement un éclairage. Maintenant, nous, on n'a pas de solutions d'autant plus qu'il y a chez nos membres des gens très inquiets de leur commerce avec l'Ontario, des gens qui sont très nationalistes, souverainistes et on peut se rendre jusqu'où? Enfin. Et comme on est une association qui doit représenter ces gens-là, et non pas un parti politique qui peut établir une règle, une seule loi et dire: Tout le monde marche au pas, chez nous on ne peut pas faire ça. On doit respecter les gens que l'on représente et ça nous oblige à vous répondre dans un mémoire avec une certaine ambiguïté. On vous a plus posé des problèmes qu'on vous a peut-être apporté de réponses, mais enfin.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Maintenant, M. Jolivet.

**M. Jolivet:** Pour continuer dans la même veine, M. le Président, j'aimerais savoir, parce que les demandes minimales du lac Meech ont été refusées, vos demandes semblent, d'après ce qu'on peut lire, aussi un minimum. Et vous dites qu'il faut agir rapidement et régler ça rapidement. Comment voulez-vous dans ce contexte-là renouveler quelque chose qui a déjà été refusé? Si on va un petit peu plus haut que ce qu'on demandait... À moins d'aller un peu plus bas. Alors, j'aimerais vous entendre sur ça. Est-ce que le seul moyen, c'est de les avertir bien convenablement que nous, c'est la souveraineté, et qu'après ça on ira négocier d'autres choses, mais qu'on ne peut plus, dans le contexte actuel, agir rapidement et aller plus bas que le minimum déjà refusé, à moins d'aller plus haut et, si on va plus haut, quel est le problème, comment va-t-on le régler?

**M. Tremblay:** Comment va-t-on le régler? J'en ai pas de réponse miracle. Est-ce qu'on ira plus bas? On ne peut pas aller plus bas. On a déjà fait une offre, elle a été refusée. À partir d'aujourd'hui, ça va rien que monter. Tout simplement.

**M. Jolivet:** Dans ce contexte-là, ne croyez-vous pas que de la pression sur les gens qui sont en face de nous vaut mieux que de dire: On est prêts à négocier quelque chose, alors qu'ils ont déjà refusé le minimum?

**M. Tremblay:** Moi, je ne pense pas qu'il faille se rasseoir pour renégocier la même chose qu'on a déjà et qui ne fonctionne pas. Moi, je pense qu'il faut utiliser d'autres moyens. Je donnais à titre d'exemple et à titre d'interrogation: Est-ce qu'il faudrait déclarer la souveraineté et après ça dire: Bien, si vous voulez négocier, venez?

**M. Jolivet:** Mais, est-ce que la souveraineté vous ferait peur dans ce contexte-là? Comme moyen de négocier quelque chose de mieux?

**M. Tremblay:** Il n'y a rien qui ne nous fait peur spécifiquement.

**M. Jolivet:** Merci.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Merci, messieurs. Nous passons maintenant à Mme Pagé, qui sera suivie de M. Beaudry.

**Mme Pagé:** Alors, bonjour mesdames et messieurs. J'aurais deux questions à vous poser. La première. En lisant votre mémoire, j'ai eu l'impression non pas que vous vouliez préserver un espace géopolitique, mais bien plus un espace géoéconomique. Et je voudrais juste m'assurer que j'ai bien compris le sentiment que j'avais. C'est que vous nous parliez bien plus du Canada comme d'un marché accessible, que comme le pays que vous voulez conserver.

**M. Tremblay:** D'une part vous avez un peu raison, mais on doit ajouter également à ça qu'on s'est posé aussi des questions et on n'avait pas vraiment de réponses. Qu'est-ce qu'on fait de la monnaie si on ne fait pas de "deal" avec le Canada? On va s'imprimer des piastres québécoises. On va s'imprimer des timbres québécois. On va avoir une armée québécoise. On va avoir... Et on s'est dit... Il y a quelques semaines, il y a quelqu'un, je ne me souviens pas qui, qui a dit: Bien, on pourra faire un "deal" avec les États-Unis qui seront notre armée et qu'on paiera tant par mois. Peut-être, mais c'est dans un but de simplifier l'administration qu'on s'est dit bien des choses comme la monnaie, les timbres, l'armée, tout ce qui est actuellement de nature vraiment fédérale obligatoirement... Parce que je pense que le Québec, quand il affirmera sa souveraineté, devra négocier avec quelqu'un. Bien, on souhaite qu'il ait à négocier, par exemple, l'environnement. Bien les nuages, on ne peut pas les arrêter aux frontières. Est-ce que ce ne serait pas l'idéal de confier des juridictions comme l'argent, les timbres, ainsi de suite, au gouvernement fédéral? En étant très précis, on dit: Ça, vous gérez ça pour nous autres.

**Mme Pagé:** Autrement dit, à peu près tous les pouvoirs qu'il nous semble important d'avoir pour notre propre développement, sans juridiction partagée, chevauchement ou ainsi de suite, mais ce qu'il nous convient de mettre en commun, parce que c'est à notre avantage ou parce que, administrativement, ça semble plus simple, là, vous êtes tout à fait d'accord pour qu'on conclue un certain nombre d'ententes, de traités ou d'associations avec le reste du Canada.

**M. Tremblay:** Exactement. On a la reine des Anglais; on pourrait avoir la monnaie des Canadiens.

**Mme Pagé:** Vous voulez absolument garder la reine, là?

**M. Tremblay:** Non, je ne la veux pas, mais je dis: Le Canada a la reine des Anglais; on pourrait avoir la monnaie du Canada.

**Mme Pagé:** Ma deuxième question, c'est: Vous nous dites: comme Commission, indiquez-nous la voie sur laquelle il faut aller. Nous, on est prêts à s'inscrire là-dedans. On pense qu'on a les outils qu'il faut pour travailler à notre développement. On fait confiance à la Commission pour nous donner la bonne façon de procéder. C'est une marque de confiance qui nous honore, mais j'ai une petite question à vous poser. Je ne vous demanderai pas quel statut vous voulez privilégier. J'ai compris que vous ne nous répondriez pas, vous nous l'avez dit. Mais sur la base de quoi la Commission parlementaire doit-elle dégager la voie sur laquelle il faut s'engager? Est-ce qu'à votre avis, par exemple, la tendance majoritaire qui ressort des mémoires que nous entendons est un élément déterminant ou pas dans les évaluations que la Commission a à faire?

**M. Tremblay:** Je ne pense pas qu'il faille uniquement s'attarder à la loi des nombres. Je ne pense pas que ce soit votre rôle de vous substituer à un éventuel référendum, par exemple. Ce n'est pas parce qu'il y aura 60 mémoires d'un côté et 40 de l'autre que ça devra être la base de votre recommandation. Je pense que le gouvernement, en voulant avoir le plus d'avis possible, vous a demandé d'écouter des citoyens du Québec, et nous avons pensé, même si c'était peu, que nous devions dire: On va vous donner l'éclairage de ce que nous sommes et ça fera partie du bagage qui devrait vous permettre de dégager une ou des recommandations parce que, en bout de ligne, c'est un gouvernement qui décidera. Je ne pense pas que vous soyez une assemblée constituante.

**Mme Pagé:** Non, mais nous allons avoir un rapport à faire.

**M. Tremblay:** Exact.

**Mme Pagé:** Notre rapport, on ne peut pas l'asseoir sur un référendum, nous autres.

**M. Tremblay:** Non.

**Mme Pagé:** On va l'asseoir sur l'outil qu'on nous a donné, et cet outil-là, ce sont les audiences publiques.

**M. Tremblay:** Exact.

**Mme Pagé:** Ce sont les mémoires que nous recevons, ce sont les avis d'experts que nous recevons. Alors, ce que je voulais savoir c'est: Est-ce qu'à votre avis, les grandes lignes qui se dégagent des mémoires, la tendance majoritaire qui peut s'exprimer à travers ces mémoires-là, est-ce que ça doit être un élément déterminant dans le travail des commissaires pour établir le rapport ou faire les recommandations au gouvernement quant à la marche à suivre dans les prochaines semaines et les prochains mois?

**Le Président (M. Jean Campeau):** Une réponse rapide, M. Tremblay.

**M. Tremblay:** C'est le "déterminant" qui m'embête. Je suis convaincu que c'est important, mais est-ce que ce doit être l'élément déterminant...

**Mme Pagé:** Suggérez-m'en d'autres. Je suis très ouverte.

**M. Tremblay:** Moi, je pense que si j'étais votre voisin, j'écouterais, je prendrais des notes, je lirais et je prendrais mon idée de tout ce que j'ai lu. C'est à vous qu'on a demandé d'être commissaire et je pense qu'on veut votre esprit de synthèse et votre esprit de vision.

**Mme Pagé:** Merci.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Ça va. Ce sont de beaux compliments pour Mme Pagé.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**Mme Pagé:** Mon voisin me le dit déjà.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**Le Président (M. Jean Campeau):** M. Beaudry.

**M. Beaudry:** Il y a 25 mémoires qui nous sont présentés. Il y en a un qui vous frappe et vous convainc. Les 24 autres, vous allez les mettre de côté?

**M. Tremblay:** Bien moi, si tous les membres de la Commission se jettent en bas du pont, il n'est pas certain que je vais m'y jeter.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Beaudry:** Non, non. Je comprends, là, mais, je veux dire, dans des mémoires qui vous sont présentés, s'il y en a un de ceux-là qui sait vous convaincre et les autres ne vous convainquent pas, c'est celui-là que vous allez retenir, si je retiens la réponse que vous venez de

donner à Mme Pagé.

**M. Tremblay:** Évidemment. Et s'il y en a rien qu'un, je veux dire...

**M. Beaudry:** C'est ça. Alors, ce n'est pas nécessaire de tous se jeter en bas du pont.

**M. Tremblay:** Non, non, non.  
(15 h 30)

**M. Beaudry:** Ceci étant dit, vous dites, dans votre mémoire, à la page 16, et c'est votre conclusion sur l'incertitude qui pourrait régner: "Parce que, croyons-nous, toute cette période accentuera l'exode des capitaux, l'attentisme des investisseurs et draînera tellement d'énergie des Québécois, qu'il faut se demander s'il en restera pour faire fonctionner et avancer l'économie." Et, dans ce sens-là, vous nous dites: C'est la période d'incertitude qui va régner pendant le temps que prendra la décision pour changer la Constitution du Canada, ou faire l'option du Québec, ce qu'on voudra bien en faire à la suite de quelles que mesures qu'on voudra bien recommander.

Si je comprends bien votre mémoire, je présume que vous vous reportez, peut-être, à des sons de cloche qui sont différents et qui parviennent de différentes sources. Tout en regardant, et tout en observant l'objectivité et la bonne foi des membres de cette Commission dans tout ce qui leur est présenté, vous avez dû, bien sûr, prendre connaissance de certains articles de journaux qui expriment certaines craintes, certains coûts à payer pour une indépendance, comme certains coûts à payer dans le fédéralisme actuel et comme certains coûts qui seraient à payer dans un fédéralisme renouvelé. Moi, ce que je vous demande, quand vous nous faites une affirmation de cette nature: Est-ce que vous avez des indicateurs précis pour nous dire: Parce qu'il va y avoir une période d'attentisme, parce qu'il va y avoir une période d'incertitude, on peut s'attendre à ce que des capitaux sortent du Québec; on peut s'attendre à ce que des investisseurs ne viennent pas au Québec; on peut s'attendre à des effets négatifs sur l'économie du Québec? Est-ce que vous avez des cas précis ou si c'est simplement une phrase que vous avez donnée de façon générale?

**M. Tremblay:** Ce n'est évidemment pas une phrase pour en faire une de plus.

**Une voix:** Non, non.

**M. Tremblay:** Il est certain que... Non pas le temps que la Commission prend pour entendre des gens, réfléchir, prendre des avis, ce n'est pas de cette période-là dont on parle. C'est dans l'éventualité où, par exemple, le rapport de la Commission est remis. Le gouvernement l'a en main, il se déclenche un premier référendum, il

s'en déclenche un deuxième et ainsi de suite. On est en campagne électorale, ou à peu près, pendant deux ou trois ans, et on arrive à des élections à mi-chemin, entre deux... Je ne souhaiterais pas, nous ne souhaitons pas, qu'une période, entre guillemets, électorale, dure des mois et des années. On est conscient que ça ne se réglera pas dans une journée, mais il ne faudrait pas que la population soit consultée trois fois en 18 mois. Que ce soit une élection de référendum.

**M. Beaudry:** Est-ce que votre raisonnement va aussi loin que de dire: Dans le contexte où la souveraineté serait déclarée, on voudrait faire le partage des actifs et des passifs, des ententes à intervenir, etc., et qu'on ne s'entend pas? Parce qu'il y en a qui prétendent que ça peut, peut-être, être difficile. Je vois, par exemple, des articles... il y en avait un, ce matin, qui a été cité. Il y en a un autre dans *La Presse*, de Marcel Adam. On nous dit: Dans un cas comme dans l'autre, l'entreprise se heurterait, sinon à des obstacles insurmontables, du moins à des difficultés énormes qui pourraient s'avérer très coûteuses. En présumant que c'est long à négocier avec le reste du Canada, est-ce que c'est dans ce contexte-là, également, que cette phrase a été mise dans votre mémoire?

**M. Tremblay:** C'est certain que ça provoquera, chez des gens qui sont des investisseurs – et je ne parle pas d'investisseurs étrangers, je parle de gens qui sont chez nous – se demandent: On va attendre un an, deux ans avant de bâtir une nouvelle usine, avant d'agrandir, avant d'acheter de la nouvelle machinerie. Attendons-donc un an, ou deux, ou trois. Bien, ce temps-là coûte de l'argent à tout le monde. Et, c'est dans ce sens-là. J'étais à Boston, il y a une semaine, et je suis allé au Boston Garden voir le seul match de basketball qui a duré 15 minutes. Je me suis fait demander par des gens qui ont compris, par mon accent probablement... Je me suis fait demander: "Vous êtes de Québec? Mais c'est quoi l'histoire? Vous allez vous séparer?" Bon. Ça ne me fait pas peur, on se parle. Mais, je me dis: Si le processus de négociation, si le processus de bras-de-fer est trop long... Il sera toujours trop long, mais je suis bien conscient qu'on ne peut pas faire autrement... Et, tout le monde est conscient qu'il faudra un peu payer.

Comme vous le disiez, on paie déjà d'une autre façon et on n'est pas satisfaits de la façon dont ça fonctionne. Alors, ça peut juste coûter plus cher, et je ne suis pas certain... Et je ne suis pas certain qu'il y en a qui le sont, certains, de quoi que ce soit. Alors, je me dis, essayons de faire ça... d'être le plus clairs possible, le plus précis possible. Mettons les enjeux clairs. Et, comme quelqu'un le mentionnait, je pense, lors de la présentation du mémoi-

re précédent, tout le monde a évolué. On n'est plus dans la situation de 1980.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Ça va, M. Tremblay. Je pense que le temps est écoulé, mais vous me permettez juste une petite question avant de passer à l'autre. Ce que je comprends, c'est que l'incertitude fait fuir les capitaux. Ce que vous dites, c'est qu'il faut se brancher, c'est ça?

**M. Tremblay:** Exact.

**Le Président (M. Jean Campeau):** On passe maintenant à M. Ghislain Dufour.

**M. Dufour:** Merci, M. le Président. À plusieurs occasions dans votre mémoire, vous faites une profession de foi dans un fédéralisme moderne. À la page 8, je pense que ça exprime l'essentiel de votre pensée au plan économique, lorsque vous dites: "Ce que nous savons, c'est qu'il faut maintenir l'espace géopolitique canadien à l'heure de la globalisation des marchés, à l'heure du libre-échange nord-américain et à la veille d'Europe 1992." Je reprends une autre citation, au haut de la page 7. Vous le dites de façon différente et je voudrais que vous m'expliquiez ce que vous voulez dire de façon concrète: "...il faut maintenir l'entité géographique canadienne – la même entité géopolitique – quitte à revoir la composition des parties de l'ensemble en s'assurant de la valeur et du poids de notre représentativité." Est-ce que je pourrais, M. Tremblay, quand vous parlez de la composition des parties de l'ensemble...

**M. Tremblay:** C'est que nous présumons que si nous sommes insatisfaits du régime fédéral actuel... On lit ce qui se passe dans l'Ouest, il faut aller à Vancouver pour rencontrer des gens qui souhaiteraient s'associer avec leurs voisins du sud, en Alberta. Il se développe, à l'heure actuelle, à travers tout le Canada, un peu d'intolérance face à toutes sortes de situations, toutes sortes de problèmes. Je ne suis pas certain qu'une fois le Québec ayant décidé de se donner un statut différent de celui qu'il a actuellement, d'une province sur dix provinces, on n'est absolument pas certains que l'Ouest ne décidera pas de faire un front commun, que les Maritimes ne décideraient pas de faire... Qu'on appelle ça le Canada des cinq régions ou le Canada des quatre provinces ou... Mais ce que nous souhaitons aussi, c'est que si ça a quatre provinces et que le Québec représente le quart, il lui faut 25 % de poids, de moyens d'intervention du nouveau régime.

**M. Dufour:** Autrement dit, vous pouvez redessiner le Canada, mais en lui gardant la forme fédérale actuelle, quitte à avoir des régions comme vous mentionnez. Il y a certaines

gens d'affaires qui proposent que dans ce genre de Canada se retrouvent, par exemple, de façon presque automatique, le Québec et l'Ontario. Comment réagissez-vous, comme association, à ça? Étant donné que, comme vous le dites dans votre mémoire, l'essentiel de notre commerce est fait avec l'Ontario.

**M. Tremblay:** Vous voulez dire que le Québec et l'Ontario seraient une région?

**M. Dufour:** Exact. Pourquoi pas?

**M. Tremblay:** Je n'ai rien contre, a priori. J'aime mieux savoir que le Québec et l'Ontario forment une province que de savoir que l'Ontario est une province et Ottawa est dans l'Ontario et...

**M. Dufour:** Dernière question rapide. Ce matin, les gens du meuble nous ont dit que, aux États-Unis, dans certains États, vous aviez des taux d'intérêt différents du taux d'intérêt fédéral, ce qui les amenait à proposer qu'on puisse faire une démarche identique ici, au Canada, pour tenir compte des spécificités, justement, des zones économiques. Est-ce que c'est un point de vue que partage également votre association?

**M. Tremblay:** Je vous avoue que ça n'a pas été étudié en profondeur, mais que ça nous apparaît alléchant, à tout le moins. On est tous convaincus que c'est une surchauffe qui n'avait lieu qu'en Ontario et que tout le monde a payé. Il me semble que ça aurait été plus juste si un taux d'intérêt différent avait été possible pour les entreprises québécoises et celles de l'Ouest ou enfin... Mais je pense que le plus important à retenir, c'est qu'il faut absolument que — s'il y avait une entente avec le Canada — on ait des moyens d'intervention, des moyens de s'assurer qu'on ne sera pas taxé d'un taux d'intérêt de juste pour une des régions du pays.

**Le Président (M. Jean Campeau):** M. Bouchard.

**M. Bouchard:** Merci, M. le Président. L'union avec l'Ontario, on l'a essayée pendant quelques dizaines d'années, avant la Confédération, dans l'Acte d'union, puis ça n'a pas marché.

**M. Tremblay:** Je ne m'en rappelle pas.

**M. Bouchard:** On n'est pas pour refaire les mêmes erreurs.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Bouchard:** M. Dufour s'en rappelle sûrement, lui.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Bouchard:** Moi, je vous avoue que je suis un peu perplexe dans ce que vous nous dites. Vous nous dites: C'est impossible de modifier la Constitution, on vient de s'en rendre compte à l'accord du lac Meech. Le mot "impossibilité", vous l'employez dans le mémoire que vous avez présenté. Puis après vous dites: Mais il faudrait la changer très substantiellement, cette Constitution. Puis là vous dites: Faites-le donc, vous autres, la Commission, trouvez donc une solution, on n'en a pas, nous autres, mais trouvez-en une, puis posez une question claire, puis on se fie à vous, vous avez un mandat, faites-le. Est-ce que ce n'est pas une mission impossible? Est-ce que ce n'est pas un peu se laver les mains que de dire cela?

**M. Tremblay:** Ça peut être votre point de vue, mais nous on pense que ce serait peut-être un peu prétentieux, compte tenu des compétences qu'on a, de vraiment tout comprendre l'implication. J'entendais à la radio un professeur de droit qui expliquait l'impossibilité de se déclarer souverain, ou en tout cas... Je veux dire, moi, j'ai juste suivi les cours de droit constitutionnel de M. Rémillard, et...

**M. Bouchard:** Ah! C'est pour ça! C'est pour ça que vous n'avez pas de solution!

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Bouchard:** Je comprends, là.

**M. Tremblay:** Malheureusement, il n'est pas là.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Bouchard:** Au fond, c'est peut-être pour ça que vous nous dites: Ça va prendre un référendum, puis la population tranchera.

**M. Tremblay:** Je pense que ce serait un bon exercice démocratique d'impliquer tout le monde. Nous, on est venus ici, et on n'a pas d'étude de consultants, on est venus, et on s'est dit: Ça vaut quand même la peine qu'on prenne, qu'on perde une journée d'ouvrage dans l'usine, qu'on vienne, qu'on en parle...

**M. Bouchard:** O.K.

**M. Tremblay:** ...et je présume que ça vaudrait la peine pour tout le monde.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Une petite question de 10 secondes.

**M. Bouchard:** Alors vous dites donc: Posons une question claire. Est-ce que cette question,

puisque, d'après les sondages, les deux tiers des gens se disent souverainistes, est-ce que cette question ne devrait pas nécessairement comporter l'option souverainiste, qui serait soumise à la population dans un référendum?

**M. Tremblay:** Je ne voudrais pas m'embarquer dans une guerre de définitions, ni de mots, mais je pense, et ce n'est pas, encore une fois, aux membres de la Commission que ça s'adresse, c'est au gouvernement que s'adresse cette remarque-là, on dit au gouvernement: Assurez-vous d'être clairs, parce qu'on ne voudrait pas que le débat serve à toutes sortes de fins autres que celle pour laquelle vraiment la consultation sera faite.

**M. Bouchard:** J'en aurais une petite bien courte, cinq secondes.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Ça dépend de la réponse.

**M. Bouchard:** Une question claire, ça ne pourrait pas être: Êtes-vous d'accord ou non avec la souveraineté du Québec?

**M. Tremblay:** Ça en serait une.

**Le Président (M. Jean Campeau):** M. Beaumier.

**M. Beaumier:** Merci, M. le Président. Moi, je vais retourner à votre rapport, à la page 8, où vous nous dites: "Il faut d'abord décider, établir ce que l'on désire, puis aller le négocier". La question va être la suivante: Mais si les négociations s'avèrent impossibles, qu'est-ce qu'on fait?

**M. Tremblay:** On traversera le pont rendu à la rivière. Moi, je pense qu'on a soumis cinq conditions, que tout le monde a appelé un plancher, ça a été refusé. Moi, je pense que tout ce dont on se plaint, c'est de chevauchement fédéral-provincial, toute l'inefficacité, le gaspillage d'énergie, d'argent et ainsi de suite, et le pouvoir de dépenser du fédéral qui est souvent exagéré dans certains domaines. Moi, je pense qu'au Québec les gens mandatés doivent s'asseoir puis dire: Voici ce qu'il faut absolument avoir en exclusivité, voici ce qu'on peut confier comme mandat – nous donnerons des mandats – et voici ce qu'on peut partager. Et on verra s'il y en a qui veulent venir s'asseoir avec nous autres. S'il n'y a personne qui veut venir s'asseoir avec nous autres, on aura une autre réponse, je veux dire, on restera chez nous. On n'aura pas le choix, de toute façon.

**M. Beaumier:** Une autre petite, M. le Président. Je vous ramène à la page 17 de votre mémoire, dans vos conclusions, la dernière

conclusion en bas de la page: "Nous pensons que le Québec doit s'affirmer le plus possible en regard de sa spécificité. Cependant, il ne doit pas s'isoler". C'est quoi, pour vous, s'isoler?

**M. Tremblay:** On ne voudrait pas être – et là, je reviens à ce que je pense que madame disait tout à l'heure – on ne voudrait pas être confinés à un marché de 6 000 000. Le territoire, c'est un beau grand territoire, c'est beaucoup plus grand que bien des pays, mais on ne voudrait pas voir s'installer des frontières, on ne voudrait pas se doter, on ne voudrait pas être obligés de se doter de monnaie, de timbres, d'armée, etc., etc.

On pense qu'il y a encore possibilité, non pas pour, je ne sais pas... je serais tenté de dire que je ne voudrais peut-être pas renouveler un mariage, mais ça ne veut pas dire que je ne me remarierai pas. Je peux mettre fin au premier et en recommencer un deuxième.

**M. Beaumier:** Merci, M. le Président.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Ça va. M. Proulx, il reste deux minutes. Est-ce que vous voulez les utiliser?

**M. Proulx:** À condition que je ne parle pas pour le prochain, M. le Président. Bien, je vais les utiliser, parce qu'il en reste deux. Rapidement, pour vous dire qu'il y a quelques contradictions dans votre mémoire. En tout cas, moi, je vois quelques contradictions. Et rapidement, je lis à un endroit où vous dites: "Il faut décider ce que le Québec désire avant d'aller négocier." Et tout de suite après, vous affirmez: "Mais il faut s'interroger sérieusement sur l'opportunité de déclarer d'abord la souveraineté ou autre chose." Il me semble que c'est contradictoire, ça.

**M. Tremblay:** C'était d'évoquer un moyen dont on entendait parler, et on s'est demandé si, tout en ne voulant pas nous mêler de stratégie, on s'est dit: Bien, est-ce que ce serait une façon, qu'on se déclare autonome, totalement souverain, blablabla, puis après on va négocier? Est-ce que c'est comme ça qu'on doit faire ou si c'est autrement? Mais il y a une chose qui est certaine, c'est qu'il faut rapatrier, il faut se donner des pouvoirs. Ça, c'est sûr.

**M. Proulx:** Bon, O.K.

**M. Tremblay:** Est-ce qu'on invite des gens à négocier avant d'avoir déclaré tout ce qu'on voulait garder pour nous ...

**Le Président (M. Jean Campeau):** Est-ce que ça va, M. Proulx?

**M. Proulx:** Oui, oui.

**M. Tremblay:** C'est une autre...

**Le Président (M. Jean Campeau):** Merci. Alors, nous passons maintenant à M. Robert Benoit.

**M. Benoit:** M. Bonneville, M. Tremblay, merci d'être venus avec votre équipe. J'étais heureux de lire, à la page 3 de votre mémoire, que vous considérez cette consultation comme étant la plus importante dans l'histoire du Québec, au niveau constitutionnel, et ça fait changement avec ce qu'on a entendu au premier mémoire ce matin, où des gens nous disaient qu'on faisait ça pour la galerie, finalement. Moi, je suis un de ceux qui croient que c'est un exercice qu'on mène depuis cinq semaines à un train d'enfer, et que nous y croyons, à cette démarche-là, et qu'elle va donner des fruits en cours de route. Alors, j'étais heureux qu'on le retrouve dans votre mémoire.

Je veux aussi souligner, à la page 14, qu'il y a une phrase, là, qui résume une vingtaine de mémoires qu'on a écoutés depuis cinq semaines, et je veux la lire, parce que je la trouve franchement très bonne. Vous nous dites: "Il faut voir le lien entre éducation, formation professionnelle, langue, immigration et développement régional, que seul le Québec peut rendre cohérent, et aussi réaliser de façon rationnelle (...) les régions étant trop différentes à tous égards." Alors, vous avez fait là une synthèse de ce qu'on a entendu dans beaucoup de mémoires et je vous en félicite.

Si j'arrive aux pages 15 et 16, vous nous parlez d'un référendum. Je vous trouve courageux. Vous parlez d'exode des capitaux. Vous réalisez qu'il y a beaucoup de gens qui nous disent, depuis quelques semaines, à chaque fois qu'on a le malheur de parler d'exode de capitaux, qu'on nous dit que ressortent les épouvantails du référendum de 1980. Et vous étiez conscients, quand vous avez mis ça là, qu'on pourrait vous mettre cette qualité-là à côté de votre nom?

**M. Tremblay:** Écoutez, est-ce que les mots sont un peu forts? Chacun le jugera. Mais je pense qu'il y a des gens qui... et ce n'est pas pour ressortir des spectres, ce n'est pas pour faire peur à personne; c'est tout simplement pour être réaliste. Je pense qu'il y a des gens qui vont préférer placer une partie de leurs économies ailleurs, dans d'autres monnaies, ou en quoi que ce soit, par crainte. Est-ce que ce sont eux qui sont trop peureux? Ça, encore là, on peut juger comme on veut.

**M. Benoit:** Parfait.

**M. Tremblay:** Je ne dis pas qu'on va se ramasser avec plus rien, loin de là.

**M. Benoit:** Quand vous nous parlez du

référendum, j'y reviens encore. Vous nous suggérez un référendum. Est-ce que je comprends que vous ne voudriez pas qu'on revienne à ce qu'on a vécu en 1980, où il y avait un premier référendum, où on demandait la permission d'aller négocier et où on serait revenus avec un deuxième référendum, qui était une méthode très démocratique? Ce que vous dites, vous, nous, on préfère un référendum, puis après ça, on passe à autre chose. C'est ça qu'il faut comprendre?

**M. Tremblay:** Exact.

**M. Benoit:** D'accord. Si je vais maintenant à la page 8 de votre mémoire, vous nous parlez du Conseil économique qui démontre qu'un grand nombre d'emplois au Québec, 37 % des emplois sont créés à cause du marché canadien, 43 % à cause du marché local et 20 % à cause du marché international. Comment pouvons-nous faire, advenant une souveraineté, pour garder cette équation? Vous avez réfléchi, là-dessus, vous êtes des gens d'affaires. Vous avez des entreprises. Comment pouvons-nous garder ce marché des entreprises?

**M. Tremblay:** Bien, c'est ce qui sous-tend à l'affirmation qu'on fait de souhaiter que le lien fédéral soit maintenu parce que, là, on est sûr au moins que ça, ça va rester. Est-ce que pour des raisons... Vous savez, on essaie de vendre aux États-Unis et on ne réussit pas à... Il n'y a personne qui fait de gros coups. Il y a bien juste des petits coups qu'on réussit à faire et on a des manufacturiers... Je pense à M. Bonneville, mon voisin, qui a des entreprises qui génèrent 70 000 000 \$ de chiffre d'affaires et il vend dans l'Ouest, il vend en Ontario. Mais il ne vend pas pour la peine aux États-Unis. Et je suis allé à Boston avec une délégation de gens, effectivement, pour d'abord essayer de comprendre, parce qu'on ne réussit pas du tout. Et on a des produits qui sont compétitifs, peut-être un petit peu plus chers, un peu meilleurs, et suffisamment adaptés aux besoins du marché de Boston. Je ne parle pas du marché de la Louisiane ou de la Californie, nos produits seraient trop performants; mais on a des produits qui seraient intéressants pour ces gens-là et ces gens-là ne les achètent pas parce qu'ils préfèrent acheter d'abord américain. Ils ne voient aucune utilité à acheter d'ailleurs. Alors, on se dit: Si la bisbille prend dans les négociations, est-ce que l'Ontario ne décidera pas de faire un effort pour acheter de l'Ouest et nous laisser en plan en coupant de moitié les ventes que, nous, on fait en Ontario? Parce qu'on performe très bien en Ontario. On performe bien dans l'Ouest et on performe aussi dans les Maritimes.

**M. Benoit:** M. Tremblay, les gens du meuble, ce matin, avaient un parallèle assez important avec vous. Ils nous suggéraient de garder le

dollar canadien. Eux allaient un peu plus loin ou ils nous demandaient – d'autres nous en ont parlé tantôt – de trouver une formule comme aux États-Unis, où les taux d'intérêt pourraient être différents dans certaines régions. Bon. Tout le monde semble s'entendre là-dessus. Je vous pose une question. Vous avez mentionné à la réponse du Conseil du patronat tantôt: Il y aurait peut-être des mécanismes à trouver si nous gardions un dollar canadien. Quels sont ces mécanismes que nous pourrions avoir, pour avoir un dollar qui ferait notre affaire ou un taux d'intérêt qui ferait notre affaire? Vous avez réfléchi là-dessus? Votre groupe?

**M. Tremblay:** On a réfléchi là-dessus. Malheureusement, je ne pourrais pas vous donner exactement la recette précise. Ce qu'on se dit, c'est qu'au lieu que ce soit le gouvernement fédéral qui nomme une personne pour décider de tout ça, qu'il n'a pas à tenir compte de l'avis de personne, bien nous, on pense que s'il y avait quatre régions au Canada, il pourrait y avoir cinq personnes, un président et quatre représentants. Ou, en tout cas, une formule où on aurait un mot à dire qui serait en regard du poids qu'on détient dans cette fédération-là, dans cet ensemble-là. Alors, le mécanisme précis, je ne le connais pas.

**M. Benoit:** M. Tremblay, une dernière question. Vous nous dites, à la page 9: "Nous croyons qu'il est important de maintenir la libre circulation des biens et aussi des personnes, sur le territoire canadien actuel où nous sommes compétitifs", etc. Pouvons-nous penser avoir éventuellement ce même lien de circulation des biens et des personnes avec nos voisins du sud américains?

**M. Tremblay:** J'en doute pour une raison très simple. C'est que l'ampleur du marché américain, la taille des entreprises américaines, les salaires qui sont payés aux États-Unis, le coût des matières premières aux États-Unis et, surtout, la valeur de notre dollar actuellement font en sorte qu'on n'est pas capables d'être compétitifs. Je vous disais tantôt que les entreprises de M. Bonneville génèrent à peu près 70 000 000 \$ de chiffre d'affaires, c'est ce qu'il y a de plus gros. Et aux États-Unis, le plus gros s'appelle Andersen et il vend pour 1 000 000 000 \$. Alors là, ce n'est plus le ratio habituel de une fois dix, là, c'est plus qu'une fois vingt. Alors, il n'y a pas de commune mesure.

**M. Benoit:** Merci.

**M. Tremblay:** Et si je peux ajouter, M. le Président, la taille des entreprises américaines, les procédés de fabrication, les fournisseurs souvent sont les mêmes. Donc, les coûts, on est

capable de négocier de façon plus serrée. On est beaucoup plus compétitifs et c'est sûrement une des raisons pour lesquelles on performe beaucoup mieux en Ontario qu'ailleurs.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Juste avant de vous remercier, juste une question qui me vient à l'idée. Quand vous parlez d'exode de capitaux...

**M. Tremblay:** Oui?

**Le Président (M. Jean Campeau):** ...et que vous parlez d'autres monnaies, vous voulez dire exode de capitaux du Québec et de tout le Canada, ou seulement du Québec?

**M. Tremblay:** Je pensais surtout au Québec...

**Le Président (M. Jean Campeau):** Et...

**M. Tremblay:** ...c'est possible que ce soit aussi un peu canadien.

**Le Président (M. Jean Campeau):** O.K. Ça va. Alors un autre groupe d'homme d'affaires. Alors, merci des bons mots que vous avez eus d'abord pour les membres de la Commission et la Commission tout entière. Ça réchauffe un peu. Et merci de votre apport aux travaux de la Commission.

(Suspension de la séance à 15 h 55)

(Reprise à 16 h 1)

**Le Président (M. Jean Campeau):** Bienvenue à l'Ordre des agronomes du Québec. Alors, Mme Saint-Yves, si vous voulez nous présenter les gens qui vous accompagnent.

#### Ordre des agronomes du Québec

**Mme Saint-Yves (Angèle):** Merci beaucoup, M. le Président. Alors, je suis accompagnée, à ma droite, de M. Jean-Pierre Wampack, collaborateur à la rédaction du mémoire, et de M. Jean-Marc Paquet, vice-président de l'Ordre des agronomes; à ma gauche, Mme Rhonda Beauregard, directrice générale adjointe, M. Jean-Pierre Lachapelle, M. Éric Marquis, membre du comité administratif, et M. Jacques Rolland, aussi collaborateur à la rédaction du mémoire.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Alors, madame, vous avez cinq minutes pour la présentation de votre mémoire.

**Mme Saint-Yves:** M. le Président, Mesdames et Messieurs les commissaires, l'Ordre des agronomes du Québec est heureux de prendre part au débat sur l'avenir constitutionnel et politique du Québec.

En vertu du Code des professions, l'Ordre des agronomes du Québec est mandaté pour protéger le public en garantissant l'intégrité et la qualité des services professionnels offerts par ses membres. La plus importante au Canada, notre corporation regroupe plus de 3000 membres qui oeuvrent à tous les maillons de la chaîne agro-alimentaire. La pluralité d'opinions qui en découle ne nous permet pas, cependant, de nous prononcer en faveur de l'une ou l'autre des options susceptibles d'être étudiées à cette table. Cependant, nous croyons opportun de souligner l'importance de l'agriculture et de l'agro-alimentaire comme force économique et sociale pour la santé et la sécurité alimentaire des Québécois.

La force d'un État est liée à sa capacité de se nourrir. Le rôle de l'agriculture est beaucoup plus vaste que celui d'un simple producteur de matières premières. Je distinguerais les enjeux immédiats des enjeux à plus long terme. Parmi les enjeux immédiats, signalons la contribution de l'agriculture à une alimentation saine et à un coût raisonnable, la contribution de l'agriculture à la stabilité économique générale, c'est-à-dire maintien de la demande alimentaire, marché pour les industries et services en amont et en aval de l'agriculture, donc à l'emploi. Les enjeux à plus long terme: la contribution à la conservation des ressources et au virage de l'économie vers un développement durable, la contribution à la vie économique des régions rurales par le maintien d'un minimum de population, la contribution à la conservation du patrimoine naturel, social et culturel des régions et la contribution à l'occupation de nouveaux marchés d'exploitation.

L'industrie agro-alimentaire est une industrie économique et sociale de première importance au Québec. Elle correspond à 11 % du produit intérieur brut, générant plus de 16 000 000 \$ en recettes. Elle produisait au-delà de 350 000 emplois en 1989, dans les secteurs primaire, secondaire et tertiaire. Dans un contexte de mixité des économies, agriculture, forêt, pêche, tourisme, mines, transformation et de diversité des productions agricoles, il faut encourager l'initiative, l'esprit d'"entrepreneurship" et la créativité afin d'être les premiers à occuper les nouveaux créneaux à l'échelle mondiale. La recherche appliquée aidera à les découvrir et à les exploiter, grâce à l'infrastructure de recherche remarquable dont le Québec bénéficie.

Agriculteurs et industriels tiendront de plus en plus compte du consommateur d'aujourd'hui et de demain, d'ici et d'ailleurs, dans le développement de nouveaux produits. L'entente complice entre partenaires sera possible dans la mesure où le canal des communications entre intervenants, gestionnaires, producteurs et consommateurs sera grand et les outils de formation seront disponibles et appropriés. L'enseignement et le perfectionnement sont les gages d'une prépara-

tion adéquate des professionnels et des agriculteurs face à la nouvelle situation agro-socio-économique du Québec. Ces éléments sont essentiels pour le développement de l'agriculture, et il importe de rester maître de cette compétence. L'occupation du territoire découle des choix qu'agriculteurs, villageois et citoyens et politiciens feront. Le choix de garder ou non les services ruraux devra se faire en connaissance de cause de ces facteurs d'influence.

Enfin, l'Ordre des agronomes du Québec confirme son engagement envers les Québécois et Québécoises. Quel que soit leur choix, nous le respecterons. Nous nous engageons à mettre en oeuvre notre savoir, notre expérience et notre expertise pour relever les défis agricoles et agro-alimentaires qui en émergeront, M. le Président.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Merci madame. Alors, nous commençons avec M. Mark Assad.

**M. Assad:** Bonjour. Il y a quelque temps, la Coopérative fédérée de Québec a présenté un mémoire et a très bien démontré l'interdépendance de l'agriculture dans la Confédération canadienne et aussi, a démontré, effectivement, d'ailleurs on le savait, que l'agro-alimentaire est aussi important, si vous voulez, que la défense et que c'est important que notre agro-alimentaire soit toujours dans un état sain, pour dire le moins. Les cinq points que vous avez énoncés, et comme la Coopérative fédérée l'a mentionné avant, ce n'est pas un problème de constitution, les échanges et les tractations qu'ils ont eus avec les autres à travers le pays. Connaissant l'agriculture et évidemment sa grande importance, on ne peut pas l'exagérer, en gardant les pour et les contre et les difficultés qu'il y a eu avec les échanges entre le fédéral et le provincial pour nos agriculteurs. D'après vous, est-ce que les obstacles qui existent ou les juridictions partagées, dans votre esprit, est-ce qu'il y a possibilité de trouver un terrain d'entente pour harmoniser au maximum ce partage de juridiction pour le bien-être de notre industrie agro-alimentaire?

**Mme Saint-Yves:** Je crois que c'est tout à fait possible et nécessaire. Il faut absolument, surtout dans le cadre de la globalisation des marchés, il faut absolument trouver des créneaux de concertation avec tous les intervenants et tous nos vis-à-vis, que ce soit à l'intérieur du Canada pour le Québec ou à l'extérieur sur la scène internationale. Je pense que ce n'est pas facile, cependant, parce que c'est une question de compromis, une question aussi de changement de mentalité, de changement aussi dans ses habitudes de production, une question aussi d'adaptation aux besoins des consommateurs, par exemple, mais je pense que c'est possible.

**M. Assad:** En d'autres mots, il y a des difficultés qu'on pourrait avoir. C'est la nécessité, si vous voulez, qui va nous obliger à rationaliser cette industrie.

**Mme Saint-Yves:** Absolument, la nécessité d'être capable de se nourrir, je pense, peut faire réfléchir bien des esprits.

**M. Assad:** Donc, qu'importe le régime, si vous voulez, il y a toujours un terrain d'entente surtout dans une industrie de cette grande importance...

**Mme Saint-Yves:** Depuis que le monde est monde, on se nourrit et il y a des négociations qui se passent sur la scène internationale, alors je pense que les gens ont toujours fini par s'entendre pour faire évoluer le domaine de l'agro-alimentaire.

**M. Assad:** Merci.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Merci, M. Assad. Nous passons à M. Proulx.

**M. Proulx:** Merci, M. le Président. Alors je veux vous dire que même vous avez un très beau mémoire, un excellent mémoire parce qu'il est très vaste. En fait, il parle de l'ensemble de la ruralité du Québec, c'est très intéressant. Malheureusement, je considère que vous n'allez pas assez loin et que vous ne vous prononcez pas, mais en même temps, il me semble que ça redonne une nouvelle confiance à la Commission. En effet, tout le monde qui a passé aujourd'hui nous donne le mandat de leur tracer la voie. C'est drôlement intéressant, particulièrement avec les déclarations qu'il y avait eu de certains membres du gouvernement antérieurement disant que c'est un peu bidon. Je trouve ça intéressant et je me sens revalorisé dans mon rôle.

Deux questions. La première touche la question des politiques agricoles. Vous dites à un endroit que les politiques agricoles au pays ont permis de créer une stabilité des approvisionnements. Êtes-vous prêts à affirmer que ça a créé une stabilité aussi chez les producteurs agricoles?

**Mme Saint-Yves:** Je vais laisser mon collègue, M. Marquis, vous répondre là-dessus.

**M. Marquis (Éric):** M. le Président, M. Proulx. Nous croyons, nous, au niveau de l'Ordre des agronomes du Québec que, après avoir observé le marché agricole au Québec, après avoir observé la multidisciplinarité de nos producteurs agricoles et après avoir regardé aussi les chiffres concernant différentes faillites et l'orientation du revenu de l'entreprise agricole, nous croyons vraiment que l'agriculture au Québec a atteint une stabilité. On peut dire que

l'agriculture au Québec est en bonne position contrairement peut-être à nos confrères de l'Ouest où ils ont développé une structure agricole basée beaucoup sur l'exportation. Au Québec, on s'est orienté vers une production agricole qui était basée pour nourrir avant tout les Québécois et les surplus, on les exportait. Je pense qu'en partant avec ce principe on ne peut faire autrement qu'avoir une agriculture qui est stable.

**M. Proulx:** Mais, quand vous me dites ça, moi, je suis parfaitement d'accord, c'est toujours ça qu'on a défendu. Mais c'est parce que vous affirmez... Vous continuez à affirmer que ça dépend des politiques fédérales ou ça dépend surtout des politiques provinciales qu'on s'est données?

**M. Marquis:** On ne peut pas nier la part du fédéral dans une orientation vers l'approvisionnement au niveau des quotas. On ne peut pas le nier parce que les quotas sont de juridiction souvent nationale. Par contre, à l'intérieur de ce système-là, on a su réagir au Québec. On a su développer des créneaux de production sur lesquels on s'est orientés, qui nous ont permis d'occuper une place très importante. Malgré le fait des quotas, on peut remarquer qu'on exporte dans la production du porc, qu'on exporte dans la production laitière. Les gens de la Coopérative fédérée nous ont dit, aux gens des productions animales, qu'on avait beaucoup d'exportations. Le Québec s'est quand même très bien orienté à l'intérieur de ça. On a une force économique de ce côté-ci.

**M. Proulx:** Mais vous allez admettre avec moi que cet ajustement-là, qui s'est fait au cours des années, c'est avec l'argent des Québécois et des Québécoises.

Deuxième question, parce que mon temps passe, et puis vous me répondrez dans votre deuxième réponse. Il y a une autre partie qui m'a terriblement surpris et tellement surpris que j'ai fait vérifier, quand vous affirmez que 60 % des ressources financières accordées à la recherche et au développement proviennent du gouvernement fédéral. Ça m'a terriblement surpris parce que ce ne sont pas les données, puis ce ne sont surtout pas les revendications qu'on faisait depuis quelques années. Puis là, je considérais que si j'avais erré de même depuis quelques années, il était grand temps que je corrige mon tir. Alors, j'ai fait vérifier, puis ce n'est pas ça que je retrouve à l'heure actuelle, et je veux essayer de faire confirmer par vous autres si mes chiffres sont bons ou si c'est ça qui est bon.

Les statistiques de 1989, au niveau de la recherche globale agricole au Québec, c'est 86 000 000 \$. Quand on le décourtique, c'est 38 % qui sont fournis par le fédéral, 40 % par le

provincial, 22 % par les entreprises privées québécoises. Et quand on s'en va dans l'Ouest et qu'on prend les statistiques pour les fonds versés, c'est exactement le contraire qui se produit, c'est-à-dire autour de 60 % ou un peu plus, parce qu'il y a peu d'investissements de la part du privé ou ainsi de suite du fédéral.

S'ajoutent à ça, parce que ça entre toujours dans la recherche et tout ça, se dépensent des dizaines de millions de dollars fédéraux en achat de biens et services qui ne se font... Et quand je dis "biens et services", c'est pour des institutions agricoles, pour des fermes expérimentales, c'est des outils pour la recherche ou ainsi de suite - et on me dit que ça s'acquiert uniquement en Ontario - et, c'est des dizaines et des dizaines de millions de dollars.

Troisièmement, ce qui touche aussi la recherche, encore une fois, c'est que l'entente de développement économique régional, EDER, n'a pas été reconduite, c'est-à-dire 40 000 000 \$ qui n'ont pas été reconduits pour le Québec, dernièrement. Et dans l'Ouest et en Ontario, l'EDER a été reconduite par le fédéral. Alors, ça, ce sont des sommes importantes qui s'ajoutent. Est-ce que vous avez tenu compte de tous ces éléments-là? Est-ce que vos données, quand vous affirmez ça, sont des données de dernière main, si on veut?

**Mme Saint-Yves:** M. le Président, j'aimerais préciser que les chiffres que vous retrouvez dans notre mémoire ne concernent que l'argent versé pour la recherche institutionnelle, soit les universités, les centres de recherche et les stations expérimentales. Alors, je ne puis ni confirmer, ni infirmer les autres chiffres que vous avez sur la table, sauf que les démarches que nous avons faites, nous, visaient vraiment les institutions de recherche comme telles, la structure de recherche que nous avons au Québec, et c'est la conclusion à laquelle nous sommes arrivés. Il se peut que, par d'autres moyens, on puisse arriver aux chiffres que vous venez de nous mentionner.

**M. Proulx:** Se pourrait-il que, dans vos calculs, quand même, si je reviens... 38 % fédéral, si j'ajoute 22 % des entreprises privées, ça donne à peu près ce que vous dites? Est-ce que ça se peut que ça donne ça?

**Mme Saint-Yves:** Non. Ce n'est pas ça.

**M. Proulx:** Non. Ce n'est pas ça?

**Mme Saint-Yves:** C'est vraiment l'argent versé aux institutions de recherche actuellement. Mais je vous ferais remarquer, en passant, tout de même, que ce montant, en 1988, qui était à peu près 21 % du total des dépenses du fédéral en recherche agro-alimentaire, représentait deux fois et demie moins que ce qui était versé en

Ontario.

**M. Proulx:** O.K. Merci.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Nous passons maintenant à M. Maurice Richard.

**M. Richard:** M. le Président, dans votre mémoire, à la page 45, j'aimerais que vous précisiez. Vous mentionnez: "enclencher la régionalisation et une meilleure utilisation du territoire en accordant à la population rurale un accès aux avantages et services qui se comparent à ceux retrouvés en milieu urbain." Et dans la même veine, à la page 49, vous dites: "Il importe, évidemment, de régionaliser les interventions gouvernementales." Alors, quand vous mentionnez ça, vous faites allusion à quel mécanisme? Vous privilégiez quel mécanisme? (16 h 15)

**Mme Saint-Yves:** Je vais laisser M. Paquet répondre à cette question.

**M. Paquet (Jean-Marc):** Voici ce qu'on voulait privilégier dans ça. Je pense que ce n'est un secret, pour personne. C'est que les régions rurales, actuellement, sont en déstructuration de façon assez prononcée. Et, ce qu'on voulait, à ce moment-là... On s'associe un peu tout le monde avec cette idée-là, c'est qu'il faut absolument que les régions puissent décider de ce qu'elles veulent être, et, aussi, qu'elles aient un pouvoir sur la transformation et l'exploitation de leurs ressources, dans les régions. Or, c'est principalement ça comme objectif. Aussi, comme préoccupation, on avait à l'esprit que... ça sous-tend aussi l'occupation plus globale du territoire du Québec. C'était ça, je pense, notre idée à défendre, à ce niveau-là, comme recommandation.

**M. Richard:** J'aurais une autre question. Est-ce que vous croyez qu'il est opportun de rapatrier certains pouvoirs en matière agricole? Évidemment, de les rapatrier du gouvernement fédéral. Et à l'intérieur de quelle option constitutionnelle pensez-vous que la spécificité québécoise, en matière agricole, pourrait mieux se retrouver ou pourrait trouver les meilleurs avantages actuellement? Particulièrement, par exemple, pour tirer notre épingle du jeu en fonction des négociations au GATT?

**Mme Saint-Yves:** M. le Président, je pense que j'ai fait une mise en garde que nous ne pronions ni une option, ni l'autre. Mais, je pense que, en ce qui concerne la spécificité de l'agriculture québécoise, quel que soit le régime, elle est déjà là, et je pense que ce qu'on aura à faire c'est de travailler à la maintenir, parce que nous avons une agriculture qui est très spécifique au Québec, diversifiée, mixte. Et il y a plusieurs pays, ou provinces, qui nous en vient à ce point de vue là. Je pense que nos producteurs

agricoles, aidés évidemment de la société, ont su se donner une spécificité et ont su la rendre stable.

Dans l'option politique que les Québécois choisiront, la première priorité sera de maintenir cette spécificité et cette stabilité à notre agriculture.

**M. Richard:** Messieurs et mesdames, dans une association éventuelle avec le reste du Canada, par exemple, quels mécanismes nous permettraient d'assurer la présence du Québec, en fonction des gestions conjointes des offices de commercialisation? Est-ce que vous avez une recommandation ou des suggestions à ce niveau-là?

**Mme Saint-Yves:** M. Marquis.

**M. Marquis:** M. le Président. Quels mécanismes nous permettraient de prendre notre place au niveau de l'organisation, dans une certaine association avec le reste du Canada? Il est bien évident que, au niveau du Québec, notre force a toujours reposé sur notre multidisciplinarité au niveau agricole. Il est évident que, au niveau de la commercialisation, nous devons toujours travailler en fonction des bases que nous avons présentement dans le champ, au niveau agricole. On a des forces, en agriculture, dans certains domaines. On a des forces dans la mise en marché. On a beaucoup de forces au niveau de la transformation des produits, au Québec. Je pense que c'est certainement dans ces créneaux-là... C'est dans un ensemble de la production agricole qu'on doit intervenir au niveau de la commercialisation. Étant donné qu'on s'est toujours orienté pour travailler à produire, au niveau des besoins des Québécois, on devra toujours travailler en fonction de ça. On ne devra pas entrer dans le débat en parlant de beaucoup d'exportations à l'extérieur du pays, ou à l'extérieur des provinces canadiennes, si on veut. Notre point de départ, à nous: on n'oublie pas que le Québec a des organismes de gestion des approvisionnements qui fonctionnent très bien et c'est surtout sur ces points-là qu'on devra "prioriser" notre intervention au départ. Que ce soit dans la production laitière, que ce soit dans la volaille, que ce soit dans les oeufs ou différentes productions de ce genre-là, c'est à ce niveau-là qu'on devra absolument intervenir. Je ne pense pas que le reste du Canada soit intéressé à modifier ce qui existe présentement, au niveau de la stabilité. On parle de stabilité au Québec, on peut parler aussi de stabilité dans les autres provinces, pour certaines productions. Alors, je pense qu'au Québec c'est à ce niveau-là qu'on doit intervenir, comme point de départ. C'est stabiliser ce qui va déjà très bien.

**M. Richard:** Je fais une référence à la page 46, compte tenu qu'il semble clair que vous ne

vous prononcez pas quant au choix d'une option constitutionnelle. Voulez-vous expliquer en quoi l'avenir de l'agriculture est lié à l'avenir constitutionnel du Québec?

**Mme Saint-Yves:** L'avenir de l'agriculture québécoise est lié à l'avenir du Québec. Ça a toujours été le cas. Je vous expliquais tout à l'heure que l'agriculture du Québec est déjà très spécifique. Que ce soit à l'intérieur de la Confédération ou à l'extérieur de la Confédération, l'agriculture saura s'adapter à ce nouveau contexte politique.

**M. Richard:** Merci, M. le Président.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Ça va. Alors, Mme Blackburn.

**Mme Blackburn:** Merci, M. le Président. Bonjour, Mme la présidente. Il y a peu d'ordres professionnels au Québec qui soit présidés par une femme, d'autant que les femmes ne soit certainement pas majoritaires chez les agronomes. Alors, je m'en réjouis, de même que j'apprécie que vous ayez demandé à être entendus par cette Commission, parce qu'il y a trop peu d'ordres professionnels qui se soit intéressés à ce débat ou encore qui ont souhaité être entendus.

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt la première version et la seconde version également. Vous insistez, avec raison, sur l'importance de la recherche et du développement en rappelant les chiffres que citait un peu tout à l'heure M. Proulx, qu'effectivement, en matière de RD au Québec, ça ressemble un peu à ce qu'on connaît pour tous les autres secteurs d'activité. C'est-à-dire que ça varie entre 18 %, 20 % et 21 % des fonds de recherche canadiens qui sont versés à des entreprises québécoises, institutions ou centres de recherche. Et ça constitue un manque à gagner important. Vous demandez, d'ailleurs, que ce soit rapatrié, dans votre mémoire. Vous parlez également des effets d'une modification de la structure industrielle dans l'agro-alimentaire sur le transport. Vous savez que les politiques fédérales ne nous ont pas généralement favorisés à cet égard. Vous parlez également de la formation de la main-d'oeuvre qui devrait relever du Québec. Ce sont des secteurs d'activité majeurs dont l'importance nous a été soulignée par la plupart des intervenants.

Moi, j'aurais une question, dans le fond, parce que je n'ai pas senti ça vraiment, mais comme vous êtes les spécialistes du milieu agro-alimentaire, croyez-vous, comme l'UPA, comme la Coopérative fédérée, tout à l'heure, que nos agriculteurs ont l'expérience, l'expertise, la compétence, la volonté et la spécificité pour tirer leur épingle du jeu dans un Québec souverain?

**Mme Saint-Yves:** Quel que soit le choix

politique des Québécois, je pense que les agriculteurs du Québec ont tout ce qu'il faut comme compétence, expertise et structure pour tirer leur épingle du jeu.

**Mme Blackburn:** Alors, vous entendez par là que vous appuyez ce qui est avancé par l'UPA, à l'effet qu'on serait capables aussi dans un Québec souverain, contrairement à ce qu'on a entendu par ailleurs, malheureusement.

**Mme Saint-Yves:** Nous n'appuyons aucune option en particulier. Tout ce que nous disons, c'est que quelquefois l'option... Et ça, je fais référence à l'histoire, nous avons vécu le Bas-Canada, le Haut-Canada, etc. et la transformation d'une confédération en fédération, et l'agriculture a toujours survécu au Québec. Je pense que c'est peut-être le secteur de l'économie qui s'adapte le mieux aux changements politiques, et ça, grâce à la souplesse des premiers intervenants, des producteurs agricoles.

**Mme Blackburn:** Alors, vous leur faites confiance. Eh bien! Bravo. Est-ce que vous reconnaissez que le Canada a au moins autant intérêt que le Québec à maintenir la stabilité du marché et, en même temps, des rapports harmonieux par rapport au marché de vente et à la stabilisation de l'agro-alimentaire, d'une façon générale? Est-ce que c'est autant dans leur intérêt que dans le nôtre?

**Mme Saint-Yves:** Je ne saisis pas bien votre question. Voulez-vous la reprendre, s'il vous plaît?

**Mme Blackburn:** Dans un Québec souverain, dans l'hypothèse où le Québec déclare sa souveraineté, est-ce que le Canada a aussi intérêt à s'assurer que les politiques agro-alimentaires aient une certaine stabilité, que les secteurs de production soient relativement stables pour ne pas perturber complètement l'économie agricole aussi dans leur territoire?

**Mme Saint-Yves:** Je pense que déjà - ça a été avancé un petit peu plus tôt au cours de la journée - nous avons des échanges très importants avec le reste du Canada. Donc, éventuellement, si l'option choisie était une coupure du lien fédéral, je pense que le Canada voudrait garder ces liens-là, en effet.

**Mme Blackburn:** Je vous remercie. À présent, il y a une question qui est souvent abordée ici, le problème de la dette. Et les hommes d'affaires, je pense là-dessus, s'ils ne partagent pas mon avis sur autre chose, vont le faire sur celle-là. Ce qui explique en partie l'inflation au Canada, c'est la dette galopante sur laquelle les gouvernements provinciaux n'ont aucun pouvoir, parce qu'on ne contrôle pas le

pouvoir de dépenser d'Ottawa. Dans cette conjoncture, est-ce que vous pensez que le Canada aura les moyens de sa politique en matière de développement agricole? Je me rappelle l'avis du Vérificateur général du Canada qui disait: Dans plusieurs secteurs d'activité, le fédéral n'a plus les moyens de ses politiques. Est-ce qu'on peut penser que ça pourra aussi affecter les politiques à l'endroit de l'agriculture?

**Mme Saint-Yves:** Je ne peux pas répondre à cette question-là, nous n'avons pas étudié cet aspect-là.

**Mme Blackburn:** Je vous remercie.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Merci, madame. Alors, maintenant, à même le temps de la présidence, M. Jean-Pierre Hogue.

**M. Hogue:** Merci, M. le Président. J'aurais trois questions assez courtes à vous poser, et je veux vous féliciter parce que le type de réponse que vous nous apportez est une réponse de professionnels qui sont près de la terre, et je suis certain que ça montre la force et l'enracinement des agriculteurs et de la population du Québec. Comme M. le président Campeau a pu poser une question à l'Association provinciale de l'industrie du bois, tout à l'heure, on ne soulèvera pas de fantôme, mais les producteurs laitiers du Québec détiennent, vous le savez, présentement 40 % des quotas de production de lait. De l'avis de l'Ordre, quel serait l'impact sur le secteur laitier québécois suite à un changement politique qui verrait ses producteurs limités pendant un certain temps? On a parlé d'exode, et le président a répondu dans un sens, comme il le voyait. Alors, suite à un changement politique qui verrait ses producteurs limités au marché interne québécois, alors on a deux ordres de grandeur, 40 % et, toute chose égale d'ailleurs, 25 % qui est le marché québécois.

**Mme Saint-Yves:** Je demanderais à M. Marquis de répondre, s'il vous plaît. M. Lachapelle, pardon.

**M. Lachapelle (Jean-Pierre):** On a discuté de cette question-là, et ce qu'on en a dit, c'est que, s'il y a négociation, éventuellement, elle devra être globale. Et si actuellement, dans les produits laitiers, on produit plus que nos besoins ici, ce n'est pas vrai pour d'autres productions, comme actuellement si on regarde la volaille ou les oeufs. Dans les oeufs, c'est le contraire qui se passe, actuellement on a un peu plus de 60 % d'autosuffisance, de ce qu'on produit ici par rapport à nos besoins, alors que c'est l'Ontario qui vend des oeufs ici. Et c'est la même chose au niveau d'autres productions. Alors toute cette question-là devrait être discutée globalement.

**M. Hogue:** Mais, moi, je vous pose une question spécifique sur le secteur laitier, où on a presque 40 % et, nécessairement qu'avec un marché interne pendant un certain temps, on verrait ces 40 % réduits de façon notoire.

**M. Marquis:** M. Hogue, à cette question, on pourrait répondre d'une certaine façon, en disant que si jamais le Canada, les autres provinces du Canada, dans un principe de négociation, ne voulaient pas acheter de nos produits, il leur reste deux possibilités: les acheter ailleurs ou les produire. Pour les produire, on ne peut pas penser à un minimum inférieur à trois ans pour qu'ils prennent le temps de se retourner, d'établir des infrastructures, trois ans, c'est vraiment un strict minimum. Il y a un article du GATT qui dit, à ce moment-là, que les importations qui ont traditionnellement été faites, c'est-à-dire dans les dernières années, sont protégées par la loi du GATT. À partir du moment où le reste du Canada aura à acheter des produits du Québec, ils ne pourront pas, du jour au lendemain, couper leurs approvisionnements en ce sens. Je pense que c'est une certaine sécurité qu'on peut avoir là-dedans.

**M. Hogue:** De toute façon, c'est une belle réponse que vous donnez.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Hogue:** Et je vous remercie beaucoup. C'est une réponse de professionnel, merci.

**M. Larose:** J'allais dire de docteur.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**Le Président (M. Jean Campeau):** Alors, M. Wampack, M. Paquet, Mme Saint-Yves, Mme Beauregard, M. Lachapelle, M. Marquis, M. Rolland, merci d'être venus au nom de l'Ordre des agronomes éclairer la Commission sur l'agriculture.

(Suspension de la séance à 16 h 30)

(Reprise à 16 h 32)

**Le Président (M. Jean Campeau):** Nous entendrons maintenant la présentation de M. Claude Rompré, pour une durée de 30 minutes. Alors M. Rompré.

**M. Rompré (Claude):** Bonjour, M. le Président Campeau.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Comme les autres, vous avez cinq minutes pour présenter votre mémoire.

### M. Claude Rompré

**M. Rompré:** Bonjour, M. le Président, Mmes et MM. les commissaires, je voudrais d'abord vous dire mon admiration de voir que vous avez pris de votre précieux temps pour accepter d'être membres de cette Commission, et je veux dire aussi ma joie de pouvoir y apporter ma modeste contribution.

M. le Président, Mmes et MM. les commissaires, je suis un citoyen ordinaire qui a vécu une expérience un peu particulière. Je suis le seul Québécois francophone qui ait jamais occupé un poste de conseiller senior auprès du chef du NPD. J'ai donc siégé, discuté avec des personnes qui, selon moi, vont influencer beaucoup sur le cheminement du Canada anglais dans l'avenir immédiat. J'ai vécu un an en Ontario comme francophone hors Québec et j'ai travaillé surtout avec des anglophones de l'Ouest, puisque le NPD compte 43 députés à la Chambre des communes, dont 19 sont de la Colombie-Britannique, 10 de la Saskatchewan, et la chef, comme vous le savez, est du Yukon. J'ai vécu ça au beau milieu du débat qui a mené au désaccord du lac Meech.

Donc, c'est vraiment à titre de témoin que je me présente devant vous aujourd'hui. Je viens témoigner d'une réalité dont on ne parle pas encore beaucoup au Québec. S'il est une chose que j'ai rapportée de mon expérience là-bas, c'est la conviction qu'avec Meech est mort le consensus traditionnel autour de la dualité canadienne. Nous, Québécois, et surtout les francophones, avons toujours pensé et agi comme si le Canada anglais, c'étaient les Anglais. Un point c'est tout. C'était peut-être vrai jusque vers 1940, 1950, mais c'est fini. L'immigration, les changements démographiques et les changements économiques ont considérablement modifié la géopolitique du Canada, surtout au cours des 25 dernières années. Et nous assistons, présentement, à l'émergence d'un autre Canada anglais, celui des Canadiens qui ne sont pas de souche anglo-saxonne, celui des immigrants, des fils d'immigrants, et celui aussi des peuples autochtones. C'est ce Canada anglais qui a tué l'accord du lac Meech et c'est ce Canada anglais qui vient de se manifester et qui va maintenant influer le plus sur le cours du devenir canadien, parce qu'il a maintenant mis le pied dans la porte.

C'est ce Canada anglais que j'ai eu l'occasion de connaître et dont je veux aujourd'hui vous parler modestement. Cet autre Canada anglais, M. le Président, Mmes et MM. les commissaires, constitue présentement la majorité de la population canadienne, puisque les francophones de souche constituent 25 %, les anglophones de souche, 35 %, et l'autre 40 %, c'est cet autre Canada anglais. Cet autre Canada anglais rejette le leadership traditionnel de l'Ontario.

Lors du débat sur Meech, nous avons vu que pour la première fois dans l'histoire récente du Canada, le leadership traditionnel de l'Ontario n'a pas été suivi par le reste du Canada. Et je peux même témoigner qu'en Colombie-Britannique, on trouve une certaine sympathie pour le Québec dans la mesure où on malmène Toronto. Cet autre Canada anglais appuie les revendications des autochtones parce que, eux aussi, ils sont exclus, ils se sentent exclus de la dualité canadienne.

Cet autre Canada anglais refuse au Québec le droit à la différence. Il lui reproche d'être responsable, de façon cynique, de l'écroulement du rêve canadien, de l'unité dans la diversité, la fameuse mosaïque multiculturelle dont on entend parler. Il lui reproche d'autant plus que le Canada anglais est convaincu d'avoir fait son effort.

Vous savez, le bilinguisme officiel, quoi qu'on en dise, aura rencontré moins de résistance dans l'Ouest que chez les Ontariens. Souvenez-vous que Sault-Sainte-Marie a eu beaucoup d'émules en Ontario, mais pendant ce temps-là, Vancouver passait une résolution pour appuyer le bilinguisme. Cet autre Canada-là en a gros sur le cœur contre le Québec qui se comporte comme une majorité et qui refuse de jouer le jeu de l'unité canadienne à leur image. Cet autre Canada anglais, M. le Président, veut un gouvernement central fort pour contrebalancer le déséquilibre économique et démographique dans ce pays. Cet autre Canada anglais est en train de s'unifier derrière le Nouveau Parti démocratique, parti qui est né et qui s'est développé à l'ouest de l'Ontario. Mais, parti qui est en train de s'installer justement en Ontario parce que, moi, je vous dis que c'est le vote ethnique qui a surtout fait la différence pour permettre à M. Bob Rae de se faire élire. Tony Penikett, avec le Yukon, est pas mal représentant d'autochtones, là-bas. Je pense que, dans le courant de l'année, la Colombie-Britannique et la Saskatchewan vont se donner un gouvernement néo-démocrate et il existe comme Opposition officielle, à l'heure actuelle, en Alberta et au Manitoba.

Cet autre Canada anglais, M. le Président, veut un Canada des régions, dans une fédération renouvelée. Il veut avoir son mot à dire. C'est pour ça qu'il demande un sénat triple EEE et il veut une place pour les autochtones parce que, à l'Ouest, les autochtones représentent une beaucoup plus grande partie de la population qu'ici. Ce Canada anglais, M. le Président, est bien conscient que l'impasse constitutionnelle le met dans une position de force. Tout comme les autochtones, le cul-de-sac lui permet de mettre le pied dans la porte et de l'empêcher de se refermer tant qu'il n'aura pas eu la garantie d'y faire sa place. Ce Canada anglais place donc le Québec devant un choix, pas deux. Ou bien le Québec abandonne sa vision historique d'un Canada des deux peuples fondateurs, ou bien il

quitte la fédération. Eux appellent ça en anglais "Shape up or shape out". Ça veut dire: Tu prends ta place, juste ta place, rien que ta place, ou bien ramasse tes billes et va te faire voir ailleurs. Dans ce sens, ce Canada anglais, M. le Président, va fort bien s'accommoder du départ du Québec, parce qu'il se trouvera en position de plus grande force face au Canada anglais de souche anglophone, surtout l'Ontario.

Et je souhaite, en terminant, que cette Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec ne verse pas dans l'utopie et dans l'illusion. Et je m'excuse, là-dessus, de vous rappeler à l'ordre. Si vous croyez possible un renouvellement du fédéralisme canadien, avec le rapatriement d'un nombre de pouvoirs supplémentaires, ce serait se préparer des lendemains amers. Au Canada anglais, à l'heure actuelle, il n'existe ni la volonté ni la capacité de refaire le fédéralisme dans le sens de la vision du Québec. Ne pas choisir, c'est se condamner au statu quo avec les interminables tiraillements qui nous affligent depuis une trentaine d'années. Et le choix devant lequel nous place l'autre Canada anglais, c'est le statu quo ou la souveraineté. Moi, j'ai choisi la souveraineté.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Merci, monsieur... Peut-être que l'auditoire a changé, mais je désirerais vous rappeler que les applaudissements sont défendus à cette Commission.

**M. Rompré:** Je m'excuse, M. le Président, je n'ai pas amené mon "fan club".

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**Le Président (M. Jean Campeau):** Non, je le sais. C'est parce que...

**M. Rompré:** ...ils m'enlèvent de mes précieuses minutes.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Non. Mais ce qui m'attriste le plus, c'est que je rencontrais quelqu'un en sortant le midi et il m'avait dit: J'espère que ce soir, en partant, vous allez dire que la population de Trois-Rivières est bien disciplinée et qu'elle répond à vos vœux à tout instant. Bien, je ne pourrai pas dire ça.

**M. Rompré:** On est voisin du p'tit gars de Shawinigan, vous savez?

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**Le Président (M. Jean Campeau):** Ça va?

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**Le Président (M. Jean Campeau):** Alors, on passe à M. Dauphin.

**Une voix:** On en connaît un gars de Shawinigan, nous autres aussi. Ha, ha, ha!

**M. Dauphin:** De Lachine, M. le Président. Pardon?

**M. Rompré:** Laquelle des deux?

**M. Dauphin:** Ha, ha, ha!

**M. Rompré:** On disait ça, quand j'étais à l'école.

**M. Dauphin:** Québécoise. Alors, M. Rompré, j'aimerais au nom des commissaires parlementaires, formant la majorité à l'Assemblée nationale du Québec, vous souhaiter la bienvenue à nos travaux. Et je trouve ça intéressant, d'ailleurs, votre mémoire, notamment, de par l'expérience acquise au niveau fédéral, avec un parti, évidemment, fédéraliste, et presque exclusivement anglophone, et puis vous nous dites, évidemment, que le Canada se cherche actuellement, et avant qu'il ne se trouve, il y aurait trop de temps à perdre pour le Québec. Ma première question, vous nous dites à un moment donné que le Canada anglais est trop hétérogène pour parler d'une seule voix avec le Québec. Pourtant vous suggérez, à la dernière page, que le gouvernement central devrait négocier avec le Québec. J'aimerais vous entendre là-dessus. D'une part, vous nous dites que d'une seule voix c'est impossible puisqu'il est trop disparate et hétérogène, mais d'autre part, vous nous proposez que le Québec négocie avec un gouvernement central unique, un contrat.

**M. Rompré:** Il y a peut-être eu une autre version de mon mémoire qu'on vous a remise, mais moi je n'en ai fait qu'un et je n'ai pas mis ça dans mon mémoire. Ce que je vous dis c'est que, justement, il ne sera pas possible de négocier avec un gouvernement central. Ce que je dis c'est qu'on pourrait garder un éventuel lien et qu'on ait, on peut l'appeler un gouvernement central, mais qui n'aurait pas le pouvoir de taxation comme vous pouvez le voir dans mon mémoire. Alors, ce n'est pas avec ce gouvernement-là, je pense, que le Québec pourrait négocier. Moi je pense qu'il ne sera pas possible de négocier. Alors, c'est pour ça que j'ai choisi la souveraineté.

**M. Dauphin:** C'est parce que je lisais dans votre avant-dernier paragraphe de la page 9: "On doit donc envisager plutôt une situation où le Québec passerait un contrat avec un gouvernement central et paierait sa quote-part pour les services requis."

**M. Rompré:** Oui, j'ai dit un gouvernement central. Ce serait une structure qu'on pourrait se donner pour assurer des liens, au moins de

transition pendant quelques années. C'est dans ce sens-là.

**M. Dauphin:** Ma deuxième question, avec l'expérience acquise au niveau fédéral, dans l'éventualité d'une déclaration unilatérale d'indépendance pour le Québec, quelle serait, selon vous, la réaction du Canada anglais et du Canada majoritaire des minorités dont vous nous faites part dans votre mémoire?

**M. Rompré:** Je pense que cet autre Canada anglais dont je vous parle aurait comme réaction immédiate: Bien, s'ils veulent s'en aller, "let them go". Et le Canada anglais de souche anglo-saxonne, je pense que lui, réagirait beaucoup plus émotivement. Comme je vous l'ai dit dans mon mémoire et dans ma présentation, cet autre Canada anglais dont je vous ai parlé y trouverait éventuellement son profit parce qu'il se retrouverait en meilleur équilibre de force vis-à-vis le Canada anglophone de souche anglo-saxonne. Et je pense que, bien sûr, il y aurait des réactions émotives. Je pense qu'il faut être bien réaliste, mais je pense que l'intérêt prévaudrait assez rapidement, et je pense que les hommes d'affaires et les représentants de groupements qui sont passés devant la Commission depuis le début seraient les premiers intéressés à garder des liens économiques et ils sont assez spécialistes dans l'art du lobbying, alors je pense qu'ils continueraient.

**M. Dauphin:** La souveraineté... M. le Président, merci. La souveraineté comme telle, la voyez-vous comme une fin en soi ou, comme plusieurs nous ont dit, un moyen d'obtenir ce que nous voulons et de modifier ce qui existe actuellement?

**M. Rompré:** Les deux. Moi, je pense qu'il n'est pas possible de faire bouger l'autre bord dans le sens de notre vision québécoise traditionnelle; il n'est pas possible de faire bouger l'autre bord si on ne se donne pas une souveraineté qui nous serve de rapport de force. Dans un deuxième temps, je pense, et ça, beaucoup d'autres organismes avant moi sont venus vous le dire, la souveraineté nous sert justement pour canaliser notre nationalisme d'ouverture qui se manifeste au Québec en particulier depuis 10 ou 15 ans. Alors, pas une fin en soi, un moyen, justement, pour que les Québécois allophones, anglophones, francophones, puissent se développer et conquérir les marchés du monde. Mon Dieu, vous nous le répétez, un certain nombre d'entre vous, depuis le début.

**M. Dauphin:** Merci.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Ça va? M. Jolivet.

**M. Jolivet:** Merci. M. Rompré, vous nous présentez une vision inédite du Canada que vous avez connu par votre expérience prise à Ottawa. J'aimerais savoir de votre part, dans un contexte où des gens disent: On devrait renégocier. Il y en a qui disent que le lac Meech est mort, d'un autre côté on devrait aller demander de nouvelles possibilités. Dans ce sens-là, dans certains cas les gens disent: On devrait demander moins pour être sûrs de passer; d'autres: On devrait demander plus. Dans un contexte où, d'une façon ou d'une autre, le Québec va demander, à quelque niveau que ce soit, dans une négociation comme celle-là, une forme de statut particulier ou de société distincte. Votre vision, votre connaissance, est-ce que c'est possible de la faire, cette nouvelle négociation-là, avec le Canada que vous mentionnez? Est-ce qu'il va accepter une telle négociation?

**M. Rompré:** Moi je pense que, dans l'état actuel des choses, l'expérience Meech nous a montré qu'il n'est pas possible de négocier et que le Québec doit décider sereinement, mais de façon claire et nette, de son propre cheminement et de son propre avenir. Je pense que la balle est maintenant de l'autre bord. Si jamais ils veulent, eux autres, négocier quelque chose avec le Québec, ils vont probablement trouver le moyen de se téléphoner et puis essayer de venir présenter quelque chose au Québec. Mais dans l'état actuel des choses, je pense que ce serait complètement, en tout cas moi, je pense que c'est utopique, illusoire, de s'imaginer qu'ils vont négocier quelque chose, surtout qu'il y a certains représentants au Québec, à l'heure actuelle, qui s'évertuent à dire: Bien, faites bien attention, si jamais ils ne veulent pas, ça peut aller mal pendant quelques années, et ça peut affecter notre pouvoir d'achat, les investissements, etc. C'est sûr que si on est assez brillants pour leur dire d'avance: Si vous ne voulez pas, bien ça se peut que nous autres on recule, parce qu'on va avoir peur d'avoir peur. Bien, mettez-vous à leur place, ils ne voudront pas.

**M. Jolivet:** Mais dans l'éventualité de plus en plus probable où les Québécois et Québécoises optent pour la souveraineté politique du Québec, quelles sont pour vous les raisons qui inciteraient le Canada, et celui dont vous faites la description, n'aura d'autre choix que de négocier avec le Québec?

**M. Rompré:** Je pense que ces gens-là, s'ils s'aperçoivent que les Québécois ne bloquent pas, que les Québécois sont fermement décidés de s'en aller, quoi qu'il advienne, moi je pense qu'eux autres vont regarder de plus en plus leurs intérêts à la loupe, et au microscope s'il faut, et ils vont proposer des négociations très certainement pour garder l'essentiel des liens économiques. Ça, je suis persuadé de ça, mais dans un

premier temps, soyez certains qu'ils vont crier dans tous leurs médias: On ne vous donnera pas de chance, et si vous voulez faire ça, bien vous paierez pour, et tout ce qui s'ensuivra. Je pense que ça, c'est la négociation qui est déjà commencée à l'heure actuelle dans ce sens-là.

**M. Jolivet:** Dans le cas où la prémisse est fondée à l'effet de dire: C'est la souveraineté d'abord, et ensuite une association économique, quels sont les secteurs, d'après vous, où il devrait avoir association économique?

**M. Rompré:** Moi, j'ai mis dans mon mémoire une association que je verrais, certains rôles à un organisme central que j'ai appelé un gouvernement central, où on pourrait déléguer des députés, là. Je ne voudrais pas leur faire perdre leur job demain matin, mais ils perdraient le pouvoir de taxation sur le territoire du Québec, et ils ne feraient que remplir des mandats qui leur seraient donnés par l'Assemblée nationale du Québec. Les liens économiques, moi, je pense qu'il appartient beaucoup aux hommes d'affaires de les maintenir, de les tisser, de les développer, de les remanier, de les ajuster, de les adapter. Je m'excuse de toute la série de synonymes, là, ça sort de même, mais je pense qu'il y a une bonne partie qui incombe aux gens d'affaires qui sont autour de cette table et qui en représentent d'autres qui n'y sont pas. Alors, du point de vue du gouvernement du Québec, je pense qu'il y a tout lieu d'encourager... Ce matin, on demandait un "partnership" de l'État avec l'entrepreneuriat, alors c'en serait un exemple.

**M. Jolivet:** À la suite de la Commission Bélanger-Campeau, voyez-vous, à ce moment-là, un référendum rapide ou une élection?

**M. Rompré:** Moi, je verrais un référendum. Rapide, ça, ça reste relatif. Mais je pense qu'il faut le démontrer très clairement et si, par hypothèse, le référendum est fait par le gouvernement en place, il y a lieu de penser qu'il rallierait la bonne majorité des Québécois. En tout cas, je pense que le parti de l'Opposition serait pas mal d'accord avec le gouvernement sur un référendum qui proposerait aux Québécois: Qu'est-ce que vous voulez? Vous voulez la souveraineté ou vous voulez un statut quo? Amanché ou ramanché? Réajusté, raccommodé ou du mieux qu'on peut?

**Le Président (M. Jean Campeau):** Merci. M. Jolivet. Nous passons maintenant à M. Hogue.

**M. Hogue:** M. Rompré, avant de poser ma question, j'aimerais clarifier un petit point dans votre mémoire. Je ne me rappelle pas avoir entendu le premier ministre, M. Mulroney, faire la déclaration que vous lui attribuez à la page 5, lorsque vous lui faites dire que, sans le Québec,

le Canada n'est qu'une annexe des États-Unis. Me donneriez-vous la référence si vous vous en souvenez?

**M. Rompré:** J'ai... M. Hogue, mon travail à Ottawa consistait d'abord, le matin, à me taper huit journaux et à écouter l'enregistrement des nouvelles télévisées. Je dois dire que je l'ai vu dans le *Toronto Star* et le *Globe and Mail* très certainement, et, si je me souviens bien, je l'ai vu dans *Le Droit* aussi.

**M. Hogue:** Parce que vous n'auriez pas confondu.

**M. Rompré:** Non. Il y en rien qu'un, M. Mulroney.

**M. Hogue:** Le 6 avril 1989, M. Chrétien, lui, disait: Les Anglais réalisent que le jour où il n'y aura plus de francophones dans ce pays, on se fera manger par les États-Unis. Vous n'avez pas confondu les deux, j'espère?

**M. Rompré:** Non. Je connais M. Chrétien. Vous savez, on vient tous les deux de Shawinigan. Je suis sûr que je ne le confonds pas avec un autre.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Hogue:** Très bien. Dans votre description et votre vision, je vois trois énoncés que je me permets de généraliser: premièrement, le Québec est homogène. Dans votre description, je vois trois énoncés: le Québec est homogène; la deuxième généralisation que je fais de votre texte: le reste du Canada ne l'est pas; et le troisième énoncé: les autochtones sont maintenant présents. Et vous attribuez des pourcentages: 35 %, 25 %, 40 %. Je vous fais un scénario et vous y répondez.

Ou bien le Québec signe avec des groupes qui ne s'entendent pas et qui sont en démarche d'identité, alors que la nôtre est évidente, et le Québec prend le leadership. Ça va? Ou bien le Québec ne signe pas et il se retrouve seul, quel que soit ce qui arrive aux autres. Et là, on retrouverait la réponse partielle que vous avez donnée à M. Jolivet.

**M. Rompré:** Premièrement, j'ai dit que le Québec était plus homogène que le Canada anglais. Je n'ai pas dit qu'il était homogène, là, pour les...

**M. Hogue:** Non, non, mais j'ai généralisé.

**M. Rompré:** Ça va. Pour les deux autres énoncés, je pense que je suis d'accord avec vous. Quand vous dites: Le Québec signe avec différents partenaires, je ne crois pas que le

Québec puisse proposer à différents partenaires, sauf ceux qui sont à l'intérieur des frontières québécoises – je pense aux peuples autochtones – sinon le Québec ne signe pas et se retrouve seul. Moi, je n'ai pas peur d'être seul. Quand la route est en avant, je fonce. Je pense qu'on est quelques années en avant des autres dans le Canada. Je pense que vous le savez autant que moi, M. Hogue. Et s'ils ne marchent pas à la même vitesse que nous autres, je ne vois pas pourquoi on les attendrait.

**M. Hogue:** Alors, l'hypothèse de prendre le leadership, parce que vous connaissez ce qu'est du leadership, il y aurait, entre guillemets, trois partenaires, et c'est nécessairement celui qui est le plus représentatif d'une entité qui prend le devant. Vous ne croyez pas?

**M. Rompré:** Non, parce que je ne crois pas que, dans le Canada anglais, à l'heure actuelle... On n'accepte même plus le leadership de l'Ontario; je ne crois pas, à plus forte raison, qu'on accepte celui du Québec, d'autant plus qu'il y a un autre Canada anglais, comme je vous le dis, qui est en train d'émerger, qui est en train de mettre son pied en Ontario, à l'heure actuelle, et je pense que l'élection du nouveau gouvernement est peut-être significative à cet effet. Moi, je ne crois pas qu'ils vont laisser faire la situation comme ça. Le Québec s'en allant, moi, je pense que ça leur permet, justement, de rétablir un équilibre de force, puis enfin régler le problème de l'aliénation dont l'Ouest parle continuellement, puis vous avez un certain nombre de représentants qui vous le disent.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Parfait. Merci, M. Hogue. Il y en a plusieurs qui veulent intervenir encore. Alors, le suivant, M. Larose.

**M. Larose:** Merci, M. le Président. Je dois dire que ce texte, à sa lecture, était déjà très pétillant; la présentation est encore meilleure. Je pense que ça tombe à point nommé pour la Commission parce que vous centrez tout le débat sur la démarche, à partir de la réalité objective du Canada qui n'est plus le Canada de 1867, ni même le Canada de 1980, qui est le Canada de 1990. Est-ce que je vous comprends très bien lorsque vous nous dites, en bout de ligne: Écoutez, dépêchez-vous à enclencher une "cooling off period", c'est-à-dire que le message soit clair le plus rapidement possible sur votre démarche pour que ça commence à décanter tout de suite, de telle sorte qu'au moment où ça va se passer, ils vont être prêts à faire des arrangements? Est-ce que je vous comprends bien?

**M. Rompré:** C'est très exactement cela, M. Larose, et on ne s'était pas téléphonés.

**M. Larose:** Non. Je l'avoue.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Larose:** Deuxième chose. Ce que vous me dites aussi, c'est que les forces montantes, au Canada anglais... Parce qu'une des questions qui habite ou qui hante cette Commission-là c'est: Qui c'est ça ce monde-là, de l'autre bord? Parce qu'il y a, oui, Jean Chrétien, un de vos compatriotes, qui arrive... Il y en a d'autres. Mais disons qu'on ne sait pas pantoute qui va avoir le mandat. Est-ce que vous nous dites que les forces montantes... c'est, effectivement, d'abord, les forces du NPD? C'est politiquement marqué, mais, c'est surtout socialement marqué, au sens où les interlocuteurs, ce n'est pas nos vis-à-vis traditionnels du Canada anglais britannique. C'est le Canada anglais, mais surtout ethnique, donc la thématique fondamentale n'est plus la même?

**M. Rompré:** C'est exact. Et moi, c'est ce que je veux faire valoir dans mon mémoire. C'est ça la nouvelle donnée à l'heure actuelle. Et je pense que ce serait dangereux de penser qu'on peut refaire une négociation avec le Canada anglo-saxon traditionnel, surtout basé en Ontario, au Québec et dans les Maritimes. Il y a un autre Canada anglais qui a mis le pied dans la porte, à l'heure actuelle. Et qu'on aime ça ou pas, il va s'engouffrer tout à l'heure, puis avec lui, les autochtones.

**M. Larose:** Très clair. Merci, M. le Président.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Ça va. M. Dufour.

**M. Dufour:** Merci, M. le Président. Je voudrais d'abord remercier M. Rompré de la très grande confiance qui se fait dans le milieu des affaires pour établir ces liens économiques avec le futur Canada. Je ne suis pas sûr que tous mes collègues, autour de la table, vont partager cette confiance.

Je voudrais... ma question sera très brève. C'est à la fin de la page 6, au début de la page 7, vous dites: "L'échec de Meech a amené le Canada anglais à réaliser que le système fédéral actuel est dans un cul-de-sac." Paragraphe suivant: "Le Canada anglais va donc devenir de plus en plus conscient qu'il faut changer le système." Moi, j'attendais que vous alliez nous parler de possibilités de négociations et discussions. Ce n'est pas votre conclusion. Que voulez-vous dire, exactement, quand vous dites que le Canada anglais pourrait vouloir, lui aussi, changer le système?

**M. Rompré:** Ils vont vouloir le changer en donnant plus de poids à la vision du Canada, de l'autre Canada anglais dont je vous parle, qui va, à mon point de vue, carrément à l'encontre de la vision traditionnelle des Québécois. Et, je ne

crois pas que les Québécois aient changé leur optique en ce qui concerne cette vision-là. C'est dans ce sens-là que je veux le dire.

**M. Dufour:** Vous, qui venez d'Ottawa, vous parlez, finalement, d'un double Canada anglophone: les anglophones de souche et les différentes ethnies. Quand on parle de pouvoir, entre guillemets, actuellement, à Ottawa, lequel des deux groupes, d'après vous, est au pouvoir?

**M. Rompré:** À Ottawa, dans la région, c'est probablement le groupe d'Anglo-Saxons, je pense. Mais, ce que je vous dis dans mon mémoire, c'est qu'il ne faut pas se faire l'illusion que c'est avec Ottawa que ça va se négocier, les choses qu'il y a à négocier. Vous devriez voir, par exemple, à Vancouver, je pense que vous y êtes allé à quelques occasions, ils ont drôlement les yeux bridés, le pouvoir, là-bas. Et, juste pour vous dire, par exemple, que la loi 178, d'auguste mémoire... Je leur expliquais justement, de la même façon que je leur disais qu'à Vancouver on voulait freiner la main-mise des Asiatiques, des Chinois de Hong Kong en particulier, sur des terrains et des immeubles dans le centre ville de Vancouver, de la même façon que, au Québec, on sentait le besoin de se protéger.

Alors, le pouvoir économique, je suis d'accord avec vous qu'à Ottawa et à Toronto, il est encore largement entre les mains des Anglo-Saxons, des Canadiens d'origine anglo-saxonne, mais, je pense que, de plus en plus... Je me souviens, entre autres, d'avoir fait un voyage entre Ottawa et Winnipeg à côté d'un Canadien d'origine hindoue qui... Ou bien il m'avait conté des menteries, ou bien il m'avait impressionné, en tout cas, avec le pouvoir économique qu'il semblait détenir, parce qu'il était rendu à regarder maintenant le marché de Montréal. Il avait établi son pont entre Vancouver, Toronto, Ottawa, et là, maintenant, il commençait à regarder à Montréal où il commençait à se chercher du monde pour l'aider.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Merci, M. Dufour. On va essayer de passer les trois autres et on va commencer par M. Béland.

**M. Béland:** Ça va être très court. Vous n'êtes pas très optimiste, M. Rompré, sur la volonté des premiers ministres des autres provinces à accepter de construire un nouveau Canada. Mais est-ce que vous seriez plus optimiste, si on leur proposait, au moins pour faire ça dans la légalité, de changer la formule d'amendement à la Constitution? On a entendu parler de ça, dernièrement. Est-ce que vous êtes plus optimiste par rapport à ça?

**M. Rompré:** Non. Parce que vous avez vu que les premiers ministres des provinces, même dans certains cas, sont revenus sur leur signa-

ture. Et un autre, Bill Vander Zalm, a même menacé, à un moment donné, de revenir sur sa signature. C'est qu'il sentait, comme on disait ce matin, le coup de pied dans le derrière qui le faisait avancer, mais dans une direction opposée à la nôtre. Je pense que ce qui a tué Meech est très révélateur et les premiers ministres, à un moment donné, doivent obéir à l'impulsion qui est en arrière. De la même façon que les sociétaires de votre mouvement, M. Béland, s'ils poussent dans une direction, je pense que vous allez leur donner un guichet automatique.

**M. Béland:** J'ai vu ça, j'ai vu ça, oui. Pas seulement des guichets automatiques, on est obligés de se prononcer à un moment donné.

**M. Rompré:** C'est cela.

**M. Béland:** Merci.

**Le Président (M. Jean Campeau):** M. Libman.

**M. Libman:** Merci, M. le Président. M. Rompré, vous discutez dans votre mémoire de choses très importantes et que je trouve très intéressantes en ce qui concerne l'identité canadienne. Ce n'est pas souvent que nous lisons des mémoires qui essayent de définir ou d'analyser l'identité canadienne. Moi aussi, je vais discuter un peu le sujet de négociation comme les autres ont fait. Si le Québec devient souverain, il devrait s'asseoir, évidemment, avec le reste du Canada pour négocier un genre d'association qui est très importante, je crois, très nécessaire et très souhaitable. Personne autour de cette table n'est en faveur d'une indépendance totale. Et un point majeur que vous faites dans votre mémoire, à la page 7, est que pour renouveler le fédéralisme, le Québec "ne peut revenir à la table des négociations constitutionnelles, à moins que le Canada anglais n'adopte une voix unique et se donne un seul porte-parole." Est-ce que ce critère n'est plus valable si le Québec est souverain? Parce qu'une fois que le Québec devient souverain, vous devez admettre que n'existe plus la possibilité de négocier avec le Canada anglais d'une voix unique, un seul porte-parole. C'est beaucoup moins probable. La souveraineté du Québec peut provoquer le démembrement du pays. Alors, en lumière de tout ça, est-ce que vous croyez que ça sera plus facile de négocier avec le reste du Canada, après que le Québec aurait été responsable de casser ce pays?

**M. Rompré:** Oui. Moi, je ne le dirais pas dans ces mots-là, cependant. Mais je pense que, quand vous dites que le Québec devrait s'asseoir avec le Canada pour négocier, non. Moi, je pense que le Québec doit décider de sa démarche à la suite de l'exercice que tout le monde ici est en train de faire et d'une décision du gouvernement

du Québec; le Québec doit décider de sa démarche et envoyer un signal très clair aux - avec un x - Canada anglais, pour leur dire: Écoutez, si vous voulez discuter, concertez-vous et, à un moment donné, vous nous appellerez, puis on mettra un service de traduction et on se parlera. Sauf que, si on n'envoie pas un message très clair, que quoi qu'il advienne on est décidés à s'en aller dans notre direction que nous, Québécois de toutes cultures, avons décidé de prendre, moi je pense qu'à ce moment-là, ils vont être intéressés à brouiller les cartes.

**M. Libman:** Si c'est un ensemble de morceaux, par exemple, est-ce que vous êtes prêts à considérer une indépendance complète pour le Québec?

**M. Rompré:** Oui. Parfaitement et ces morceaux-là, soyez-en certain qu'ils ne prendront pas six mois pour se concerter et dire: Maintenant, qu'est-ce qu'on fait? ou What are we going to do?

**M. Libman:** Dernièrement, M. le Président, aussi, M. Rompré, vous devez prendre conscience de la place des minorités dans un Québec souverain. Et, ce matin, la CEQ a présenté un mémoire qui était inquiétant pour les minorités du Québec, déclarant que la discrimination ne sera plus utile quand le caractère linguistique de la société sera affirmé - ça, c'est leur mémoire - mais en même temps demande la restauration des articles discriminatoires dans la loi 101 qui ont été renversés par les tribunaux québécois et canadiens. Est-ce que vous croyez que, dans un Québec indépendant, dans un Québec souverain, où il y aura cette sécurité culturelle ultime pour la société québécoise, est-ce que vous croyez que les irritants qui existent présentement dans la loi 101 seront nécessaires?

**M. Rompré:** Premièrement, je suis un membre de la CEQ et je n'ai pas écrit leur mémoire, mais je dois vous dire que moi, je pense, personnellement, parce que je me suis présenté ici à titre d'individu, je pense qu'on devrait écrire, dans une constitution d'un Québec souverain, les droits historiques de la communauté anglophone du Québec qui fait partie de notre héritage commun et qui fait partie, je dirais, un peu du peuple fondateur du Québec. Est-ce que, ce que vous appelez les irritants et ce que j'appelle, moi, la protection de la majorité contre une invasion linguistique - on n'appelle pas ça du même terme - mais est-ce que ça va être nécessaire à ce moment-là? Moi, je n'ai pas regardé cet aspect-là de la question plus que ça. Je me bornais surtout, dans mon mémoire, à regarder un autre angle du casse-tête, mais je laisse ça à d'autres.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Ça va, M.

Libman? M. Turgeon.

**M. Turgeon:** Merci, M. le Président. Je n'ai pas vu dans le mémoire de la CEQ quelque chose d'inquiétant pour les minorités, c'est peut-être une lecture rapide que M. Libman a faite. Quoi qu'il en soit, ce qui m'importe en ce moment, c'est l'émotivité qu'il y a dans l'air, parce que, paraît-il, qu'il y en a. Alors, on a eu un sondage, hier, qui a été publié dans *La Presse*, qui dit que le Canada anglais n'est pas prêt à laisser partir le morceau, et que, si le Québec devait accéder à sa souveraineté, il pourrait réagir de toutes sortes de façon émotives qui l'emporteraient grandement sur sa raison, d'où toutes les choses les pires que l'on peut craindre. Quel Canada anglais réagit comme ça, M. Rompré?

**M. Rompré:** Je pense que c'est le Canada d'origine anglo-saxone qui va réagir le plus émotivement, pour deux raisons, parce que, premièrement, ils étaient un des peuples fondateurs du Canada, donc ils ont pensé, eux autres, pouvoir intégrer des immigrants de toute allégeance - Ukrainiens, Scandinaves, etc. - et ils viennent de se rendre compte que non, c'est un autre Canada qui pousse à côté d'eux autres. Et la deuxième chose, c'est que c'est peut-être ce Canada-là, finalement, qui a le plus à perdre en termes d'influence vis-à-vis de la montée d'un autre, et le Québec parti, le rapport de force est drôlement changé.

**M. Turgeon:** Alors, est-ce que ça veut dire, selon vous, qu'il faut qu'on ait deux discours quand on parle au Canada anglais?

**M. Rompré:** En tout cas... Deux discours...

**M. Turgeon:** Pas quant au fond, mais quant à l'approche.

**M. Rompré:** Oui. Oui, je pense que ce serait très bon d'avoir des gens qui aillent l'expliquer, et ne pas laisser seulement les médias anglophones, de l'Ontario en particulier, expliquer au Canada de l'Ouest ce qu'on est en train de faire ici.

**M. Turgeon:** Et vous dites que le Canada multiethnique est davantage prêt à accepter la souveraineté du Québec?

**M. Rompré:** Moi, je pense que oui, parce que ça leur donnerait, à eux autres, l'occasion, justement, de se positionner, finalement, dans ce Canada où ils sont venus s'établir.

**M. Turgeon:** Merci.

**Le Président (M. Jean Campeau):** M. Rompré, c'est un mémoire-choc qui semble avoir créé beaucoup d'intérêt parmi les membres. Merci de

votre apport, et s'il vous plaît, pas d'applaudissements.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

(Suspension de la séance à 17 h 8)

(Reprise à 17 h 10)

**Le Président (M. Jean Campeau):** Mesdames et messieurs, on reprend nos sièges. Nous recevons maintenant la Municipalité régionale de comté de Bécancour et M. Roland Laquerre. C'est vous qui faites la présentation?

**M. Laquerre (Roland):** Oui.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Alors, si je comprends bien, vous êtes accompagné de M. Laval Dubois?

**M. Laquerre:** Oui, M. Laval Dubois, directeur général à la MRC.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Parfait. Alors, vous avez cinq minutes pour la présentation.

#### Municipalité régionale de comté de Bécancour

**M. Laquerre:** Merci, M. le Président. Mmes et MM. les commissaires, il nous fait plaisir d'être présents ici aujourd'hui pour pouvoir donner un court exposé en ce qui concerne la MRC de Bécancour. Dans le cadre de la Commission parlementaire élargie sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, la MRC de Bécancour, en tant que palier gouvernemental représentant les citoyens de son territoire, désire vous faire part de sa position concernant l'avenir du Québec et également de mettre en relief sa position dans le partage des responsabilités entre le Québec et les municipalités.

Le Québec constitue depuis toujours au sein du Canada, et même de l'Amérique du Nord, une société distincte, par sa langue, sa mentalité, ses aspirations et son souci de maintenir ses valeurs au sein du Canada. Depuis plusieurs décennies, et plus particulièrement depuis la dernière année, le Québec a de plus en plus de difficulté à définir sa position dans le Canada. Dans la foulée des derniers événements et plus précisément l'échec du lac Meech, nous tenons à préciser à la Commission parlementaire que le Québec est et sera toujours une société distincte, libre de définir son avenir politique et constitutionnel.

Dans les réflexions que la Commission parlementaire entend mettre de l'avant, nous demandons que tout nouveau projet de société respecte la primauté du citoyen contribuable, tant individuellement que collectivement, dans la protection de ses intérêts économiques, sociaux

et culturels. Dans ce respect du citoyen contribuable, il est nécessaire que la taxation soit toujours en relation avec les représentations.

Les municipalités sont des gouvernements de plein droit, démocratiquement élus et constituant le pouvoir le plus près du citoyen contribuable. Elles ont donc droit à une reconnaissance institutionnelle, conférée dans une constitution, une loi fondamentale ou une charte. Cette reconnaissance légitime de nos institutions municipales doit comprendre un mécanisme formel de transfert de responsabilités entre les niveaux de gouvernement. De plus, ces transferts de responsabilités qui, somme toute, peuvent être à l'avantage des municipalités, doivent inclure un transfert de pouvoir. Celui-ci doit impliquer de façon claire le pouvoir politique, c'est-à-dire le pouvoir d'adapter ses responsabilités au vécu des municipalités, en un mot, le droit de moduler. À ce pouvoir politique doit être jumelé le pouvoir financier. Ainsi les municipalités pourront s'appuyer sur une source autonome de financement.

Enfin, dans tout transfert de responsabilités, celles-ci doivent être analysées en fonction des règles de l'efficience, qui visent à donner au citoyen le meilleur service au meilleur coût.

De plus, ces transferts doivent être réels et effectifs. Tout dédoublement de pouvoir diminue l'efficacité de ses actions posées, augmente les coûts et dilue les responsabilités entre les paliers de gouvernement. Ces dédoublements se font au détriment du citoyen contribuable et réduisent l'efficience des objectifs inhérents aux responsabilités.

La MRC de Bécancour appuie la réflexion qu'amorcera la Commission parlementaire sur l'avenir du Québec. Cependant, cette réflexion politique et constitutionnelle doit intégrer le volet municipal qui constitue le gouvernement le plus près du citoyen contribuable. De plus, il est primordial de statuer de façon claire quant au partage des responsabilités et des pouvoirs entre les paliers municipaux de gouvernement. Merci.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Merci monsieur. Premier intervenant, M. Jacques Baril.

**M. Baril:** M. le Président, je veux féliciter d'abord les représentants de la MRC de Bécancour pour être venus nous présenter ce mémoire à la Commission constitutionnelle. Et par votre geste, vous reconnaissez sans doute le rôle important que les municipalités peuvent et doivent jouer dans le développement de leur région. Et si on fait un résumé de votre mémoire, ainsi qu'un résumé des... On tient compte de la position de l'ensemble des régions, le message entendu est très clair. Les régions dénoncent le gaspillage d'énergie et d'argent découlant du chevauchement des actions du gouvernement fédéral et du gouvernement québécois en matière de développement régional et veulent y mettre

fin absolument. Il faut qu'il y ait un seul maître d'oeuvre en la matière et que l'ensemble des régions choisissent le Québec. Les régions exigent, pour ne pas dire implorent, le Québec à définir avec elles une sorte de contrat sur le développement régional. Et comme dans l'ensemble des régions, est-ce que vous souhaitez que le gouvernement du Québec devienne le maître d'oeuvre en matière de développement régional? Et, si oui, pensez-vous que, après l'échec de Meech, le Québec obtienne cette maîtrise d'oeuvre dans le cadre du régime fédéral actuel?

**M. Laquerre:** En ce qui nous concerne, nous, à la MRC, c'est surtout le dédoublement de tâches que nous avons. Nous sommes très près de la population. Nous sommes dans une période où nous sommes à faire des taxes, des budgets, ces choses-là... et nous trouvons, aussi, que le coût augmente énormément. Mais, pour répondre à la question, c'est que nous nous posons de sérieuses questions en ce qui concerne... Vous avez un centre de main-d'oeuvre du Canada, un centre de main-d'oeuvre du Québec, beaucoup de comités, organismes régionaux, tels que les commissariats industriels, le CADC, qui est un projet fédéral, le CRCA, le CAE qui est le comité d'aide aux entreprises, Conseil régional de concertation du socio-économique... Beaucoup de choses qui pourraient peut-être être regroupées dans un endroit, que de faire actuellement... Nous sommes un peu écartés, je crois, parce que nous sommes très près de la population, et les gens se posent des questions lorsqu'ils veulent avoir un emploi. Où on va aller? Est-ce qu'on va faire un pèlerinage au centre de main-d'oeuvre du Canada? du Québec? le CADC avec les fonds Laprade et les CRCA? le CAC? C'est pour ça que nous sommes un peu mêlés de ce côté-là. Et ce serait peut-être une solution d'essayer de regrouper cet ensemble-là.

**M. Baril:** Oui, mais quel moyen privilégiez-vous pour essayer de regrouper ça? Parce que dans l'ensemble des organismes que vous avez nommés là, il y en a qui relèvent du Québec, des municipalités, du gouvernement fédéral. Donc, il y a un gouvernement de trop en quelque part et c'est lequel que vous voulez éliminer...

**M. Laquerre:** La MRC de Bécancour ne se prononce pas sur cette position-là, c'est simplement des recommandations. Ce sont 14 hommes politiques autour d'une table plus, nous sommes 16 qui siégeons par rapport à la ville de Bécancour, plus deux conseillers municipaux. Et sur ça, c'est très clair, je pense, que nous ne nous prononçons pas.

**M. Baril:** Mais vous avez sans doute un point de vue, un choix concret? Vous vivez cette situation-là tous les jours, donc vous êtes...

Actuellement vous avez sans doute un choix de fait à savoir lequel on élimine dans tout ça ou lequel on garde? Je vais me reprendre, je vais dire: Lequel vous garderiez dans tout ça?

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Laquerre:** C'est peut-être... C'est comme une négociation. De quelle manière? Nous ne sommes peut-être pas à 100 % pour l'indépendance totale du Québec comme nous ne sommes pas des fédéralistes du tout, non plus. Mais il y a peut-être un milieu, un joint au milieu, quelque chose... Parce que nous ne voulons pas nous prononcer comme élus à la ville de Bécancour, le mandat que nous avons ici.

**M. Baril:** Quels devraient être les objectifs de la redéfinition de ce contrat entre le Québec et ses régions? Et est-ce que vous reconnaissez qu'un tel contrat devrait être négocié dans le cadre d'un Québec souverain au moment de l'élaboration de la constitution?

**M. Laquerre:** Il serait peut-être intéressant que l'Union des municipalités, avec les municipalités régionales de comté, participe à des tables spéciales avant que de telles décisions se prennent, parce que, malheureusement, nous, les municipalités, nous recevons seulement... Souvent les gouvernements nous remettent des services, mais ils ne nous remettent pas l'argent nécessaire au bout pour être capable de continuer ces services-là. Et c'est ça que nous déplorons, nous. Nous sommes très près de la population, et je pense que tout l'ensemble de notre MRC, ils sont après étudier des budgets pour ne pas augmenter les taxes cette année, il faut qu'ils aillent accumuler dans leur surplus de réserve, s'il y en a un. Et même chez nous, à la MRC de Bécancour, pour être capable d'avoir un budget un peu équilibré, nous avons une réserve de 45 000 \$ et nous sommes allés la chercher toute, il y a 15 jours, pour être capable d'équilibrer un budget sans fesser trop fort sur les contribuables. Qu'est-ce qu'il va en résulter tout à l'heure? On se pose de sérieuses questions de ce côté-là.

**M. Baril:** Pouvez-vous...

**Le Président (M. Jean Campeau):** Merci. M. Baril, je regrette beaucoup, le temps est écoulé. Nous allons à M. Beaumier qui sera suivi de M. Nicolet et de M. Hogue. M. Beaumier.

**M. Beaumier:** Merci, M. le Président. M. le préfet, je vais à la page 3 de votre mémoire, les trois dernières lignes, dans lesquelles vous dites: "De plus, il est primordial de statuer de façon claire quant au partage des responsabilités et des pouvoirs entre les paliers municipal et gouvernemental". Ma question est simple: Quels sont les

pouvoirs qui pourraient être facilement partagés avec le gouvernement québécois et les municipalités? Puis quel rôle attribuez-vous aux MRC dans ces nouvelles règles du jeu?

**M. Laquerre:** Nous ne nous sommes pas arrêtés, à la MRC, sur cette question des pouvoirs. Je pense qu'il serait bon d'avoir des informations, des réunions d'information, c'est quoi exactement. Nous recevons... Nous entendons parler de la Sûreté du Québec que le gouvernement du Québec veut nous en refiler peut-être une partie. Dernièrement, en fin de semaine, nous n'en n'avons jamais entendu parler de ça. Ils nous parlent du réseau routier. Il va falloir vraiment s'asseoir autour de la même table et dire au gouvernement du Québec ou au gouvernement fédéral: C'est quoi que vous voulez nous donner, mais c'est quoi au bout ce que vous nous donnez? Si vous me donnez du réseau routier, mais vous ne me donnez rien au bout pour l'acheminer et continuer à faire les travaux, nous allons reculer au lieu d'avancer. Mais mettez-vous à la place de notre population dans des municipalités rurales, des petites populations, notre MRC est de 600, 300, de population, et 1000, et 1500. Ce n'est pas facile. Le contribuable est au fardeau, est au "top" de "son chose". Les municipalités ne peuvent pas augmenter leurs comptes de taxes. Si elles augmentent leurs comptes de taxes, il faut couper à des endroits. Puis ça fait mal, couper à des endroits, je vis ça, je le vis, le jeudi soir, chez moi. Pour ne pas augmenter mes taxes, il faut que j'aie à couper. Et c'est pour ça que je dis qu'il est très important que les gouvernements s'assoient avec les municipalités, l'Union des municipalités et les MRC pour définir clairement la politique de ce côté-là.

**M. Beaumier:** Mais quel rôle voyez-vous aux MRC dans ces redéfinitions de pouvoirs là? Dans les régions, quand on a visité par exemple Val-d'Or, ils se sont mis quatre MRC ensemble, ils sont venus nous faire une présentation nous disant qu'ils étaient prêts à prendre des responsabilités dans le développement économique, des responsabilités dans l'environnement. Mais vous, dans l'exercice que vous avez fait sur la rive sud, c'est quoi le rôle des MRC là-dedans? Est-ce que vous voyez, par exemple, qu'il serait avantageux qu'on leur prenne les réseaux routiers, puisque vous en avez parlé? Ce serait avantageux, ce serait peut-être moins cher aux contribuables si on prenait aussi tout l'aspect environnemental?

**M. Laquerre:** En ce qui concerne l'environnement, vous avez exactement là un autre point qu'on a étudié un petit peu de même, pas tellement. C'est que vous avez Environnement Canada, vous avez Environnement Québec, vous avez l'environnement, il faut que ça passe dans

la municipalité locale, et en plus il faut que ça passe à la MRC pour un certificat d'autorisation. Pour avoir un simple petit permis de sablière, un ajout d'un mot dans une sablière, il faut faire le pèlerinage, puis le pèlerinage, il faut attendre souvent l'assemblée régulière du mois, de la MRC, qui est toujours au milieu du mois à peu près. C'est pour ça qu'on dit, nous autres: Il va falloir s'asseoir quelque part puis définir vraiment les tâches. Est-ce que les MRC sont prêtes à embarquer dans tout ça? C'est un autre point d'interrogation. Nous sommes des hommes élus autour d'une table, et je pense qu'à la MRC de Bécancour, on a vécu des problèmes. On en vit encore des fois des problèmes. Et je vois M. Richard, qui était maire de la ville de Bécancour - un excellent maire du temps - et avec lequel j'ai eu le plaisir de siéger. C'est un homme extraordinaire. Mais je pense qu'on en a vécu des problèmes et on n'a même pas de comité administratif à la ville de Bécancour. Ce n'est pas facile; 14 hommes politiques, c'est toujours au vote. Vous savez ce que c'est: Ça tire la couverture. Et c'est ça. On le vit chez moi. On le vit chez nous.

**M. Beaumier:** Merci, M. le Président.

**Le Président (M. Jean Campeau):** M. Roger Nicolet.

**M. Nicolet:** Merci, M. le Président. C'est avec plaisir, bien sûr, que je vous salue et j'aimerais vous féliciter d'avoir accepté de vous présenter devant nous pour nous présenter votre mémoire. Je me réfère à la page 2 de votre texte et j'aurais aimé vous entendre élaborer davantage sur... Enfin, ça commence au bas de la page 1. Dans ce respect du citoyen-contribuable, il est nécessaire que la taxation soit toujours en relation avec la représentation. Est-ce que vous pourriez élaborer un petit peu sur ce concept et qu'est-ce que vous entendez exactement par cette affirmation que je partage, du reste, si je la comprends bien?

**Une voix:** Vous parlez de la page 2?

**M. Nicolet:** Oui, les deux premières lignes de la page 2.

**M. Laquerre:** C'est que, je ne le sais pas... Nous sommes vraiment à recevoir souvent des services venant de Québec. On voit, nous autres, des nouveaux mandats qui nous sont confiés à la MRC ou aux municipalités locales, mais toujours dans le cadre où il n'y a rien au bout. Exemple. Nous avions, il y a quelques années, l'ancienne taxe de vente que nous recevions, les municipalités, qui était vraiment pour aider les municipalités comme ça. C'était vraiment une mine d'or pour nous autres, pour se ressortir... Aujourd'hui, on n'en a pas. On est pris avec des réseaux

routiers pour lesquels on n'a pas assez d'argent. On est loin des sablières, des carrières et ainsi de suite. On n'a pas l'argent, et le gouvernement... Ce n'est pas avec un petit 5000 \$ et 10 000 \$ de subvention locale aux municipalités qu'on va vraiment être capables de s'en sortir. Je pense qu'on ne s'en sortira pas. De l'asphalte qui coûte énormément cher... 75 000 \$ à 100 000 \$ le kilomètre pour faire de l'asphalte dans nos milieux, dans la MRC de Bécancour, loin de toute carrière. Ce n'est pas la même chose que pour les MRC toutes proches d'une carrière. C'est toutes sortes de choses de même qui nous amènent à réfléchir sérieusement et que... Ce n'est pas facile, et nous, on l'a vécue dernièrement, à la MRC, l'étude du budget. On parle du tourisme régional et vraiment, ce n'est pas facile de vendre l'idée du tourisme régional à tous les maires de MRC parce que vous avez une partie qui va en profiter plus que l'autre, et c'est de même toujours. Nous sommes des hommes et des femmes politiques autour d'une table et nous ne sommes pas toujours capables de régler le problème.

**M. Nicolet:** Je vous remercie. Merci, M. le Président.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Nous allons maintenant à M. Hogue.

**M. Hogue:** Oui. Vous appuyez la réflexion et vous suggérez qu'il y ait une décentralisation importante dans l'ordre des priorités. Est-ce que ça implique qu'elle peut, dans la structure présente, remodeler nécessairement de fond en comble, donner à un milieu comme le vôtre des responsabilités adéquates?

**M. Laquerre:** Oui. Si on se regarde, dans notre MRC, on a des problèmes. Vous savez, exactement, l'appartenance. Nous avons affaire à deux ou trois députés fédéraux, nous avons affaire à deux députés provinciaux, on a affaire à deux ou trois districts judiciaires qui sont Québec, Arthabaska et Nicolet-Trois-Rivières. Ce n'est pas facile. Nous avons la Sûreté du Québec qui est desservie par trois, dans notre MRC. Ce sont toutes des choses de même, puis on est toujours... Vous avez l'Office de la construction: une partie est desservie par Québec, une partie par Trois-Rivières. Vous avez le camionnage en vrac, le transport. Vous savez ce que c'est, on est dans une ligne, le gars qui va transporter du sable ou du gravier dans la région d'à côté, un "ticket", les gars se "watchent" entre eux autres.

On est dans des lignes droites entre la Transcanadienne et le fleuve, et c'est ça qui n'est pas facile, être capable de trouver un joint pour être capable d'essayer de tous embarquer dedans ou de définir complètement ce que sont les MRC, exactement. Soit grossir les MRC,

ou un député par MRC, je ne le sais pas. Il y a des solutions vraiment d'importance de ce côté-là à auxquelles il faut réfléchir. Ce n'est pas facile pour nous autres, à la MRC, quand on discute, les maires du district judiciaire. Nous avons eu le plaisir d'avoir la Sûreté du Québec. Nous en avons deux lors de la dernière assemblée: une de Gentilly, une de Laurier-Station. Ce n'est pas facile de vendre des idées de même. Et c'est de même dans tout notre domaine, nous, à la MRC.

**M. Hogue:** Mais vous acceptez que cette complexité ne peut pas être simplifiée à un point tel qu'il n'y a qu'un intervenant qui puisse prendre toutes les décisions.

**M. Laquerre:** Non. Peut-être pas un intervenant, mais nous trouvons peut-être déplorable, quand on fait allusion dans les C.A.... Vous savez ce que c'est, des C.A.?

**M. Hogue:** Oui.

**M. Laquerre:** Le CADC, le CRCA, le CAE, le Commissariat industriel. Si on avait un bon commissariat industriel, que toute la MRC s'impliquait dedans, que les municipalités voulaient participer, si elles étaient d'accord, on irait peut-être loin avec ça, mais vous savez qu'il y a une partie des municipalités qui ne veulent pas payer et il y en a qui veulent payer. Si on prenait la peine de regrouper, peut-être, tout ça ensemble sous un même toit, on n'aurait pas besoin, peut-être, de dix bureaux ou huit bureaux, huit photocopieurs, huit téléphonistes et ainsi de suite; faire un genre de regroupement pour être capable de vraiment... où nos MRC vont se structurer vraiment.

**M. Hogue:** Et, par le fait même, donner la possibilité de renforcer l'appartenance au milieu.

**M. Laquerre:** Oui.

**M. Hogue:** Merci, M. le Président.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Merci, M. Hogue. Nous allons maintenant à M. Yvon Lemire, qui est le suppléant de Mme Pelchat.

**M. Lemire:** Toutes mes salutations, M. le préfet de la MRC, M. Laquerre, M. Dubois. C'est avec plaisir que, en tant que député de la circonscription de Saint-Maurice, je souligne toutes mes salutations au monde municipal, qui est une MRC sur le territoire de mon collègue Maurice Richard.

J'aimerais revenir sur le pouvoir, par exemple, dont on a parlé, la question de pouvoir accordé aux municipalités. Ce qu'on a entendu jusqu'à maintenant, on a entendu parler, depuis

que la Commission se promène à différents endroits à travers le Québec. Il y a deux façons de voir les choses, pour moi. Le pouvoir, pour les municipalités, d'adapter des programmes établis par d'autres paliers de gouvernement, ça, c'est une façon de le voir. Ou bien, la deuxième façon, c'est de détenir des pouvoirs exclusifs. Moi, je voudrais savoir laquelle des deux approches vous préférez.

**M. Laquerre:** Si nous avons des pouvoirs à la MRC, nous autres mêmes prendre position dans ça, c'est sûr qu'il y a deux côtés dans ça. Si vous arrivez avec le réseau routier, à la MRC, pour prendre des décisions, ça ne sera pas facile, et je pense que je n'aimerais pas être préfet là lorsque nous aurions des décisions politiques à prendre. Ça fait que, de l'autre côté, il y a des pouvoirs, comme dans la récupération, des choses de même, où la MRC peut s'ingérer où, d'ailleurs, nous autres, nous sommes après faire des études de ce côté-là. Il y a certaines choses, mais en les offrant lentement aux municipalités pour qu'on puisse étudier vraiment si la MRC est dans le cas de prendre de tels pouvoirs.

**M. Lemire:** Maintenant, quand on parle de région, est-ce que vous favoriseriez un pouvoir, par exemple, un partage de pouvoirs vis-à-vis les municipalités? Est-ce que ça devrait être symétrique, de façon à avoir des pouvoirs tous égaux? Ou bien, on devrait donner à certaines municipalités des pouvoirs plus grands? Comment voyez-vous ça, de votre siège?

**M. Laquerre:** Quand vous parlez de pouvoirs plus grands, vous dites quoi, exactement? Est-ce que c'est du pouvoir pour l'entretien d'un réseau routier, de l'environnement, ces choses-là?

**M. Lemire:** Selon les régions, selon des populations, selon des capacités de... à un moment donné, je prends par exemple la ville de Montréal, est-ce que vous pensez qu'on ne devrait pas avoir différentes façons, ou bien est-ce qu'on devrait avoir une façon symétrique de déléguer des pouvoirs aux municipalités?

**M. Laquerre:** C'est une façon qui n'est pas équitable. Parce qu'il n'y a aucune MRC au Québec, je pense, qui a le même problème. Si vous allez dans le comté de M. Richard ou de M. Camden, dans Lotbinière, dont vous faites partie, nous sommes très défavorisés du côté du réseau routier. Je le disais tout à l'heure, que de ce côté-là, nous sommes extrêmement loin des carrières, des plans d'asphalte et des sablières. Pour faire un kilomètre de chemin, comme je le disais tout à l'heure, au lieu d'en coûter 35 000 \$ du kilomètre, ça va en coûter 75 000 \$ à 100 000 \$ du kilomètre pour faire l'asphalte. C'est de ça que nous sommes défavorisés, dans notre secteur, sur le bord du fleuve.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Ça va? Alors, M. Laquerre et M. Dubois, merci d'avoir contribué à l'avancement de nos travaux. Nous reprenons nos travaux à 19 h 30.

(Suspension de la séance à 17 h 32)

(Reprise à 19 h 31)

**Le Président (M. Jean Campeau):** Nous recevons maintenant l'Ordre des comptables agréés, pour une période de 30 minutes. Bienvenue avec nous, M. Levesque. Si vous voulez bien nous présenter les gens qui vous accompagnent.

**M. Levesque (Jacques):** M. le Président, je vous remercie. J'aimerais vous présenter tout d'abord, à ma gauche, M. Richard Jacques, notre directeur général, et à ma droite Mme Monique F. Leroux, présidente du comité de la préparation de notre mémoire.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Alors, M. Levesque, vous avez 5 minutes pour la présentation de votre mémoire.

#### Ordre des comptables agréés du Québec

**M. Levesque:** Merci. M. le Président, membres de la Commission, nous vous présentons ce mémoire au nom des 13 700 comptables agréés du Québec, tous membres de l'Ordre, conformément à la loi. Les comptables agréés sont présents dans tous les secteurs d'activité, que ce soit au sein des cabinets d'entreprises, de services gouvernementaux et d'universités. Leurs fonctions les amènent à être associés à tout ce qui entoure la prise de décision économique. Nous croyons donc ce mémoire représentatif des opinions de la très grande majorité de nos membres et qu'il contribuera à éclairer les choix de la société à l'égard de son avenir.

Nous vous présentons un mémoire qui consiste en énoncés de priorités plutôt qu'en une prise de position en faveur d'une option. Une prise de position constitutionnelle serait irréconciliable avec le statut et la mission d'une corporation professionnelle puisqu'il ne s'agit pas d'une association volontaire. Nous voulons plutôt énoncer ici des priorités reliées aux principales questions qui nous préoccupent, en tant que comptables agréés, et particulièrement l'impact des choix que le Québec fera sur la compétitivité des entreprises québécoises et sur leur ouverture sur le monde. Dans cette optique, nous avons retenu cinq grands thèmes: la liberté économique, la politique monétaire, les finances publiques, la fiscalité, les politiques de main-d'oeuvre, de recherche et de développement.

Au départ, l'Ordre des comptables agréés tient à affirmer clairement l'importance qu'il

accorde au maintien de liens économiques privilégiés entre le Québec et ses partenaires canadiens et américains puisque son économie repose, en large part, sur son commerce extérieur. Dans cette perspective, nous souhaitons que le Québec s'engage à éliminer toute restriction aux libertés économiques, notamment, en préservant la liberté de circulation des personnes et des capitaux et en éliminant celle relative aux produits et aux services. Bien sûr, dans cette foulée, le Québec exigera la réciprocité de ses partenaires canadiens. À titre d'exemple, il nous apparaît inadmissible que le commerce des services reste encore l'objet d'autant de restrictions entre les provinces. Les comptables agréés, à cet égard, ont innové dans cette voie par la réciprocité pancanadienne de leur titre et l'uniformisation des normes comptables. Ce modèle devrait être suivi.

Sur le plan monétaire, l'Ordre affirme sa confiance dans la monnaie canadienne. Cela est préférable pour nos entreprises qui favorisent un environnement stable. Si le cadre fédéral n'est pas maintenu, nous souhaitons une union monétaire avec le Canada. Cependant, quel qu'en soit le cadre, la participation du Québec devrait être assortie d'une révision de la structure et du mode de fonctionnement de la banque centrale en vue de permettre aux régions d'influencer davantage les politiques monétaires. Dans cette nouvelle structure, le Québec disposerait ainsi sans délai d'une information complète et exacte sur la politique monétaire. Il lui serait donc ainsi possible d'adopter au moment opportun des mesures budgétaires compensatoires en vue d'atténuer au besoin les effets négatifs d'une politique monétaire restrictive sur l'économie québécoise. À titre d'exemple, il pourrait utiliser, à titre compensatoire, sa taxe sur les produits et services en suspendant son application à certains secteurs de l'économie, comme il vient de le faire pour l'industrie du livre.

L'Ordre des comptables agréés est extrêmement préoccupé par la situation alarmante des finances publiques. Son financement compromet le développement économique des entreprises, car les gouvernements deviennent concurrents à l'épargne disponible. Pour réduire les dépenses publiques, nous proposons d'éliminer les chevauchements et les doublements dans les secteurs d'activité où les gouvernements fédéral et provincial assument tous deux des responsabilités. Le Québec devrait exercer une compétence exclusive dans bon nombre de ces secteurs, et à cet égard, une étude détaillée devrait être faite pour les identifier. À titre d'exemple, indiquons la main-d'oeuvre, la recherche et le développement, et l'environnement. Nous souhaitons aussi que le pouvoir de dépenser des gouvernements soit mieux encadré, et à cet égard, nous proposons de lier plus étroitement l'évolution des dépenses publiques à celles de l'ensemble du secteur privé, tout comme dans d'autres entre-

prises. Nous considérons que l'équilibre budgétaire devrait être clairement défini et que le principe de taxer pour dépenser devrait être prépondérant pour les élus. Sur ce plan, nous souhaitons que la Commission explore l'avenue des amendements constitutionnels pour contrôler le déficit public.

Sur le plan fiscal, nous savons que la fiscalité constitue un levier économique important. Nous applaudissons aux mesures incitatives et compétitives mises de l'avant ces dernières années par le Québec pour soutenir le développement des entreprises. À titre d'exemple, en regard de la capitalisation des entreprises, mentionnons le Régime d'épargne-actions ainsi que les sociétés de placement dans l'entreprise québécoise. Indiquons pour le secteur minier les actions accréditives ainsi que pour celle de l'industrie cinématographique certaines déductions accélérées. Finalement, en regard d'autres secteurs plus particuliers, des crédits d'impôt pour les activités de recherche et pour la formation des travailleurs ont été mis de l'avant.

De plus, au Québec, l'impôt des corporations est très faible et cela représente un facteur d'attrait pour les investisseurs externes. Nous déplorons toutefois que leur impact ait été atténué par un manque d'harmonisation fédérale, du fait qu'au niveau des particuliers, plus de la moitié de ces impôts vont au fédéral. Cela représente donc pour le Québec une demi-mesure.

Nous incitons le Québec à utiliser tout nouveau champ de taxation qui lui permettra d'appliquer ces mesures incitatives avec plus de force. Et si le cadre fédéral est maintenu et que des impôts continuent d'être perçus par un pouvoir central, nous souhaitons qu'il adopte ces principes.

En regard de la main-d'oeuvre, de la recherche et du développement, ce sont là deux facteurs de dynamisme et de croissance propres à toute entreprise. L'échec à harmoniser les programmes de sécurité du revenu, d'emploi et de formation professionnelle, a des conséquences graves sur le marché du travail et sur la compétitivité des entreprises.

Nous considérons donc que seule une intégration de l'ensemble des politiques de main-d'oeuvre, et cela, sous une seule juridiction, soit celle du Québec, pourrait régler l'impasse qui dure depuis près de 20 ans dans ce domaine. Il nous faut penser davantage en termes de création d'emplois que de sécurité de revenu. Dans cette foulée, le Québec devra aussi conserver des leviers nécessaires à la définition et à l'application de sa politique d'immigration. En matière de recherche et de développement, un autre champ où les politiques gouvernementales ont un impact marqué sur la compétitivité des entreprises, il est démontré que le Québec est loin de recevoir sa juste part des dépenses fédérales. Par contre, de son côté, le Québec a adopté des politiques

des plus intéressantes pour les entreprises. Nous incitons donc le Québec à poursuivre et à accentuer sa politique actuelle de soutien en matière de recherche et de développement.

Si un cadre fédéral est maintenu, nous souhaitons que l'équilibre soit rétabli dans la répartition régionale des dépenses et que des protocoles ou des mécanismes soient prévus à cette fin. À tout le moins, que le fédéral cesse d'imposer les crédits accordés par le gouvernement du Québec.

En conclusion, nous recommandons au gouvernement québécois d'agir rapidement dans le dossier constitutionnel en se dotant d'un plan d'action clair, qui énonce des objectifs et des étapes, et fixe des échéances précises, tout comme nous le faisons à titre de conseillers à l'intérieur des entreprises.

Nous insistons sur l'importance de diffuser dans la population une information complète et fidèle sur les options soulevées et le plan d'action proposé. L'Ordre des comptables agréés du Québec a pour mission de protéger le public en s'assurant qu'il a accès à une information financière qui reflète la situation réelle des entreprises. Dans cette foulée, nous avons à coeur que l'information diffusée, sur les choix du Québec, soit quantifiée, complète et fidèle, en tenant compte qu'un bilan est composé, à la fois, d'un actif et d'un passif et qu'il faut considérer les retombées économiques et sociales reliées aux investissements. Enfin, nous souhaitons que le gouvernement se dote d'un plan de communication pour rejoindre la population des autres provinces canadiennes, et les partenaires du Québec à l'échelle internationale, afin de leur permettre de partager son cheminement et de leur faire connaître son plan d'action. Nous vous remercions de votre attention et de l'opportunité offerte pour vous témoigner de notre engagement social. Notre équipe demeure à votre disposition pour répondre à vos interrogations. Merci.

**Le Président (M. Jean Campeau):** M. Levesque, merci de votre présentation. Et, M. Roger Nicolet, vous avez la première intervention.

**M. Nicolet:** Je vous remercie, M. le Président. J'aimerais me référer à votre souci d'établir certaines contraintes quant au pouvoir de dépenser du gouvernement. Est-ce que, dans votre perspective et dans votre vision des choses, il s'agirait d'établir une obligation constitutionnelle d'équilibrer les budgets ou est-ce que vous êtes prêts à envisager des mécanismes plus souples qui tiennent compte de la conjoncture et des aléas de la gestion gouvernementale?

**M. Levesque:** En regard à cette question particulière, j'inviterais ma collègue, Mme Leroux, à bien vouloir développer ce point concernant le déficit.

**Mme Leroux (Monique F.):** Je crois que votre question est absolument excellente et, en même temps, on sait qu'elle soulève énormément de difficultés. Toutefois, et je reviens, si vous me le permettez, à notre mémoire. Il faut quand même reconnaître que, au niveau, si vous voulez, de nos finances publiques au Canada, nous avons une situation qui est extrêmement alarmante et, en fait, on doit faire quelque chose, parce que cette situation-là, l'état de notre déficit, et l'état, finalement, de notre dette publique a un impact extrêmement négatif sur notre économie. Donc, il faut en venir, d'une manière ou d'une autre, à pouvoir peut-être être un petit peu plus efficace sur ce point-là. En fait, on présente deux éléments: Un élément qui a trait, finalement, d'une part, à la réduction comme telle des dépenses, réduction des dépenses qui peut se faire par l'élimination de certains chevauchements et dédoublements qu'on connaît très bien dans la situation canadienne et québécoise que l'on vit. Dans un deuxième temps, on amène aussi l'idée qui a été considérée, finalement, par d'autres, entre autres aux États-Unis, de tenter d'avoir des moyens d'encadrer le pouvoir de dépenser. Bien sûr, si on regarde la situation américaine, on peut reconnaître que ça peut ne pas avoir fonctionné. Il y a énormément de difficultés à le faire, et en somme, on invite les membres de la Commission à regarder réellement cette avenue-là parce qu'on est convaincus qu'il faut prendre des mesures drastiques pour mieux contrôler la dette et le déficit.

**M. Nicolet:** Incidemment, madame, je voudrais vous féliciter pour la rédaction, puisque je vois que vous êtes la responsable de la rédaction du mémoire. Il est d'une très haute teneur et il est présenté de façon très claire. Mais pour revenir à ma question, le "Gramm-Rudman Hollings Act" est plutôt un mécanisme qui permet de décroître progressivement une situation qui est alarmante. On pourrait peut-être l'appliquer au niveau du gouvernement canadien. Mais est-ce que, dans une perspective à moyen terme, vous voyez qu'il serait opportun d'établir des contraintes beaucoup plus rigoureuses et rigides, qui seraient véritablement enchâssées dans la Constitution quant à la rigueur de gestion des gouvernements à venir?

**Mme Leroux:** C'est une voie, effectivement, que nous considérons. Et comme nous le mentionnons dans notre recommandation, à la page 20 de notre mémoire, nous engageons la Commission à explorer la voie des amendements constitutionnels.

**M. Nicolet:** Je vous remercie, M. le Président.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Nous allons maintenant à M. Poissant.

**M. Poissant:** Merci, M. le Président. Mon cher président, vous avez évidemment souligné au début, à la page 13 en tout cas, certains problèmes. Par exemple, vous êtes en faveur du maintien de la monnaie canadienne. Vous avez parlé de stabilité, vous avez parlé de risque, mais je ne vous questionnerai pas là-dessus parce que, quand ça vient de gens du Québec, bien des fois, c'est qu'on essaie d'informer la population et on se fait traiter, quelquefois, de gens qui essayons de faire peur.

(19 h 45)

Mais toutefois, ce matin, je lis une déclaration de Mme Cavanagh, qui est de New York, de Standard and Poor's. Comme vous le savez, c'est la compagnie ou l'agence de service qui évalue les titres des compagnies, les titres des provinces et les titres du fédéral. Et ça, ça ne vient pas des Canadiens, ça vient de New York. Elle dit ceci: "En autant que nous sommes concernés, il n'est pas de l'intention, actuellement, de changer l'évaluation, le "rating", du Québec et de l'Ontario. Toutefois, nous regardons sérieusement la position du Québec à l'heure actuelle, et de positive, notre opinion sera un Québec "to developing economic changes". Et ça, en vérification, si je me souviens bien, quand j'allais dans la vérification des banques et qu'il y avait des comptes, il y avait différentes qualités de comptes et on me disait: Bon. Ça c'est des comptes à recevoir mais à surveiller. Ça ne veut pas dire qu'ils étaient mauvais. Ça veut dire que, quand même, on ouvre une lumière jaune. Faites attention, peut-être qu'on vous a à l'oeil. Et sur ceci, je n'ai pas de question à vous poser. Toutefois, à la page 29, et vous innovez, vous êtes le premier mémoire qui dit, au deuxième paragraphe: «L'Ordre des comptables agréés du Québec a pour mission de protéger le public, et je vais passer quelques lignes, dans cette foulée, nous avons à coeur que l'information diffusée sur les choix du Québec soit quantifiée, complète et fidèle en tenant compte qu'un bilan est composé tant d'un actif que d'un passif». Et ça, j'aimerais que vous nous donniez un peu plus d'explications là-dessus parce que, moi, j'ai fait valoir ça. C'est facile, on pose une question claire, mais il faut quand même, je pense, y donner des détails à la question et c'est là qu'est un des problèmes que nous avons. Pouvez-vous nous donner des détails là-dessus?

**M. Levesque:** Je vous remercie, M. Poissant, de cette question. Je pense que, oui probablement, nous avons innové en présentant un plan d'action aux membres de votre Commission, et cela repose principalement sur le fait que nous sommes conseillers auprès des gens d'affaires et qu'à titre de conseillers, nous avons à nous positionner en regard d'examen, d'états financiers dans un contexte d'achat ou de vente d'entreprises. Il est donc important, lorsqu'on élabore un plan d'action, d'examiner les avanta-

ges pour les éléments favorables, et les éléments défavorables; c'est à cette image que l'on peut se référer dans un bilan où il y a un actif et un passif.

Bien sûr, avant d'entreprendre une telle démarche, nous devons considérer le facteur de l'investissement lui-même. Il y a des coûts à assumer, mais ce sont des coûts et la raison pour laquelle nous les appelons investissements du fait qu'ils auront des retombées à moyen et à long terme. Dans ce contexte, le plan d'action que l'on demande à la Commission est qu'il soit précis et clair comme nous le faisons en tant que conseillers auprès des gens d'affaires et que nos objectifs, que les objectifs de la Commission soient déterminés véritablement à la lumière de la consultation que vous avez entreprise depuis quelques semaines. Il sera aussi important d'établir des échéances, par étapes progressives, nul doute dans notre esprit, comme nous le faisons encore une fois à la lumière d'un projet avec une entreprise. Il faudra donc prendre soin d'examiner chacune des alternatives et de communiquer l'information. Encore une fois, lorsqu'on fait l'analyse d'une situation donnée, il faut vaillamment communiquer avec tous les gens en place à l'intérieur de l'organisation, et ce parallèle s'applique très bien en regard de la population du Québec. Il faudra donc communiquer cette information de façon rapide, autant aux gens du Québec, pour leur donner un éclairage simple, concis et complet de la situation, que vis-à-vis de la population hors Québec, c'est-à-dire nos vis-à-vis canadiens et le marché international. Pourquoi? Parce que le Québec projettera un impact important et cet impact, c'est la réalisation de nos objectifs qui sont de maintenir des liens économiques avec nos partenaires, de maintenir également une liberté d'action, une liberté économique, à bien des égards, avec nos collègues. Donc, tout comme dans l'entreprise, il est important d'assurer un leadership, de bien faire le diagnostic des besoins, de sélectionner les alternatives et de bien communiquer les résultats, par le biais d'un bilan présenté à la population.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Merci, M. Levesque. Nous passons maintenant à Mme Pagé.

**Mme Pagé:** J'aurais quelques questions. La première. Dans la deuxième page de votre sommaire, vous nous faites la liste de ce qui vous apparaît être des pouvoirs qui devraient être de la seule responsabilité du Québec. Vous nommez la formation de la main-d'oeuvre, le placement, l'assurance-chômage, l'immigration, la recherche et le développement. Est-ce que cette liste-là est une liste exhaustive ou bien est-ce que c'est une liste minimale?

**M. Levesque:** Je pense qu'elle n'est ni minimale, ni exhaustive, elle n'est qu'exemplaire.

Il est important de se rappeler qu'à la lumière des discussions que vous avez, à la lumière de l'information que vous recueillez, certainement, certains secteurs propres à notre économie s'identifieront sous une autorité plus grande pour celle du Québec. Et ceux qui y sont mentionnés ne sont qu'à titre d'exemple.

**Mme Pagé:** Parfait. Deuxième question. C'est à la page 30 de votre mémoire. À la recommandation que vous nous présentez, vous nous suggérez un plan d'action, des objectifs, des étapes, des échéances à mettre en oeuvre, la communication. Vous n'abordez nulle part la question d'un référendum ou d'un mandat confié par la population québécoise. Finalement, vous confiez, à la Commission de préparer cela, de le recommander au gouvernement qui pourra en faire ce qu'il veut, sans que jamais il y ait, quelque part, l'affirmation que le peuple québécois doit se prononcer sur son avenir politique et constitutionnel. Alors, j'aimerais avoir un peu plus de développement à cet égard-là.

**M. Levesque:** Comme vous l'avez si bien dit, Mme Pagé, le plan d'action, qui est à être déterminé par les membres de la Commission, devra prévoir des mécanismes de consultation. Et la Commission devra les déterminer d'elle-même. Ce n'est pas à nous, je crois, de vous indiquer les mécanismes de consultation.

**Mme Pagé:** Parfait. Ma troisième question. C'est suite à vos dispositions à enchâsser dans la constitution pour les déficits budgétaires. Quand on lit votre mémoire, vous nous dites qu'il faudrait s'inspirer de ce qui se passe aux États-Unis. Vous nous dites qu'il y a de gros problèmes aux États-Unis mais que la formule est valable. Je vais vous dire que, comme explication, moi, ça ne me convainc pas, quand on me dit, en même temps qu'il y a des problèmes, de me dire que c'est valable... Alors, est-ce que vous avez des exemples d'autres pays où cela a mieux fonctionné qu'aux États-Unis? Parce que je vais vous dire, l'aventure américaine ne me semble pas particulièrement probante.

Deuxièmement, comment prévoyez-vous des mécanismes de souplesse? Vous parlez, dans votre texte, à un moment donné, d'avancer des investissements dans la restauration des édifices publics, ou ainsi de suite. Mesures qu'on recommande souvent aux gouvernements dans des périodes de récession, par exemple, mais qui ont souvent pour effet immédiat d'augmenter le déficit pour le temps où on veut accélérer certains investissements pour combattre la récession. Si on avait votre formule, là, comment ferait-on pour s'ajuster à cela?

Troisièmement, je me souviens d'une résolution 30, en Californie, à un moment donné, où on a dit: C'est fini, là, les investissements en éducation. Il me semble que la facture que les

Californiens paient pour avoir laissé leur réseau d'éducation se délabrer pendant des années, la facture est rendue plus élevée que s'ils avaient continué à investir pendant un certain temps. Alors, j'aimerais ça que vous me déployiez un peu plus cet aspect-là, parce que vous êtes le premier groupe à l'aborder. Donc, je trouverais intéressant de vous entendre plus longuement.

**M. Levesque:** Si vous permettez, Mme Pagé, je demanderais à ma collègue, Mme Leroux, d'y répondre.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Mme Leroux, sans vous offusquer, je vous demanderais de faire ça rapidement.

**Mme Leroux:** Très bien. Je pense que vous avez bien exposé, encore une fois, la situation, la problématique. Je pense que, dans notre mémoire, on a souligné, en fait, l'exemple américain comme n'étant pas nécessairement un exemple à suivre, mais comme étant une hypothèse. Et on voit que l'hypothèse a des problèmes; entre autres, vous avez bien raison de le souligner, la situation en Californie. Ça causé des problèmes sociaux importants. Maintenant, parallèlement à ça, ce qu'on recommande, et je vous invite à retourner à notre recommandation, c'est d'inviter les membres de la Commission à explorer, finalement. On n'a pas, fort malheureusement, on aimerait bien. On n'a pas vraiment tous les éléments de solution vis-à-vis le contrôle, finalement, des finances publiques du déficit ou de la dette. C'est un problème extrêmement important que, parfois, on a tendance à oublier. Et on croyait important de le ramener dans le contexte de la Commission, ici, parce qu'il faut réaliser que ça nous met dans un contexte de marge de manoeuvre extrêmement limité. Alors, je ne sais pas si je complète vos propos?

**Le Président (M. Jean Campeau):** Ça va. Merci, Mme Pagé. Nous allons maintenant à Mme Hovington.

**Mme Hovington:** Merci, M. le Président. Permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue à cette Commission, au nom du gouvernement, et de vous féliciter pour votre mémoire. Je lisais que l'Ordre des comptables agréés du Québec, vous comptez 13 700 membres, dans tout le Québec. Vous êtes donc familiers avec tout ce qui entoure les décisions économiques dans notre société. Vous êtes présents dans tous les secteurs d'activité, au sein d'entreprises, aux services gouvernementaux et je pense que vous avez un oeil un petit peu partout dans les affaires du Québec. Donc, pour toutes ces raisons, pour moi, vous avez énormément de crédibilité et votre mémoire en a d'autant plus.

Si je m'en vais à votre mémoire, à la page

31, votre recommandation numéro 3, dit: "Que le cadre fédéral soit ou non conservé, que le Québec conserve la monnaie canadienne comme unité monétaire, et le cas échéant, qu'il conclue une union monétaire à cette fin." Quand on a reçu le Mouvement Desjardins le 13 novembre dernier, le Mouvement Desjardins, par la voix de M. Béland disait, entre autres - et on retrouve ça dans le **Journal des débats** - qu'on peut imaginer toutes sortes de réactions de la part de nos partenaires; il parlait des partenaires anglophones. Alors nous, on dit oui à une union monétaire, oui de préférence avec le Canada. Si ce n'est pas possible, il faudra la faire avec d'autres, cette union monétaire. Si ce n'est pas possible avec d'autres, à ce moment-là, ça prendra une monnaie québécoise qu'on rattachera à une monnaie forte. Est-ce que, selon l'Ordre des comptables, une monnaie québécoise pourrait mettre en péril la sécurité économique des Québécois et des Québécoises, si vous recommandez qu'une monnaie canadienne soit conservée?

**M. Levesque:** J'aimerais, encore une fois, que Mme Leroux y réponde.

**Mme Leroux:** Très bien. Première étape, je crois que dans notre mémoire, si vous avez eu l'occasion de le lire, d'en prendre connaissance, on n'analyse pas en détail la possibilité d'avoir une monnaie québécoise. Mettons ça comme ça. Maintenant, vous nous posez la question, et ce que j'aimerais faire, c'est vous donner les raisons pour lesquelles nous avons recommandé, finalement, de conserver la monnaie canadienne et de conclure une union monétaire. Et peut-être qu'avec la réponse que je vais vous donner, ça pourra vous permettre de répondre à la question sur la monnaie québécoise.

Premier élément qu'il nous faut constater, c'est que quand on regarde le monde dans lequel on vit aujourd'hui, il faut quand même reconnaître la tendance qui existe vers une monnaie uniforme à l'intérieur des grands ensembles. Exemple, ce qui se passe actuellement en Europe vers l'utilisation de l'écu européen. Premier élément qu'il nous faut quand même reconnaître.

Deuxième élément. Et cette fois-là, j'aimerais vous ramener un peu plus vers notre perspective de comptables et de conseillers d'entreprise. Comme comptables, comme gens d'affaires, on apprécie l'importance d'un environnement stable. On sait très bien qu'il ne peut pas toujours être stable. Mais, en général, on préfère la stabilité. Donc, il est entendu qu'un changement de monnaie, quel qu'il soit - que ce soit une monnaie québécoise, une monnaie américaine - implique une période de transition qui crée - on ne dit pas que c'est impossible - mais ça crée une période de transition qui peut créer de l'incertitude et peut-être une crise de confiance. Donc, ça, ce que ça signifie, en somme,

c'est que ça implique certainement des coûts, des coûts pour notre économie et pour nos entreprises. Et ça, il faut quand même le voir dans un contexte où la conjoncture économique d'aujourd'hui est extrêmement difficile. Nos marges de manoeuvre sont très limitées.

Il faut dire aussi que, compte tenu que le Québec a une économie très ouverte, ça amène des complications. Ça, c'est évident.

Finalement, j'aimerais peut-être conclure en disant que je pense que si on regarde à moyen ou à long terme – encore une fois, compte tenu de l'interrelation de nos économies, l'économie du Québec avec ses voisins, avec le monde – le Québec, même s'il avait sa propre monnaie et sa propre politique monétaire, à moyen terme, n'aurait pas d'autre choix que de s'aligner vers les politiques de ses partenaires, c'est-à-dire les Américains, c'est-à-dire ses partenaires canadiens. Donc, de revenir finalement à notre point de départ et ce, après avoir passé une période de transition coûteuse. Donc, pour toutes ces raisons-là, on suggère de maintenir la monnaie canadienne. Mais si vous avez lu attentivement, on ne propose pas de maintenir le système actuel puisqu'on y propose quand même de conclure une union monétaire qui n'existe pas. Donc, on a d'autres recommandations qui touchent la politique monétaire quand même.

(20 heures)

**Mme Hovington:** Justement, Mme Leroux...

**Le Président (M. Jean Campeau):** Merci, Mme Leroux. Vous avez à peine le temps de faire une phrase.

**Mme Hovington:** Oui? C'est parce que je voulais revenir, justement... après vous dites, vous parlez de la banque centrale dont il faudra quand même revoir le fonctionnement. J'aurais voulu vous entendre là-dessus, sur quelles structures et quels changements vous voulez apporter à la banque centrale pour que le Québec puisse avoir un mot à dire sur les politiques.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Laissez-nous épuiser les questions. On reviendra peut-être s'il reste du temps.

**Mme Hovington:** D'accord. Merci.

**Le Président (M. Jean Campeau):** M. Brassard.

**M. Brassard:** C'est un peu dans le même ordre d'idées. Je ne voudrais pas non plus faire peur au monde, mais l'an passé, au printemps dernier, le Fonds monétaire international pressait le Canada de réduire son déficit de 9 000 000 000 \$ dès cette année. Puis on rendait public un rapport supposément confidentiel – et il se retrouvait dans les journaux – du Fonds monétaire international assez sévère à l'égard de

la politique du Canada, la politique monétaire, puis la politique, évidemment, à l'égard du déficit énorme du Canada. Et on prédisait même des impacts ou des effets assez désastreux si le gouvernement fédéral canadien ne prenait pas des mesures assez fortes, assez sévères pour redresser la situation. Ce n'est pas fréquent que le Fonds monétaire international... en tout cas, je ne pense pas, qu'il y ait des cas très nombreux. Ce n'est pas fréquent que le Fonds monétaire international... c'est fréquent pour les pays dits du tiers monde, mais pour des pays industrialisés comme le Canada, ce n'est pas fréquent qu'il prononce des jugements aussi sévères. D'ailleurs, quand on lit votre mémoire relativement au déficit canadien, ça se rejoint pas mal avec ce rapport dont faisait état **La Presse** en mars 1989.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Est-ce que vous avez une question?

**M. Brassard:** Oui, j'ai une question là-dessus, M. le Président. J'ai cinq minutes? Là-dessus, évidemment, comment pensez-vous que dans un Québec... Supposons que le Québec devienne un État souverain. Vous ne vous prononcez pas, je comprends ça, mais faisons l'hypothèse. Est-ce que vous pensez que le gouvernement canadien aurait intérêt à négocier assez vite un partage de la dette?

**M. Levesque:** À votre question, je pense qu'il est important de se rappeler que le gouvernement canadien, tout comme celui des autres provinces, doit faire l'analyse de la situation. Et cette analyse sera sans aucun doute préparée à la lumière de vos recommandations.

**M. Brassard:** C'est un peu court, comme dirait Cyrano...

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Brassard:** C'est sibyllin. Moi, ce que je veux savoir, je ne veux pas que vous vous prononciez sur la souveraineté, je comprends ça. Mais je fais juste l'hypothèse d'un Québec qui devient souverain de façon démocratique. Il y a un référendum, puis la population, démocratiquement, se prononce en faveur de la souveraineté. Compte tenu de la situation financière du gouvernement canadien, de la dette énorme qui frôle les 350 000 000 \$, près de 400 000 000 \$, qui, selon vous, aurait intérêt à négocier au plus sacrant un partage de la dette?

**M. Levesque:** Je pense que, indépendamment de la structure politique que nous aurons, tout gouvernement, quel qu'il soit, aura avantage à revoir rapidement sa politique du financement du déficit, car, comme je vous l'ai indiqué tout à l'heure, les gouvernements, deviennent des

compétiteurs à nos entreprises. Il ne faut jamais perdre de vue que nos entreprises font appel, elles aussi, à l'épargne disponible, et que le fait d'avoir à financer 400 000 000 \$ de dette publique entraîne des coûts additionnels du fait que le risque des investisseurs qui vont financer certaines entreprises va être augmenté, donc indirectement des coûts financiers additionnels. Et par surcroît, plusieurs de ces investisseurs sont davantage des non-résidents canadiens, de telle sorte que le financement de la dette, maintenant, est de plus en plus orienté vers les milieux étrangers.

**M. Brassard:** Presque le tiers, maintenant, vous dites, vous...

**M. Levesque:** 28 %, maintenant.

**M. Brassard:** Presque le tiers. Je reviens à la question de Mme Hovington sur la structure de la banque centrale ou de l'autorité monétaire gérant une monnaie commune. Vous avez des propositions quand même assez intéressantes. Vous faites référence à la fois à l'Allemagne fédérale et au Québec. J'aimerais vous entendre, justement, là-dessus. Je reprends la question, j'aimerais vous entendre... Comment voyez-vous la structure de gestion d'une monnaie commune, dans quelque hypothèse que ce soit, mais mettons l'hypothèse d'un État souverain, d'un Québec souverain?

**M. Levesque:** J'inviterais ma collègue Monique.

**Mme Leroux:** Si vous me permettez, j'aimerais qu'on mette l'hypothèse qu'on a bien regardée, si vous voulez ...

**M. Brassard:** Oui, oui.

**Mme Leroux:**... dans notre mémoire, c'est-à-dire qu'on propose évidemment une union monétaire.

**M. Brassard:** Oul.

**Mme Leroux:** L'union monétaire, en fait, devrait être avec le Canada, bien sûr, alors elle devrait être assortie, si vous voulez, d'une révision de la structure et du fonctionnement de la banque centrale de façon à obtenir, finalement, une meilleure - comment je pourrais dire - une meilleure influence des différentes régions du Canada, dont le Québec, dans les politiques de la banque centrale.

Si on regarde le fonctionnement actuel de la banque centrale, on a finalement un conseil d'administration qui est là, si vous voulez, avec un rôle plutôt consultatif, mais les décisions de la banque sont vraiment prises par un comité de gestion très interne, là.

Alors nous, ce que l'on propose, c'est qu'il faut quand même reconnaître que l'économie canadienne a des disparités régionales importantes. En fait, je pense que plusieurs d'entre vous reconnaissent les particularités du Québec. Et ce qu'on croit important, c'est donc que la structure permette, au sein du comité de gestion de la banque, d'avoir des représentants des régions, c'est-à-dire entre autres du Québec, qui soient là pour donner de l'information, pour bien s'assurer que l'orientation générale des politiques de la Banque tienne compte des disparités régionales. Ça, c'est le premier point.

Une fois que cette information-là est donnée, et qu'il en est tenu compte dans les décisions de la banque centrale - ce qui n'est pas nécessairement le cas dans la situation que l'on vit aujourd'hui - ces gens-là pourraient donc ramener l'information dans les régions, et ça, c'est très important, de façon à pouvoir, si vous voulez, permettre aux gouvernements régionaux, donc permettre au gouvernement du Québec, de pouvoir réagir en temps opportun par des mesures budgétaires, si vous voulez, compensatoires.

Alors, autrement dit, si on a une politique monétaire qui a tendance à être, à lutter contre l'inflation, donc, à ce moment-là, on pourrait avoir, si vous voulez, des mesures budgétaires au niveau du Québec qui viennent légèrement compenser, finalement.

Donc, on pense extrêmement important, malgré le fait que l'on suggère de maintenir ou de conserver la monnaie canadienne, d'avoir quand même un mécanisme qui permette d'avoir une meilleure influence du Québec sur la politique monétaire.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Merci, Mme Leroux. Le temps de M. Brassard est maintenant écoulé. Mme Hovington, à même le temps de la présidence, votre question sur la banque centrale.

**Mme Hovington:** Merci beaucoup. J'ai eu pas mal de données sur la banque centrale, mais j'aimerais, M. le Président, profiter de votre générosité pour demander... à la page 26, vous mettez toutes les conditions préalables à tout changement survenant au Québec. Vous qui êtes habitués à faire des pro forma, là, les comptables, pouvez-vous nous faire un pro forma de la situation du Québec, advenant la non-réalisation de l'une ou de plusieurs de vos conditions préalables? Vous parlez à la page 28 de vos conditions préalables à tout changement au Québec. Est-ce que c'est vraiment nécessaire, ça, là, pour vous, dans un changement constitutionnel, que toutes ces conditions-là soient respectées ou l'une ou l'autre?

**Le Président (M. Jean Campeau):** Il ne faudrait pas que la réponse soit trop longue.

**Mme Leroux:** Je pense que c'est un beau mandat. On pourra y revenir, si vous nous l'accordez.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Parfait. Bien, je vous remercie.

**Mme Hovington:** .... votre pro forma dans les jours qui viennent, certain!

**Mme Leroux:** Vous nous donnerez les hypothèses.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Alors, M. Levesque, M. Jacques et Mme Leroux, merci. Votre mémoire, comme le disait M. Nicolet, votre mémoire de haute teneur... et grand merci pour votre apport aux travaux de la Commission pour l'avenir du Québec.

**M. Levesque:** Merci.

(Suspension de la séance à 20 h 9)

(Reprise à 20 h 12)

**Le Président (M. Jean Campeau):** Alors, nous recevons, maintenant, M. Guy Vachon. M. Vachon, bienvenue. Vous avez cinq minutes pour la présentation de votre mémoire.

#### **M. Guy Vachon**

**M. Vachon (Guy):** Merci, M. le Président. Mes, MM. les commissaires, bienvenue dans la belle région Mauricie-Bois-Francs-Drummond. Je considère que c'est un privilège que d'être entendu par votre Commission, privilège dont je tenterai de ne pas abuser.

Dans le mémoire que j'adressais à votre Commission, le 2 novembre dernier, je réclamaient que le Québec soit le seul maître d'œuvre de toutes les politiques relatives à l'éducation et à la formation professionnelle. Cette revendication s'appuyait surtout sur le caractère contre-productif d'un inutile partage de pouvoirs et de responsabilités entre deux ordres de gouvernement. Je constate, à ce que j'ai pu suivre de vos travaux, que, s'il est un élément sur lequel à peu près tout le monde s'entend pour affirmer la compétence exclusive du Québec, c'est bien celui de la formation professionnelle. Si on ne peut encore dire que c'est chose faite, on peut au moins affirmer que la cause est entendue et que cela ne devrait pas être le principal point de discorde au sein de la Commission. Je n'ajouterai donc rien aux arguments déjà avancés.

Dans la seconde partie de mon mémoire, j'insistais sur les liens qui doivent exister entre la formation professionnelle et les politiques de main-d'œuvre et les autres responsabilités des gouvernements modernes. J'y faisais enfin un

plaidoyer en faveur de l'exercice, par le Québec, de tous les pouvoirs d'un État souverain et j'indiquais le grand principe devant présider à cette accession à la souveraineté. Le temps ne m'ayant pas permis d'élaborer sur ces sujets, j'aimerais utiliser les quelques minutes qui me sont données pour ajouter ces quelques considérations.

Comme bien d'autres, je suis partisan de la mise en place d'une politique de plein emploi. Je n'ai aucunement l'intention de faire, ici, un exposé sur le comment ou le pourquoi d'une politique de plein emploi. J'en donnerai cependant une brève description qualitative. Une telle politique fait de l'emploi la préoccupation centrale du développement économique. Elle part du postulat, vérifiable d'ailleurs, que c'est par la création et le maintien du plus grand nombre d'emplois possible que l'on peut le mieux assurer le développement économique d'un pays et le partage équitable de la richesse collective. Elle implique cependant qu'on cesse de voir le travail comme un simple élément de l'impitoyable loi du marché et tant pis pour ceux et celles qui n'en ont pas. Elle suppose aussi, bien sûr, que les efforts consacrés par l'État et les entreprises à la création et au maintien des emplois sont souvent moins coûteux, et surtout moins dévalorisants pour les individus, que les milliards que l'on consacre chaque année à l'assurance-chômage et à l'aide sociale.

La formation professionnelle est un élément essentiel d'une telle politique. Ce projet ambitieux exige pour l'État une vision claire de ses orientations et il ne saurait se réaliser sans la concertation de l'ensemble des partenaires que sont le gouvernement, les entreprises, les syndicats et les travailleurs. Remarquez, j'ai dit: Le gouvernement, pas "les". Cette indispensable concertation ne peut souffrir d'orientations contradictoires de différents ordres de gouvernement.

Une politique de plein emploi, c'est une politique de développement économique avec tout ce que ça implique de contrôle des leviers de ce développement que sont la fiscalité, la recherche, le développement, les politiques d'investissement, les politiques monétaires, les échanges internationaux et tout le reste. Puisque je crois, au nom de la cohérence dans les orientations et de la cohésion dans l'action, qu'il ne peut y avoir deux gouvernements qui interviennent et que, par ailleurs, jamais les Québécois n'accepteront de s'en remettre au gouvernement fédéral pour assurer en leurs noms ses responsabilités, ma conclusion propose que l'avenir constitutionnel et politique du Québec passe par son accession au statut de pays souverain.

Quelques mots s'imposent cependant sur le sens des mots. On ne peut être plus ou moins souverain. On l'est, ou on ne l'est pas. L'association, que tous souhaitent avec le Canada, doit être considérée comme une entente modifiable ou

révocable dans le temps. Dans toute association qui conférerait à un autre ordre de gouvernement la possibilité d'adopter une constitution, une charte des droits, des lois, de prélever des impôts par-dessus la tête du gouvernement du Québec, nous ne saurions prétendre à quelque souveraineté que ce soit.

Je fais confiance à la Commission pour faire en sorte que ces conclusions permettent aux citoyens d'y voir plus clair, et surtout d'empêcher que l'on ne donne au mot "souveraineté" un sens qu'il n'a pas. Quant à la façon pour le Québec d'accéder à la souveraineté, je souhaite que les travaux de votre Commission aboutissent à la tenue, dans les plus brefs délais, d'un référendum pour faire la souveraineté. Il faut, à mon sens, écarter toute approche dans laquelle la souveraineté serait vue comme une arme de négociation auprès du Canada anglais. Au fait, c'est bien cela que l'on a essayé pendant les négociations entourant le lac Meech, en annonçant le pire si l'entente n'était pas acceptée. C'était bien le spectre de la souveraineté qu'on laissait planer. Manifestement ce "bluff" n'a pas marché et on voudrait recommencer en disant que, cette fois, c'est sérieux; que cette fois, c'est la dernière. Allons donc!

Ce qui est pire, c'est qu'en agissant de la sorte, on banalise l'idée même de souveraineté. Ou bien ce projet est valable et on l'accepte, ou bien on le juge néfaste et on le rejette. Si ce projet n'est pas valable maintenant, le sera-t-il davantage quand on nous aura dit non deux ou trois fois de plus? La souveraineté n'est pas un pis-aller ou une option de dernier recours, quoi qu'en pensent certains. C'est un projet emballant, positif et normal pour un peuple mature et responsable. Je disais donc que le gouvernement doit, dans les meilleurs délais, tenir un référendum pour faire la souveraineté. S'il ne peut s'y résoudre, qu'il démissionne et qu'il laisse à d'autres le soin de le faire. Mais de grâce, pas d'entourloupettes qui ne nous avanceront à rien et qui nous feront perdre encore un temps précieux.

M. le Président, s'il est un mot que nous avons entendu fréquemment quant à l'issue des travaux de votre Commission, c'est bien le mot "consensus". Puisque le mandat de votre Commission porte sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, c'est bien là-dessus que doit se faire le consensus, s'il peut s'en faire un. Le consensus que vous cherchez ne doit pas être, à mon avis, et malgré tout le respect que je leur porte, un simple consensus entre les membres de la Commission.

Si consensus il y a, il faut aussi que l'ensemble des Québécois et Québécoises en soit partie prenante. Or, M. le Président, le consensus que vous souhaitez existe déjà chez ceux au nom de qui vous prétendez le chercher. Pour peu qu'on veuille bien l'admettre, c'est autour de l'idée de souveraineté que ce consensus existe

chez les Québécois et les Québécoises. Quand près de 70 % des citoyens adhèrent à une idée, je crois que nous pouvons dire honnêtement que nous avons atteint un consensus. La démocratie n'en demande pas tant. Souhaiter l'unanimité relève de l'utopie et confine à l'immobilisme. Croire que les gens se trompent tient du mépris pur et simple.

En terminant, M. le Président, je demande à ceux qui doutent de la solidité de ce consensus d'avoir le courage de tenir un référendum sur la souveraineté dans les meilleurs délais. Merci, M. le Président.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Merci, M. Vachon. Mme Louise Bégin, première intervention.

**Mme Bégin:** Tout d'abord, M. Vachon, permettez-moi de vous remercier pour votre mémoire. Je l'ai apprécié, d'autant plus que j'ai noté que vous étiez membre participant du conseil exécutif du Parti québécois. Mais n'empêche que votre mémoire, en ce qui concerne le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle est bon, et que je partage vos points de vue. Votre constat de la société québécoise est peu reluisant. Vous dites qu'elle est sous-scolarisées par rapport aux États-Unis. Vous dites que notre main-d'oeuvre est non qualifiée et que, si on ne règle pas le problème d'ici quelque temps, les entrepreneurs ont deux choix: simplement aller chercher leur main-d'oeuvre ailleurs ou aller s'installer ailleurs. Votre solution passe par l'éducation et à cet effet vous recommandez que le Québec soit seul maître dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle, et comme vous l'avez dit, M. Vachon, plusieurs personnes avant vous partagent votre point de vue en ce qui concerne le domaine de l'éducation. Par contre, vous abordez succinctement, à la page 17 de votre mémoire, si je peux le retrouver, le domaine de l'assurance-chômage où vous dites et vous me permettez de citer: «Il me paraît donc souhaitable que le Québec exerce aussi les pleins pouvoirs en ce qui concerne la main-d'oeuvre et la sécurité du revenu y compris l'assurance-chômage afin d'assurer la cohérence de ces mesures et le moindre coût des gestions des programmes s'adressant aux mêmes clientèles». Compte tenu, M. Vachon, que présentement le Québec retire davantage de la caisse d'assurance-chômage qu'il y contribue, ne serait-il pas plus avantageux, selon vous, de continuer à partager avec l'ensemble canadien les risques liés à l'assurance-chômage?

**M. Vachon:** Pour ma part, Mme Bégin, il faut voir l'assurance-chômage dans ce nouveau contexte, dans le contexte d'un pays souverain comme une partie d'un ensemble de politiques. À partir du moment donné où le gouvernement

fédéral annonce lui-même qu'il se retire, à toutes fins pratiques, des programmes d'assurance-chômage et que ces programmes seront financés par les employeurs pour une bonne partie, par les travailleurs pour l'autre, je pense que le Québec est tout à fait en mesure de gérer lui-même dans l'avenir, comme d'autres avant moi l'ont revendiqué à cette table, la maîtrise d'oeuvre de l'ensemble de ses programmes parce qu'on peut, à ce moment-là, intégrer beaucoup mieux les programmes d'assurance-chômage, de sécurité du revenu, de formation professionnelle et tout ce qui vient avec.

**Mme Bégin:** Merci, M. Vachon. Une autre petite question. Vous élaborez beaucoup au niveau de l'éducation dans votre mémoire, mais vous dites que votre démonstration que vous faites au niveau de l'éducation devrait s'étendre aux autres domaines d'activité. Pourriez-vous élaborer davantage?

**M. Vachon:** Je n'ai pas touché du tout les politiques culturelles, je n'ai pas touché du tout les politiques linguistiques, et je n'ai pas touché du tout les politiques agricoles; je me suis confiné au domaine que je connais un peu mieux: celui de l'éducation, mais je pense que d'autres gens ont fait des démonstrations éloquentes aussi de l'aptitude du Québec à gérer lui-même l'ensemble de ses autres politiques. Alors, ce sont des titres que je donne comme ça, sans faire une démonstration que d'autres, beaucoup plus compétents dans ces domaines-là, pourraient faire.

**Mme Bégin:** M. le Président, ça répond à mes questions.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Merci, madame. M. Guy Chevrette.

**M. Chevrette:** Merci, M. le Président. M. le Président, j'ai une couple de commentaires. D'abord, à l'instar de Mme Juliette Simard qui était présidente du PLC du Canada à Jonquière qui a témoigné... Je n'avais pas cru bon de souligner son titre d'implication politique. Je croyais qu'elle avait beaucoup de courage de venir témoigner et je vous félicite de faire de même et je n'oserais pas vous prononcer votre titre, on l'a fait avant moi.

Ceci dit, je voudrais vous dire aussi que, pour ce qui est de la caisse du chômage, et reprendre une question qui vient juste de vous être posée, le ministre Bourbeau, l'actuel ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu du gouvernement Bourassa, veut rapatrier la caisse de l'assurance-chômage précisément. Il ne veut pas partager les risques avec le fédéral. Il considère que c'est important qu'on rapatrie ceci au Québec pour une meilleure politique de main-d'oeuvre intégrée au Québec. Maintenant, je voudrais vous parler un tantinet de formation

professionnelle. J'ai sorti du rapport du gouvernement, rapport annuel 1989-1990, 1988-1989 et on a pu vérifier aussi les statistiques de 1990 qui sont complétées, et on est passé, de 1986-1987 à 1990, de 19 683 étudiants, qui se formaient au niveau de la formation professionnelle, à 7 178. C'est catastrophique et je suis content que vous le souligniez dans votre mémoire parce que je considère que c'est catastrophique au moment où l'entreprise demande une main-d'oeuvre qualifiée, c'est catastrophique de constater qu'au Québec on s'en va exactement dans le sens inverse. De 19 683 à 7 178, et je suis content que vous vous inquiétiez comme enseignant, comme membre impliqué en éducation. Ce n'est pas pour rien qu'on a 26 groupes, au Québec, si ma mémoire est fidèle, qui participent présentement au forum de l'emploi, puis qui insistent fortement sur la formation professionnelle. Il ne faut pas se le cacher, les chambres de commerce, le monde patronal, tout le monde est d'accord avec le rapatriement complet des pouvoirs en matière de formation professionnelle pour qu'on puisse arrêter de se chicaner sur des programmes où on périmé les crédits annuellement. Il ne s'en fait pas, à toutes fins pratiques, et les résultats sont là pour le prouver. Et ce n'est pas issu d'une formation politique partisane, c'est issu des statistiques du gouvernement. Donc, je voudrais vous remercier de cette partie.

Je n'aurai qu'une seule question. Je voudrais vous demander, dans le milieu de l'éducation, présentement, est-ce que vous sentez une volonté d'en finir avec la question constitutionnelle? Est-ce que vous sentez une lassitude au niveau des discussions? Est-ce que vous sentez que les gens sont prêts à prendre une décision éclairée? Et est-ce que vous voyez une différence entre le climat de 1980, par exemple, par rapport au climat qui règne présentement au niveau de la discussion?

**M. Vachon:** Oui, M. Chevrette. À cette question, je vais tenter de répondre le plus objectivement possible, bien sûr. Mes orientations politiques n'ont jamais été secrètes, elles sont publiques depuis fort longtemps, mais je pense que, de tout temps, depuis même l'origine du Parti québécois et le cheminement de l'idée de souveraineté, les gens du domaine de l'éducation ont été parmi les porteurs les plus ardents de ce projet de souveraineté. Bien sûr, il y a eu des périodes de crise économique pendant lesquelles ce projet-là s'est peut-être un petit peu refroidi, mais je pense que l'on retrouve, au moment où on se parle, la même vigueur, la même intensité dans les milieux de l'éducation que celle que l'on retrouve dans l'ensemble de la société québécoise. Quand les sondages - on peut en prendre et en laisser - l'un après l'autre, nous donnent au moins 65 % des personnes convaincues de la pertinence de l'idée de souveraineté, il faut croire que, dans les milieux de l'éducation, qui

correspondent peut-être à des strates d'âge et de formation professionnelle particulières, ce pourcentage-là est encore plus élevé. Et la hâte d'en finir que vous soulignez, je pense qu'elle est présente autant dans le milieu de l'éducation que dans l'ensemble des autres milieux du Québec, incluant les milieux d'affaires.

**M. Chevrette:** M. le Président, ça répond à ma question.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Merci. Nous passons maintenant à M. Libman, qui sera suivi de Mme Drouin et de M. Dufour.

**M. Libman:** Merci, M. le Président. M. Vachon, bienvenue. M. Vachon, vous dites, à la page 19, que l'association économique n'est pas une condition préalable à l'accession à la souveraineté. Alors, vous êtes prêt à prendre le risque, en appuyant l'indépendance du Québec, d'une rupture totale avec le reste du Canada.

**M. Vachon:** Effectivement.

**M. Libman:** Nous savons tous qu'un Canada démembré sera guère enclin à négocier quoi que ce soit avec la province qui a provoqué son démembrement. Ceci étant dit, est-ce que vous pouvez être plus explicite avec moi en ce qui concerne le lendemain de la souveraineté du Québec? Comment préconisez-vous l'établissement, par exemple, des postes douaniers, des bureaux de poste, des forces armées, d'un passeport québécois, de la monnaie québécoise, de la disparition de tous les avantages inhérents d'une fédération vaste que nous avons présentement? Comment envisagez-vous toutes ces responsabilités, d'une façon logistique, économique, etc.? Comment envisagez-vous toutes ces responsabilités pour un Québec complètement souverain?

**M. Vachon:** Votre question repose sur une prémisse que je ne partage pas, c'est-à-dire celle d'un refus systématique de la part des partenaires du Canada anglais, d'un refus de négocier avec le Québec, un Québec souverain. Je pense que beaucoup de gens sont venus vous dire le contraire à plusieurs reprises, à l'une ou l'autre de vos questions, et à d'autres questions de membres de la Commission aussi, en ce sens. Il est, je pense, de l'intérêt naturel des partenaires canadiens, pour préserver leurs marchés, pour préserver leur niveau de vie à eux aussi, d'être des partenaires à part entière. Je ne dis pas qu'il n'y aura pas de froissements au début, mais ce sont des choses qui vont se tasser.

Quant aux mécanismes, je ne sais pas, depuis le début du siècle, combien d'États, combien de pays ont acquis le statut de pays souverain. Et pour la très grande majorité, des États qui sont, au plan économique, au plan de

la formation, au plan des connaissances, beaucoup moins bien nantis que le Québec ne l'est à l'heure actuelle. Alors, si ces pays-là l'ont fait, je ne vois aucune raison pour laquelle, ou lesquelles, le Québec ne serait pas en mesure de le faire.

**M. Libman:** Alors, seulement à la lumière du fait que les autres pays l'ont fait, vous croyez que c'est complètement possible pour le Québec de le faire, à ce moment-là?

**M. Vachon:** Bien, ça me dit, à tout le moins, que ce n'est pas impossible.

**M. Libman:** O.K. Deuxièmement. Si vous croyez que c'est possible, selon vous, quel effet aurait l'accession du Québec sur le niveau de vie des Québécois? Croyez-vous que les Québécois accepteraient une baisse significative de leur niveau de vie si cela s'avérait une conséquence nécessaire de la souveraineté, soit temporaire ou soit permanente?

**M. Vachon:** Encore là, votre question repose sur une prémisse que je ne partage pas. C'est-à-dire que le statu quo, la situation actuelle, ce que vit le Québec depuis qu'il est dans la Confédération – et parlons seulement des dernières années – que ça, c'est la situation idéale pour le développement économique du Québec. Beaucoup de gens, je pense, sont venus vous dire que cet imbroglio constitutionnel, ce questionnement constitutionnel que l'on traîne depuis plus de 30 ans, est un facteur négatif quant au développement économique. Je vais vous soumettre juste un élément. Où en serait le Québec, aujourd'hui, en termes de niveau de vie, s'il avait eu la maîtrise d'œuvre de sa recherche et de son développement technologique, plutôt que de se satisfaire de 12, 10, 8, 9, 14 % des fonds de recherche et de développement de l'ensemble canadien? Alors, je ne partage pas votre prémisse. Mais à tout événement, je crois, moi – je ne suis pas un expert en économie, mais je pense – que l'économie, ce sont les rapports qui s'exercent entre des personnes quant aux échanges de biens et de services. Je ne vois pas en quoi la souveraineté du Québec va changer les besoins en biens et en services des Québécois, des Ontariens, des Américains, du reste du Canada. Donc, il y a une demande de biens et de services qui est là et ce sera à nous d'être en position de satisfaire ces demandes de biens et de services le mieux possible. C'est dans ce sens-là que le défi de la formation professionnelle est tellement important, pour être en mesure de répondre à cette demande-là.

Quant à savoir, est-ce que les Québécois accepteraient une baisse de niveau de vie hypothétique? Il faudrait leur demander à eux. Moi, comme je ne vois pas cette menace-là, je ne me prononcerai pas là-dessus.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Quinze secondes, M. Libman.

**M. Libman:** Parce qu'il faut réaliser que toutes les associations économiques souhaitées par la souveraineté-association existent déjà dans la Fédération canadienne. Alors, vous êtes prêt à renoncer à toutes ces associations économiques, qui existent maintenant, pour la possibilité ou la chance souhaitable que nous pourrions rétablir ces associations économiques? C'est ça votre opinion?

**M. Vachon:** Il ne s'agit pas de rétablir toutes les associations économiques. Si on parle d'associations économiques, dans le sens de libre circulation des biens et des services, des échanges, des investissements et des personnes, c'est une chose. Et je pense que c'est tout à fait faisable entre pays souverains qui ont chacun leurs objectifs, chacun leurs orientations. Et, ce sera fait, à ce moment-là, en fonction des intérêts du Québec, pas par un gouvernement supérieur qui viendra par-dessus la tête du gouvernement du Québec adopter des politiques contradictoires.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Merci, M. Libman. Nous passons maintenant à Mme Drouin.

**Mme Drouin:** Merci, M. le Président. M. Vachon, dans votre mémoire, vous reconnaissez les progrès considérables accomplis depuis 25 ans, dans le domaine de l'éducation.

**M. Vachon:** J'y ai participé un peu, j'espère.

**Mme Drouin:** Moi aussi, j'espère. Par contre, en page 9, vous dites, et je vous cite: "Malgré ces progrès, force est de constater que le Québec est loin des meneurs... Au Québec même, 14 % des jeunes francophones de 18-30 ans fréquentent l'université, alors que ce taux atteint 28 % chez les anglophones et les allophones." Vous dites aussi, que: "Régulièrement, diverses entreprises se plaignent de ne pouvoir trouver une main-d'oeuvre qualifiée pour des emplois disponibles." Vous parlez de formation professionnelle. Vous savez que, dans les autres provinces, le palier collégial n'existe pas. La semaine dernière, nous avons reçu un groupe d'étudiants de l'Université de Sherbrooke, en maîtrise et doctorat, qui soulignaient aussi la possibilité de remettre en question le cheminement éducatif du jeune.

Moi, j'aimerais savoir si, comme solution aux constatations que vous faites et auxquelles je me référais dans votre mémoire, vous croyez que, comme il nous avait été suggéré, possiblement qu'en ajoutant un an au secondaire, ça permettrait, par exemple, aux jeunes qui se dirigent en formation professionnelle d'avoir peut-être une formation plus solide, et aux jeunes qui se dirigent en formation générale,

d'avoir plus de maturité et peut-être, conséquemment, une meilleure orientation de carrière, et aussi – tout en enlevant, bien sûr, le palier collégial – d'ajouter un an de pré-université? Là aussi, est-ce que ça permettrait une meilleure adaptation? Est-ce qu'il y aurait moins de décrochages universitaires? Est-ce que vous pensez que ça pourrait être une solution pour améliorer les problèmes que vous nous annoncez?

**M. Vachon:** Je sais que cette problématique-là est présente dans le réseau collégial, presque depuis la mise sur pied des cégeps. Moi, je suis tenant du niveau collégial comme entité distincte, à cause des éléments suivants. Il y a l'aspect d'accessibilité à l'éducation. Il n'y a pas 45 campus universitaires au Québec, il y en a 4 ou 5. Alors que, quand on parle du niveau collégial, si on inclut les 45 ou 46 cégeps et si on ajoute à ça 24 ou 25 collèges privés qui donnent aussi de l'enseignement collégial, je pense qu'en termes d'accessibilité dans les régions, c'est un facteur très positif que l'existence du niveau collégial comme tel. Et même si ça n'a peut-être pas toujours fourni des résultats probants, je suis toujours un tenant de la coexistence pendant une période de temps – même si elle est peut-être trop courte; et on pourrait la souhaiter plus longue mais on est pris par des contraintes de toutes sortes – la coexistence pendant un certain nombre d'années de jeunes qui ont des orientations professionnelles, qui s'en vont à l'université, qui s'en vont ensuite sur le marché du travail. Je crois encore aux éléments positifs de cette dynamique pour la personnalité de la future société québécoise.

**Mme Drouin:** Pour le jeune, le collégial c'est une étape importante?

**M. Vachon:** Moi, je le crois, foncièrement.

**Mme Drouin:** Merci, ça va.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Merci, madame. M. Dufour.

**M. Dufour:** Merci, M. Vachon, de vous préoccuper de la formation professionnelle. Vous savez que c'est un dossier qui nous préoccupe également. Et une analyse que vous faites est tout à fait vraie, lorsque vous dites qu'il n'y a pas adéquation entre les besoins du marché du travail et la formation au niveau, surtout secondaire et même collégial, et même en formation des adultes.

Ceci dit, je me demande pourquoi il ne serait pas possible, si on rapatriait carrément tous les pouvoirs d'Ottawa dans le domaine de la formation professionnelle de régler ce problème-là. Parce que, vous allez admettre comme moi qu'il y a déjà des problèmes d'inadéquation au niveau des jeunes. Or les jeunes, on contrôle

déjà complètement le dossier et on a plein de problèmes. Vous dites même, à la page 12: "S'il était possible de simplifier le nombre, la nature des programmes, d'éliminer les contradictions, etc., etc. On aurait fait un grand pas dans la bonne direction." Compte tenu que vous contrôlez déjà, au niveau provincial, l'éducation des jeunes, qu'est-ce qu'il faudrait faire de plus comme pas pour solutionner le problème dans le cadre actuel?

**M. Vachon:** C'est qu'il y a une façon de voir la formation professionnelle qui, pour ma part, est un élément qui fait partie directement d'une politique de plein emploi. Dans le sens que les politiques de formation professionnelle ne sont pas, à mon sens, indépendantes des politiques de main-d'œuvre. Les politiques de main-d'œuvre ne sont pas indépendantes des politiques de développement économique. Alors, quand on commence à mettre ensemble tous les éléments de ce puzzle, on en vient à voir que la formation professionnelle, ce n'est pas simplement une façon de répondre à tel et tel besoin pour telle et telle autre entreprise, mais c'est une façon de faire cheminer un projet.

**M. Dufour:** Je comprends. Mais vous n'êtes pas en train de me dire que, parce qu'on serait souverain, à ce moment-là, parlant de plein emploi, on aurait des emplois pour les 12 % de chômage. Ce n'est pas ça que vous me dites.

**M. Vachon:** Ce n'est pas ça que je vous dis, mais dans une politique de plein emploi — et je n'ai pas la prétention de vous faire non plus un exposé; je pense qu'il y a des gens très compétents... Quand vous vous retrouverez entre vous, vous serez en mesure d'évaluer les pour et les contre — moi, je suis partisan d'une politique de plein emploi.

**M. Dufour:** ...tout le monde qui veut travailler pourrait avoir un emploi. Moi aussi. Sauf qu'il ne faut pas leurrer le monde en disant que, parce qu'on va être souverain, on aura le plein emploi, il y aura du travail pour tout le monde... Ce n'est pas ça que vous dites...

**M. Vachon:** Ce n'est pas demain matin. Ce n'est pas demain matin qu'il va y avoir des emplois pour tout le monde, mais il faut croire que cette alternative-là, elle est possible. Il ne faut pas s'imaginer que dans le contexte canadien, ou même québécois, dans un cadre fédéral, qu'on s'est donné l'ombre d'une politique de plein emploi, ou même d'une politique d'emploi. On a considéré l'emploi comme étant un élément de la loi du marché: Quand il y a de l'ouvrage, tu en as, puis quand il n'y a pas d'ouvrage, tu n'en as pas, tant pis pour toi. Une politique de plein emploi, M. Dufour, ce n'est pas ça.

**M. Dufour:** En tout cas, on se rejoint sur un point: continuez à vous préoccuper de formation professionnelle.

**M. Vachon:** Et d'emploi.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**Le Président (M. Jean Campeau):** M. Vachon, merci d'être venu discuter avec nous ce soir de l'avenir du Québec.

(Suspension de la séance à 20 h 41)

(Reprise à 20 h 43)

**Le Président (M. Jean Campeau):** Bienvenue aux représentants de la Fédération des médecins omnipraticiens. M. Dutil, vous avez la parole. Si vous voulez présenter vos collègues.

#### Fédération des médecins omnipraticiens du Québec

**M. Dutil (Renald):** Alors, MM. les présidents, Mmes et MM. les commissaires, je voudrais d'abord vous remercier d'avoir invité la Fédération à présenter son mémoire. Permettez-moi d'abord de présenter ceux qui m'accompagnent: à ma droite, le Dr Marie Girard, qui est la deuxième vice-présidente de la Fédération des médecins omnipraticiens; et à ma gauche, le Dr Georges Boileau, qui est le directeur des communications de la Fédération.

Je vous demanderais d'excuser le président de la Fédération, le Dr Clément Richer, qui, malgré tous ses efforts, n'a pu se rendre disponible pour ce soir.

Je ne lirai pas textuellement notre mémoire. Vous me permettrez de vous en donner un court résumé verbal. D'abord, je rappelle que la Fédération des médecins omnipraticiens est l'organisme qui représente les 7000 omnipraticiens du Québec en ce qui a trait aux négociations avec l'État et avec ses régies. Notre conseil général nous a donné le mandat de présenter un mémoire devant votre Commission. Cependant, notre conseil ne nous a pas donné le mandat de prendre partie pour une voie constitutionnelle plutôt qu'une autre. Et nos membres n'ont pas été consultés individuellement à ce sujet, même si cette question, vous le devinez bien, intéresse les médecins tout autant que n'importe quel citoyen du Québec.

Nous avons voulu, à travers ce mémoire, plutôt témoigner de l'expérience qu'a vécue la Fédération des médecins omnipraticiens, et aussi celle des médecins spécialistes, en tant qu'organisme, typiquement québécois, autonome, et distinct des autres organismes provinciaux, distinct de l'organisme canadien qui s'appelle l'Association médicale du Québec. Comme vous savez, au Canada, la santé est de juridiction

provinciale, et il était donc normal que les médecins des diverses provinces s'organisent dans des structures provinciales, des structures affiliées à un organisme canadien qu'on appelle l'Association médicale canadienne. Et au Québec, une telle organisation provinciale, affiliée à un organisme canadien, existait aussi. Elle avait été fondée en 1922. Cependant, dans les années 1960, je devrais dire, les médecins du Québec ont choisi de créer leur propre structure autonome par rapport à l'organisme canadien, pour différentes considérations. Ce sont d'abord les omnipraticiens qui ont adopté la formule des syndicats professionnels et qui ont créé, fondé la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec. Par la suite, les médecins spécialistes ont adopté une structure similaire. Et pendant toutes ces années, nous avons fonctionné hors du schéma des autres structures dans les provinces canadiennes. Nous avons eu, bien sûr, des contacts officiels avec l'Association médicale canadienne, mais nous avons été entièrement autonomes par rapport à cette organisation centrale.

L'Association médicale du Québec, qui était la branche de l'Association médicale canadienne, a continué d'exister, mais son seul rôle a été d'offrir certains services à ses membres, dont des assurances collectives. Elle a tenté, à diverses reprises, de regrouper en son sein les médecins et de remplacer les fédérations, mais ce sont des tentatives qui ont été vouées à l'échec. Et en 1982, de nouveau, cette association, supportée et financée par l'Association médicale canadienne, a voulu remplacer les structures québécoises qui s'appelaient les fédérations. C'est une autre tentative qui s'est soldée par un échec. Cependant, les responsables de nos diverses associations ont eu des discussions et, pour mettre fin aux tensions que ce problème a créées chez les médecins, ils ont conclu un certain accord. Un accord qui maintenait l'entière autonomie des structures médicales québécoises, mais qui prévoyait que les structures québécoises pourraient peut-être mettre en commun certains services avec l'Association médicale canadienne.

Cette entente, nous l'avons appelée, par analogie, le lac Meech médical. Vous devinez pourquoi. Cette entente, cependant, à la différence de l'autre, a été signée, et, en vertu de cette entente, les fédérations siègent maintenant au conseil d'administration de l'Association médicale canadienne. Elles conservent leur entière autonomie mais des échanges plus formels ont maintenant lieu entre les médecins québécois et l'Association médicale canadienne.

Nous avons voulu témoigner de notre expérience, espérant que la Commission pouvait peut-être tirer des éléments de solution dans l'exercice de son mandat. Nous voulons ajouter ici que, nonobstant le statut futur du Québec au sein de la Fédération canadienne, la Fédération

souhaite maintenir les acquis dans le domaine des services de santé et des services sociaux. Et nous croyons que le Québec a fait la preuve qu'il pouvait non seulement maintenir, mais même améliorer, ses acquis au cours de ces dernières années et cela malgré une diminution croissante de la participation fédérale dans le financement des dépenses de santé et de services sociaux. Alors, M. le Président, MM. les commissaires, je m'arrête ici et nous sommes évidemment disponibles pour des questions.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Merci, M. Dutil. Première intervention, Mme Blackburn.

**Mme Blackburn:** M. Dutil, M. Boileau, Mme Girard, bonsoir. Je voudrais d'abord vous remercier de venir témoigner devant nous de l'expérience que vous avez vécue dans des rapports de négociations avec l'Association médicale canadienne. Vous établissez des parallèles entre votre négociation et celle du lac Meech. Je dirais oui, il y en a au moins quelques-uns. Au Canada anglais, on a un Québécois, qui est M. Mulroney, et ça se négocie avec le Québec; mais on a dit que vous, vous avez réussi et les gouvernements du Québec et canadien ont échoué. Mais au-delà de ça, peut-être juste pour satisfaire d'abord ma curiosité personnelle, le protocole d'entente qui est inclus dans votre mémoire est en anglais seulement. Est-ce que l'Association médicale canadienne traduit les documents en français?

**M. Dutil:** Écoutez, depuis ces deux, trois dernières années, il y a davantage de français au niveau de l'Association médicale canadienne. D'abord, le secrétaire général est le Dr Léo-Paul Landry, un médecin francophone originaire du Nouveau-Brunswick mais qui connaît très bien le Québec, puisqu'il a toujours travaillé au Québec, et le président de l'Association médicale canadienne, il y a un an, était le Dr Marcien Fournier, donc un médecin de Québec. Et les pulsions de ces deux médecins francophones ont incité l'Association médicale à être plus vigilante dans les traductions. Je dois dire, cependant, que des traductions existent encore à l'état fort préliminaire pour la plupart des documents émis par l'Association médicale canadienne.

**Mme Blackburn:** Et c'est récent. Dans le protocole que vous avez signé, ce qui est fort intéressant, vous indiquez les avantages que confère cette entente. Vous dites: Échange de données sur la démographie médicale, sur les organismes représentatifs, échange à l'occasion de forums, partage de réflexions sur la responsabilité sociale du médecin, échange de projets de loi et en même temps, participation à des projets conjoints. Mais vous concluez en disant: En somme, le protocole d'entente établit clairement la volonté des organismes médicaux, tant québécois que canadiens, sans porter atteinte à

leur autonomie, de maintenir des liens qui contribuent à leur enrichissement et à leur progrès. Alors, je me suis demandé si l'expérience que vous apportiez à notre attention n'était pas quelque chose qui ressemblait un peu à la souveraineté-association, ou autonomie-association? Mais je le dis sérieusement, parce que ce que je vois dans votre protocole d'entente, c'est davantage des rapports qui sont utiles aux deux parties.

**M. Dutil:** Vous avez raison, Mme Blackburn. À une échelle plus réduite, je pense que les relations que les médecins québécois ont entretenues avec les autres structures canadiennes ressemblent étrangement aux discussions qui ont eu lieu entre le Québec, la Fédération canadienne et les autres provinces. Je dois dire que les médecins, depuis près de 30 ans, ont réalisé leur autonomie – j'allais dire leur souveraineté – et qu'ils ont par la suite jugé nécessaire d'établir des liens, quand même, avec les autres structures provinciales et avec la structure canadienne qui est l'Association médicale du Québec. Dr Boileau.

**M. Boileau (Georges):** Je veux simplement faire une mise au point. C'est que le protocole d'entente qui a été signé et que vous avez – c'est le dernier document que vous avez dans le mémoire – a été conçu en français, signé en français, avec une traduction pour l'information de nos confrères anglophones. Mais le texte officiel est en français.

**Mme Blackburn:** Ça s'était passé entre Québécois, si j'ai bien compris. C'étaient quatre médecins québécois.

**M. Boileau:** Il y avait aussi plusieurs médecins anglophones qui ont participé aux discussions, notamment le Dr Vaill, peut-être un médecin de l'Ontario, ancien président de l'association. Donc, il y a eu plusieurs leaders pancanadiens et québécois qui ont participé à ce document.

**Mme Blackburn:** Vous avez réussi à établir, ce qui est intéressant, des relations harmonieuses et fructueuses avec l'Association médicale canadienne. On fait souvent valoir ici que la voie des négociations avec le Canada anglais peut être semée d'embûches si le Québec accepte la voie de la souveraineté. Le Canada anglais réagirait mal, serait hostile, voire virulent, et là, je pense à un éditorial de ce matin. Vous savez, on nous présente les Canadiens anglais... En 1980, ils étaient calmes, sereins, pragmatiques, et là, tout à coup, ils seraient émotifs, insécures, inquiets, masochistes, c'est-à-dire qu'ils seraient même en train de vouloir prendre des décisions qui iraient à l'encontre de leur intérêt propre. Par exemple, ils ne voudraient pas négocier la dette, ils la garderaient toute...

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**Mme Blackburn:** C'est à la blague....

**Le Président (M. Jean Campeau):** Mme Blackburn, 15 secondes.

**Mme Blackburn:** Mais l'union monétaire, qui est susceptible de maintenir la confiance à l'endroit du dollar canadien, ils ne la négocieraient pas non plus. La libre circulation des biens et services et des personnes qui permettrait à ceux qui ont des emplois au Québec de venir travailler, ils n'en voudraient pas non plus. Vous, la connaissance que vous avez des négociations avec les professionnels du Canada anglais, est-ce que ça vous laisse cette image-là?

**M. Dutil:** Écoutez, non, pas nécessairement. Encore une fois, la santé est de juridiction provinciale et puis, en ce qui concerne les négociations, elles se font sur une base strictement provinciale. Il y a des échanges d'informations, des échanges de données. J'ajouterais ici que l'Association médicale canadienne est devenue beaucoup plus intéressée à parler aux fédérations, donc aux structures autres que sa branche québécoise, parce que les fédérations ont démontré à cette Association canadienne qu'elles disposaient de nombreuses données, d'expertises, d'expérience qui n'étaient pas disponibles dans les autres structures provinciales affiliées à l'Association médicale canadienne. Alors, sur un plan je dirais pragmatique, l'Association médicale canadienne a réalisé que, malgré leur autonomie, il était dans son intérêt de parler aux représentants des médecins du Québec.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Nous allons maintenant, à M. Jean-Pierre Hogue qui sera suivi de M. Ghislain Dufour et de M. Laberge.

**M. Hogue:** Merci, M. le Président. Est-ce que chaque province a son collège de médecins?

**M. Dutil:** Oui. Écoutez, c'est peut-être un peu mêlant pour les gens qui ne sont pas dans le milieu là, il y a beaucoup d'organismes. Le Collège des médecins, telle la Corporation des médecins du Québec, a un mandat qui est fort différent de celui de la Fédération au Québec et dans les autres provinces; vous avez un Collège des médecins qui est responsable de la qualité des soins pour le public et vous avez une Association provinciale qui, elle, est responsable des conditions d'exercice des médecins dans cette province, donc de la négociation des ententes.

**M. Hogue:** Et dans chaque province les différents collèges ont des règles qui diffèrent sensiblement ou pas.

**M. Dutil:** Écoutez, si on parle du Collège, dans une province le Collège des médecins est en général responsable de la qualité des soins.

**Une voix:** C'est ça.

**M. Dutil:** C'est fort différent de l'Association médicale provinciale qui, elle, est responsable des négociations, si vous voulez, entre les médecins et le gouvernement quant à leurs conditions de participation au régime. Et c'est sûr qu'il y a beaucoup de similarités, oui, entre les différentes provinces.

**M. Hogue:** Et dans tout ça, il y a un organisme, je suppose, pancanadien qui va assurer des normes d'accréditation si on pense aux hôpitaux où l'agrément pourra être fait par un organisme pancanadien.

**M. Dutil:** Oui. Il y a un organisme canadien d'agrément pour les hôpitaux qui existe et qui a aussi juridiction sur le Québec. Il y a le Collège royal qui est également un organisme d'accréditation pour les médecins. Au Québec, nous avons aussi un organisme d'accréditation pour les hôpitaux, par exemple, nous avons aussi au niveau de la Corporation des médecins qui est en quelque sorte un organisme d'accréditation puisque c'est elle qui émet des permis. Mais vous avez des organismes pancanadiens effectivement comme le Collège royal, comme le Conseil d'agrément des hôpitaux...

**M. Hogue:** Et les médecins du Québec qui font l'agrément, dans le domaine hospitalier, par exemple, pour l'organisme pancanadien sont du Québec, ils sont francophones comme nous tous ou quelques-uns anglophones, mais ils sont québécois et ils ne choquent pas les organisations provinciales.

**M. Dutil:** Non, parce que les mandats sont fort différents.

**M. Hogue:** Et ça aide la profession que d'avoir cette reconnaissance pancanadienne, que ce soit le Collège royal ou que ce soit l'agrément qui vient de cette organisation pancanadienne.

**M. Dutil:** Oui. C'est jugé comme étant positif d'avoir une accréditation, si vous voulez, qui est pancanadienne. Effectivement.

**M. Hogue:** Merci beaucoup, M. le Président.

**Le Président (M. Jean Campeau):** M. Dufour.

**M. Dufour:** Merci, M. le Président. Une chose qui m'a frappé dans votre mémoire, c'est la liste des organisations nationales auxquelles

vous voulez continuer d'être affiliés pour faire au mieux votre profession. Ce n'est pas neuf, d'ailleurs. J'ai fait rapidement une liste des organisations nationales auxquelles d'autres groupes veulent continuer d'être affiliés: Conseil des arts, Conseil de recherche en sciences humaines, Conseil de recherche scientifique, Conseil des sciences, Office national du film, etc. J'ai l'impression que, si on fait le décompte de tous les groupes, je me demande pourquoi on deviendrait souverain, parce que tout le monde veut rester attaché d'une quelconque façon aux organisations nationales.

Ceci étant – et là, je m'adresse au spécialiste de la médecine – n'avez-vous pas l'impression que les acquis actuels dans le domaine de la santé seraient plus sûrs à l'intérieur de la Fédération actuelle? Je veux juste donner un exemple. On parle actuellement au Québec de ticket orienteur, d'impôt services. Je lis ce matin dans le journal: "Ottawa se refuse à "taxer les madades". Donc, ce débat qu'on doit faire sur le ticket orienteur ou sur l'impôt services semble déjà fait. Il y a déjà une position du fédéral là-dessus qui est une protection, en fait, pour la santé, et les gens s'opposent, ici, de façon générale, à ce qu'il y ait des tickets modérateurs. Est-ce que ça ne vous donne pas des paramètres de sécurité vis-à-vis de la santé des gens?

**M. Dutil:** Au premier volet de votre question, je vous dirais que la médecine, quand même, est nord-américaine et que les médecins du Québec, nonobstant le statut futur du Québec, ne pourraient pas s'isoler en termes scientifiques, ne pourraient pas s'isoler en termes d'échanges professionnels et même en termes de partage d'objectifs, si vous voulez, de santé.

Quant au deuxième volet: Est-ce que nous avons une certaine protection du fédéral par rapport à des dispositions comme celles que vous citez? Je ne sais pas jusqu'à quel point le fédéral nous protège. Je dois vous dire, cependant, que nous constatons, depuis ces dernières années, tel que je le disais dans ma présentation, que le fédéral a fixé des objectifs nationaux en termes de santé, mais qu'il n'assume pas entièrement ses responsabilités, actuellement, quant à ses objectifs.

Si je prends des chiffres cités par la commission Rochon, par exemple, le taux de financement fédéral de dépenses des services de santé et de services sociaux est passé de 44,7 % en 1977-1978, à 39,7 % en 1987-1988. Ça inclut les points d'impôt transférés aux provinces. Si je prends strictement les contributions en espèces, c'est de 25,3 % à 22,3 %, et on pense que ce sera autour de 18 % en 1990. Alors, le fédéral a réduit sa participation dans les dépenses de santé. Et si on veut maintenir des acquis et autres choses, bien, ma foi, il faudra qu'il y ait des arrangements qui se fassent à quelque part,

parce que le fédéral n'assume pas pleinement le coût des objectifs qu'il a lui-même fixé.

**M. Dufour:** Je comprends ça, mais ce n'est pas purement dans le domaine de la santé que les réductions de dépenses se sont faites. Elles se sont faites dans le domaine de l'enseignement supérieur, elles se sont faites dans un certain nombre de domaines, compte tenu des déficits actuels. Les gouvernements sont obligés de réduire. Mais il n'y a rien qui nous assure que dans un Québec souverain – que vous ne proposez pas, on s'entend tout de suite – rien ne dit qu'on aurait de l'argent, justement, additionnel à ce qu'on a actuellement. Mais, en fait, vous dites qu'il y a une sécurité au niveau fédéral, sauf qu'ils ont été obligés de réduire leur budget au cours des années. Ça, le Conseil des recteurs et des principaux des universités du Québec nous a dit exactement la même chose l'autre jour. Je pense que c'est tous les organismes qui sont placés dans cette situation-là.

**Une voix:** Merci.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Ça va? Nous passons maintenant à M. Louis Laberge pour une question rapidement formulée.

**M. Laberge:** Elle va être très rapide, mais vous ne m'en voudrez pas, M. le Président, si je boque un peu. Ce dont votre mémoire parlait: "fin des années 60, début des années 70", c'était pas mal bouillonnant à ce moment-là. Et j'ai été assez près de Gérard Hamel, président de votre Fédération dans le temps, et on était pas mal au courant de ce qui se passait, les rapports avec l'Association canadienne, etc. D'ailleurs, je fais partie d'un organisme pancanadien et ça ne cause pas de problèmes.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Laberge:** Je suis certain qu'ils vont continuer à nous accepter. La question que je voulais vous poser est très simple. Vous avez remarqué, à un moment donné, qu'une fois que vous avez mis vos associations en place, au Québec, vous aviez tous les pouvoirs pour mener votre barque, que les négociations se sont conclues de meilleure façon avec les autres?

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Dutil:** Je dois vous dire que, le temps manquant, j'ai passé par-dessus les nombreuses discussions et tensions que vous devinez bien, qui ont eu lieu, si vous voulez, lors de ces négociations. Une chose est certaine, c'est que, contre vents et marées, nous avons maintenu notre entière autonomie une fois que nous avons mis en place nos structures.

**M. Laberge:** Me permettriez-vous de vous demander de féliciter l'Association des médecins des CLSC?

**Le Président (M. Jean Campeau):** Nous allons maintenant à M. Guy Bélanger...

**M. Dutil:** ...qui sont affiliés à la Fédération.

**M. Bélanger (Laval-des-Rapides):** Bonjour au Dr Dutil, au Dr Gagnon que je connais bien, en passant, le Dr Girard aussi. Ça me fait toujours plaisir de vous rencontrer, particulièrement dans ces circonstances. Mais dans la même veine de questions qui ont été posées depuis le début, croyez-vous que l'intégrité de nos services de santé et services sociaux peut être remise en question dans les années futures? Et quelle que soit la décision qui se prendra – je regarde le déficit du fédéral que l'Association des comptables agréés et celle des économistes, il y a une couple de semaines – je m'excuse, on se perd, ça fait 5 semaines – nous ont rappelé comme étant colossal. On m'a même dit que ça coûtait 1 000 000 000 \$ d'intérêts par semaine. Je ne sais pas si c'est charrié. On parlait de 54 000 \$ à la minute, quelque chose de même. C'est quasiment plus cher qu'un médecin, ça. Je me dis, compte tenu de cela et compte tenu... La conséquence, c'est que les péréquations ont baissé, vous venez de l'évoquer. C'est passé de 1 500 000 000 \$ à 1 200 000 000 \$, donc une perte de 300 000 000 \$ alors qu'au contraire, les coûts ont augmenté de façon très importante. Bon, au Québec, on restructure nos services et on les réorganise pour continuer à se les donner avec la même qualité et la même intensité, si on peut dire. Ça, c'est l'hypothèse d'un fédéralisme renouvelé. Si on devient – beaucoup de gens... Ça semble être une rengaine à la mode – si on devient souverain, est-ce qu'on va être plus capables de se les payer? Très sincèrement, je me pose la question dans les deux hypothèses.

**M. Dutil:** Écoutez, M. Bélanger, les arrangements fiscaux que le fédéral a imposés aux provinces entre 1982 et 1986 se traduisent, selon les experts, par une perte de 6 000 000 000 \$ pour le Québec dans le domaine des services de santé et des services sociaux, entre 1982 et 1992. Je ne suis pas un expert dans la fiscalité. Je pense qu'il y en a ici qui connaissent beaucoup mieux ce domaine que moi. Est-ce que le Québec pourra maintenir les acquis si jamais il devient souverain? J'ai un peu le goût de paraphraser, de plagier un peu le premier ministre de la province de Québec qui disait, en juin dernier à l'Assemblée nationale: Dans le domaine des services de santé et des services sociaux – je vais ajouter ça – "est et sera capable d'assumer son destin, nonobstant son futur sur le plan constitutionnel."

**M. Bélanger (Laval-des-Rapides):** Je reçois bien ce message-là, mais il m'apparaît un petit peu contradictoire avec l'ensemble de votre document.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Bélanger (Laval-des-Rapides):** Oui?

**Une voix:** ...

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Dutil:** Ce que nous disons dans notre document...

**M. Bélanger (Laval-des-Rapides):** Si j'ai bien lu, vous nous dites, dans le fond: Ne lâchez pas, vous allez les avoir à l'usure. Je résume puis je caricature, mais ça veut un peu dire ça. Vous nous faisiez état tout à l'heure des difficultés que vous avez rencontrées, mais, persévérez, persévérez, il va y avoir un résultat. Est-ce que je lis bien?

**M. Dutil:** Ce que nous avons vécu, nous avons vécu des difficultés pour maintenir l'autonomie de notre structure; envers et contre tous, nous l'avons maintenue, mais nous avons perçu, de part et d'autre, aussi bien au niveau de l'Association médicale canadienne que dans nos structures québécoises, qu'il y avait intérêt à avoir des liens entre les deux, parce que nous avons beaucoup de partages à avoir, des partages scientifiques, bien sûr, mais des partages de données sur le plan démographique, de données sur le plan, si vous voulez, des besoins en termes de santé et des services sociaux au Québec. Alors, ces liens nous apparaissent importants à conserver, et ils sont possibles à l'intérieur d'une structure aussi autonome que la nôtre.

**M. Bélanger (Laval-des-Rapides):** Bien. Maintenant, quels sont les pouvoirs qu'on devrait rapatrier pour arriver à cette autonomie-là?

**M. Dutil:** Écoutez, dans le domaine de la santé et des services sociaux, je veux dire, la santé est de juridiction provinciale. Nous avons déjà tous les pouvoirs...

**M. Bélanger (Laval-des-Rapides):** Oui.

**M. Dutil:** ...sauf que le fédéral a un pouvoir, c'est le pouvoir de dépenser. Dieu sait qu'il dépense pas mal, puisque le déficit est pas mal élevé, mais il a ce pouvoir de dépenser, et son intervention dans le domaine de la santé et des services sociaux, c'est toujours à travers ce pouvoir de dépenser.

**Le Président (M. Jean Campeau):** Ça va, M.

Bélanger? Alors ceci termine nos travaux pour la journée. Mme Girard, M. Boileau, M. Dutil, merci de votre contribution à nos travaux.

Quant aux gens de Trois-Rivières, merci pour leur accueil chaleureux. Merci à tous les organismes, tous les individus qui ont soumis des mémoires aujourd'hui.

La Commission reprendra ses travaux à Québec, demain, à 9 h 30. Départ du premier autobus dans 15 minutes, départ du deuxième autobus dans 30 minutes.

(Fin de la séance à 21 h 10)